3 1761 09343953 7

Univ. of
Toronto
Library

# SAINTE-CROIX D'ORLÉANS

## L'ŒUVRE ARTISTIQUE

Copyright by abbé Georges Chenesseau, Orléans, février 1921.
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

EccIF
C.

# SAINTE-CROIX D'ORLÉANS

## HISTOIRE D'UNE CATHÉDRALE GOTHIQUE RÉÉDIFIÉE PAR LES BOURBONS

1599-1829

*PAR L'ABBÉ GEORGES CHENESSEAU*

*Docteur ès lettres*

## I. – L'ŒUVRE ARTISTIQUE

195457
16.4.25

A PARIS
CHEZ EDOUARD CHAMPION, LIBRAIRE
5, Quai Malaquais, 5

M.CM.XXI.

## JUSTIFICATION DU TIRAGE

Il a été tiré de cet ouvrage :

60 exemplaires sur papier d'Arches à la cuve numérotés 1 à 60.

500 exemplaires sur papier vélin antique.

IMPRIMATUR :

*Aureliæ, die 26ª junii 1920*

† STANISLAUS

Ep. Aurel.

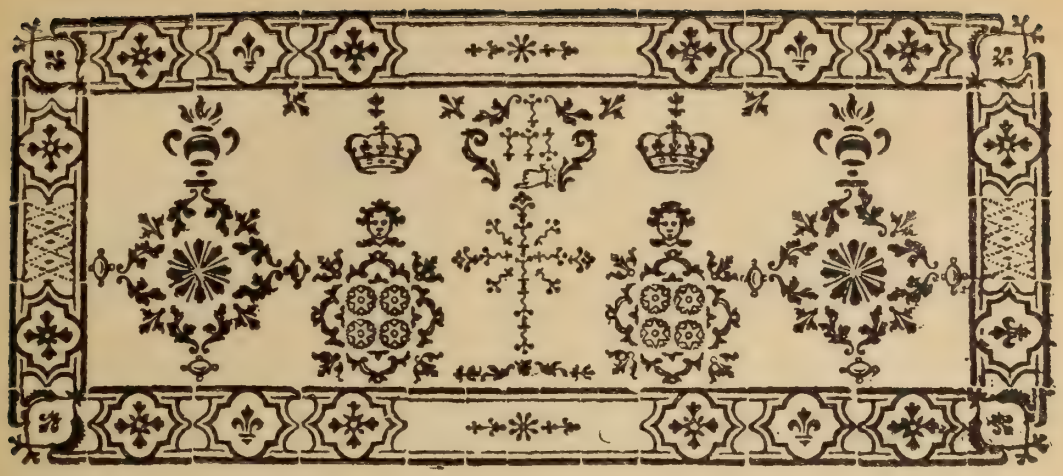

*A SA GRANDEUR*

# *MONSEIGNEUR TOUCHET*

## *ÉVÊQUE D'ORLÉANS*

*ONSEIGNEUR,*

*C'est à l'Évêque d'Orléans qu'est due la dédicace d'un ouvrage écrit par un prêtre du diocèse sur la cathédrale d'Orléans.*

*Aussi bien, Votre Grandeur m'a mis Elle-même, il y a quelque dix-huit ans, dans le cas d'entreprendre ce travail. Un groupe de vos séminaristes, archéologues fort novices, rêvaient alors d'une crypte qui avait dû exister, à leur sens, sous l'ancien chœur roman de Sainte-Croix. Trop facilement entraînés, de graves savants tentaient une fouille ; et vous-même, intéressé,*

*veniez constater sur place le résultat des recherches : ce n'était qu'un caveau d'âge et de caractère énigmatiques, étroit et sans issue... Et là, indulgent à ma déconvenue, vous vouliez bien me dire que je pourrais être plus heureux au faîte de l'édifice que sous terre, et qu'en visitant bien les toitures, je retrouverais peut-être de précieuses tapisseries qui avaient orné, jadis, le chœur des chanoines...*

*Mais, en aucune partie des combles, ni sur les chapelles, ni sur les collatéraux, ni sur le grand vaisseau, il ne se rencontra la moindre pièce d'étoffe brodée. Cependant, comme il n'est guère d'exploration infructueuse, celle-ci réservait une surprise. Dans l'ombre des charpentes qui surmontent la nef, un filet de lumière fit apparaître d'élégantes moulures sculptées au pied d'un poteau. Cette décoration se répétait dans le voisinage immédiat, mais, partout ailleurs, la taille plus fruste des bois semblait accuser une autre époque, probablement plus récente. Une hypothèse s'offrit : ne subsisterait-il pas, encastré dans le corps de cette église du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles, un tronçon complet de la nef ancienne ; et cet important vestige du Moyen Age, échappé à la grande ruine du XVI^e^ siècle, n'aurait-il pas, dans la suite, servi de modèle à l'œuvre de réédification ?*

*Il ne manquait pas, au-dessous de ces charpentes, dans l'ossature même des travées, d'indices concordants... Mais la méprise de la crypte conseillait de ne pas s'en tenir aux signes ; il fallait des textes à l'appui. Les chroniques et les notices n'énonçaient, sur le point en question, rien de bien clair. Restait le riche fonds des archives de la Cathédrale : une première et rapide investigation donna des résultats si décisifs, et dévoila en même temps des perspectives si nouvelles, si attirantes, qu'un dépouillement méthodique parut s'imposer. Et c'est ainsi que des recherches entreprises pour vérifier une hypothèse particulière, en vinrent à fournir les matériaux d'une longue histoire.*

*Je vous apporte donc, Monseigneur, le fruit d'un labeur dont un mot de vous a fait naître l'occasion. Vos encouragements et votre appui ne m'ont point manqué au cours de cette longue tâche, et il est bien juste que je vous en remercie.*

*Mais je dois à la vérité, comme à la reconnaissance, de faire état ici de tous les secours dont j'ai été favorisé. Avec mon Père vénéré qui a longtemps, et sous bien des formes, facilité mon entreprise, il n'est personne à qui je doive rendre autant hommage du résultat maintenant atteint, qu'à M. le Chanoine Iauch, mon Maître en Histoire. J'ai l'obligation de rappeler aussi les conseils précieux des Professeurs de la Sorbonne; le concours de notre Archiviste départemental, M. Jacques Soyer, gardien très éclairé des dossiers où j'ai puisé le plus; l'aide de nos érudits orléanais, depuis le regretté M. Herluison, qui orienta mes premières enquêtes, jusqu'à M. Eugène Jarry, qui m'ouvrit si libéralement ses riches collections; la collaboration de M. l'abbé Chéramy qui voulut bien chercher et transcrire, aux Archives Vaticanes, de très utiles documents.*

*Enfin, je ne puis mieux témoigner ma gratitude à mon collègue M. l'abbé Weill, qu'en me louant, devant Votre Grandeur, d'avoir si complètement éprouvé le dévouement de l'ami et le talent de l'artiste dans la délicate préparation de mon Album.*

*L'œuvre que je remets aujourd'hui entre les mains de mon Évêque, n'est qu'une partie de ce qui peut être écrit sur Sainte-Croix d'Orléans. Comme suite à la notice que MM. Lefèvre-Pontalis et Jarry ont consacrée à la Cathédrale romane, il reste à tirer encore des vestiges et des textes un aperçu de ce que put être la Cathédrale ogivale, commencée cent cinquante ans avant sainte Jeanne d'Arc, et continuée dans le siècle qui la suivit. Mes recherches n'ont porté que sur la période postérieure à la grande ruine de 1568, et j'ai seulement noté les faits ou les documents qui pourront être utiles à l'évocation du plus lointain passé.*

*Je n'ai pas cru devoir m'étendre davantage sur un objet qui mérite, à lui seul, d'inspirer un travail particulier: la vie liturgique dans notre Cathédrale. De 1599 à 1829, à côté des artistes qui bâtissaient et des administrateurs qui géraient, il y eut tout un monde empressé à justifier la raison d'être du grand œuvre: un Clergé amoureux de ses cérémonies expressives; des fidèles*

*assidus à leurs dévotions ; des pèlerins attirés par le renom de l'église, les souvenirs, les indulgences ; des générations enfin de ce bon et digne peuple d'Orléans, animées d'une piété touchante à l'égard de la sainte Croix, dont elles savaient que leur Cathédrale était la seule, au pays des Croisades, à porter le titre glorieux...*

*L'histoire de ce grand monument est elle-même comme une construction, dont l'achèvement réclame encore beaucoup d'efforts. Puissé-je avoir utilement contribué à cette œuvre par les deux volumes que je présente, très respectueusement,*

*à Votre Grandeur,*
*en la priant de les bénir.*

GEORGES CHENESSEAU

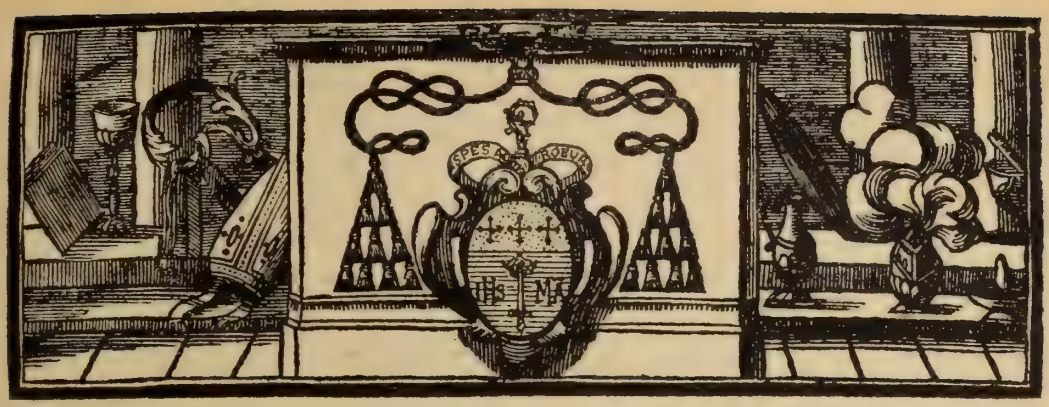

LETTRE DE SA GRANDEUR

# MONSEIGNEUR TOUCHET

## ÉVÊQUE D'ORLÉANS

ÉVÊCHÉ
D'ORLÉANS

*Ce 30 mars 1921.*

*Mon cher Ami,*

*Vous avez bien voulu me dédier votre ouvrage sur notre* Cathédrale Sainte-Croix, *estimant que cela est dû à l'Evêque d'Orléans. Je vous remercie, avec toute mon affection, de la démarche et du sentiment qui vous l'a dictée.*

*C'est une belle œuvre, — et je sais tout ce qu'il y a dans ce mot, — que vous venez de mener à terme. Vous y avez mis beaucoup de science, beaucoup de sagacité et beaucoup de cœur. Votre science et votre sagacité vous mériteront, j'en suis certain, le titre de docteur ès lettres ; votre cœur vous méritera, je le sens, la gratitude de tous ceux qui sont attachés au noble édifice.*

*Est-ce à dire que vos volumes se lisent « comme un roman », suivant l'expression commune? Pas du tout. Technicien, vous vous servez de termes techniques; parfois il est besoin d'attention, même de dictionnaire, pour vous suivre. Bien mal avisé qui vous le reprocherait : toute science a sa langue propre. Mais, combien souvent on rencontre des pages de la verve la plus colorée et la plus franche! Le portrait de tel membre du Bureau de reconstruction, de tel maître de l'œuvre, de tel évêque; le souvenir d'une pose de première pierre, d'une installation de chantier, d'une crise de finances ; une scène de vandalisme, des espoirs de restauration déçus, vous donnent le moyen d'échauffer des exposés qui, sans cela, pourraient sembler froids. Cela produit l'impression d'une belle échappée de vue, au tournant de quelque roide montée.*

*Je crois aussi qu'avec vous on marche toujours en sécurité. Votre documentation est extrêmement précise.*

*Enfin vous avez eu cette bonne fortune de trouver un éditeur tout à fait remarquable, lequel a saisi et réalisé la pensée qui vous dirigea dans le choix de vos illustrations : ce qui signifie que typographiquement, comme littérairement, comme scientifiquement, vos volumes sont de fort beaux volumes.*

*Votre œuvre vivra. Elle gardera votre nom : c'est le propre de l'histoire locale de sauver de l'oubli le nom des historiens, dans les lieux dont ils se sont occupés.*

*Vous avez honoré l'Église d'Orléans et vous êtes montré son très bon fils.*

*Croyez, mon cher Ami, à mes sentiments les plus dévoués et les plus cordiaux.*

† *STANISLAS*

*Évêque d'Orléans.*

# INTRODUCTION

# INTRODUCTION

I. L' « ABATIS » DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE. — II. LES VESTIGES. — III. LA RESTAURATION PROVISOIRE. — IV. SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA RÉÉDIFICATION. — V. CARACTÈRE DE L'ŒUVRE.

## I. — L' « ABATIS » DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

### *LA CATASTROPHE.*

Le mardi 24 mars 1568 [a] fut pour Orléans un jour de deuil.

Le parti huguenot tenait alors la ville : il en faisait sa « mère nourrice, ne pouvant ailleurs plus commodément recouvrer artilleries, munitions et argent » [b]. L'évêque Mathurin de la Saussaye, « avec quelque nombre de ses ecclésiastiques et autres habitans » [c] avait émigré à Tours. Les églises, fort endommagées déjà dans les « premiers troubles » de 1563, venaient d'être abattues jusqu'à la dernière « avec une rage et impétuosité » dont les traces sont encore visibles. La Cathédrale seule subsistait, tant « à

*Dans tout le cours de l'ouvrage, les références désignées simplement par la lettre C suivie d'un chiffre renvoient aux* Archives Départementales du Loiret, *série C. Toutefois les chiffres sont ceux du premier classement de cette série, qui est actuellement en cours de revision. Les cotes définitives seront supérieures aux anciennes de quelques unités, mais la recherche des documents sera cependant facile, grâce à l'analyse des dossiers donnée par l'*Inventaire sommaire *de la série.*

(*a*) François Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 40. — (*b*) F. Le Maire. *Antiquitez de la ville d'Orléans*, p. 344. — (*c*) Symphorien Guyon. *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, II, p. 411.

cause du bagage des reistres qui y estoit » [a], que grâce à la protection du chef des protestants, Condé.

« Ce prince... voyant ce peuple forcené animé par Bèze, prest à destruire ce riche édifice, fit deffence de passer outre, et comme un gros vilain alla nonobstant monté sur le haut du feste de l'Eglise, coupant avec une hache les lames dorées dont elle estoit couverte, entonnant avec une grosse voix de thoreau à mesure qu'il assénoit son coup, disant ce vers du Psalme, *Ainsi sera Babilone destruite*, le prince fit braquer une coulevrine contre luy qui luy fit abandonner la prise... » [b].

Mais quand Condé fut allé mettre le siège devant Chartres, les « maudits hérétiques » revinrent à la charge. Ils pénètrèrent de nuit par les verrières :

« Ostèrent quelques pierres des quatre gros piliers qui suportoient le clocher, et en la place d'icelles mirent quelques morceaux de bois avec de la poudre à canon ; et attachans de longs cables au haut du susdit clocher, en mesme temps firent mettre le feu ausdites poudres, et tirer le clocher en bas à force d'hommes et de chevaux : tellement que toute cette grande machine tomba tout à la fois avec un horrible fracas brisée en piéces avec tout le débris de la couverture et des susdits piliers. Bref il ne resta rien de cette grande Eglise que les onze chapelles qui sont à l'entour de la croupe, avec quelques arboutans, et les six derniers piliers qui sont trois de chaque costé au bas de la nef, et quelque reste des ailes joignant lesdits piliers » [c].

L'annaliste orléanais Symphorien Guyon s'inspire ici du récit ému de Charles de la Saussaye, neveu de l'évêque, plus tard doyen du chapitre de S^te^-Croix, et principal promoteur de la réédification :

« *Mirum dictu, horrendum visu, relatu asperum : uno prope ictu immensa illa moles inaudito fragore corruit, columnarum et tecti oppressa præcipitio, fracta, rupta, ruta, usta, conscissa omnia...* » [d]

Consommé le 24 mars 1568, au moment où la paix de Longjumeau, « pleine d'infidélités » [1], rendait la ville aux catholiques, cet attentat fit l'effet d'une horrible impiété et d'un lamentable vandalisme.

## *L'INJURE AUX TRADITIONS.*

L'indignation n'eut pas de termes assez vifs pour flétrir « l'abatis » sacrilège de l' « auguste temple ».

Orné du « titre de Jésus-Christ crucifié en croix, consacré de sa main, ... basty par la libéralité de tant de Roys et Princes, ... il eslevoit le chef de sa gloire par-dessus tous les autres... » [e]

Son histoire était miraculeuse : un saint, le vieil évêque Euverte, avait commencé l'édifice au IV^e^ siècle, guidé par une « vision et déclaration divine ». Les endroits « où il devoit poser les fondements » lui avaient été montrés par un ange « couverts de neige, envoiée de Dieu pour cet effet ». De riches « thrésors spirituels, de précieuses reliques de saincts » avaient été amassés, et apportée de Jérusalem « une portion de la vraye Croix de nostre Seigneur », dont l'église devait tenir son vocable. Au jour de sa

---

(*a*) Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 36. — (*b*) *Ibid.*, p. 40. — (*c*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 413. — (*d*) Ch. de la Saussaye. *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, p. 658. — (*e*) Le Maire. *Op. cit.*, p. 42.

(1) Le mot est de Coligny.

dédicace, le « troisiesme de May, dédié à la mémoire de l'invention de la saincte Croix », s'était accompli un autre prodige : comme saint Euverte célébrait la Messe « estant parvenu au lieu de la fraction de la saincte Hostie, une nuë resplendissante parut au-dessus de sa teste, et de cette nuë sortoit une main laquelle estendant les doits, bénit par trois fois la saincte Oblation, bénit le Temple, le Clergé et le peuple qui y estoit assemblé... » La renommée de cet « excellent miracle » et aussi « le tiltre de la Croix » avaient rendu l'église d'Orléans « très illustre et célèbre entre toutes les Eglises de la Chrestienté [a] ».

Elle s'enorgueillissait des louanges reçues des papes, des rois, des saints. Calixte II, « en une sienne bulle », l'avait recommandée aux pieux pèlerins : « *Ad nullum enim sanctum eam debemus habere devotionem quam ad Jesum Christum pro nobis crucifixum* » [b]. Grégoire VII l'avait appelée « une des plus nobles églises de France... » [c] ; et Hugues Capet : « lieu très saint consacré d'une bénédiction spéciale par l'apparition de la main du Christ » [d] ; et saint Bernard : « Noble Vierge d'Israël... » [e] ; et Pierre le Vénérable : « Glorieuse église, par le vocable et par l'image de la croix de Jésus Christ » [f] ; et le cardinal d'Estouteville, légat du saint Siège : « Seule cathédrale de ce pays qui ait été, dès l'Antiquité, placée sous la protection et le vocable de la très glorieuse et sainte Croix [1] ».

Elle collectionnait les « tesmoignages des Evesques et d'autres historiens », les « Patantes et Panchartes » des Rois, qui affirmaient le prodige de sa dédicace [g]. Elle en commémorait le souvenir, le 3 mai, par de curieuses « processions et prières » [h]. Elle se faisait gloire enfin de son bel « estat spirituel », de sa « vénérable Compagnie » de chanoines, dont Jésus-Christ était compté comme le premier [i].

## *LE DOMMAGE DE L'ART. (Album, p. 1.)*

Son « édifice matériel » n'était pas moins vanté. Au dire des Orléanais, leur cathédrale était « jugée par tous ceux qui ont voiagé pour la plus belle de toute la France » [j] encore qu'elle se composât de parties assez disparates. Elle conservait un vieux portail, deux tours et des croisillons de l'époque romane. Le vaisseau était ogival : les chapelles rayonnantes dataient de la fin du XIIIe siècle, le chœur du XIVe, la croisée du XVe [2], la nef, longue de quatre travées seulement, du commencement du XVIe. Sur le transept s'élevait une immense flèche posée en 1511. A l'époque de sa destruction, la cathédrale « n'estoit pas encore parachevée, pour ce que les Tours et les

---

(*a*) S. Guyon. *Op. cit.* I, p. 52 à 55. — (*b*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 7. — (*c*) S. Guyon, p. 55. — (*d*) La Saussaye, p. 11. — (*e*) S. Guyon, p. 55. — (*f*) Gallia Christiana, t. VIII, p. 1409. — (*g*) Le Maire. *Op. cit.*, p. 30-31. — (*h*) *Ibid.* et La Saussaye, p. 12. — (*i*) S. Guyon, p. 55 et la Saussaye, p. 16. — (*j*) S. Guyon, *Op. cit.*, II, p. 412.

(1) Cité dans un acte capitulaire de 1459. (*Arch. Dép. du Loiret*, G. 418.) Effectivement la cathédrale d'Orléans est, aujourd'hui encore, la seule de France qui porte le titre de Ste Croix.

(2) A l'extrémité des croisillons, les « portaux » étaient de l'époque romane, mais il est probable qu'une ou même deux travées avaient été refaites de part et d'autre, à l'époque ogivale, pour contrebuter le transept et son clocher. C'est d'ailleurs ce qu'on croit reconnaître sur d'anciens tableaux (bannière de ville et vue d'Orléans au XVIe siècle) conservés au musée Jeanne d'Arc à Orléans.

Portaux, ni les deux bras de la croisée, n'estoient pas encore faicts comme ils devoient estre selon le dessein de ce beau vaisseau » [a].

On appréciait peu ces vestiges romans « faits à la tuscane et rustique, nuds et cruds avec fort peu d'ornement ». Mais l'architecture de l'œuvre « moderne » émerveillait :

« Le plan et la forme estoit en façon de Croix... » [b].

« Elle estoit haute de dix-sept toises jusqu'à l'entablement de la charpenterie. Et son pavé estoit de fort belles pierres blanches et noires d'une agréable bigarurre, ses piliers mignonement façonnez et blancs comme neige suportoient sa belle voute, à la principale clef de laquelle au-dessus du grand Autel estoit la représentation d'une main sortante d'une nuë, et bénissante ladite Eglise, le tout peint de belles et vives couleurs : les arboutans qui sont les plus beaux qui se voient au monde, estoient ornés de fort belles Images de divers Saincts et Sainctes toutes dorées, et ses goutières variées en diverses figures d'animaux. Les vitres belles, hautes et grandes, estoient embellies de plusieurs excellentes histoires, qu'on y voioit agréablement bien dépeintes. Le Chœur estoit séparé de l'Autel de très-beaux treillis de fer, comme aussi toutes les Chapelles estoient closes de balustres aussi de fer très-bien façonnez. Le Clocher (la plus rare pièce qui se pust voir) estoit posé sur le milieu de ladite Eglise, et élevé depuis l'entablement de la Charpenterie en haut de trente-sept toises, et avoit de hauteur depuis le pavé jusques au faiste en tout cinquante-quatre toises. Il estoit artistement travaillé et embelli de plusieurs ornemens de plomb doré et argenté, comme aussi les enfaisteaux de toute la couverture estoient de plomb doré avec des fleurs de semblable matière qui paroissoient au dessus avec fort bonne grace : et la Croix dudit Clocher qui estoit de cuivre doré, estoit posée sur une pomme qui avoit dix pieds de circonférance pareillement de cuivre doré fort poli et reluisant » [c] (1).

C'est à cette flèche « d'admirable structure », couronnement de la cathédrale et orgueil de la cité, que s'étaient attaqués les vandales. En s'abattant, l'énorme masse avait entraîné dans sa ruine la plus grande partie de l' « excellent vaisseau ».

## II. — LES VESTIGES.

Après le désastre, que restait-il au juste ? La Saussaye, dont tous les autres annalistes s'inspirent, répond : « Onze chapelles, quelques arcs-boutants et l'extrémité du grand comble, dont la charpente habilement travaillée se voit encore, soutenue par six colonnes... » [d]

Ce témoignage n'est ni assez complet, ni assez précis. Mais on en peut combler les lacunes et éclairer les obscurités, à l'aide de divers documents et en interrogeant le monument lui-même.

---

(a) S. Guyon. *Ibid.* — (b) Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 40. — (c) S. Guyon. *Ibid.* — (d) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 658.

(1) Cette description, comme celle que donne François Le Maire (*op. cit.*, p. 41), est inspirée du témoignage plus ancien et plus autorisé de Ch. de la Saussaye dans sa chronique latine (*Annales Eccl. Aurel.*, p. 656). L'image du clocher fut rappelée en 1601 par une gravure de propagande (*Album*, *p. 1*). On en conservait certainement d'autres représentations comme celle que nous avons encore sur l'ancienne bannière de ville (musée de J. d'Arc à Orléans). La pomme du clocher eut sa célébrité. Rabelais voulut y voir une des pilules qui avaient servi au traitement si particulier de Pantagruel : « De ces pillules d'airain en avez une en Orléans, sus le clochier de l'Eglise de Saincte Croix. » (Pantagruel, livre II, ch. XXXIII.)

*LES VESTIGES ROMANS. (Album fig. 2, 57, 58, 71, 131.)*

Les parties romanes, passées sous silence, avaient cependant beaucoup moins souffert que les autres.

Les tours étaient intactes : elles nous sont connues par un plan que Gabriel leva en 1723 avant de les détruire [a] (fig. 131), par un dessin que Martellange fit en 1623 (fig. 57), par une gravure de 1670 [b] (fig. 71). Celle du Nord, dite des Changes, à cause des boutiques de changeurs qui s'adossaient à ses parois, était couronnée d'une pyramide octogone et de quatre clochetons, le tout en charpenterie. L'autre, la tour des cloches, avait une toiture en bâtière. Trois portes s'ouvraient à leur pied : une dans l'intervalle, et les deux autres dans le corps même des tours. De celles-ci nous connaissons la riche sculpture par une estampe de 1660.

Les croisillons subsistaient en bonne partie. Trois croquis de Martellange nous montrent celui du sud, tel encore en 1623 que la ruine de 1568 l'avait laissé (fig. 57 et 58). Il était alors sur le point de disparaître [c]. Les bases de celui du nord ont été partiellement retrouvées dans les fouilles pratiquées en 1889 et 1890 pour l'établissement du calorifère. Quant aux piliers de la nef romane, découverts en même temps, ils étaient déjà, au XVI^e siècle, enfouis sous le remblai de la nef gothique [1].

*LES RESTES DU CHŒUR GOTHIQUE. (Album fig. 2 à 7.)*

L'inventaire des débris de l'édifice ogival est facile à dresser : aucun d'eux, peut-être, n'a disparu. Incorporés avec soin dans les constructions modernes, ils s'en distinguent suffisamment. Ils méritent d'ailleurs une étude attentive pour la beauté de leurs formes, et parce que leur style a exercé une influence déterminante sur les plans de la réédification.

Les onze chapelles signalées par La Saussaye sont intactes : ce sont les jolies chapelles rayonnantes de l'abside. Par le plan, la coupe, les lignes, elles s'apparentent aux chapelles de Notre-Dame d'Amiens. Leur structure admirablement raisonnée, leur décoration délicate, les classent parmi les plus parfaites productions de la fin du XIII^e siècle (fig. 3).

A la suite, sur les flancs des collatéraux, se voient d'importants vestiges du XIV^e siècle. Au nord, quatre éperons de contreforts, le premier flanqué d'une tourelle d'escalier; dans les intervalles, un petit portail finement ciselé, le « portail de l'Evesché » [d], et trois fenêtres à beau remplage rayonnant (fig. 4). Au-dessus court une corniche garnie d'un double rang de

---

(*a*) Cf. III^e partie, ch. III. — (*b*) Cf. I^re partie, ch. V. — (*c*) Cf. I^re partie, ch. IV. — (*d*) Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 41.

(1) A l'aide des documents que nous avons cités, et des vestiges découverts en 1889-90, MM. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry ont réussi à reconstituer l'histoire de l'édifice jusqu'au XII^e siècle. (*La Cathédrale romane d'Orléans*, 1904.) Leurs conclusions, très savamment établies, sont cependant contestables sur un point : ils ne donnent aux croisillons romans que quatre travées d'envergure. Mais les documents relatifs aux constructions du XVII^e siècle (piliers des collatéraux, Cf. ch. II, et nouveaux pignons, Cf. ch. IV), obligent à ajouter à chaque croisillon une travée de plus. C'est d'ailleurs le seul moyen de rendre pleinement intelligibles les dessins de Martellange, et de les mettre d'accord avec les textes contemporains.

bouquets. Le bas-côté du sud est semblable, mais au lieu d'un portail on trouve l'avant-corps d'une sacristie, accosté de deux tourelles octogonales, et surmonté d'une terrasse. La partie haute de ces tourelles a une jolie décoration d'arcatures et de gables. Tout le bâtiment de cette sacristie remonte au XIVe siècle ; les voûtes de ses deux étages et le portail, malheureusement mutilé, qu'elle présente dans l'église, en font foi (fig. 6). C'est la seule partie des collatéraux du chœur dont il soit resté autre chose que le mur, les fenêtres et les contreforts. Il faut noter que ces derniers supportent encore de nombreux tronçons des clochetons et arcs-boutants primitifs, reconnaissables à la touche du XIVe siècle et même à celle du XVe, qui avait sans doute opéré d'amples réparations (fig. 5 et 7). Le dessin de l'arc-boutant et de sa claire-voie rappelle plusieurs églises du centre ou du midi, édifiées comme celle-ci après Notre-Dame d'Amiens et à son imitation : les cathédrales de Nevers (chœur) [1], de Limoges, et surtout de Bordeaux (chœur).

## *QUE RESTAIT-IL DE LA NEF ? (Album fig. 1, 2, 8 à 23.)*

Dans ses *Annales* parues en 1615 La Saussaye signale, parmi les vestiges de l'ancienne cathédrale, « l'extrémité du haut-comble, dont la charpenterie habilement travaillée se voit encore soutenue par six piliers » [2]. Il est clair que la partie de l'édifice ainsi désignée appartient au principal vaisseau : le terme de haut-comble l'indique assez. Mais s'agit-il du bout de la grande nef, à l'occident, ou de l'extrémité du chœur, à l'orient? L'auteur des *Annales* ne le dit pas. Après lui, en 1645, F. Le Maire se contente de traduire son témoignage avec des expressions embrouillées : Il est resté, dit-il,

« ... six coulomnes qui soustiennent encores la crouppe d'une partie du feste et sommet de l'ancienne Eglise, qui fait juger de l'ancienne structure qui se voyoit en ce Temple » [a].

Trompés par le mot croupe, plusieurs historiens modernes ont placé les six piliers et leur toiture au chevet du chœur, près du maître-autel. Hypothèse insoutenable, car La Saussaye n'aurait pas pu voir ces impor-

---

(a) Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 39.

(1) D'autres traits semblent indiquer une parenté particulièrement étroite entre les constructions du XIVe s. à Sainte-Croix d'Orléans et à Saint-Cyr de Nevers. La sacristie est, dans les deux cathédrales, placée au même endroit, formée de deux étages voûtés, et couverte d'une terrasse. Son mur oriental renferme un escalier, intact à Nevers, démoli à Orléans, mais reconnaissable encore par quelques arrachements. Les culées des arcs-boutants ont des arcatures toutes semblables. Des tourelles, de part et d'autre des deux églises, conduisent aux degrés taillés sur les rampants de deux arcs-boutants. A l'intérieur des nefs, les profils des piliers, des colonnettes, des bases, des nervures, présentent une étroite similitude; détail d'autant plus frappant que, au XIVe siècle, les combinaisons des courbes prêtaient à une extrême variété. Enfin la pierre est la même : c'est le calcaire fin qu'on tire des coteaux du Nivernais. Facile à travailler, d'une contexture uniforme et ferme qui convient à la sculpture et lui donne de l'accent, d'une teinte laiteuse qui peu à peu se dore, il a malheureusement le désavantage d'être trop sensible aux variations atmosphériques et particulièrement aux gelées. Son emploi s'imposait aux constructeurs de Nevers; à Orléans, c'est le manque de pierre assez tendre, et la facilité de transporter celle-là par la Loire, qui la firent adopter. L'usage des mêmes carrières créa peut-être les relations qui semblent avoir existé entre les deux chantiers.

(2) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 658 : « Extremum tecti fastigium, cuius contignatio affabre coassata sex adhuc columnis in hunc usque diem sustentatur. »

tants vestiges en 1615, ni Le Maire en 1645 : toutes les parties hautes du chœur avaient été entièrement rebâties à neuf de 1605 à 1615, comme nous le raconterons [a].

La nef, au contraire, était encore loin de son achèvement au milieu du XVII^e siècle. Est-ce là, à l'autre extrémité du vaisseau, près des tours romanes, qu'il faut placer les six piliers ? Un texte très clair nous y invite. Il émane, comme les précédents, d'un témoin. En 1647, Symphorien Guyon écrit :

« Il resta [après la ruine] les six derniers piliers qui sont trois de chaque costé au bas de la nef, et quelque reste des ailes joignant lesdits piliers » [b].

Six piliers « qui sont trois de chaque costé », forment deux travées dans une nef, et le « bas de la nef » est la partie la plus voisine de l'entrée : les deux travées désignées correspondent donc à la troisième et à la quatrième de la nef actuelle, car les tours et le portail romans s'élevaient sur l'emplacement de la première et de la seconde (fig. 2). C'est peut-être la masse puissante des tours qui, lors de l' « abatis » de l'église en 1568, préserva les travées voisines : elle porta coup à l'ébranlement. On peut croire aussi que la chute formidable de la flèche se produisit du côté opposé, vers le chœur.

Il reste à chercher si le tronçon de l'ancienne nef, vu et signalé par nos annalistes un siècle environ après la catastrophe, ne subsiste pas encore, incorporé dans la nef actuelle.

Il n'y paraît pas à première vue : les six travées ont un aspect uniforme, qui leur a valu d'être attribuées indistinctement à la période moderne, par tous les auteurs de monographies : à peine aurait-on remployé quelques vieux pans de maçonnerie lors des travaux de réédification [1]. Cependant un examen plus attentif découvre certaines particularités dans les deux travées du milieu, la troisième et la quatrième, qui formaient, nous l'avons dit, le « bas de la nef » avant qu'on lui fît, au XVIII^e siècle, un « ralongement ». (fig. 1 et 2. Travées XI et XII.)

Les indices d'un travail authentique de la fin du XV^e ou du commencement du XVI^e siècle s'y reconnaissent en maints endroits : à l'extérieur ce sont les feuillages sculptés sous la belle corniche des collatéraux (fig. 8), aux parties décorées des contreforts (fig. 18, 19), aux couronnements de deux jolies tourelles [2] (fig. 20, 22). Les écoinçons des fenêtres supérieures ont des compartiments d'une forme spéciale (fig. 21), qu'on retrouve au croisillon sud de la cathédrale de Sens (1490 à 1501). A l'intérieur, les clefs de voûte n'ont ni le même volume, ni les mêmes moulures que celles des autres travées ; quelques-unes portent encore des armoiries dont

---

(*a*) Cf. I^re partie. Ch. II. — (*b*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 413.

(1) Seul l'abbé Dubois (*Notice historique et Description de Sainte-Croix*, 1818, p. 7) entrevoit la conservation d'un tronçon de nef avec son comble. Les autres n'ont que des indications vagues, tant sur l'état de la nef en 1568, que sur sa restauration après 1600.

(2) Celle du sud, la « tour du limaçon », avait encore récemment sa belle pyramide, composée de deux cônes emboîtés ; le plus petit était mouluré à l'intérieur en forme de conque (fig. 23). La tourelle du nord, moins éprouvée par les restaurations, a été décrite dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome XVI, n° 202.

l'attribution est significative : on a identifié, dans le collatéral nord, les blasons de Louis Chantereau, confesseur de Louis XII, et de Christophe du Longueil, chanoine de Sainte-Croix vers 1520 [a] (fig. 10, 11).

Aux voûtes du second collatéral nord, les triangles de remplissage ont une forme bombée et un aspect frappant de vétusté (fig. 11). Les deux petites portes encastrées dans les arcatures des bas-côtés ont des tympans armoriés qui dénotent la bonne manière des sculpteurs du temps de Louis XII (fig. 16, 17). Il en va de même des gables à bouquets, accrochés à deux piliers voisins [1] (fig. 13). Dans la grande nef, quelques différences de courbe ou de niveau se remarquent au triforium, de légères pénétrations à la retombée des arceaux de la voûte. Enfin les deux travées étudiées, bien homogènes entre elles, se soudent à la suivante, du côté du transept, par des raccords très apparents.

On relève des variantes révélatrices dans le grand comble lui-même. Les deux travées médianes ont une charpenterie indépendante, sans liaison solide avec celle des parties voisines. Les bois montrent une patine particulière, de teinte jaunâtre, qu'on prendrait pour de la peinture. Surtout, les poinçons s'ornent, à leur base et à leur sommet, de bagues profilées dans le pur style du XVe siècle (fig. 9), et ces bagues ne sont qu'imparfaitement reproduites dans le reste des combles. Il nous suffit de ces traits pour reconnaître l'antique charpente, « savamment travaillée », que La Saussaye admirait en 1615, la « partie du feste et sommet de l'ancienne église », que F. Le Maire signalait encore en 1645.

Les deux vénérables travées gardent d'ailleurs les marques du grand péril qu'elles coururent : des lézardes se voient encore à l'intérieur de l'église ; d'autres ont été récemment bouchées dans le grenier [2] ; enfin les piliers les plus proches des tours sont déversés vers l'ouest, et la charpente suit la même inclinaison [3]. Nous verrons les restaurateurs, préoccupés de ces signes inquiétants, entretenir ou consolider « les deux anciennes espaces » et le « vieil comble » : ce qui confirmera, s'il en est besoin, la preuve de leur authenticité [b].

Le style de ces travées accuse l'extrême fin de l'art flamboyant [4] ; les piliers n'ont plus trace de chapiteaux ; ils sont enveloppés de nervures prismatiques qui se prolongent dans les arceaux, courant sans arrêt des bases de l'édifice jusqu'aux clefs des voûtes (fig. 12, 14). La délica-

---

(*a*) Cf. H. Stein. *Histoire et description des églises d'Orléans*, p. 8. — (*b*) Bail de 1638. — Bail de 1615.

(1) A chacun de ces deux piliers est soudé un éperon de contrefort. Nous expliquerons la fonction à laquelle cette particularité répond. (Cf. *infra*, p 25.) Remarquons ici que les sculptures dont le XVIe siècle avait paré les contreforts, ont été mutilées. Les gables du contrefort sud ont perdu leurs marmousets. De plus on remarque, à quelque distance sous les gables, la trace de socles en saillie qui ont été soigneusement arasés. Est-il téméraire d'accuser de cette suppression les Huguenots, ennemis jurés des « images » ? Ils auraient voulu, en détruisant les socles, interdire à jamais le rétablissement des statues.

(2) En 1905, lors de la restauration des voûtes : le trajet des lézardes se reconnaît encore aux pierres incrustées.

(3) Le déversement des piliers peut être attribué à une autre cause : au XVIIIe siècle, lors de la démolition des tours romanes, les travées se trouvèrent quelque temps sans butée. Mais la déviation de la charpenterie s'explique beaucoup mieux par la violente secousse de 1568.

(4) Divers documents établissent que la nef ogivale ne fut élevée qu'au commencement du XVIe siècle. Les travaux duraient encore en 1534. Cf. Lefèvre Pontalis et Jarry. *Op. cit.*, p. 10.

tesse de cette parure n'est pas au détriment de la solidité, car tous les membres de l'ossature ont un volume considérable : les profils ondoyants, les arêtes amincies, couvrent une construction ferme et puissante. C'est bien le genre d'architecture, nerveux d'aspect, robuste au fond, qui tenta de réagir au XVe siècle contre l'imprudente gracilité de la mode antérieure. Il semble même que peu de monuments en portent aussi nettement les caractères que la nef d'Orléans. La cathédrale de Nantes (nef) a les mêmes proportions et un jeu de nervures bien semblable, mais le décor du triforium accuse déjà la Renaissance. A l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel la mouluration trop arrondie manque d'accent. A Saint-Wulfran d'Abbeville la masse de pierre est excessive et l'ajourement trop compliqué. A Sainte-Marie d'Auch les lignes sont froides et comme décharnées. L'intérêt de l'œuvre orléanaise réside dans un juste équilibre entre la vigueur de l'organisme et l'élégance des formes, et dans un frappant contraste entre l'ampleur de la conception et la simplicité des moyens.

Les dimensions de ce bâtiment le classent d'ailleurs au nombre des plus hardis. Le faîtage du comble est à 47 mètres, les clefs de la principale nef sont à 32 mètres, celles des collatéraux à 13 mètres. La largeur totale hors-œuvre est de 50m85; dans-œuvre, la nef principale a 13m95, le premier collatéral 7m45, le second 6m15 [1]. Chaque travée mesure 6m25 de longueur dans l'axe de l'église.

Grâce au tronçon conservé de la nef, nous connaissons les belles proportions que la cathédrale détruite atteignait. En hauteur, elle ne le cédait qu'aux trois ou quatre cathédrales géantes dont les voûtes montent au delà de 35 mètres. En surface, elle offrait un plan magnifiquement déployé, avec son large vaisseau, ses doubles collatéraux, ses onze chapelles rayonnantes. En longueur, elle n'avait que « soixante toises »; mais si la construction eût été achevée, elle en aurait eu, paraît-il, quatre-vingt-une; ce qui aurait porté à dix le nombre des travées de la nef [a] [2].

En somme, l'examen des vestiges justifie les amers regrets des vieux auteurs sur le monument ruiné en 1568. Orléans avait eu l'une des belles cathédrales de France, sinon « la plus belle » comme le veut Symphorien Guyon [b], ou même la huitième merveille du monde, comme l'avance « le sieur Botetaye en son poëme Aurelia » :

> « *Octavum miraculum Orbis potuisset haberi*
> « *Ædes sacra Crucis...* » [c]

---

(*a*) Cf. La Saussaye. *Op. cit.*, p. 656. — S. Guyon. *Op. cit.*, p. 412. — Le Maire. *Op. cit.*, p. 40.
(*b*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 412. — (*c*) Le Maire. *Op. cit.*, p. 41-42.

(1) Mesures prises d'axe en axe des piliers.

(2) Nous n'avons pu décrire ici beaucoup de curieux détails qu'un observateur attentif relève sur les vestiges de la cathédrale ogivale. La plupart seront étudiés à propos des travaux de restauration. Cf. pour la déviation de l'axe, ch. II, IIe; pour le plan de la croisée, ch. IV, Ie; pour le dessin du triforium et des fenêtres, ch. III et VI; pour les clefs de voûtes, ch. III; pour la structure du comble, ch. II, IIIe.

## III. — LA RESTAURATION PROVISOIRE.

### *LE CULTE RÉTABLI.*

Au lendemain de l'édit de paix signé le 23 mars 1568 et publié à Orléans le 3 avril [a], les catholiques « se rallièrent incontinent » [b]. L'évêque rentra en mai. Il trouva son troupeau bien réduit, car les deux tiers des habitants avaient embrassé la réforme [c], et toutes ses églises abattues : partout c'étaient les « hautes montagnes des ruines... » [d].

Aussitôt entreprise, l'extirpation de l'hérésie se fit avec un tel succès que, trente ans plus tard, on notait le peuple d'Orléans comme « ennemi juré et formel » des « religionnaires » [e]. Mais les reconstitutions matérielles furent plus lentes : celle de la cathédrale devait durer deux siècles.

« Au moyen de la ruyne et desmolition entière de ladicte église... le dyvin service accoustumé estre dict en icelle » dut être célébré d'abord « en l'hostel de vénérable personne maistre René Coureau chantre et chanoine » [f]. Mais bientôt l'évêque et les chanoines se cotisaient pour « oster les desmolitions » et mettre les parties les moins éprouvées en état d'abriter le culte. Sollicité peut-être par le doyen Jacques Amyot, son ancien précepteur, Charles IX accorda une aumône ; Catherine de Médicis fit de de même. Les sommes étaient modiques : c'était le temps, observe La Saussaye, où tout le monde souffrait de pertes subies dans la guerre civile [g]...

L'œuvre consista à rétablir « le chœur d'une structure peu magnifique et peu correspondante à sa première grandeur et beauté » [h]. Il est assez difficile d'en suivre la réalisation.

A l'automne de 1569, le Chapitre délibère sur « ce qui est besoing pour les chapelles ». Elles n'ont plus de couverture : on les « cymentera au-dessus, pour la cherté des boys » [i]. Les « œuvres de charpenterie et couverture » ne se font qu'en 1581 : encore consistent-elles en de simples « appentits » disgracieux, comme on en met sur les tours tronquées [1]. La dépense n'en embarrasse pas moins le Chapitre, qui envoie des « commis par devers Monsieur d'Orléans lui faire les remonstrances telles qu'ils verront bon estre pour la réparation de l'église ». Et quand les délégués rapportent « que led. Sieur a donné pour la réparation de l'église les cinq cens vingt livres qu'il avoit sur le Chapitre », on le fait « remercier et prier de continuer sa bonne volonté » [j]. Effectivement, Mathurin de la Saussaye ne laisse point passer une année sans faire quelque don à sa cathédrale [k].

---

(*a*) Cf. *Hist. de notre temps*, 1570. — (*b*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 413. — (*c*) La Saussaye. *Op. cit.*, p: 664. — (*d*) S. Guyon. *Op. cit.* p. 414. — (*e*) De l'Estoile. Mémoires. — (*f*) Concl. capitulaire du 21 juillet 1568. Arch. départ. G. 263. — (*g*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 660. — (*h*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 414; La Saussaye, p. 660. — (*i*) Délibérations capitulaires, Arch. départ. G. 171. — (*j*) Cf. *Ibid.* — (*k*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 669-670.

(1) Les appentis des chapelles rayonnantes subsistent encore : c'est tout ce qui reste aujourd'hui des réparations de cette période.

Elle lui dut entre autres choses ses stalles [1], qui coûtèrent 1500 livres, et en partie son grand autel [2].

Mais la date de ces présents n'est pas connue, non plus que l'époque précise de la réparation du chœur, dont ils durent marquer l'achèvement. L'œuvre, exécutée surtout en charpenterie, comme nous verrons, avait peut-être été commencée dès 1568, car des lettres patentes de cette année-là concédèrent à divers chapitres « 30 arpens de futaye en la forêt d'Orléans dont la moitié pour l'église de S^te^-Croix ». Toutefois, en 1582, le travail durait encore, car des nouvelles lettres firent « don à l'église de S^te^-Croix de 15 arpens de futaye en la garde de Chaumontrois et de 600 l. pendant six années sur les amendes du parlement et de la cour des aides de Paris » [3].

## *NOUVEL ÉTAT DE LA CATHÉDRALE.*

La forme de l'édifice réparé est mieux connue que son histoire, grâce à de nombreuses allusions des dossiers que nous étudierons.

C'était une sorte de halle en bois, qui s'étendait de l'entrée du chœur jusqu'au fond du déambulatoire, dans toute la largeur de l'église. Elle était divisée en trois nefs par deux murailles, bâties sur les fondements des anciens piliers. Au rond-point, onze piliers neufs fermaient le sanctuaire, avec des arcades qui n'avaient pas même « hautteur et architecture que les anciennes vestiges demourées du temps passé » [a]. La ceinture de maçonnerie ne montait qu'à 12 ou 13 mètres, et portait une vaste toiture dont le faîte était à cinq toises au-dessus des tirants. Lambrissé peut-être en forme de berceau, ce comble était percé de plusieurs grandes lucarnes, qui suffisaient à éclairer la nef principale. Les bas-côtés avaient des couvertures en forme d'appentis, auxquelles les anciens murs latéraux servaient d'appui d'une part, et les murailles du nouveau chœur de l'autre, sans piliers intermédiaires et sans voûtes. La seule décoration de cette pauvre église consistait en quelques vitres peintes : « la vittre de deffunct Mons^r^ Piédru », celle de « deffunct M^r^ Gaudillon », celle « de deffunct Monsieur le lieutenant général », celle « appellée la vittre de la teste de More » [b]. Dans le chœur, les dossiers des stalles masquaient en partie la muraille. Un jubé de bois était appuyé au mur occidental.

A l'extérieur, l'aspect de la cathédrale devait être étrange, fantastique.

Les tours romanes formaient avec les deux travées de la nef un bloc isolé, et le « haut comble » [c] surplombait le trou béant du transept. Autour du chœur, aux toitures mornes et basses, se dressaient, inégaux, des

---

(a) Rapports d'experts du 15 juillet 1611. C. 458. — (b) Mémoires de réparations, 1605 à 1607. C. 458. — (c) Bail d'entretien des couvertures, 1587. Arch. dép. G. 202.

(1) Il nous reste un relevé de ces stalles, dressé en 1688. C. 403. (Album, fig. 28.)

(2) L'autel de Mathurin de La Saussaye subsista juqu'en 1721. Il fut alors remplacé par un riche autel de marbre que l'écroulement des voûtes a écrasé en 1904. Quand on déblaya les décombres, on trouva, empilés dans le coffre de cet autel, d'intéressants vestiges, en particulier des tronçons d'arcatures en pierre qui semblaient provenir de l'ancien autel du XVI^e^ siècle. (Cf. 2^e^ partie, ch. V, II^e^.)

(3) Cf. État des pièces réclamées par la Chambre des Comptes après l'incendie de ses archives au XVIII^e^ siècle. C. 515.

tronçons de contreforts et d'arcs-boutants. Ils demeurèrent cinquante ans sans fonction, utiles seulement à rappeler les splendeurs détruites, à soutenir l'espoir, à indiquer la forme d'une plus complète restauration.

Comment songer à celle-ci durant les troubles ? Orléans se déclara pour la Ligue dès l'assassinat des Guises, et tint bon jusqu'à la conversion d'Henri IV. Mais l'argent ne revint pas avec les salves de canon, les feux d'artifice et les *Te Deum*. Bourgeois, commune, chapitre, avaient à rétablir leurs patrimoines avant d'accorder des aumônes. Le roi, plus besogneux que personne, réclamait des subsides qu'il n'obtenait pas. En 1597, il faisait savoir aux Orléanais son « juste mescontentement pour n'avoir faict jusques à cest heure paroistre aulcune volonté ne disposition à secourir l'estat nécessiteux » de ses affaires [a]. C'est lui cependant qui devait, deux ans plus tard, réaliser leur vœu le plus cher, en créant un fonds pour la réédification de leur cathédrale.

## IV. — SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA RÉÉDIFICATION.

Dès le début, et pour de longues années, la direction de l'œuvre sera confiée par le roi à un « Bureau » d'hommes d'église, de bourgeois et de gens de finance. Ce comité, responsable de sa gestion devant le monarque et les cours souveraines, formera des dossiers méthodiques, accumulant peu à peu plus de cent trente liasses. C'est à ce fonds, déposé aux Archives départementales du Loiret, dans la série de l'Intendance, que nous emprunterons le plus. Les arrêts, lettres patentes, brevets, jugements et autres actes authentiques y forment une importante collection. Les « Estats au vray des Receptes et Despences », fournis à la Chambre des Comptes de 1600 à 1792, sont au complet. Les pièces justificatives abondent : mémoires, rapports d'experts, ordonnances de paiement, etc. L'histoire technique de l'œuvre est représentée par la série, peut-être complète, des devis et des baux. Un certain nombre de plans et de dessins subsistent. Les registres des délibérations du Bureau permettent de suivre, au jour le jour, son œuvre administrative. Enfin une partie de sa correspondance est conservée.

Les Archives nationales possèdent un certain nombre de pièces relatives aux rapports du Bureau avec le Conseil d'Etat, la Chambre des Comptes, ou la Surintendance des Bâtiments. Les collections du Cabinet des Estampes contiennent des plans ou projets de divers architectes.

Quelques manuscrits utiles sont à la Bibliothèque municipale d'Orléans; plusieurs plans, dessins et médailles dans les Musées.

Mais si la documentation abonde pour les affaires que le « Bureau des commissaires » eut à traiter, il n'en est pas de même pour la gestion de deux autres organes administratifs dont l'un fut associé, l'autre substitué au Bureau, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. De 1767 à 1790 les « Economats » assumèrent en partie la poursuite de l'entreprise : on ne retrouve

(a) Lettre du roi au maire Charron. — *Lettres missives de Henri IV*, tome IX, p. 416.

malheureusement que fort peu de pièces de leurs dossiers, éparses en divers dépôts d'archives à Orléans, Paris, Besançon, ou dans les collections particulières. De 1790 à 1829, ce fut l'administration départementale qui pourvut seule à l'entretien et à l'achèvement de l'église : les documents authentiques de cette période n'ont pas été collectionnés avec ordre, et demeurent, jusqu'à présent, très incomplètement connus.

Mais nous aurons, à l'exemple de Vitet, la ressource d'interroger « le monument lui-même », en lui demandant « de nous achever son histoire » [a]. La cathédrale subsiste entière, telle que les Bourbons, d'Henri IV à Charles X, l'ont rebâtie. Seule la flèche a dû être reconstruite en 1857. La décoration intérieure, très admirée avant 1793, n'est plus représentée sur place que par de trop rares vestiges, mais d'autres, et non des moindres, se retrouvent en plusieurs lieux.

Quant aux monographies qui ont paru à diverses époques, elles sont brèves et malheureusement inexactes, du moins dans les pages qu'elles consacrent à la période bourbonienne. Leurs auteurs ont ignoré les dossiers authentiques de la réédification, ou n'y ont fait que de légers emprunts. Seules, quelques notices relatives à certains objets mobiliers, reposent sur une documentation plus sérieuse [1].

## V. — CARACTÈRE DE L'ŒUVRE.

Si « l'œuvre de Sainte-Croix » manquait encore d'une histoire sûre et complète, elle appelait aussi une critique, qui dégageât son caractère particulier et définît sa juste valeur.

On a tant brodé de romantiques fantaisies sur le style de la cathédrale d'Orléans !

Ses panégyristes ont été généreux : ils la placent « au premier rang » parmi les monuments d'une « époque de transition » [b] ; ils veulent que ses « additions » aient été « constamment faites suivant le goût adopté en 1297 par un architecte inconnu, mais habile » [c] ; ou, inversement, lui découvrent « ce cachet d'originalité, unique en France, de former avec des parties absolument disparates de style ogival, grec et mauresque, un tout qui n'est pas sans grâce » [d]...

En revanche, ses détracteurs l'ont bien maltraitée. Depuis Montalembert qui, de la tribune de la Chambre des pairs, la qualifia de « piteuse », bien d'autres ont censuré sa structure et vilipendé sa décoration. Victor Hugo, séduit de loin par son grand air, s'est déclaré déçu en l'approchant [e]. A quoi Anthyme Saint-Paul a répliqué sans ambages [f] : « Elle tient

---

(a) *Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon*, 1845, p. 3. — (b) Jacquet. *Monographie de Sainte-Croix* (1844), p. 40. — (c) Vergnaud-Romagnési. *Histoire de la ville d'Orléans* (1830), p. 486. — (d) L'abbé Th. Cochard. *La Cathédrale d'Orléans* (1890), p. 19. — (e) Victor Hugo. *Le Rhin*. Lettre XXIX. — (f) Anthyme Saint-Paul. *Les Monuments d'Orléans*. Congrès archéologique de France, 1892.

(1) Cf., à la fin du Tome II, le tableau détaillé des collections de documents et de la bibliographie.

plus qu'elle ne promet » ! On peut ajouter : surtout pour qui prend garde à l'âge et à la genèse de chacune de ses parties.

Car son histoire est une longue anomalie. Cette cathédrale ogivale commence de se rebâtir en 1600, en pleine Renaissance. Au cours de la construction du vaisseau, longue d'un siècle, maintes fois la tentation survient de faire place à de brillantes compositions du goût contemporain : elle est constamment repoussée. Seuls, la parure et les aménagements sont abandonnés à la mode régnante, tandis que l'édifice reste, ou s'efforce de rester, conforme au vieux style, alors désuet et calomnié. Tout le XVII^e siècle voit l'art ogival soutenir au chantier de Sainte-Croix un long et méritoire effort, pour survivre à son crédit, on doit même dire à sa vigueur.

Epuisé en apparence après l'achèvement du vaisseau, cet art va-t-il, au XVIII^e siècle, abandonner le bâtiment du grand portail et des tours au classicisme triomphant ? Non pas. Il s'impose encore au choix des constructeurs, ranime sa sève, reconstitue ses principes, retrouve principalement ses procédés de décoration, essaye ses forces à des tentatives étonnantes, associe à l'aventure les artistes officiels, les maîtres du goût contemporain, intéresse l'opinion et déjà la conquiert, préparant ainsi le regain de jeunesse et de succès dont il jouira au siècle suivant.

L'histoire de la réédification de Sainte-Croix est donc celle de l'art ogival dans le temps de sa disgrâce. Elle comprend trois parties, qui répondent à la suite des faits comme à leur classement logique :

La reconstruction du vaisseau tient un siècle, le XVII^e : elle manifeste la persistance des traditions du Moyen Age.

La décoration intérieure, exécutée surtout à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, est une concession au goût du temps.

L'entreprise du portail et des tours, poursuivie dans tout le XVIII^e siècle et terminée seulement en 1829, marque, pour le style ogival, l'aube du renouveau.

# PREMIÈRE PARTIE

# LA RECONSTRUCTION DU VAISSEAU

---

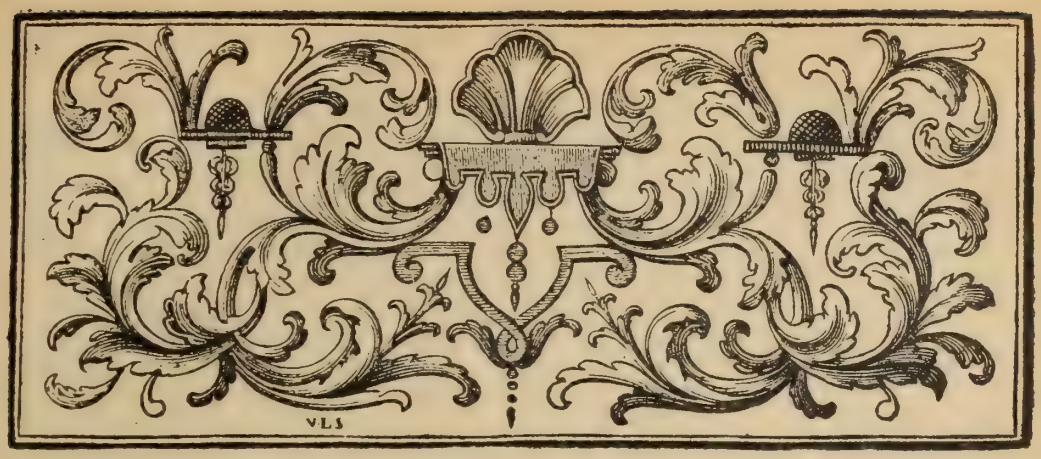

# CHAPITRE PREMIER

# LA PRÉPARATION DE L'ŒUVRE

I. L'AIDE DU ROI. — II. L'ORGANISATION TECHNIQUE.
III. LA FORMATION DU CHANTIER.

## I. — L'AIDE DU ROI

*LE PREMIER OCTROI.*

HENRI IV, après sa conversion, n'eut avec les Orléanais que d'excellents rapports : l'évêque, Jean de l'Aubespine, second successeur de Mathurin de la Saussaye, se rallie l'un des premiers au Béarnais et participe à son sacre ; le gouverneur, M. de la Chastre, se détache sans retard du parti de la Ligue ; la ville elle-même sollicite un édit de réduction et, le 7 mars 1594, fait au monarque une réception solennelle.

La bourgeoisie orléanaise lui fournit dès lors de bons serviteurs, voire d'excellents amis. Le plus apprécié fut Pierre Fougeu d'Escures, « Maréchal Général des logis des camps et armées ». C'était un habile homme qu'Henri IV employait volontiers aux négociations difficiles, un administrateur avisé, un intime de Sully, au demeurant très ami des beaux bâtiments et zélé pour la décoration de sa ville natale. Il y résidait souvent, et entretenait les meilleures relations avec le monde ecclésiastique, dans

lequel il comptait plusieurs parents. Son concours était tout acquis à ceux qui tenteraient d'intéresser Henri IV à la réédification de Sainte-Croix [a].

L'initiative vint du clergé. Etant de passage à Orléans le 2 juillet 1598, le roi se rendit à la cathédrale, et fut salué à l'entrée par le doyen du Chapitre François Jamet, car le siège épiscopal était devenu vacant. La harangue, mêlée de larmes, représenta « l'estat desplorable de cette pauvre église ruinée qui ne pouvoit estre réédifiée que par la libéralité d'un Roi ». Henri se montra touché et promit de se souvenir de l' « advertissement ». « Sa résolution fut loüée par tous les princes et seigneurs de sa suitte et par un cry de Vive le Roi, que firent tous les assistans » [b]. François Jamet se disposait à réitérer sa requête, à Paris même, quand la mort l'emporta. Mais le nouveau doyen que le chapitre élut, Charles de la Saussaye, allait se faire l'agent le plus actif, le promoteur le plus persévérant, l'homme de l'entreprise.

C'était le neveu du vieil évêque Mathurin de la Saussaye, témoin des calamités de 1568, et le petit-neveu de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans de 1552 à 1564 et garde des sceaux de France. Né à Orléans en 1565, apparenté aux meilleures familles de la province, instruit par de patientes recherches de toutes les antiquités de sa ville et de son église, il était qualifié pour soutenir les traditions et les espérances locales. Docteur en Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, curé pendant quelque temps de l'église Saint-Pierre Ensentelée, qu'il avait restaurée, chanoine de Sainte-Croix depuis 1595, prédicateur réputé, il administrait avec prestige les affaires du diocèse. L'homme était sympathique, riche d'idées, prompt aux initiatives, franc et généreux. Le prêtre avait une belle élévation d'âme, un entier dévouement. Il se fit de la réédification de Sainte-Croix une œuvre de zèle, s'y consacra avec une sorte de passion que trahit souvent le ton ému de ses *Annales*, y mit tout son amour du passé, toute l'ardeur de son patriotisme orléanais, toute sa foi religieuse.

Lié d'amitié avec Fougeu d'Escures, La Saussaye eut tôt fait de lui exposer son dessein. « L'affaire, répondit Fougeu, n'est pas si difficile que vous semblez le croire. L'esprit du prince est déjà bien disposé. Il n'y a pas dans tout le royaume entreprise qui puisse contribuer davantage à la gloire de Dieu et à celle du roi. En tout cas, il n'en coûtera rien de solliciter. Si vous voulez une ligne de conduite, voyez M. de Villeroi, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et secrétaire de ses commandements. Je vous ouvrirai les voies » [c].

C'était un langage très encourageant. On pouvait d'ailleurs compter sur Villeroi : apparenté aux La Saussaye, cousin-germain par sa femme du dernier évêque d'Orléans, Jean de l'Aubespine, il était encore l'oncle du jeune Gabriel de l'Aubespine en faveur duquel le siège épiscopal était réservé. Catholique ardent et ancien ligueur, il porterait intérêt à la réfection d'un temple ruiné par l'hérésie. Enfin son instinct politique flairerait le profit qu'Henri IV avait à tirer de cette œuvre pie, pour prouver avec éclat la sincérité de sa conversion.

---

(*a*) Cf. *Pierre Fougeu d'Escures*, par le comte Baguenault de Puchesse, 1912. — (*b*) S. Guyon. *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, II p. 453. — (*c*) La Saussaye. *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, p. 714.

Villeroi eut bientôt, à Paris, la visite de Charles de la Saussaye et d'un autre chanoine, le propre frère de M. d'Escures, Charles Fougeu, chantre de Sainte-Croix. Il fit à leurs ouvertures l'accueil désiré, et promit de s'entendre avec le Maréchal Général pour mener l'affaire à bonne fin. Effectivement, la cause était à peu près gagnée quand Henri IV fut de nouveau à Orléans, le 24 juin 1599 [a].

Aux compliments que La Saussaye lui porta à sa résidence, le roi fit cette réponse : « J'ai résolu de rendre à l'église de Sainte-Croix son ancienne splendeur ! » Et le soir, à l'issue des vêpres de la Saint-Jean-Baptiste, il parcourut l'édifice, examina les ruines et répéta sa promesse. Le lendemain, sous le porche, il reçut du doyen agenouillé d'éloquents témoignages de gratitude, et s'entendit comparer à David, auquel Nathan présageait une lignée immortelle en retour du dessein qu'il avait conçu de bâtir le temple [b].

La Saussaye s'est flatté, dans ses *Annales*, d'avoir été bon prophète, car l'union du prince avec Marie de Médicis vint bientôt assurer une postérité à la maison de Bourbon.

Heureusement, Henri IV ne suivit pas l'exemple de David jusqu'à laisser à son successeur le soin d'effectuer ses intentions. Le 9 août, il signait à Blois un arrêt et des lettres patentes, qui affectaient à la « réédification et reconstruction de ladite église » un impôt de 3 sols 9 deniers levé sur « chacun minot de sel ès greniers des Généralitez d'Orléans, Tours, Bourges et Moulins [c] » [1].

Ainsi commençait la série des libéralités royales qui assureront, au cours de 230 années, la complète réalisation de l'entreprise. Nous n'avons pas à insister, dans cette partie de notre étude, sur la nature des fonds, sur le mode de leur recouvrement, sur les procédés administratifs dont leur maniement sera l'objet. Ces questions, qui n'intéressent point directement l'histoire technique et artistique de la cathédrale, seront traitées à part [2]. Toutefois il est à noter ici que l'octroi sur le sel n'était accordé, en 1599, que pour une période de « neuf années prochaines et consécutives » : Henri IV s'attendait-il à voir achever l'édifice en ce laps de temps ? C'est douteux. Mais il est cependant probable qu'il ne prévoyait ni les multiples renouvellements dont l'octroi de 1599 serait l'objet, ni la somme considérable de secours supplémentaires que l'œuvre de la cathédrale exigerait encore.

Le même édit annonçait qu'un comité de chanoines et de « notables bourgeois » serait chargé d'aviser au meilleur emploi des ressources. Mais La Saussaye n'eut point la patience d'en attendre l'institution. On le vit, dès le 19 août, fête de l'Apparition de la Sainte-Croix [d], conduire en personne une équipe de manœuvres qu'il mit à « remuer et chercher les pierres qui estoient restées des ruines et démolitions de l'ancienne église, et les

---

(*a*) La Saussaye. *Op. cit.* p. 714. — (*b*) *Ibid.* p. 715. — (*c*) Arch. Dép. C. 381. — Arch. Nat. E. 2ᵉ fol. 31. — (*d*) Cf. *Annales Eccl. Aur.* p. 716.

(1) Le texte et les dispositions particulières de cet édit sont étudiés en détail dans le tome II.

(2) Cf. Tome II. — Nous aurons à exposer en même temps les motifs qui attachèrent Henri IV à l'œuvre de Sainte-Croix, et à discuter la tradition du « vœu » ou de l'obligation de conscience que le roi aurait assumée.

préparer pour cette nouvelle structure ». Toutefois, ajoute la chronique, « on y travailla assez lentement au commencement pour ce qu'on ne pouvoit pas si tost toucher les deniers que le roi avoit assignez [a] ».

## *L'INSTITUTION DU BUREAU.*

Après avoir doté l'entreprise, Henri IV se préoccupa d'en former le comité directeur. De nouvelles lettres patentes, du 3 décembre 1599, publièrent la nomination de « personnages suffisans et capables pour avoir la charge et surintendance sur les œuvres et réparations ». C'étaient :

« Charles de la Saussaye, doyen, et Pierre Fougeu archidiacre de Beauce, chanoine de l'Eglise de Sainte-Croix d'Orléans, Pierre Baudet sieur Dormeville, Trésorier Général de France audit lieu, Pierre Fougeu sieur Descures, Commissaire ordinaire des guerres, et Guy Hurault Marchand d'Orléans » [1].

Le Chapitre était représenté par deux de ses membres, la bourgeoisie par deux notables, l'administration des finances par un trésorier général. Mais celle-ci estima que ses prérogatives n'étaient pas suffisamment sauvegardées. Elle obtint du roi un nouvel édit, en date du 22 mai 1600, qui admit « aux Bureaux et Assemblées » toute la compagnie des « Trésoriers Généraux de France audict Orléans », avec droit de préséance [b]. Toutefois, dans la pratique, ces fonctionnaires n'useront de leurs avantages qu'avec tempérament : ils exerceront un droit de contrôle plutôt qu'une hégémonie. Les autres « commissaires », plus assidus aux réunions, et plus spécialement attachés à l'œuvre, en seront les véritables maîtres.

Les deux édits précités contiennent une sorte de règlement du comité ou « Bureau ». Les réunions seront hebdomadaires. Les « actes, ordonnances, délibérations, baulx au rabais, mandemens et aultres expéditions... seront intitulez : Les Commissaires depputez par le Roy pour le fait de la Réédiffication et Reconstruction de l'Eglise Sainte Croix d'Orléans... » Pour « recepvoir et rédiger par escript » leurs ordonnances, les commissaires désigneront tel greffier « suffisant et capable que bon leur semblera [c] ». Quant à la « recepte et despence des deniers », elle est confiée, par le roi lui-même, à « Me Nicolas Choppin, habitant aud. Orléans [d] ».

Le Bureau doit à l'administration royale un compte exact de ses recettes et de ses dépenses, mais par contre il jouit d'une entière indépendance pour la direction des travaux. Les textes sont explicites à cet égard : Les commissaires auront toute liberté de « vaquer au faict des réparations, résouldre et arrester les entreprinses et conduite d'icelles... selon qu'ils verront ensemblement estre le plus à propos ». Ils pourront déléguer « telles personnes que besoin sera pour l'accélération d'ycelles ouvrages, à ce que la besogne ne soit tenuë en longueur,... ordonner de la dépense

---

(*a*) S. Guyon. *Op. cit.* p. 454. — (*b*) Arrêt du 22 mai 1600. C. 382. — (*c*) *Ibid.* — (*d*) Arrêts du 3 déc. 1599 et du 22 mai 1600.

(1) L'original des lettres du 3 décembre 1599 étant perdu, nous reproduisons le texte un peu modernisé qui fut imprimé en 1740 dans le « Recueil des arrêts, lettres patentes... concernant la réédification. »

qui sera nécessaire, ensemble du payement des ouvriers, achats de matières, et de toutes autres dépenses concernant iceux ouvrages ». A cet effet, ils jouiront de « tout pouvoir à ce pertinant », même du droit de requérir les « justiciers » du roi et « tous sergens », pour l'exécution de leurs « ordonnances [a] ».

En somme la « surintendance » conférée par Henri IV au Bureau des commissaires est double : elle consiste à gérer des fonds et à éxécuter un bâtiment. Nous laissons ici de côté le premier point, l'œuvre administrative et financière, qui doit être traité à part. Nous nous attacherons seulement, au cours des prochains chapitres, à relater les manifestations de l'activité des commissaires dans le domaine artistique et technique.

Chargés de mener à bien la reconstruction d'une cathédrale, ils apporteront à l'accomplissement de ce mandat toutes les qualités requises, tous les soins exigés. Ils tiendront assidûment leurs réunions, étudieront les plans, écouteront les experts, arrêteront les devis, passeront les marchés, prendront toutes les mesures utiles à l'accélération et à la bonne exécution des ouvrages. Si, en dépit des intentions royales, « la besogne est tenue en longueur », ce sera bien contre leur gré. Il ne dépendra pas des premiers commissaires, nommés en 1600, que la réédification ne soit achevée avant leur mort... Ils légueront du moins à leurs successeurs, choisis par le roi dans les mêmes milieux, une belle tradition de persévérance, d'esprit d'initiative et de dévouement à l'œuvre. La conduite du Bureau justifie pleinement ce jugement d'un contemporain sur les « Aurélianois » d'antan :

« Ils ont de cette accortise et dextérité, qu'ils sont prompts et habiles à toutes sortes d'affaires qui se rencontrent ou ils sont employez, et qui sçavent surmonter les difficultez qui naissent, et ont une hardiesse accompagnée de modestie et patience... » [b]

Un beau succès de cette « hardiesse » avait été d'intéresser le roi lui-même à l'œuvre de Sainte-Croix. Nous allons en voir un autre, qui sera d'y faire contribuer la France entière, grâce au Jubilé « si célèbre » [c] de l'an 1600.

## *LE JUBILÉ DE L'AN 1600.*

Au printemps de l'an 1600 des foules de pèlerins s'acheminaient de toute la chrétienté vers Rome, pour y gagner les indulgences du Jubilé séculaire.

Or il était arrivé, en pareille circonstance, que le pape « communiquât la grâce du Jubilé » à d'autres villes, soit pour épargner aux fidèles un trop long voyage, soit pour avantager certains sanctuaires : en 1550 Jules III avait assigné aux Français le pèlerinage de Pontoise, en faveur de l'église Notre-Dame, dont l'achèvement devait être procuré par les aumônes des visiteurs [d].

Les chanoines de Sainte-Croix firent le rêve d'obtenir pour leur église une aussi précieuse bénédiction. Le doyen se chargea d'en parler à Henri IV

(*a*) Arrêts des 3 déc. 1599 et 22 mai 1600. — (*b*) Le Maire. *Antiquitez de la ville d'Orléans*, p. 79. — (*c*) S. Guyon. *Op. cit.* p. 464. — (*d*) *Recherches archéologiques sur la Ville de Pontoise*, par l'abbé Trou, p. 154.

et le roi voulut bien adresser à Clément VIII une requête. La réponse vint en octobre 1600 sous la forme d'un bref pontifical : un jubilé de trois mois était accordé à la ville d'Orléans. Les pèlerins auraient à visiter, quinze fois en quinze jours, la basilique de Sainte-Croix « *per ipsum Henricum regem instaurari cœptam* » [a]. Le document n'insistait que sur le but spirituel de ces visites. Mais, dans une lettre adressée peu après au pontife, Henri IV prit moins de ménagements. Il le remercia de l'intention qu'il avait eue, « en faisant ce bon œuvre, d'eschauffer la dévotion et charité des fidelles en Nostre Seigneur Jésus-Christ pour les comuer à ayder de leurs ausmosnes la réparation de la dicte Eglise » [b].

Rien ne fut négligé pour rendre le Jubilé « fort célèbre ». On le publia « par tous les endroits du roiaume et mesme chez les estrangers nos voisins » [c]. L'affluence, au dire des chroniques, fut énorme du 18 novembre 1600 au 18 février 1601. On compta « cent nonante et six parroisses des environs des villes circonvoisines... cinq cens mille communians, non compris les habitans de la ville... dix mil deux cens trente deux messes » [d]. Il vint des « Bretons, Gascons, Savoyards, Lorrains, Liégeois et Hollandois en grand nombre, et mesme quelques Italiens et Espagnols » [e]. Mais on vit surtout le peuple de nos provinces, « bonnes gens des champs, fort simples et ignorans pour la pluspart », note de l'Estoile [f], « la pluspart du peuple du reste de la France », avance Philippe Hurault [g]. Tous étaient « meus d'une bonne dévotion », même « les plus meschans » qui « en la célébration de ce Jubilé avoient l'avantage, n'y aiant si énorme ne détestable pecché qu'il n'effaçast » [h].

Les pauvres nefs de la cathédrale provisoire furent témoins de cérémonies magnifiques, dont La Saussaye nous a laissé la description [i]. Plusieurs prélats les présidèrent, entre autres l' « illustrissime Pierre de Gondy prestre, cardinal de la Saincte Eglise romaine, et peu auparavant évesque de Paris » [j]. On s'écrasa aux offices : « La multitude estoit si grande, dit Le Maire, qu'encores que l'hyver fut aspre et rigoureux, l'on voyoit en l'Eglise une vapeur si grosse, provenant de l'aleine des personnes, que j'ay veu tomber sur icelles des gouttes d'eauës » [k].

L'humble édifice s'était fait beau pour ces grands jours : on l'avait « magnifiquement paré de tapisseries, tapis, images et tableaux ». On voyait, « suspenduë en un lieu éminent, la banière de la ville, où est représentée d'un costé la Pucelle d'Orléans, et de l'autre le pourtrait de la mesme ville » [l]. Les comptes mentionnent trente-deux pièces de tapisserie louées pour la décoration du chœur et des chapelles, « des pentes de ciel » pendues aux charpentes, des « oratoires » en tapisserie disposés pour les stations du jubilé, des tableaux empruntés à la « maison de ville ». Celle-ci fournit encore « deux grandes coullonnes garnies de basses et de chappitteaux », qui servirent à dresser sur le grand autel une sorte de ciborium à dôme et quatre « pyramides ». Au devant étaient peintes les armes du pape et celles du roi.

---

(*a*) Cf. La Saussaye. *Op. cit.*, p. 718. — (*b*) Lettre écrite de Lyon le 15 décembre 1600. *Archives vaticanes*. II. Fonds Borgh. 487. — (*c*) S. Guyon. *Op. cit.*. p. 457. — (*d*) Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 76, — La Saussaye. *Op. cit.* — (*e*) S. Guyon. *Op. cit.*, p 461. — (*f*) De l'Estoile. *Continuation de mes mémoires*. p. 179. — (*g*) Ph. Hurault. *Mémoires*, p. 609. — (*h*) De l'Estoile. *Op. cit.*, p. 179. — (*i*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 721. — (*j*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 460. — (*k*) Le Maire. *Op. cit.*, p. 77. — (*l*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 458.

Des fleurs de lis « d'estaing doré » et les « caillotz » du blason orléanais étincelaient sur le dôme. « Quatre tables de boys pour faire la communion dudict Jubillé » étaient « dressées derrière le grand hostel », et, en divers endroits, « dix-huit chaises de bois de sapin servant pour les confesseurs ». On n'avait point oublié les troncs. Il y en avait quatre « de boys de chesne et une croix de sapin à chacun, apposez à quatre chappelles de ladite église, esquelles sont ordonnées les stations du jubilé. » Le tout fut payé sur la caisse de la réédification, à laquelle, il est vrai, profitaient les aumônes [a].

Les trois mois concédés par le pape étaient expirés, quand arriva un nouveau bref, qui prolongeait le jubilé jusqu'au 6 mai. Henri IV avait demandé lui-même cette faveur, en considération de ceux que la « rigoreuse saison de l'hiver » avait empêchés « de se mettre par les champs » [b].

« Le temps de trois semaines ayant donc esté donné pour servir de relasche à tant d'Ecclésiastiques qui avoient extraordinairement travaillé l'espace de trois mois, le Jubilé fut ouvert derechef le premier dimanche de Caresme onziesme jour de Mars, et continué comme auparavant, bien qu'il n'y eust pas un si grand concours de peuple » [c]...

On avait cependant répandu une circulaire des vicaires généraux du diocèse, imprimée sous ce titre : « Prolongation du Grand Jubilé de très-plaine Rémission, et le mesme qui se gaignoit à Rome... à tous fidelles chrestiens tant dedans que dehors le Royaume qui visiteront l'Eglise Saincte Croix d'Orléans. » Et l'image de celle-ci se voyait au verso de la couverture : image rétrospective, car elle représentait l'état ancien et si regretté de la cathédrale, avec son monumental clocher. (*Album*, 1re page.)

La qualité des visiteurs compensa le moindre nombre : « Il vint quantité de Noblesse de l'un et de l'autre sexe » [d]. Bien mieux, le roi lui-même, accompagné de la reine et d'une fort belle suite, arriva le mardi avant Pâques, pour « faire la feste et gaigner le jubillé » [e].

## *LA POSE DES PREMIÈRES PIERRES.* (*Album, fig. 1, 26.*)

La Saussaye n'était pas à Orléans pour recevoir les souverains : il avait malencontreusement accepté de prêcher le carême à la cathédrale de Reims. Ce fut Jean Robert, sous-doyen, qui fit la harangue. Il supplia « leurs Majestez d'avoir agréable de mettre le lendemain la première pierre aux fondemens de l'église » [f].

En effet, le mercredi saint, 18 avril, à deux heures après midi, au milieu d'une foule énorme, sous l'escorte des gardes suisses, au son des tambours et des fifres, le roi s'en vint à Sainte-Croix avec la reine et toute la cour [1] :

---

(*a*) C. 416, 458. Une pièce de C. 470 signale des « orfraiz » que le bureau avait fait faire à Paris. — (*b*) Lettre du 15 décembre 1600. *Archives vaticanes* II, Fonds Borgh., 487. — (*c*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 462. — (*d*) S. Guyon. *Op. cit.*, 462. — (*e*) Philippe Hurault. Mémoires. — (*f*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 462; La Saussaye. *Op. cit.*, p. 739-740.

(1) Les circonstances du pélerinage d'Henri IV ont été notées par un personnage de sa suite, « son « grand aumônier » Philippe Hurault : « Sa Majesté s'en alla vers la semaine saincte avec la Reyne et toute la cour à Orléans, y arriva le mardi de la semaine saincte et y passa tous les jours de dévotion, avec un grand devoir et assiduité aux stations pour le jubillé et pour les ténèbres et autres services ordinaires de l'Eglise, ce qui édiffia grandement tout le peuple de France, ayant veu leurs Majestez faire leurs dévotions

« Les deux pierres préparées avec les Armes de leurs Maiestez, et la datte du jour et de l'année courante ayant esté présentées, le Roi prit alaigrement la Truelle d'argent de la main du Maistre Maçon, posa la première pierre au fondement du Pilier, qui est le premier dans l'aisle de l'Eglise du costé du Midi près la croisée, et y appliqua quantité de chaux, et *Dieu soit loüé*, (dit-il) *mais ce n'est pas assez de commencer cet édifice, si nous n'avons soin de le bien continuer et parachever*. La Reine fit le semblable de l'autre pierre où ses Armes estoient gravées, avec une autre Truelle d'argent qu'on luy présenta, et avec laquelle elle jetta de la chaux sans se baisser à cause de sa grossesse; et par ce moyen le Fils qu'elle portoit en ses flancs (qui fut depuis le Roi Louis treizième) fut censé avoir mis par ses mains la seconde pierre de cette magnifique Eglise, n'ayant encore qu'environ quatre mois. Cette action Royale fut suivie du travail des Architectes et Maçons, qui continuèrent le fondement, du son des cloches, trompettes, tambours et autres instrumens, avec les acclamations d'un monde de peuple, qui crioit, *Vive le Roi* » [a].

Les deux truelles, « l'une aux armoiries du Roy et l'autre aux armoiries de la Reyne, garnies de leurs manches garniz de vellours et passement viollet », auraient été de précieux souvenirs à conserver dans le trésor de la cathédrale. Il ne nous reste que l'ordonnance de 18 écus 30 sols délivrée au fournisseur, le « marchant orfebvre Daniel Gidoyn » [b].

En revanche, on peut être assuré que les deux pierres subsistent encore sous le pilier dont elles formaient le fondement, aucun pilier du nouvel édifice n'ayant été détruit ni remanié depuis Henri IV. Mais il n'est pas facile de déterminer quel est ce pilier, car ni les dates ni les armoiries gravées en 1601 sur les deux pierres [c] n'apparaissent. Faut-il croire, à la suite d'une tradition toute récente, que le pilier est celui auquel nous voyons apposée l'inscription commémorative, c'est-à-dire le premier dans le collatéral du chœur, au sud, près du tombeau de Mgr Dupanloup? (Fig. 1. Pilier 20 *b*). C'est toute une question.

L'inscription, en lettres d'or sur marbre noir, est rédigée dans le latin de La Saussaye qui en a reproduit le texte dans ses *Annales* [d]. Elle a été gravée en 1607, par ordre du Bureau de la réédification, pour être placée au pilier « auquel Sa Majesté a mys la première pierre » [e]. Enlevé pendant la Révolution, ce marbre fut « rétabli », entre 1802 et 1811, « sur le dernier pilier intérieur de la grande nef », que l'on croyait bien être celui de la première pierre [f]. Mais il n'y resta pas longtemps : en 1821, l'abbé Dubois, théologal du diocèse, le fit transporter là où il est encore aujourd'hui [g].

Dubois avait tenté de justifier d'avance le choix de cet emplacement. Dans une notice parue en 1818, il recourt aux indications du vieil annaliste Symphorien Guyon : « Guyon, dit-il, assure que cette première pierre fut posée au pilier de la basse aile, du côté du midi, près la croisée, non loin de la sacristie... » [h]. Cette citation est ixexacte : le texte de Guyon [i] porte

---

exemplaires et satisfaire à pied aux stations ordonnées pour ledict jubillé, comme les moindres de leur royaume. Le Roy donna lors... force aumosnes, tant aux églises que prisonniers et pauvres qui s'y trouvèrent en grande quantité audit lieu ; dont de tout je fis la principalle distribution ayant eu l'honneur de suivre sa Majesté en ce voyage et luy servir tant comme superintendant de la musicque, y en ayant mené une d'extraordinaire outre les siennes de la chapelle et de la chambre par son commandement, que comme grand aumosnier »... Mémoires de Phlippe Hurault, abbé de Pontlevoy, évêque de Chartres. (Edit. Michaud et Poujoulat, t. X, p. 609.)

(*a*) S. Guyon. *Op. cit.*, p. 462. — (*b*) Ordonn. du 8 mai 1601. C. 416. — (*c*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 740. — (*d*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 742. — (*e*) Ordonn. du 7 juin 1607 C. 416. — (*f*) Arch. dép. T. 293. Rapport fait au Conseil général de la Commune d'Orléans... (1811). — (*g*) Bibl. municip. d'Orléans, Ms. 621. « Epitaphes et inscriptions ». — (*h*) Dubois. *Notice historique et description de l'église cathédrale d'Orléans*, p. 10. — (*i*) Texte reproduit en haut de cette page.

simplement que le pilier « est le premier dans l'aisle de l'Eglise du costé du Midi près la croisée ». Il n'est pas question de la sacristie. En lisant Guyon sans idée préconçue, Dubois aurait constaté que le pilier désigné pouvait être aussi bien dans la « basse aile » de la nef, vers les tours, que dans la « basse aile » du chœur, vers la sacristie. C'est donc à bon droit que, dès 1828, l'archéologue orléanais Vergnaud-Romagnési contesta l'interprétation de l'abbé Dubois : « Le passage, écrivait-il, sur lequel il [Dubois] s'est fondé peut s'appliquer également au second pilier à gauche de la porte latérale sud, où se trouvent deux pierres d'attente établies dès l'origine pour recevoir des inscriptions » [a] [1]. Nous ajouterons : il y a beaucoup de chances que l'hypothèse de Vergnaud soit la vraie, et qu'Henri IV ait en effet posé la première pierre au fondement du pilier qui porte, sur deux de ses faces, à trois mètres de hauteur, des « pierres d'attente » (fig. 1, pilier 26 *b*, et fig. 26).

Ce pilier se présente le « second à gauche de la porte latérale sud » ou, pour emprunter les termes de Guyon, « le premier dans l'aisle », en allant de la croisée aux tours. Or c'est de ce côté là, et non sur le trajet de la croisée à la sacristie, que la plaque commémorative se voyait avant la Révolution : un inventaire de 1780 nous la montre « attachée au premier pilier de la nef qui joint le grand mur qui ferme l'église et la sépare des nouvelles constructions » [b]. En 1780, les « nouvelles constructions » ce sont les tours, et « la nef qui joint » les tours est vraisemblablement celle qu'on traverse en venant du portail latéral sud, qui était alors, à cause des travaux, la principale entrée de la cathédrale. Le « premier pilier » de cette nef se trouve être précisément celui qui porte les « pierres d'attente » [2].

L'emplacement qu'occupe ce pilier est à considérer. Au temps d'Henri IV, l'endroit était le plus fréquenté de l'église, à quelques pas de la porte du « Cloître » ouverte à tous, et de la porte du « Chapitre » réservée aux chanoines. Dans un cadre de ruines, c'était comme un vestibule à ciel ouvert. D'un côté se voyait la nef, dont on entreprenait alors la restauration, de l'autre le chœur, destiné à demeurer quelques années encore dans son état de restauration provisoire. Il paraît vraisemblable que la première pierre ait été posée, de préférence, dans la partie de l'église où les travaux commençaient, et que le pilier choisi ait été l'un des plus apparents.

La démonstration ne semblera-t-elle pas suffisante quand on saura que, au lendemain de la visite d'Henri IV, le pilier des pierres d'attente fut l'un des premiers mis en œuvre ? Il compte parmi les six qui firent l'objet de la campagne de travaux de 1601, tandis que le pilier de Dubois date au plus

---

(*a*) Vergnaud-Romagnési : *Notice historique sur l'église-cathédrale*, 1828, p. 10. — (*b*) Bibl. d'Orléans. Manuscrit 621. « Epitaphes et Inscriptions », 1780.

(1) Les pierres d'attente sont, à elles seules, un indice. Il fallait qu'on eût quelque sérieuse raison pour rompre ainsi la continuité des lignes. Un devis imprimé en 1685, que Vergnaud a connu sans doute, mentionne ce pilier comme ayant « des pierres saillantes pour mettre une inscription ». Mais nous croyons que ce texte ne doit pas être pris au pied de la lettre. A la hauteur des pierres saillantes, une inscription eût été indéchiffrable. Il est plus naturel de supposer qu'on voulait y sculpter les armoiries des souverains, après l'achèvement de la Nef. L'inscription sur marbre eût été placée plus bas, pour être à portée de vue.

(2) Le texte de 1780 est à rapprocher de celui de 1811, auquel nous avons fait allusion plus haut. Le voici dans son entier : « MM. les chanoines de la Cathédrale ont rétabli sur le dernier pilier intérieur de la grande nef actuelle, où est posée la première pierre, le marbre où est inscrit le procès-verbal de cette cérémonie »... (Arch. dép., T. 293. Rapport fait au Conseil général de la Commune... 1811.)

tôt de 1605[a]. En somme les documents, les faits connus, les vraisemblances, s'accordent à désigner le pilier de Vergnaud-Romagnési, comme étant bien celui dont Henri IV et Marie de Médicis posèrent le fondement, avec tant d'éclat, le 18 avril 1601.

Le roi ne se contenta point d'affirmer hautement que l'œuvre était sous son patronage. Il voulut « en advancer l'exécution » et, pour son aumône du jubilé, accorda « dix mil escus sol à prendre sur les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de la recepte généralle de ses finances audict Orléans, payable en dix années[b] ». La reine, de son côté, promit de prendre plus tard à sa charge la construction des couvertures[c]. Enfin la multitude des pèlerins qui se succédèrent à Sainte-Croix de novembre 1600 à mai 1601 ne manqua pas de laisser dans les troncs un assez joli denier. La Saussaye se borne à noter qu'après le jubilé l'ouvrage reçut une impulsion plus vive et occupa un plus grand nombre de bras[d].

## II. — L'ORGANISATION TECHNIQUE.

### *LE PLAN.*

Rien, au début, ne laissait prévoir que la « charge et surintendance » des travaux pût réserver au Bureau des commissaires beaucoup de difficultés et de surprises. Le bâtiment de Sainte-Croix n'était pas à créer de toutes pièces, mais seulement à restaurer, à reconstituer, à compléter. Vu d'ensemble, l'ouvrage semblait d'une « conduite » facile et d'une « accélération » aisée.

Eût-on besoin de discuter le plan à suivre ? Les ruines l'indiquaient. Il semble que dès 1568, au lendemain de la catastrophe, le parti avait été pris de rétablir la forme ancienne de l'église : on n'avait conservé tant de tronçons, de vestiges, qu'à titre de témoins et d'auxiliaires éventuels. Les deux travées de la vieille nef constituaient d'ailleurs un modèle complet, dont il suffisait de répéter les lignes. Aucune improvisation ne vaudrait « ce beau dessein duquel il estoit resté quelque peu de chose au bas de ladite église[e]. »

Aucun texte ne signale qu'avant d'inaugurer la besogne, le Bureau ait fait établir un projet précis et détaillé : pour les ouvriers d'alors, les anciens restes pouvaient tenir lieu de plan, de coupe et d'élévation. Il est seulement question d'un « modelle en carton représentant lad. église Saincte Croix comme elle estoit auparavant sa ruyne et desmolition d'ycelle. » Confectionné au prix de dix écus par le peintre orléanais Nicolas Poncet, ce « modelle » avait été « représenté au Roy affin de faire veoir à sa Majesté quelle estoit la construction de lad. église et le supplyer de donner moyen de faire lad. réédification[f]. »

---

(*a*) Cf. Ch. II. — (*b*) Brevet du 20 avril 1601. C. 384. — (*c*) C. 470. Supplique du 19 janvier 1610. — — Cf. Ch. II-III° — (*d*) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 742. — (*e*) Guyon. *Op. cit.*, p. 55. — (*f*) C. 416. Ordonn. du 11 juillet 1600.

Plus tard, en 1611, un autre « grand pourtraict et modelle » sera l'œuvre de « Jehan Cougnet m^e potier d'estain et architecte demeurant en ceste ville d'Orléans ». — « Ingénieusement et industrieusement faict et construict... en boys et carte », il sera transporté à Paris et « représenté au Roy et à la Royne », au jeune Louis XIII et à sa mère, pour obtenir continuation des octrois d'Henri IV [a].

Ces modèles, inventés pour la réclame, ne furent pas de véritables maquettes. Il n'est même pas certain qu'on ait pris la peine de les conserver [1]. Pendant plus de vingt ans, les tailleurs de pierre reproduisent simplement le trait, les coupes, les profils du vieux bâtiment. Ils usent de « moules » ou « calibres », qui guident leurs tracés [b]. Et pour la pose, les maçons se conforment aux mesures et aux niveaux des vestiges les plus proches.

Quelquefois des problèmes se posent, dont la solution n'est pas suffisamment indiquée par les anciens restes. On assemble alors des experts, et l'avis qui prévaut accuse toujours la vitalité que les traditions ogivales gardaient dans le milieu orléanais.

Enfin, de temps à autre, nous verrons le Bureau des commissaires obligé d'inventer de toutes pièces les plans, profils et élévations de certains grands ouvrages : particulièrement, lorsqu'il étendra l'entreprise au delà des limites d'une simple réédification. Alors il ouvrira des enquêtes, multipliera les démarches, appellera à son aide les premiers architectes du royaume.

## *LE PROGRAMME.*

Il dut être moins facile, au début, d'élaborer le programme des travaux que d'en arrêter le plan. Par où commencer ? Fallait-il caler d'abord les deux travées de l'ancienne nef, dont l'isolement et la vétusté pouvaient donner de l'inquiétude, ou reconstituer plutôt le chœur afin d'assurer la célébration de l'office divin ? Convenait-il de bâtir travée par travée, en menant chaque tranche à sa perfection avant d'entreprendre la suivante, selon la méthode que la pénurie d'argent avait imposée parfois aux constructeurs du Moyen Age ? N'était-il pas préférable de dresser d'abord toutes les piles, et de lancer tous les arcs, sur toute la longueur du vaisseau, quitte à terminer ensuite, et peu à peu, les remplissages et les ravalements ?

Pour résoudre ces questions d'ordre technique, le Bureau tint à s'entourer des conseils les plus autorisés. Il en chercha jusqu'à Paris. Voici la lettre adressée par les commissaires à l'un des leurs, le trésorier général Claude le Thonnelier, pour le prier de faire des démarches dans la capitale :

« Affin que chacun congnoisse, mesme sa Majesté, que ne manquerons de bonne volonté, nous avons advisé de mettre quelques œuvres en besongne pour tailler de la pierre attendans que ayons fonds et moyen de faire plus grande chose ; mais nous estymons estre nécessaire, comme

(*a*) C. 418. Ordonn. du 20 novembre 1611. — (*b*) Cf. *infra*, III^e. La formation du chantier.

(1) Nous rencontrerons cependant, en 1706, la mention d'un « plan ancien de l'église fait par celuy qui en a donné le dessein original ». Ce plan, bien oublié durant tout le XVII^e siècle, n'était autre, peut-être, que l'ancien « modelle en carton » de Nicolas Poncet. (Cf. III^e partie. Ch. I-IV^e.)

nous en avons quelques foys discouru avec vous lors que vous estiez par deça, d'avoir l'advis de quelques hommes expérimentez en telz affaires qui ne sont commungs et ordinaires, et n'en sachant par deça nous vous pryons d'affection prandre la peyne de parler à quelqu'un par dela propre à cest effect. Mr Levayer nous a dict vous avoir ouy parler de Messieurs Le Marchant qui y sont fort expertz et lesquelz ont ja prins la peyne de venir voir nostre église. Que s'il leur playt ou à l'un d'eulx en prendre de rechef la peyne, affin de prendre et suivre leur bon advis avant que passer oultre à ung tel œuvre qui mérite bien des plus advisez et expérimentez de la France, vous participperez aux prières des gens de bien..... » (10 octobre 1600) (a).

Les Le Marchant étaient en grande faveur auprès du roi et de la ville de Paris. L'un d'eux, Guillaume, atteignait à la célébrité par l'achèvement du Pont-Neuf. Il est possible que lui-même, ou son frère Charles, ou son fils Louis, les trois peut-être, aient répondu à l'appel du Bureau de Sainte-Croix : ainsi s'expliquerait le titre de « *nobiles architecti* (b) » employé, par La Saussaye, pour désigner ceux qui assistèrent Henri IV à la pose de la première pierre.

Une dénomination si flatteuse indique au moins que les commissaires ne se contentèrent pas de collaborateurs médiocres. Malheureusement nous ne savons rien de la consultation qui eut lieu. Mais le cours que les travaux prirent ensuite révèle qu'un programme fut arrêté, dont les dispositions répondaient à la fois aux conditions particulières de l'œuvre et à la tradition des meilleurs chantiers du Moyen Age. On commencera la réédification par la nef, de manière à consolider les vieilles travées, mais on poussera rapidement vers l'abside. On ne réalisera d'abord que le « *grand corps* », c'est-à-dire les membres essentiels du bâtiment : toute la série des piliers, et les arceaux qui relient les piliers à hauteur des combles inférieurs et supérieurs. Cette pratique, héritée des anciens maîtres, aura l'avantage de laisser aux maçonneries les plus massives le temps de tasser, en attendant l'adjonction des éléments plus fragiles. Mais l'ossature décharnée du « *grand corps* » pourrait souffrir de rester ouverte à tous les vents : on se hâtera de l'abriter, et en même temps de l'assujettir, par la construction du haut comble. Ensuite viendra l'achèvement du système des arcs, par la pose des arcs-doubleaux et des arcs-boutants ; puis la mise en place des remplissages : nervures et quartiers de voûtes, claires-voies du triforium et des fenêtres ; enfin le complément de la parure : balustrades, gargouilles, clochetons.

C'est en constatant, dès le début, le développement méthodique de l'œuvre, que nous devinons l'adoption préalable d'un programme raisonné. Un document daté de 1611 apporte d'ailleurs quelques précisions. On se proposait de relever les travées des deux ailes aussitôt après celles du principal vaisseau. L'assiette du haut comble étant ainsi préparée, on voulait réaliser toute la charpenterie des quatre branches de la croix d'un seul tenant, et en même temps le « grand clocher ». On pensait même donner à ce dernier ouvrage quelque avance sur l'achèvement « du reste du bastiment de la crouppe » (1) (c).

Il n'est pas douteux que, dès l'origine, les commissaires n'aient éprouvé

(a) C. 416. — (b) La Saussaye. *Op. cit.*, p. 740. — (c) Cf. Ch. II-IIIe. Lettre du 19 janvier 1610 à Mr Phelypeaux.

(1) Le mot « crouppe » est employé communément dans nos textes pour chevet ou abside.

le désir d'en arriver, aussi vite que possible, à l'érection du clocher. Sans cesse nous les verrons revenir à ce projet, le préparant de loin, sacrifiant bien des choses à son exécution, et ne le différant que par force et à grand regret.

## *LE RÉGIME DU TRAVAIL.*

A prendre au pied de la lettre l'édit du 3 décembre 1599, il semblait que le Bureau fût chargé de pourvoir lui-même, sans intermédiaire, à la réalisation des ouvrages : il dirigerait le chantier, ordonnerait les dépenses, paierait les ouvriers, achèterait les matériaux, etc.

Mais les lettres rectificatives du 22 mai 1600 [a] instituèrent une autre pratique : les trésoriers généraux investis de la présidence feraient « les adjudications des baux au rabais, en la présence et par l'avis des autres commissaires ». Etant adjugés, les ouvrages ne seraient plus sous l'administration directe du Bureau. Les entrepreneurs en assumeraient eux-mêmes la conduite. Quelquefois le Bureau se réserverait l'approvisionnement des matériaux, mais souvent son action se réduirait à l'exercice de ses droits de contrôle.

On annonça, en effet, pour le 3 mai 1601, la mise au rabais de « la façon taille et assiette de pierre de six pilliers, sans estre tenu par l'adjudicataire de fournir aucunes matières [b] ». Les affiches « envoyées par hommes exprès en villes de Paris, Tours, Bloys et Nevers... publiées, proclamées et attachées en carrefours » par un huissier et son « trompette » [c], attirèrent « diverses personnes tant maçons, charpentiers que autres ». Le dernier rabais fut mis par Etienne Trouvet, un Tourangeau, qui refusa de signer le bail « pour ne pouvoir par luy fournir de caution et aultres raisons ». De nouvelles enchères furent ouvertes, mais personne ne se présenta [d]. On saisit là une conséquence de l'état général d'épuisement et de malaise causé par les troubles récents.

Ce triste début mit les commissaires en grand embarras :

« Aurions sursis délibéré et conféré avec quelques experts ce qui estoit à faire pour le meilleur mesnage et pour l'advancement et réédification de lad. église, spéciallement desd. six pilliers. Et après avoir poisé les raisons de part et d'autre, est trouvé que le plus expédient et meilleur mesnage estoit de faire faire lesd. ouvrages à journées. Nous aurions commencé à faire travailler à lad. reediffication à journées d'hommes pour la façon desd. ouvrages, comme chose qui a esté trouvée pour le meilleur mesnage et plus prompte et assurée expédition, estant cest ouvrage de telle entreprinse que difficillement se pourroit-il trouver personne de qui l'on se puisse asseurer ne prendre caution vallable. Au moyen de quoy nous aurions advisé d'en faire très humbles remonstrances à sa Majesté et la supplyer de vallider et auctoriser les ordonnances qui ont ja par nous esté expédiées, ensemble les Rooles qui ont estés et seront cy après faictz desd. journées d'hommes... » [e]

Le scrupule des commissaires fut bientôt levé, et ils eurent licence de poursuivre le travail des six piliers sans bail, « à journées d'hommes ». Cette méthode devait rester en usage quinze ans, pour tous les travaux de maçonnerie. Mais les autres ouvrages, charpenterie, couverture, serru-

(*a*) Cf. *supra*. Institution du Bureau. — (*b*) Procès-verbal du 6 juillet 1601. C. 394. — (*c*) Etat des frais, 6 juillet 1601. C. 394. — (*d*) Procès-verbal cité. — (*e*) *Ibid.*

rerie, etc., continuèrent d'être mis au rabais, parce qu'il était plus facile d'en faire de petits lots. Quand, à partir de 1617, on en vint à des travaux de maçonnerie susceptibles d'être partagés, le système des adjudications se généralisant passa à l'état de régime unique et définitif.

## *LA CONDUITE DE L'ŒUVRE.*

Les lettres patentes du 3 décembre 1599 autorisent le Bureau à « députer telles personnes que besoin sera pour l'accélération d'ycelles ouvrages à ce que la besogne ne soit tenuë en longueur »[a].

Le premier emploi à créer est celui de « conducteur » de l'œuvre. Il faut au Bureau un délégué technique, jouissant sur le chantier de tous les pouvoirs nécessaires à la surveillance des entrepreneurs, ou à la direction des ouvriers qui travaillent « à journées ».

La nomination est faite par ordonnance du 23 juin 1601 :

« Les Commissaires, comme ainsy soit que pour avoir l'œil et la conduicte par chacun jour sur les ouvriers qui travaillent en lad. église mesme aux pilliers d'icelle encommancez, il est requis et nécessaire de nommer et commettre une personne capable et expérimenté en cest art et qui tiendra estat et contrerolle des ouvriers qui travailleront chacun jour à la réfection, ne s'estant trouvé personne qui ayt voulu prandre au rabais la réfection de six pilliers à prix raisonnable, ayant à ceste occasion advisé de f^re^ travailler à journées d'hommes comme il se faict à présent jusques à ce que autrement en ayt esté par nous ordonné. A ces causes p^r^ la bonne congnoissance que nous avons de la personne de Claude Johannet m^e^ des œuvres de maçonneryе p^r^ le Roy au baillage et duché d'Orléans et de sa fidellité expérience et bonne dilligence, Nous l'avons nommé commis et depputté, Nommons commettons et depputtons par ces présentes, pour avoir l'œil et conduicte sur les ouvriers qui travaillent journellement à la réfection de lad. église mesme desd. six pilliers, tenyr fidel estat et contrerolle desd. ouvriers et en délivrer led. estat par chaque sepmaine à l'un de nous affin d'ordonner du payement d'iceulx ouvriers, et pour les peynes sallaires et vaccations dud. Johannet nous luy ordonnons par cesd. présentes la somme de six vingtz trois escus vingt solz par an, à raison de XXXIII e. 11 d. par chacun quartier, à commancer du premier jour d'avril dernier passé que l'on a commancé à travailler au premier desd. pilliers, du tout jusques à ce que autrement en ayt esté par nous ordonné... »[b]

Ce Claude Johannet, qu'on trouve mêlé à diverses entreprises civiles ou religieuses de la région orléanaise, prend à Sainte-Croix le rôle qu'ont eu les « maîtres de l'œuvre » dans la construction des cathédrales du Moyen Age. Comme eux, il n'est guère payé : moins de 400 livres par an, touchées par quartiers. Mais comme eux encore, sans cesser d'avoir « l'œil et la conduicte sur les ouvriers », il ne s'astreint pas à une présence continuelle. Aussi le Bureau reconnaît-il bientôt la nécessité de lui adjoindre une « personne qui puisse séjourner et prendre garde tout le long du jour aux ouvriers... » Il choisit, le 12 octobre 1601, Claude Daniel[1] « demeurant en ceste ville... pour la bonne congnoissance de sa personne et de sa fidellité », et il lui alloue pour ses « peines, sallaires et vaccations... la somme de six escus deux tiers par moys[c] ». Les ordonnances délivrées dans la suite à Daniel définissent sa fonction sans le dénommer. Il est dit « commis et depputé pour prendre soing et faire travailler les ouvriers qui travailleront à lad.

(*a*) Cf. *supra*. Institution du Bureau. — (*b*) Ordonn. du 23 juin 1601. C. 416. — (*c*) Ordonn. du 12 octobre 1601. C. 416.

(1) Un Claude Daniel fut receveur des deniers de la ville d'Orléans de 1592 à 1595.

église et les picquer à mesure qu'ilz se desbaucheront de leurs attelliers. » Il tient « bon et fidel registre desd. ouvriers ensemble des matières voicturées et deschargées en icelle église ». Il dirige les « manœuvres et hommes de bras » chargés de « descombrer les pierres et icelles mener et conduire aux attelliers ». Mais sa surveillance ne s'exerce que sur les « tailleurs de pierre, maçons, manœuvres et aultres personnes travaillant à journées ». Les autres, charpentiers, couvreurs, serruriers, etc., ne relèvent que de leurs patrons respectifs, sous la haute direction du conducteur [a].

Quand, en 1617, les ouvrages se trouvent tous adjugés à bail, l'office de surveillant disparaît. Daniel n'est plus alors en fonctions : devenu bourgeois d'Orléans il a cédé son emploi, dès 1608, à Charles Delalande, remplacé lui-même en 1612 par Jehan Montenat. Celui-ci a reçu l'ordre, en 1615, de « se départir d'icelle charge » au profit de Claude Lemasne, qui en est le dernier titulaire [b].

Au contraire, la série des conducteurs est ininterrompue : à Claude Johannet succède, en 1608, Jehan Levesville, d'une famille de maîtres maçons orléanais [1]. Déjà, en 1601, ce Levesville a suppléé Johannet pendant deux semaines. Les ordonnances du Bureau rendent hommage « au travail assidu » qu'il consacre à la « confection des roolles et payement des ouvriers [c] ». En outre il « baille les modelles et trace les pierres ». Cependant on ne le paie que 100 livres par an, 300 environ de moins que son prédécesseur. Il est vrai qu'à partir de 1617 il prend lui-même à bail divers travaux de maçonnerie, qu'il touche parfois des émoluments extraordinaires pour des expertises et des plans, et qu'il finit par voir élever ses gages au chiffre de 20 et même de 25 sols par jour. Il reste en charge quinze années, sauf une interruption de quelques mois, en 1617-1618, pendant laquelle il est remplacé par Firmin Poictrynault, payé 20 sols par jour.

Nous signalerons en leur temps les successeurs de Levesville. Mais, à dater de 1627, nous verrons l'office de conducteur perdre beaucoup de son importance. Au lieu de petits traitants nombreux, dont il fallait coordonner les efforts, un seul adjudicataire aura l'entreprise générale des travaux : ce sera un architecte de profession, rompu à la conduite des grands ouvrages. Il ne restera au délégué du Bureau que de vérifier l'exécution des devis. Aussi laissera-t-il l'ancien titre, trop ambitieux, de « conducteur », pour celui de « contrôleur », mieux approprié à ses modestes fonctions.

## III. — LA FORMATION DU CHANTIER.

### *L'INSTALLATION.*

Le personnel de la réédification fut admis au sein de la petite cité particulière que gouvernait le chapitre.

---

*(a)* C. 416, 418. — *(b)* C. 418. — *(c)* C. 417.

(1) Un Pierre Levesville, originaire d'Orléans, fit à la même époque les voûtes des cathédrales de Toulouse et d'Auch. Cf. *infra*. Ch. III-IIIe.

Le « Cloître Sainte-Croix » enveloppait complètement la cathédrale et contenait déjà quantité de choses et de gens. Au nord, il avait pour limite un reste important des remparts gallo-romains. Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu couvraient la partie nord-ouest, et n'étaient séparés de la tour des Changes [a] que par une simple rue. Devant le portail occidental s'étendait un parvis entouré de plusieurs maisons canoniales. Au sud-ouest s'élevaient la Psallette, les greniers et celliers du Chapitre, la Salle Capitulaire, la Chambre des Comptes, le Trésor : pauvres bâtisses accolées en partie au flanc sud de la nef et au croisillon roman. Le porche de celui-ci était précédé d'une place, « le Cloître des Libraires », plantée d'ormes, bordée à l'ouest par des boutiques, à l'est par le Doyenné, au sud par la Bibliothèque et les Prisons. Les habitations des chanoines, petits hôtels ou modestes logis, se pressaient dans les rues étroites, s'enclavaient un peu partout. On en comptait près de cinquante. Tout le côté de l'est était occupé par l'Evêché et ses dépendances. Le bâtiment de l'Officialité fermait le cercle au nord-est [b].

La vénérable enceinte, foyer de prière, d'étude et de bienfaisance, a presque entièrement disparu dans la première moitié du XIX^e siècle. Elle a laissé place à une esplanade démesurée, banale, trop souvent balayée par un vent furieux, à peine éveillée de sa mélancolie coutumière par le grincement d'un tramway. La création de ce désert fut, paraît-il, un hommage aux beautés de Sainte-Croix, qu'elle voulut mettre en valeur. Mais elle anéantit les traces et le parfum du petit monde à part qui, si longtemps, avait vécu de la vie même de la cathédrale.

De peur que l'animation du chantier ne troublât le recueillement des pieuses demeures et des parvis ombreux, on avait, dès l'origine, abandonné aux ouvriers tout un quartier excentrique : l'espace compris entre le flanc nord de l'église et l'ancien rempart. Là s'élevèrent, en 1601, quatre « loges pour mettre à couvert les tailleurs de pierre ». Auprès fut installé le « bureau » réservé sans doute à la direction : c'était la « chambre aux traits » des chantiers du Moyen Age. Il y avait encore des « cénacles », dans lesquels, un peu plus tard, le contrôleur et les entrepreneurs furent autorisés à prendre domicile. Une porte cochère communiquait avec la rue de l'Évêché, et était affectée spécialement au service de l'entreprise [c].

Le plus fort du travail s'exécutait dans les « loges ». On y préparait les pierres, hiver comme été, car des châssis vitrés préservaient du froid. C'était là qu'étaient conservés les « moules » ou « calibres » en bois et carton, tout semblables aux « molles » du Moyen Age. Les premiers furent exécutés sous la direction de Johannet afin d'aider à « tailler les pierres des pilliers ». Il y en eut pour les petits et pour les gros piliers. Les dimensions de certains atteignirent « quatre piedz et demy sur un costé et troys pieds sur l'aultre ». Il fallut y employer des « pièces de grans bois », et l'on descendit « dix gros ays qui estoient sur les tirans de la couverture de ladite église au-dessus du maistre hostel », pour les confectionner. On fit des moules jusqu'à l'achèvement du vaisseau : les mémoires signalent tel « moulle servant à l'architecture des grandz arboutantz et un autre moulle

(*a*) Cf. Introd. II°. — (*b*) Cf. M^lle de Villaret. *Recherches historiques sur l'ancien chapitre cathédral.* (Tome XIX des Mémoires de la Soc. Arch. de l'Orléanais). — (*c*) C. 446, 458.

des doubleaux... ung autre pour servir aux degrés du dessus des arboutans... ung grand moulle pour servir aux assiettes des piramides... quatre moulles servant aux montées des galleryes et remplages des vitres... le moulle des larmiers... des talus... des corbeaux... des vousseoirs des vitres... des liernes de la grande voûte ». [a]

Ces moules se détérioraient à l'usage, et il est fréquemment question de leur raccommodage ou de leur remplacement. Les menuisiers prennent « troys escuz » pour faire « ung moule de prix ». Ils fournissent aussi les règles, les niveaux, les « esquidres et sauterelles », « les tables de sappin emboisté par les deux boutz », pour servir à tracer les épures, etc. [b]

Les pierres taillées dans les loges étaient transportées à pied d'œuvre sur des « charonneaux », à quatre roues, souvent démolis, que l'on remplaçait pour 15 ou 16 livres [c]. Elles étaient ensuite levées par des grues et divers « engins ». A construire un de ces engins on employa, en 1601, « dix vielles pièces de boys » de trois toises environ de longueur, prises sur les « tirans » du chœur provisoire, où elles « servoient de chemin pour aller aux vitres » [d].

*L'APPROVISIONNEMENT.*

Cette façon d'emprunter aux vieilles charpentes, révèle la difficulté qu'éprouva d'abord le Bureau à se procurer du bois. Il recourut à Henri IV. Par brevet du 11 décembre 1601, le roi reconnut « le besoing d'une grande quantité de bois pour bastir », et accorda « la couppe de quarante arpens de boys de haulte fustaye à icelle prendre en la forest d'Orléans, et estre répartie esgallement en quatre années consécutives... pour estre lesdicts boys emploiés avecq le meilleur mesnage que faire se pourra » [e].

La coupe devait se faire dans les grandes futaies « du fort de la Canne ». Mais, en 1604, le roi se ravisa : « Pour ce que lesdits bois du fort de la Canne par Nous ordonnez... sont des plus beaux de nostre forêt, ausquels ne voulons ni entendons qu'il soit plus touché, ains qu'ils soient réservez et conservez pour notre plaisir de la chasse... » En compensation, une somme annuelle de 3.655 livres fut allouée sur la vente de « telle quantité de bois de haute-futaye » à désigner par les Maîtres des Eaux et Forêts « ailleurs qu'au fort de la Canne [f] ». Ainsi converti en argent, le don royal fut plus avantageux qu'en nature : une fois achetées les pièces de bois convenables, on put disposer du surplus de l'allocation.

Il fut plus malaisé et plus coûteux de faire provision de pierres. La région orléanaise n'offrait qu'un calcaire très dur, difficile à travailler, souvent criblé de trous. Les belles constructions se faisaient d'ordinaire en pierres du Nivernais, de la Touraine, du Poitou, transportées par la Loire. A la cathédrale, les vestiges les moins anciens, ceux du XVI^e^, du XV^e^, du XIV^e^ siècle, étaient en pierre d'Apremont. Cette localité, sise au bord de l'Allier, à peu de distance de Nevers et de la Loire, avait d'immenses car-

(*a*) C. 458, 459. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Ibid.* — (*d*) *Ibid.* Mémoires et ordonn. 18 juillet et 21 août 1601. — (*e*) C. 383. Arch. Nationales. P. 2341. fol. 1285. — (*f*) Lettres du 20 novembre 1604. Recueil de 1740, p. 14.

rières à flanc de coteau, tout près de la rivière. L'exploitation était encore en pleine activité au XVII^e siècle. Les mariniers de la confrérie de Saint-Nicolas, établis au Bec-d'Allier, assuraient le transport. [1]

Fine de grain, agréable de teinte, la pierre d'Apremont faisait de fort beaux bâtiments. Assez tendre, elle se prêtait à toutes les délicatesses de la mouluration et de la sculpture. Mais cassante et gélive, elle exigeait un coûteux entretien: elle fut choisie cependant par les promoteurs de la réédification, sans doute parce qu'ils tenaient à sauvegarder l'uniformité du monument. Dans l'été de 1601, l'archidiacre Pierre Fougeu fut envoyé au pays avec le « conducteur » Claude Johannet :

« Pour illec en présence de gens expertz et à ce congnoissant veoir la qualité des pierres, visiter les perrières, en faire prix et marché, ensemble de la voicture et conduicte d'icelles sur le port de la Tour Neuve de ceste ville d'Orléans [a] ».

Fougeu emporta même une « somme de deniers pour faire avance aux perriers, affin d'en avoir meilleur prix et leur donner occasion de livrer plus promptement ». Les marchés conclus par Fougeu « tant en perrières d'Apremont que en celles de Nevers » furent ratifiés par le Bureau, et les arrivages commencèrent [b].

Certains « marchands perriers » amenèrent eux-mêmes leur « marchandise de pierre », d'autres la confièrent à des « voituriers par eau ». Le principal fournisseur fut, pendant quarante ans et plus, un certain « Jehan Charbon, marchand perrier demeurant au Becq d'Allier », gros personnage en son pays, où deux inscriptions de l'église paroissiale conservent son souvenir. [2]

Le transport des pierres se trouva souvent gêné et retardé par les caprices du fleuve. L'hiver était la saison la plus favorable, d'autant que le niveau de l'eau atteignait les carrières et facilitait le chargement. Mais en été il fallait traverser les prés « d'aucuns particuliers », qui intentaient des procès. Par une ordonnance de juin 1606, le Bureau « ayant esgard que sa Majesté désire l'advancement de la réédiffication de lad. église », déboute les plaignants et autorise ses fournisseurs à « faire passer conduire et voitturer lesd. pierres en tous les lieux et endroitz qu'ils adviseront pour leur commodité et prompte livraison », sauf à payer « le dommage qui se pourra trouver » [c].

En route, il arrivait des mécomptes : au cours de l'année 1603, sept gros blocs sont submergés à Gien par une crue subite ; [d] en 1618, « grande quantité de pierres d'Apremont », parvenues aux quais d'Orléans, sont « couvertes d'eau à l'occasion de la creue de lad. rivière promptement advenue ». [e] Les basses eaux ne sont pas moins gênantes : des files de bateaux

---

(*a*) C. 416. Ordonn. du 6 juillet 1601. — (*b*) *Ibid.* Ordonn. du 4 août 1601. — (*c*) C. 416. Ordonn. du 21 juin 1606. — (*d*) C. 458. Ordonn. du 20 février 1603. — (*e*) C. 419. Ordonn. du 25 octobre 1618. —

(1) On préférait les carrières d'Apremont à celles du voisinage. En 1682 un entrepreneur reçoit l'ordre d'enlever du chantier « les pierres de Nevers qu'il y a faict mettre », et de n'y plus « mettre doresnavant d'autres pierres que d'Apremont ». (C. 390, délib. du 21 janvier 1682.)

(2) Dans la seconde moitié du XVII^e siècle le chantier sera approvisionné quelquefois par « Jacques Charbon, marchand perrier demeurant à Nevers ». Cf. *infra*. Ch. VI.

chargés de pierres sont parfois arrêtées en route, et les maçons en sont réduits à chômer.

C'est au port de la Tour-Neuve que se faisait le déchargement : on y installa, en 1601, un « grand engin pour tirer les pierres des bateaux ». [a] Comme souvent les quais se trouvaient encombrés, il fallait que le Bureau sommât les mariniers et marchands de « faire place ».

La pierre d'Apremont fut seule employée dans les premières années. Mais à partir de 1618, pour construire les pinacles des arcs-boutants ou les remplissages des voûtes, le Bureau se procura une pierre plus légère et plus tendre : la craie de Touraine, qu'on appelait à Orléans le « Bourré » parce qu'elle provenait principalement du village de ce nom ou des localités voisines. [1] Ce furent les « voituriers par eau » de Saint-Cyr près Tours qui allèrent la chercher sur les bords du Cher, et la livrèrent à Orléans aux ports de la Poterne ou de N.-D. de Recouvrance.

A l'arrivée, la pierre était taxée d'un certain droit par « l'adjudicataire de l'imposition de la pierre, terre cuite et creue, vendue ou eschangée en ceste ville et faulxbourgs d'Orléans pour et par marchans forins ». Le Bureau ne tarda pas à conclure un abonnement global, au prix de 67$^{l.}$ 10$^{s}$ par an [b].

Un commissaire délégué, qui fut longtemps l'archidiacre Fougeu, visitait la livraison et la certifiait bonne et loyale. Après quoi, les pierres étaient enlevées du port par les « voituriers par terre » et charroyées jusqu'au chantier. Là, l'équipe des « hommes de bras » se chargeait de les « mener, conduire et arranger en lieux commodes pour les tailler ». [c] C'étaient, au début, des « blocqs et des demi-blocqs », qui arrivaient nullement dégrossis. Mais bientôt on revint à la pratique des siècles antérieurs : les blocs furent débités et les pièces furent épannelées aux carrières, d'après les moules que le chantier envoya. Il ne resta plus à celui-ci que de parachever le trait.

En somme, l'organisation de l'œuvre de Sainte-Croix révèle une singulière persistance des traditions du Moyen Age. On renonce à dresser des plans nouveaux pour copier une construction gothique. On règle le programme des travaux d'après la coutume que les anciens maîtres d'œuvre ont fixée. On confie l'exécution à un héritier de leur charge, le « conducteur ». Et le chantier, à peine formé, prend l'aspect qu'il aurait eu trois cents ans plus tôt, s'approvisionne aux mêmes carrières, se garnit d'un matériel identique, se peuple d'ouvriers dont les usages et le vocabulaire n'ont point varié. Tout ce grand œuvre d'une cathédrale se met en train sans hésitations ni surprises, comme par l'effet d'habitudes vivaces : on croirait que, depuis le XIV$^{e}$ ou le XV$^{e}$ siècle, rien n'a changé...

---

(*a*) C. 458. Mémoires et Ordonnances, 1602. — (*b*) C 417, 418. — (*c*) C. 394, 416, 417.

(1) Bourré est près de Montrichard, dans la vallée du Cher. On utilisera aussi les carrières de Saint-Aignan-sur-Cher, de Villantroys près Selles-sur-Cher, de Vineuil près Blois.

# CHAPITRE II

# LE RELÈVEMENT DU « GRAND CORPS »

## 1601 - 1620

I. LA NEF (1601-1604). — II. LE CHŒUR (1605-1615).

III. LE HAUT COMBLE (1612-1620).

## I. — LA NEF (1601-1604).

Le programme arrêté en 1601 comportait, avant tout autre ouvrage, la réfection du « Grand Corps » de l'édifice, c'est-à-dire de toutes les pièces essentielles de son ossature : piliers, arcades et haut comble. On devait commencer par la nef, afin d'épauler au plus vite les anciennes travées.

Le délabrement de celles-ci était tel qu'une des premières dépenses engagées fut pour leur réparation. Le 6 juin 1601, un couvreur prit à bail, pour 580 écus, la construction de « deux appentitz et deux pavillons », sur chaque côté des « basses ailles du grand corps de la nef proches des deux tours ». C'était nécessaire « pour la conservation des voultes restant en la dite église et éviter la ruyne entière desdites voultes ». Les « rangs de parpins » destinés à porter ces couvertures, ainsi que « plusieurs marches de pierre et deux montées » qui les traversaient, furent « réédifiées » par Claude Johannet au prix de 100 écus [1] [a].

(a) C. 394. Baux. — C. 416. Actes de réception.

1. Les appentis de 1601 seront refaits dans la suite (Cf. Ch. VI, second bail de Descars). Mais les pavillons serviront de modèles à tous les autres.

*LES SIX PILIERS (1601-1602). (Album, fig. 24, 27.)*

Cependant, dès le 1er avril, on avait commencé de travailler à « six piliers » et l'ouvrage se poursuivait, nous l'avons dit, « à journées d'hommes », faute de pouvoir conclure un bail.

Quels étaient ces six piliers? Sans aucun doute, ceux qu'il était logique d'élever les premiers pour contrebuter l'ancien tronçon de nef, dans toute sa largeur, au moyen de nouveaux arcs, à savoir : les deux piliers du grand vaisseau les plus proches (fig. 24, piliers 25 *a* et 26 *a*), et quatre petits (25 *b* et *c*, 26 *b* et *c*), en ligne de part et d'autre dans les collatéraux. Ces piliers sont d'ailleurs les seuls de la nef dont la construction ne soit pas signalée à une date postérieure.

Pour suivre l'exécution du travail nous manquons des pièces d'archives, devis, mémoires et ordonnances, que le régime de l'adjudication nous aurait values. La lacune serait irrémédiable si d'autres corps de métier que les maçons n'avaient persévéré à souscrire des baux : ce sont les documents relatifs aux opérations des charpentiers, auxiliaires quotidiens des maçons, qui vont nous permettre d'entrevoir le développement de l'entreprise [1].

En juillet 1601, les « maîtres charpentiers en grosserye » dressent des chevalets de trois toises et demie de hauteur « pour lever les piliers », et un « grand engin de bois en fason de gruau pour lever les pierres ». En 1602, ils fournissent de « grandz et gros matz » [a]. Le 8 mars, Pierre Carnot se charge de faire un autre « grand engin de boys, pour servir à lever les piliers et arcs de lad. église jusques à la haulteur de sept thoises », c'est-à-dire jusqu'au bas du triforium. Le treuil sera actionné par une « roue avec des marches par le dedans... pour cheminer deux hommes à costé l'un de l'autre » [b]. Déjà l'on pose, « garniz et équipez », quelques cintres destinés, semble-t-il, aux doubleaux des basses nefs. Faute de bois de charpente pour étayer ces cintres, on les établit sur de « fausses murailles » [c]. Tout le rez-de-chaussée de la première travée après le tronçon paraît terminé, dans ses éléments essentiels, en 1602.

Les piliers les plus écartés (25 *c*, 26 *c*) se trouvaient dans l'alignement des murs extérieurs. Ils furent munis d'éperons de contreforts, comme les piliers correspondants des travées voisines. Mais on ne leur mit aux flancs aucune pierre d'attente ; rien n'annonça le prolongement des murs : indice significatif du parti que les constructeurs avaient dès lors adopté, par rapport à la jonction de la nef et de la croisée future, et qu'ils avaient emprunté d'ailleurs à leurs devanciers du XVIe siècle.

En effet, certains détails de l'architecture du vieux tronçon révélaient que la croisée projetée à la fin du moyen âge devait posséder, comme la nef, des collatéraux doubles : les murs extérieurs du second collatéral

---

(*a*) C. 458-446. — (*b*) C. 394. — (*c*) C. 446-458.

(1) On peut se demander si les constructeurs n'utilisèrent pas quelques vestiges des anciens piliers. Ni les textes, ni l'examen de l'édifice lui-même, ne permettent de donner à cette question une réponse certaine, du moins en ce qui concerne les piliers de la nef. Pour les piliers du chœur, il est évident qu'ils sont entièrement nouveaux, car les profils de leurs bases n'ont rien de commun avec l'architecture du XIVe siècle, dont on retrouve tant de témoins dans les collatéraux.

étaient préparés par des pierres d'attente greffées à la paroi des tourelles d'escaliers (27 *df*, 28 *df*), au nord de l'église comme au midi. On reconnaissait l'arrachement de la corniche, le jambage d'une fenêtre, des nervures de voûte [1] [a] (fig. 27).

Or la réalisation du plan si nettement indiqué devait avoir pour conséquence de comprendre dans l'aire des basses nefs les deux contreforts (25 *c*, 26 *c*) nécessaires aux arcs-boutants qui surmonteraient bientôt les six piliers de 1601 : par leur situation et leur forme, ces contreforts feraient pendant à deux autres (27*b*, 28*b*) que le XVI^e siècle avait plantés dans les collatéraux de la nef, afin d'épauler deux arcs-boutants de la croisée. A noter que les deux tourelles logées aux angles du plan cruciforme jouaient aussi leur rôle dans l'agencement des butées : chacune d'elles soutenait un ancien arc-boutant de la nef et était destinée à en porter encore deux autres : le second du croisillon (27 *c*-23 *c*, 28 *c*-24 *c*), et l'arc diagonal (27 *c*-23 *a*, 28 *c*-24 *a*) dirigé vers le centre du transept afin d'épauler la grande voûte et le clocher.

Respectée en 1601, cette belle ordonnance ne sera malheureusement pas suivie jusqu'au bout : en construisant les « portaux » de la croisée, on renoncera au second collatéral, on bloquera les piliers-contreforts de 1601 entre des murailles postiches (*c-d*, *c-e*) qui formeront l'angle d'un plan réduit. Toutefois la liaison des maçonneries nouvelles aux anciennes ne sera pas si exactement réalisée, qu'il ne demeure quelques traces de la première disposition.

## *ACHÈVEMENT DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR (1602-1603). (Album, fig. 24.)*

A la fin de 1602 les six piliers s'élèvent au niveau des toitures inférieures et paraissent déjà reliés par les doubleaux des basses nefs. Mais il est probable que deux de ces piliers, destinés à monter beaucoup plus haut que les autres, pour porter les voûtes du principal vaisseau, sont encore loin d'être terminés. On met cependant en chantier une nouvelle série, parallèle à la première : les six piliers, de taille majeure, qui s'alignent en bordure de la croisée. Deux d'entre eux, placés aux angles du transept, sont plus volumineux encore que les autres : c'est à eux que les textes semblent réserver la dénomination de « gros et principaux piliers » (23 *a*, 24 *a*).

Quand ces six nouveaux piliers ont atteint la hauteur des précédents, on entreprend les arcs de liaison. Guillaume Boisnier s'engage à établir les cintres « toutteffois et quante qu'il en sera besoing », et à les retailler aux dimensions de « huict arcades différentes de grandeur ». Cette indication pourrait convenir aux derniers doubleaux qui restent à construire dans les basses nefs, dans le sens est-ouest ; mais elle paraît désigner plutôt les huit arcades principales, en bordure de la grande nef et de la croisée : quatre arcades, dont deux plus larges, dans la grande nef ; quatre autres, dont deux plus larges, dans la croisée. Les arcades plus larges sont de part et d'autre

(*a*) Cf. Chap. IV. 1° Reconstitution du plan du XVI^e siècle.

(1) Ces vestiges subsistent du côté nord. Au sud, ils ont été détruits à la fin du XVII^e siècle.

des « gros et principaux piliers » et correspondent aux premiers collatéraux [a].

En bordure de la croisée, le travail s'arrête peu après la pose des arcades. Les deux piliers qui, dans chaque aile, font suite aux « gros et principaux », demeureront au niveau des « arrachements des grands vitraux », jusqu'en 1627 du côté nord, jusqu'en 1662 du côté sud. Mais en attendant d'avoir à porter les hautes voûtes des croisillons, ils remplissent déjà un rôle essentiel : ils servent de butée, vers l'est, à toute l'ossature de la nef [1].

## *L'ÉTAGE SUPÉRIEUR (1603-1604).*

On mène de pair, en 1603, la construction des arcades et l'achèvement des piliers destinés à porter le haut comble de la nef.

A cet effet, le « grand engin », d'abord dressé à l'extérieur, a été « mené dedans la grand' église », et l'on a encore « levé ung aultre contre icelluy ». L'élévation des « gros et principaux » piliers, qui font partie des quatre à parfaire, exige des soins particuliers. On édifie un échafaudage dont les mâts de quarante toises permettent de « travailler en haut ».

En février 1604, le Bureau, « faict scavoir à toutes personnes » qu'il met en adjudication les cintres des « vittres » supérieures. Le bail est pris par Jacques Leclerc qui, en outre, se charge d'un grand échafaud « ferme et stable ». Il est stipulé que les cintres seront portés par des murs provisoires, pareils à ceux qui ont été déjà signalés. Mais le Bureau revient bientôt sur cette clause et commande « quatre chevallets pour mettre dedans les quatre vittres au lieu de murailles ». C'est Clément Boisnier qui exécute ces chevalets en les calant par des « contrevents » appuyés aux « basses aisles ». Les maçons ont bientôt fait de poser les arcs des fenêtres, la corniche supérieure, les dalles [b].

A la fin d'août, le Bureau constate la nécessité de « couvrir la maçonnerie qui est ja faicte pour la conserver de l'injure du temps » [c]. N'est-ce pas le moment de prolonger jusqu'au transept le beau comble des vieilles travées? Pour obtenir les bois nécessaires, on députe auprès d'Henri IV le doyen La Saussaye et le chanoine Fougeu. Mais la démarche n'a pas le succès espéré, et force est de se contenter d'une couverture provisoire : « Comme pour la conservation des pilliers et des dalles puisnaguères faictz en lad. église, et empescher les gellées et injures du temps, il soit requis et nécessaire de couvrir lesd. pilliers et dalles, attendant qu'il y ait moyen de couvrir le hault d'icelle église suyvant le modelle ancien... », on construit sur chacun des « pans de lad. église » de petits abris à double versant, qu'on cramponne avec des « pattes de fer » [d].

L'ossature de la nef est achevée : les échafaudages sont alors démontés, les engins descendus. On laisse seulement en travers du vaisseau, pour

---

(*a*) Pièces diverses. C. 394, 458. — (*b*) C. 394. — (*c*) C. 416. Ordonn. du 21 août 1604. — (*d*) C. 416. Bail du 18 novembre 1604.

(1) Pour la continuation des piliers dans le croisillon nord (1627), Cf. *infra*, Chap. IV; dans le croisillon sud (1662), Cf. Chap. VI.

maintenir l'écartement des deux « pans », huit grandes poutres recouvertes, comme ceux-ci, de petites toitures en bois [a].

Avec ses hautes piles et son double étage d'arcades, grand squelette décharné et vide, la nef va attendre que les maçons aient mené au même point la réédification du chœur. Le « haut comble » des deux anciennes travées surplombe les « entablements » des deux nouvelles. Il a maintenant une assiette stable, car les arcades reconstruites épaulent ses supports.

Néanmoins, au cours des années suivantes, il faudra encore réparer et consolider le vénérable tronçon : en 1608, on remplacera les lattes et ardoises de sa couverture « pour éviter à plus grande ruyne » [b] ; en 1618, on mettra promptement « en seuretté une grande arcade et haulte vittre demourés en l'ancien bastiment », qui se trouveront « en péril et danger de tomber ». Une « haulte et forte muraille » en moellons et « terre blanche » sera maçonnée « entre les deux pilliers de lad. grande arcade et haulte vittre, à la prandre depuis le bas des fondemens... jusques à la haulteur des voultes ». Il faudra même démonter et mettre en « lieu proche et commode » la claire-voie du triforium, impuissante à porter la « trop grande charge » du mur de soutènement [1] [c].

## II. — LE CHŒUR (1605-1615).

### *LES PILIERS DU CHŒUR (1605-1609). (Album, 24, 39.)*

Au printemps de 1605, les ouvriers se transportèrent de la nef au chœur. Mais l'état de cette partie de l'église rendait le travail beaucoup moins aisé : le culte s'y célébrait sous une immense halle de charpente, qui allait du transept à l'abside, dans la largeur des cinq nefs. Cette couverture s'appuyait, sur les côtés, aux murs anciens des collatéraux, et dans l'intervalle à deux murailles récentes, hautes de 12 à 13 mètres, plantées sur les fondements des piliers détruits. C'est entre ces deux murailles qu'était installé le chœur des chanoines. Comme la réédification pouvait durer, que la nef n'était pas habitable, et qu'il n'y avait pas pour le culte d'autre abri possible que celui dont il jouissait provisoirement depuis trente-cinq ans, il fut décidé qu'on bâtirait le nouveau chœur sans démolir l'autre, et sans y interrompre l'office divin. Les piles seraient dressées, les arcs passés, toute l'ossature construite au dedans, au travers, au-dessus de la cathédrale de bois. Enclavée, transpercée, recouverte par le nouvel édifice, cette

(*a*) C. 416. Ordonn. du 18 décembre 1606. — (*b*) C. 394. — (*c*) C. 149. Ordonn. du 21 août, 10 septembre et 22 octobre 1618. — C. 459. Mémoire de charpenterie, 1618.

(1) On peut aujourd'hui encore se rendre compte du danger qui nécessita cette intervention. L'« espasse » menacé était « du costé de la tour des changes », au nord, le troisième à partir de la croisée, le second à partir du portail d'alors : c'est maintenant le quatrième. Or des traces de lézardes sont encore visibles dans la maçonnerie, et les deux piles n'ont pas tout-à-fait leur aplomb. Il paraît d'ailleurs étonnant que l'espace précédent n'ait pas donné autant et plus d'inquiétude, car sa première pile, la seconde de la nef actuelle, est très sensiblement déversée vers l'ouest : mais peut-être ce mouvement ne s'est-il manifesté qu'au XVIII^e siècle, après la démolition des tours romanes, et en attendant que le « ralongement » de la nef fût édifié.

dernière ne disparaîtrait qu'à l'achèvement des travaux : délicat problème qu'eurent à résoudre, de 1605 à 1623, les deux conducteurs qui se succédèrent au chantier, Claude Johannet jusqu'en 1608, puis Jean Levesville.

En mai 1605, on entreprend les « deux gros piliers » de l'entrée du chœur, aux angles du transept (21 *a*, 22 *a*). Les commissaires font « retyrer au dedans d'icelle église les chayses des chanoynes », et entailler les « solliveaulx et aix du planchet du Jubé » accolé au pignon occidental. Il faut abattre, en effet, les « deux coings » de celui-ci, pour passer les piliers [a]. De peur « que la poussière de l'abbattiz ne gaste ce qui est au dedans », on bouche « les brèches » avec un « grand voille de thoille » [b], et l'on abrite l'orgue sous des « ais de planchet » [c]. Quand la maçonnerie neuve atteint le niveau des couvertures, on l'enveloppe de plomb « à l'entour », avec « une gouttière pour rejecter les eaux » [d].

La besogne devient plus compliquée en 1606, quand on se met aux piliers latéraux du chœur. Il faut pratiquer de larges brèches « jusques au piez » des murailles qui recouvrent les fondements [1]. Souvent les brèches coïncident avec les points d'appui de la charpente : on dresse alors de « grands mas », sous les fermes, et on étaye les chevrons voisins. Un « grand engin et gruau » est « abatu et relevé » chaque fois que les ouvriers passent d'un pilier à l'autre. Ils montent la construction « jusques à la haulteur de sept toises », c'est-à-dire à la base du triforium, un peu au-dessus de la toiture provisoire. Ils coupent les chevrons de celle-ci pour passer les arcades, posent les cintres « sur la muraille d'entre les pilliers », et recouvrent « tout à l'entour » avec des « gouttières derrière lesdits cintres pour jeter les eaux dehors affin qu'il ne tombe de l'eau dans l'église ». Le dernier pilier construit est calé avec des étrésillons, « de peur que l'arcade le mette à bas, jusques à tans que l'autre cintre soit levé ». A mesure que l'ouvrage avance, on répare les brèches de la muraille et celles de la couverture. Des chevrons posés « allentour des pilliers », et des chéneaux de plomb, assurent la protection des maçonneries et l'écoulement des eaux. Dans l'église, les étais sont enlevés dès qu'une ferme a retrouvé son point d'appui [e].

A la fin de l'année 1608, les piliers des quatre premières travées du chœur ont atteint la hauteur du triforium, et les arcades du côté nord paraissent achevées. Mais les arcades du sud ne seront construites qu'en 1611.

La reconstitution des collatéraux s'est poursuivie en même temps que celle du vaisseau central. Sous les longues toitures en appentis qui abritent cette partie de l'église, on rebâtit les « petits piliers » et leurs arcs-doubleaux. Les voûtes sont réservées pour plus tard. Là encore, comme précédemment dans la nef, il arrive qu'au lieu d'étais on mette de la « massonnerye entre les pilliers pour cintrer les arcades ». On perce la couverture à

(*a*) C. 416. Bail du 9 mai 1605. — C. 458. — (*b*) C. 416. Ordonn. du 25 mai 1605. — (*c*) C. 458. Ordonn. du 21 décembre 1607. — (*d*) C. 416. Ordonn. du 12 octobre 1605. — (*e*) C. 417, 458.

(1) L'utilisation des anciens fondements obligea à construire des travées de largeur assez variable. On ignore d'ailleurs pourquoi l'édifice du moyen âge avait été planté avec si peu de symétrie : avait-on utilisé quelques fondations de l'église romane ? L'inégalité des travées du chœur actuel se reconnaît aisément, soit aux courbes différentes des arcades, soit aux variantes dans le tracé de la balustrade du triforium.

l'endroit des piles, que l'on élève jusqu'aux naissances des arcs-boutants. Le travail paraît assez avancé « du costé du vent du midi » à la fin de 1607 : on pratique alors, sur le « grand cloistre », un portail « qui est à entrer dedans l'église » et au-dessus « une grande lucarne pour donner du jour » [1]. Au Nord, la restauration va plus lentement : elle dure encore en 1613 [a].

Tous les piliers du chœur, gros et petits, eurent les mêmes profils que les piliers des anciennes travées de la nef, et comme eux se passèrent de chapiteaux. Cependant il parut utile d'établir une symétrie entre les petits piliers, voisins des anciens murs latéraux, et les faisceaux de colonnettes intercalés dans ces murs. En regard des jolis chapiteaux du XIVe siècle, les sculpteurs du XVIIe firent ce qu'ils savaient faire : des chapiteaux corinthiens.

Au second petit pilier, de part et d'autre du chœur (17 *b*, 18 *b*), fut accolé un éperon de contrefort, destiné à l'arc-boutant de la première travée de la croisée. C'est la même disposition qu'au pilier correspondant des collatéraux de la nef [b]. Mais le larmier gothique du modèle ne fut pas fidèlement copié : on adopta un profil grec, coiffé d'un glacis.

## *L'OFFICE DIVIN PENDANT LES TRAVAUX.*

Les travaux exécutés de 1605 à 1608 n'interrompent pas la célébration de l'office divin. Isolé des collatéraux par ses deux murs, le chœur forme une enceinte à part. On a seulement retiré les stalles « d'un costé et d'autre affin de donner voye aux ouvriers de travailler et eslever les gros pilliers estant en icelle église à l'endroit desd. chaises [c] ». Pour élever ces piliers, il faut bien entamer les murailles. Mais chaque brèche est sans doute masquée par des cloisons ou des toiles, tant que dure la construction. Elle est refermée aussitôt après. D'ailleurs le service des maçons se fait par les collatéraux : c'est là qu'est dressé le « grand engin » pour monter les pierres, et l'on ne craint pas, quand on le déplace, de défoncer chaque fois la couverture. En somme, les basses nefs sont à l'état de chantier : une chapelle sert même à éteindre la chaux.

Au cours de l'ouvrage, les chanoines se préoccupent d'embellir leur installation, dont le provisoire menace de durer : ils masqueront les parois délabrées de leur chœur sous de belles tapisseries. La commande en est faite le 20 juin 1607, par marché passé devant le notaire du Chapitre [2] :

« Estienne Jalasson marchant tappissier demourant au Busson pais de la Haulte Marche diocèse de Lymoges... promect livrer aux vénérables doyen chanoynes et chapitre... la quantité de six pièces de tappisserye de cinq quartiers de haulteur chascune pièce, pour mectre audevant et parer les chaises du chœur de ladicte église d'Orléans, asscavoir quatre pièces esgalles chascune de haulteur et longueur du costé droict, lesquelles aurons de longueur toutes ensemble quatorze aulnes, et du costé gaulche deux pièces esgalles de pareille haulteur que les dessus dictes, et de longueur

(*a*) *Ibid.* — (*b*) Cf. *supra*, p. 25. — (*c*) C. 417. Bail du 21 avril 1606.

(1) La basse nef était close par de beaux fenestrages du XIVe siècle, qui avaient sans doute été cloisonnés, depuis la ruine, par économie. Nous les verrons subir plus tard de grosses réparations.

(2) Mr Eugène Jarry a déjà publié ce marché d'après les minutes de l'étude Berlencourt (*Bulletin Soc. Archéologique de l'Orléanais*, tome XV, p. 318). Nous avons vérifié le texte sur le minutier du Chapitre. (Arch. Départ. G. 207. fol. 595.)

aussy ensemble lesd. deux pièces six aulnes ; et aux quatre premières pièces cy dessus déclairées sera figuré au mestier huict histoires de la passion, qui est deux histoires à chascune desd. quatre pièces, suyvant huict pièces de taille doulce qui présentement ont esté mises ès mains dud. Jalasson et lesquelles ont esté par moy notaire paraphées... et ausd. deux pièces dud. costé gaulche sera figuré en l'une d'icelles pièces l'histoire des gouttières suyvant une vielle painture faicte sur toille... en l'aultre pièce sera aussy figuré l'histoire de la dédicasse miraculeuse de lad. église d'Orléans, touttes lesquelles pièces de tappisserye seront faictes au mestier de bonne et fyne layne rellevées de floret et de pareille estoffes matières facon et coulleurs comme est une pièce de tappisserye en laquelle est l'histoire du sacrifice de Abraham... sans y metre aulcune painture synon le traict du noir... Led. Jalasson promect et s'oblige livrer... dedans le jour et feste de noël prochain... moyennant la somme de quinze livres tournois pour chascune aulne carrée... A chascune desquelles pièces seront figurées les armoiryes de lad. église d'Orléans... Aussy sera led. Jalasson tenu de rapporter et rendre ausd. de chapitre une petite pièce de vielle tappisserye, qui est des chaises de lad. église, pour prandre le modelle de quatre premières pièces cy dessus déclarées ».

Jalasson livre sa marchandise, avec un an de retard, en décembre 1608. Cependant les chanoines se déclarent « contans [a] » et commandent aussitôt à François Matheyron, beau-frère de Jalasson et « marchant tapissier » au même pays, « deux tapis de tapisserye faicte au mestier... de pareille estophes, laines et ouvrage que la tapisserie qui de naguère a esté délivrée ». L'un, d'une aune sur deux, doit « servir sur la forme qui est au milieu du chœur », sans doute le trône de l'évêque, et l'autre, de trois aunes sur deux, est destiné « au grand puspitre ». Ces tapis à fond bleu et à bordure de feuillage seront « semez de fleurs de liz à couleur dorée et de croix entre lesdites fleurs de liz à couleur rouge entourée de blanc... le tout suyvant le portraict qui a esté baillé audit Matheyron » [b].

Ces tapis étaient à livrer avant la fin du carême de 1609 mais le Chapitre ne les attendit pas pour inaugurer les tentures. Depuis quelques mois déjà les stalles étaient remises « en leur premier lieu et place, attendu que les pilliers » se trouvaient « à présent eslevez, et les murailles de lad. église fermées et closes » [c]. Les tapisseries furent suspendues à des « potences » de fer et des « pièces de bois », probablement pour la Noël de 1608 [d]. On mit quatre pièces sur le mur de droite et deux sur le mur de gauche. De ce côté, trois vieilles tentures du XV^e ou du XVI^e siècle complétèrent la décoration : « enjolivées de mignardises, délicatesses et agréement », elles nuisirent aux « autres nouvellement tissues », qui semblèrent « grossièrement faites » [1].

Néanmoins l'ensemble de cette parure fit grand effet. Les tapisseries de Sainte-Croix étaient encore admirées au XVIII^e s. « eu égard au tems où elles ont été faites ». On louait « la vivacité des couleurs » et la « fraîcheur » qu'elles gardaient [e]. Elles furent surtout appréciées à l'origine par les cha-

---

(*a*) Arch. départ. G. 208, fol. 229. — (*b*) *Bulletin de la Soc. Arch. de l'Orléanais*, tome XV, p. 322. — (*c*) C. 417. Bail du 21 avril 1608. — (*d*) C. 458. Mémoire et ordonn. du 31 mai 1608. — (*e*) Bibl. d'Orléans. Manuscrit 622.

(1) Cf. Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 61-63. Les tapisseries du XV^e siècle représentaient en détail « l'histoire des gouttières ». Quatre barons, vassaux de l'évêché d'Orléans, avaient été pris par les Turcs et condamnés à mort. Mais, la nuit, « ils se trouvèrent miraculeusement avoir esté transportez en l'Eglise de Saincte-Croix d'Orléans, en mémoire de quoy ils présentent annuellement le cierge ou gouttières le second May veille de l'Invention de Saincte-Croix et Dédicace de l'Eglise». Une pièce montrait la « capture des Barons », une autre « comme les barons comparoissent devant le Souldan », la troisième « comme estans miraculeusement délivrez ». Une des tapisseries neuves de 1608 achevait l'histoire en montrant « les Barons portans les goutières de cire ». — Cf. aussi. Bibl. Municipale d'Orléans. Manuscrit 622. *Dissertation sur les tapisseries qui ornent le chœur de l'église de Sainte-Croix* (XVIII^e siècle). — Toutes les tapisseries de la cathédrale sont perdues depuis la Révolution.

noines : elles faisaient à leur chœur un cadre riche et chaud. Au delà, la vue ne rencontrait que de tristes murailles, une vilaine charpente, des lucarnes obscurcies par les échafaudages qui se dressaient de toutes parts à l'extérieur...

Le pauvre édifice qui avait reçu, en 1601, la mémorable visite d'Henri IV fut témoin, le 18 juin 1610, des larmes versées sur sa fin tragique. Une curieuse plaquette, sortie des presses de « Rolin Thierry, rue Saint-Jacques, au Soleil d'or », nous a conservé l' « Oraison funèbre prononcée en l'Eglise Cathédrale de S. Croix d'Orléans aux obsèques et derniers honneurs de Très Auguste, Très Victorieux, et Très Chrestien Henri le Grand IIII, Roy de France et de Navarre », par le doyen Charles de la Saussaye, en présence du nouvel évêque, installé depuis deux ans, « Messire Gabriel de l'Aubespine faisant l'Office, et de tous les Corps de la Ville assemblez ».

Le texte de Jérémie « *Plorans plorabit* » donne le ton du discours. Dès l'exorde, l'orateur s'émeut de la perte de celui qui, dit-il,

« ... par ses labeurs nous avoit acquis le repos ; par ses périls la seureté ; par ses victoires la réputation envers les nations étrangères ; par sa prudence et sagesse la paix universelle ; le fils aisné et singulier protecteur de l'Eglise Catholique ; le seul honneur de nostre France ; le Prince de la paix ; le Père de son peuple... »

Personne à Orléans n'était plus qualifié que le doyen pour célébrer cette « paix », cette « seureté », cette protection de l'Eglise Catholique, dont la réédification de la cathédrale était le fruit et le symbole. Aussi rappelle-t-il que « depuis la nouvelle trop déplorable » du régicide, l'église de Sainte-Croix n'a cessé de prier pour l'âme du prince, « veu les grandes obligations qu'elle a à ses Royales libéralitez ».

« Il est vray, ajoute-t-il, qu'il a esté hérétique comme Sainct Augustin ; persécuteur de l'Eglise comme S. Paul ; excommunié comme l'Empereur Théodose : mais *qui secutus est errantes, secutus est pœnitentes...* »

Et l'orateur s'étend sur les grandes marques que le roi se plut à donner de sa conversion. Il en prend à témoin sa chère église :

« Je m'oublierois par trop, et les murailles de ce jadis très magnifique temple où nous sommes me feroient rougir, si je ne vous faisois resouvenir de la dévotion singulière que ce Prince très pieux nous fit paroistre, venant icy en personne gaigner l'Indulgence du Grand Jubilé... Mais que diray-je de la munificence qu'il exerce aux bastimens de tant d'Eglises par son Royaume... principalement de ceste glorieuse et Royale Eglise, de laquelle il disoit avoir en singulière affection le bastiment pour trois raisons. La première pour l'avancement de l'honneur de Dieu en la ville la plus célèbre et fréquentée de son Royaume, qu'il chérissoit uniquement. La seconde, pour ensevelir la mémoire de toutes les guerres passées. La troisième, pour ne pouvoir faire ouvrage au monde qui plus à l'advenir recommandast sa mémoire. »

Et le discours s'achève dans les larmes comme il a commencé :

« Qui donc donnera des fontaines de larmes à mes yeux pour pleurer avec sanglots la misère de noz jours, la mort d'un si grand Roy, la désolation de la France ! Pleurez Sire... Pleurez Madame, Royne et Veufve... Pleurez, ô Princes et Seigneurs, protecteurs fidèles de ceste Monarchie... Pleurez, ô France désolée... Pleurez Orléans ma chère patrie... » (a).

Regrets sincères d'un véritable ami du défunt. Mais on devine aussi les préoccupations d'un administrateur avisé, qui redoutait le préjudice que la

(a) Cette oraison funèbre a été réimprimée en 1860 par Louis Perrin, à Lyon.

disparition d'Henri IV pouvait porter à l'entreprise de Sainte-Croix. La Saussaye ne manqua pas de dédier son oraison funèbre au jeune Louis XIII, et déploya bientôt toutes les ressources de son zèle, en vue d'obtenir du petit roi, « grand, disait-il, en puissance, très grand en espérance », la continuation de la « bien-veillance paternelle » [a].

*LES PARTIES HAUTES DU CHŒUR (1609-1613). (Album, fig. 24, 29.)*

Cependant les maçons ont commencé l'érection des piles supérieures, destinées aux grandes voûtes. Ils travaillent toujours à journées, mais sous la direction d'un nouveau conducteur. C'est Jean Levesville, successeur de Claude Johannet, qui va exécuter, de 1609 à 1613, une série d'opérations particulièrement délicates. Il construira d'abord les deux grandes arcades latérales du transept, au nord et au sud (21 *a*, 23 *a* ; 22 *a*, 24 *a*), dans le prolongement des « pans » de la nef : elles assureront la stabilité des gros piliers de la croisée, et serviront de point de départ à la double série des arcs de fenêtres du chœur. Ceux-ci seront peu à peu montés, tandis qu'à l'extrémité du « grand corps » on élévera les piliers de la « croupe », butée nécessaire de toute l'ossature.

Dans cette période, les baux de charpenterie sont particulièrement nombreux et détaillés : Le Bureau tient à assurer par avance la pose des « eschaffaults, cintres, chevallets, engins, etc. » dans les conditions de solidité requises, et surtout en temps utile « sans discontinuation... à mesure que besoing sera ». Mais il arrive que certains devis restent partiellement inexécutés, ou que certains ouvrages soient décidés à l'improviste et commandés d'urgence, sans bail. Aussi devons-nous renoncer à dresser la chronologie précise des opérations, à assigner une date exacte à chaque pile ou à chaque arcade. C'est beaucoup, déjà, de saisir la marche générale de la construction.

En janvier 1609, le Bureau établit, avec l'aide de « plusieurs ouvriers et expertz », un devis de « plusieurs grands eschaffauts, cintres et chevallets pour eslever et clore quelques piliers et arches du costé du cimetière », c'est-à-dire au nord. Il en fait même « dresser un desseing par gens à ce congnoissant ». L'exécution est confiée à un habitué de l'œuvre, Jacques Boisnier : on lui promet 1500 livres, sans ouvrir d'enchères, « tant pour éviter la longueur que pour facilliter et asseurer l'ouvrage » [b]. Le travail est amplement expliqué : il faudra « entretenir les chevallets durant le temps de deux ans... les monter et desmonter en lieux où il conviendra bastir ». C'est le début d'un grand chantier aérien, qui va s'organiser au-dessus des toitures de la cathédrale provisoire.

Tandis que les maçons travaillent aux piles, le Bureau s'avise qu'il convient d' « advancer et achepver les grandes arcades de la croisée » avant les arcs des fenêtres, et qu'il faut, pour ces arcades de taille majeure, d'autres « bastimens de boys propres et commodes à cest effect » [c]. Par bail du

(*a*) Lettre « au Roy », en tête de l'oraison funèbre. — (*b*) C. 394. Marché du 27 janvier 1609. — (*c*) C. 394.

27 juillet 1609, Jacques Boisnier se charge encore de faire le nécessaire. Entre les quatre gros piliers du transept, il dressera un vaste « eschaffaut » supportant une plate-forme à sept toises environ du sol. Là-dessus il installera « le grand engin », et deux énormes chevallets, surmontés d'un cintre, qui seront établis d'abord « du costé du chapistre », au sud, puis de « l'autre costé », pour passer les deux grandes arcades. L'hiver survenant, il faudra démonter l'engin et une partie des échafauds, en ayant soin de « couvrir les poultres d'ays par le dessus pour les conserver ».

Les deux arcades du transept s'exécutent pendant l'année 1610, mais non sans encombre. Au cours des travaux, le grand engin s'est abattu « sur le comble de l'église ». « L'ympétuosité des grands ventz » a même arraché « d'aucuns chevallets et cintres de boys du dedans des haultes vittres ». Ce dernier détail prouve que la pose des arcs de fenêtres est alors commencée [a].

En 1611, les maçons complètent les arcades inférieures des travées du sud, qui n'ont pas été achevées en 1608. Un bail du couvreur Tourmente [b] (11 avril 1611), insiste sur les précautions à prendre pour éviter de troubler les offices : s'il faut échancrer la toiture pour poser les cintres, la brèche sera aussitôt aveuglée « affin qu'il ne tombe de l'eau dans l'église ». On réparera aussi « les trous que les maçons feront pour chaffauder, ensemble ceulx qui se pourront faire et desmolir par les pierres qui peuvent tomber sur les couvertures... », le tout « sans discontinuation à mesure que besoing sera ». L'acte de réception de ces ouvrages, daté du 20 février 1612, montre qu'à cette époque les dernières arcades inférieures étaient achevées [c].

On poursuivait en même temps la construction des fenêtres : il est probable que tous leurs jambages, entre le transept et le rond-point, furent élevés avant 1612. Mais nous savons que quelques arcs seulement furent passés, un ou deux de chaque côté, à proximité du transept. Pour les autres, on attendit jusqu'en 1613 ou 1614 [d].

Divers mémoires de serruriers prouvent que les anciennes traditions de métier, concernant le chaînage des maçonneries, étaient encore exactement observées : il est question d'attaches de fer à noyer dans les piliers, de crampons pour lier « les pierres d'assiette » du triforium, ou les dalles qui forment « entablement » au-dessus des hautes arcades [e].

Quand l'approche de l'hiver, ou quelque autre raison, oblige à laisser un ouvrage en suspens, on prend les mesures de protection utiles. Jacques Boisnier est chargé, dès 1609 [f], d'aviser « à la conservation d'aucunes œuvres de maçonnerye qui se font chascun jour, affin d'empescher qu'ils ne se ruynent par laps de temps, par la chutte des pluyes du Ciel ». Les mémoires nous le montrent construisant de petites toitures à double versant, « sur les entablemens tant des haultes que basses murailles », avec « gouttières de boys à chacun pilier ». Abris fragiles, que parfois « l'ympétuosité des grands ventz » abattait sur les couvertures inférieures.

---

(*a*) C. 394. 458. — (*b*) C. 394. — (*c*) C. 394. — (*d*) C. 394. Bail du 8 mai 1613. — (*e*) C. 458. — (*f*) C. 394. Bail du 27 juillet 1609.

## *« LA CROUPE » (1611-1615). (Album, fig. 24, 29.)*

Avant de compléter la série des hautes fenêtres du chœur, il convenait d'élever le chevet, — on disait la croupe, — qui servirait de point d'appui, de butée, à toute l'ossature.

Dès le mois d'avril 1611, les commissaires avaient consacré à la préparation de ce nouvel ouvrage diverses délibérations et démarches, dont il reste les procès-verbaux :

18 avril 1611. « Les commissaires traictans du faict de la Réédification de lad. église, et sur l'advis à nous donné que plusieurs pilliers estans en icelle jusques au nombre de unze (1) qui son alentour de la crouppe et grand autel de lad. église, n'estoient de la construction et modelle des aultres et qu'il estoit à craindre que estans chargez ils ne puissent porter le faix et matières nécessaires à y poser, ayans esté construictz seullement pour soustenir la charpenterye qui y est à présent, ce qui ne pourroit subsister longuement... joinct que pour faire les voultes à l'advenyr il ne se trouve aucune proportion ny correspondance les unes aux aultres, A ces causes, Nous Gabriel de l'Aubespine Con^er du Roy en son Conseil d'estat, évesque d'Orléans, Pierre Baudet S^r d'Ormeville, Guillaume Beauharnois S^r d'Outreville, Con^ers de Sa Mat^é, Trésoriers Généraulx de France en la générallité dud. Orléans, Charles de la Saussaye... Fougeu archidiacre... et Hurault... (a), sommes ce jourdhuy lundi XVIII^e jour d'apvril mil six cens unze, de rellevée, transportez en lad. église accompagnez d'aucuns expertz, en la présence desquelz nous avons veu et visité lesd. pilliers et arcades affin de juger ce qui estoyt besoing et nécessaire à y faire pour la seuretté requise en ceste œuvre, ce que avons différé en aultre temps à cause de l'absence d'aucuns expertz qui avoyent esté nommez pour veoir lesd. pilliers et arcades...

La « visitation », renouvelée le 12 juillet, est encore « différée et remise » au 15, « affin de juger ce qui seroit nécessaire à y faire à l'occasion de quelques aultres affaires survenues, joinct l'absence d'aucuns desd. expertz. »

Le 15, cinq commissaires, dont le Doyen, mais sans l'Evêque, retournent à l'église « accompagnez de Cautian Gaultier, Claude Jeullin, Loys Thoumayn, Jehan Besnier, Jehan Levesville, m^es maçons et tailleurs de pierre, et Jacques Boysnier m^e charpentier, tous expertz ». Invités à « rapporter en leurs loyaultez et consciences ce qui sera nécessaire à y faire pour la seuretté de lad. église », les experts déclarent « tous d'une voix, que lesd. pilliers et arcades qui sont à présent faictz à l'entour de la crouppe ne peuvent servir et subsister à la grande charge ». Là-dessus, les Commissaires arrêtent que « il sera le plus promptement que faire ce pourra travaillé à l'abbatiz et réfection d'iceulx pilliers et arcades ».

Un rapport signé des experts est joint au procès-verbal de la visite. Il certifie que les piliers du rond-point, bâtis par les chanoines pour leur cathédrale provisoire, ne sauraient « subsister à la grande charge » du nouveau vaisseau, qu'il est « nécessaire de faire lesditz pilliers de la mesme grosseur et architecture que ceulx qui sont à présant faict de neuf pour les deux premyers seulement, et pour les aultres de la mesme grosseur comme ils sont à présant;... que les dictes arcades ne sont de la hautteur et architecture que les antiennes vestiges qui sont demourées du temps passé, ensemble les arrachements et regards des tas de charge des voustes ne sont faictz suivant les aultres, et ne pourront nullement servir lorsqui conviendra vouster lad. église » ; — que les arcades « ne sont tiré à droictes lignes, en ce que les angles qui doibvent estre sur les pilliers sont dedans les clefs desdictes arcades, ce qui faict porter lesdictes arcades en faulx » ; — que « la plus grande partye des pierres qui sont posées dedans lesdictz pilliers ne sont posé comme il fault, en ce que au lieu d'estre posée sur leur lict il sont posée sur leur délict » (b).

La précision avec laquelle toutes ces « grandes diformitez et mauvaises fasons » sont dénoncées, témoigne de la connaissance qu'avaient les experts des bonnes traditions ogivales. Ils font encore preuve de goût en conseillant de rebâtir les piliers « conformément à l'architecture de ceulx qui sont faict de nouveau, du costé de l'auttel seullement, et du costé des

---

(a) Cf. *supra*, p. 6. — (b) C. 458. Pièces diverses de 1611.

(1) Ce nombre impair surprend; plusieurs autres documents portent : *douze*.

ailles les faire de mesme architecture que les antiens qui sont demourez ». Ainsi, dans le déambulatoire, les profils seront assortis au style des chapelles du XIIIe siècle, tandis que, dans le vaisseau, on observera l'uniforme mouluration du XVIe.

On se mit à l'œuvre au printemps de 1612. Dépouillées de leurs « épitaffes et tableaux » [a] les arcades condamnées tombèrent rapidement. Mais la charpenterie qu'elles avaient soutenue subsista, étayée par de « gros mats », tandis qu'on montait les nouveaux piliers [b] (1). Les arceaux furent cintrés au commencement de 1613. On recourut à divers arrangements pour assurer la continuation du culte durant les travaux. En 1612, on se contenta de garantir l'autel par une « cloison » de bois, qui n'empêchait d'ailleurs pas la poussière d'envahir le chœur [c] (2). En juin 1613, il fallut céder entièrement la place aux ouvriers : le « sibouerre du maistre hautel » fut enlevé [d]; l'autel lui-même fut recouvert d'une « enchasseure à faiste couverte d'aiz par dessus et par les costez » [e]; un « pan de muraille », élevé « en travers de l'Eglise », isola complètement le rond-point du restant du chœur, où un autel provisoire fut « levé » [f].

Mais le Bureau revint bientôt sur ces dispositions, et décida que l'ancien

---

(a) C. 458. Mémoire du 28 mars 1612. — (b) C. 394, 458, 418. — (c) C. 418. Ordon. du 6 novembre 1612 — (d) C. 458. — (e) C. 394. Bail du 28 mai 1613. — (f) C. 458, 394. Bail du 23 mai 1613.

(1) LA DÉVIATION D'AXE. Les piliers de la croupe furent assis, comme tous les autres, sur les fondements primitifs. L'église conserva ainsi la déviation d'axe que le Moyen Age avait introduite entre son chœur et son abside. Cette déviation se produit à partir des emmarchements du sanctuaire, mais elle est encore peu sensible dans le rond-point et ne s'accentue qu'au travers du déambulatoire et de la chapelle absidale. Du milieu du chœur, on remarque à peine que les deux piliers médians du rond-point sont déplacés d'un demi-pied sur la droite, mais on voit tout de suite que la fenêtre du fond de l'abside, au lieu de s'encadrer exactement entre ces deux piliers, disparaît en partie derrière celui de droite.

Il existait une autre difformité dans l'ancienne cathédrale du Moyen Age, avant la réfection de la nef romane. Cette nef était beaucoup moins large que le chœur gothique, et se raccordait fort mal avec lui : l'axe de la nef s'écartait de l'axe du chœur de deux mètres en moyenne à gauche, c'est-à-dire au nord. Le fait a été reconnu lors des fouilles de 1890, qui ont mis à jour une série de piliers romans; mais il apparaissait déjà sur les plans dressés au XVIIe et au XVIIIe siècle, avant la destruction des deux tours romanes qui terminaient la nef à l'ouest : entre ces tours existait un portail, dont le milieu était à 3 mètres environ à gauche de l'axe du vaisseau actuel.

On a longtemps attribué un sens mystique aux déviations d'axe de nos églises. Mais depuis que le dernier défenseur de cette théorie, M. Anthyme Saint-Paul, s'est rendu aux arguments péremptoires de M. de Lasteyrie, force est de recourir à des explications d'un autre ordre, variables selon les cas.

Pour la cathédrale d'Orléans, nous proposons une double hypothèse :

1° Ici comme en beaucoup d'autres églises, la différence d'axe entre nef romane et chœur gothique aurait eu pour cause une difformité du terrain. Résolus à dilater considérablement l'étendue du chœur, mais gênés par d'anciens bâtiments, situés au nord, qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas abattre, les constructeurs du XIIIe siècle auraient pris le parti d'appuyer sensiblement vers le sud.

2° L'autre déviation, entre chœur et abside, aurait été voulue et calculée de manière à corriger le mauvais effet de la précédente. C'était un trompe-l'œil qui assurait au visiteur une première impression favorable. En entrant dans la nef par le portail occidental, on aurait dû remarquer tout de suite le biais du chœur par le déplacement de la fenêtre du fond. Au contraire, grâce à la déviation, cette fenêtre occupait le centre de la perspective, et s'alignait même exactement entre les piliers médians du rond-point.

Un observateur qui se place aujourd'hui sous les orgues, au point correspondant à l'axe de l'ancien portail roman, constate que cet axe et celui de l'abside coïncident : c'est là seul point d'où la déviation paraisse annulée.

En somme, le cas de la cathédrale d'Orléans serait comparable à celui de l'église St Pierre de Dreux ou de la cathédrale de Lyon. Dans ces deux édifices, la place du portail est telle que la déviation d'axe n'apparait point *à l'entrée*. Mais tandis qu'à Orléans on a brisé l'axe du vaisseau pour l'accorder à la perspective d'un ancien portail, à Dreux et à Lyon ce fut l'inverse : le portail, construit après l'église, fut placé de manière à compenser la difformité du vaisseau.

(2) Derrière l'autel, sur un « carré de charpenterie », il y avait des orgues qui furent démontées (C. 458).

autel « serviroit »[a]. L'« enchasseure » fut remplacée par un « enclos » qui communiqua avec le chœur. Ce fut une sorte d'absidiole à plusieurs « pans » de maçonnerie, avec « comble » de charpente. L'intérieur, lambrissé d'« ays de sapin », reçut le jour par « quatre vittres ». L'extérieur eut une couverture de « thuille garnye d'enfestaulz, affin d'empescher la rupture dudit autel par la cheutte des pierres et autres matières ». Entre cet « enclos » et le chœur, un « portail » fut pratiqué dans la « grande muraille »[b].

Au-dessus, la charpente de l'église provisoire demeurait en place, calée par de nombreux étais. Ses « tirans » servirent d'appui aux échafaudages des maçons qui continuaient d'élever les piliers. Le « grand engin » à lever les pierres était établi dans la « basse aisle ». On abattit et redressa « à plusieurs foys » les « cages et planchets », les « chevallets et cintres », jusqu'à l'entier achèvement des douze piliers de la « croupe », des onze arcs de fenêtres correspondants, et de ce qui restait encore d'arceaux à passer pour compléter l'encadrement de tout le chœur [c] (1).

Au cours de l'année 1615, la longue série de piliers et d'arcades qui, de la nef à l'abside, constituent l'armature de la cathédrale, est enfin terminée. C'est toute la maçonnerie du « grand corps » : ses formes roides se découpent dans les airs, hérissées d'arrachements qui annoncent les remplissages futurs. Mais, avant tout, les fragiles « entablements » d'en haut appellent le comble (fig. 29).

## III. — LE HAUT COMBLE (1612-1620).

### *DÉMARCHES ET PROJETS.*

Le Bureau se préoccupait, depuis plusieurs années, de la construction du comble.

Il en est déjà question dans une curieuse lettre du 19 janvier 1610 [d] :

« A Monsieur Phélipeaux, Secrétaire de la Royne.

« Monsieur, Depuys le temps qu'il a pleu au Roy nous commettre à la conduicte de la Réédification de l'église S^te^ Croix d'Orléans, nous avons par la grace de Dieu tellement advancé cest ouvrage, que nous avons espérance que dans ung ou deux ans (*on a barré : trois ou quatre*) tout au plus tard, il sera de nécessité de couvrir la nef, les croisées et la moictyé du cœur et faire le grand clocher, attendant que le reste du bastiment de la crouppe s'achève de bastir. Nous n'avons pas oublié que la Royne, mettant la première pierre de cest édiffice, enceinte pour lors de Monseigneur le Daulphin, promit quant on en seroit venu aux couvertures que volontiers elle les donneroit, ce que du depuys quelque foys elle a répété. Et sachant combien vous estes porté de tout temps à l'honneur de Dieu et au bien de nostre Ville, comme tousjours il vous a pleu passant icy nous en faire démonstration, et la bonne part que vous avez aux bonnes graces de Sa Majesté, nous avons estimé ne pouvoir trouver meilleure addresse en ce pieux affaire, que de vous supplier l'assister de vostre faveur, affin que venant à réussir comme nous l'espérons, tout le Clergé de ceste tant glorieuse

(a) C. 458. Mémoire de J. Boisnier. — (b) C. 394, 458, 418. — (c) *Ibid.* — (d) C. 470.

(1) Tous les travaux de charpenterie de la « croupe », exécutés par Jacques et Guillaume Boisnier, coûtèrent 1.870 livres. (C. 394. Bail du 28 mai 1613.)

église en général, et nous en particullier, nous vous en ayons l'obligation, et vostre mémoire soyt consacrée à la postérité. Nous vous supplions donc très humblement de prandre le temps d'inviter la Royne à ceste libéralité et œuvre digne de sa dévotion, estans contrainctz d'y avoir recours, pour l'impossibilité de fournir ausd. couvertures avec le trop peu de deniers que le Roy nous donne, qui ne peuvent que malaisément entretenir l'ouvrage de la maçonnerye, aussy que, laissant à couvrir promptement ce qui est basty, il ne s'en peult attendre qu'une grande perte et dégast. Soyez, s'il vous plaist, nostre conduicte; Dieu, comme nous le supplions, vous en bénira, et serons à jamais, Monsieur

« Voz bien humbles et obéissans serviteurs, les Com^res^ dépputtez par le Roy pour la Réédification de l'église S^te^ Croix d'Orléans. »

L'intérêt de cette lettre est double. Elle peint au vif le zèle ingénieux des commissaires, et révèle leur préoccupation dominante dans la conduite des travaux : ils ont hâte de reconstituer la silhouette traditionnelle de leur cathédrale, en lui rendant cette flèche altière qui était, avant 1568, son plus glorieux ornement.

Mais, en 1610, la maçonnerie du « grand corps » n'est pas prête encore à porter la charpenterie. La « croupe », en particulier, reste à construire. Il n'importe : on se contentera de « la moictyé du cœur », et l'on achèvera la croisée. Dans « ung ou deux ans », on aura une assiette suffisante pour le grand comble et le clocher...

Trop beau rêve ! Des obstacles d'ordre technique ou financier vont surgir et se succéder, si bien qu'aucun des pétitionnaires de 1610 ne verra lever un seul poteau de la fameuse flèche !

Dès 1611, les nécessités de la construction imposent un premier retard : on est obligé, nous l'avons vu, de faire passer avant tout autre travail la reconstruction de la « croupe », jugée indispensable à l'équilibre du « grand corps ».

En même temps, les embarras d'argent s'accroissent. La reine n'a pas encore répondu à la requête du 19 janvier 1610, quand Henri IV est assassiné. L'événement risque de compromettre le principe même des crédits affectés à la cathédrale. C'est seulement après avoir obtenu le maintien de ses anciens octrois [a], que le Bureau peut renouveler sa demande d'un fonds supplémentaire, en faveur des charpentes. Une supplique est adressée au jeune roi [b], et une sorte de requête circulaire à cinq ministres [c]. Nous avons la minute de ce dernier document, écrite de la main de La Saussaye (fig. 208). Les ministres y sont priés d'accorder une « saincte affection » à l'œuvre de S^te^ Croix, dont les ressources ordinaires ne peuvent « suffire à la massonnerie et aux couvertures ensemblement ». Nous savons d'ailleurs que, pour mener l'affaire à bien, Charles de la Saussaye et l'archidiacre Fougeu ont été députés « en court », munis du « grand pourtraict en boys et carte... industrieusement faict et construict » par Jehan Cougnet [d]. Tant de démarches ne peuvent pas rester sans succès : le 1^er^ février 1612, Louis XIII, « par l'advis de la reine régente » son « honorée Dame et Mère », et « à l'imitation du feu roi » son « honoré Seigneur et Père », accorde cent arpents de haute futaie à prendre, en quatre années, dans l'une des plus belles parties de la forêt d'Orléans, le « triage du fort de la Cane » [e].

---

(*a*) C. 383-384. — (*b*) C. 384. Supplique de 1611. — (*c*) C. 470. Requête du 24 novembre 1611 (Album, fig 208). — (*d*) Cf. *supra*, p. 13. — C. 418. Ordonn. du 20 nov. 1611. — C. 416. 5 juillet 1612. — (*e*) Arch. Nat. P. 2346, fol. 815; Arch. Dép. C. 384. Lettres patentes du 1^er^ février 1612.

Le don royal suffirait-il à la réalisation de toutes les charpentes ? On ne le pouvait savoir qu'en dressant une estimation des ouvrages. Le soin en fut confié à quatre experts : le conducteur J. Levesville, les deux charpentiers attitrés, Jacques et Guillaume Boisnier, et un nouveau venu, Pâquier Chomau. Ces gens remirent au Bureau, le 27 mars 1612, un cahier de vingt-deux pages, intitulé : « Divis des œuvres de charpenterye, couverture et plomberye qu'il convient faire à neuf pour la réédiffication de l'Eglise Sainte-Croix d'Orléans [a] ». On y lit la description, par le menu, du comble et du clocher projetés.

Le comble s'étendra sur tout le vaisseau et sur la croisée. Il sera « en la façon qu'il est à présent en ce qui est resté ». Le clocher, égal en hauteur à l'ancien, reproduira aussi ses formes et sa décoration. Ce sera une flèche à huit pans, à trois « terraces », avec « accoudouetz » et « arbouttans ». Elle se terminera par une « pyramide » de dix toises, agrémentée à mi-hauteur de « croysées tout allentour ». Une « vis à rampan » donnera accès aux terrasses. La charpenterie sera revêtue de plomb, « tant dedans que dehors ». Les « gardefoux » de la dernière terrasse, à la naissance de la pyramide, seront « garniz de fleurs de lis par dessus comme ilz estoient le temps passé ». Il y aura des « fleurons et aultres fassons dedans les plomberyes, qui seront dorez ensemble avec les fleurs de lis tout allentour dud. clocher ». Des gargouilles de plomb, accrochées à « chascune terrace », jetteront l'eau « sur les combles de l'église ». Enfin « une pomme de la grosseur de celle qui y estoit », couronnera « l'estau de l'esguille ». Elle sera dorée et surmontée d'une croix.

Le devis prévoit encore la construction, sur la vieille « tour des cloches », d'un pavillon à huit pans, flanqué de quatre clochetons [1], l'achèvement de tous les appentis des basses nefs, et celui de tous les « pavillons » des chapelles. L'ensemble des ouvrages exigera une dépense totale de 75.000 livres.

Cette somme était bien forte, à proportion des fonds alloués. Après avoir vérifié et contresigné l'estimation [b], le Bureau la fit servir à l'appui d'une demande de secours supplémentaires. On lit en effet, sur la couverture du manuscrit, cet autre titre : « Devis des Œuvres et Réparations plus nécessaires, lequel a esté présenté au Roy et Nosseigneurs de son Conseil, année 1612 ». Ne fut-ce pas La Saussaye qui se chargea de la présentation, dans les démarches qu'il fit en cour cette année-là ? [c] Le résultat ne se fit guère attendre : par lettres patentes du 14 juillet 1612, le roi voulant « donner d'aultant plus de moyen d'en venir à la perfection entière » de l'édifice, ordonna la vente de « deux-cent-cinquante arpens de bois taillis et balliveaux... à prendre chacun an durant quatre années » dans la forêt d'Orléans [d].

De plus, par arrêt du 4 août de la même année, il déchargea l'Évêque et

(*a*) C. 409. — (*b*) Acte à la suite du devis. C. 409. — (*c*) C. 416-418. — (*d*) C. 384.

(1) On indique, pour certains détails de la charpenterie, qu'il faudra imiter le couronnement de l'autre tour, la « Tour des Changes ». Une gravure de 1670 montre celle-ci au premier plan, et par derrière la pauvre toiture en bâtière dont la tour des cloches resta coiffée jusqu'au bout. (Album fig. 71.) MM. Lefèvre-Pontalis et Jarry ont supposé que la flèche de la tour des Changes était en pierre, mais l'allusion contenue dans le devis de 1612, prouve que c'était un ouvrage de charpenterie. (*La cathédrale romane d'Orléans*, 1904, p. 24).

le Chapitre de leurs « décimes ordinaires » durant quatre années, à condition d'en affecter le montant, 2.600 livres, « à la réfection de l'Eglise ». [a] De la sorte, les moyens financiers ne manqueraient pas : La Saussaye et ses amis devaient exulter.

*LES BOIS (1613).*

La coupe des bois accordés commence sans retard. Mais les arbres de la forêt d'Orléans n'étaient sans doute pas de la taille ou de la qualité requise : on met la coupe en vente, et l'argent recueilli sert à acheter d'autres bois. [b]

Le Bureau « fait scavoir à toutes personnes que le bois le plus nécessaire à la réédiffication des couvertures est à fournir par celluy ou ceulx qui feront la condition meilleure et plus advantageuse ». [c] L'appel est affiché et publié dans tous les centres forestiers de la région, à « Nevers, Desise, Molins, Maringnie, Orléans, Montargis, Lorriz et Boiscommung ». Les enchères ont lieu à l'automne de 1613, et recommencent trois fois, jusqu'à ce qu'on trouve un « rabais raisonnable ». Enfin, le 30 décembre, Michel Millot, « marchand demeurant à Decize », est déclaré adjudicataire pour la somme de 15.500 livres, dont 5.000 lui sont immédiatement avancées. [d] Il est tenu de livrer avant deux ans, « sur le port de la Tour Neuve ». Son bois sera « veu et receu comme bon et loyal et marchant, à droicte ligne et recepvable, par gens à ce congnoissans ». Le bail énumère les pièces à fournir, spécifie les longueurs et grosseurs des tirans, poinçons, chevrons, soliveaux, destinés à former la charpenterie du vaisseau, depuis le vieux comble jusqu'au bout de la croupe. Pour le clocher, il n'est encore question, semble-t-il, que des plus grosses pièces : seize poutres de sept toises quatre pieds de longueur et de quinze pouces d'épaisseur. Le reste sera acquis plus tard.

Les bois de Millot commencent d'arriver en octobre 1614. Ils sont livrés par ses « associés » Boislève et Debrye, marchands orléanais, à trois experts délégués par le Bureau : les deux Boisnier et Jehan Turpin. Ceux-ci, après avoir « visité, marqué, tryé » les pièces « en présence des sieurs commissaires », les mettent sur chantiers et disposent « les quallitez en chascung leur rang, dedans le grand Jardin de l'Evesché ». [e] C'est là que le Bureau fait construire, en mai 1615, « deux halles, l'une de seize toises de longueur et l'autre de douze toises, pour la commodité des ouvriers travaillant à la taille de la charpenterie ». Ils pourront y abriter le bois « taillé et ouvré », et serrer leurs outils [f].

*LE COMBLE DU CHŒUR (1615-1618).*

Déjà les « œuvres de charpenterie les plus pressées et nécessaires » ont été concédées à Jehan Turpin « m^e charpentier en grosserye, demeurant à

(*a*) Recueil de 1740, p. 24. Arrêt du Conseil du 4 août 1612. — (*b*) C. 416. — (*c*) C. 409. Acte du 10 août 1613. — (*d*) C. 409. Bail du 30 décembre 1613. — (*e*) C. 458. — (*f*) C. 394. Bail du 11 mai 1615.

Orléans » (14 avril 1615) [a]. Pour la somme de 6.790 livres, il s'est engagé à tailler et poser le comble du vaisseau « de la façon qu'il est à présent et est resté du vieil comble, qui a de longueur, en ce qu'il fault à présent faire, à prandre depuis l'arcade de la croisée jusques à la crouppe, vingt-deux toises ou environ » : c'est la longueur entière du chœur et de la « crouppe ». Pour la « façon et ordonnance », le tout « sera suyvant les autres fermes et bois du vieil comble... » Les bois auront « la grosseur et largeur de ceulx qui sont à présent ». On laissera « des bossages aux esguilles ès endroits qu'il conviendra, et de mesme haulteur que ceulx qui sont à présent audict comble ». — Autant de textes qui démontrent le scrupule des constructeurs à copier tous les détails de l'ancien modèle.

Cette adjudication importante avait été, comme toutes les autres, annoncée par voie d'affiches. Un exemplaire de ce placard nous est resté : c'est le plus ancien imprimé des dossiers de Sainte-Croix [b]. (Album, fig. 211.) La minute manuscrite du bail est toute pareille, mais avec une clause supplémentaire : « Sur ce, se sont présentez plusieurs ouvriers illec présents (à l'adjudication), lesquelz nous ont remontré et faict entendre que, pour rendre la besongne plus asseurée, il est nécessaire de contreventer les chevrons de la couverture dud. comble, ce qui a esté par nous ordonné ». Ces contrevents, en forme de croix de Saint-André, n'avaient-ils pas pour but de prévenir un déversement semblable à celui qu'on remarquait au « vieil comble » ?

Le bail des couvertures est postérieur de peu à celui des charpentes (27 avril 1615). [c] Il s'agit en effet de « conserver la charpenterye, qui se pourroit pourrir et dépérir par succession de temps ». Le preneur, Jacques Tourmente, s'engage à poser l'ardoise sur lattes et contrelattes au prix de 9 livres 16 sols la toise. Elle sera de « pareille longueur, espoisseur et eschantillon, que celle qui est de présent sur l'ancien comble de la Nef ». Le faîtage sera revêtu de « plomb estamé ». Sur les « arrestiers de la crouppe », seront soudés « des fueillages de plomb espassez de quatre piedz en quatre piedz ». Au sommet, un « admortissement de plomb, garny d'une chappe cousturée », laissera pendre « des rayons sur chascun pan de lad. crouppe, et des dagues sur chascun arrestier ». La chappe aura six pieds de long, les rayons et les dagues cinq pieds. « Au dessus de lad. chappe », s'élèvera « ung chappiteau garny de fueillages et corniches et au dessus dud. chapiteau ung vaze et balustre... plus une croix de fer qui aura deux toises de haulteur, non comprins les bandes qui seront clouées sur les arrestiers, et sera lad. croix revestue de plomb comme est celle du clocher de Saint-Pierre ensentellée, [1] et au bout d'icelle croix sera mis ung soleil ou girouette d'airain ».

Enfin, au bas du comble, quatre grandes lucarnes permettront l'accès des greniers, et à la partie supérieure, près du faîtage, de petits « lucarneaux de plomb, espassez de toise en toise », serviront « à l'advenyr à eschaffaulder ».

Les mémoires aident à suivre l'exécution du travail : Jacques et Guil-

(*a*) C. 409. Bail du 14 avril 1615. — (*b*) Arch. Dép. Collection des plans. — (*c*) C. 409. Bail du 27 avril 1615.

(1) Eglise d'Orléans, dont Charles de La Saussaye avait été curé et qu'il avait restaurée. On l'appelle aujourd'hui communément S^t-Pierre du Martroi.

laume Boisnier eurent tôt fait d'abattre les petits abris « qui estoient sur les entablemens pour les conserver... à cause qu'il falloit prendre les mesures pour faire la charpenterye du comble [a] ». « Ung chaffault pour lever la charpenterie » est établi par Turpin sur le flanc sud du chœur, « dessus la marelle [1] » qu'on a « descouverte » à cette occasion [b]. Le montage des charpentes s'exécute sans retard. Mais comme l'engin extérieur « lève » malaisément les pièces trop longues, on les passe au travers de « la couverture de lad. église au dessus du grand autel [c] ». Avant la fin de l'année 1615, on voit le couvreur Tourmente revêtir d'ardoise et de « plomb de Rouen » la partie terminée du comble, c'est-à-dire l'extrémité orientale, la « croupe » [d].

En mai 1616, le Bureau choisit entre plusieurs modèles de croix, proposés par gens experts. Puis il règle le mémoire d'un peintre orléanais, Julien Bernier, qui, pour dix-huit livres, a « façonné et peint une croix de boys de la haulteur de treize piedz et demy, garnie de fueillages et soleil de carte, pour servir de modelle à la croix de fer et fueillages de plomb ». Et ce modèle est posé « au hault de la crouppe de lad. église affin de juger la haulteur et proportion nécessaire [e] ». Après quoi Tourmente exécute la pièce définitive en fer et plomb, et la dresse sur « une esguille dedans le jardin de l'évesché » [f]. Le peintre Jehan Gaulyer en décore les bossages d' « or fin de Paris du plus fort et plus grand volume [g] ». Enfin, « par l'advis de plusieurs experts et ouvriers », le Bureau fait « peindre en or toute la plomberye » de la croupe, pour « l'embellir ». Les pièces, dorées au chantier, ne sont livrées au couvreur qu'après que la peinture a été jugée « bonne, loyalle et recepvable [h] ».

A la fin de l'année 1616, on put voir resplendir au sommet de l'édifice la haute croix fleuronnée, qui dardait ses rayons et ses dagues, et semblait portée par les riches crosses des arêtiers.

Cependant le charpentier Turpin avait continué de « lever » les fermes du grand comble, en avançant vers la croisée. Il « passait » les principales pièces en trouant « la couverture de l'Eglise, au dessus où on dict le service [i] ». Mais les brèches étaient soigneusement réparées, non moins que les dégâts occasionnés sur l'ardoise par la chute de « plusieurs pièces de bois ». Le montage dure toute l'année 1617. En janvier 1618, les commissaires enjoignent à Millot de hâter la livraison des derniers bois [j]. En mai, ils accordent au couvreur Tourmente une ordonnance de « parfaict payement », preuve qu'à cette époque toute la toiture du chœur est terminée.

## *LE COMBLE DE LA NEF (1616-1620).*

Le Bureau n'avait pas attendu jusque-là pour adjuger la charpenterie des deux travées neuves de la nef, mal garanties, depuis 1604, sous leurs petits abris provisoires [k]. Par bail du 14 juin 1616 [l], et pour la somme de

(*a*) C. 458. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Ibid.* — (*d*) C. 418. — (*e*) C. 418. Ordonn. du 25 mai 1616. — (*f*) C. 458. — (*g*) C. 418. Ordonn. du 13 septembre 1616. — (*h*) C. 409. — (*i*) C. 458. — (*j*) C. 419. Ordonn. du 25 janvier 1618. — (*k*) Cf. *supra*, p. 26 — (*l*) C. 409. Bail du 14 juin 1616.

(1) La « marelle », c'est la sacristie.

2.300 livres, Jacques Boisnier s'était chargé de « contynuer les couvertures depuys la dernière ferme du vieil comble jusques à la croisée, suyvant et conformément » au travail fait par Turpin. Il s'associa Guillaume Boisnier et Turpin lui-même, et exécuta ses œuvres avec les bois que Millot continuait de fournir, non sans de fréquents retards. La couverture d'ardoise fut faite par Robert Pelle, moyennant 8 livres la toise [a].

Enfin, en juin 1620, deux charpentiers experts, Marc Mandron et Jehan Vauquelin, visitèrent les nouveaux combles, vérifièrent encore la « qualité et quantité des boys », examinèrent le travail de Turpin et de Boisnier, et témoignèrent au Bureau de l'excellence de tous les ouvrages [b].

*VALEUR DE L'ŒUVRE. (Album, fig. 30, 39.)*

Le nouveau comble du « grand corps » est un pastiche exact du beau modèle que le Moyen Age a laissé dans la nef. Il répond à l'un des types les plus perfectionnés de la charpenterie d'autrefois, et son irréprochable exécution prouve qu'au XVII^e siècle les traditions de métier étaient encore vivantes, et que la main-d'œuvre n'avait pas dégénéré.

C'est un magnifique « comble à fermettes », logique dans ses combinaisons, simple dans la multiplicité de ses organes.

Les chevrons se succèdent en rangs serrés et s'accouplent au faîte. Chaque paire, maintenue par un double entrait et des aisseliers, joue le rôle d'une ferme secondaire parfaitement rigide. Les pieds des chevrons, soulagés par des jambettes, s'assemblent à des blochets horizontaux, véritables patins accrochés à deux semelles traînantes : celles-ci rendent toutes les fermettes solidaires à la base, comme le faîtage les lie au sommet.

Mais, de place en place, des fermes véritables s'intercalent entre les fermettes. Leur structure, composée d'éléments plus forts, se complique en outre de tirants et de poinçons. Les tirants sous-tendent les fermes, maintiennent les semelles, combattent l'effort d'écartement de tout le système. Les poinçons ou « esguilles », assujettis aux tirants par des étriers de fer, portent les différentes pièces longitudinales : le faîte, auquel s'appuient les têtes des chevrons; le sous-faîte, qui s'assemble aux arbalétriers des fermes; les deux séries d'entretoises, qui courent de poinçon en poinçon au niveau des entraits, et constituent, avec le secours des croix de saint André, de véritables fermes sous-faîte. Ce dernier organe contrevente le comble et s'oppose au « roulement ».

Enfin, pour garantir mieux encore la rigidité, un grand réseau d'écharpes traverse les chevrons. Il est formé de petites pièces indépendantes, simplement encastrées entre les chevrons, car un assemblage eût compromis la résistance de ces derniers.

Le travail du XVII^e siècle n'est inférieur à celui du Moyen Age que sur un point : le bail de 1615 prévoyait « des bossages ès endroits qu'il conviendra, de mesme haulteur que ceulx qui sont à présent. » Cependant, ni les élé-

(a) C. 409. Bail du 27 sept. 1618. — (b) C. 421. Ordonn. du 15 juin 1620.

gants profils qui étaient à la base et au sommet des poinçons du XVI^e siècle, ni les redents des aisseliers, ne furent reproduits. C'est seulement par l'absence de cette note d'art, que la nouvelle charpente se distingue de l'ancienne.

Qu'aurait été le clocher, si, dès l'achèvement du comble, le Bureau avait poursuivi son beau programme de 1612? On peut croire que les traditions du Moyen Age et le souvenir de l'ancienne flèche auraient inspiré aux directeurs de l'œuvre une restitution intéressante. Hélas! les « tirans pour le clochet amenés par Monsieur Millot » en 1616, attendront longtemps « dessous la halle » des charpentiers [a]. En 1620, les maçons n'ont pas encore entrepris les ailes de la croisée, nécessaires à la stabilité de l'ouvrage. Les parties essentielles n'en seront achevées qu'en 1638, lorsque la première génération des restaurateurs de Sainte-Croix aura disparu. Moins fidèles au passé, les successeurs opteront pour un genre de clocher bien inattendu, un « obélisque »!

(*a*) C. 458. Mémoire des charpentiers.

# CHAPITRE III

# L'ACHÈVEMENT DU CHŒUR

## 1615 - 1623

I. ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DU GRAND-VAISSEAU. — II. ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DES COLLATÉRAUX. — III. PARTICULARITÉS DE L'ÉDIFICE. — IV. L'INAUGURATION DU CHŒUR.

## I. — ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DU GRAND-VAISSEAU.

Louis XIII fut pour la première fois à Orléans le 9 juillet 1614 [a] : il ne put voir à la cathédrale qu'un chantier, où s'élevait le squelette, vide et nu, du nouvel édifice, parmi les débris de l'ancien. Mais le spectacle était bien changé deux ans plus tard, quand, au retour de son mariage célébré à Bordeaux, le roi fit visiter notre ville à la nouvelle reine [b] (18 mai 1616). Le « grand corps » de Sainte-Croix commençait de s'envelopper d'une opulente parure. Le comble, à demi posé, dressait sa pointe fière, et étalait déjà les premières broderies de ses arêtiers. Au chevet, une forêt d'échafaudages encadrait quelques exemplaires tout neufs de pinacles et d'arcs-boutants.

(a) Symph. Guyon. *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, II, p. 471. — (b) Arch. communales d'Orléans, CC. 773.

*ARCS-BOUTANTS ET « PYRAMIDES » DU CHEVET (Album, fig. 31, 32, 33.)*

Tout l'effort des commissaires portait alors sur l'abside, qu'ils voulaient parfaire au plus tôt. Dès l'achèvement des piliers, ils avaient entrepris les les arcs-boutants et les têtes de contreforts, ornées de pinacles ou « pyramides ». Ouvrage délicat, car il restait d'importants tronçons du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, auxquels on devait assortir et raccorder les parties neuves. On avait rapidement mené, en 1615, la reconstitution de huit arcs-boutants, à l'aide de cintres et d'échafaudages dressés par les deux Boisnier et Turpin. Le bail de ces charpentiers montait à 1.300 livres, et les obligeait à « abattre et reposer » leur matériel « tout à l'entour du cœur [a] ».

Chacun des arcs-boutants se compose de deux volées, séparées par un pinacle. La plus haute volée, qui est aussi la plus longue, correspond au collatéral; l'autre correspond aux chapelles. Le travail de 1615 avait consisté à exécuter huit volées d'en haut. Aussi, voit-on, en 1616, construire ou réparer les « huict petitz arboutans... à l'endroict et au bout des grandz cy devant faictz [b] ». Ici encore, c'est un bail de charpenterie qui nous renseigne, car le travail des maçons se fait toujours « à journées », et n'est l'objet, dans les dossiers, que de simples mentions relatives au paiement des salaires.

Mais en 1617 le Bureau change ses habitudes. On voit l'article des des « journées d'ouvriers » disparaître des comptes, tandis qu'une collection de baux de maçonnerie commence à se former. Ce sont de petits marchés, dont chacun répond simplement à une tranche de l'ouvrage. Il faut croire que le crédit des maîtres-maçons ne s'était guére amélioré depuis 1601, que leurs garanties n'étaient pas devenues plus sûres, et que la prudence conseillait encore d'éviter les grosses adjudications.

Il était facile, d'ailleurs, de partager en lots multiples l'entreprise des arcs-doubleaux, pinacles, fenestrages, balustrades et autres membres complémentaires du « grand corps ». On distingua même, assez souvent, entre la taille et la pose. Enfin la fourniture des pierres continua d'être à la charge du Bureau.

Les premières adjudications ont lieu les 2 et 3 janvier 1617 [c]. Hierosme Coquet accepte, pour 89 livres, de poser « un petit et grand arboutant d'embas tout entier, du costé du cloistre, avec dix assiettes de pierre sur le pilier du milieu ». Il s'agit sans doute du dernier des huit entrepris précédemment. Mais comme ce travail s'est borné à la construction des arcs proprement dits, il reste à les couronner de claires-voies et de rampants : Jean Malcars se charge, pour 2.240 livres, de tailler les « mayneaux ou montans... trèfles... rampans... marches... selon le modelle, taille, façon et architecture des autres arboutans qui restent ». Il sera tenu de « prendre le traict et modelle de celluy qui est commis à la conduicte de l'ouvrage », c'est-à-dire de Firmin Poictrinault, qui va suppléer pendant deux ans le conducteur titulaire, Jehan Levesville. Celui-ci préfère prendre lui-même à bail, pour 52 livres, la taille des « huict piramides des arboutans adjugez ».

---

(*a*) C. 394. Bail du 20 juillet 1615. — (*b*) C. 394. Bail du 13 avril 1616. — (*c*) C. 394.

Ces pyramides auront « mesme architaicture que les auttres qui sont debout », et seront faites en pierres « de S^t Aignan ou Villantroys [1] comme plus propres et commodes, et qui chargent beaucoup moins que les pierres d'Apremont ». Comme il faut en outre « des gargouilles pour escouler et eslancer les eaux qui tombent du ciel sur la nef », Jacques Pothier en taillera deux pour 30 livres : le bail indique que d'autres gargouilles ont été précédemment exécutées. Enfin Jehan Levesville assume le « posage de neuf arcades à l'entour de la crouppe entre les chappelles et le corps de lad. église ». Il s'agit des arcs-doubleaux du déambulatoire, qui doivent logiquement prendre place en même temps que les arcs-boutants du dessus, et même auparavant [2] : l'ouvrage est à exécùter en six semaines, sauf le cas de « forte gellée ou autre accident et incommodité ».

Quinze jours après l'adjudication de cette première série de baux, le 17 janvier, Denis Catinault, maître-maçon d'Orléans, se charge de tailler quatre nouveaux arcs-boutants, les derniers des douze du chevet, selon le « traict et modelle des ouvrages semblables » [a]. Le prix élevé du marché, 2.100 livres, indique qu'il s'agit à la fois des arcs proprement dits et de leurs claires-voies. Une clause concerne la pose éventuelle des pièces après la taille : « Le preneur sera tenu poser lesd. pierres pour le tiers du prix de l'adjudication qui sera faicte dud. bail, sy bon nous semble à notre choix et option, synon en ferons autre bail particullier au rabais et moings disant ». C'est à croire que le Bureau trouvait difficilement amateur pour les travaux de posage : en effet quand, le 28 septembre, il mit aux enchères la pose des huit claires-voies taillées par Malcars, il ne recueillit aucun « rabais raisonnable » et fut trop heureux de déclarer Malcars lui-même adjudicataire « pour le tiers du prix du bail de la taille », prix « cy devant faict en pareil cas » [b].

L'entrepreneur ne fit d'ailleurs pas une bonne affaire. Il était tenu à « réparer les deffaultz du traict... travailler en saison propre et commode... netoyer et rejointoyer les arboutans tant anciens que modernes ». L'ouvrage achevé, il se vit accusé de malfaçons et contraint à refaire toute une claire-voie « suyvant le trait ancien » [c].

C'était l'excellence des modèles du moyen âge qui rendait le Bureau si exigeant. Les tailleurs de pierres devaient reproduire jusqu'aux variantes des vestiges. Un tronçon d'arc-boutant portait des découpures particulières, en forme de flammes au lieu de trèfles, qui provenaient d'une importante restauration exécutée au XV^e siècle dans cette abside du XIV^e : l'arc-boutant fut entièrement reconstitué suivant ce tracé disparate (fig. 33).

Les échafaudages adjugés en 1615, pour servir à la pose des arcs propre-

---

(*a*) C. 394. Bail du 17 janvier 1617. — (*b*) C. 394. Bail du 28 septembre 1617. — (*c*) C. 419.

(1) Craie de Touraine (Cf. *supra*, p. 21). Toutefois le contrefort est entièrement construit en pierre d'Apremont et l'emploi de la craie de Touraine, du « Bourré » comme on disait communément, ne commença qu'aux pinacles, ou « pyramides » proprement dites. Jusqu'à la fin de la réédification de Sainte-Croix, on devait conserver cette différence de pierres : c'est seulement au XIX^e siècle, qu'on a commencé de remplacer le « bourré » effrité, par une pierre plus dure. Cependant, il nous reste encore quelques-unes des pyramides primitives : elles permettent d'apprécier l'exacte reproduction, au XVII^e, des anciens modèles du XV^e et du XVI^e.

(2) Les doubleaux des basses nefs du chœur ont été posés dès la construction des piliers. Cf. *supra*, p. 28.

ment dits, ne pouvaient suffire à celle des claires-voies et des pyramides : on fait bail, en août 1617, de tous les « chevallets et chaffauts » supplémentaires [a]. Jehan Turpin aura à disposer les planchers, les « cages », les « engins », en tous lieux utiles, tant à l'entour du chevet que, plus tard, aux côtés du chœur. Et avec les échafauds des arcs-boutants, il faudra établir encore ceux du triforium et des fenêtres, le tout au prix de 1.350 livres. Bientôt le vaisseau s'enveloppe d'une forêt de mâts, de poutres et d' « engins ».

On voit adjuger, en décembre 1617, les dernières œuvres des arcs-boutants [b]. Mathieu Rousseau s'engage, pour 540 livres, à tailler et poser avant le 24 juin 1618 « les pierres de dix grandes piramides bien et deument selon les anciennes... vingt une gargouilles suyvant les modelles... les entablemens de la chapelle S^t Martin suyvant l'architecture et enrichissement ancien ». Nous reparlerons de la restauration, bientôt continuée, de toutes les chapelles.

*TRIFORIUM ET FENÊTRES DU CHEVET. (Album, fig. 33, 49.)*

Tandis qu'au pourtour du chevet arcs-boutants et pinacles prennent forme, les intervalles des hauts piliers se garnissent. On y construit les « galleryes », c'est-à-dire le triforium, et au-dessus les « remplissages de vittres » c'est-à-dire les meneaux et réseaux des fenêtres. Il eût été imprudent d'exécuter ces travaux, avant que les assises des piliers et des arceaux n'eussent subi l'inévitable tassement, dû à la compression des joints. On eût exposé au péril de déformation et même de ruine, les fuseaux rigides et les découpures délicates des claires-voies. Mais deux ans après l'achèvement des piliers, et un an après la pose des charpentes, il n'y avait plus aucun effet nuisible à redouter.

On fait d'abord « tailler les pierres propres et commodes pour servir aux derrières des galleryes ». Ces cloisons d'arrière-plan n'exigent pas des matériaux de premier choix, et l'entrepreneur, Jean Malcars, devra « faire chercher et fouiller lesd. pierres dans les anciennes démolitions d'icelle église, sy elles se peuvent trouver » [1]. On veut cependant une taille régulière, et même conforme à l'architecture ancienne [c].

Le 7 septembre 1617, un maître-maçon nouveau au chantier, Guillaume Besnyer, prend à bail, pour 1.950 livres, la « construction des galleryes et autres œuvres nécessaires », ainsi que du « remplissage des vittres estans à l'entour de la crouppe, jusques au nombre de unze tant grandes que petites » [d].

Besnyer aura à « tailler et poser » les arcatures du triforium « suyvant le modelle des anciennes », et les « talluz larmiers et parpins qu'il convient

---

(*a*) C. 394. Bail du 3 août 1617. — (*b*) C. 394. Bail du 21 décembre 1617. — (*c*) C. 394. Bail du 20 février 1617. — (*d*) C. 394. Bail du 7 septembre 1617.

(1) Il s'agit, sans doute, de débris des piliers de la croupe, abattus en 1612 (Cf. *supra*, p. 34). Toutefois les restes de l'effondrement de 1568 n'étaient pas encore entièrement utilisés : nous verrons, plus tard, employer d'anciennes clefs aux grandes voûtes des croisillons (Cf. *infra*, p. 138).

mettre et poser » au-dessus, « suyvant l'architecture ancienne ». Il bâtira les cloisons de fond avec les « parpins jà taillez », mettra des « dalles » sur les galeries, en guise de plafond, et ménagera, du côté de la basse-nef, des « attentes pour appuyer les degrez, suyvant les modelles de l'ancienne église ». Il s'agit là des marches percées, qui seront posées bientôt sur des « demyes poinctes de maçonnerye », tout autour de la croupe, au-dessous des arcs-boutants [a].

Pour les « remplissage et roze » des fenêtres, le Bureau ne renvoyait pas à l'ancien modèle, mais donnait les dessins à suivre. Ce furent des réseaux flamboyants, dans le genre de ceux qui se voyaient à l'ancien tronçon de nef du XVI^e siècle. Sur onze fenêtres, sept étaient de faible largeur : on eut le tort de trop réduire la proportion de leurs ajours et l'on fit des « rozes » bien mesquines sur les tiges indéfiniment étirées des meneaux.

La pose prochaine des vitraux était prévue : « Fault à chascun des pilliers entailler les pierres, pour revestir et loger le verre des vittres affin de les asseurer, selon qu'il est aux anciennes vittres ».

Besnyer exécute son bail, taille et monte les « galleryes » et les « remplissages de vittres », au cours des années 1617 et 1618. En outre, les mémoires signalent la pose de traverses de fer entre les meneaux, et la construction de toitures en appentis au bas des fenêtres, dans tout le pourtour du chevet [b]. Les charpentes, faites par Jacques Boisnier, sont appuyées aux « demyes-poinctes de maçonnerye » dont nous parlerons plus loin [c].

Le même charpentier se charge d'abattre « troys fermes du vieil comble au-dessus de l'autel », mais sans enlever les « trois tyrants » qui doivent « servir de chaffaults aux cintres des voultes » [d]. Ainsi le chantier restera isolé du rez-de-chaussée de l'édifice : les parties hautes du sanctuaire pourront s'achever sans aucune gêne pour le culte, qui continuera de se célébrer dans « l'enclos » provisoire.

## *HAUTES VOUTES DU CHEVET. (Album, fig. 45, 46, 47.)*

Dès les premiers mois de 1617, le Bureau s'emploie « avec toute la dilligence et seuretté requise » [e] à préparer la construction des voûtes. Une grave question se pose : ne convient-il pas de faire les voûtes en même temps que les arcs-boutants, de manière à « conserver et maintenyr » l'équilibre de l'édifice ? Ne serait-il pas à craindre, faute de la résistance opposée par les voûtes, que la poussée des arcs-boutants ne dérangeât les piles du « grand corps » ? Consultés « par diverses foys », les « ouvriers et expertz » n'émirent que des « advis divers et incertains ». Mais il se rencontra sans doute un conseiller plus compétent, qui rappela la pratique des anciens maîtres, attentifs à compenser toute pression par une autre, ou qui sut retrouver ce principe par le seul raisonnement. Toujours est-il

(*a*) Cf. *infra*, p. 53. — (*b*) C. 408-417. — (*c*) Cf. *infra*, p. 53. — (*d*) C. 409. Bail du 19 janvier 1617. — (*e*) C. 419. Bail du 9 mars et Ordonn. du 23 juin 1617.

que nous voyons le Bureau conclure à la nécessité d'une prompte exécution de la voûte : il s'en explique lui-même dans le préambule du bail qui fut passé le 27 avril 1617 [a] :

« Comme pour la seuretté et conservation des pilliers et autres œuvres qui ont esté faictz et construitz en lad. église, il soyt nécessaire en posant les arboutans de tailler construyre et poser les vouttes... suyvant les devis et modelles qui en ont esté faictz et dressez par gens expertz... à ce que en ung mesme temps lesd. œuvres se puissent faire, construyre et parfaire avec toute seuretté requise... »

En conséquence, on voûtera sans retard la partie du grand vaisseau comprise dans l'abside, c'est-à-dire le rond-point et la travée suivante. Il y aura « deux arcs-doubleaux de pierre d'Apremont accompagnés de leurs augives et clefs nécessaires, selon l'ancienne structure ». Au rond-point, les « branches d'augives » seront au nombre de « unze, comprins la lierne, qui viendront joindre contre la grande clef ».

Toutes les pièces de cette armature seront en pierre d'Apremont, mais entre les « augives et doubleaux » la voûte sera « fermée » en pierre de Bourré. La décoration est décrite : « Soubz chascune des clefs y aura un escusson... dans la grande clef il faut faire les Armes de sa Majesté... » Enfin les « augives » de la « crouppe » porteront des « remplissages, de façon et modelle de ceulx qui sont dans l'église de N^e^ Dame de Cléry, pour donner jour aux flancs les ungs aux autres... » (Fig. 47.)

Cette dernière clause est particulièrement intéressante : elle marque la persistance d'une mode originale, très en honneur au XV^e^ siècle dans la région orléanaise, et dont nous étudierons plus loin l'origine et l'évolution.

Le bail est adjugé à Pasquier Béjardier, maître-maçon orléanais, pour la somme de 3.500 livres, avec charge d'exécuter le tout, taille et pose, dans l'espace de dix-huit mois. L'entrepreneur trouvera au chantier les pierres d'Apremont nécessaires aux membres essentiels de la voûte. Quant aux moellons des « pendants », qu'on veut en pierre de Touraine plus légère et plus tendre, le Bureau en a confié la « fourniture et voiture » à Jehan Hirsam, voiturier par eau de Fondettes près Tours [1]. [b] Son bail, passé dès le 9 mars, l'oblige à amener « depuys les pierreries de Vineul ou Bourré, par les rivières de Cher et Loyre », un millier de blocs longs de 2 pieds 4 pouces, et larges d'un pied sur une face, de 10 à 12 pouces sur l'autre, qu'on lui paiera 60 livres le cent. Béjardier les débitera en petits moellons cubiques.

Les « cintres, chevallets, chaffaultz et autres œuvres de charpenterye » nécessaires à la pose de la voûte, sont pris à bail par Jehan Turpin, [c] tant pour le sanctuaire que pour le reste du chœur, jusqu'à la croisée. Le premier travail sera d'établir au rond-point, sur les tirants de l'ancien comble, un vaste système de chevalets et de décharges, rayonnant autour d'une « aiguille » centrale de 15 pouces de grosseur. Au sommet, dix demi-cin-

---

(*a*) C. 394. — (*b*) C. 394. Bail du 9 mars 1617. — (*c*) C. 394. Bail du 27 avril 1617.

(1) Le 29 décembre 1619, un autre bail est passé avec Jacques Lebeau, marchand voiturier par eau, demeurant à Orléans. (C. 394.)

tres convergents répondront aux dix branches d'ogives de la « croupe ». Puis il faudra bâtir les échafaudages et les cintres de la voûte à quatre retombées qui avoisine la croupe : ce matériel sera plus tard transporté de travée en travée, « lorsqu'il sera commandé ». En même temps et « à mesure », l'entrepreneur abattra « la charpenterye du vieil comble de l'église en toute sa longueur ». Tous ces ouvrages lui seront payés 2.850 livres. Il utilisera les réserves de bois du chantier et fournira le surplus.

La collection des procès-verbaux, des ordonnances, des mémoires, [a] permet de suivre l'exécution de la voûte magnifique, ornée de reliefs, d'ajours et de peintures, qui couvrira bientôt le sanctuaire.

Le Bureau s'intéresse à l'ouvrage de très près. Le 23 juin 1617, il ordonne une « descente et visitation » d'experts. Claude Jeullin, Claude Johannet [1] et Firmin Poictrynault, « maistres maçons et tailleurs de pierre », Philippe Petit et Clément Boisnier, « maistres charpentiers », étudient de nouveau le rapport à établir entre la pose des voûtes et celle des arcs-boutants. En mai 1618, Claude Jeullin, Claude Johannet, Michel Girard, Jehan Levesville, contrôlent au chantier « la taille des pierres », et examinent spécialement « la grande et principalle clef qui doibt estre posée ès voutte de la crouppe, affin de juger où lad. clef doibt estre assize sans aucun péril ou deffectuosité ». Mais faute, sans doute, d'une solution claire et unanime, le Bureau prend le parti de recourir à de plus hautes compétences.

Il fait figurer par Jehan Levesville « en carte et pappiers, plusieurs desseings, devis et modelles » relatifs aux « clefs et voultes », [2] et envoie ces documents « en la ville de Paris, pour prandre advis des plus expérimentez expertz et architectes y estant ». [b] On ignore par qui les démarches furent faites, mais on sait que l'un des maîtres du temps, l'architecte du Luxembourg et de Saint-Gervais, Salomon de Brosse, fut consulté. Il donna d'abord un « advis par escript » [c] et le confirma un peu plus tard « après avoir veu et visité lesd. lieu et ouvrages ». Les documents ne disent rien de plus de cette importante expertise, si ce n'est que Béjardier eut ordre « de suyvre en tout le traict baillé par Jehan Levesville... conforme aux advis et desseings baillés par le S^r de Brosse », et que celui-ci toucha 20 écus 10 sols, pour ses frais de voyage et ses honoraires [d].

Etant connu « l'endroit le plus propre et solide à mettre et poser la grande et principale clef », on peut terminer le montage des « chaffautz » et des cintres. Mais Turpin prend du retard et s'attire, le 1^er septembre, une sommation par ministère d'huissier, attendu qu' « il est à craindre que sans la confection desd. vouttes les pilliers et arboutans ne puissent subsister... » [e]

Cette « confection » commence enfin au printemps de 1619 et dure jusqu'à l'hiver. Visitée à la fin de novembre par trois experts, la voûte est reconnue « faicte et parfaicte ». L'ordonnance de réception est délivrée par le Bureau le 19 décembre. [f]

---

(*a*) C. 394, 417, 419, 459, 493. — (*b*) C. 417. Ordonn. du 28 février 1619. — (*c*) C. 419. Ordonn. du 4 août 1618. — (*d*) C. 465. « Etat des deniers trouvés ès troncs » 1^er août 1618. — (*e*) C. 419. Ordonn. du 1^er septembre 1618. — (*f*) C. 417.

(1) Sans doute l'ancien « conducteur ».

(2) Levesville reçut 18 livres pour son travail.

Il ne reste plus qu'à « dorer, peindre et estoffer » les clefs et les branches d'ogives. Le bail passé à cette fin, le 28 novembre, avec le peintre orléanais Pierre Poncet, [a] nous apprend qu'on a sculpté sous la grande clef les armoiries du chapitre, au lieu de l'écusson royal prévu au bail de Béjardier :

« Fault dorer l'escusson de la Grande Clef, la croix, la main, le chappeau d'espines, la terrasse de la croix, et estamer les nuages de la main. »

« Plus fault aussy dorer le pellican, le dedans du cuyr; et le champ de l'escusson et le revers du cuyr, d'azur de roche. »

Nous connaissons par une ordonnance du Bureau [b] la décoration des trois clefs de la travée suivante. Ce sont : « Les armoiries du feu Roy dernier déceddé (que Dieu absolve), de la Reyne mère, du Roy à présent régnant » [1]. Le peintre Poncet devra « dorer les couronnes, blasonner les armes, dorer tous les chiffres, filets et cordages, qui deppendent desd. clefs ».

Enfin, à l'entour des clefs, les branches d'ogives et les liernes recevront une décoration « d'azur de roche des plus beau », relevé de cinq filets d'or.

Poncet s'exécute sans retard « pendant que les chaffaultz sont encore debout ». Il étend la peinture de « quelques liernes en plus grande longueur que celle qui estoit portée par le bail, ayant esté ainsy jugé nécessaire par l'advis d'aucuns expertz ». Après avoir fait reconnaître que son « or, azur et autres matières y employées sont bonnes, loyalles et recepvables », il touche, en février 1620, quatre cent dix livres pour son ouvrage [c].

Les échafaudages sont alors démontés, et l'on peut contempler « en asseurance » la belle voûte qui a donné tant de soucis. A l'extérieur, la ceinture de clochetons et d'arcs-boutants est complète. Les hautes fenêtres montrent les fines dentelles de leurs « remplissages », et n'attendent plus que des vitres (fig. 45).

## *ARCS-BOUTANTS, « PYRAMIDES », TRIFORIUM, FENÊTRES ET BALUSTRADES DU CHŒUR. (Album, fig. 34 à 44.)*

Les commissaires n'ont pas attendu l'achèvement du rond-point et de la travée voisine, pour mettre en train les travaux complémentaires des cinq autres « espaces » du chœur. C'est, à leur avis, « le plus nécessaire à faire... afin que l'on puisse sans incommodité célébrer le service divin, attendant la résolution de contynuer le surplus des œuvres de lad. église outre la croisée ». [d]

On fait bail, à la fois, des arcs-boutants, des pyramides, des « galleryes » du triforium, et des « remplissages » des fenêtres. Jacques Arrault traite, le 16 juillet 1618, pour le « costé du cloître » (sud), et Jean Malcars, le 21 juillet, pour le « costé des attelliers » (nord) [e]. Les deux marchés

---

(*a*) C. 394. Bail du 28 novembre 1619. — (*b*) C. 417. Ordonn. du 1er février 1619. — (*c*) C. 417. Ordonn. du 13 février 1620. — (*d*) C. 394. Bail du 16 juillet 1618. — (*e*) C. 394.

(1) Les trois clefs se trouvent, une à la croisée d'ogives, les deux autres aux doubleaux.

prévoient la taille et la pose d'arcs-boutants à double volée et à claire-voie, comme ceux du chevet, avec des contreforts ou « contrepilliers », des « pilliers » intermédiaires, des « piramides », des gargouilles, le tout en utilisant les « vieilles attentes qui sont demourées ». Mais les vestiges sont plus importants au nord : à plusieurs « contrepilliers » il n'est besoin que de restaurer les « amortissemens gastez »[1].

Nous avons, à propos de la construction des collatéraux, signalé deux piliers auxquels sont accolés des éperons de contreforts [a] (fig. 24, piliers 17 *b*, 18 *b*). On va surélever ces deux piliers, avec leurs « contrepilliers », et les couronner de « piramides ». Les piliers auront pour fonction, comme tous leurs semblables, de soutenir des arcs-boutants du chœur entre deux volées. Les contre-piliers serviront de butées, plus tard, à des arcs-boutants de la croisée : ils seront construits sur le modèle des « contrepilliers » correspondants, « à l'opposite, du costé des tours »[b].

Deux autres piliers encore auront une forme particulière. Ce sont les premiers de part et d'autre, près de la croisée (19 *b*, 20 *b*). Ils se trouvent dans la diagonale du transept, au point d'intersection d'un arc-boutant de la croisée et d'un autre du chœur. Il faudra « parachever » ces deux piliers, en ménageant à chacun « quatre attentes d'arboutans, assavoir deux pour les arboutans qu'il convient faire à présent, et les deux aultres pour servir aux arboutans qu'il conviendra faire lorsque l'on fera la croisée[2] » (fig. 79).

Au dessous des arcs-boutants, les entrepreneurs feront des « demyes poinctes de maçonnerye... posées sur des arcades qui sont à présent faictes », c'est-à-dire sur les arcs-doubleaux de la basse nef, exécutés depuis quelques années[c]. Ces « demyes poinctes », ou murs à tranche oblique, sont destinées à soutenir les toitures en appentis. Elles auront un chaperon, dépassant les toitures, et garni de « marches de pierre de taille ». Ces marches « seront percées pour recevoir l'eau qui proviendra des dalles qui seront posées sur les galleryes. » Au bas des marches, l'eau sera recueillie par d'autres « dalles », que les entrepreneurs ont à poser ou à réparer.

Le nombre des « demyes poinctes » à construire est de vingt, dix de chaque côté « à les prandre depuys la chapelle Nostre-Dame[3] jusques à la croisée ». C'est la totalité des « demyes poinctes » du chœur et du chevet. Arrault et Malcars ont donc à compléter, autour de la « croupe », les ouvrages adjugés l'année précédente à Besnyer[d].

Enfin les entrepreneurs devront garnir les hautes baies des cinq travées du chœur, de toutes les pièces constitutives soit des « galleryes », soit des « remplissages » de « vittres ». Le triforium est à faire en entier, avec sa cloison de fond, son plafond de dalles, et sa claire-voie à « trèfles, tierz pointz et larmiers ». Plus haut, on mettra aux fenêtres des « montantz » et des « rozes, suyvant les desseings qui en seront baillez par Messieurs les Commissaires » (fig. 39).

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 29. — (*b*) Cf. *supra*, p. 25. — (*c*) Cf. *supra*, p. 28. — (*d*) Cf. *supra*, p. 48.

(1) De ce côté, près de la porte de l'Evêque, on remarque une jolie tourelle à couronnement du xv^e siècle.

(2) On ne songe pas encore aux arcs-boutants diagonaux qui, lors de la construction de la croisée, se grefferont à ces mêmes piliers (fig. 79).

(3) Chapelle absidale.

Les entrepreneurs s'engagent à ne point « employer des pierres de Bourré, où il convient employer celles d'Apremont », et à « suyvre le traict et modelle qui seront baillez » par le « conducteur ». Ils doivent exécuter leurs baux en deux ans. Arrault touchera 8.800 livres pour les ouvrages du côté sud, et Malcars 5.000 livres pour les ouvrages du côté nord. Mais ces prix élevés ne correspondent pas seulement au programme que nous venons de décrire : les baux comportent encore, nous le verrons, la restauration des chapelles. Cette autre partie de l'entreprise est, comme la première, plus étendue au midi qu'au nord, ce qui explique la différence de prix entre les deux adjudications [a].

Le travail se fit sans hâte : il était délicat, presque minutieux. On devait assortir les pièces neuves aux vestiges anciens, et tout raccorder avec exactitude. Parfois, il fallait démonter des tronçons considérables de vieux arcs-boutants pour les « reposer en leur perfection ». On assujettissait les assises des piles ou les claveaux des arcs, au moyen de crampons ou de goujons de fer.

En cours d'exécution, un ornement notable fut ajouté à la décoration des contreforts. Les niches que ceux-ci portaient, sur leurs faces extérieures, avaient contenu, avant 1568, des statues « dorées et enrichies de plusieurs couleurs [b]. » Il fut décidé, « pour l'advancement et décoration de l'église », de reconstituer ces « effigies » [c]. Mais les documents ne nous ont conservé que peu de détails à leur sujet : les carrières de Bourré fournirent des blocs de 5 pieds 8 pouces de longueur ; on fabriqua deux crosses en fer pour des évêques, « une croix et une grande verge pour un empereur » [d], et c'est tout : on ne cite ni les modèles, ni les sculpteurs, ni le prix des « ymages » [1].

L'édifice s'embellit encore de balustrades à jour, posées sur les « hautes dalles ». On n'en voyait pas aux vieilles travées du XVI^e siècle, mais le Bureau estima que, « pour facilliter les passages et assurance » au pied du grand comble, il convenait d'ajouter ces « parapets et accoudouers », bien conformes d'ailleurs à la tradition gothique [e]. Il demanda « plusieurs desseings » à Jehan Levesville et au « S^r de Brosse, m^e architecte demourant à Paris » [f]. On ne sait quel fut l'auteur du modèle retenu. Un bail du 20 mars 1621 confia l'exécution à Pasquier Béjardier, pour le prix de 13 livres 12 sols 6 deniers la toise courante (fig. 39).

Les « parapets » de pierre eurent pour complément des « accoudouers de fer » [g] posés sur deux « arboutans à l'endroit de deux montées », l'une au nord, l'autre au sud, « affin de monter plus aysément et seurement sur les hautes dalles ». Ces belles ferronneries, dessinées par gens « expertz », furent forgées au prix de 3 sols 6 deniers la livre de fer, par Clément Triguère maître serrurier (fig. 34).

---

(*a*) Cf. *infra*, p. 58. — (*b*) François Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 41. — (*c*) C. 458. Lettre du 17 janvier 1619. — (*d*) C. 459. Mémoires de 1619 et 1620. — (*e*) C. 410. Bail du 20 mars 1621. — (*f*) C. 420. Ordonn. du 15 mars 1621. — (*g*) C. 394. Bail du 20 octobre 1622.

(1) Dans un inventaire du XVIII^e siècle, intitulé « Calité des ouvrages de Sainte-Croix d'Orléans », on trouve signalées, comme ornant les contreforts, « 31 figures de six à sept pieds de hault ». Elles sont estimées 150 francs l'une. (C. 467.) — Il n'est plus question de ces statues au XIX^e siècle : c'est peut-être la Révolution qui les a fait disparaître.

Arcs-boutants, contreforts, galeries et remplissages, étaient fort avancés en novembre 1622, quand Jacques Arrault, entrepreneur de la partie du midi, fit une chute grave « du hault de l'église ». Le Bureau lui octroya dix-huit livres « affin de lui donner moyen de vivre et se médicamenter », mais il succomba à ses blessures. [a] L'exécution de son bail fut poursuivie par Pierre Montant, l'un de ses associés, qui termina en mai 1623, tandis que Jehan Malcars mettait la dernière main aux travaux correspondants du côté nord [b].

## *HAUTES VOUTES ET PIGNON DU CHŒUR.*

Le Bureau prit soin de faire établir les voûtes du chœur en même temps que les arcs-boutants. L'ouvrage fut adjugé, le 19 novembre 1619, pour 5.000 livres, à Pasquier Béjardier [c] qui achevait alors de voûter la « croupe » et la travée voisine. Le modèle que l'entrepreneur avait suivi pour cette dernière, lui servit encore pour les cinq autres : c'était la voûte de l'ancienne nef du XVI^e siècle. Les « espaces » ou travées du chœur eurent donc des croisées d'ogives du type le plus classique. Les doubleaux et nervures furent en pierre d'Apremont, les voûtains en moellons plus légers de Bourré. Au sommet de la voûte courut une lierne, dont les trajectoires assez courbes mirent les clefs des arcs diagonaux à deux pieds au-dessus de celles des doubleaux [1]. Les clefs furent blasonnées, la lierne et les « augives » enluminées d'azur et d'or, par le peintre Poncet [d].

Béjardier s'aida dans le chœur, comme précédemment au chevet, d'échafaudages et de cintres installés par Turpin [e]. On devine que celui-ci eut des tours de force à réaliser pour ménager la tranquillité des chanoines, qui tinrent le plus longtemps possible sous leurs vieilles charpentes.

Cependant, en avril 1620, on reconnaît la nécessité de « desmolir l'ancien comble de lad. église où se faict et chante à présent le service divin » [f]. Les charpentiers commencent par « remuer et reculler les haultes et basses chaises pour les conserver en leur entier ». Ils les réunissent au milieu du chœur et les couvrent d'un plancher. Contraints d'émigrer, les chanoines vont célébrer leur office au fond de l'abside, dans la chapelle Notre-Dame. Ils furent abrités du bruit et de la poussière par une cloison de bois, à laquelle était suspendu le crucifix du Jubé.

Dans le chœur, la plus grande activité régna en 1620 et 1621 : les travaux de la « croupe » s'achevaient, tandis que Turpin abattait tout « l'ancien comble ». On démolissait aussi les murs de refend, c'est-à-dire les pans de vieille maçonnerie encastrés dans les arcades latérales du chœur, et la muraille plus récemment élevée pour isoler le chevet. A l'entrée, près du

---

(*a*) C. 386. Registre des délibérations, 10 et 17 novembre 1622. — C. 465. Procès-verbal d'une aumône accordée. — C. 420. Ordonn. — (*b*) C 421. Ordonn. de paiement. — (*c*) C. 394. Bail du 19 novembre 1619. — (*d*) C. 394. Bail du 6 août 1620. — (*e*) Bail de 1617. Cf. *supra*, Voûtes du chevet. — (*f*) C. 394. Bail du 31 avril 1620.

(1) Cette inégalité de niveau, accusée par la lierne, produit dans la perspective de l'église un effet de tressautement assez désagréable à l'œil.

transept, le maître-maçon François Lorry exécutait d'importantes transformations : il démontait le jubé, et démolissait le « vieil pignon » de la cathédrale provisoire, afin de le rétablir plus solidement entre les deux gros piliers de la croisée, un peu en retrait, semble-t-il, du premier emplacement [a] [1].

Le nouveau pignon fut monté avec les matériaux de l'ancien, sur une épaisseur de « quatre piedz par le bas et trois piedz et demy par le hault ». Lorry replaça « la porte de pierre de taille, au dessus d'icelle la croix, cadre et corniche », et enfin le « vitral », enlevés du « vieil pignon ». [2] Il rétablit même une « niche » qui contenait la petite cloche du chapitre « avec ung tuyau pour passer la corde ». Dans le chœur, le jubé fut « reposé » avec son « arcade », son escalier à vis, ses balustres, son « pulpistre », sans oublier « la cloison des orgues et marchepied qui est au devant ». Il semble que ce jubé s'appuya à la paroi du pignon, dont il couvrit en partie la nudité. Le mur reçut un enduit « par le dedans », mais on se contenta de le « hérissonner par le dehors ». Son sommet servit « de cintre » à la « grande arcade de la croisée », qui restait à construire pour fermer la dernière voûte du chœur : ce fut encore Lorry qui eut à « tailler et poser les voulsseures » de cette arcade [b] : il s'en tira mal et les « gens expertz » découvrirent « plusieurs mauvaises façons ». Mis en demeure de les réparer, Lorry s'y refusa, ainsi que sa caution. Il fallut, « à leur mespriz », charger un autre entrepreneur, Constantin Rousseau, de reposer l'arcade « suivant la circonférance de son tiers point ». [c]

A la fin de 1621, les travaux de maçonnerie devaient être à peu près terminés à l'intérieur du vaisseau principal : on commençait alors à poser les verrières.

*LES VERRIÈRES. (Album, fig. 40, 41.)*

Le vitrage était utile pour protéger la blancheur des parois, fraîchement ravalées. Il était surtout indispensable, après la démolition des charpentes provisoires, pour « pouvoir célébrer le service divin à couvert et sans incommodité durant le temps d'hiver ».

La fourniture, la peinture et la pose des verrières furent adjugées, le 14 mai 1620, à Guillaume Loyseau « maistre peintre et vittrier d'Orléans » [d]. Pour le prix de 11 sols 6 deniers le pied carré, Loyseau eut à garnir les vingt-et-une fenêtres d'en haut, de « verre tant peint que blanc suyvant les modelles », serti de « plomb fort et convenable ». Accrochés aux « verges » de fer qui reliaient les meneaux, et fixés par des « clavettes », les vitraux consistèrent uniformément en panneaux de « verre blanc de

(*a*) C. 394. Bail du 7 mai 1620. — (*b*) Même bail. — (*c*) C. 394. Bail du 27 juillet 1621. — (*d*) C. 408. Bail du 14 mai 1620.

(1) Le bail (7 mai 1620) spécifie que le jubé sera transporté « dedans l'église du costé de l'autel, attendu que la muraille qu'il convient faire y entrera ». Cette muraille sera fondée en terre « d'un pied et demy », ce qui paraît bien peu pour sa hauteur : peut-être bâtissait-on sur les fondements d'un ancien jubé gothique ?

(2) Le nouveau pignon est représenté avec quelque détail dans une vue d'Orléans gravée, vers 1640, par Jean Boisseau (fig. 56.).

Nevers », lisérés d'un « liteau de verre de couleur naturel d'ung poulce de large », et d'une plus ample bordure, à décoration de grisaille jaune. On mêla, sur cette bordure, les emblèmes religieux aux attributs royaux : croix surmontées de mains bénissantes, fleurs de lis, couronnes, chiffres princiers : l'H et l'L des deux rois bienfaiteurs de la cathédrale, l'M et l'A des deux reines [1]. « Le remplissage du haut desd. vittres » fut « garny de verre peinct » en tons plus vifs, émaillé encore de « chiffres, croix et fleurs de lys couronnées ».

« La vittre du milieu de la crouppe » reçut une décoration particulière, qu'on trouve décrite en détail dans le devis :

« Peindre dans lad. vittre une grande croix d'or de verre, qui aura dix huit piedz de haulteur et une terrasse de verre vert, ung chappeau d'espines aussi de verre vert dedans lad. croix, et au-dessus lad. croix une main faisant la bénédiction, et des nuages de couleurs à l'entour de lad. main, et au hault des deux costez y aura ung soleil et une lune, rempliz de nuages de couleurs. Au bas d'icelle vitre y seront peinctes les armoiries du Roy et de la Royne. »

Ce vitrail se voit aujourd'hui dans une des hautes fenêtres latérales du chœur (fig. 40) : il a été transféré là au XIXe siècle, quand les vitres primitives du chevet ont été remplacées par des panneaux historiés. On y lit cette inscription commémorative :

« Ludovicus XIII Galliarum et Navarræ Rex, Basilicam hanc, ab invictissimo Henrico parente suo alta quondam pace inchoatam, tot intercurrentibus pacati regni momentis, œre collato in hanc formam instauravit, anno Domini 1622 [2]. »

Quand toutes les vitres du grand vaisseau furent posées, en juin 1622, deux experts, Crospon et Regnouard, maîtres peintres et vitriers à Orléans, certifièrent qu'elles étaient « deument faictes et parfaictes, sauf quelques deffaultz aisez à réparer » [a].

## II. — ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DES COLLATÉRAUX

### *RESTAURATION DES ANCIENS VESTIGES. (Album, fig. 3, 4, 39, 51.)*

L'achèvement des collatéraux se poursuivit en même temps que celui du vaisseau principal. Seuls les piliers et arcs-doubleaux avaient été relevés avant 1615. En 1618, les baux passés avec Jacques Arrault et Jean Malcars, pour les œuvres complémentaires des parties hautes, comprirent en outre,

---

(a) C. 417. Acte du 30 juin 1622.

(1) Henri IV et Louis XIII, Marie de Médicis et Anne d'Autriche.

(2) Nous reproduisons le texte cité par François Le Maire (Histoire et vies des Evesques d'Orléans, p. 101). Edmond Michel, dans ses « Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans » donne une version un peu différente : « Ludovicus XIII Galliarum et Navarræ rex Basilicam hanc ab invictissimo Henrico parente suo alta quondam pace receptam tot intercurrentibus impacati regni momentis œre collato instauravit. Anno 1622. » — On ne saurait vérifier cette inscription sur place : elle est aujourd'hui incomplète, la verrière ayant été maintes fois brisée et maladroitement restaurée.

nous l'avons déjà signalé [a], un important programme à exécuter dans les chapelles du XIVe siècle.

Jean Malcars eut à restaurer le « côté des attelliers », au nord. A la belle chapelle latérale [1], il refait « le remplissage de deux verrières » et répare la troisième qui est « demourée » : la « roze » de celle-ci sert de modèle aux deux autres. Il rétablit « suyvant les attentes » le fenestrage qui surmonte le portail de l'Evêque. Au portail lui-même, il complète « le frontispice par le dedans » (fig. 51), et refait le frontispice du dehors (fig. 4) avec ses « trèfles suspendus comme ils sont demourez » [2]. Au-dessus des fenêtres, la corniche supportait trois anciens « amortissements » en forme de gables ou de faux pignons. Malcars leur ajoute « six piramides » en utilisant « les piedz d'estalz demourez » [3]. Enfin, il met en état la moitié des chapelles du chevet, du côté nord, en réparant les fenestrages et, à l'intérieur, les arcatures qui courent sous les fenêtres (fig. 39).

Du côté du cloître, au sud, Jacques Arrault procède à un travail analogue, mais bien plus considérable. Il reconstitue les trois fenêtres de la chapelle latérale [4], « les rozes... ainsi qu'elles sont commencées, et les montantz de mesme architecture ». Il refait deux amortissements « sur les basses demourées ». A l'intérieur, il remplace douze colonnettes des arcatures « avec la plus grande partie des chapiteaux et basses ». Il répare aussi les arcatures et les fenestrages des chapelles de la partie sud du chevet. Il restaure la « Marelle », c'est-à-dire la sacristie, ce coquet édicule, tout entier du XIVe siècle, qui est encastré parmi les chapelles. La « roze » de l'étage supérieur est parachevée « ainsi qu'elle est commencée ». Les tourelles d'angle reçoivent des plafonds en « dosme par le dedans », en « terrasse par le dessus ». « A l'entour » on remplace les gargouilles « rompues », et l'on pose des « pierres d'accoudouers taillées pareilles aux aultres ». Enfin, tout le dessus de la « marelle » est couvert de larges dalles.

L'œuvre d'Arrault et de Malcars fut complétée par Pasquier Béjardier, en vertu d'un bail de 780 livres, conclu le 30 septembre 1622 [b]. Béjardier

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 54. Baux des 16 et 21 juillet 1618. — (*b*) C. 394.

(1) Le devis des travaux prouve l'état de délabrement où se trouvait encore cette chapelle : une restauration exécutée avant 1600, aux frais de la famille Colas des Francs, avait été très sommaire.

(2) Le frontispice du dehors a été bien simplifié par les restaurations du XIXe siècle. Il n'a plus de « trèfles suspendus ». Le frontispice du dedans n'est plus guère visible : cette partie du collatéral a été transformée au XIXe siècle en un réduit obscur, fermé du côté de l'église par un portail dont la décoration reproduit celle du portail de la sacristie. L'ancienne disposition est figurée par un dessin d'Adrien de Bizemont, 1827. (Musée d'Orléans.) — (fig. 51).

(3) On ignore si ces « pignons » ou « amortissements » dataient du XIVe siècle, ou s'ils avaient été ajoutés ors des restaurations du XVe, dont la trace est sensible en maint endroit du pourtour du chœur. Réparés au XVIIe siècle avec des pierres trop tendres de Bourré (bail de fourniture du 3 décembre 1620) ils ont été l'objet, au commencement du XIXe siècle, d'une réfection totale, suivant un plan remanié que les contemporains ont loué bien à tort (Cf. Buzonnière. *Hist. Architecturale d'Orléans*, II, p. 84. Jacquet, *Monographie de Ste Croix*, p. 63). Il n'est plus possible aujourd'hui d'apprécier ni le prototype du moyen âge, ni les retouches du XVIIe siècle. Du moins sait-on qu'il n'y avait pas alors de balustrade au pied des pignons, et que les lignes de ceux-ci se liaient d'autant mieux aux fenestrages du dessous. Un croquis de Martellange, daté de 1623, permet de comparer, dans ses grandes lignes, l'ancienne ordonnance à la nouvelle. (fig. 57).

(4) La chapelle latérale (chapelle des Trois Maries) occupait alors les trois travées du second collatéral. C'est seulement en 1642 (Cf. *infra*, 2e partie, ch. I, ve) que deux travées furent retranchées de l'église et isolées par de vilains murs, pour être annexées à la sacristie.

venait de poser des « parapets » sur les « haultes dalles » du chœur : il dut en mettre « de mesme façon » entre les deux tourelles de la sacristie et sur les corniches de la chapelle Notre-Dame, au bout de l'abside. Enfin il exécuta de nombreuses réparations à l'extérieur des autres chapelles, refit des joints, incrusta des « pièces de rapport », revisa spécialement les « dalles » ; mais il n'eut pas à poser là des « parapets » : on attendait, sans doute, la réfection des pauvres toitures qui coiffaient les chapelles depuis 1581 [1]. Seule, la chapelle Notre-Dame avait conservé son élégant pavillon du Moyen Age [a].

*TOITURES.*

Dans le même temps, furent démolies et remplacées les couvertures provisoires qui subsistaient encore, des deux côtés du chœur. Sur le collatéral, Turpin construisit des appentis pareils à ceux que Boisnier avait déjà mis au déambulatoire [b]. Les deux chapelles latérales furent surmontées de « pavillons », qui dressèrent leurs cimes au-dessus des « amortissements » [2]. Le tout fut revêtu d'ardoise par J. Tourmente [c].

*VOUTES. (Album, fig. 24, 50, 52, 53.)*

Les arcs-doubleaux des « basses voûtes » avaient été faits, dans les collatéraux du chœur, en même temps que les piliers [d], dans le déambulatoire, en même temps que les arcs-boutants [e]. Mais il restait à construire les arcs croisés ou « augives », et les quartiers de remplissage ou « pendans ».

Par bail du 11 janvier 1621 [f], Jean Malcars se chargea, au prix de 2.000 livres, de voûter vingt-six « espasses », soit dix du premier collatéral, neuf du déambulatoire, et sept du second collatéral [3]. Rien n'était à faire aux chapelles du chevet, qui avaient gardé leurs voûtes intactes.

Malcars dut « oster tous les vielz pendans [4] demourez dedans les vielz vestiges », ainsi que les « vieilles augives » [5], pour tout refaire en matériaux neufs, fournis par le chantier. Les « augives » furent en pierre d'Apremont, les « pendans » en Bourré. Chaque clef s'orna « d'un grand escusson » accompagné de « quatre fleurons à l'entour » en forme de croix.

---

(*a*) Cf. Introduction, p. XIV. — (*b*) Cf. *supra*, p. 49. — (*c*) C. 409. Bail du 15 mars 1621. — (*d*) Cf. *supra*, p. 28. — (*e*) Cf. *supra*, p. 47. — (*f*) C. 394.

(1) Ces toitures existent encore, mais une balustrade a été posée au commencement du XIXe siècle.

(2) On spécifie dans le bail que ces « pavillons » auront « mesme haulteur que les aultres naguères faicts », en 1601, aux côtés des anciennes travées de la nef (Cf. *supra* p. 22).

(3) Quatre au nord et trois seulement au sud, car de ce côté la sacristie tenait la place d'un « espasse ».

(4) Ces « pendans » ou quartiers de voûtes « ne sont faictz que de pierre dure, et à présent il en convient mettre d'aultres de pierre tendre ».

(5) Ces « augives » ou nervures de voûtes « ne se pourront maintenyr en ostant les pendans ». Mais il est permis de les « reposer pourveu qu'elles se trouvent bonnes en leur lieu ».

L'idée était touchante d'associer partout, dans son église, l'image de la Croix rédemptrice aux armoiries des mortels. On voulut en même temps marquer le souvenir du royal bienfaiteur. Le bail prévoyait, autour de chaque clef, quatre fleurs de lis « dedans » les quatre fleurons, c'est-à-dire en pointe de chacun d'eux, ou entre eux, dans les intervalles. Mais à l'exécution le dessin fut simplifié, du moins si l'on en juge par les trop rares vestiges d'armoiries échappés au vandalisme révolutionnaire. Nulle part on ne trouve trace de fleurs de lis, pas même aux deux clefs qui sont demeurées parfaitement intactes (fig. 52). Les croix sont formées de quatre fleurons fort simples, taillés ou découpés plutôt que sculptés [1]. On est loin des dentelures ouvragées qui se voient aux clefs du XVI^e siècle, dans le collatéral nord de la nef [2]. Mais ces anciens modèles ont inspiré du moins le trait essentiel et symbolique : la forme de croix.

Pour achever les collatéraux, il aurait fallu voûter quatre « espasses » de plus, deux de chaque côté, en bordure de la croisée (fig. 24). Mais afin, sans doute, de mettre à l'aise les chantiers qui allaient bientôt s'ouvrir aux deux ailes, on arrêta la restauration des basses nefs à la distance d'une travée. Des murs de « pierre et terre » bouchèrent provisoirement les arcades. Seul le grand vaisseau s'avançait jusqu'aux « gros et principaux piliers », flanqué de deux pans de mur de l'ancien chœur, qui fermaient ses baies latérales,

## *DERNIERS TRAVAUX.*

Quelques travaux complétèrent la réédification du chœur.

A l'extérieur, on fit un porche en charpenterie devant la porte centrale, qui donnait sur le transept à ciel ouvert ; on mit des auvents pareils aux deux entrées latérales, ménagées dans les murs qui fermaient provisoirement les basses nefs [a].

A l'intérieur, on abattit ce qui restait de murs de refend et d'échafaudages ; on enduisit « de blanc en bourré » les voûtes des chapelles du chevet [b] ; on « racoustra » les « lozanges ou pièces peintes » de leurs vitres [c] ; on restaura ou compléta les verrières des chapelles latérales [3] ; on répara enfin le dallage, un peu partout, en « pavés » blancs de Briare, et en pavés

---

(*a*) C. 409. Bail du 9 février 1623. — (*b*) C. 420. Ordonn. du 10 janvier 1622 et du 3 septembre 1621. — (*c*) C. 408. Bail du 23 janvier 1620.

(1) Ces clefs sont aux voûtes de deux travées du collatéral sud qui ont été, en 1642, annexées à la sacristie et partagées en deux étages. L'étage supérieur étant un grenier, les vandales de 1793 n'ont pas pensé à y recherher des armoiries. Il se trouve que l'un des deux écussons est aux armes du doyen Charles de la Saussaye, l'autre aux armes du cardinal Duprat, chancelier de France sous François I^er. (H. Stein. *Description des églises d'Orléans*, p. 18.) A toutes les basses voûtes on reconnaît la trace des quatre fleurons qui se détachaient des clefs. Les armoiries ne sont pas toutes complètement effacées.

(2) Ces jolies clefs blasonnées et fleuronnées ont échappé à la destruction grâce aux « palissades » qui, durant la Révolution, formaient un « retranchement » dans le collatéral. (Inventaire du 4 fructidor an III, Cf. 3^e partie ch. VII III°) — (Cf. Introduction, p. XI.)

(3) Dans les lobes des fenêtres les plus voisines de la croisée, il reste quelques fragments de vitraux antérieurs au XVII^e siècle.

« gris ou noirs » de « Prasville en Beausse » et de « Fontenay sur Connye » [a] [1].

L'ameublement fut, en bonne partie, constitué par ce qui restait de l'église provisoire : le maître-autel, le jubé, les stalles. Celles-ci furent « restablyes en leur lieu » [b], ainsi que les tapisseries [2].

Mais il y eut aussi des installations neuves, créées à grands frais. Ce furent : une « ceinture » ou « closture » en pierre, qui ferma les arcades derrière les stalles et fit le tour du rond-point ; un trône épiscopal sur le côté du chœur ; un rétable derrière le maître-autel. L'historique et la description de ces ouvrages appartiennent à notre seconde partie, consacrée aux travaux de décoration.

## III. — PARTICULARITÉS DE L'ÉDIFICE.

Dès que le chœur de la cathédrale, dégagé de ses échafaudages, se montra à découvert, il fut jugé « recommandable en l'excellante et rare structure de son bâtiment » [c]. Les contemporains surent apprécier l'étonnante richesse de la parure extérieure, comme la simplicité majestueuse des lignes intérieures. Nous aurons à insister sur ces qualités esthétiques, quand la réédification du vaisseau sera terminée. Mais dès maintenant il convient d'analyser l'œuvre technique. Les formes essentielles du bâtiment ont été élaborées et fixées dès l'époque de la construction du chœur, et à cette occasion des difficultés particulières ont été résolues, qui ne se rencontrèrent plus dans la suite.

### *LES TRAVÉES DU VAISSEAU. (Album, fig. 41, 48, 49.)*

A l'intérieur, les piliers des cinq nefs, les divers arceaux, les voûtes, sont exactement reproduits d'après les deux vieilles travées du XVIe siècle, voisines des tours. Aucune différence dans la coupe des pierres, l'appareillage, les profils. Un élément décoratif est particulièrement bien copié : la claire-voie du triforium. A la balustrade se poursuit cette succession de croix et d'O, qui, dès le Moyen Age, marqua notre cathédrale à son

---

(*a*) C. 394, 386, 420, 459. — (*b*) C. 420. Ordonn. du 22 septembre 1622. — (*c*) *Hist. de l'Eglise d'Orléans*, par S. Guyon, « Préface au lecteur ».

(1) On ne saurait déterminer l'étendue de la restauration du dallage qui, précédemment, était déjà « de fort belles pierres blanches et noires d'une agréable bigarrure. » (S. Guyon, II, p. 412.) On distingue seulement, dans les chapelles, différentes sortes de pierres mêlées. Le chœur proprement dit a été repavé, au commencement du XVIIIe siècle, en carreaux de lave de Volvic et en dalles de pierre blanche. (Cf. 2e partie, ch. IV, Ve.)

(2) On entailla « les corbeaux » des piliers de six pouces, pour reculer davantage les stalles et « accroistre la place ». (C. 459. Mémoire de Boisnier, 1621.) Nous ne connaissons plus ces stalles, qui dataient de la fin du XVIe siècle, que par un plan et un dessin d'élévation dressés en 1688. (fig. 28.)

double chiffre, religieux et civil : l'emblème de son vocable alterne avec l'initiale de la cité [1] (fig. 15).

Mais voici divers détails où la touche du XVII^e siècle apparaît [2]. Dans les collatéraux : chapiteaux corinthiens en regard des bouquets de feuillage du XIV^e siècle (fig. 48); corniches de profil grec autour des deux piliers-contreforts. Dans le grand vaisseau : combinaisons incorrectes ou lourdes dans le tracé des fenestrages. Toutefois les « rozes » de Sainte-Croix l'emportent de beaucoup sur leurs contemporaines de Sainte-Marie d'Auch ou de Saint-Etienne de Toulouse, qu'on prenait cependant pour de « belles inventions ». Ces deux cathédrales lointaines s'achevaient alors sous la direction d'un architecte orléanais, Pierre Levesville [3], parent sans doute du « conducteur » de Sainte-Croix, Jean Levesville. Mais la manière de celui-ci et de ses collaborateurs n'a rien de commun avec le style compliqué, rabougri, entortillé, que leur émule pratiquait.

Au chevet de la cathédrale, nos architectes se sont trouvés dans un cas embarrassant, faute de modèle adapté à l'étroitesse particulière des travées. Ils se sont tirés à leur avantage du tracé des arcades et même de celui des fenêtres, dont on peut seulement critiquer les « rozes », trop condensées. Mais, pour le triforium, ils ont tâtonné et usé de solutions bâtardes : tantôt c'est le tracé commun des arcatures, avec sectionnement des « trèfles » par les « montants »; tantôt les « trèfles » ont des proportions plus réduites et n'en sont pas moins coupés par le meneau central. La balustrade développe entièrement ses croix, mais au détriment des O dont on ne voit plus que des segments (fig. 49).

## *LA VOUTE DE LA « CROUPE ». (Album, fig. 45, 46, 47.)*

La grande voûte du sanctuaire est l'ouvrage qui a exigé le plus de recherche et d'initiative. Rien, parmi les vestiges, n'indiquait la forme, n'enseignait la structure de cette demi-coupole, ou, comme l'on disait au Moyen Age, de cette « conque » en dix pièces, appuyée à dix branches d'ogives.

Longuement discuté, et arrêté finalement par De Brosse, le tracé est simple, logique, et tout à fait conforme à la tradition. De chacune des piles de l'hémicycle s'échappe une nervure dont la direction prolonge exactement celle de l'arc-boutant. Huit branches d'ogives convergent ainsi à l'un des côtés de la grande clef. L'équilibre est assuré, en sens inverse, par

---

(1) Toutefois, le tracé de la balustrade dut être modifié dans certaines travées plus étroites : on comprima les O pour maintenir les croix entières.

(2) Il est facile de relever, sur l'œuvre, les traces du procédé suivi par les constructeurs du XVII^e siècle. Le « grand corps » se détache assez nettement des œuvres complémentaires, du moins à l'intérieur du vaisseau : entre les assises des piliers et celles du triforium ou des allèges de fenêtres, la différence de date est accusée par des joints inégaux ou mal raccordés.

(3) Paul Parfouru. *Construction de la voûte du chœur de la cathédrale d'Auch. Revue de Gascogne*, 1882. — A. Branet. *Notes sur les artistes de la cathédrale d'Auch.* Congrès Archéol. de France, 1901. — Pierre Levesville « M^e architecte de la ville d'Orléans, habitant de la ville de Tholose », entreprend en 1609 les voûtes et fenêtres de Saint-Etienne de Toulouse, et en 1617 celles de Sainte-Marie d'Auch.

les deux premières ogives diagonales du vaisseau et par la lierne centrale. C'est la disposition classique, suivie depuis le XII^e siècle dans les meilleurs édifices [1]. On a bien fait de la préférer aux combinaisons plus savantes, mais moins franches, dont le XVI^e siècle avait laissé beaucoup d'exemples, et d'échapper à cette mode de la superfétation et du tour de force qui sévissait, au XVII^e siècle, parmi les restaurateurs ou les continuateurs d'anciennes églises : la voûte n'a pas été surchargé d'un énorme pendentif, comme à Saint-Eustache de Paris, ou d'une grande roue redentée, comme à Saint-Etienne de Châlons.

Au contraire, la note d'élégance qui se remarque à la « conque » de notre cathédrale, est du meilleur aloi. Les retombées, amincies à l'extrême, ont été découpées comme des fenestrages. Méritoire hardiesse, car le Moyen Age n'avait réalisé qu'un assez petit nombre de voûtes à claires-voies. Le XIII^e siècle avait parfois pratiqué, dans les retombées absidales, des ouvertures circulaires, (cathédrale de Bourges, église de Villeneuve-sur-Yonne), ou des rosaces à redents (cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne). Du XIV^e siècle, si épris de découpure, il ne restait dans ce genre qu'un essai bien timide : les dalles ajourées qu'on voyait encastrées dans la voûte de Notre-Dame de Beaune. Mais le XV^e siècle avait laissé des créations beaucoup plus franches et d'un bel effet décoratif, que la région orléanaise était fière de posséder. C'étaient les remplages flamboyants que les maîtres-maçons de Louis XI avaient appareillés dans les « conques » de deux collégiales royales, Saint-Aignan d'Orléans et Notre-Dame de Cléry. A Saint-Aignan, l'ouverture, de forme ovale, se subdivisait en cinq lobes. A Cléry, le tracé de la claire-voie était plus large et plus scientifique : les lobes garnissaient un vaste évidement, et s'appuyaient à trois meneaux qui faisaient office de membres raidisseurs (fig. 47).

C'est au modèle de Cléry que les constructeurs de Sainte-Croix eurent ordre, nous l'avons vu, de se conformer. Mais ils ne prirent pas soin d'en faire un relevé exact. On ne retrouve pas dans le dessin des lobes une proportion aussi juste, un équilibre aussi gracieux. Comparée au prototype, la copie paraît bâtarde.

Les cathédrales de Toulouse et d'Auch s'ornèrent de « conques » ajourées, comme celle d'Orléans. A Toulouse, pour son coup d'essai, Pierre Levesville n'a percé que de petites « rozes ». A Auch, il a découpé de grands triangles dans les retombées, mais pour les bourrer de lobes. Le style compliqué de ces « inventions » les met bien au-dessous des anciens modèles orléanais, et même du franc pastiche exécuté à Sainte-Croix.

## *LA DÉCORATION EXTÉRIEURE. (Album, fig. 30 à 39.)*

La décoration extérieure, dont l'exubérance fait contraste avec la simplicité des nefs, ne présente guère que des motifs exactement conformes aux anciens documents. Les constructeurs du XVII^e siècle ont seulement

(1) C'est seulement un vice de construction, la trop forte épaisseur des joints, qui fut cause des tassements remarqués dès la fin du XVII^e siècle, et de l'écroulement survenu en 1904. (*Cf. infra*, ch. VII, II°.)

créé la balustrade des combles [a], mais peut-être en s'inspirant de quelque vestige. On y voit un dessin de panneau bien gothique, où les lobes forment une croix inscrite dans un cercle : là encore, comme à la balustrade du triforium, c'est l'emblème de l'église associé à l'initiale d'Orléans. Mais les panneaux ont pour encadrement des « pilastres, cornice et embassement » d'un style beaucoup moins pur, et d'une proportion trop lourde.

Les ornements accumulés autour du vaisseau sont d'une exécution si soignée, qu'on a souvent peine à reconnaître la jonction des parties neuves aux anciens tronçons. Il faut savoir gré au XVII^e siècle d'avoir reproduit tant de détails sans chercher à les simplifier. Mais notre époque, trop parcimonieuse, s'est mise à restaurer en mutilant : certains motifs, comme les pinacles des chapelles, ont été réduits à des formes purement schématiques.

*L'ARC-BOUTANT. (Album, fig. 38.)*

L'ancienne cathédrale n'avait rien eu de plus parfait que ses arcs-boutants. Il en restait, autour du chœur, d'importants vestiges qui remontaient au XIV^e et au XV^e siècle, et sur les côtés de la nef des exemplaires plus complets, mais tout semblables, qui dataient du XVI^e. On ne pouvait mieux faire que de les copier sans aucune retouche.

L'arc-boutant de Sainte-Croix est en effet un des organes d'épaulement les plus accomplis qui aient été réalisés. Sa structure répond au type inauguré, dès le XIII^e siècle, à Chartres et à Amiens ; développé, durant le XIV^e, à Nevers, Limoges, Bayonne, Bordeaux [1] ; porté à sa perfection, au XV^e, par les constructeurs de l'église d'Eu. La particularité du système consiste en ceci, que le double effort de la voûte et des charpentes n'est pas contrebuté par deux organes distincts, mais par une seule et cohérente armature. L'arc-boutant est surmonté d'une claire-voie qui fait corps avec lui, et tout l'ensemble concourt à neutraliser les diverses poussées.

L'espace du double collatéral est franchi par deux volées distinctes. La volée supérieure répond à la pression des voûtes par son arceau, à la pression des charpentes par son arcature, dont le chaperon constitue un étai rigide. En même temps, le poids de l'arcature assujettit les claveaux de l'arceau et prévient toute déformation. L'effort transmis soit par les claveaux, soit par l'arcature, porte sur la pile intermédiaire, qui est stabilisée par le poids de son pinacle et par le secours de la volée inférieure. Cette dernière prend appui sur le contrefort ; et le contrefort lui-même, chargé au sommet de deux pinacles et d'une claire-voie, muni à la base d'un éperon robuste, est pratiquement inébranlable.

L'arcature présente un intérêt particulier. Nous avons indiqué qu'elle s'opposait, par son poids, à l'effet de relèvement et de désorganisation dont

(*a*) Cf. *supra*, p. 54.

(1) On remarque divers traits de ressemblance entre le chœur de la cathédrale de Bordeaux et les parties anciennes de la cathédrale d'Orléans. En particulier, les claires-voies des arcs-boutants sont du même dessin : arcatures trilobées surmontées de trèfles.

les claveaux de l'arc sont menacés par l'énorme pression des voûtes. Mais elle ne suffirait pas à cette tâche si elle pesait directement sur l'arc, car les claveaux les plus exposés au relèvement, ceux du milieu, seraient les moins chargés : c'est à ce point critique que correspondraient les jambages les plus courts, et donc le moindre poids.

L'inconvénient s'est fait sentir à la cathédrale d'Amiens. La claire-voie des arcs-boutants chargeait moins les claveaux du centre que ceux des extrémités. Il en est résulté des déformations si graves, qu'il a fallu, à la fin du Moyen Age, passer des arceaux de secours en dessous des premiers.

A Orléans, le mal a été prévenu par une disposition fort habile : les jambages sont tous égaux ; entre eux et les claveaux, s'interpose un solide chaperon qui recouvre l'arc entier ; solidarisées par ce chaperon, toutes les charges s'opposent en commun au dérangement d'un seul claveau. Il ne manque aux pièces du chaperon que d'être appareillées, comme à Eu, en manière de linteau retourné : la résistance serait par là concentrée au point même où l'effort de relèvement tend à s'exercer le plus.

## *L'ÉCOULEMENT DES EAUX. (Album, fig. 30 à 38.)*

L'arcature qui couronne l'arc-boutant ne sert pas simplement d'étai, mais encore d'aqueduc. Raccordée aux « hautes dalles », elle assure l'écoulement des eaux par un dispositif remarquable, le plus parfait, semble-t-il, que les anciens maîtres d'œuvre aient imaginé.

Il était passé en usage de creuser une rigole dans le « rampant », ou chaperon supérieur, des arcs-boutants. Mais cette pratique occasionnait de fréquents dégâts, par suite de l'infiltration de l'eau dans les joints, de l'accumulation des immondices à l'endroit des ruptures de pente, de l'engorgement des gargouilles. Il fallait sans cesse exécuter des travaux de réparation et d'entretien, que le besoin d'échafaudages rendait coûteux.

A Sainte-Croix, les architectes du XIVe siècle, et après eux ceux du XVIIe, ont fait du chaperon une « montée » en même temps qu'un chéneau [1]. Des marches évidées surmontent la rigole, et permettent à un ouvrier de circuler en rampant, muni d'un auget de ciment pour la réparation des joints. Un passage est pratiqué dans le corps des pinacles, sauf en quelques endroits où le chéneau contourne le pinacle sur encorbellement.

Ces dispositions ont retenu l'attention d'un visiteur de marque, bon juge en la matière, Claude Perrault, qui les a louées dans la relation d'un voyage de 1669 :

« Nous observasmes, dit-il, que ce qu'il y a de plus remarquable au bastiment de l'église est les arcs-boutans qui portent chacun un rampant pour monter aux ballustrades qui sont au haut de l'église, qui reçoivent l'eau des toits qui s'écoule le long de ces rampants au travers des degrés qui sont percez par le milieu » [a].

Perrault a même illustré ce texte d'un rapide croquis.

---

(*a*) Claude Perrault. *Voyage à Bordeaux*, 1669. — Bibl. Nat., Ms. fr. 24713.

(1) On ne cite pas beaucoup d'arcs-boutants à degrés. L'église Saint-Nizier de Lyon en possède d'assez semblables à ceux de Sainte-Croix, mais sans feuillages sculptés aux côtés des marches.

La décoration de sculpture dont les chaperons sont enrichis n'est pas sans intérêt. A deux anciens arcs de la nef (XVI^e siècle), les marches s'emboîtent dans des rebords continus, ornés d'une frise, et cette disposition est reproduite aux deux arcs du chœur qui portent des rampes de fer. Mais partout ailleurs les marches font saillie au-dessus des chéneaux, et les feuillages sculptés à leurs bouts forment des séries de bouquets étagés. Le style de ces sculptures accuse la date de leur exécution, et permet de distinguer les parties nouvelles des vestiges du Moyen Age. Quand la feuille de chardon ou de chou frisé, laisse place à la palmette ou à la rosace classiques, la marque du XVII^e siècle est assez évidente.

A l'étage des basses nefs, l'écoulement des eaux n'est pas ménagé avec moins de soin.

Le plafond du triforium forme une galerie découverte que les textes désignent sous le nom de « moyennes dalles ». La pente conduit les eaux à des chéneaux rampants, portés par les arcs-doubleaux du collatéral, et intercalés entre les appentis dont ils suivent l'inclinaison. Ces chéneaux sont garnis de marches comme ceux des arcs-boutants. Ils débouchent sur les « basses dalles », qui règnent au pied des appentis et des pavillons. Là les eaux suivent de longs cheminements, contournent les piliers des arcs-boutants, longent les contreforts et aboutissent enfin aux gargouilles.

Ainsi les eaux des toitures inférieures, comme celles du grand comble, s'écoulent uniquement par des caniveaux de pierre, qu'il est facile de parcourir, de nettoyer, d'entretenir. On sait d'ailleurs, par de nombreux baux, que le Bureau de la réédification prit soin lui-même, à partir de 1622, de faire visiter « les esgouts », arracher les herbes, « rejoinctoyer au mastic » les dalles et les chéneaux, remplacer les pièces gâtées par le gel, ou « rompues par le tonnerre ».

Les eaux crachées par les gargouilles auraient pu, en tombant, miner peu à peu l'édifice et corrompre ses fondements. Mais il existait, au long des chapelles, de larges « talus » couverts de « grands carreaux de terre cuite ». Ces carreaux furent remplacés en 1625 [a] par les dalles de pierre qui se voient encore. Au surplus, en 1634, on pava « tout à l'entour de la croupe », à cause que « les eaues qui tomboient par viollence des gargouilles n'avoient leurs coulans » [b].

## IV. — L'INAUGURATION DU CHŒUR

C'est en 1622 ou 1623 que « les vénérables Doyen Chanoines et Chapitre » purent jouir à l'aise du beau chœur si laborieusement édifié depuis 1605. Dans le jour éclatant dont les immenses verrières, lisérées d'or, inondaient les nefs, ils se consolèrent des années vécues sous de mornes plafonds, dans l'exiguïté et le dénuement d'une cathédrale de fortune.

---

(*a*) C. 394. Bail du 19 juin 1625. — (*b*) C. 415. Bail du 10 décembre 1634.

On imagine la splendeur des fêtes qui durent marquer l'inauguration du monument. Les cérémonies étaient enluminées de chasubles en « damas blanc », en « brocardelle » à fleurs, en « taffetas incarnadin ayant feuillages jaulnes », que le Chapitre venait d'acquérir, et d'anciens « ornemens de velours brun cramoisy parsemez de fleurs de lis d'or », qu'il conservait précieusement [a]. Mais, ni la date, ni l'occasion, ni les particularités de ces pompes ne nous sont bien connues.

Peut-être commença-t-on d'officier dans le chœur dès 1621, avant que tout fût encore achevé : il est fait mention d'un « jubillé qui estoit à ladicte église » cette année là, et d'une visite du roi Louis XIII au mois de mai [b] (1). Peut-être attendit-on les grandes fêtes de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de sainte Thérèse, célébrées en 1622 : la cathédrale fut le point de départ d'une procession qui se rendit au collège des Jésuites. Peut-être enfin, sans qu'il y eût d'inauguration proprement dite, la première grande solennité qu'abrita le nouveau chœur fut-elle, en 1625, la réception du cardinal Barberin, neveu et légat d'Urbain VIII :

« Il marchoit sous un beau daiz estant accompagné du Nonce du Pape, et de plusieurs Evesques d'Italie, et en cet ordre parvint à l'Eglise Cathédrale, par le Clergé de laquelle il fut fort honorablement reçeu, et donna Indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteroient ladite Eglise » [c].

Bref, il n'y a rien dans les documents d'archives, dans les anciens mémoires, dans les chroniques, qui signale le fait d'une prise de possession en forme, encore moins d'une bénédiction rituelle : c'est la fortune particulière de cette église, et l'une de ses fiertés, de n'avoir jamais été si totalement détruite que le fruit de la première et miraculeuse consécration pût être considéré comme perdu.

A peine entrevoit-on les témoins de l'heureux achèvement du chœur. L'évêque Gabriel de l'Aubespine, installé en 1608 (2), présidait alors brillamment à la rénovation religieuse de son diocèse. Mais, des cinq premiers commissaires nommés par Henri IV pour « vaquer au fait » de la réédification, un seul vivait encore, l'archidiacre Pierre Fougeu. Les deux plus actifs promoteurs de l'œuvre, le doyen du chapitre Charles de la Saussaye, et l'ami d'Henri IV Fougeu d'Escures, venaient de disparaître à quelques mois d'intervalle, en 1621 [d].

La Saussaye avait même cessé, depuis plusieurs années déjà, d'appartenir au milieu orléanais. Les chroniques locales n'expliquent pas son

---

(*a*) Arch. Dép. G. 175. Conclusions capitulaires, septembre 1622. — (*b*) S. Guyon. *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, II, p. 473. — (*c*) *Ibid.*, p. 475. — (*d*) Cf. *Pierre Fougeu d'Escures*, par M. Baguenault de Puchesse. 1912.

(1) Un mémoire des charpentiers G. et J. Boisnier révèle quelques circonstances de la visite royale : « Le dernier jour d'apvril (1621) avoir rangé et mené une des grandes chaises pour faire passage à la porte du cœur lors que le roy est venu en ceste ville ». Il n'est pas dit si l'on se contenta de faire un passage pour permettre l'accès de la chapelle absidale, aménagée en chœur provisoire, ou si l'on installa complètement le grand chœur. La suite du mémoire montre que les stalles ne furent tout à fait rétablies à leur place normale qu'en juillet 1621, et l'on sait qu'à cette date les fenêtres du chœur étaient encore ouvertes à tous les vents. (Arch. Dép. C. 459. — Cf. *supra*, p. 56.)

(2) Gabriel de l'Aubespine avait été sacré à Rome dès 1604, n'ayant pas trente ans. Il tint un synode diocésain en 1606, mais ne fit cependant son entrée à Orléans qu'en 1608, le 14 septembre, en la fête de l'Exaltation de la S^te^-Croix.

départ. Seule la *Gallia Christiana* [a] fait allusion aux « *magna dissidia* » qui s'élevèrent entre le jeune évêque et l'actif doyen, habitué, durant la vacance du siège, à se conduire à sa guise. La Saussaye a lui-même avoué qu'il considérait l'évêque et le doyen comme « *duo lumina Ecclesiæ* » [b]. Cette parité dut paraître contestable à Gabriel de l'Aubespine, qui était bon canoniste et homme d'autorité. Le jour vint où La Saussaye prit le parti de s'écarter. C'était en 1615, au lendemain de la publication de ses « *Annales* », au moment où le « grand corps » de sa cathédrale achevait d'émerger des ruines. Après avoir éprouvé, dit son biographe [c], « beaucoup de combat et de résistance en soy mesme », il s'en fut à Paris, où le cardinal de Gondi l'attirait au nom d'une vieille amitié [d]. Il devint curé de St-Jacques de la Boucherie, embellit l'église, édifia les paroissiens par son éloquence, ses grandes aumônes, sa piété. Nommé en 1621 chanoine de Notre-Dame, tout en conservant sa cure, il mourut l'année même, le 21 septembre, âgé de 56 ans.

Il parla de la Croix avant d'expirer : « C'est icy la vraye vie de l'homme ! » Peut-être entrevoyait-il le glorieux emblème, à la pointe d'une flèche audacieuse, rayonnant sur sa ville natale?... Ç'avait été le rêve de sa vie !

A Orléans, où son nom n'était rappelé qu' « avec de grands éloges d'honneur » [e], on s'ingéniait à poursuivre son œuvre, et le clocher de ses espérances semblait alors bien près de la réalisation.

---

(*a*) *Gallia Christiana* T. VIII. Col. 1510. II. — (*b*) *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, p. 697. — (*c*) La Saullaye. *Abrégé de la vie et de la mort de Messire Charles de la Saussaye*, 1622. — (*d*) Alonso-Péan. *Histoire généalogique de la maison de La Saussaye*, 1860, p. 19. — (*e*) La Saullaye, *Op. cit.*

# CHAPITRE IV

# LA CROISÉE

## 1622-1636

I. LES FONDEMENTS (1622-1625). — II. A LA RECHERCHE D'UN « NOBLE DESSIN » (1624-1626). — III. PLANS ET DEVIS DE MARTELLANGE (1626). — IV. PREMIÈRE CAMPAGNE DE TRAVAUX : L'ENTREPRISE DE THÉODORE LEFEBVRE (1627-1636).

## I. — LES FONDEMENTS (1622-1625).

### *NOUVEAU PROGRAMME.*

Ni le gros œuvre du chœur, ni son aménagement n'étaient encore achevés, que déjà le Bureau songeait à d'autres travaux.

« Les Commissaires... Sur la proposition cy devant faicte à divers jours des œuvres et réparations les plus pressez et nécessaires qui sont à faire en lad. église, pour ne perdre temps et advancer lesd. œuvres, nous avons appellé et oy sur ce plusieurs expertz, par l'advis desquelz Nous avons advisé résolu et arresté qu'avant tous œuvres il sera travaillé à fonder les pilliers et portaux de la croisée d'icelle église du costé des attelliers, et pour congnoistre sy les fondemens pour ce nécessaires seront solides, nous avons par aucuns manœuvres et hommes de bras faict fouiller à l'entour de l'ung des gros pilliers de lad. croisée, affin de juger de la profondeur et largeur desd. fondemens, et ce faict les laisser afaisser pour les rendre plus solides et porter la superficie et arbouter les pilliers et murailles du clocher qu'il convient faire au milieu de lad. croisée comme il estoit anciennement, et pour par-

venyr à faire lesd. œuvres cy dessus et ensuitte les autres pilliers du costé du cloistre, en seront faictz et dressez divis et modelles avec estat de toutes les qualitez et quantitez de pierre, chau, sable et aultres matières pour ce nécessaires, avec affiches qui contiendront que baulx au rabais en seront par nous faictz en la manière accoustumée ou aultrement ainsy que nous adviserons. Faict le XXIIIe jour de febvrier XVIc vingt-deux. » [a]

Le programme énoncé concerne spécialement les « fondements » des nouveaux ouvrages, et fixe à leur égard l'ordre des opérations : on jettera les bases du portail nord, « costé des attelliers », avant celles du portail sud, « costé du cloistre » ; on attendra l'affaissement de ces substructions avant de commencer le bâtiment.

En outre, le développement ultérieur de l'œuvre est prévu : rien ne paraît plus urgent aux commissaires de 1622, héritiers des impatiences de leurs devanciers, que de restituer « le clocher au milieu de la croisée comme il estoit anciennement ». Ils n'entreprennent les « portaux » qu'afin d' « arbouter » les piliers du transept et d'assurer l'assiette du clocher. Mais c'est un travail considérable : il ne suffit pas de fermer la croisée par des pignons puissants; il faut aussi terminer les travées, qui ne sont montées qu'à hauteur des « arrachements des grands vitraux » [b]. C'est là que s'est arrêté l'ouvrage, sur chaque flanc des deux croisillons, quand on a dressé le « grand corps » de l'église [c].

Les nouvelles constructions n'iront pas vite. Au bout de dix ans, on n'aura réalisé que le gros œuvre d'un seul croisillon, celui du nord. Alors nous verrons les commissaires perdre patience, et se mettre, sans plus attendre, à lancer la fameuse flèche. Jusque-là, les « tyrands et pièces de boys », acquis dès 1612 pour la « platte forme » du chef-d'œuvre [d], demeureront en réserve « soubz la halle de l'évesché ». On se contente, en 1622, de les faire « retourner et eschanteller » [e] de peur qu'ils ne se gâtent.

Sur l'emplacement des deux « portaux » projetés, on voit encore, à cette époque, d'importants vestiges des croisillons romans [f], qu'il va devenir nécessaire d'abattre. Si « nuds et cruds » qu'on les juge, ces restes d'architecture « tuscane et rustique » [g] ne disparaîtront pas sans dommage pour l'histoire de l'art. Mais personne, en ce temps, n'a cure d'une telle conséquence. On ne voit qu'une chose : la réfection des « portaux » assurera à la cathédrale la qualité la plus appréciée, l'unité. Elle lui vaudra une régularité de plan et une harmonie de lignes dont l'édifice du Moyen Age était resté dépourvu.

A défaut de scrupules archéologiques, les commissaires pouvaient en éprouver d'autres, d'ordre administratif. Détruire une partie de l'ancien bâtiment pour la refaire en meilleure forme, n'était-ce point dépasser de manière sensible le mandat reçu d'Henri IV, et sortir du programme de simple « réparation, reconstruction et réédification », défini par les lettres patentes de 1599 ? Cependant, ni en cette rencontre, ni plus tard à propos d'autres et plus audacieuses initiatives, il ne paraît pas que personne ait pris garde au fait ou à l'apparence d'abus.

---

(*a*) C. 420. — (*b*) C. 396. Baux des 8 avril 1627 et 3 nov. 1662. — C. 395. Bail du 30 septembre 1638. — (*c*) Cf. *Supra*. Chap. II. — (*d*) Cf. *Supra*. Chap. II. IIIe. — (*e*) C. 420. Ordonn. 5 janvier 1623. — (*f*) Cf. Introduction IIe. — (*g*) F. Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 40.

*PLANS DES FONDEMENTS. (Album, fig. 59.)*

L'extension du programme obligea les commissaires à étudier de nouveaux plans. Le plus pressé n'était pas le dessin des futures façades, mais le plan en surface, fixant les formes de la croisée : pour la première fois depuis 1600, on manquait de fondations préparées.

Le problème était de délimiter, en longueur et en largeur, les deux ailes de l'église. Convenait-il d'arrêter leur envergure à l'alignement des contreforts, ou bien de l'accroître d'une ou plusieurs travées ? Fallait-il aussi leur donner, dans la partie saillante, deux collatéraux, ou même quatre, comme au chœur ou à la grande nef ? Questions délicates, mais qui n'étaient pas tout à fait neuves en 1622. On les avait rencontrées déjà, lors de la construction des parties voisines, du XIVe au XVIIe siècle. Diverses solutions avaient été envisagées, et successivement préférées, dont l'édifice lui-même gardait les indices.

Jusqu'à la fin du XVe siècle, le plan suivi par les architectes du chœur limitait probablement l'étendue de la croisée future à l'alignement des contreforts. Supposé cependant qu'il admît une saillie, il n'accordait certainement à cette saillie qu'un vaisseau unique, sans collatéraux. En effet, pour ménager l'accès de ces collatéraux il eût fallu, de chaque côté du chœur, laisser deux arcades ouvertes : mais ces arcades furent au contraire garnies de fenestrages, l'une au XIVe, l'autre au XVe siècle. On voit encore aujourd'hui le riche fenestrage du XIVe siècle à l'avant-dernière arcade, et on reconnaît à la dernière l'un des pieds-droits du fenestrage du XVe [1] (fig. 59. A).

Au XVIe siècle, les constructeurs de la nef rêvèrent d'une croisée plus vaste. Aux parois de deux tourelles-contreforts (27 *c*, 28 *c*), ils ménagèrent des pierres d'attente qui témoignaient clairement d'un double dessein : étendre la croisée de l'église en dehors de la ligne des contreforts, et lui donner, comme à tout le vaisseau, quatre basses nefs : plan magnifique, conçu, peut-on croire, afin d'accuser avec ampleur l'aspect cruciforme du temple [a] (fig. 59. B).

En 1600, les premiers guides de la réédification entrèrent d'abord dans les vues des maîtres du XVIe siècle. Ils se gardèrent de clore les arcades de la nef destinées à l'accès des collatéraux de la croisée, et entre ces arcades ils dressèrent des piliers-contreforts qui répondaient au grand plan [b]. Mais un peu plus tard, en rebâtissant le chœur, on sembla préférer le parti plus modeste dont on relevait les indices. Au lieu de supprimer, de chaque côté du chœur, le fenestrage du XIVe siècle qui interdisait l'accès d'un second collatéral de la croisée, on le restaura au contraire, à grand frais, en 1618. Allait-on renoncer aussi au premier collatéral, et sacrifier même l'extension

---

(*a*) Cf. *supra*. Chap. II 1°. — (*b*) Cf. *Ibid.* (Piliers 25 c et 26 c)

(1) Le fenestrage du XVe siècle est encore signalé, en 1627, par le bail des croisillons : « Les deux passages des basses aisles (l'un du côté de la nef, l'autre du côté du chœur), se trouvent ce présent remplis l'ung de muraille massive (du côté de la nef), l'autre avec une fenestre (du côté du chœur) ». (Bail du 8 avril 1627. C. 396). Le pied-droit de cet ancien fenestrage porte la trace de bien des retouches. Pour en faire un pilier d'angle il a fallu modifier ses profils, et les allonger jusqu'au sol à la place du mur supprimé.

des ailes? La question fut peut-être réservée jusqu'en 1622. C'est alors, du moins, que nous la trouvons résolue par l'adoption du plan des fondements.

Nous ne sommes pas en mesure de suivre le débat préalable. Nous voyons seulement Jean Levesville et Jean Herny présenter au Bureau un premier projet, qui est communiqué à Claude Johannet [1] et Claude Jeullin, « pour donner advis ». Ceux-ci rapportent d'autres propositions que le Bureau approuve, et sur lesquelles, en janvier 1623, il est ordonné de « dresser affiches » [a]. Bientôt, sans attendre l'adjudication, une équipe d' « hommes de bras », est employée à faire « place nette », et à fouiller « les fondemens de la profondeur d'un pied, selon qu'ilz ont esté tracé, affin de les faire approfondir et remplir quand besoing sera » [b].

On connaît ce tracé par les baux qui furent passés dans la suite, par d'anciens plans [2], et par l'œuvre elle-même. Les deux pignons sont écartés des flancs de l'église, de manière à amplifier la forme de croix. Mais la travée qui s'ajoute de part et d'autre, est plus courte que les précédentes, et elle n'est accompagnée que de deux basses nefs : c'est un compromis entre les divers partis envisagés depuis l'origine (fig. 59. C).

Pour accorder les nouvelles constructions aux anciennes, il faudra faire subir à celles-ci d'importantes retouches : du côté du chœur, ouvrir l'entrée du collatéral en démontant les fenestrages du XV^e siècle ; du côté de la nef, effacer les indices du grand projet abandonné, boucher les arcades réservées primitivement à l'accès de la seconde basse-nef, bloquer de murailles les piliers-contreforts destinés jusqu'alors à l'isolement.

En même temps qu'il discutait le plan des fondations, le Bureau s'est préoccupé de la façon de les « construyre solides ». Nous l'avons vu déclarer qu'il s'en rapporterait, comme toujours, à l'exemple des ouvrages anciens [c]. Effectivement, un « puiset » creusé « joignant le dernier des gros pilliers de lad. église » [d], a permis de reconnaître une profondeur de « dix toises et demye » jusqu'au roc. C'est sur ce fonds, qu'après visite des « lieux et endroictz » [e], les experts ont conseillé d'asseoir la maçonnerie. Celle-ci, d'après les « devis et modelles », consistera, à chacune des extrémités de la croisée, en une robuste muraille renforcée sur quatre points : deux grosses « masses » correspondront aux axes des piliers de la nef centrale, et deux autres moins fortes aux angles des nefs collatérales. Sur ces bases solides pourront prendre appui les contreforts, qui auront mission « d'arbouter » la croisée et son clocher.

## *LA MISE EN ŒUVRE (1623).*

Les fondements du croisillon nord furent adjugés les premiers, le 2 mars 1623, à Pierre Martinet, maître-maçon d'Orléans.

---

(*a*) C. 386. Délibérations de décembre 1622 et janvier 1623. — (*b*) C. 420. Ordonn. du 1^er décembre 1622. — (*c*) Cf. *Supra*. Ordonn. du 23 février 1622. — (*d*) C. 420. Ordonn. du 27 octobre 1622. — (*e*) C. 420. Ordonn. du 20 février 1623.

(1) On ne sait s'il s'agit de l'ancien conducteur, ou de son fils qui portait le même prénom.

(2) Plan des fondements levé après exécution en 1625 (Arch. Dép. plan 29 de l'album VI). — Autres plans annexés à divers projets de façades, de 1625 à 1627. (Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix.)

Le bail rappelle que le but poursuivi est de « soustenir et arbouter le clocher qui se doibt construire... ». Présentement, il faut :

« Fouiller en terre ung fondement et une ouverture de dix toises et demye de profond sur la longueur de quatre toises quatre piedz et d'espoisseur deux toises, aux deux bouts duquel fondement fault fouiller deux masses ou deux quarrez qui auront d'ung sens trois toises quatre piedz et l'aultre deux toises et demye.

« Plus fault fouiller et ouvrir la terre au bout de chacune desd. masses et quarrez de la profondeur susd. et de longueur quatre toises quatre piedz, et d'espoisseur neuf piedz pour fonder les arboutans, dans lesquelz fondemens et ouvertures desd. arboutans de chascun costé fauldra aussy fouiller deux contrepilliers... sur neuf pieds d'espoisseur, et de huit piedz de retour d'ung costé et trois piedz de l'aultre.

« Plus fault maçonner tous lesd. fondemens sur la haulteur de dix toises et sur les longueurs et espoisseurs cy dessus spécifiées. »

On emploiera de la « chau de St-Mesmin, Ollivet ou Fay », des « parpins de la pierre de Briare » aux angles des « masses », de bons moellons dans le milieu. On abattra « toutes les vieilles murailles tant dans terre que hors terre ». La pierre pourra resservir « sy elle se trouve bonne aud. fondement ». Le reste des matériaux de tout genre, « mesme pierres », est à fournir par l'entrepreneur, dont les paiements seront réglés sur l'ouvrage effectué, à raison de 29 livres 10 sols la toise cube.

Tout ce que l'entrepreneur achètera aux « chauffourniers et pierreriers » sera « veu, visité et receu, avant que d'estre employé ». Il ne pourra « maçonner ny construire aulcune chose » sans que le Bureau n'ait d'abord « faict recongnoistre sy le pays sera bon et solide ». Il devra même embaucher « au prix des meilleurs maçons » deux hommes, « nommez et choisiz » par les commissaires, pour avoir l'œil à l'exécution du bail [a].

On tint la main à toutes ces précautions. Un ouvrier de confiance fut chargé du tri des vieilles pierres « pour tirer la bonne d'avecq la meschante » [b]. Celle-ci fut mise « en lieu estranger et séparé » [c]. Quand le roc est atteint, un « Relligieux mynime expert pour fondations et fondemens », le père Crosnier, est prié de descendre « au bas », en compagnie des experts habituels, afin de vérifier « la profondeur, haulteur et largeur » [d]. Le « pays » ayant paru « ferme et solide », la construction peut commencer [1].

Mais l'ouvrage va trop lentement au gré des commissaires. Dès la fin d'avril 1623, ils ont « jugé et recongneu et faict recongnoistre par expertz » que Martinet ne saurait finir pour le 15 novembre, date fixée par son bail, « tellement que à ceste occasion le fondz y destiné ne pourra estre employé à cest effect l'année présente ». Aussi, « pour tousiours advancer les œuvres... et y employer les deniers », décident-ils d'entreprendre sans délai les fondations du portail sud « grandement nécessaires pour arbouter le clocher » [e].

Le bail est passé, le 29 juin 1623, avec le maître-maçon Pasquier Béjar-

---

(*a*) C. 396. Bail du 2 mars 1623. — (*b*) C. 460. Ordonn. du 1er mai 1623. — (*c*) C. 386. Délibération du 20 avril 1623. — (*d*) C. 460. Ordonn. du 4 mai 1623. — (*e*) C. 420. Procès-verbal du 20 avril 1623.

(1) Le déblaiement du terrain exigea la démolition d'une maison (C. 409. Ordonnance du 26 mars 1623). En même temps disparurent les derniers vestiges romans du croisillon nord, du moins ceux qui dépassaient le niveau du rez-de-chaussée. On a retrouvé de nos jours, sous le pavé de la cathédrale, quelques restes de piliers et de chapelles. Cf. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry. *La Cathédrale romane d'Orléans, 1904.*

dier, aux mêmes conditions que pour le portail nord. Une seule clause s'ajoute :

« Auparavant que de commencer lesd. fondations convient abbattre la chapelle St-Euverte et le trésor qui est au-dessus, abbattre aussy la chambre des Comptes, ensemble le porche ou portique de devant et aultres murailles qui pourront nuyre faisant lesd. fondations, et asseurer le pignon du chappitre qu'il n'en advienne inconvénient. »

Qu'étaient ces anciens bâtiments capitulaires, groupés autour de l'aile sud, à l'entrée du cloître ? Nous allons nous en rendre compte par les croquis, heureusement conservés, d'un artiste en vogue, qui visite le chantier de la cathédrale une première fois en avril 1623, avant d'y revenir jouer un rôle de premier plan.

*PREMIÈRE VISITE DE MARTELLANGE (1623). (Album, fig. 57 et 58.)*

« Coadjuteur temporel » de la Compagnie de Jésus, où il avait fait profession en 1590, mais sans recevoir la prêtrise; doué pour l'architecture de dispositions remarquables, qu'il avait développées à Rome; employé depuis 1605 aux grandes constructions de collèges et d'églises que son ordre entreprenait dans toute la France, Etienne Martellange jouissait en ce temps d'un très grand renom. Henri IV avait admiré ses premiers travaux; Marie de Médicis le patronait. Orléans l'avait déjà vu passer dans ses murs : il était venu, en 1620, donner son avis pour la construction du collège; en 1621, il avait dessiné le château de la Grillère [a], propriété du « lieutenant général au baillage et siège présidial d'Orléans », François de Beauharnais. Ce personnage, l'un des plus en vue de la province, était membre du Bureau de Sainte-Croix au titre de Trésorier de France : c'est peut-être lui qui suggéra à ses collègues de consulter le célèbre jésuite, qu'une occasion inexpliquée venait de ramener à Orléans, au moment même où l'on étudiait le projet des fondations du portail sud :

« Avons mandé le frère Martelange, Jésuiste expert en telz œuvres, pour en prandre son advis, avec lequel nous avons conféré desd. fondations et murailles, qui nous a promis d'en faire et dresser ung compte divis et modelle pour nous estre représenté. » [b]

Il ne paraît pas que Martellange ait effectivement apporté le « compte divis et modelle » qu'on lui demandait. Peut-être s'est-il contenté d'approuver les conclusions de Jean Levesville, le contrôleur des travaux, « appelé avec luy » [c]. Nous avons vu que le bail des fondations du nouveau portail fut simplement conforme à celui qui avait été passé, quatre mois plus tôt, pour le côté nord.

Cependant on a la preuve que le jésuite examina attentivement l'ouvrage, car il prit la peine de dessiner et d'annoter une sorte de relevé des lieux : ce furent trois « veües » représentant, sous des aspects divers, l'emplacement du travail projeté avec les anciens bâtiments à détruire, et, à l'arrière plan, une partie du vaisseau de la cathédrale.

---

(*a*) Bibl. Nat. Cabinet des Estampes. U. b. 9. — (*b*) C. 420. Procès-verbal du 20 avril 1623. — (*c*) *Ibid.*

Ces dessins sont conservés à la Bibliothèque nationale [a], dans la belle collection longtemps attribuée à Jacques Stella, mais restituée par M. Bouchot à son véritable auteur [b]. Ils sont datés, l'un du jour même où le Bureau requit l' « advis » de Martellange, les deux autres du lendemain (20 et 21 avril 1623). Selon la manière habituelle de l'artiste, ils ont été esquissés d'abord au crayon, puis repassés à la plume et rehaussés de lavis.

Leur précision est remarquable : le plus grand (fig. 57), intitulé « Aspet des pourtaux du costé du cloistre avant leur démolition », figure le profil sud de l'église. Au premier plan, c'est la petite place du cloître, bornée à gauche par les boutiques des libraires, à droite par le Doyenné. Un porche de style ogival précède le croisillon roman [c]. Tout le pignon du XIe siècle est intact, avec ses contreforts encadrant une fenêtre; mais il a été élargi sur la gauche, au XVe siècle sans doute, pour répondre aux dimensions du transept gothique. La maisonnette accolée au porche est la « Chambre des comptes »; elle masque le « Chapitre » ou salle capitulaire, dont la position ne nous est révélée que par un autre dessin.

On lit sur la seconde « veüe » : « Cest aspet regarde l'Occident. » Le dessinateur s'est placé en dehors de l'église, auprès d'un pilier neuf qu'on voit à gauche. Il a figuré le flanc occidental du vieux croisillon; plus à droite, la Chambre des comptes; devant celle-ci, le Chapitre. L'espace libre est un étroit enclos, jusqu'alors réservé aux chanoines, mais destiné à disparaître par l'extension de la croisée.

Le troisième dessin montre « l'aspect du dedans ». On est à l'intérieur de l'ancien croisillon : à gauche, entre deux pilastres, apparaissent des arcades bouchées qui, primitivement, ouvraient l'une sur un collatéral, l'autre sur une tribune; mais, depuis la ruine de l'église sans doute, le collatéral est devenu chapelle de Saint-Euverte, et l'étage supérieur salle du Trésor [d]. Sur le mur du fond, une trace verticale rappelle la paroi qui fermait le croisillon à l'ouest, avant qu'on le mît à la largeur du transept gothique. On retrouve des vestiges du collatéral sacrifié : un pilier, des arrachements de voûtes, et une fenêtre de tribune aveuglée par le bâtiment de la Chambre des comptes. On remarque enfin la différence des niveaux de l'édifice ogival et de l'ancien transept roman : les bases de celui-ci sont profondément enfouies : à gauche, émergent des arrachements d'arcades qui, vraisemblablement, soutenaient une tribune transversale.

Les trois dessins de Martellange ont grandement aidé MM. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, dans leurs recherches sur la cathédrale romane [e]. Pour nous, ils ont l'intérêt d'expliquer l'état des lieux en 1623, à la veille des travaux du nouveau croisillon gothique. Au surplus, ils confirment et illustrent ce que les textes nous ont appris de l'œuvre exécutée depuis 1601. Les deux petites « veües » montrent, au premier plan, les « Pilliers neufs de la croix de l'Eglise » achevés en 1605. La grande « veüe » découvre une large part du vaisseau gothique. On reconnaît, à gauche, accolés à la vieille Tour des Cloches, les vestiges de la nef du XVIe siècle : deux travées

(*a*) Bibl. Nat. Cabinet des Estampes, U. b. 9. — (*b*) Bibl. de l'Ecole des Chartes. 1886. Tome 47. — (*c*) Cf. *Supra*. Bail de Pasquier Béjardier. — (*d*) Cf. *Ibid.* — (*e*) *La Cathédrale romane d'Orléans*, par E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, 1904.

entières avec leurs arcs-boutants presque intacts et la belle tourelle « du limaçon ». Plus près, les arcs-boutants n'ont pas encore été refaits : c'est la partie de nef relevée de 1601 à 1604, et couronnée en 1616 d'un comble qu'interrompt le trou béant du transept. Mais on aperçoit l'un des deux grands arcs qui déjà relient la nef au chœur. Au flanc de celui-ci se déploie toute la riche parure récemment achevée : fenestrages, gables, arcs-boutants, clochetons, même la balustrade du comble, dont on terminait à peine la pose en 1623. Un seul détail surprend : trois arcs-boutants se montrent de profil, barrant les fenêtres, alors que sur l'œuvre tous se dirigent perpendiculairement aux murs [1]. Le dessinateur les a peut-être rabattus pour mieux faire voir leurs claires-voies, mais il a peut-être aussi voulu figurer une série d'arcs supplémentaires, à construire plus tard, afin d'épauler le clocher. Lui-même devait, en 1627, proposer un plan tout à fait conforme à cette hypothèse.

En quittant Orléans, Martellange emportait-il, avec ses croquis, la commande des plans qui seraient bientôt nécessaires, pour élever un bâtiment sur les nouvelles fondations? Les textes ne le disent pas. Mais il est assez vraisemblable que l'architecte ait été prié, dès avril 1623, d'étudier cette importante affaire, et qu'il ait même dessiné ses « veües » de l'église afin d'y retrouver les indications utiles. Moins d'un an plus tard, en février 1624, il devait reparaître et « bailler » un projet.

## *L'ACHÈVEMENT DES FONDATIONS (1623-1625).*

Au cours des années 1623, 1624 et 1625, les entrepreneurs des « fondements », Martinet pour l'aile du nord, Béjardier pour l'aile du sud, continuent leurs fouilles et parachèvent leurs « masses ». Ils travaillent en lieu clos, isolés par des murailles de « pierre et terre », qui ferment les « espasses » et écartent les curieux [a]. Il n'est plus permis d'accéder à l'église par l'ancien passage du croisillon sud, si nettement figuré dans les dessins de Martellange, mais on a ouvert aux fidèles la « grande porte du costé de l'hostel Dieu », à l'extrémité occidentale de la nef inachevée. Et celle-ci sert d'avenue couverte, jusqu'aux trois portes du chœur, qui donnent sur le transept.

Plusieurs fois au cours de l'exécution des fondements, les experts habituels, le père Crosnier entre autres, visitent les tranchées, éprouvent le fond « avec une sonde et pièce de fer », reconnaissent « le roc ferme et suffisant pour bastir ». Deux surveillants, imposés par le Bureau, veillent à l'emploi de matériaux conformes aux devis. Enfin, après avoir parfait les « masses de pierres », Martinet et Béjardier sont déchargés de leurs baux, l'un en août 1624, l'autre en juin 1625 [b].

---

(*a*) C. 387. Délibération du 10 octobre 1624. — C. 421. Ordonn. du 5 décembre 1624. — (*b*) C. 419. Ordonnances. — C. 463. Relevé fait en 1665.

(1) L'arc diagonal qui se voit aujourd'hui dans l'angle de la croisée, n'a été exécuté qu'après 1662 (Cf. *Infra*, p. 141, note I.)

L'ouvrage s'est accompli sous la direction de Claude Johannet [1] et de Paul Le Moyne, chargés conjointement de la « conduicte des ouvriers » depuis le mois d'août 1623. Jehan Levesville a disparu. Entré au chantier dès l'origine, il en était devenu le chef en 1608 et avait, durant quinze ans, présidé aux plus délicates opérations [a]. Mais ses émoluments ne l'avaient pas enrichi : quelques notes, éparses dans le cahier des délibérations du Bureau, laissent entrevoir la fin misérable du vieil architecte :

16 novembre 1623. — « Il a esté advisé de donner à Levesville la somme de XXXVI^lt pour ayder à le tyrer de la prison où il est détenu, et ce des deniers du coffre [2], en considération du temps qu'il a servy en ceste église depuis 23 ans. »

11 avril 1624. — « Sur la remonstrance faicte par la feme de J. Levesville de la pauvretté et maladye dud. Levesville demouré percluz, lui est ordonné la somme de XXXVI^lt, à prendre VI^lt incontinant et XXX^lt lorsqu'il sera conduict aux baings, et ce des deniers du coffre. »

19 mars 1626. — « Ordonnance à Jehan Levesville de VI^lt des deniers du coffre, et a esté dict qu'il n'en sera plus délivré à personne, attendu l'intention pour laquelle les deniers sont donnés. » [b]

Et l'on n'entend plus parler de lui.

C'est le principal successeur de Levesville, Claude Johannet, qui dirige, de 1623 à 1625, la reconstruction des bâtiments capitulaires abattus par Béjardier. Le « lieu à ce propre et commode » est choisi, et le devis même arrêté, de concert avec les chanoines [c]. Le pavillon de la « Chambre des Comptes et Trésor » s'élève bientôt « dans la cour du Chapittre », près des « Greniers » [d] [3]. La salle capitulaire est simplement réparée et « affermye » [e] : nous la verrons rebâtir, dans la suite, plus à l'écart du nouveau croisillon [f].

## II. — A LA RECHERCHE D'UN « NOBLE DESSIN »

## (1624-1626)

### *LE PROBLÈME.*

Il avait été facile, pour le plan des croisillons, d'interpréter les indices laissés par le XIV^e ou le XVI^e siècle. Il serait plus malaisé de concevoir la construction proprement dite, l'élévation, l'ordonnance, des deux façades à bâtir aux extrémités des ailes.

Sans doute un modèle s'offrait, à Orléans même, dans le magnifique pignon gothique de Saint-Aignan. Mais la vénérable église abritait un cha-

---

(*a*) Cf. chap. I^er II^e. — (*b*) C. 386-387. Délibérations du Bureau de 1623 à 1626. — (*c*) C. 386. Délibérations de mai et juillet 1623. — (*d*) C. 389. Délibération du 30 août 1623. — (*e*) C. 422. Ordonn. du 25 mars 1630. — (*f*) Cf. *Infra*, p. 127.

(1) Il s'agit probablement du fils de l'ancien conducteur. Nous le verrons bientôt prendre part, ainsi que son père, à l'étude des plans et devis.

(2) Le « coffre » est la caisse des aumônes particulières et du droit de greffe que le Bureau perçoit.

(3) En 1630 il est question d'une nouvelle « réfection » de « cette chambre ». Il ne s'agit sans doute que de réparations. (Délibération du 11 mai 1630. C. 388.)

pitre royal, rival ombrageux, parfois acerbe, du chapitre de Sainte-Croix [1] : puissante raison d'éviter de lui rien devoir. Il convenait d'affirmer la prééminence de la Cathédrale par l'éclat d'une œuvre hors de pair. On rêvait de « quelque noble desseing » [a], et le concours « des plus experts architectes » était jugé indispensable.

Consulté le premier, soit à sa visite d'avril 1623, soit un peu plus tard, Etienne Martellange dépose son projet en février 1624 [b]. Il est à croire que les commissaires ne furent point satisfaits, car on les voit, en novembre, désirer le concours d'un autre architecte. Ils en écrivent à l'un d'entre eux, qui leur servait à Paris de chargé d'affaires, le sieur Du Boys, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité d'Orléans :

« Monsieur. Nous fault eslever les deux portaulx de l'Eglise S^te Croix et pour cet effect nous fault l'advis et le desseing des meilleurs architectes de Paris car icy nous en manquons, nous vous prions de veoir Monsieur Brosse et sçavoir de luy s'il ne passe point en ces quartiers dans peu de temps pour quelque aultre subject, et en cas qu'il y passe le prier de nous veoir et nous donner son desseing. S'il n'a point d'occasion qui le puisse faire passer par icy, traicter avec luy quand il y pourra venir exprès, et ce qu'il luy faudra, c'est ce dont nous vous prions... » [c]

Ainsi commence une patiente consultation des maîtres de l'art, une manière de concours, dont il est aisé de suivre les phases grâce aux minutes de la correspondance du Bureau, à ses ordonnances et aux cahiers de ses délibérations.

## *SALOMON DE BROSSE ET THÉODORE LEFEBVRE.*

Salomon de Brosse était intervenu déjà dans la réédification de Sainte-Croix [d]. En 1618, il avait résolu sur place la question de la « grande clef » du chevet. En 1621, il avait proposé un dessin de « parapetz » pour les « hautes dalles ». Architecte du roi et de la reine-mère, il jouissait d'une réputation immense. A ces divers titres, il devait être mandé avant tout autre.

Mais il ne se pressa point. En l'attendant, et « par occasion», on consulta un artiste de moindre relief, Théodore Lefebvre, qui, tout « en demourant à Paris », remplissait la charge de Grand Voyer de la Généralité d'Orléans. En février 1625, il est alloué 30 livres à ce « maistre architecte », pour « avoir faict un desseing pour la façade de la grande croisée... et avoir sur icelluy dressé un divis, pour à quoy vacquer il luy auroit convenu séjourner en nostre ville espasse de six sepmaines ou plus » [e].

Mais, résolu à « ne rien espargner en cet ouvrage », le Bureau tient toujours à « prendre advis » de Salomon de Brosse. Il insiste auprès de Du Boys, le 14 mars :

« Nous vous suplions de veoir Monsieur de Brosse et prendre de luy le temps et la commodité pour venir jusques en ceste ville, ce que nous souhaittons au plustost... »

---

(*a*) C. 420. Minute d'une lettre du 23 nov. 1624. — (*b*) C. 474. Lettre du Bureau à l'Evêque, 13 décembre 1625. Cf. *infra*.— (*c*) C. 420, 23 nov. 1624. — (*d*) Cf. *supra*, p. 51, 54.— (*e*) C. 421. Ordonn. du 20 fév. 1625.

(1) « Aux Processions solemnelles du Clergé, le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Saincte Croix tient le costé dextre et le Chapitre de l'Eglise de Sainct Aignan le senestre, par Arrest du Parlement donné le 14 janvier 1558 ». (François Le Maire. *Antiquitez de l'Eglise d'Orléans*, p. 86.)

Et ici, comme dans la première missive, s'insinue l'aveu d'un petit souci :

« Vous scaurez, s'il vous plaist, de luy la despense de son voyage, à laquelle il nous faudroit résoudre, et s'il désireroit loger en quelque maison particulière ou autrement... » [a]

Comme la réponse de Du Boys se fait attendre, on écrit dans le même sens au doyen du chapitre « estant à Paris ». Il verra M. de Brosse et n'omettra pas de « sentir de luy de quelle despense on se peut asseurer pour son voyage » [b].

Enfin l'architecte fait savoir qu'il se propose de gagner Orléans « dès le commencement de mai ». Mais bientôt le voilà « incommodé et destenu au lict de ses gouttes... ». On ne peut plus « tirer de lui asseurance », et comme « la saison se passe », on prend le parti de s'adresser ailleurs [c] :

« A Mr Du Boys.

« Monsieur. Nous avons appris par les vostres dernières et par le raport de M. le Doyen qui est de retour en ceste ville, que Nous ne pouvons pas nous promettre de veoir icy Monsr Brosse pour sa grande incommodité. Ce qui nous a faict résoudre de faire eslection de quelques autres architectes qui puissent vacquer à nostre desseing, raison pourquoy Nous vous suplions de veoir Mr du Cerceau architecte et allié dud. Sr Brosse, lequel on nous a dict estre fort recherché pour sa capacité, et le résoudre à faire un voyage jusques icy ; que s'il estoit aussy incommodé de quelque maladie, vous verriez le Sieur Brosse filz aux mesmes fins, lequel au deffault dud. du Cerceau Nous attendrons en bref et de vos nouvelles... ce XVIII Juillet XVIcXXV. » [d]

## *JEAN DU CERCEAU, PAUL DE BROSSE, CLAUDE JOHANNET.*

Jean Androuet du Cerceau était l'héritier du nom, orléanais d'origine, que deux générations d'architectes avaient si grandement illustré. Répondant aussitôt à l'invitation des commissaires, il arriva le mercredi 6 août, en compagnie de son cousin le « sieur Brosse filz », architecte du roi comme lui.

« Et le Vendredy, Mesd. Sieurs assemblez, se sont présentez au bureau lesd. sieurs architectes lesquelz ont dict avoir pris leurs mesures entièrement et ont promis de faire le desseing suyvant le plan à eux donné et le rendre icy dans un moys par quelqu'un d'eux, auquel jour de vendredy VIIIe dud. moys d'aoust sont partis pour aller à Paris. » [e]

En attendant ce retour, qui tardera fort, le Bureau reçoit un dessin de Claude Johannet « le fils », et requiert cet architecte « d'y adjouster le profil, plan de chasque ordre et le devis » [f].

C'est le troisième projet déposé. Mais on ne tient compte alors que de deux seulement : ceux de Lefebvre et de Johannet. Le nom de Martellange n'est plus cité. Quant à Du Cerceau et De Brosse, ce n'est pas sans mal qu'on les ramène à Orléans :

« Messieurs. Vous nous promistes au sixme du moys d'aoust passé de venir en ceste ville le moys ensuyvant pour raison des desseings de la croisée de l'église Ste Croix; depuis vous remistes votre

---

(*a*) C. 474. 14 mars 1625. — (*b*) C. 474. 12 avril 1625. — (*c*) C. 474. Lettres à Du Boys. 24 mai et 17 juin 1625. — C. 387. Délibérations du 26 juin — (*d*) C. 474. Lettre du 18 juillet 1625. — (*e*) C. 387. Délibérations d'août 1626. — (*f*) Cf. *Infra*. Lettre à l'Evêque, 13 décembre 1625. — C. 387. Délibération du 4 septembre 1625.

voyage au XV^e d'octobre ainsy que nous escrivit Monsieur Duboys, et encore depuis peu nous avons envoyé un exprès pour sçavoir de vous vostre résolution, qui nous rapporta response de Monsieur du Cerceau que vous seriez icy sans faute le XXII^e de ce moys, ce qui nous a faict escrire à quelques expertz pour se trouver aud. jour en ceste ville affin de communicquer tous ensemble sur deux desseings que nous avons de lad. croisée et le vostre dont nous faisions estat en ce temps là, lesquelz expertz nous retenons icy en vous attendant. Et vous envoyons derechef un homme exprès pour sçavoir de vous une dernière résolution et vous prier estre icy au plus tard lundy ou mardy prochain avec le desseing et devis par vous promis et nous faire response sur ce... ce XXVI^e nov. 1625. » [a]

## *UNE CONFÉRENCE. (Album, fig. 60, 61, 62.)*

Avant l'arrivée des Parisiens, Théodore Lefebvre, venu « exprès de la ville de Vienne en Dauphiné » [b], a déjà reçu « en communicquation » le dessin de Johannet, « comme aussy celuy de Mons^r Lefebvre a esté mis en mains dud. Johannet » [c].

Jean du Cerceau et Paul de Brosse se présentent enfin le 4 décembre, accompagnés d'un confrère, Charles du Ry. Tous trois déposent un projet commun. Mais le Bureau, peu satisfait sans doute, les prie d'établir sur le champ « ung aultre desseing » [d], qui nous est resté. C'est une grande façade à la romaine, divisée en trois ordres par de longs entablements, ornée de colonnes, de niches, de statues allégoriques, d'un fronton à consoles renversées : une de ces compositions correctes, fines parfois dans le détail, toujours froides dans l'ensemble, que l'époque a produites en si grand nombre. Elle rappelle avec plus de distinction peut-être, mais moins d'allure, un modèle fameux : la façade dressée par Salomon de Brosse devant l'église Saint-Gervais (fig. 61).

Le projet primitif des trois Parisiens différait assez peu de celui-ci, si l'on en peut juger par le plan du rez-de-chaussée, qui seul subsiste. La distribution des colonnes est semblable, mais au lieu d'une porte unique il y en a trois, et la principale est coupée par un trumeau (fig. 62).

Les dessins de Johannet ont disparu. De Lefebvre il ne reste que les plans des divers étages : trois ordres superposés, dans le goût du jour [1] (fig. 60).

Le Bureau invita les cinq artistes à « prendre communicquation » de tous les projets, et entendit les critiques réciproques. Puis les Parisiens s'en retournèrent après avoir reçu ensemble 735 livres pour leurs honoraires et frais de déplacement. Théodore Lefebvre toucha 200 livres [2], et Claude Johannet, qui n'avait pas eu à se transporter, 100 livres seulement [e] [3].

---

(*a*) C. 474. Lettre du 26 novembre 1625. — (*b*) C. 421. Ordonn. du 11 décembre 1625. — (*c*) C. 387. Délibération du 27 novembre 1625. — (*d*) C. 387. Délibération du 8 décembre 1625. — (*e*) C. 421. Ordonn. du 8 et du 11 décembre 1625.

(1) Les plans des trois Parisiens et de Lefebvre sont aux Archives Départementales (Collection des plans de S^te-Croix).

(2) Théodore Lefebvre a déjà, en février, reçu 300 livres pour ses plans. On paie cette fois son voyage, son séjour et son « advis sur les desseings ».

(3) On trouve une ordonnance de 26 sols « pour une boiste de fer blanc servant à enfermer les desseings ». (C. 421, 26 mars 1626.)

## *RECOURS AUX JÉSUITES* (1).

Rien n'était résolu : la grande perplexité des commissaires se peint naïvement dans les deux lettres suivantes :

« A Monsieur d'Orléans estant à Paris (2).

« Monsieur. Il vous peut souvenir qu'au moys de febvrier prochain il y aura deux ans après que le père Martelange Nous eust baillé le desseing qu'il avoit faict des portaulx qui sont à faire en la croisée de l'église S^te^ Croix. Il fut advisé de prier M. Brosse le père de f^re^ ung voyage en ceste ville pour recognoistre le moyen de f^re^ un beau desseing pour lesd. portaux. Sa maladie a empesché le succès de nostre project. C'est pourquoy nous avons esté contrainctz de f^re^ venir Messieurs Brosse filz, du Cerceau et du Ris qui ont faict deux voyages en ceste ville et nous ont laissé deux desseings que nous avons faict veoir au sieur Lefebvre et au fils de M. Claude Johannet, qui nous y font veoir des erreurs si grossières que Nous ne scavons à quoy nous résoudre. Nous avions faict faire ausd. Lefebvre et Johannet chascun ung desseing pour le mesme subject, mais lesd. Brosse, du Cerceau et du Ris en disent autant ou plus qu'on leur en objecte. Cela nous a faict désirer que le père Martelange revint icy affin de nous choisir celuy des desseings qui est le plus convenable, et en faisant recherche de luy Nous avons eu advis que le père Garnissac, qui est à Quimper Corentin en basse Bretagne est très entendu en telles matières, et encore autant ou plus que luy le père Deren qu'on nous a dict estre à présent à Paris. C'est pourquoy nous avons advisé de prier le père Cotton, provincial de France, que lesd. trois pères Deren, Garnissac et Martelange ou l'ung des trois fissent ung voyage en ceste ville, et après avoir considéré la situation de l'église et ce qui est desjà basty nous conseillassent quel desseing nous debvons prendre. Vostre qualité et le respect que vous portent les personnes ecclésiastiques, avec l'affection que vous avez à vostre église, Nous persuadent ung bon succès de nostre intention. Nous vous supplions de vous y employer si vous jugez que ce soit chose faisable et nous demourrons à perpétuité, Monsieur

« Vos bien humbles serviteurs, les Commissaires députtez par le Roy sur le faict de la Réédiffication... »

« Lesd. architectes nous ont faict entendre qu'il est impossible de juger desd. desseings si on n'est sur le lieu pour mieux cotter les deffaults qu'ilz s'obiectent les ungs aux autres. — A Orléans le treiz^me^ J^r^ de Décembre XVI^c^ vingt cinq. »

« Au R. P. Cotton de la Compagnie de Jésus.

« Monsieur. Nous sommes persuadez que vous prendrez en bonne part la requeste que nous vous faisons de nous favoriser de vostre débonnaireté. Nous voudrions f^re^ construire les portaux de la croisée de l'église S^te^ Croix, et pour cet effect depuis trois ans nous avons employé plusieurs architectes qui nous ont baillé chascun ung desseing. Mais les communicquant séparément nous trouvons que chascun d'eulx blasme celuy de son compagnon. On nous donne advis qu'il n'y a point de meilleur expédient pour sortir de telle perplexité que d'obtenir de vous que les pères Deren, Garnissac et Martelange de vostre société prennent la peyne de venir icy, et après avoir considéré la situation de l'église et ce qui est desja basty, nous choisir celuy des desseings qui est le plus convenable, et d'autant qu'ils sont tous trois en vostre province nous vous prions qu'ilz prennent ceste fatigue ou à tout le moings tel des trois qu'il vous plaira. Nous vous en aurons une particulière obligation et aurons soing qu'ilz soient bien traictez en leur voyage et séjour et demourerons, Monsieur

« Vos bien humbles serviteurs, les Commissaires...

« A Orléans ce treiz^me^ Décembre XVI^c^ vingt cinq. » (a)

Il était assez naturel de faire appel à la « débonnaireté » du père Cotton, en faveur d'un édifice qu'Henri IV avait affectionné. Mais on comprend moins l'idée d'employer l'évêque d'Orléans au succès de la requête. Nos Commissaires oubliaient-ils les démêlés retentissants du prélat et de la

(a) C. 474. Lettres du 13 décembre 1625.

(1) Les relations du Bureau et des Jésuites, entre 1625 et 1630, ont fait l'objet de deux notes de M. G. Vignat. dans le *Bulletin de la Société Arch. et Hist. de l'Orléanais*, t. VI, p. 101-108

(2) L'évêque d'Orléans, Gabriel de l'Aubespine.

Compagnie de Jésus, les mesures prises par lui pour rationner aux bons pères le droit de confession, et la tempête qu'il venait de soulever, au printemps de 1625, en soutenant encore ses griefs devant l'Assemblée du Clergé de France [a] ?

En fait, on ne trouve trace d'aucune suite de la démarche des Commissaires. Six semaines après l'envoi des lettres, le Bureau avoue lui-même qu'il n'est pas sorti d'embarras, et songe à exécuter simplement le plus ancien de tous les projets :

« La grande longueur que l'on apporte à la résolution d'ung desseing pour la croisée a faict résouldre Messieurs de suivre celuy du P. Martelange attendu mesme qu'il y a peu de fonds pour eslever un si haut œuvre, et que si l'on pouvoit cotter quelques deffaults en celuy dud. P. Martelange qui puissent empescher qu'il ne soit suyvy, il sera résolu par lesd. Sieurs ce qu'ils auront à faire [b]. »

Le projet du jésuite n'avait peut-être été délaissé si longtemps, que par désir de faire plus grand et plus riche. On y revenait par besoin d'économie, autant que par impatience d'une solution.

## *NOUVEAUX PROJETS : SALOMON DE BROSSE, LES ORATORIENS PIERRE ET GIBIER. (Album, fig. 63, 64.)*

Cependant, à Paris, l'évêque ne restait pas inactif. Soit qu'il ne voulût, soit qu'il ne pût pas obtenir le concours des jésuites, il s'adressait au plus ancien conseiller du Bureau, Salomon de Brosse [1].

Le vieil architecte reçut les « cinq desseins » [2] envoyés d'Orléans « dans une boiste de fer blanc », cota « les manques et les deffaults », blâma le projet de Martellange comme les autres, et promit d'en dresser un lui-même [c].

D'autre part deux oratoriens, le père Gibier [3] et le père Pierre, étaient aussi consultés et présentaient chacun leurs propositions [d] (fig. 63, 64).

En avril 1626, le dossier revenait à Orléans grossi de trois nouveaux projets : ce fut aux « devis du Sr Brosse et desseing » qu'allèrent les suffrages [e] et l'on demanda à « Johannet père » de préparer les pièces d'adjudication [f]. Mais à l'étude celui-ci découvrit des « difficultez ». L'occasion s'offrit d'en parler à Théodore Lefebvre qui fit aussi des critiques. Un certain Pierre Corbeilère émit un avis semblable [g].

---

(*a*) J. M. Prat. *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France, du temps du P. Coton.* Tome IV. — *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais.* Tome XVIII, p. 487. — (*b*) C. 387. Délibération du 29 janvier 1626. — (*c*) C. 421. Ordonnance au greffier, 26 mars 1626. — Ordonnance à Du Boys, 23 avril 1626. — C. 387. Délibérations de mars et avril 1626. — (*d*) *Ibid.* — (*e*) *Ibid.*, 23 avril. — (*f*) *Ibid.*, 2 juin. — (*g*) *Ibid.*, 30 avril et 2 juin.

(1) « Brosse père », lit-on dans une délibération du 2 juin (C. 387).

(2) Les dessins de Martellange, de Lefebvre, de Johannet, le premier et le second de Du Cerceau, Du Ry et Paul de Brosse.

(3) Il existe un plan et un profil du portail, semblables aux projets précédents, qui portent le nom du père Gibier (Arch. Dép. Collection des plans de Ste-Croix).

« A esté résolu qu'il sera escript au sieur Brosse qu'ayant retenu son desseing de la grande croisée pour estre suivy, ils [les commissaires] l'ont communiqué à quelques Mes Architectes qui ont trouvé quelques difficultez, lesquelles ils ont cottez, et qu'il est prié d'en donner l'éclaircissement affin de donner le desseing plus facile aux entrepreneurs, et pour ce envoyé exprès Me Claude Johannet filz pour luy porter lesd. difficultez cottées et luy dire plus au long ce qui en a esté dict, et sera aussy escript au père Gibier, père de l'Oratoire, qu'il prenne la peyne s'il luy plaist d'aller trouver led. sieur Brosse affin de communiquer sur lesd. deffaultz et en donner une solution » (a).

Rapportés au Bureau le 2 juin, les « réponses faictes par le sieur Brosse père », et « l'advis donné par le père Gibier », satisfont les plus exigeants. Tout paraît décidé cette fois. Les 200 livres qu'on verse à De Brosse pour ses bons conseils et ses plans (b) ne seront pas perdues : ordre est donné à « Johannet filz » de « dresser les affiches » d'adjudication (c).

## *L'ARBITRAGE DE LE MERCIER.*

Or, un mois plus tard, une courte note nous apprend que tout est remis en question, une fois de plus :

« Messieurs official et abbé St Euverte (1) sont depputez pour aller à Meung vers Monsieur d'Orléans luy communiquer l'advis de Monsieur Mercier touchant les desseings de la croisée. » (d)

Tout porte à croire qu'il s'agit ici de l'architecte déjà fameux, Jacques Le Mercier, que Louis XIII employait alors au château de Versailles, les Oratoriens à leur église de la rue Saint-Honoré, Richelieu à la cour du Louvre. Nous le verrons intervenir de nouveau, seize ans plus tard, et tirer encore le Bureau d'embarras.

Le Mercier vînt-il à passer par Orléans dans l'été de 1626 ? Alla-t-on le consulter à Paris ? Rien ne l'indique. Mais il parait bien que son « advis » eut un effet considérable. La démarche auprès de l'évêque est à peine accomplie, que l'affaire de la croisée prend une orientation nouvelle et définitive :

« A esté résolu que sera envoyé exprès ung homme à pied vers le frère Martelange pour le faire venir en ceste ville affin de luy communiquer son desseing des portaux, et a esté prié M. l'official de luy en escrire. » (e)

Décision bien inattendue, et dont nous allons voir que la portée dépasse la simple substitution d'un artiste à un autre. Martellange arrive de Blois et est reçu par le Bureau, réuni en séance extraordinaire sous la présidence de l'évêque, le 21 juillet :

« Le père Martellange s'est présenté au bureau et a promis de faire ung desseing à la Gotique pour la croisée de Ste-Croix (f). »

Il s'agit donc du style autant que de l'architecte. Le gothique, si oublié lors des récents projets, rentre en faveur. On veut faire à la cathédrale

---

(a) *Ibid.*, 7 mai. — (b) C. 421. Ordonnance à Du Boys, 23 avril 1626. — (c) C. 387. Délibération du 2 juin 1626. — (d) *Ibid.*, 9 juillet. — (e) *Ibid*, 16 iuillet. — (f) *Ibid*, 21 juillet.

(1) Pierre Fougeu et Charles Fougeu, membres du Bureau.

des croisillons de son genre, en dépit de tant d' « advis » proposés par les créateurs de nouveautés.

Si ce revirement, d'importance capitale, nous ramène à la personne de Martellange, il est à croire que le dessin présenté par lui deux ans plus tôt était déjà dans le style gothique, à la différence de tous les autres. Il y a d'ailleurs des textes pour nous fixer à cet égard. C'est d'abord une ordonnance relative à une indemnité de 54 livres que le jésuite toucha durant son bref séjour :

« Pour remboursement de pareille somme qu'il luy a convenu et conviendra desbourser au voyage qu'il a faict exprès de la ville de Bloys en ceste ville d'Orléans suyvant nostre mandement et pour raison du desseing qu'il nous avoit cy devant donné pour la croisée d'icelle église ; pour le séjour qu'il faict en ceste ville à prendre les mesures de lad. église pour en dresser ung plus ample et pour les fraiz de son retour en lad. ville de Bloys, en ce compris les frais faictz par ung homme à luy envoyé exprès pour le faire venir en ceste ville. » (*a*)

Ces lignes définissent bien l'objet de la visite de Martellange. Le Bureau l'a mandé « pour raison » de son dessin de 1624 (1), et l'a chargé d'en « dresser ung plus ample ». Or si, de l'un à l'autre, la différence ne consiste qu'en plus d'étendue ou de précision, n'est-ce pas que le style du premier était déjà le gothique, exigé pour le second.

Mais voici un témoignage formel, tiré du bail que le Bureau eut à conclure plus tard, quand l'heure fut venue d'exécuter l'ouvrage :

« Pour donner plus grande intelligence au faict d'un tel ouvrage, Nous avons faict dresser plusieurs desseings et devis par les premiers architectes de ce Royaume, entre lesquels desseings s'en est trouvé ung qui suit entièrement l'ordre de lad. Eglise et qu'avons résolu de suyvre, par l'avis d'aultres architectes... » (*b*)

Donc, si Martellange triomphe, c'est bien pour avoir, lui, le propagateur attitré de l'art italien, pris l'initiative d'un projet gothique. Mais les commissaires l'ont puissamment aidé, puisqu'ils préconisaient déjà son projet quelques mois plus tôt, quand l'évêque s'attardait à solliciter encore le concours de Salomon de Brosse. Ils sont bien dans leur rôle, ces bourgeois d'Orléans, ces chanoines de Sainte-Croix, en défendant l'unité du style de leur cathédrale, en soutenant les droits de la tradition. Plus piquante est l'attitude des gens de l'art, qui approuvent la proposition du jésuite en dépit du goût régnant. Plus remarquable encore, l'arbitrage décisif que Jacques Le Mercier paraît bien avoir exercé : c'est l'homme des colonnades, des entablements, des dômes, l'artiste le moins féru qui soit des formes médiévales, le roi de la mode nouvelle, qui tranche le débat en faveur d'un plan gothique !

---

(*a*) C. 421. Ordonn. du 21 juillet 1626. — (*b*) C. 396. Bail du 8 avril 1627.

(1) On pourrait être tenté d'expliquer le texte autrement que nous le faisons. Les 54 livres seraient accordées à Martellange : 1° pour son voyage ; 2° « pour raison du desseing » de 1624 ; 3° pour le séjour, etc... — Mais la ponctuation ne détache aucunement les mots « pour raison du desseing », et la phrase se lit mieux en les rattachant à la proposition précédente comme un circonstanciel. Au surplus, le reçu signé par l'architecte confirme notre interprétation : « Receu la somme de cinquante quatre livres... tant pour les frais de mon voiage que pour ceux de M. Pierre Brou envoié exprès en la ville de Blois, faict le 21 juillet 1626. Martellange ». Il n'est pas là question du dessin. D'ailleurs le service rendu en 1624 aurait été payé d'une façon bien tardive et bien dérisoire, alors que les autres concurrents avaient touché comptant de jolis honoraires. Il faut dire qu'on ne trouve trace, pour Martellange, d'aucune rémunération de ses services, ni avant l'ordonnance du 21 juillet 1626, ni plus tard.

## III. — PLANS ET DEVIS DE MARTELLANGE

### *L'ÉLABORATION.*

Martellange était reparti pour Blois en promettant de « dresser ung plus ample desseing ». Mais il parut bientôt que le travail de l'architecte serait facilité, s'il lui était permis de prendre séjour à Orléans. Le Bureau fit requête à cet effet auprès du provincial de la Compagnie de Jésus, Ignace Armand, qui venait de succéder au père Cotton [a]. La réponse ayant été favorable, Martellange vint, en octobre 1626, s'installer au collège que ses confrères tenaient dans la ville, promit de « vacquer au plus tost au desseing de la croisée », et reçut en communication « tous les desseings cy devant faictz avec les plans et devis » [b].

On fut aux petits soins pour lui. « Affin de luy donner plus de commodité à travailler », le Bureau prit à sa charge l'aménagement « d'une chambre en la maison des pères Jésuites » : des « œuvres de maçonnerie, serrurerie, vitrage, menuizerie » y furent faites pour la somme de 470 livres 34 sols [c]. On procura à l'architecte des aides, soit pour « prendre le plan au vray » des fondations, soit pour relever toutes les mesures du bâtiment de l'église. Il ne put, « estant indisposé » [1], vacquer lui-même à ce dernier soin : ses aides commirent des erreurs de toisé qui devaient plus tard embarrasser l'entrepreneur [d]. Quand ses dessins furent arrêtés, on le fit assister par Claude Johannet pour l'élaboration des devis [e]. Enfin, le 14 janvier 1627, il venait remettre son travail aux mains des commissaires :

« A l'instant a esté ordonné que le devis seroit imprimé, et pour ce a esté faict marché à Robert Hotot libraire imprimeur à XXXIX^lt^, à la charge d'en imprimer cinq cens coppyes et cens coppyes de placars d'affiches, et sera tenu couvrir de papier de couleur iceulx desseings et coudre proprement. » [f]

### *LES PLANS. (Album, fig. 65, 66, 67, 210.)*

Les archives du Loiret conservent une bonne partie du dossier qui fut alors formé. Un exemplaire des « placars d'affiches » sert de couverture au cahier des ordonnances de l'année 1627 [g] (fig. 210). Des « sept fueilles » de dessins, mentionnées dans le devis [h], trois ont disparu. Ce sont : le « plan d'une des tours où seront les viz... pour montrer plus exactement les profils des ornemens d'architectures et les mesures »; — l' « eslévation

---

(*a*) C. 387. Délibération du 6 août 1626. — (*b*) *Ibid.* 22 oct. — (*c*) *Ibid.* 29 nov. — C. 421. Ordonnances de 1626 et 1627. — (*d*) C. 496. Lettre du 24 mars 1630. Cf. *infra* IV°. — (*e*) C. 388. Ordonn. 2 janvier 1627. C. 421. Ordonn. 25 juin 1627.—(*f*) C. 388. Délibération du 14 janvier 1627. — (*g*) C. 422. — (*h*) C. 396. Devis, cf. *infra*.

(1) De septembre 1626 à février 1627, il régna dans Orléans une « maladie contagieuse si grande et si violente » qu'il en mourut « plus de dix-huict cens personnes ». (S. Guyon. *Op. cit.*, t. II, p. 475.)

et profil du dedans de l'église et contreportail » — l' « eslévation d'ung costé de la croisée par le dedans, ensemble le profil du pignon ».

Mais il nous reste [1] : un grand plan intitulé « Ichonographie ou plan du pignon de la croisée de l'Eglise Ste-Croix d'Orléans du costé du Grand Cymetière, duquel plan il se fault servir pour planter la besongne, faict en Janvier 1627 »; et deux feuilles portant quatre plans plus petits, avec ces légendes : « Ichonographie ou plan de la Croisée de l'esglize Ste-Croix d'Orléans du costez du grand cimetière », — « Premier plan pour la recouppe sur les fondations en dessoubz », — « Segond plan sur la première grand corniche contenant les gallerye du dedans et du dehors et le plan des appenty pour la couverture des basse aille », — « Troisiesme plan sur l'entablement avecque les balustrade en parappet et les arboutant en diagonale pour la descharge des eaux » [a] (fig. 65, 66).

Il convient de signaler une particularité de ce dernier dessin : dans les aisselles de la croisée, Martellange ne se contente pas d'un arc-boutant en diagonale ; il en dispose trois, parallèles entre eux [2]. Cette complication, inutile à la solidité de l'édifice, nuisible à son esthétique, était annoncée déjà, nous l'avons remarqué, sur le croquis de 1623. On y renoncera fort heureusement dans la suite.

La pièce la plus intéressante du dossier est celle que le devis nomme [b] : « Eslevation du front de la façade et pignon entier avec ses ornemens », pauvre loque de papier maintes fois pliée et froissée, usée ou déchiquetée en plusieurs endroits, assez bien conservée cependant pour que tous les traits du dessin s'y puissent lire encore [3]. Voilà ce projet de « portail » qui a rallié les suffrages des commissaires, parce qu'il leur a paru seul conforme à « l'ordre de ladite église » (fig. 67).

De prime abord, on reconnaît l'intention d'adapter le nouveau bâtiment aux lignes générales de l'église. On trouve même des détails intégralement reproduits, comme les contreforts, les arcs-boutants, les clochetons. Tout le reste est en rapport étroit avec le plan ou la structure des nefs. Trois portes donnent accès au vaisseau principal et à ses collatéraux. Une rose éclaire le premier, et deux fenêtres s'ouvrent dans les autres. Au pignon, une fenêtre donne jour sous les combles. Le principal corps de bâtiment est flanqué de deux « tours où seront les viz » [c] : elles serviront à la fois de butées pour les arcades et de moyens d'accès aux galeries.

Si l'ensemble répond bien aux formes de l'édifice à parfaire, il est visible que la plupart des motifs autres que les arcs-boutants et les pinacles, procèdent de modèles différents.

Quelques rapprochements sont à faire avec certaines œuvres trop

---

(*a*) Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) C. 396. Bail du 8 avril 1627.

(1) Sur l'authenticité des diverses pièces conservées, cf. *infra* IVe.

(2) L'écoulement des eaux est réservé aux arcs diagonaux, qui seuls portent des chéneaux et des degrés. Les autres arcs « ne doibvent servir qu'à contrepousser la grande muraille », comme l'explique le devis.

(3) Les caractères de ce dessin, fait à la plume et au lavis, ne laissent aucun doute sur son origine. Il est tout à fait dans le genre des nombreux plans de Martellange conservés au cabinet des Estampes. On doit seulement se demander s'il n'a pas été exécuté avant 1627 : ne serait-ce pas le premier projet présenté au Bureau en 1624 ? Il aurait été repris en 1627 sans modifications, car il répond exactement à la description des devis. L'architecte se serait contenté, pour faire œuvre « plus ample », de dresser les plans annexes.

vantées du bas Moyen Age italien. Les trois portes de style classique, tranchant sur un fond gothique, rappellent les portes également disparates du dôme de Milan. A l'étage au-dessus, on croit reconnaître, à son encadrement et à sa proportion, la grande rose du portail de Sienne. Enfin la division de toutes les surfaces en compartiments variés, répond à une mode fort répandue au delà des monts, particulièrement à Florence et à Milan, vers la fin du Moyen Age. Est-il besoin, pour accuser la vraisemblance de ces rapprochements, de rappeler le séjour de Martellange dans la péninsule, son habitude de prendre des croquis, et l'engouement de ses contemporains pour tout ce qui venait d'Italie.

On est surpris de ne saisir qu'à peine l'influence des grands modèles du gothique français. Le jésuite, qui les connaissait bien par ses voyages, ne leur a guère emprunté que ses tourelles octogonales à couronnement fleuronné. Il a revêtu ces deux hautes « vis » d'un réseau de moulures formant cadre, qui les fait ressembler étrangement à la tourelle du transept de Saint-Wulfran d'Abbeville.

Plus large est la part faite aux traditions esthétiques de la Compagnie de Jésus. Les fameuses consoles renversées du « style jésuite » se montrent en esquisse dans les enroulements du pignon. Le placage des portes classiques sur une façade gothique, répond au compromis des styles que les jésuites pratiquaient alors en divers pays : l'Artois, la Flandre, l'Allemagne les voyaient bâtir des églises où la Renaissance ne marquait sa touche qu'au portail ; toutes les autres parties conservaient les formes ogivales, demeurées populaires dans ces régions [a]. Nulle part d'ailleurs, les Jésuites ne marquaient une répugnance systématique à l'art du Moyen Age. Leurs créations les plus chargées d'italianisme admettaient souvent des réminiscences gothiques : citons les voûtes ogivales de leurs chapelles de Chaumont, de Rouen, de la Flèche, de Blois, de Dôle, d'Eu, dont certaines ont peut-être été bâties par Martellange, et de celles de Lyon et du Puy, qui lui sont attribuées avec certitude. Dans la suite, plus loin encore du Moyen Age, en plein XVIII^e siècle, un jésuite théoricien de l'architecture, le Père Laugier, regrettera les voûtes « hardies, légères » du gothique, et se demandera si l'on ne ferait pas bien « d'imiter et de perfectionner ce genre » [b]. On ne saurait donc prétendre qu'en dessinant pour Sainte-Croix des croisillons gothiques, Martellange ait le moins du monde contrevenu aux principes artistiques de son ordre : n'en a-t-il pas plutôt observé l'esprit, par le souci qu'il eut de s'adapter ? Combien d'artistes de quelque renom auraient osé s'affranchir, avec autant de souplesse, de la mode régnante ?

## *LE DEVIS.*

Comme les plans, le texte du devis subsiste [c].

« Devis en ce qui concerne la maçonnerie et pierre de taille.
« Toutte l'œuvre comprend en général le front de la façade par le devant, laquelle doibt accorder

(*a*) Cf. Louis Serbat. *L'Architecture gothique des Jésuites au* XVII^e *siècle*. (Bulletin Monumental, 1902-1903.) — (*b*) Laugier. *Essai sur l'Architecture*, Paris 1753. — (*c*) C. 396.

et se joindre par les costés avec l'ouvrage à la moderne [1] de ce qui est desjà faict au reste de l'église et portant les ornemens spécifiez tant au devis qu'au desseing, sauf à faire que les trois portes des pignons suyvront l'ordonnance de l'architecture antique...

« Outre la susd. façade, il fault lier et joindre ce qui est à faire à ce qui est jà faict depuis les susd. pignons jusques aux gros pilliers et murailles de la Nef... Cet espace porte environ dix toises : il fault donc faire en cet espace tout ce qui est nécessaire tant d'ung costé que d'autre de lad. croisée conforme à ce qui est faict d'ancienneté au reste de l'église. Et en premier lieu eslever de chasque costé les deux pilliers en lad. croisée, qui ne sont faictz que jusques aux arrachemens des grands vitraux; desquelz vitraux faudra faire les arcs, poser les fermerets au dessus, mais relaisser les arrachemens de remplissages des vitres, construire et bastir la muraille au dessus, de l'espoisseur de celle de la Nef, poser l'entablement des grandes dalles laissant les attentes des parapets.....

« Faire les doubleaux aux lieux où ilz ne sont faictz... faire des arc boutans nécessaires par le dehors en la forme de ceux qui sont jà faictz, et conforme au plan où il y en a de marquez sur les diagonalles avec les piramides ou pinacles [2]... Ce néantmoings l'on n'entend point comprendre au présent devis les voutes ny les nerfs d'augives d'icelles, seulement on laissera leurs attentes et arrachemens, ny aussy le remplissage des vitraux mais leurs arrachemens. . ». Les « galleryes par le dedans de l'église » ne recevront leur « remplissage » que « au grand pignon ».

L'effort principal portera sur les deux façades, dont la décoration est décrite :

La grande porte sera surmontée d'un « double fronton, l'un triangulaire, l'autre rond, avec leurs acrotaires ou petits piédestaux par le dessus, qui porteront chascun une fleur de lys de plomb, doré à huile comme la croix qui sera sur celluy du milieu ». Le dessous de l'architrave sera orné de caissons à « rosaces et chiffres du roy ». Dans le tympan, « tailler de ronde bosse les armes du Roy... Elles auront une cartouche à l'entour et autres ornemens à propos ».

« Tout à l'entour de l'ordre Corinthien susdict et contre le mur du pignon seront faictz des compartimens de basse taille, comme encore le dessoubz de l'arcade descripte cy dessous, laquelle outre les compartimens sera ornée de chiffres du Roy.....

« L'espace du pignon entre les deux tours sera enrichy conforme au desseing, asscavoir de niches avec des treffles, par dessus une grande croix dans ung rond au milieu, des fleurs de lys aux costez avec les compartimens qui sont autour, comme aussy à l'entour et sur la grande rose... Tous les ornemens susdicts seront faicts de basse taille à la saillie d'un demy pied. »

La rose recevra plus tard « des remplissages », mais provisoirement il suffira d'en « relaisser les arrachemens ».

« En l'ornement des Tours des vis l'on suivra le desseing et la façon de ceux qui sont jà faictz en la vis proche à la sacristie ou de celle du baptistaire, qui sont fort bien faictes, et les faudra imiter en spécial pour la couverture de leur piramide ou pinacle, tant par le dedans que par le dehors. »

Cette clause vise surtout la coupe des pierres, car il est trop évident que la décoration dessinée par Martellange diffère sensiblement des anciens et jolis modèles qu'il cite.

« Aux deux costés et sur les portes latérales sera continué l'ornement des niches, comme porte le desseing, et au dessus seront faictes deux roses asscavoir une de chasque costé. Icelles roses seront taillées à jour et les coings d'icelles de basses taille [3]. Au dessus d'icelles seront les arcboutans avec les remplissages suyvant leur rampant, en tout conformes à ceux qui sont jà faicts au reste de l'Eglise. »

---

(1) Pour Martellange, l'art « moderne » c'est le gothique, par opposition à l' « antique ». Nous entendrons plus tard, au commencement du XVIIIe siècle, appeler « moderne » l'art gréco-romain, remis en honneur par la Renaissance. (Cf. 3e Partie, chap. I, VIe.)

(2) Cet article visait peut être tout le système d'arcs diagonaux figuré sur l'un des plans (cf. *supra*, p. 86). A l'exécution, on devait se contenter des seuls arcs vraiment utiles : ceux qui correspondent aux diagonales du transept.

(3) Cet article sera simplifié au cours des travaux : on n'exécutera pas les roses à jour (cf. *infra*, p. 95).

Au pignon du grand comble « faudra orner la face par le devant en la façon que porte le desseing et faire ung grand vitrail au milieu... laisser l'attente pour faire les remplissages. Sur le plus haut dud. pignon seront faictes taillées et posées les armes du Roy, et seront de ronde bosse avec leur cartouche et autres ornemens convenables. Elles auront de hauteur neuf à dix piedz, la largeur à proportion, et seront posées sur la pente environ d'un pied et demy. Le rampant sera orné d'enroulemens de fueilles eslevées de neuf à dix pouces en saillie. Tout au dessus dud. pignon sera faicte et posée une croix qui sera de fer revestu de boys, de six pouces par devant et d'espoisseur quatre, la hauteur de la croix sera de six à sept piedz ». Elle sera recouverte de plomb et dorée.

Les qualités des matériaux sont prévues : la chaux viendra de Saint-Mesmin, Olivet ou Fay. Les pierres auront des dimensions obligatoires, que le bail spécifie. On emploiera la pierre dure de Briare, Châtillon ou Saint-Fiacre aux assises inférieures ; la pierre tendre de Saint-Aignan, « autrement de lis », au pignon et au « dernier estage des piramides » ; partout ailleurs la pierre d'Apremont.

Une série d'articles témoignent du prix que l'architecte attache à la bonne exécution du travail.

Il veut que les « ornemens » gothiques soient « faictz conformes » aux meilleurs modèles : « à ceux des anciens vestiges qui sont restez après la démolition ».

Il insiste sur la « bonne liaison de la nouvelle besongne avec l'ancienne » :

« Toutes les assises seront faictes de mesme hauteur que les assises auxquelles on se joindra en liaison... posez au plus petit joinct et mortier que faire se pourra. Faudra prendre les mesures du costé devers la crouppe du cœur tendant vers l'orient, pour estre le tout mieux faict et réglé de ce costé là. »

Cette dernière remarque concerne principalement la corniche à poser au-dessus des trois portes, laquelle doit correspondre à la corniche des collatéraux. Or celle-ci se trouve, du côté du chœur, à moindre hauteur que du côté de la nef : c'est une des différences les plus sensibles des deux anciennes constructions du XIVe et du XVIe siècles.

En outre « faudra que l'architecte conducteur ou appareilleur de l'œuvre recognoisse bien touttes les mesures sur l'œuvre et non sur le desseing, la diversité des piedz avec lesquelz l'on a mesuré pouvant avoir apporté quelque variété ou différence ; qu'il lève tous les moules des bazes, pilliers esgoutteaux, ou larmiers, corniches, entablemens et autres ornemens de ce qui est ja faict comme a esté dict ; qu'il joigne et accorde ce qu'on fera à ce qui est faict ; qu'il suive et garde exactement ce qui est couché en ce devis et qui est faict aux desseings cottez cys dessus, sans y rien innover sans bonne consulte des experts et auctorité spécialle par escript de Messieurs les Commissaires. Il est néant moings bien convenable qu'après s'estre instruict du tout, s'il jugeoit quelque chose à faire autrement pour le mieux, qu'il le représente à celuy qui a faict les desseings et qu'il s'en tienne à la résolution qui luy en sera donnée, ce qu'il fera encore au cas qu'il fallust explicquer quelque chose pour l'intelligence des susd. desseings ».

Ainsi Martellange n'entend pas se désintéresser de l'ouvrage : nous le verrons, en effet, intervenir au cours des années suivantes pour expliquer les plans ou les rectifier. Une des dernières clauses du bail insiste encore sur les précautions exigées de l'entrepreneur :

« Faudra qu'il conduise avec diligence possible le posage de la pierre de taille... qu'il élève la besongne tout à l'entour en suyvant les assises, et non pas bastir par espaulettes ou reprises mais charger esgallement sur les fondations, et surtout estre fort exact à planter bien la besongne car tout le bien estre de l'ouvrage dépend de là, c'est pourquoy il faudra mener les deux pignons des croisées tout ensemble... dressés à droictes lignes et mesme de pareille hauteur de niveau. »

Toutefois on ne songe à terminer, pour l'instant, que le croisillon nord :

« Faudra achever jusques à sa perfection le pignon du costé du grand cimetière sur l'estendue du plan de l'édifice et suyvant le devis et desseing, sans que l'adjudicataire soit tenu d'eslever le pignon du costé du cloistre plus haut que le premier larmier, qui est de dix piedz ou environ, ny faire les figures ou statues des niches des piramides qui sont marquées au desseing... »

Un adjudicataire unique devra se charger de tout à la fois c'est-à-dire : de la maçonnerie, de la charpenterie des échafaudages, cintres et engins, de la fourniture des pierres et autres matériaux. Cette pratique est contraire aux habitudes du chantier, car le Bureau n'a jamais passé que des baux partiels. Mais Martellange, avec son expérience des grandes constructions, a sans doute fait valoir les avantages d'une adjudication globale, pour l'économie de la dépense et la bonne conduite de l'œuvre.

D'ailleurs, de sérieuses garanties sont exigées du preneur : il devra n'employer sa chaux et sa pierre qu'après visite et réception, et remettre au Bureau les marchés conclus avec les « chauffourniers et piereyeurs ». Au besoin, par exemple s'il y a danger de collusion entre l'entrepreneur et ses fournisseurs, les matériaux seront payés directement à ces derniers par les « Sieurs Commissaires », en déduction du montant de l'adjudication. Quant aux sommes revenant à l'entrepreneur, elles lui seront versées par acomptes, à mesure que l'ouvrage s'élèvera « de toise en toise courante de hauteur sur toutte l'estendue de l'édiffice ». Enfin,

« ... ne pourra l'adjudicataire s'esloigner de ses astelliers, ains fera résidence continuelle à Orléans tant que son ouvrage soit parachevé, lequel aussi ne pourra entreprendre aucun autre œuvre qu'il n'ait entièrement faict et parfaict celluy de présent ».

Tout a donc été prévu, étudié, réglé. Il semble d'ailleurs que le Bureau ait fait pleine confiance à Martellange : on ne trouve pas trace de discussion ni de réserve, touchant les plans ou les devis.

Après trois mois de séjour à Orléans, le jésuite regagne son couvent de Paris. On lui alloue « vingt cinq livres pour faire son voyage » [a]. Il n'est pas question d'honoraires.

## IV. — PREMIÈRE CAMPAGNE DE TRAVAUX : L'ENTREPRISE DE THÉODORE LEFEBVRE (1627-1636)

### *L'ADJUDICATION (1627). (Album, fig. 210.)*

Dès le 14 janvier, on avait commandé à Gilles Hottot, libraire imprimeur, « cinq cens coppyes du devis des pignons de la croisée, et trois cens coppyes d'affiches en placart » [b] (fig. 210). La publication fut faite à

(*a*) C. 388. Délibération du 28 janvier 1627. — (*b*) C. 421. Ordonn. du 11 février 1627.

Orléans par le « sergent crieur ordinaire des bans et proclamations » [a], Nicolas Lasne. A Blois et à Tours, on envoya François Blanche « sergent à cheval au Chastellet de Paris résidant à Orléans » [b]. Enfin le doyen du Chapitre de Sainte-Croix, « estant à Paris », fut prié par ses collègues du Bureau de faire le nécessaire dans la capitale :

« Monsieur. Ayans pris résolution de procedder au bail au rabais pour l'eslévation des pignons de la croisée de Saincte Croix sur les desseings et devis que nous en a baillé le père Martellange, Nous avons faict imprimer icelluy devis avec une affiche en placart pour servir de publication. Et nous semblant estre nécessaire de faire afficher à Paris, entre les autres villes de ce Royaume, pour le nombre d'architectes qui y est, Nous avons délibéré de vous envoyer cinquante coppyes d'affiches avec cinquante coppyes du devis, croyans que ne le trouveriez mauvais, vous suplians de faire afficher icelles affiches aux principales places de Paris et de ce en retirer procès verbal de quelque huissier. Et d'autant que dans l'affiche il est spéciffié expressément que les coppyes du devis sont entre vos mains, Nous vous prions bien fort de les faire distribuer à ceux des architectes qui vous en demanderont pour en prandre communiquation, et si vous trouvez à propos vous les renverrez vers le père Martellange au Collège de S^t Louis, pour plus grande cognoissance qu'ils pourront avoir des desseings d'eslévation plans et profil, les coppyes desquelz sont entre ses mains et dont il s'est chargé faire exhibition à tous venans à certains jours de la sepmaine... » [c].

L'adjudication, ouverte le 25 février, ne donna point les résultats espérés. Le dernier rabais fut mis à 300.000 livres. Le 28 mars, Théodore Lefebvre « architecte » descendit à 227.000 [d]. C'était trop encore, pour un forfait qui comprenait seulement le gros œuvre du croisillon nord, et dix pieds de maçonnerie aux bases du croisillon sud. Evidemment, les entrepreneurs s'exagéraient les difficultés de l'ouvrage. On recourut, une fois encore, au provincial des jésuites, « pour le suplier d'envoyer le frère Martellange à la publication des baux et adjudication » [e], remises au 8 avril [1].

Martellange vint en effet et leva si bien les difficultés que Théodore Lefebvre rabattit jusqu'à 159.000 livres et signa le bail. Cet adjudicataire n'était pas un inconnu : architecte ordinaire du duc d'Orléans, grand voyer de la généralité d'Orléans, Théodore Lefebvre avait participé au récent concours pour les dessins des « portaulx ». Comme beaucoup de ses collègues, il ne se bornait pas à « donner des plans et dessins », mais jouait aussi le rôle « d'entrepreneur de bâtimens à forfait » [f]. Sur la minute du bail il est dénommé : « Maistre architecte demeurant aud. Orléans, paroisse S^t Michel ».

Nous connaissons déjà le long et minutieux devis qui servit de base au marché. Nous savons qu'il comportait la fourniture de tous les matériaux avec l'exécution des ouvrages. La rédaction primitive ne fut corrigée que sur un point, par l'addition de cet article :

« Encore qu'il soit cy devant dict que l'entrepreneur sera obligé de faire les assises des pierres des faces et retour du pignon susd., conformes à celles du bastiment ancien, néantmoings, pour l'embelissement de l'œuvre, il a esté jugé par experts qu'il seroit plus à propos de réduire lesd. assises à la hauteur d'unze, de douze et de treize poulces pour chascune d'icelles, au nyveau tant du dehors que

---

(*a*) C. 396. Ordonn. de mars 1629. — (*b*) C. 376. Supplique et Ordonn. de décembre 1628. — (*c*) C. 422. Lettre du 6 février 1627. — (*d*) C. 388. Délibérations de 1627. — (*e*) *Ibid.* et C. 422. Lettre au provincial. — (*f*) Dictionnaire de Furetière : « Architecte ».

(1) Dans sa lettre au provincial, le Bureau donne « l'asseurance » que Martellange sera indemnisé « des fraiz de son voyage ». Le jésuite reçut 50 livres « pour les fraiz de son voyage et retour ». (C. 421. Ordonnance du 10 avril 1627.)

du dedans, gardant la longueur et largeur de lict des pierres desd. assises, affin de mettre des boutisses de cinq en cinq piedz pour la liaison d'icelles, sans rien innover des hauteurs, longueurs et largeurs de lict des pierres des entablemens, corniches et grandes dalles... » [a]

Cet amendement était une nouvelle concession au goût du jour : les assises nombreuses, soulignées par des joints épais, rappelleraient ces rangées de bossages dont on revêtait alors tant d'édifices.

Pour un bail de telle importance, le Bureau demanda au preneur des garanties sérieuses. Lefebvre remit un mémoire de ses biens immeubles[1] : deux maisons à Orléans, « un lieu de vigne », une maison à Paris [b]. Mais la caution qu'il présenta ne fut pas jugée suffisante : après un mois de pourparlers, on convint que, « pour entrer en advance de quelque chose », Lefebvre ferait venir aux ateliers « six cent pierres de La Charité », et que pour compenser « la foiblesse de ses cautions », il ne toucherait que des acomptes sur les premières toises de son ouvrage, soit 3.000 l. sur la première, 5.000 sur la seconde et autant sur la troisième : la toise étant estimée 6.000 livres, il resterait aux mains des commissaires 5.000 l. « pour seuretté jusques à la perfection des œuvres » [c].

L'accord conclu, Lefebvre est mis en possession de « trois grandz tableaux fermans à clef, esquelz sont sept feuilles de pappier collées où sont les plans, profil et eslévation du pignon de la Croisée par luy entreprise, desquelz desseings il s'est chargé après qu'ilz ont esté paraphez par Messieurs les Commissaires, et promis de les raporter touteffois et quantes que requis en sera » [d]. Il est probable que ces feuilles collées étaient les originaux. Des plans sur papier libre nous sont restés, qui paraissent être les copies commandées par le Bureau à un certain Jean Bonnet, maçon [e] : leurs inscriptions n'ont pas le modelé si caractéristique de l'écriture de Martellange. Toutefois la principale pièce, le dessin du portail en élévation, est certainement authentique : le tracé et le lavis sont tout à fait dans la manière du célèbre jésuite, et le mauvais état du papier s'explique par un décollage (fig. 65, 66, 67).

## *LES MALFAÇONS DES FONDEMENTS (1627-1629).*

Les travaux allaient commencer en juin 1627, quand un grave incident surgit. Lefebvre dénonça au Bureau « un deffault en la maçonnerie des fondations faictes par Martinet, ayant icelluy Martinet faict saillir les pierres de taille [de l'assise supérieure] huict à neuf pouces au delà du vif de la maçonnerye » inférieure [f].

Ordre est donné de « fouiller incontinent autour des fondations » tant de Martinet, au côté nord, que de Béjardier, au côté sud, afin de vérifier la stricte observation des devis [g]. Quand le roc est atteint, on commet des

---

(*a*) C. 396. Minute du Bail de Lefebvre, 8 avril 1627.— (*b*) C. 396. Mémoire du 15 avril 1627. — (*c*) C. 388. Délibérations d'avril et mai 1627.— (*d*) *Ibid.* 20 mai 1627. — (*e*) C. 421. Ordonn. du 21 janvier 1627. — (*f*) C. 388. Délib. du 17 juin 1627. — C. 396. Pièces diverses. — (*g*) — C. 388. Délib. 17 juin.

(1) Lefebvre y fait même état de la charge qu'il remplit « chez Monseigneur le Duc d'Orléans, de son architecte ordinaire ».

experts, entre autres le père Crosnier, qui reconnaissent de graves malfaçons, surtout aux « murailles et masses » de Béjardier [a]. Sentant la menace, les deux entrepreneurs s'enfuient avec leurs associés. On lance à leurs trousses quelques « huissiers sergens royaux », avec mandat de les « constituer prisonniers par le roi » [b]. Martinet entre en pourpalers : il consent à exécuter les « réparations nécessaires ». Mais Béjardier échappe, semble-t-il, aux « recherches et perquisitions ». Ses ouvrages sont d'ailleurs reconnus irréparables, « du tout ruineux », incapables de « subsister à l'eslévation qu'il convient poser dessus ». Faisant alors exception à ses prérogatives, le Bureau remet l'affaire à la « justice ordinaire », c'est-à-dire au bailliage d'Orléans, et celui-ci, par sentence du 10 janvier 1628, ordonne qu'il soit « proceddé à nouveau bail au mesprict d'icelluy Béjardier », de ses associés, de ses cautions, et enfin « de Claude Johannet et Paul Le Moyne préposez à la conduicte des ouvriers ». [c]

Effectivement, la « réfection des masses » de Béjardier fut adjugée, le 17 mars 1628, pour 10.800 livres, à Pierre Martinet lui-même, rentré en grâce. [d]

Le bailliage avait impliqué les deux « conducteurs » dans les poursuites. Paul Le Moyne tenta de fuir : « saisi au corps » à Blois, et ramené prisonnier [e], il s'entendit avec Johannet pour interjeter appel devant le parlement de Paris. En 1629, le tribunal suprême rendit un arrêt « portant yssue des prisons de Paul Lemoyne et deffance d'atenter à la personne de Claude Johannet ». Voici le motif qui justifiait l'acquittement des inculpés :

« Ils auroient travaillé avec toutte assiduité et en sorte les œuvres du travail auroient esté bien faictz, mais soubz prétexte de malice seroit arrivé que les nommez Pasquier Béjardier et Louis Asselain, entrepreneurs desd. fondations, qui se servoient de maçons du païs de la Marche sans foy, aians pris leur temps en l'absence des supplians et hors les heures, après avoir cessé besongne à six heures que les supplians estoient retirez, faisoient retourner aulcuns desd. ouvriers dans le cloistre de lad. église et travailloient toutte la nuit à la chandelle » [f].

Bien qu'absous, Le Moyne et Johannet ne reparurent plus au chantier [1]. La surveillance des travaux fut exercée pendant quelque temps par Michel Boisnyer. Puis, en avril 1628, on en chargea Jacques de Beausse, « maistre architecte » d'Orléans, qui remplit l'emploi durant plusieurs années aux gages de « vingt six sols par chacun jour ouvrable ». [g]

Commis, en principe, « pour avoir la conduicte des ouvriers », et décoré même parfois du titre de « préposé à la conduicte des bastimens », De Beausse joua en fait un rôle plus modeste que celui de ses prédécesseurs, Johannet ou Levesville. L'ouvrage était maintenant confié à un grand entrepreneur, expert dans son art, qui n'avait pas besoin d'une tutelle technique. Le nouveau « conducteur » dut simplement veiller à la bonne exécu-

---

(*a*) C. 515. Ordonn. du 28 octobre 1627. — (*b*) C. 422. Ordonn. du 16 septembre 1627. — (*c*) C. 396. Préambule du bail du 17 mars 1628. — (*d*) C. 396. Bail du 17 mars 1628. — (*e*) C. 422. Ordonn. du 16 septembre 1627. — (*f*) C. 497. Arrêt du Parlement. 1629. — (*g*) C. 388. Délibérations de 1627 et 1628.

(1) Nous ne croyons pas que ce Johannet ait été le vieux collaborateur du Bureau, le guide des travaux du début, consulté maintes fois dans la suite. Il avait un fils mêlé depuis quelque temps aux affaires de Sainte-Croix, mais la similitude de leurs prénoms ne permet pas de distinguer toujours leurs rôles respectifs. — Quoi qu'il en soit, en 1629, le nom de Johannet disparaît de l'histoire de la réédification, dans des circonstances presque aussi tristes que celui de Levesville. (Cf. *supra*, p. 77.)

tion des devis, et faire « raport de tous les deffaux ». Aussi vit-on, peu à peu, se substituer à l'ancien titre le nom plus exact de « contrôleur ».

*CONSTRUCTION DU CROISILLON NORD (1628-1636). (Album, fig. 67, 68, 212.)*

C'est en mars 1628 que Lefebvre « pose la première pierre de l'eslévation du portail du costé du Cimetière, en présence des S^rs Commissaires »[a]. Le 25 mai, les maçonneries atteignent déjà la hauteur d'une toise « en toutte la longueur et largeur des fondations », et Lefebvre reçoit une première ordonnance de 3.000 livres. La seconde toise s'achève en août, la troisième en novembre.

Une fouille pratiquée devant le portail fit découvrir, cette année-là, de curieux vestiges romains :

« Cette Eglise a esté bastie par S. Euvertre sur un Chasteau de 40 thoizes de diamètre dans ses œuvres, ainsi qu'au mois de may 1628, cet ingénieux Architecte Le Fèvre a reconnu, voulant fonder le perron du portail, qui est à la branche de la croisée de l'Eglise vers le Nord du costé du grand Cemetière, parce qu'il trouva à l'endroit où est le perron, à dix pieds de profondeur au dessous du pavé du cloistre, l'ancien portail d'un Chasteau accompagné de deux grosses demies Tours, lequel portail estoit ancré à trois ou quatre pieds plus haut que le sueil de la porte, le tout posé et basty sur un gros massif de muraille antique et fait de pierre de taille, dans les jambes duquel portail il y avoit des fueilleures à mettre grille, et pont-levis ou bascule, et à treize ou quatorze toises de distance de cet ancien portail, il trouva aussi une ancienne Tour, dont le tallu estoit de pierre de taille ». [b]

On ne dit pas si ces précieux restes furent détruits ou simplement recouverts [1].

En décembre 1628, Lefebvre se plaint que la muraille « de l'antienne Ville, proche le portail qu'il eslève du costé du Cimetière, incommode ses ouvriers, n'aiant assez d'estendue ». Ordre est donné de la démolir. [c]

Au cours des années suivantes, la construction avance régulièrement. Elle se limite d'abord au portail proprement dit, c'est-à-dire à la façade. Mais elle s'étend à tout le croisillon dès qu'on atteint le niveau des galeries du triforium. C'est là, en effet, que s'était arrêtée, vers 1605, la reconstitution des travées.

Martellange est plusieurs fois consulté sur l'interprétation du devis. On lui écrit en 1628 au sujet des escaliers à vis. [d] Une autre lettre, du 22 février 1630, lui soumet certaines objections relatives au niveau des larmiers « affin que le tout soit proportionné à la haulteur de l'ancien ouvrage ». On lui propose en même temps de modifier « l'ouverture de la Roze, les tables et aultres ornemens qui sont applicquez en simétrie » [e]. Il répond, le 24 mars :

---

(*a*) C. 388. Délib. de mars 1628. — (*b*) F. Le Maire *Antiquitez de l'Église d'Orléans*, p. 32. — (*c*) C. 396. Préambule du bail du 22 décembre 1628. — (*d*) C. 388. Délib. de 1628. — (*e*) C. 396. Lettre du 22 février 1630.

(1) D'après Beauvais de Préau (*Essais historiques sur Orléans*, 1778), on trouva encore « quelques médailles de l'empereur Marc Aurèle avec la légende CONCORD. AUGUSTOR. ».

« Ce sera à luy (Lefebvre) come intelligent, à accorder l'inégalité des mesures... n'aiant peu prandre moy mesme les mesures, estant indisposé et estant en la rigueur de l'ivert ; et ne les aiant peu recognoistre, à ces fins le devis porte que l'entrepreneur les recognoistroit sur l'œuvre et non sur le deseing... Touchant la grandeur de la grand Rose, laquelle doibt estre à ce que j'ay remarqué en d'aultres Eglises basties à la Moderne et d'ordre gotique, de toutte la haulteur des grands vitraux de la nef, aultant que le diamètre du pignon le permettra, aiant donc heu égard aux mesures qu'on m'a envoiées, et les justifiant de rechef sur l'œuvre, j'ai réglé en deseing ce qui doibt accompagner ladicte Rose, tant de tablettes, treffles, Croix, fleurs de lis, qui la doibvent accompagner tant par desus que par desoubs, et remplir les coings que le rond relaisse ».

Suit une série d'articles pour corriger « ce qui avoit esté narré » par le premier devis, et expliquer le « nouveau desseing » :

« La Rose doibt estre de la haulteur des grands vitraux de la nef et toutte ronde, et aultant que la largeur du pignon le permet.

« En icelle Rose fault relaisser en concave la place pour le remplissage, lequel n'est pas du présent prifaict, et qui doibt revêtir toutte la circonférance.

« L'interval depuis le premier larmier jusques au desus de second larmier change de nature, car la croix de basse taillée et les fleurs de lis ne peuvent estre en cet endroit, car je les transpose au dessus de la grande roze (1).

« Les costés sur les portes latérales changent de nature car, la naissance de l'arc-boutant aiant sa racine sur le premier larmier embas, les roses qui estoit designées desoubs ne peuvent estre.

« Pour le reste la suffisance de M. Le Febvre suppléra, et s'il y avoit quelque chose qui heut besoing de plus ample communication, je luy répondray, s'il luy plaict prandre la paine de m'en escrire...

« J'ai joinct à la présente le desseing, que je mettray plus au net s'il est besoing » [a] (fig. 212).

Le Bureau ordonne aussitôt que « Lefebvre travaillera à son œuvre conformément à la lettre du Frère Martellange, dont luy sera baillée coppie, ensemble la figure du dessain » [b].

Les modifications étaient d'importance. Avec une rose agrandie, l'aspect de façade italienne s'atténuait. Cependant la maçonnerie demeurait trop massive encore, l'ajourement trop timide, et comme opprimé entre les tourelles volumineuses et les lourds panneaux de « basse taille ».

On est frappé de ces défauts en regardant l'édifice qui fut exécuté selon le devis rectifié (fig. 68). Remarquons cependant que le « remplissage » de la rose n'est pas de l'invention de Martellange. On ne sait pas si le nouveau dessin de 1630, aujourd'hui perdu, fixait quelque chose à cet égard. Mais quand vint le temps de la réalisation, en 1675, le désir de flatter Louis XIV fit imaginer ce soleil que nous voyons encore [c].

Les travaux de Lefebvre s'exécutent sous l'œil vigilant du contrôleur Jacques de Beausse. A l'occasion, le Bureau prend l'avis d'autres experts. Un certain abbé Duval, prié de visiter l'édifice en 1634, estime que « l'ouvrage que font les entrepreneurs est bon », et donne quelques conseils : établir des chaînes de gros moellons de six pieds en six pieds, dans l'épaisseur des murs ; mettre une boutisse au moins, à chaque assise des tourelles, « comme c'est l'endroit le plus faible » [d].

En 1636 la façade est arrivée « à sa perfection », et les travées à l'état

---

(*a*) C. 396. Lettre du 24 mars 1630. — (*b*) C. 422. Ordonn. du 4 avril 1630. — (*c*) Cf. *infra*. Chap. VI, II°. — (*d*) C. 396. Rapport du 3 juillet 1634.

(1) Cet article nous restitue les motifs de décoration que le vandalisme révolutionnaire a fait disparaître. Les panneaux de « basse taille », qui nous paraissent aujourd'hui si vides et si nus, étaient autrefois remplis des emblèmes caractéristiques de la cathédrale.

prévu dans le bail : elles possèdent tous leurs membres essentiels, même leurs arcs-doubleaux et leurs arcs-boutants, mais elles auront à recevoir plus tard les claires-voies de leurs galeries, les remplissages de leurs fenêtres, et leurs voûtes. Cependant, l'œuvre la plus pressante sera d'abriter sous des couvertures les maçonneries faites par Lefebvre.

## *LE SOUBASSEMENT DU PORTAIL SUD (1628-1631).*

Les ouvrages du croisillon sud ne purent commencer en même temps que ceux du nord. Il fallut attendre que Martinet eût réparé, aux fondements, les graves malfaçons commises par Béjardier. Ce travail fut l'occasion d'un gros incident : les fouilles, menées jusqu'au roc, ébranlèrent les « piliers et chapelles » du chœur, qui n'étaient « fondés que de trois toises trois pieds » sur un lit de sable argileux. Le Bureau s'émut des « fractures » produites et convoqua des experts, entre autres Martellange qui se trouvait « de présent en ceste ville ». Il fut décidé de « bien étrésionner » les tranchées et de bander en toute diligence des « asnesses » [1] de ce côté-là, au lieu d'y construire des « masses » [a].

La pose des assises inférieures du portail commence à l'automne de 1630. Mais le contrôleur « remonstre à Messieurs que le S^r Lefebvre faict tirer de la pierre à Beaugency et Meung contre son bail » [b]. L'entrepreneur était en effet tenu d'employer ici, comme au portail nord, de la pierre de Briare, Châtillon ou Saint-Fiacre. Mais il fit valoir que ces carrières étaient « fondues et comblées », et que la pierre substituée était aussi bonne, sinon meilleure. Le Bureau accepta l'échange. [c]

La construction ne devait pas, selon le bail, dépasser la hauteur du « premier larmier » qui était de « dix piedz ou environ ». Quand il en fut là, dans l'été de 1631, Lefebvre se chargea de quelques ouvrages accessoires, destinés à garantir la maçonnerie « contre la rigueur de l'hivert », et à éviter que les passants ne la détériorent, « en attendant que sa Majesté aict ordonné et augmenté un plus grand fond ». Il couvrit les massifs d'un « demi chappeau de muraille », mit des huisseries de chêne aux trois portes, et construisit des murs de clôture à quelque distance. [d]

En ordonnant ces travaux, le Bureau déclarait que le soubassement du portail sud était « pour demourer long temps en l'estat, faute de fonds » [e]. Prévoyait-il que l'attente durerait trente ans ?

## *RÉCEPTION DES OUVRAGES DE LEFEBVRE (1636).*

Les paiements furent échelonnés au cours des huit années que les travaux durèrent. Parfois Lefebvre se plaignait d'être trop « en advance » sur

---

(*a*) C. 422. Ordonn. d'août 1629. — C. 388. Délib. d'août 1629. — (*b*) C. 388. Délib. du 14 octobre 1630. — (*c*) C. 422. Ordonn. du 6 mars 1631. — (*d*) C. 396. Bail du 12 juin 1631. — (*e*) *Ibid.*

(1) « Asnesse » a le sens d'arcade souterraine.

les deniers reçus, et de se trouver même « gravement obéré ». Il ne recevait d'argent qu'après estimation de l'ouvrage exécuté, « eu égard au rapport de De Beausse » le contrôleur [a].

En juillet 1636, le montant des acomptes s'élève à 150.500 l. pour une adjudication de 159.000 l. Cependant le Bureau accorde encore 3.000 l. « attendu qu'il est apparu qu'il y a fort peu à faire que lesd. œuvres ne soient parachevées » [b].

L'acte de réception, délivré le 28 août 1636, nous apprend que Martellange fut « prié » de venir lui-même de Paris pour vérifier l'exécution du bail :

« Le père Martelange... est comparu en ce bureau, Nous a rapporté par le sermant qu'il a faict en nos mains qu'il est venu exprès en ceste ville, c'est transporté sur les lieux hault et bas, appelé avec luy de nostre ordonnance Jacques de Beausse, commis par nous à la conduitte des ouvriers, et a trouvé que ledit Lefebvre a satisfaict au contenu de son dict bail..., que les œuvres y contenues sont bien et deuement faictes selon l'intention des divis, dessains et advis particulliers qu'il a donné à diverses fois, tant pour l'ordre desdicts ouvraiges que des sangements qui ont esté faictz, ayant recongneu ledict Lefebvre fort intelligent et qui a travaillé loiaument... A ces causes nous avons receu et recepvons... » [c].

L'éloge de l'entrepreneur n'était pas exagéré. Il avait monté la façade et les travées du croisillon nord avec un soin remarquable, et avait fait exécuter les sculptures dans le meilleur style du temps. Il s'était fait seconder par un « employé », Germain Mottu, maître-maçon, qui reçut du Bureau cent livres « par forme de gratiffication en considération du soing et dilligance apportée à la confection du portail... soubz Théodore Lefebvre... l'espasse de neuf ans » [d].

Lefebvre toucha ce qui lui était dû encore du prix de son bail, et 12.000 l. d'augmentations dûment évaluées par Martellange [e].

A l'égard du jésuite, il n'y a trace d'aucune largesse. Cependant, avant de s'éloigner, il rend encore service aux commissaires, en émettant un « avis » sur la continuation de l'œuvre : « Quand il y aura fonds, leur dit-il, il est plus à propos de construire le pignon de la croisée du costé du cloistre, plus que aultre chose » [f] (1). Ce sage conseil ne sera pas suivi : il paraîtra préférable de réaliser d'abord le fameux clocher dont les bois attendent, depuis 1616, sous « une grange » voisine de la cathédrale.

Toutefois, à l'achèvement des travaux de Lefebvre, le Bureau ne se hâte pas d'entreprendre un nouvel ouvrage : son zèle est alors tempéré par l'insuffisance trop sensible de ses resssources.

---

(*a*) C. 421 et 388. Ordonn. et délib. diverses. — (*b*) C. 421. Ordonn. du 10 juillet 1636. — (*c*) C. 396 et 421. Acte du 28 août 1636. — (*d*) C. 421. Ordonn. du 26 septembre 1636. — (*e*) C. 388. Délib. du 28 août 1636. — (*f*) *Ibid.*

(1) Le nom de Martellange n'est plus mêlé à l'histoire de la réédification qu'une seule fois, en 1641. Le Bureau mande par lettre, à un intermédiaire, de consulter le Jésuite sur un point de détail. (Délibération du 24 mai 1641. C. 388.) On ne sait pas si la démarche fut accomplie. Martellange mourut le 3 octobre 1641.

# CHAPITRE V

# L'OBÉLISQUE

## 1637-1662

I. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1637-1643). — II. REFONTE DES PLANS DU CLOCHER (1642). — III. LE GROS-ŒUVRE (1643-1651). — IV. ORNEMENTS, RETOUCHES, COURONNEMENT (1654-1662). — CONCLUSION DE L'ENTREPRISE.

## I. — TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1637-1643).

### *NOUVELLE ORIENTATION.*

Le « 30 de janvier de l'an 1637, le Roi et toute la Cour vint à Orléans et y séjourna jusqu'au 9e jour de février ensuivant »,[a] note l'historien orléanais Symphorien Guyon. Richelieu était du voyage. Cette visite aurait dû être profitable aux intérêts de Sainte-Croix, car la nef ouverte à tous les vents, la croisée à l'état de squelette, proclamaient assez haut l'insuffisance des sommes affectées au grand œuvre!

Bien au contraire, les crédits, affaiblis déjà depuis quelque temps [1],

(*a*) S Guyon. *Histoire de l'Église d'Orléans*, II, p. 481.

(1) La rentrée des fonds était alors fort lente et incertaine. D'autre part, en 1634, le revenu des gabelles, jusque-là variable, avait été fixé par le roi à la somme annuelle de 13.600 l. : le Bureau y avait plutôt perdu, car depuis un certain nombre d'années le rendement moyen avait dépassé ce chiffre.

allaient encore baisser : le roi lui-même venait de prélever sur eux la somme de 2.000 livres, qu'il destinait annuellement à l'évêque pour la reconstruction de son hôtel [1]. D'autre part, de nouvelles mais inévitables dépenses grevaient le budget : il fallait pourvoir à la conservation des ouvrages exécutés depuis 1601, au prix de coûteux travaux d'entretien dont nous aurons à reparler [a]. Il est probable que cette situation difficile fut exposée au monarque et à son ministre : mais la requête la plus fortement motivée pouvait-elle aboutir? Le royaume était en guerre, et l'année 1636 avait vu l'Espagnol à Corbie !

Nos commissaires paraissent avoir cédé momentanément à une impression de lassitude. C'est seulement en octobre 1637, plus d'un an après la réception des ouvrages de Lefebvre, qu'ils mettent en délibération « si l'on couvrira ce qui a esté faict du costé du portail du cimetière ou bien si l'on eslèvera le portail du costé du cloistre ». [b]

Martellange avait conseillé le second parti [c]. Mais l'autre était tentant : il permettrait d'abriter les maçonneries du croisillon neuf, de terminer les ouvrages commencés avant d'en entreprendre de nouveaux, enfin de réaliser le grand clocher sans plus attendre! On rêvait de ce clocher depuis la ruine de son célèbre devancier en 1568. On avait, dès 1610, parlé de sa construction, et fait établir, en 1612, un devis complet. On tenait même en réserve pour lui, depuis 1616, quelques « pièces de bois » [d]. Comment résister à l'impatience de le voir enfin bâtir? — « A esté résolu qu'il sera faict bail des œuvres de couvertures de ce qui est faict à S^te^ Croix... », lit-on dans le cahier des délibérations à la date du 30 octobre 1637 [e] : brève décision qui signifiait, plus explicitement, que « l'on contynuroict de faire les voustes de la nef, des basses aisles, faire le clocher, et des murailles pour la fermeture de ladite église, et le tout couvrir ». [f]

Théodore Lefebvre fut chargé de dresser un « ample devis » de ces ouvrages, avec un « desseing du clocher ». Il prit son temps et ne déposa son travail entre les mains des commissaires que vers le milieu de l'année 1638 [2]. Le devis comportait, outre le clocher et les toitures, un important programme : les voûtes du croisillon neuf, du transept et de la partie de nef reconstruite depuis 1601; les arcs-boutants correspondants, là où ils manquaient encore; enfin deux grands murs de refend : l'un à l'entrée du croisillon sud inachevé, l'autre à l'extrémité de la nef vers les tours. De la sorte, toutes les parties du vaisseau dont le gros œuvre existait

---

(*a*) Cf. *infra*, Ch. VII. — (*b*) C. 388. Délib. du 16 oct. 1637. — (*c*) Cf. *supra*, Chap. IV, IV° — (*d*) Cf. *supra*, Chap. II, III°. — (*e*) C. 388. — (*f*) Préambule du Grand Bail, cf. *infra*.

(1) Par arrêt du 12 juin 1636. — Déjà, en 1612, le roi avait accordé à l'évêque, pour le même objet, 1000 livres à prendre chaque année sur la « décharge des décimes ». (Cf. *supra*, Chap. II, III°.)

(2) Théodore Lefebvre reçut 300 livres pour ce travail (C. 422. Décompte des frais du Grand Bail, 1638). Nous n'avons plus que la partie du devis qui devait être bientôt mise à bail. Les dessins sont malheureusement perdus, mais certaines indications portent à croire que le clocher proposé était dans le genre gothique (Cf. *infra*, Plomberie). Le projet de Lefebvre n'était sans doute, comme celui de 1612, qu'un essai de restitution de l'ancienne flèche, décrite par La Saussaye dans ses *Annales*, et figurée, avec une précision relative, sur divers tableaux ou gravures. (Cf. *Introduction*, I° et Chap. II, III°.)

déjà, seraient conduites à un état proche de leur perfection : il n'y manquerait plus que les remplissages des galeries et des fenêtres, avec les vitres.

Cet achèvement du vaisseau, si favorable aux intérêts du culte, était évidemment l'un des buts que les commissaires de 1638 tenaient le plus à atteindre. Mais il exigeait du temps, des ressources, de la persévérance. Etait-il possible qu'il ne fût point sacrifié bientôt à l'entreprise concurrente, moins utile sans doute, mais si chère à tous : le rétablissement du clocher?

## *LE GRAND BAIL (1638). (Album, fig. 214, 215.)*

Il parut cependant, au début, que l'intérêt pratique l'emporterait. Obligé par l'état de ses fonds de n'engager qu'une partie du programme, le Bureau choisit « la couverture et quelque maçonnerye » ; du clocher, on exécuterait seulement la partie inférieure, qui faisait corps avec les toitures [a].

Ce bail réduit, qu'on dénomma toutefois le « Grand Bail », fut annoncé par voie d'affiches à Orléans, Paris, Blois, Tours, Moulins et Nevers [1]. Au bout de trois séances d'enchères, le 30 septembre 1638, l'entreprise fut adjugée, sur un dernier rabais de 77.000 livres, à Jean Barbet, maître architecte de Touraine [2].

Dans le texte du bail, les divers ouvrages sont l'objet d'une description détaillée, qui complète ou contrôle ce que nous savons déjà de l'état des lieux à cette époque [b].

### *MURS DE CLOTURE*

Les premiers articles concernent les murailles destinées à clore les parties du vaisseau dont on poursuivra l'achèvement :

Il faudra d'abord séparer le transept du croisillon sud, dont les piliers n'atteignent encore qu'à la hauteur des basses voûtes [3] et dont le portail n'est qu'ébauché. De ce côté, l'église sera fermée par un mur de refend, qui a été déjà commencé entre les deux « gros piliers » [4], et qui sera poursuivi jusque « dessous le grand arc » : on y ménagera un large vitrail garni d'un « remplis-

---

(*a*) C. 388. Délib. du 1er juillet 1638. — (*b*) C. 395. Minute du « Grand Bail ». 30 sept. 1638.

(1) Un exemplaire de l'affiche (C. 395) porte diverses corrections ou additions manuscrites, avec cette mention : « Original, Paris » (fig. 214, 215). Un autre exemplaire est à la Bibliothèque d'Orléans (4098).

(2) Jean Barbet est connu par divers travaux exécutés à Richelieu. En 1636, il est dit : « entrepreneur et architecte de Monseigneur, frère unique du Roy, et des bastiments de Richelieu »; en 1642 : « architecte du Roy en Touraine ». (Cf. Bossebœuf, *Histoire de Richelieu*. Tome XXXV des *Mémoires de la Société Archéol. de Touraine*, p. 232.)

En 1644, à Orléans, Barbet est appelé « architecte du Roy et de Monseigneur le duc d'Orléans ». (Acte de caution à la suite d'un bail du 13 juin 1644. C. 397.)

(3) On voit, par la suite du devis, que les deux premières travées après le transept ont leurs arcades du rez-de-chaussée. La construction date de 1603 (Cf. *supra*, Chap. II, 1°.)

(4) Le plan de Fleury (1640), conservé à la Bibliothèque d'Orléans, représente la cathédrale dans l'état où elle se trouvait avant l'exécution du « Grand Bail ». On voit, dans l'arcade sud du transept, un mur de refend élevé jusqu'à mi-hauteur des gros piliers, et percé d'une vaste ouverture qui met en communication le carré du transept et le croisillon sud.

sage ». A une travée de distance dans le croisillon, un second mur de refend, parallèle au premier, s'élèvera jusqu'au niveau des combles inférieurs, et portera une toiture en appentis, pour former une sorte de vestibule à l'église. Il sera percé d'une grande porte.

De part et d'autre de ces deux murs, sur les côtés du croisillon, les « espaces d'arcades » seront bouchés, et par dessus on dressera « proche et joignant les deux gros pilliers » deux pans de muraille « en forme de contrepilliers », qui seront « levés en tallu et diminués par retraictes », jusqu'à hauteur du grand comble. Ces puissants étais auront pour fonction de « maintenir » l'ossature du transept, contre les poussées résultant du poids du clocher.

D'autre part, « au bout de la nef, vers les anciennes tours », il faudra « faire un pignon neuf... entre les deux gros pilliers de la dernière espace », fonder ce pignon sur une « grande annesse », et ménager dedans porte et vitrail : la construction de ce mur, qui isolera l'église de ses tours, indique peut-être l'intention d'abattre plus tard ces dernières afin de prolonger la nef ; mais peut-être s'agit-il simplement de remplacer une vieille clôture devenue ruineuse.

Ces divers murs de séparation ou de soutènement ont un caractère provisoire : ils seront « maçonnés avec moislon, chau et sable, enduicts par le dedans, et crespys par le dehors ».

Enfin l'on fera disparaître, dans la nef, un mur construit en 1618 par précaution : [a]

« Fault abattre le mur qui soustient les arcs de la seconde espace de la Nef du costé de la Tour des Changes, et refaire les arcades du vitrail d'au dessous des hautes dalles, et de dessous la gallerie, qui ont esté abbattus d'aultant qu'ils menaçoient ruine.... »

### *VOUTES*

L'entrepreneur se charge d'exécuter un vaste programme aux voûtes du transept, de la nef, et du croisillon nord :

« Faire le grand arc du milieu de la croisée de mesme façon que les autres arcs de la susdite croisée ». (Il s'agit de l'arc fermant le quadrilatère du transept à l'ouest : c'était le seul des quatre grands doubleaux qui restât à poser.)[1]

« Faire la grande vouste qui est à faire entre les quatre gros principaux pilliers... laquelle vouste sera faite en compartimens d'ogives à divers embranchemens et clefs pendantes, avec un nombris dans le milieu, où il y aura diverses clefs pendantes qui seront liées par une couronne d'espines, le tout faict de pierre d'Aspremont suivant les attentes qui y sont à présent. »

« Vouster en suitte de la dite grande vouste deux espaces de grandes voustes de la Nef suivant les attentes.... Plus, fault racoustrer les deux anciennes espaces des voustes qui sont en suitte des susdites vers les Tours de ladite Eglise, lesquelles sont rompuës et corrompuës en divers endroicts, et les remettre en bon estat... et en abattre ce qui sera de besoin pour cet effect. » (Il s'agit, dans cet article, d'abord des deux travées neuves construites de 1602 à 1605 [b], puis des deux anciennes travées du XVI^e siècle, qui portaient encore les marques de l'ébranlement éprouvé en 1568.)

« Plus fault faire à neuf les voustes des trois grandes espaces qui sont à faire à la branche de la croizée qui est faicte de neuf du costé du cimetière, où sont posez les deux arcs doubleaux. »

On voûtera encore quatorze « espaces » des « basses ailes ». L'emplacement de ces « espaces » est assez vaguement indiqué, mais en complétant le texte du bail par divers documents postérieurs on aboutit à la répartition suivante : six « espaces » aux côtés du croisillon nord, qui va être achevé ; quatre aux côtés du croisillon sud, dont les « basses ailes », élevées en même temps que la nef et le chœur, pourront être ouvertes aux fidèles avant l'achèvement du reste de ce croisillon ; quatre enfin dans la nef, deux au côté nord et deux au côté sud de la travée neuve, contiguë aux anciennes travées du XVI^e siècle. D'ailleurs, dans ces dernières, il faudra « racoustrer » certaines basses voûtes du côté nord, qui sont aussi « rompues et gastées » que les hautes voûtes.

---

(*a*) Cf. *supra*, Chap. II, 1°. — (*b*) Cf. *supra*, Chap. II, 1°.

(1) Les trois autres étaient en place, soit depuis 1610 (côtés nord et sud), soit depuis 1621 (côté est). (Cf. *supra*, Chap. II, 11°, et Chap. III, 1°)

### *ARCS-BOUTANTS*

Les arcs-boutants ont été déjà posés par Lefebvre au croisillon nord, mais à la nef ils sont incomplets. On n'en voit que les souches et les attentes, de part et d'autre des deux travées neuves. Plus loin, les arcs-boutants du XVIe siècle sont délabrés. En somme, il faudra que l'entrepreneur « achève » deux arcs sur le flanc nord du vaisseau, et trois sur le flanc sud[1]. Il est spécifié qu'il se contentera de ménager « les attentes de l'arc-boutant diagonal », du côté sud. Au contraire, du côté nord, cet arc diagonal a été réalisé déjà au cours des travaux de Lefebvre [a].

La structure des arcs-boutants est décrite, avec leurs « rampant, tréfles et marches persées qui servent à la conduitte des eaux ». Il faudra tout faire « de mesme façon et matière » que « au pourtour de ladite Eglise, et y observer et faire la conduite des eaux, avecque les gargouilles semblables à ceux qui sont au reste de ladite Eglise »[2].

Avec les arcs-boutants, on achèvera les « pilliers » qui servent à les « maintenir », et « leurs piramides de dessus ».

### *CHARPENTERIE*

Les travaux de charpenterie ne sont pas décrits avec moins de précision :

Il faut, au croisillon nord, « faire le comble » d'en haut semblable à celui du chœur; aux basses ailes, construire treize appentis et un pavillon sur les nouvelles voûtes[3]; à l'entrée du croisillon sud, dans le cadre formé par les deux murs de refend et les deux « contrepiliers », faire un grand appentis « sur la mesme largeur et hauteur des autres appentis » de l'église.

Le seul ouvrage vraiment original sera la charpenterie du carré du transept, qui comportera les « quatre noues » d'assemblage entre les combles du chœur, de la nef et des croisillons, ainsi que la « cerche » inférieure ou souche du clocher.

Ce clocher aura huit pans. Le diamètre de sa base ne sera pas inférieur à la largenr totale du transept. Il reposera sur une « grande platte-forme » appuyée aux murailles, et consistera en plusieurs étages d'autres plates-formes liées entre elles par des combinaisons de « poteaux » et de « décharges ». La troisième plate-forme, à hauteur du « faiste du comble », terminera la cerche inférieure, et portera la seconde cerche construite à huit pans comme la précédente, mais sur un diamètre moindre.

On recommande de « contreventer » ce « corps dudit Clocher... par le dedans... avecque le meilleur assemblage que se pourra faire, pour maintenir le tout contre les impétuositez des vents », et de suivre exactement « les desseins, plans, proffilz, qui ont esté faictz ».

---

(*a*) Cf. *supra*, Chap. IV, IIIe.

(1) La nef d'alors avait en tout huit arcs-boutants, dont deux seulement correspondaient aux travées neuves, et six aux travées anciennes. Au nombre des cinq à « achever » se trouvent nécessairement les deux arcs des travées neuves. Par conséquent, dans les travées anciennes, on distingue trois arcs à reprendre et trois qui n'ont pas besoin de restauration. Parmi ces derniers, il faut compter les arcs qui correspondent aux tourelles, car ils portent aujourd'hui encore des signes certains d'authenticité. D'ailleurs, l'arc de la tourelle sud est figuré en bon état sur le croquis levé, en 1623, par Martellange (fig. 57).

(2) Les arcs construits au XVIe siècle près des tourelles, assurent « la conduite des eaux » par un dispositif particulier : le caniveau contourne les pinacles sur une corniche. Le bail de 1638 impose l'autre modèle, suivi partout au cours de la réédification : le caniveau descend tout droit en traversant les pinacles.

(3) Les appentis sont les toitures à pente unique qui couvrent le premier collatéral. Ils sont séparés, de travée en travée, par des « marches ». Les pavillons sont posés sur le second collatéral et séparés par les caniveaux ou « basses dalles ». (Cf. *supra*, Chap. III, *passim*.)

Mais on ajoute : « D'aultant que ledit Clocher ne se peut parachever à présent, il a esté résolu de ne faire dudit Clocher que la première et seconde cerche ». En conséquence, « pour conserver ce qui aura esté faict dudit Clocher jusques à ce que l'on le puisse parachever », il faudra couvrir en appentis la terrasse qui régnera au pied de la seconde cerche, et coiffer celle-ci d'un « pavillon à un espy à huict pans qui aura quatre thoises d'esguille ».

Enfin l'entrepreneur est tenu « de faire les chafaudages nécessaires pour porter les cintres des voustes », et pour « lever » les pièces de charpenterie des combles ou du clocher. Il fournira aussi « tous les cintres qu'il faudra pour faire toutes les voustes ».

### *COUVERTURE ET PLOMBERIE*

Les nouvelles toitures seront partout recouvertes d'ardoise. Le « corps des deux cerches dudit Clocher » sera provisoirement « armé » d'ardoise, pour le conserver. Mais on revêtira de plomb « ce qui passera dehors des seize pousteaux qui seront laissez d'attente, pour servir quelque jour à parachever le Clocher... ensemble les arcs-boutans et tréfles[1], qui seront assemblez ausdits pousteaux de l'un à l'autre ». Cette dernière précision a son prix : elle semble bien indiquer que le clocher dessiné par Lefebvre était dans le genre gothique.

Le bail décrit ensuite, par le menu, les grosseurs et qualités de tous les bois qui seront employés au clocher, stipule que l'entrepreneur fournira les matériaux de toute nature[2], et règle l'ordre des paiements : Jean Barbet « sera tenu faire pour six mil livres d'ouvrages qui demoureront en fond pour l'assurance des œuvres, qui ne luy seront payez qu'après les œuvres faictes et parfaictes et receues ». Le reste des travaux lui sera « payé à mesure qu'il travaillera ».

Selon l'usage, l'adjudicataire dut déclarer « ses héritages et sa caution ». Les « héritages » étaient en Touraine, et la « caution » habitait Azay-le-Rideau : pour « s'informer et faire enqueste » de leur « suffisance », le Bureau dépêcha son greffier, qui rapporta divers constats favorables, certifiés par le Sénéchal de Richelieu et le Lieutenant général de Tours[a].

## *PREMIERS TRAVAUX DE JEAN BARBET (1638-1643).*

L'ouvrage commença bientôt sous la surveillance d'un contrôleur nouveau, Germain Motu, « maistre maçon et thailleur de pierre demourant à Orléans », aux gages de 26 sols par journée, « prix accoustumé estre paié aux préceddans ». L'acte de nomination stipulait : « Sera ledit Motu assidu à la conduite des ouvriers et ne permettra qu'il ne soit emploié aulcunes matières qu'elles ne soient bonnes et vallables »[b].

Motu a fort à faire : l'entrepreneur commet des malfaçons aux murs de refend ou aux charpentes ; emploie aux couvertures des lattes, des ardoises, du plomb, de qualités inférieures ; tarde à payer ses sous-traitants ; mène l'ouvrage avec une lenteur désespérante. [c]

En octobre 1639, il lui est enjoint de « faire venir son boys pour la

---

(*a*) C. 395. Acte du 29 oct. 1638 annexé au Grand Bail. — C. 388. Délibérations de 1638. — (*b*) C. 422. Ordonn. du 30 sept. 1638. — (*c*) C. 395. Rapports divers. — C. 388. Délibérations.

(1) Par « trèfles » on entendait alors les arcs trilobés.

(2) Il n'est plus question des bois conservés précédemment, sous une « halle » ou « grange », pour la construction du clocher. Peut-être les destine-t-on maintenant aux échafaudages.

charpente aux premières creues »[a]. Mais il laisse passer l'hiver. Le Bureau menace alors d'ouvrir une adjudication « à son mespris », et de le « constituer prisonnier pour la restitution » de 6.000 livres qui lui ont été « advancées » [b]. Barbet explique qu'il a « procès par devant les juges de Tours », son fournisseur de bois, un Tourangeau, « l'aiant trompé ». Mais il « s'est transporté en plusieurs lieux et foretz pour trouver du bois propre, enfin en a trouvé en la forest du S^r de la Nogue, duquel il a faict marché ». Ce sont de « grandes pièces de la longueur de douze toises de long », qu'il lui est difficile présentement de « tirer de la forest, au moien des pluies continuelles ». On lui accorde deux mois de répit[c].

Effectivement, les bois arrivent en juin 1640, et à l'automne une partie de la charpenterie est « preste à monter »[d]. Elle a été taillée par un sous-traitant, Maria, charpentier de profession, dont le Bureau s'est fait certifier la capacité [e].

Mais les lenteurs recommencent au printemps de 1641. On trouve les œuvres « fort négligées sans aulcun ouvrier, Barbet absent de plus de six sepmaines ou deux mois, et fort peu de bois à l'astellier »[f]. Mêmes plaintes en septembre : « Il ne s'est faict aulcunes œuvres depuis trois mois » :

« Mandé Damien Payen[1] facteur de Barbet, pour nous rendre raison de ce deffault. Nous a dict qu'il y a six sepmaines ou deux mois que le dict Barbet est au païs d'Amont pour faire dessandre du bois. Nous ordonnons que dedans quinzaine d'huy ledict Barbet ce rendra en ceste ville pour continuer les ouvrages... et ne pourra désemparer son astellier sans nostre congé »[g].

La quinzaine passée, comme « n'est ledict Barbet comparu ny donné ordre de faire travailler aux œuvres », le Bureau décide que « le bail sera mis ès mains de Théodore Lefebvre, architecte à Orléans, pour sur icelluy cotter les œuvres faictes et celles qui restent à faire, pour en estre faict bail nouveau au mesprit, péril et fortunes dudict Barbet »[h]. Lefebvre dresse l'estimation demandée, tout en relevant un certain nombre de malfaçons ; et l'adjudication est fixée au 4 octobre[i].

Mais Barbet conjure encore la menace en promettant de « travailler incessamment »[j]. Il s'exécute lentement au cours des deux années suivantes. En octobre 1643, deux experts cotent les œuvres faites et à faire [k]. Sont achevés : le « pignon neuf » de la nef[2], les principaux murs de refend, les « contrepiliers » du croisillon sud, le grand arc-doubleau du transept à l'entrée de la nef, les hautes voûtes de la nef, soit neuves, soit réparées[3],

---

(*a*) C. 388. Délib. du 20 oct. 1639. — (*b*) Ibid., 5 avril 1640. — C. 513. Ordonn. — (*c*) C. 423. Ordonn. du 25 avril 1640. — (*d*) C. 423. Acte du 19 oct. 1640. — (*e*) C. 388. Délib. 26 juillet 1640. — (*f*) C. 423. Ordonn. du 30 avril 1641. — (*g*) C. 423. Ordonn. du 12 sept. 1641. — (*h*) C. 423. Ordonn. du 30 sept. 1641. — (*i*) C. 395. Rapport du 2 oct. 1641. — C. 388. Délibérations de sept. et oct. 1641. — (*j*) *Ibid.* — (*k*) C. 395. Rapport du 15 oct. 1643. Document complété par une ordonn. du 27 mars 1648 (C. 424).

(1) Beau-frère de Barbet, Damien Payen eut, en Touraine, l'entreprise générale des charpentes de Richelieu. (Cf. Bossebœuf, *Histoire de Richelieu*. Tome XXXV des *Mémoires de la Soc. Archéol. de Touraine*, p. 255.)

(2) Sur les particularités de ce pignon neuf, cf. Chap. VI, II° : 2° bail de Descars.

(3) La restauration des hautes voûtes anciennes, dans les deux travées du XVI^e siècle, n'a pas été poussée bien loin par Barbet. Au XIX^e siècle, avant que ces voûtes ne fussent entièrement refaites, on les voyait toutes lézardées, à la différence des voûtes voisines.

quelques-unes des basses voûtes [1], une partie des arcs-boutants et des pyramides, enfin les combles d'en haut et d'en bas avec leurs couvertures [2].

Il reste à compléter les arcs-boutants ; à construire quelques murs de refend des collatéraux, les hautes voûtes du croisillon nord et du transept, et six « petites voûtes » des collatéraux ; à réparer trois autres petites voûtes et les arcs de « la seconde espace de la nef » ; enfin à exécuter les deux « cerches » du clocher qui sont prévues au bail.

A ce moment, le Bureau arrête « que la massonnerie cessera et que Barbet travaillera à la charpente pour faire le clocher » [a] [3].

## II. — REFONTE DES PLANS DU CLOCHER (1642).

### *HÉSITATIONS ET DÉMARCHES*

Élaboré en 1638 par Lefebvre et accepté par le Bureau, le projet de clocher avait été bientôt remis à l'étude. Les premières hésitations apparaissent, en août 1640, par cette note du cahier des délibérations :

« Il a esté arresté que Barbet fera ung modelle de boy de menuiserie, au petit pied, de la sorte comme il fault que le clocher de S^te^ Croix soict faict avec la flèche, à cause que, dedans le devis du bail faict par Lefebvre, il y a du manque qu'il fault réparer, et se verra par led. modelle. » [b]

Mais c'est seulement en 1642 que s'engage la grande discussion : elle porte à la fois sur l'utilité d'exécuter le clocher en une seule campagne, et sur la nécessité d'en modifier les plans :

« A esté proposé s'il est plus expédient de faire bail de la flèche à présent, sans attendre que le corps du clocher soit faict, d'aultant qu'il est impossible de placer lad. flèche, que l'on ne brise et rompe ce qui sera faict » [c].

« A esté assemblé la Compagnie et mandé le Père Gibier, pour ouyr les S^r^ Lefebvre et Barbet sur les difficultés qu'il y a sur le devis et plan concernant le clocher. Il a esté arresté que led. père Gibier mandera chez luy lesd. S^r^ Lefebvre et Barbet, et résouldra les difficultez, dont il fera rapport au bureau. » [d]

Le « révérend père Gibier, de l'Oratoire, congnoissant en l'art d'architecture » [e], était demeuré le conseiller technique du Bureau depuis l'enquête sur les « portaux ». Il reconnut qu'il y avait « du manque au divis et dessain » du clocher. Mais « l'affaire estant de grande consé-

---

(*a*) C. 388. Délibération du 15 octobre 1643. — *b*) C. 388. Délibération du 27 août 1640. — (*c*) *Ibid.*, 24 février 1642. — (*d*) *Ibid.* 1^er^ mars 1642. — (*e*) *Ibid.*, 6 mars 1642.

(1) Les six voûtes des collatéraux du croisillon nord ; une du second collatéral nord de la nef ; une du croisillon sud dans le collatéral voisin du chœur. Ces précisions sont obtenues en comparant les pièces de cette époque aux devis postérieurs.

(2) En 1642, les appentis ont été complétés par des « dossiers » provisoires, couvrant l'espace réservé aux « galleryes et corridors ». (Bail fait avec Damien Payen, le 20 nov. 1642. C. 409.)

(3) Barbet devait être, en 1648, définitivement déchargé du restant de ses travaux de maçonnerie, estimé à la somme de 6.000 l. (C. 424. Ordonn. des 27 mars et 9 avril 1648.)

quence », il conseilla « de prendre advis de personnes à ce congnoissans, de Paris », qui se transporteraient à Orléans « pour donner ung advis plus solide »[a]. L'idée plut, et le père fut prié d'aller lui-même à Paris faire les démarches.

Avant son départ, on consulta encore deux spécialistes, un certain Vauquelin « charpentier demourant à Gien », mandé exprès, qui fit un contre-projet de clocher, et Damien Payen, beau-frère et « facteur » de Barbet, qui en dressa un autre. Tous deux furent envoyés à Paris en compagnie du père Gibier, porteur de « tous les desseins ».[b]

Quel arbritage allait-on requérir dans la capitale? Le Bureau avait d'abord voulu faire prendre « advis de deux ou trois personnes à ce congnoissans comme architectes et charpentiers des plus expérimentés »[c]. Mais il trouva une solution plus simple :

« Pour faire travailler à cet ouvrage avec ferme assurance de solidité, nous aurions résolu d'envoier à Paris vers le S^r Mercyer, architecte de présent en grande réputation de capacité en tels ouvrages. »[d]

Il était assez naturel qu'on recourût à Le Mercier, qui avait déjà, en 1626, tranché la question des « portaux ». D'ailleurs Barbet et Damien Payen avaient été en situation, à Richelieu, d'apprécier les talents de l'architecte favori du roi et du cardinal. Cependant, ni la visite des trois délégués, ni une « lettre de Monseigneur » portée par Barbet un peu plus tard, ni les instances du père Gibier demeuré seul dans la capitale, ne réussirent à « tirer l'advis du S^r Mercyer »[e]. L'architecte s'excusait de n'avoir « le loisir de régler et résoudre l'affermissement dudit clocher, à cause de son employ perpétuel aux bastimens roiaux ». On prit le parti de lui laisser « tous les dessains, mémoires et instructions... pour à son loisir faire un dessain stable et à demeurer »[f]. Enfin, trois mois plus tard, en octobre 1642, une lettre du père Gibier annonçait au Bureau que « devis et dessain » étaient terminés.

## *L'OBÉLISQUE DE LE MERCIER. (Album, fig. 69, 70.)*

C'était un projet tout à fait original, un type de clocher inédit, dont les traits caractéristiques étaient exposés au préambule du devis :[g]

« Devis des ouvrages de charpenterie qu'il convient faire, pour réédiffier le clocher de S^te Croix d'Orléans et par mesme moyen arborer d'une obélisque la S^te Croix au millieu de la Croisée de l'esglise, prenant son ambassement ottogone dans la liaison des quatre combles, de sept thoises un pied et demy de largeur et sept thoises deux pieds de hauteur, venant à l'esgal du dessus des faistes des combles susdicts ; dont s'eslèvera le corps du piédestal aussy ottogone réduict à trois thoises quatre pieds et demy de largeur, sur sept thoises deux pieds de hauteur ; et les huict fermes de descharges orneront de consolles les encongnures dudict piédestal, et le dedans servira de clocher les faces ouvertes ; et dessus s'eslèvera l'obélisque aussy ottogone réduitte à saize piedz de largeur

(*a*) C. 423. Ordonn. du 10 mars 1642. — C. 388. Délibérations des 6 et 10 mars 1642. — (*b*) Ibid. Délibérations de mars et avril. — (*c*) C. 423. Ordonn. du 10 mars 1642. — (*d*) C. 423. Ordonn. du 27 juin 1642. — (*e*) C. 388. Délibération du 28 mai 1642. — C. 423. Ordonn. du 10 juillet 1642. — (*f*) C. 423. Ordonn. du 27 juin 1642. — (*g*) C. 397. Minute du devis. — C. 413. Copie.

revenant en cime à huict piedz, et aura quinze thoises de hauteur, sera entourée de huict chandelliers de trois thoises quatre piedz de hauteur chacun. La poincte de l'obélisque et les Bolles, dont la grosse aura sept piedz et demy de diamettre [1] auront ensemble quinze piedz un quart de hauteur, et la Croix au-dessus de douze piedz, revenant lesdictes hauteurs ensemble, depuis l'entablement de lad. Esglise et assiette de lad. charpenterie jusques au dernier fleuron de la Croix, à trente quatre thoises un pied un quart de hauteur [2], le tout représenté par le desseing du Sieur Le Mercier, aprouvé et paraphé de Monseigneur Desnoyers, lequel desseing en six feuilles de papier, grandes que petittes, cy après cottez, sera effectué par expers suivant le présant devis aussy dudict Le Mercier... »

Ce qui subsiste des « six feuilles » dessinées par Le Mercier a seulement un intérêt technique. Ce sont le « Proffile du Clocher, représentant l'assemblage de la charpenterie sur les angles de l'ottogone » [a] [3], et deux plans de plates-formes ou « enrayures ». Les lignes extérieures et le parti décoratif ne nous sont connus que par des dessins ou gravures de dates plus récentes, mais ces documents concordent en tous points avec la description de l'architecte (fig. 69, 70).

Les articles du devis analysent avec précision l'ossature de cette énorme flèche de 68 mètres. Ils se bornent d'ailleurs au programme de charpenterie, assez copieux et coûteux pour une première adjudication. Les œuvres de plomberie, ferronnerie, dorure, attendront, et les devis n'en seront élaborés qu'en temps utile.

Bien que Le Mercier se réservât d'intervenir alors de nouveau, le Bureau ne voulut pas différer de reconnaître un concours qui l'avait déjà tiré d'un si grand embarras :

« Il sera mandé au père Gibier qu'il présante ce que l'on doibt présanter au S^r Mercyer et qu'il en escripve pour y donner ordre. » [b]

Et un peu plus tard :

« Sur la recongnoissance à paier qu'il est besoing faire à M^r Mercyer pour ses devis et dessain... a esté advisé qu'il sera donné audict S^r Mercyer III^c livres, et deux pistolles à son vallet, et néanltmoings qu'il sera escript à Monseigneur d'Orléans en cas qu'il juge que ce ne soit assez... » [c]

L'évêque conseilla sans doute d'arrondir la somme :

« A esté advisé qu'il sera baillé à M^r Mercyer, pour sa récompense d'avoir faict le dessein du clocher de S^te Croix, cinquante pistolles (500 livres), et deux pistolles pour son vallet » [d].

A son argent, le Bureau jugea convenable de joindre beaucoup d'éloges :

« Monsieur. Nous vous sommes obligés d'avoir pris la peine de régler et donner le modelle du clocher de nostre église, et comme c'est une pièce de conséquance et de la haulte ouvrage, aussi

---

(*a*) Bibl. Nat. Estampes. Va 91, fol. 145, 147. — (*b*) C. 388. Délibération du 20 oct. 1642. — (*c*) Ibid., 28 février 1643. — (*d*) Ibid. 14 mars 1643.

(1) Cette grosse boule au sommet de la flèche est une réminiscence de l'ancien clocher (cf. *Introduction*, p. VIII). La boule du XVI^e siècle, toute dorée, avait 10 pieds de circonférence (cf. La Saussaye, *Annales*, p. 657). Le diamètre de la nouvelle boule atteindra 22 pieds 6 pouces.

(2) L'ancienne flèche du XVI^e siècle mesurait 37 toises de hauteur. (Cf. La Saussaye. *Annales*, p. 657).

(3) Ce « proffile » est surchargé d'un tracé plus récent, qui fut sans doute étudié lors de la démolition de l'obélisque : les boules du sommet sont reportées plus bas, un peu au-dessus des chandeliers.

avons nous faict choix de celluy qui n'a point de second, pour en ordonner la stabillité. Vostre dessin et divis ce sont trouvés magnifiques et excellans, convenables à vostre mérite. Nous ne pouvons trop vous louer et remercyer. Vostre récompanse ne peult estre estimée, néantmoings nous vous supplions d'avoir agréable cinquante pistolles que Monsieur Ducoing, trésorier de France, l'un de nous, vous présentera. Nostre entrepreneur luy a donné ung mémoire pour le résouldre sur quelques difficultés, et ce qui fault observer, en ce qu'il y est contenu. Nous vous prions prendre vostre temps pour l'en esclercir, et luy donner l'ordre qu'il y doibt tenir. Vous nous obligerez à vous tesmoigner en toutes occasions que nous sommes véritablement, Monsieur, vos affectionnés serviteurs.

« Les Commissaires... Nicolas, Evesque d'Orléans, Demenou, Marrier, Martin. » [a]

Les experts consultés avant Le Mercier et envoyés vers lui à Paris avaient déjà reçu, tant comme récompense qu'à titre d'indemnité de voyage, Vauquelin 200 livres, Damien Payen 150, Barbet 100. Quant au père Gibier, on note qu'il toucha 30 livres « pour le rembourser du voiage, et n'a voullu prendre davantage » [b].

## III. LE GROS-ŒUVRE (1643-1651).

### *LA CHARPENTERIE (1643-1647). (Album, fig. 216.)*

Le Mercier n'avait pas simplement transformé le dessin de la flèche. Son devis apportait quelques modifications au montage de la souche, tel qu'il avait été prévu en 1638 dans le « Grand Bail » de Jean Barbet : les deux « cerches » inférieures du clocher devaient être construites de manière à offrir plus de résistance.

L'entrepreneur s'était engagé d'avance à ne « demander aulcune augmentation » pour les changements prescrits, « pourveu que le bois (fût) de mesme haulteur, grosseur et qualité ». Il eut ordre, en février 1643, de se conformer aux nouveaux plans, et bientôt après, nous l'avons vu, de ne plus travailler qu'au seul clocher, toute autre œuvre cessante [c].

Puis, comme on avait reconnu l'avantage de dresser la flèche en même temps que sa souche, on s'occupa de mettre à bail la charpenterie de l'obélisque. Elle fut adjugée, le 13 juin 1644, pour la somme de 26.387 livres, à Damien Payen, qui la rétrocéda aussitôt à Barbet en se portant caution. La minute du marché relate, comme de coutume, les raisons qui ont motivé l'adjudication [d] :

« Les ouvraiges de maçonnerye estoient fort avancés et presque faictz, et il convenoict travailler au clocher, et pour se faire ledict Barbet auroict faict venir les bois propres.... Les voullant faire tailler, aurions receu advis que oultre les deffaulx qui se remarquoient audict divis concernant ledict clocher, entre aultres qu'il y avoict des principalles pièces qui portoient à faux, qu'il y en avoict ung de conséquance qui estoict que ledict divis ne portoit que de faire la première et la seconde serche... et qu'il estoit nécessaire de faire par mesme moyen d'un mesme

(*a*) C. 474. Lettre sans date. — (*b*) C. 388. Délibérations de juin 1642 à mars 1643. — C. 423. Ordonn. des 27 juin et 10 juillet 1642. — (*c*) C. 388. Délibérations des 10 mars 1642 et 28 février 1643. — (*d*) C. 397. Bail du 13 juin 1644.

temps ensuitte l'obélisque octogone.... Et pour en avoir une asseurance vallable, oultre et par dessus les plus experts ouvriers des lieux, nous aurions résolu d'en avoir l'advis du sieur Lemercier, excellant architecte de Paris, ès mains duquel auroict esté mis les baux, divis et dessains desdits ouvraiges, lequel auroict faict et dressé le dessein et divis dudict obélisque, centenant la forme, quallitté des bois et aultres matières nécessaires pour la seureté de l'œuvre.... »

La construction du clocher est activement poussée en 1644 et 1645, sous l'œil d'un spécialiste, Jacques Petit, maître charpentier, substitué au contrôleur ordinaire, Germain Motu, « jusques à ce que l'on travaille à la maçonnerye »[a] [1].

Consulté à diverses reprises et particulièrement en juillet 1645, Le Mercier juge utile d'envoyer trois experts « pour luy rapporter les difficultés ». Ce sont : « Denis de Mézeretz, cy devant Mᵉ Général des Œuvres de Charpenterie des bastimens du Roy, Ponts et Chaussées de France; Nicolas Lonbart, Mᵉ Charpentier à Paris ; et Denis Sarmais, Mᵉ Charpentier demeurant en la ville de Richelieu ». Ils vérifient les qualités et mesures des bois, examinent la taille et la pose, relèvent quelques défauts et rendent compte du tout à l'architecte [b] qui communique ensuite ses instructions pour les retouches et corrections à faire. Le Mercier recommande au Bureau « de tenir la main à faire achever le reste de l'ouvrage suyvant le devis », et conclut : « Là où l'entrepreneur pansera faire autrement, le faut arester à l'instant » [c]. (fig. 216.)

Mais Barbet donne bientôt d'autres sujets de plainte. Il « néglige ses œuvres par des longueurs extraordinaires, qui ne peuvent rapporter que ruyne et perte totalle du bois commencé à lever »[d]. Certaines pièces taillées depuis trois ans « se gastent sur les chantiers »[e]. Le bois manque pour apprêter le reste, et il faut envoyer le contrôleur « au païs d'amont, sur les ports de Fleury, vers la mote de Saint-Jehan, au-dessus de Decize »[f], pour hâter les arrivages. Un peu plus tard, on ne trouve au chantier que « treize ouvriers au lieu de trente que Jehan Barbet auroict promis y avoir ». Il lui est enjoint d'en employer dix-huit, « dont sera tenu registre par Jacques Petit, qu'il rapportera tous les jours de bureau [g] ». On constate, en effet, qu'en 1646 et 1647 les acomptes de l'entrepreneur sont réglés d'après le nombre des journées d'ouvriers. Pour le surplus de ses dépenses, Barbet ne reçoit d'argent que de loin en loin, et sur constatation des progrès de l'ouvrage. Il touche 3.050 livres en décembre 1646 « aiant levé la seconde serche du clocher » [h], 5.002 l. en juin 1647 « à condition qu'il ne pourra demander d'argent qu'à la fin de l'ouvrage de l'aubélisque; l'on paiera le bois qui doibt envoyer servant à l'œuvre, et l'on continuera à payer les journées d'ouvriers » [i].

Cependant le travail tire à sa fin. Le 25 juin 1647, les ouvriers reçoivent « une pistolle pour avoir monté l'éguille, qui est une pièce des plus de

---

(*a*) C. 388. Délib. du 13 juin 1644. — (*b*) C. 397. « Rapport pour l'obélisque », juillet 1645. — (*c*) C. 397. Lettre autographe de Le Mercier, 5 août 1645. — (*d*) C. 423. Acte du 5 avril 1646. — (*e*) C. 395. Rapport du contrôleur, 16 juin 1646. — (*f*) C. 388. Délib. du 16 mars 1646. — (*g*) C. 423. Ordonn. du 21 juin 1646. — (*h*) C. 423. Ordonn. du 7 juin 1646. — (*i*) C. 423. Ordonn. du 18 juin 1647. — C. 388. Délibération du 18 juin 1647.

(1) En fait, Germain Motu ne devait pas avoir dans la suite l'occasion de reprendre ses fonctions.

conséquence ». Au bout de la saison, la charpenterie de la flèche est entièrement terminée[a][1].

## *DEVIS COMPLÉMENTAIRES (1647).*

Il restait à revêtir le clocher de plomb, à le couronner d'un « amortissement » et d'une croix, à l'enrichir de dorures. Le Mercier fut invité à régler lui-même ces nouveaux ouvrages :

« Monsieur. Lorsque vous rendistes ès mains de feu Monsieur d'Orléans[2] les dessains et devis de nostre clocher et aubélisque de Ste-Croix, vous vous réservastes à donner le modelle pour l'assemblage du fer, de la boulle, des basses et armages de plomb des chandelliers et consolles et de quelles matières le tout doibt estre composé. A présant nos ouvriers sont à ce point. Nous vous prions d'en prendre la peine.... » [b]

En septembre 1647, le Bureau recevait deux devis. L'un concernait les « ouvrages de fer et cuivre et dorures » de la « pointe de l'obélisque » : la croix, enrichie de « trois fleurs de lis et d'une treffle », serait posée sur « trois boulles, deux petites et une grosse », qui auraient une armature en fer et une écorce en cuivre doré [c]. L'autre devis décrivait la « couverture de plomb » des divers étages du clocher, les ornements en bois revêtu de plomb, les dorures :

« Sera doré d'or mordans le dessus du petit dosme de lad. obélisque, l'astragale, les petites feuilles, les costez des grandes, et les rayons, les fleurs de lis et les Croix des cadres de lad. obélisque, et aux chandeliers les flames, boutons et les pantes de linge ; lad. dorure sera faicte aud. endroictz, et dessus l'estamé et blanchy dud. plomb sera imprimé de couleur à huille de deux couches, et d'or couleur une couche ou plus sy besoing est, et dessus sera doré d'or fort que l'on dict des fourbisseurs.... » [d]

Les devis étaient accompagnés d'une lettre où l'architecte insistait sur les difficultés de l'ouvrage :

« Je puis vous asseurer que sy vous avez faict beaucoub jusques à present, vous avez encore plus à faire.... Je dis pour la dépance et pour la nésésité de faire élection d'homme capable, et surtout fidelle en ouvrages, pour faire lad. plomberie, la bronze et la dorure ; de cella vous ne treuverrez pas à choisir. » [e]

## *TRAVAUX DE PLOMBERIE (1647-1651).*

La dépense ne laissait pas d'embarrasser le Bureau qui voyait alors s'aggraver ses difficultés pécuniaires. On remit à plus tard l'adjudication

---

(*a*) C. 388. Délib. du 25 juin 1647. — C. 423. Acte de réception, 12 déc. 1647. — (*b*) C. 474. Lettre du 28 juin 1647. — (*c*) C. 397. Devis du 7 sept. 1647, signé de Le Mercier. — (*d*) C. 397. Devis du 7 sept. 1647, signé de Le Mercier. — (*e*) C. 474. Lettre de Le Mercier au Bureau, 3 sept. 1647.

(1) Vers la fin du travail, il se produit un accident, le second que les textes nous signalent depuis le commencement de la réédification de l'église. Un « pauvre homme du métier de charpentier » tombe « en la haulteur de plus de cinq thoises ». S'étant « tout froissé les membres et particullièrement trois costes et ung bras », il reçoit du Bureau un secours jusqu'à son rétablissement (C. 397. Requête et ordonnance du 10 octobre 1648). Cf. *supra*, p. 55.

(2) L'évêque Nicolas de Netz était décédé le 20 janvier 1646.

de la croix, des boules, des reliefs, et l'on se contenta, « manque de fond », de faire bail « des choses les plus nécessaires pour résister à la rigueur de l'hiver », c'est-à-dire « du plomb pour couvrir et revestir la charpenterie »[a].

Jean Barbet fut encore preneur. Il s'engagea, le 11 octobre 1647, à fournir et poser tous les plombs, tant pour les revêtements immédiatement nécessaires, que pour les ornements à exécuter plus tard, à raison de 231 livres par millier de plomb employé [b]. Il accepta pour cette entreprise un régime de contrôle particulièrement sévère : [1]

« Auparavant que les tables de plomb soient posées, seront veues et visitées par le Sieur Pierre Marchand bourgeois d'Orléans par nous commis à cest effect, et par Jean Boncompain Maistre couvreur controlleur par nous nommé pour le faict de la plomberye et couvertures, pour congnoistre sy le plomb est de la qualitté et espoisseur cy dessus, et icelluy plomb poisé, dont sera tenu registre par lesdicts controlleurs »[2].

Ces précautions devaient être exactement observées. On voit en 1648, 1649, 1650, un sieur Paret, substitué à Pierre Marchand, assister à la pesée du plomb, le « marquer » avec un « marteau » fabriqué exprès[3], et « se rendre assidu sur les terrasses » pour le « voir emploier »[c]. De son côté Boncompain tient « registre et controlle des tables de plomb en sorte qu'il n'en soit rien détourné »[d]. De plus, « l'atellier pour fondre et mettre en table le plomb » est établi « dans l'hostel de Mr Pivet », receveur du Bureau [e]. Néanmoins la fraude reste possible : en 1650, on voit le Bureau incarcérer le plombier Mazeline coupable « d'avoir diverty le plomb » [f], et pour plus de sûreté, transférer le « fourneau » dans les dépendances de la cathédrale[g].

Cependant l'ouvrage languit « attendu le peu de fond qu'il y a à la recette »[h]. Ce sont les années de la Fronde. Mal payé, Barbet fait travailler par intervalles aux plomberies du « piédestal » et des « enroule-

---

(*a*) C. 388. Délib. du 6 sept. 1647. — C. 474. Lettre à Le Mercier, 23 sept. 1647. — (*b*) C. 397. Bail du 11 oct. 1647. — (*c*) C. 388. Délib. du 11 nov. 1647. — C. 389. Délib. du 13 janvier 1648. — (*d*) C. 424. Ordonn. du 30 janvier 1648. — (*e*) C. 409. Procès-verbal du 23 juillet 1650. — (*f*) C. 409. Ordonn. du 8 juillet 1650. — (*g*) C. 389. Délib. du 27 juillet 1650. — (*h*) C. 424. Ordonn. du 29 oct. 1648.

(1) Dans la lettre qu'il écrivait à Le Mercier le 28 juin 1647 (Cf. *supra*), le Bureau s'était montré inquiet des fraudes possibles : « Nous vous prions... de nous donner un marchand honneste homme avec lequel nous puissions traiter pour la fourniture du plomb... et qui le puisse luy mesme employer.... » Le Mercier n'avait pas répondu à cette requête.

(2) L'adjudication fut précédée d'une enquête sur le prix du plomb. On trouve dans les dossiers cette curieuse pièce, datée de 1647 :

« Mémoire de ce que le plomb d'Angleterre en grande haulteur jetté en table, reviendra de Rouan à Orléans.

« Chascun millier, poix de Viconté de Rouan, qui est de 40 livres pour millier, poisant plus fort que le poix de marc des marchans d'Orléans. Pour l'achapt j'ay des sentimens le millier 120 l. Pour le getter en table en grand volume, 9 livres. Pour le poix de la Viconté, chascun millier 15 sols. Pour le port du plomb de la Viconté sur le fondeur, 10 sols. Pour le port de chez le plombeur au bateau, 10 sols. Pour la voiture de Rouan à Paris par eau, 5 livres. Pour l'envoyer de Paris à Orléans, 7 livres 10 sols. Somme, le millier rendu à Orléans 144 livres 2 sols, qui est le cent 14 livres 10 sols. Il n'y aura point de déchet à le getter en table et rendent le poix que l'on leur donne » (C. 397).

L'auteur de ce mémoire pourrait être un certain Hulot, maître couvreur, qui vint à Orléans en août 1647 « au sujet du clocher et de l'obélisque ». (C. 388. Délib. du 6 sept. 1647. — C. 474. Lettre de Le Mercier en date du 3 sept. 1647).

(3) Paret devait être marchand de plomb, car on le voit en fournir une certaine quantité à l'entrepreneur en novembre 1647. Il s'agissait alors, sans doute, de protéger avant l'hiver les parties de l'œuvre les plus exposées. Plus tard on fit venir le plomb d'Angleterre (C. 388 et 389. Délibérations des 14 novembre 1647, 13 janvier et 16 mars 1648).

ments ». Pour l'obélisque, on se contente d'en poser le parement « d'ais recouvertz l'ung dans l'aultre d'un poulce », qu'on « pint en huisle par dessus, couleur de plomb » [a]. Cette précaution prise, Barbet veut démonter le lourd échafaudage qui entoure la flèche, et dont les plates-formes, larges de onze toises, offrent aux ouragans une prise dangereuse. Mais le Bureau ordonne de les maintenir en vue de l'achèvement des plomberies. Alors, un jour de grand orage, le téméraire « chaffaut » cède partiellement à un coup de foudre, et ses débris précipités vont joncher le Grand Cimetière et la cour de l'Evêché.... [b]

Cela se passe en 1650. L'année suivante, le chômage est complet, à part quelques travaux de « sureté » :

« Les Commissaires... aians recongneu que faulte de fond le clocher et obélisque de ladicte église sont demourez imparfaictz, les deniers à ce destinés aiant esté non seullement retardés mais tout à fait hors d'espérance de les pouvoir recouvrer tant sur les tailles que gabelles, et aiant considéré que les affaires du Roy ne promettoient d'en pouvoir recepvoir de longtemps aprochant de la deppance qu'il convient faire pour seullement faire partie de la perfection de l'œuvre, et considérant que ce qui est faict est en danger d'estre ruyné par la rigueur de l'hyver, qui seroit une perte notable, aurions advisé de concerver les ouvrages encommancés et imparfaicts, en attendant quelque aultre temps plus favorable, et y emploier le peu de fond qui nous reste.... » [c]

En conséquence, on abritera la seconde « cerche » du clocher et la « terrasse », sous une toiture en forme de capuchon, recouverte d'ardoise et percée de lucarnes vitrées : on pourra de la sorte attendre la continuation des plomberies, et ne plus craindre « les pourritures par les eaux qui tombent journellement dans ledict clocher ».

C'est Damien Payen qui se charge du travail pour la somme de 5.650 l. Barbet est peut-être déjà mort à cette date : il sera donné comme tel, trois ans plus tard, à la reprise des travaux.

## IV. — ORNEMENTS, RETOUCHES, COURONNEMENT (1654-1662).

### *LES « BOSSAGES » (1654-1656).*

Le chantier se ranime au cours de l'année 1654, dès qu'il y a « quelque fonds à la recepte » [d].

Il paraît bien qu'on avait précédemment achevé la plus grande part des plomberies du revêtement, autour des deux « cerches » et sur les « terrasses ». Le travail qui restait à faire était le plus délicat : l'application du plomb à l'obélisque lui-même, et particulièrement aux nombreux reliefs dont il devait être orné. Barbet étant mort, c'était son beau-frère, Damien Payen, qui, à titre de « caution et associé », était tenu de continuer l'entreprise [e].

---

(*a*) C. 397. « Promesse de Barbet », 18 avril 1648. — (*b*) C. 397. Rapport de Damien Payen et Jacques Petit, 4 octobre 1657. — (*c*) C. 397. Bail du 26 juillet 1651. — (*d*) C. 424. Ordonn. du 13 août 1654.— (*e*) Cf. *supra*, Bail du 11 oct. 1647.

Mais il fallait avant tout que les motifs décoratifs eussent été préparés en bois. Damien Payen s'en chargea, par bail du 16 avril 1654. « Pour suivre le desseing dudict obélisque, ornemans et revestissemans nécessaires, suivant les projects et divis des expertz, nommément du sieur Lemercier.... », l'entrepreneur aurait à confectionner et poser 40 croix, 40 fleurs de lis, 16 « rayons », 16 « lames », 32 « galbes ou feuilles d'eau »[1], le tout en bois sculpté. En outre, il devrait dorer le plomb dont il revêtirait ces « bossages » en vertu de son autre bail. Sculpture, pose et dorure, lui étaient adjugées au prix de 3.482 l.[a].

Il est probable que, pour la sculpture, Payen s'adjoignit son gendre, l'artiste orléanais Nicolas Hubert, que l'on voit intervenir comme caution du bail[b]. Pour la plomberie, il traite avec un habitué du chantier, Jacques Mazeline, qui sera tenu de travailler « à mesure qu'il sera commandé par ledict Payen, de l'ordre du bureau »[c].

Comme précédemment, le Bureau suit de près l'achat et l'emploi du plomb. L'ancien contrôleur Boncompain étant décédé, il nomme Nicolas Delacroix, « couvreur et plombeur demourant à Orléans, suffisant et capable d'exercer led. controlle ». Ce choix est inspiré par « le sieur Perret (ou Paret)[d], bourgeois d'Orléans, qui c'est ci-devant offert, et par effet pris la peine de voir poiser le plomb, icelluy monter et emploier aud. clocher et obélisque »[e]. Le sieur Paret continue d'ailleurs ses bons offices, en vérifiant les mémoires de l'entrepreneur.

En 1655, quelques incidents. A peine a-t-on rebâti l'échafaudage du clocher, que la « viollance des vents » emporte « plusieurs pièces et planches »[f]. On les rétablit; mais les « orages, foudres et impétuositté des vents », provoquent « une seconde et entière cheutte », avec de grandes « ruines et desbris » sur la couverture de l'église[g].

Entre temps, le Bureau s'évertue à stimuler les entrepreneurs dont la lenteur est désespérante. La belle saison avance : si l'obélisque n'est pas couvert avant les pluies, il sera « réduit à néant, qui seroit une perte de plus de cent mil livres. » D'où sommation adressée le 1er juillet à Damien Payen :

« Si dedans huictaine Paien ne garnit les astelliers et eschaffaux d'hommes travaillans ausdictes œuvres, sera mis et constitué prisonnier ès prisons roialles de chastellet d'Orléans, et sera commis personne pour la conduicte desdictes œuvres aux périls et fortunes dudict Paien »[h].

Puis on s'en prend à l'associé de Payen, Mazeline, qui ne cède à aucune objurgation, pas même à l'appât d'une gratification de 500 livres, promise pour « lui donner courage ». Le 23 juillet, le Bureau ordonne qu'il sera « mis prisonnier au chatelet, pour seureté des dommages et intérests ».[i] L'arrestation ne fut pas aisée, au dire des huissiers royaux :

Mazeline « ne voulant obéir, nous sommes avecq nos assistans saisis de sa personne et le

(*a*) C. 397. Bail du 16 avril 1654. — (*b*) C. 424. Ordonn. du 12 déc. 1654, où Hubert est donné comme gendre de Payen. — (*c*) C. 397. Acte du 4 juillet 1654. — C. 424. Ordonn. du 15 juillet 1654. — (*d*) Cf. *supra*, p. 112. — (*e*) C. 424. Ordonn. du 13 août 1654. — (*f*) C. 424. Ordonn. du 11 juin 1655. — (*g*) C. 424. Ordonn. du 2 sept. 1655. — (*h*) C. 397. Ordonn. du 1er juillet 1655. — (*i*) C. 397. Ordonn. du 23 juillet 1655.

(1) Les rayons et les lames forment la décoration du sommet de l'obélisque, sous les boules. Les « galbes » sont « la continuation » des lames.

conduisimes estant proche de l'oficialitté, sur l'avis à nous donné que led. Mazeline seroit recours par ses domestiques, l'aurions mis et constitué prisonnier de prisons de l'oficialitté... » [a].

Mais le geôlier représenta que le captif ne serait pas « en seureté èsdictes prisons, et que d'ailleurs il ne luy estoit permis de retenir aulcune personne plus de vingt huict heures ». Transféré au Châtelet d'Orléans, Mazeline adressa aussitôt « requeste affin d'avoir yssue ». Le Bureau fit la sourde oreille, et dépêcha Damien Payen à Paris « pour ramener des ouvriers propres à travailler à l'obélisque.... » [b]

L'arrivée d'un maître plombier de Paris n'arrangea rien. Les textes laissent entendre que tout le mal provenait d'une crise des salaires et que le chantier était, somme toute, en état de grève : les ouvriers voulaient « gagner le double » de ce que le « prix modique » du bail permettait de leur donner. Payen prit le parti de réclamer une augmentation de 4.000 l. : le Bureau lui en accorda 2.500 « pour certaines considérations et principallement pour éviter le dépérissement des œuvres. » En retour, l'entrepreneur s'engagea à rendre « les œuvres faictes et parfaictes dedans le jour de Noël » [c].

On revit Mazeline lui-même au chantier. Elargi le 5 août, sous bonne et suffisante caution, il reprend le travail quelques jours plus tard, stimulé par la promesse d'une gratification. Mais sans doute la crise des salaires s'aggrave de nouveau, car, le 23 août, le Bureau « donne parole » de payer lui-même à chaque « compagnon le quart en sus de ce qu'il gagnera ». On voit, en effet, les deux « garsons » qui assistent Mazeline, toucher chacun un supplément de 35 l. pour le mois de septembre, et autant pour le mois d'octobre. Un troisième « garson » apparaît en octobre et reçoit, pour ce seul mois, 100 l. Ainsi la plomberie des « bossages » avance peu à peu : elle n'est pas achevée à la Noël de 1655, mais elle touche à sa fin vers Pâques de l'année suivante, car on trouve, à la fin d'avril, une « gratifficatiion » de 500 livres en faveur de Mazeline, « pour récompance des services qu'il a faicts et fera pour rendre faict et parfaict le clocher et obélisque ». Toutefois, la réception définitive des « bossages » ne sera prononcée qu'en février 1661 [d].

## *L'AFFAIRE DU « TORCIMENT » (1656-1659).*

A l'été de 1656, on commence à s'occuper du couronnement du clocher et « de la sorte comme doibt estre faicte la croix » [e], quand un gros embarras surgit. Deux charpentiers orléanais, Jean Gravet et Nicolas Marchand, ont été commis pour « voir et visiter les œuvres de charpenterie ». Le Bureau « ayant considéré la grandeur de ces ouvrages » a voulu s'assurer de leur solidité, « pour la seureté du publicq » et « descharge » de sa propre responsabilité [f]. Or les visiteurs découvrent de nombreuses pièces pourries, des assemblages disjoints, des bois de dimensions inférieures à

(*a*) *Ibid.* Rapport des huissiers. — (*b*) C. 389. Délibérations de juillet et août 1655. — (*c*) C. 389. Délibération du 11 août 1635. — (*d*) C. 389. Délibérations de 1655 et 1656. — C. 424. Ordonn. du 21 avril 1656. — C. 425. Ordonn. du 17 février 1661. — (*e*) C. 389. Délibération du 14 juillet 1656. — (*f*) C. 425. Ordonn. du 7 juin 1657.

celles que les devis exigent; et le mal est tel que la seconde cerche, sous l'obélisque, a perdu son aplomb[a] [1].

L'entrepreneur Damien Payen et l'ancien contrôleur Jacques Petit se défendent avec fermeté[b]. Après un an de discussions, on décide de « s'enquester du meilleur expert de Paris ». Le choix tombe sur le sieur Jean Girault, maître charpentier, « considéré comme l'un des plus experts aux ouvrages dont il est question »[2].

Girault s'acquitte consciencieusement de sa mission, passe trois journées dans le clocher, l'examine de fond en comble, « faict eslever et tomber des lignes droictes et perpendiculaires, et faict plusieurs aultres opérations géométriques ». Il consigne ensuite, dans un rapport, ses conclusions sur les défauts originels de la charpenterie et sur les déformations accidentelles. Manquant de « croix de Saint-André et de liens, harpons, et estriers de fer », la seconde cerche, qui sert de piédestal à l'obélisque, a subi un « torciment ». Les poteaux ont dévié de leur aplomb, les consoles ont gauchi, l'obélisque a tourné dans son entier, et ses pans ne correspondent plus à ceux de la souche octogone. Il y a même trois à quatre pouces de « surplomb » du côté du nord-est. La faible structure de la cerche n'est pas seule cause du mal : les bois se sont « tourmentés », pour avoir été mis en place trop tard après leur taille; et le poids de l'échafaudage, trop longtemps maintenu, a achevé de déranger la charpenterie[c].

Au rapport est joint un « devis des ouvrages de charpenterie, couvertures, plomberies et serrureries de gros fer, qu'il convient faire de neuf pour redresser le torciment ». L'estimation atteint 16.000 livres[d].

Girault reçut 300 livres pour cette expertise. Ses conclusions, signifiées à Damien Payen et Jacques Petit, provoquèrent une vive réplique. L'entrepreneur et le contrôleur n'entendaient accepter aucune responsabilité, et soutenaient que tous les vices signalés provenaient soit de l'insuffisance du devis, soit de la lenteur des travaux : or, c'était le Bureau qui avait ordonné les interruptions, même quand les bois, exposés aux intempéries, risquaient de se pourrir. Taillée dès 1643, la charpenterie n'avait été sérieusement abritée qu'en 1648. Deux ans après, un lourd échafaudage, maintenu par la volonté du Bureau, avait occasionné le pire mal : sous le coup d'une « grande foudre et orage », le clocher avait été comme tordu, et c'était miracle qu'il n'eût pas été arraché et abattu. Aussi bien, après la démolition du malencontreux échafaudage, rien n'avait plus bougé : le « torciment » ne s'était pas aggravé, même sous le poids des 70 milliers de plomb ajoutés plus tard à l'obélisque. Et les deux inculpés concluaient :

« Disons avec assurance et vérité que lesditz ouvrages sont faictes et parfaictes conformément ausdictz desseins sans aucuns deffault, et que ledict sieur Girault n'a pas deu vous certifier par cermant les choses qu'il n'a point veue.... »[e]

---

(*a*) C. 397. Rapport du 9 sept. 1656. — (*b*) C. 397. Rapport du 28 mai 1657. — (*c*) C. 397. Rapport du 10 sept. 1657. — (*d*) *Ibid.* — (*e*) C. 397. Rapport du 4 oct. 1657.

(1) On a un devis, attribué à Gravet, qui prévoit la démolition entière et le remontage de la cerche et de l'obélisque (C. 398).

(2) Girault se dit lui-même, dans son rapport, « Ancien Maistre Charpentier et Bachelier en la ville de Paris ».

L'argumentation paraît avoir convaincu les commissaires. Payen lui-même fut chargé, en juin 1659, de dresser un « devis général » des réparations utiles [a]. Il combattit le projet d'une « contreserche », manchon de charpenterie dont on avait proposé d'envelopper la cerche « ruineuse et penchante », et fit prévaloir un programme de retouches variées, propres à consolider le clocher et à corriger son déversement [b].

## *LE BAIL DE « PARACHÈVEMENT » (1659).*

Le « devis général » ne concernait pas seulement la réparation de la charpenterie. Il complétait aussi les baux antérieurs en assurant à l'obélisque ses derniers motifs de décoration et son couronnement. L'entreprise fut adjugée, le 17 octobre 1659, au prix de 47.000 l., à Damien Payen, définitivement chargé de mener à bon terme l'œuvre commencée par son beau-frère, vingt ans plus tôt : il était entendu que le programme des ouvrages, étudié par « les habiles, scavans et expérimentez architectes de cette ville et des autres endroicts de ce royaume », était pleinement conforme aux « desseins faicts par le sieur Lemercier » [c].

Le prix du bail comprend la fourniture et la pose du plomb, bien que le marché conclu précédemment pour cet objet fût encore en vigueur [d]. Mais on devine que ni le Bureau, ni l'entrepreneur, ne tenaient à poursuivre l'exécution d'un contrat qui avait fait naître, en 1655, de si regrettables incidents [e].

Payen devra commencer par les œuvres de consolidation : « Démolir l'armature du pourtour de la seconde cerche, de charpenterie, couverture d'ardoise et plomberie, qui ont esté cy devant faictes par précaution [f].... Appliquer des garnitures de dehors de ladite seconde cerche pour la fortiffier et rengraisser, pour rendre les huict faces des pans parallèles aux huict pans de la première cerche, et rendre le tout en son vrai plomb et perpendiculaire... ». Ces « garnitures » consisteront surtout en « contrepoteaux », liés aux anciens poteaux par des boulons, et entre eux par des croix de S^t^ André : on prodiguera les chevilles et les goupilles « pour entretenir le tout ensemble comme s'il estoit d'une pièce ».

En outre, il faudra « rengraisser » les piédestaux des consoles, pour les mettre d'aplomb ; faire les consoles elles-mêmes avec leurs « roulleaux et volutes » ; « rengraisser le collerin ou corniche » pour l'accorder aux pans de la cerche rectifiée ; faire les huit chandeliers en bois tourné, et les poser sur les consoles, en les enfilant dans des tiges de fer. Quand on aura ainsi redressé, affermi et complété la charpenterie, on couvrira de plomb tant les surfaces planes du piédestal que les moulures et motifs décoratifs.

L'obélisque a déjà son revêtement de plomberies à bossages. Mais il faut planter au sommet « l'arbre » de la croix : cette pièce de bois sera assujettie, au moyen de mortaises et d'attaches de fer, à la charpenterie du petit dôme qui termine l'obélisque. Elle aura 27 pieds de haut, dont 4 pieds de racine sous le petit dôme, 12 de tige à l'intérieur des trois boules, 8 entre les boules et la traverse de la croix, 3 au-dessus de la traverse.

L'arbre de la croix et sa traverse seront des pièces « de bois de brin en entier ». Quatre barres de fer plat garniront les angles de l'arbre, et une forte tige encastrée à son pied descendra dans le corps de l'obélisque.

Les boules seront faites d'une armature en fer, et d'une écorce en lames de cuivre rouge rivées entre elles « ainsi que l'on cousture les joingts des chaudières des teinturiers et autres, pour

---

(*a*) C. 389. Délibération du 5 juin 1659. — (*b*) C. 397. Devis proposé pour « fortifier et perfectionner le clocher », sans nom d'auteur. — Lettre de Payen, du 13 juin 1659. — (*c*) C. 397. « Bail du parachèvement de l'obélisque », 17 oct. 1659. — (*d*) Cf. *supra*, p. 112. — (*e*) Cf. *supra*, p. 115. — (*f*) Cf. *supra*, p. 113.

estre estanches pour bien retenir les eaux ou autres liqueurs de se perdre ». On appliquera des lames semblables aux branches de la croix et aux fleurons de leurs extrémités. On dorera tous ces cuivres « au feu à quatre couches d'or à mordant, comme en emploient ordinairement les fourbisseurs et autres personnes qui dorent sur les cuivres ».

Ces prévisions étaient entièrement conformes aux dessins de Le Mercier, ainsi qu'aux devis primitifs rédigés par l'architecte en 1647. Les retouches destinées à consolider le clocher en le « rengraissant », ne devaient modifier sensiblement ni la silhouette d'ensemble, ni l'harmonie des motifs.

Si fidèle qu'on demeurât aux premiers plans de l'obélisque, on n'avait cependant point voulu exécuter la pièce la plus délicate, le couronnement, sans un supplément d'étude, un essai, et une consultation du goût public. Le fait nous est révélé par le préambule d'un bail du 18 janvier 1657 :

« Aiant estê résolu, paravant de faire travailler à l'eslévation et façon de la Croix qu'il conviendra poser au sommet de l'obélisque de lad. Eglise, d'y faire et poser par réputation ung modelle en fert de lad. croix affin de cognoistre par ce moien la grosseur et hauteur qu'il luy convienda donner par proportion à celle de lad. obélisque... », le Bureau avait chargé du travail le serrurier Demeulles, avec ordre de laisser en place « ladite croix... pendant un certain temps... pour faire veoir au peuple et en tirer leurs sentiments »[a].

Sous la croix, les trois boules avaient été représentées par des modèles d'osier. L'essai avait coûté assez cher : 255 l. pour la croix, 50 pour les boules, mais il avait permis de juger si l'exécution « faicte d'une matière pour y demourer, seroit agréable aux yeux »[b].

## *LES DERNIERS TRAVAUX DE L'OBÉLISQUE (1659-1662).*

Il reste à relater les incidents qui ne manquèrent pas de survenir au cours des travaux.

En octobre 1659, à peine Damien Payen est-il déclaré adjudicataire, que trois entrepreneurs associés proposent un rabais supérieur au sien. Mais « adverti qu'ilz n'estoient cognoissans ny capables de l'ouvrage en question à cause de sa rareté », le Bureau écarte leurs offres : ce sont des jaloux qui, mécontents de n'avoir pas été embauchés par Payen, veulent lui nuire en faisant « deppérir l'ouvrage », ou l'obliger à « condescendre à leurs prétentions ». On les voit, en effet, interjeter appel devant le conseil du Roi, et faire traîner la procédure. Ils sont finalement déboutés par un arrêt du 15 juin 1660[c].

Grande activité autour de l'obélisque en 1660 et 1661. Les « contrepoteaux » sont appliqués à la « vieille serche », et assujettis par des « boulons et chevilles de fer ». Des « liens de fer » consolident « l'ancienne charpenterie ». Les consoles prennent place aux angles de la cerche. Les revêtements de plomb sont appliqués et soudés par Mazeline[d].

---

(*a*) C. 397. Bail du 18 janvier 1657. — C. 425. Ordonn. du 8 mars 1657. — (*b*) C. 424. Ordonn. du 8 juillet 1656. — C. 463. Ordonn. de 1656, dans un relevé de 1665. — (*c*) C. 397. Pièces diverses — C. 389. Délibérations de 1660. — (*d*) *Ibid.*

En juillet 1661, le Bureau promet à Payen une « récompense », s'il rend « l'ouvrage parfaict » pour la Toussaint. Bientôt, en effet, la croix est « eslevée du chantier, montée et posée » : le Bureau a voulu que ce fût le 13 septembre, vigile de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix[a]. Puis on met la dernière main aux boules et autres ornements de cuivre, fabriqués par le sieur Ratouyn, et dorés par le sieur « Pierre Pinedde maistre fourbisseur doreur »[b]. La grosse boule est peinte « par le dedans... pour empescher le vert de gris »; des lames de cuivre sont appliquées « audroit des joinx »; et là « où il parest un peu de jour », on met « un mastit ou calu tout ainsi qu'en emploix les chaudronniers pour randre leurs chaudières estanche ». Mais on atteint la fin de novembre avant que tout soit terminé[c].

C'est le programme de plomberie qui est en retard, par suite d'un désaccord de Payen et de Mazeline. Au printemps de 1662, après avoir réparé et mis « en seureté » la charpenterie, et vérifié « si les eaux ont leur vuidange », on poursuit les « ouvrages de plomberie, doreure et aultres ». Les entrepreneurs sont avertis qu'ils « seront mys constitués prisonniers faulte de travailler ». A la fin d'août, le travail tire à sa fin car les « chandeliers » sont posés sur le « collerin », au pied de l'obélisque[d]. Payen est mis en demeure de tout achever pour le 9 septembre[e] : il semble, en effet, que le clocher put être débarrassé de ses derniers échafaudages avant la fête de l'Exaltation.

Il y avait alors vingt-cinq ans qu'on y travaillait, et plus de soixante qu'on en rêvait! Près d'un siècle s'était écoulé depuis le jour où l'ancienne flèche gothique s'était abimée dans une catastrophe criminelle.

Le « parachèvement » de l'obélisque s'était accompli « soubz l'œil » d'un homme de confiance, « frère Laurent Petit, chartreux convers »[f]. Plusieurs fois déjà, nous avons vu le Bureau demander aux ordres religieux des experts, comme le Minime Crosnier, l'Oratorien Gibier, sans oublier le Jésuite Martellange. Mais Laurent Petit fut plus qu'un conseiller d'occasion : « Commis et préposé pour la visite et controlle des ouvrages », il remplit, de 1660 à 1663, le rôle tenu précédemment par des maîtres maçons, charpentiers, ou couvreurs. Qualifié parfois du titre d'architecte, il s'acquitta « avecq soing et dilligence » des fonctions de contrôleur, vérifia les rôles d'ouvriers présentés par l'entrepreneur pour obtenir des acomptes, signala les lacunes du devis, fit « rapport sur la qualité, fasson » des ouvrages, effectua le « mesurage du plomb emploié », etc[g]. Un concours aussi actif ne pouvait pas être purement bénévole : en février 1663, Laurent Petit reçut la somme de 616 livres à titre de « payement et grattification », pour 616 « journées vacquées » depuis le début de son contrôle[h].

---

(*a*) C. 389. Délib. du 12 sept. 1661. — (*b*) *Ibid.*, 15 oct. 1661. — C. 397. Acte de réception du 12 janvier 1662. — (*c*) C. 397. Rapports. — C. 389. Délibérations d'oct. et nov. 1661. — (*d*) *Ibid.*, Délib. de 1662. — (*e*) C. 397. Ordonn. du 1er sept. 1662. — (*f*) C. 395. Signature d'un rapport du 9 sept. 1656. — (*g*) C. 425. Ordonn. du 17 fév. 1661. — C. 397. Rapports divers. — C. 389. Délibérations. — (*h*) C. 426. Ordonn. du 8 fév. 1663.

## V. — CONCLUSION DE L'ENTREPRISE.

### *L'HORLOGE ET LA SONNERIE (1661-1662).*

Le clocher ne devait pas servir seulement de couronnement à la cathédrale, et de trône à la Sainte Croix. Soucieux de « la commodité du publicq et particullièrement des ecclésiastiques, chanoines et chapelains de ladite église » [a], le Bureau se hâte d'y établir une horloge, un « timbre », et des « appeaux ».

L'horloge coûta de 2.000 à 3.000 livres. Elle fut commencée par Noël Verdet, « orloger en grosserie », qui trouva une « mort funeste et violente » en tombant du haut de l'obélisque, dont il aidait à poser « l'amortissement ». Achevée par Toussaint Verdet, fils de Noël, elle fut installée dans un « réduict » du clocher. Le sculpteur Hubert lui fit un grand cadran de bois, peint « d'azur et aultres couleurs », avec des « cercles », « rayons » et aiguilles dorés [b].

Il y eut, pour sonner les heures et les quarts, un « timbre » du poids de 4.482 livres, et trois « appeaux » pesant 402, 296 et 220 livres. Le métal fut acheté en partie au sieur de Santueil, à Paris, rue Saint-Denis, pour 1.814 livres, et le reste au « Chappistre de Nostre-Dame de Salle à Bourges », pour 1.993 livres. La fonte fut payée 4.330 livres à Martin Bidou « maistre fondeur d'Orléans y demeurant paroisse Saint-Pierre le puellier » [c].

On note que la pesée du timbre eut lieu, le 22 juin 1662 [1], « en la présence de Messieurs les Commissaires », dans l'église, sous l'obélisque [d].

Le règlement de la sonnerie nous est expliqué : le timbre se faisait entendre « d'heure en heure ». On comptait « à chasque heure douze coups d'appeaux devant l'heure, et à chasque demye heure six coups d'appeaux » [e].

La flèche actuelle de la cathédrale contient encore deux des anciennes cloches de l'obélisque, le « timbre », qui mesure 1 m. 50 de diamètre, et l'un des « appeaux », qui n'a que 0 m. 62. Le timbre porte une inscription relatant qu'il fut appelé Alphonsine, du nom de l'évêque Alphonse d'Elbène :

« ALPHONSINA· REGNANTE· LUDOVICO· XIV· REGE· CHRISTIANISS· ECCLESIAM· AUREL· GUBERNANTE· ALPHONSO· DELBENE· EPISC· ANNO· M· D· C· LXI·
« MARTIN BIDOU ET LOUIS BIDOU MONT FAICTE ».

Sur « l'appeau » on relève un texte tiré de l'Ecclésiaste (VII, 11) :

« NE DICAS PRIORA TEMPORA MELIORA FUERE † MDCLXI
M BIDOU ET L BIDOU MONT FAICTE » (2).

---

(*a*) C. 407. Bail de la Sonnerie, 13 juin 1661. — (*b*) C. 399. Pièces diverses. — C. 425. Ordonn. de 1661 et 1662. — C. 389. Délibérations de 1661, 1662, 1663. — C. 426. Ordonn. du 11 janv. 1663. — (*c*) C. 425. Ordonn. de 1661 et 1662. — C. 407. Pièces diverses et bail du fondeur, 13 juin 1661. — C. 389. Délibérations de 1661 à 1663. — (*d*) C. 389. Délib. du 22 juin 1662. — (*e*) C. 399. Bail du 7 avril 1661.

(1) A cette même date, aurait eu lieu la bénédiction de l'horloge. (Cf. Lottin. *Recherches historiques sur Orléans*, II, p. 215.)

(2) Il y a dans le clocher un autre « appeau » qui a été refondu au cours du XIXe siècle. Il portait auparavant cette inscription : « VOLAT AMBIGUIS MOBILIS ALIS HORA » (Cf. *Moniteur du Loiret*, 2 septembre 1855).

## *RÉCEPTION DE L'OBÉLISQUE (1665).*

Achevé en septembre 1662, l'obélisque exigea encore, pendant deux ans, quelques travaux complémentaires. Les « terrasses » qui s'étendaient au pied des consoles durent être replombées en 1663[a]. Les « nombris » ouverts dans les planchers des divers étages manquaient de couvercles : Payen eut ordre d'en mettre, et de réparer encore divers « deffaults et manquemans ». On se décida enfin, le 29 janvier 1665, à délivrer l'acte de réception longtemps différé par prudence :

« Payen nous a, dès six mois et plus, faict sa requeste à ce qu'eussions à recevoir lesdictes œuvres par luy faictes et parachevées long temps a ». Mais on l'a « remis aultant que la conséquence et l'importance de l'ouvrage le désiroit affin d'avoir d'aultant plus de temps pour bien examiner et cognoistre le tout ». A cette fin, on a « fait redresser et poser les eschelles nécessaires en l'obélisque », pour que Mr Garnier, trésorier de France, membre du Bureau, pût « monter et faire rapport ». Sous la conduite de Laurent Petit, contrôleur de l'œuvre, Garnier s'est fait « faire au doig et à l'œil la démonstration des ouvrages contenus au bail ». Tout ayant été reconnu bien fait, la réception a été prononcée et le compte de Payen a été liquidé par un dernier paiement de 2.692 l. [b]

On peut calculer que le clocher avait coûté près de 100.000 l. sans les plombs. Ceux-ci ayant été payés environ 25.000 l., la dépense totale se serait élevée à 120 ou 130.000 l.

## *VALEUR DE L'ŒUVRE. (Album, fig. 71.)*

Le résultat esthétique répondait-il à l'effort pécuniaire?

A coup sûr, on avait fait grand : « l'eslévation extraordinaire »[1] du clocher de Sainte-Croix, — 68 m. au-dessus des entablements de l'église, et plus de 100 m. au-dessus du sol, — le classaient au nombre des ouvrages de charpenterie les plus audacieux. Mais valait-il autant par son caractère artistique que par ses dimensions?

Il est à croire que les vieux maîtres du Moyen Age, auteurs de tant d'admirables flèches, auraient mal jugé le style de celle-ci. Ils l'auraient trouvé dépourvu de sincérité. Le décor dissimulait la structure. On n'apercevait rien des combinaisons de la charpenterie, masquées par la chape de plomb.

Par contre, nous savons que l'œuvre fut très admirée des contemporains. Claude Perrault, visitant Orléans en 1669, monte « au clocher de l'orloge, obélisque de charpenterie couverte de plomb », et il estime que « cet obélisque est fort beau ». Toutefois il remarque les traces du fâcheux « torciment » insuffisamment corrigé : « la charpente, note-t-il, est un peu gauche »[c].

Ni Perrault, ni aucun autre « expert » d'alors, ne pouvaient s'étonner du

---

(*a*) C. 397. Bail du 12 avril 1663. — (*b*) C. 426. Ordonn. du 29 janvier 1665. — C. 389. Délibérations de 1664 et 1665. — (*c*) Bibl. Nationale. Ms. français 24.713. *Voyage à Bordeaux*, par Claude Perrault, 1669.

(1) Dès 1647, quand la charpenterie s'achevait à peine, on vantait « la hauteur du clochet... qui est le plus beau et le plus haut de France ». (*Histoire de l'Eglise d'Orléans*, par Symphorien Guyon. Préface.)

style. On voyait se dresser tant de campaniles, petits et grands, dont les fragiles plomberies affectaient les formes architecturales des ouvrages de pierre ou de marbre. Et partout les motifs décoratifs de l'art italien prenaient la place des « colifichets » gothiques. Consoles et chandeliers étaient de rigueur : Le Mercier en avait garni son dôme de la Sorbonne. Il y avait aussi planté la Croix sur un globe, à l'imitation de Saint-Pierre de Rome.

Mais si, par bien des traits, le clocher de Sainte-Croix répondait simplement à la mode du jour, son agencement, surtout à la partie supérieure, devait être tenu pour une œuvre curieuse, une sorte de trouvaille originale.

La tradition orléanaise voulait que le globe terminal fût d'un volume puissant[a]; mais, juchée à la pointe d'une flèche, cette boule menaçait de rompre l'élan des lignes, et d'évoquer l'image ridicule d'un bilboquet... Le remède fut dans l'arrangement, nouveau et plus harmonieux, du triple bulbe, et dans le renforcement de la flèche, qui s'enfla jusqu'aux dimensions d'un support proportionné. Le crayon de l'architecte rencontra ainsi la forme d'obélisque, et l'on devine qu'il la fixa avec complaisance : c'était pour Le Mercier un coup de maître, de tirer de ses souvenirs romains une solution si inattendue, d'ériger au sommet d'une cathédrale la réplique des vénérables obélisques arrachés d'Egypte par les empereurs, et couronnés par les papes d'emblèmes pieux.... La réminiscence est accusée par la décoration elle-même : le semis pressé des croix et des fleurs de lis évoque, à distance, le fourmillement des hiéroglyphes!

Voilà bien un de ces ouvrages dont Molière pouvait écrire :

> « ... Tout s'y voit tiré d'un vaste fond d'esprit,
> Assaisonné du sel de nos grâces antiques,
> Et non du fade goût des ornements gothiques. »

Et pourtant, en dépit des préférences de Le Mercier, de Perrault et de Molière, combien d'esthètes modernes préféreraient n'importe quel clocher du Moyen Age, au fastueux « obélisque » du XVII^e siècle, et retourneraient à ce dernier le reproche de n'être qu'un de

> « Ces monstres odieux des siècles ignorants
> Que de la barbarie ont produit les torrents. »

Mais il est un point sur lequel les arbitres de toute école pourraient s'entendre : le mérite qu'avait l'obélisque de s'accorder aux formes générales de la cathédrale. Il la couronnait royalement. Enraciné aux combles des quatre nefs convergentes, solidement assis et comme amarré par son large empattement, il tirait à lui toutes les lignes, les concentrait, les terminait. A ses pieds, la forêt si dense des contreforts et des clochetons l'excusait d'être lui-même de carrure puissante. En somme, grâce à lui toutes les parties de l'édifice s'unissaient en une seule ordonnance : elles composaient une immense et majestueuse pyramide (fig. 71).

Dans l'intention de ses auteurs, cette pyramide était un trône, un reposoir symbolique. En bas s'étageaient les bouquets sculptés dans la pierre.

---

(*a*) Introduction, p. VIII.

Au-dessus flamboyaient les ors dont la plomberie était constellée ; et l'obélisque, entouré de chandeliers, « arborait » bien haut dans les nues la Croix triomphante :

*Vexilla Regis prodeunt,*
*Fulget Crucis mysterium...*

Si richement couronnée, l'église n'était pourtant qu'en partie construite : mais déjà ses formes extérieures répondaient au plus pressant désir, à la double préoccupation de piété et d'art, qui avait animé les constructeurs depuis soixante ans : la Croix était de nouveau exaltée, et la cathédrale d'Orléans avait recouvré, avec sa flèche audacieuse, le trait caractéristique de sa silhouette. Il ne restait malheureusement personne, après un siècle écoulé, pour comparer, en connaissance de cause, le nouveau Temple à l'ancien !

# CHAPITRE VI

# VERS L'ACHÈVEMENT DE LA CROISÉE ET DE LA NEF

## 1662-1691

I. LE PORTAIL DES LIBRAIRES (1662-1675). — II. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE LA CROISÉE (1676-1680). — III. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE LA NEF (1680-1684). — IV. LES MALFAÇONS (1684-1691).

## I. — LE PORTAIL DES LIBRAIRES (1662-1675).

### *RETOUR AU CROISILLON SUD.*

Nous avons vu, en 1637, le Bureau de Sainte-Croix hésiter entre deux programmes [a] : continuerait-on le gros-œuvre de la croisée, dont l'aile sud ne montrait encore que des travées à demi construites et un portail à peine ébauché? ou bien achèverait-on d'abord toutes les parties de l'église qui semblaient proches de leur perfection, l'aile du nord, le carré du transept, la nef, afin de les livrer au culte le plus tôt possible?

(a) Cf. *supra*, chap. V, I.

On avait préféré ce second projet, en y ajoutant la réalisation immédiate du clocher.

Or, dès 1643, il avait fallu « faulte de fonds » délaisser tout ce qui n'était pas le clocher, et vingt années s'étaient écoulées à mener à bon terme ce coûteux hors-d'œuvre. Si bien qu'il restait beaucoup à faire, en 1662, pour mettre la nef et le croisillon nord « en état de recevoir le peuple ». Les toitures existaient, mais il fallait construire ou réparer les voûtes, compléter les arcs-boutants, monter les galeries du triforium et les « remplissages » des fenêtres, poser les vitres, daller enfin toutes les nefs.

Il semblait que ce programme dût être repris à l'achèvement de l'obélisque. Mais de graves motifs le firent encore différer et ramenèrent le Bureau au parti qu'il avait écarté en 1637 : la continuation du gros-œuvre de la croisée :

« Ayans esté advertis, suivant le raport à nous faict par les maistres des œuvres et personnes expérimentées au faict de l'architecture, qu'eu esgard au grand poids et charges du clocher et obélisque de la dicte église, portez sur les grandz arcs et pilliers d'icelle, il convenoit les acompaignier et fortiffier spéciallement en parachevant ladicte croisée du costé du cloistre des libraires, qui serviroit d'arc boutant appuy et confort à ladicte obélisque et ausdictz grands arcs et pilliers qui la portent, nous aurions résolu d'y faire travailler incessamment à mesure et autant qu'il se trouvera de fond à y employer. » (a)

Les « grands arcs et piliers » du côté du « cloître des libraires », c'est-à-dire au sud, avaient été déjà munis par Barbet de contreforts puissants. Mais il faut croire que ce moyen d'épaulement n'inspirait pas une pleine confiance. Il était logique, d'ailleurs, de hâter le jour où l'ossature du croisillon sud serait enfin terminée et abritée sous une toiture. Ensuite on poursuivrait, dans toute la croisée et la nef, l'achèvement des œuvres complémentaires : voûtes, remplissages, vitrage, pavage, etc.

On allait consacrer treize années à monter le croisillon sud à la hauteur des autres parties. En attendant, la nef, le transept, le croisillon nord, continueraient de servir de passage public, donnant accès aux portes du chœur. C'était même un abri d'occasion, un refuge offert à tout venant. Le Bureau fut obligé, en 1662, d'y mettre bon ordre :

« Nous ayant esté donné advis par les révérends doyen, chanoines et chapistre de lad. Eglise que, à cause de la grande affluance des pauvres et des paysans de la campagne qui se sont retirez en cette ville, à cause de la chairté des bledz, dans les espaces de la nef de lad. Eglise, il se faict grand amas de terraux et immondices, quy y sont portez et laissez par quantité de personnes quy font leur retraicte derrière l'espoisseur des pilliers, quy nous auroit obligé non seullement faire enlever lesdictz terraux et immondices, mais de faire enclore et murer lesdictes espaces de lad. nef du costé du chapistre, et à cette fin avons faict proposer et publier au rabbais lesd. murailles de closture... » (b)

On ferma les « arcades du costé du chapistre », c'est-à-dire celles du collatéral sud, au moyen de murailles de « neuf piedz hors de terre, faictes de pierres de moilon et terre blanche, crespies par les deux costez de chau et sable » (c). L'autre collatéral était probablement muré déjà. Il servait, semble-t-il, d'atelier et de magasin. Le vaisseau central demeura seul

(a) C. 396. Préambule du bail du 3 nov. 1662. — (b) C. 415. Bail du 6 juillet 1662. — (c) *Ibid.*

ouvert au public, véritable rue sous voûte, qui conduisait au chœur et servait même de communication d'un quartier du cloître à l'autre. Il y avait, aux entrées, des barrières à tourniquets « pour empescher les cavaliers de passer par dedans la nef » [a].

## *ENTREPRISE DE DAMIEN PAYEN (1662).*

La construction du croisillon sud, ou « Portail des Libraires », comme l'on disait, n'exigea pas une longue étude préparatoire. On reprit simplement le devis dressé en 1627 par Martellange pour l'autre portail, en tenant compte des modifications que l'architecte y avait apportées dans la suite.

Le « portail » proprement dit, c'est-à-dire la façade, sera conforme de tout point à la façade du nord. Il est spécifié que « l'espace du pignon entre les deux tours sera enrichy conforme au pignon ià faict, assavoir de niches avecq des treffles par dessus, une grande croix dans ung rond au milieu, des fleurs de lys aux costez, avecq les compartimans qui sont autour ».

On avait sculpté les armes du Roi « sur le plus hault du pignon » nord. Ici, « seront faictes taillées et posées les armes du Roy ou de la Royne, sellon que mesdictz Sieurs Commissaires en ordonneront ».

Derrière la façade, il n'existe encore que les piliers et arcades de deux travées sur trois, et seulement jusqu'à hauteur des « arrachemans des grands vitraux ». Il faudra mener l'ouvrage au même point que celui du croisillon nord, monter l'ossature jusqu'aux hautes dalles, poser les arcs-doubleaux et les arcs-boutants, mais réserver les ogives, les pendants de voûtes, le triforium et les fenestrages. Enfin, le grand comble sera continué entre le clocher et le nouveau pignon, des appentis prendront place sur les « basses ailes », et le tout sera couvert d'ardoise.

Quelques clauses additionnelles concernent la démolition et la réfection de bâtiments contigus au portail, pour dégager les abords de celui-ci et « rendre le cloistre plus régulier » :

Les boutiques des libraires, au nombre de quatre, seront reculées « jusques au coing du bastiment des greniers » [1]. Elles auront pour devantures des arcades de pierre, de sept pieds et demi de largeur, sur neuf de hauteur, avec appui. Une porte carrée, à imposte, s'ouvrira près de chaque arcade. L'ancienne salle capitulaire [2] sera abattue et l'on en construira une autre près de la tour des cloches, sur le flanc sud de la nef. Cette salle aura 8 toises 2 pieds de longueur dans œuvre, 3 toises de largeur, 18 de hauteur jusqu'à l'« entablement ». Elle sera voûtée « en berceau surbaissé, et en croupe par les deux boutz, avec trois arcs de pierre et une lierne par le milieu »; étayée par des « contrepiliers »; éclairée par quatre fenêtres « en forme ronde »; pavée de « carreau de Pouilly » avec des bandes en pierre de Briare. Elle communiquera avec la basse-nef de l'église par un vestibule et par une porte qui « aura le plus de raport que faire se poura à l'entien ouvrage du dedans de l'église » [3].

Comme dans les baux précédents, la fourniture des matériaux de toute espèce était laissée à la charge de l'entrepreneur.

L'adjudication fut publiée, avec les formalités habituelles, dans les « Gé-

---

(*a*) C. 397. Mémoire de Damien Payen, 31 janvier 1661.

(1) Au cours des travaux, on assigna aux boutiques un alignement plus en retrait encore, afin de dégager « la vue d'une des portes latérales ».

(2) Le « chapitre », ou salle capitulaire, avait gravement souffert, vers 1630, des fouilles faites pour fonder le portail. On l'avait alors réparé et « affermy ». Un autre bâtiment capitulaire, le « Trésor et Chambre des Comptes », avait été reconstruit précédemment à quelque distance. (Cf. *supra*, p. 77.)

(3) Cette porte, aujourd'hui bouchée, a cependant laissé quelques traces à l'extérieur.

néralittez circonvoisines » de Paris, Moulins, Bourges et Tours. Ouverte le 15 septembre 1662 et plusieurs fois « continuée », elle fut close le 3 novembre en faveur de Damien Payen, l'ancien entrepreneur de l'obélisque, sur un dernier « rabais » de 146.000 l. Payen avait eu pour concurrents principaux Antoine Jacquet, « architecte » de Blois, et un Théodore Lefebvre qui était vraisemblablement l'ancien constructeur du croisillon nord. Il prit d'ailleurs Lefebvre pour caution, et pour « certifficateur » son gendre, le sculpteur orléanais Nicolas Hubert [a]. L'un et l'autre furent mêlés à l'exécution des ouvrages. Lefebvre paraît avoir rempli le rôle d'un véritable associé.

Les travaux commencent en mai 1664. Laurent Petit, le chartreux convers, dont la compétence ne se limitait pas aux œuvres de charpenterie et de couverture, continue d'exercer le contrôle. Le sieur « Charbon, marchand de Nevers », est fournisseur des pierres d'Apremont. Celles-ci sont employées, comme toujours, à tous les parements ; mais défense est faite aux entrepreneurs d'en utiliser les « retailles et les recouppes » au « dedans des piliers ». Là, il faut « remplir de la pierre de moilon », pour plus de « liaison et solidité ».

Les textes montrent que l'ouvrage avance en 1663 et 1664 : la salle capitulaire s'achève à la fin de l'année 1664. On y pose un lambris et des bancs pour 750 livres [b]. Mais à ce moment s'ouvre une crise financière plus grave que toutes les précédentes : les affaires du roi sont aux mains de Colbert, et c'est une fureur de vérifications, de corrections, de rappels et de retranchements. Les commissaires de Sainte-Croix sont invités à rendre compte de toute leur gestion depuit 1600 : en attendant, les crédits sont suspendus et l'ouvrage demeure « discontinué » [1].

## *CONTRE-PROJET DE FRANÇOIS LE VAU (1665-1668). (Album. fig. 74.)*

La revision des comptes faillit entraîner une refonte des plans : Colbert n'avait-il pas, en 1664, ajouté à son titre déjà redoutable de Contrôleur des Finances celui de Surintendant des Arts et Bâtiments !

En novembre 1665, le greffier du Bureau de Sainte-Croix reçut de M. de la Gallissonnière, intendant de l'Orléanais, ordre de bailler « dix sept desseings signés du portail », à un « contrôleur des bastimens et ouvrages roiaux de France », François Le Vau, dit le Jeune. [c]

Cet important fonctionnaire, frère du grand Le Vau, était souvent employé par Colbert aux travaux des ponts et chaussées. L'année précédente, il était venu dans l'Orléanais diriger des transformations de routes. Cette fois il se présenta, « de la part de Nosseigneurs du Conseil » [d], comme chargé de procéder à la « visitation et estimation des ouvrages » de la

(*a*) C. 396. Bail du 3 nov. 1662. — (*b*) C. 389. Délib. du Bureau. *Passim*, années 1663-64. — (*c*) C. 389. Note du cahier des délibérations, à la fin de l'année 1665. — C. 429. Ordonn. du 25 janvier 1674. — (*d*) C. 429. Ordonn. du 25 janvier 1674.

(1) On voit alors le Bureau députer l'un de ses membres auprès du ministre. Au retour, le délégué « faict récit de ce qu'il a géré et négocié au voiage de Saint-Germain-en-Laye devers M. Colbert ». (C. 389. Délibération du 13 août 1665.) — (Cf. Tome II, 3e partie, chap. II, IIIe.)

cathédrale. Il s'agissait évidemment de documenter le ministre, muni déjà, par les soins du Bureau, d'un « Estat de la recepte et despence des ouvrages faictes depuis l'année 1600 jusques à 1663 » [a] [1].

Nous n'avons malheureusement pas le rapport de Le Vau. Nous savons seulement qu'il jugea « plus utile et nécessaire » que toute autre entreprise, « d'achever la croisée » [b], ce qui donnait raison au Bureau. Mais il proposa de modifier les plans et dressa lui-même un nouveau projet de portail avec un devis.

Les deux documents nous sont restés. Le dessin figure une grande façade classique, selon la « politesse » d'alors. Les masses en sont puissantes, les ornements distingués, l'allure noble, impressionnante même grâce au beau rendu du lavis. Dans l'ensemble, c'est le style du projet dressé en 1623 par Du Cerceau, Du Ry, et De Brosse, mais avec combien plus de grandeur! (fig. 74).

Le devis [c] est intitulé :

« Devis des ouvrages de tout ce qui reste à faire pour la construction des eslévations de la Croisée du costé des libraires, à prendre de depuis le deuxiesme larmier à 24 piedz de hault environ du rez de chaussé de l'Eglise... suivant le desseing, plan et eslévation du sieur Le Vau le Jeune. »

Ce qui a été construit précédemment ne sera pas refait, mais seulement retouché :

« Tant pour rétablir ce qui se trouvera ruyné et gasté par les injures du temps, que pour faire et construire le mur dud. portail suivant le desseing plan et eslévation dud. sieur Le Vau, avec deux ordres d'architectures et un attique au-dessus, la première dorique, l'autre au-dessus ionique... »

En effet on reconnaît, sur le « desseing », les « contrepilliers bouttans » de Martellange, soulignés par une annotation : « Cette hauteur est ce quy est desjà fait et commencé, à prendre toute la face quarément à cette hauteur ». On retrouve pareillement les trois portes, mais les anciennes tourelles octogonales disparaissent sous deux massifs, revêtus de pilastres doriques.

Le devis prévoit que des « ornements de sculpture seront faictz et taillez dans les métospes de l'ordre dorique et entre les pilastres ionique, avec le bas relief de figures sur la porte de l'entrée ». Celle-ci s'accompagnera de « deux grosses colonnes dorique isolée en saillie ». Au-dessus, « entre lad. ordre ionique » s'ouvrira « une grande fenestre avec une petite ordre corinte, pour donner le jour au pignon de lad. croisée, le tout orné de colonnes isolée, pilastres avec leurs bases, chapiteaux, architraves, frizes et corniches ».

Aux bas cotés, il faudra « fermer en son plain ceintre les fenestres au-dessus des petites portes avec moulure d'architecture gautique qui y sont commencez... aussy faire et observer l'arcade à jour au-dessus... L'on fera régner la grande corniche de l'ordre dorique au pourtour » des contrepiliers, qui porteront des « vazes » à leur sommet.

L'ordre ionique sera surmonté d'une « attique » avec « deux tables en relief, une estragalle, frize et corniche qui régnera au pourtour, avec le grand fronton pour la couronne... au dessoubs duquel fronton, au milieu de lad. atique, il sera faict une grande table d'attente pour y mettre une inscription... Au droit des arrière corps, quatre grandes figures de ronde bosse... les

---

(a) C. 481. — (b) C. 515. « Mémoire donné à Mons. Mascarau le 24e febvrier pour Ste Croix d'Orléans ». (1668). — (c) C. 396.

(1) La pièce porte au dos cette inscription « Ste Croix d'Orléans ». En marge du texte, une plume hâtive a écrit : « Il faut visiter tous ces ouvrages. » N'est-ce pas l'expédition authentique de l' « estat » ? Après avoir été soumise au ministre, et annotée peut-être de sa main, elle aurait été renvoyée aux commissaire de Sainte-Croix.

armes du Roy au milieu du fronton, tenu par deux anges servant de support, taillez en demy relief... comme aussi les devises du Roy en bas relief, entre les pillastres ioniques... le tout par un habille sculpteur de l'académie royalle ».

Cette façade sera « massonnée avec les plus grandes pierres d'appareil qui se pourront trouver ». Tout y sera conforme aux « desseings, plans, élévations et profils, faictz et à faire par le Sieur Le Vau le jeune, ingénieur et architecte ordinaire des bastimans du Roy ». Mais pour les trois travées du croisillon, qui seront à terminer en même temps, on suivra l'ancien dessein « gautique ».

Le devis est divisé en trois « parties », pour permettre l'exécution de l'ouvrage en trois campagnes successives; et à la suite figure cette promesse de marché :

« Le vingt quatriesme may mil six cent soixante et sept, nous soubsigné confessons avoir faict le marché et convention qui ensuit, scavoir que moy Théodore Lefebvre promest à Monsieur Le Vau le Jeune de bien et dument faire et parfaire tous les ouvrages contenus et déclarés à la première partye du présant devis, au clauses et conditions mencionné à la conclusion dud. devis, pour la somme de cinquante mil cinq cent livres ts. Lequel Sieur Lefebvre promest aud. Sieur Le Vau de luy en passer le marchet par devant Notaire, quand il luy en sera requis, en foy de quoy nous avons signé la presante double. »

Le Vau, Lefebvre.

Il convenait de soumettre à l'agrément du Bureau, et peut-être à l'approbation du ministre, le plan, le devis et le marché. L'affaire était pendante encore en février 1668, quatre mois après le rétablissement des crédits. Il nous reste, de cette époque, un « mémoire » dont voici la conclusion :

« Monseigneur aura la bonté, s'il luy plaist, de résoudre le dessing du portail dud. Sr Le Vau sy il le trouve bon, ou sy il désire que l'on suivent l'ancien dessin gautique. Il n'est sy solide et atire plus de despence. Aussy résoudre, s'il luy plaist, comme il dessire que l'on en face les marchez, sy ils se feront séparés de temps à autre, suivant la division des parties dud. devis, ou le tout ensemble, et quy fera lesd. marchés avec les formalités qu'il trouvera bon y estre faites. »[a]

Quel était le personnage à qui le rédacteur du mémoire donnait du Monseigneur? Peut-être le nouvel évêque d'Orléans, Pierre du Cambout de Coislin, qui venait de prendre au Bureau de Sainte-Croix sa place de président [1]. Mais peut-être Colbert lui-même, car il était de la compétence du ministre, plutôt que de celle de l'évêque, de régler les « formalités » d'adjudication. D'ailleurs, si l'évêque est le destinataire du mémoire, on comprend mal qu'il lui soit demandé de statuer seul, à l'exclusion des autres commissaires. Mais Colbert avait assez prouvé sa toute-puissance pour qu'on voulût le faire juge du « dessing » à suivre, comme des formes juridiques à observer.

Aucun texte ne nous informe de la conclusion de cette curieuse affaire. L'unité du style fit-elle préférer l'ancien plan gothique? Ou bien remarqua-t-on que la dépense serait la même, d'une manière comme de l'autre? Le bail conclu avec Payen en 1662 montait à 146.000 livres : les travaux déjà faits ayant coûté 35.200 livres [2], il restait 110.800 livres à dépenser, pour réaliser en son entier le projet gothique. D'autre part, Lefebvre avait demandé

(*a*) C. 315. « Mémoire donné à Mons. Mascarau le 24e febvrier pour Ste Croix d'Orléans ».

(1) L'évêque paraît au Bureau, pour la première fois, le 16 février 1668, et dépose son brevet de nomination le 23. (C. 389. Délibérations de 1668.)

(2) Total des ordonnances délivrées à Payen.

près de la moitié de cette somme, 50.500 livres, pour n'exécuter que la première partie du devis de Le Vau, et le reste n'était pas évalué. Pouvait-on espérer une économie sensible?

En fait, nous voyons Damien Payen se remettre simplement à l'ouvrage au printemps de 1668, et continuer l'exécution des plans et devis de 1662. La cathédrale était sauvée, une fois encore, d'un placage disparate : quel qu'eût été le mérite intrinsèque du portail de Le Vau, mieux valait, pour l'harmonie de l'édifice, qu'on demeurât fidèle au dessin pseudo-gothique de Martellange.

Il ne resta, de cette affaire, qu'un dossier de plus dans les archives du Bureau. Par contre, elle faillit coûter la perte des anciens plans : communiqués à l'envoyé du ministre en 1665, ceux-ci n'étaient pas restitués encore en 1674 :

« Les Commissaires députez par le roy..... Au désir des arretz du conseil, et suivant l'ordre exprès de Monsieur Tarin, seigneur de la Gallissonnière, cy devant Intendant en cette généralité, aurions faict dellivrer et mettre ès mains du Sieur Le Vau, Con^eur des bastimens et ouvrages roiaux de France, préposé et envoyé de la part de Nosseigneurs du Conseil pour la visitation et estimation des ouvrages de lad. église, ce qu'il a faict en l'année XVI^c soixante cinq au mois de novembre, les plans, desseings, profils, figures et pourtraicts de lad. église de Saincte Croix et portaux d'icelle, tant sur cartes enchassées que sur le veslin, lesquelz plans, figures et proffils estoient en la garde et possession de feu Maistre Charles Meusnier, l'ung desd. Comm^res, quy les fournit et représenta ; mais comme à l'effect de lad. reffection de lad. église et parachèvement d'icelle, il est important et nécessaire de se conformer aux premiers desseings, plans et figures, ou en tout cas les considérer et y faire réflexion, et que de naguères advis nous a esté donné que led. Sieur Le Vau, quy n'est domicilié à Orléans, les a laissez en l'hostellerie de la Croix blanche, en la possession de Jean Richard marchand aud. lieu tenant lad. hostellerie, où cy devant logeoit ledict Sieur Le Vau, lequel Richard n'a aulcun droict non plus que led. Le Vau de les retenir, Mandons et ordonnons à François Ozon nostre appariteur, de se transporter, en la présence et compaignie de nostre greffier, par devers led. Richard en sad. maison et hostellerie de la Croix blanche, et retirer de luy lesdictz plans, profils, figures et pourtraicts de lad. église, portaux et deppend^ces, à luy laissez et déposez par ledict Le Vau, et luy en bailler et fournir descharge... » [a]

Retrouva-t-on, à « l'hostellerie de la Croix blanche », toute la collection prêtée en 1665, laquelle contenait alors « dix sept desseings » [b]? Le procès-verbal de reprise, en date du 8 février 1674, constate simplement la restitution, par Jean Richard, de « deux tableaux de bois en l'ung desquels il n'y a aulcune figure, plan ny escritture, et en l'ung des fueillets de l'aultre il y a quelques plans, figures de l'église de Saincte Croix » [c].

## *SUITE DES ŒUVRES DE DAMIEN PAYEN (1668-1675). (Album, fig. 75.)*

Le Bureau entre, en 1668, dans une longue période de stabilité financière. Jusqu'en 1716, les recettes seront plus régulières, sinon plus abondantes, qu'elles n'ont jamais été. Un revenu, à peu près fixe, de 16.600 livres par an, permettra de poursuivre l'achèvement du vaisseau avec méthode, et de réaliser en même temps d'importants travaux de décoration [d].

---

(*a*) C. 429. Ordonnance du 25 janvier 1674. — (*b*) C. 387. Note du cahier des délibérations, à la fin de l'année 1665. — (*c*) C. 389. Cahier des délib., note du greffier, en date du 8 février 1674. — (*d*) Cf. 2^e partie.

Après trois années de chômage, on éprouve quelque difficulté à tout remettre en train. Le chantier est encombré de « pierres de taille qui se trouvent avoir esté gellées ». On en compte 689 pieds, dont le Bureau accepte d'indemniser l'entrepreneur [a]. Payen fait renouveler sa provision par « Jacques Charbon, marchand perrier demeurant à Nevers » [1]. Mais le « tirage » n'allant pas assez vite aux carrières, le Bureau dépêche le « sieur Lefebvre au pays d'Apremont pour faire travailler ». L'achat des pierres de Bourré et des bois de charpente se fait par l'intermédiaire de Nicolas Hubert. Enfin le Bureau active les transports par eau, ralentis ou arrêtés par « la négligence et paresse des voicturiers », et presse le débarquement au port de la Tour-Neuve, où d'aucuns « particuliers marchands » refusent soit de ranger leurs bateaux, soit de « retirer » leurs marchandises [b].

Le contrôle des travaux est exercé par Jean Besnier, « tailleur de pierre et architecte », aux gages habituels de 20 sols par jour. On le voit estimer le prix des matériaux reçus par l'entrepreneur, vérifier leur qualité, surveiller la « besongne », rapporter au Bureau « l'estat des œuvres », signaler les incidents. Si Besnier remarque que l'entrepreneur s'écarte des plans et devis, le Bureau désigne des experts pour vérifier le fait. S'il découvre que des pierres taillées au chantier sont endommagées avant la pose, le Bureau décide que les ouvriers « seront tenus garentir et conserver les pierres qu'ils tailleront, sinon et en cas de dégast payeront le prix de la pierre » [c].

Le Bureau a conservé dans ses archives le rapport rédigé par l'abbé Duval, en 1634, sur la manière de lier les assises de la maçonnerie [d] : lecture en est faite, dès la reprise des travaux, « aux entrepreneurs du portail, qui seront tenu accomplir... » [e]

Le frère Laurent Petit continue de jouer un rôle. Il a dressé, en 1664, un « mémoire et réduction du portail de thoise en thoise... et ce que chaque thoise peut valloir, pour servir aux payemans à faire à l'entrepreneur » [f]. Aussi le prie-t-on, de temps à autre, d'évaluer « l'ouvrage faict et à faire ». Quand on en vient aux travaux de charpenterie, il les « visite » à titre d'expert.

Les achats de bois pour les combles ont lieu en 1671 « au pays d'amont », sous la surveillance du Bureau. Livrés en 1672, les bois sont visités et reçus « conformément au marché ». La première « esguille » est posée en 1674. En juin de cette année, Payen traite pour les couvertures avec Pierre Dupuis et Claude Guillot « à raison de XL sols pour thoise, à la charge qu'ils fourniront de clou, et led. Payen de latte et ardoise ». Il est stipulé, sans doute par crainte des vols, que les sous-traitants « seront responsables des ouvriers qu'ils emploieront ». Les couvertures sont achevées et reçues en septembre [g].

---

(*a*) C. 396. Constat du 18 mars 1668. — (*b*) C. 427. Ordonn. de 1668 à 1670 — C. 389. Notes du cahier des délib. — (*c*) C. 389. Délib. du 16 mars 1673. — (*d*) Cf. *supra*, p. 95. — (*e*) C. 389. Délib. du 12 juillet 1668. — (*f*) C. 389. Délib. du 20 mars 1664. — (*g*) C. 389. Notes diverses du cahier des délibérations. Années 1671 à 1674.

(1) En 1670, un lot de 4.718 pieds de pierre est estimé 4.718 livres. (Note du cahier des délibérations, à la date du 14 mars 1670. C. 389.)

## *LIQUIDATION DU BAIL DE DAMIEN PAYEN (1675).*

A la fin de l'année 1674, les sommes touchées par Damien Payen s'élèvent à plus de 144.000 livres, sur 146.000 du montant de son adjudication. Le Bureau demande au contrôleur un état de « ce qui reste à achever et parfaire ». Besnier note : « les piramides, treffles, montans, marches coulisses, arc-bouttans, doubleaux, et charpenterie des chapelles » [1] : bien des choses pour moins de 2.000 livres à quoi l'entrepreneur peut encore prétendre. Il y faudrait, au dire de Besnier, 22.000 livres ! [a]

Or Payen conteste que son bail « l'oblige aux treffles, montans et marches coulisses »; et « quand bien même il seroit obligé », il en réclame décharge, ainsi que de tout le restant de son bail, « à compensation et récompense des grandes pertes d'ouvrages et intérests » que le long arrêt des travaux lui a fait subir :

De 1664 à 1668 « les deniers de l'octroy furent saisis et arrestez par l'auctorité de nosseigneurs du Conseil, de sorte que, depuis douze à treize ans quy sont escoullez depuis l'adjudication... [les] matériaux sont dépéris, les marchez et soubz traictez... résolus et désistez, [les] bois chaffaudages cintres et équippages renversez, emportez et corrompus par les injures des temps, des orages et vents impétueux de l'année 1671 et suivantes, dont s'est encore ensuivy le desbris et desmolition des ouvrages édiffiez au dessoubs... »

Mais le Bureau refuse de se laisser convaincre : « attendu qu'il s'agit des deniers et affaires du Roy », le bail « sera exécutté sellon sa forme et teneur et par les voyes et rigueurs contenues » [b].

Payen réplique par un long mémoire. Il rappelle que l'adjudication de 1662 a été sévère ; ses concurrents se sont désistés ; lui-même n'a persisté aux enchères qu'à regret,

« ... atiré par les semonces et exhortations de Me Alphonse d'Elbène évesque d'Orléans, lors président au bureau, lequel tesmoigna avoir confiance particulière en sa fidellité et expérience plus qu'à tous autres, et luy promit verballement que il seroit non seullement relevé et desdommagé de toutte perte, mais encore recongnu de ses soings et peines... »

C'est ainsi que, « sur les bonnes paroles dudict d'Elbène », il s'est chargé, pour 146.000 l. seulement, d'un ouvrage dont l'équivalent, au portail nord, avait été payé à Lefebvre 159.000 l. en principal, avec 12.000 l. d'augmentation. Or :

« L'ouvrage qui se debvoit faire dans l'espace d'un temps compétent de six à sept ans, a duré et esté prolongé jusques à douze à treize ans par la faute et manque de deniers... don s'ensuivit trois à quatre années de reculement, lequel ruyna touttes les mesures du suppliant et les marchez qu'il avoit faicts de la pierre et autres matéreaux destinez à l'ouvrage, desquels il a esté forcé de se désister et desdommager les marchands, et en outre, dans la discontinuation et longues remises du travail, la pierre a esté gellée dans les hivers, les matières dépéries, les salaires et journées d'hommes enchéris, spécialement depuis la guerre que quantité d'artisans et manœuvres ont quité l'attelier pour servir le roy dans ses armées... »

---

(*a*) C. 429. Ordonn. du 20 décembre 1674, et Requête de Payen, 10 janvier 1675. — (*b*) C. 429. Ordonn. du 20 décembre 1674.

(1) Le terme « chapelles » désigne souvent les travées du second collatéral.

Ayant rappelé que « du contenu aud. bail » il ne lui reste pas tant « à faire » que Jean Besnier le prétend, Payen conclut :

« Il n'est pas raisonnable, Messieurs, sauf le respect que vous doibt le supliant, qu'il porte sur soy, à sa ruyne et désolation de sa famille nombreuse, les mauvais évènemens et suittes dommageables des longueurs de l'ouvrage, reculement d'icelluy par le deffault et manque de fond... A ces causes, Messieurs, vous requiert le supliant à ce qu'il vous plaise considérer son antien aage de soixante et dix ans et plus,... ses soings et fidellité..., la perte de son bien et les grandes traverses, paines et travaux qu'il a soufferts, et en ce faisant le descharger, ses cautions et certifficateurs, de ce qui peut rester de l'accomplissement de sond. bail, sy mieux n'aymez lui ordonner et adjuger la somme de vingt deux mil livres, pour employer au parachèvement et perfection desdicts ouvrages restans cottez et mentionnez aux rapports dudict Besnier » (a).

Sensible, cette fois, à « la requeste du suppliant », le Bureau lui donna deux mois pour « se retirer par devers le Roy et nosseigneurs de son conseil » (b).

Le conseil du roi se montra pitoyable au vieil entrepreneur, mais avant de lui fixer un « desdommagement », il demanda au Bureau une évaluation des ouvrages. Trois experts, « Dom Pierre Ledo, religieux bénédictin, Abraham Girard et Jean Besnier, architectes à Orléans », estimèrent à 137.164 l. l'œuvre effectuée, et à 7.012 l. les matériaux en chantier, ce qui correspondait à la somme de 144.000 l. et plus, déjà versée à Payen. Quant aux travaux en souffrance :

« Conformément aux clauses dud. bail, dirent-ils, nous luy avons estimés et compris les trèfles, montants et marches coulisses à la somme de vingt et une mille cinq cents quatre vingt livres, sur quoy la somme susd. de sept mille douze livres, par la valeur de ses matériaux, estant déduitte et défalquée, avec celle de mille huit cents vint six livres restant à payer aud. Payen du prix de son adjudication, resteroit la somme de douze mille sept cents quarante deux livres de manque et de mesprit, qu'il conviendroit fournir et octroyer aud. Payen par forme d'augmentation et supplément de la juste valeur de toutes lesd. ouvrages, affin de les parachever au désir dud. bail » (c).

L'ordonnance « portant l'advis de Mrs les Commissaires » modifie quelque peu ces conclusions. Sans doute, Payen ayant « pris le bail à trop bas prix est manifestement lézé », et il doit lui revenir, « soulz le bon plaisir du roy », 12.000 livres d'augmentation, en plus des 1.826 l. restant du bail, soit au total 14.000 l. :

« ... néantmoings, comme aucuns experts et entrepreneurs nous ont proposé de prendre lesd. ouvrages restans à faire dud. bail pour le mesme prix et somme de quatorze mil livres, moyennant qu'il leur sera faict dellais desd. pierres et matéreaux préparez et amassez aud. chantier, et considéré que lesd. ouvrages restans à faire, entr'autres les piramides et arcboutans, sont laborieux, pénibles et périlleux à cause de leur exaulcement, et requièrent tout le soing et vigueur d'un entrepreneur capable de les conduire et mettre à perfection, ce que led. Payen ne peut désormais à cause de son aage advancé de soixante et dix ans et plus, et des infirmitez à luy survenues, nous estimons pour le bien des ouvrages qu'il seroit plus à propos d'en faire nouveau bail au rabais, en dellaissant au nouvel entrepreneur lesd. matières rangées et préparées et chaffauldage estans au chantier... et ce faisant descharger led. Payen, ses biens et caultions, de l'exécution du reste de sond. bail, luy demeurant en ce cas la somme par lui receue sur le prix d'icelluy... » (d).

Cette solution reçut l'agrément du « conseil d'Estat du Roy », par arrêt daté du 3 août 1675, et chacun s'en déclara satisfait (e).

---

(a) C. 429. Requête de Payen, 10 janvier 1675. — (b) Ordonn. à la suite de la requête. — (c) C. 429. Rapport du 4 avril 1675.—(d) C. 429. Ordonn. du 17 avril 1675.—(e) C. 389. Délibérations de septembre 1675

Payen laissait incomplètes les trois travées du croisillon sud, mais la façade du portail était achevée avec toute sa décoration, à part quelques « compartimens » de « basse taille » et les « remplissages » des baies. Cette façade était exactement conforme, par ses lignes et ses profils, à l'autre façade achevée en 1636. Mais les motifs décoratifs accusaient l'évolution du goût depuis quarante ans. A la porte principale, la frise montrait des rinceaux d'un dessin plus souple, dont émergeaient de jolis angelots, porteurs de fleurs de lis [1]. Les chapiteaux avaient des fleurs d'acanthe plus finement ciselées. Au pinacle, les grands enroulements de feuillages étalaient leurs rameaux avec plus d'exubérance [2]. Bien peu de variantes en somme, et de secondaire importance, dans un ensemble si fidèlement copié (fig. 68 et 75).

## II. — TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE LA CROISÉE (1676-1680).

### *PREMIER BAIL D'AURIOU DESCARS (1676).*

Pendant qu'on débattait la liquidation du bail de Payen, les travaux ne furent pas entièrement suspendus :

« Désirant obvier aux vols et larrecins quy se pourroient faire, comme puis naguères il est arrivé que certains malvuians et non ayant la crainte de Dieu devant les yeux ont essayé de naguères d'entrer de nuict dans lad. église avec effraction... » [a].

Le Bureau fit mettre, par Jean Besnier, des huisseries provisoires aux six entrées des « portaux », avec des « perrons, pas et pans nécessaires pour recevoir les battans » [b]. La principale porte du portail nord avait déjà son perron, mais on en fit un « à la grande porte des tours », qui donnait accès à la nef [3].

Entre temps, le contrôleur préparait la reprise des grands ouvrages. Il allait « au pays d'amont achepter de la pierre » et dressait les devis d'une nouvelle adjudication. Celle-ci devait comprendre les divers travaux délaissés par Payen, et en même temps les œuvres complémentaires de toute la croisée : voûtes, « galeries » et « remplissages ».

Le remplissage des « deux grandes rozes » était l'objet, depuis quelque temps, d'une étude particulière. Le modèle n'en avait peut-être pas été donné par Martellange, ou bien l'on avait perdu ce document. Jean Besnier fut invité le premier à dresser un projet. Puis Damien Payen et Nicolas

---

(*a*) C. 396. Bail du 6 décembre 1674. — (*b*) *Ibid.* et C. 415. Bail du 24 janvier 1675.

(1) La Révolution a mutilé ces fleurs de lis, comme toutes les autres pièces héraldiques de la cathédrale.

(2) Le sculpteur Hubert, qui avait été certificateur du bail de Payen et qui prit quelque part à l'administration de l'entreprise, n'aurait-il pas exécuté la décoration du portail? Ce travail lui ferait honneur.

(3) C'est la porte faite par Barbet dans le pignon neuf. (Cf. *supra*, p. 102.)

Hubert présentèrent, l'un une « figure », l'autre des « modelles ». En 1675, on comptait quatre « desseings », que le « père Pierre, bénédictin », reçut en communication. Enfin, l'on fit choix d'un grand soleil constellé de croix, dont l'auteur n'est pas mentionné. Le Bureau eut à décider que les roses seraient « faictes de pierre » : quelqu'un avait sans doute proposé un châssis de bois ou une armature métallique [a] [1].

Les enchères, ouvertes en mars 1676 après publication « ès lieux et endroicts ordinaires », n'attirèrent que des entrepreneurs orléanais, charpentiers ou maçons. L'adjudication fut prononcée au bout de trois séances, le 9 avril, sur un dernier rabais de 42.000 livres mis par « Jean Auriou dict Descars, architecte à Orléans » [b] [2].

Le bail comporte presque tous les travaux nécessaires à l'achèvement de la croisée. Au croisillon sud : les appentis des collatéraux, les deux grands arcs-doubleaux, les voûtes des basses nefs [3], et ce qui reste à faire des arcs-boutants et des pyramides. Dans l'ensemble de la croisée, d'un portail à l'autre : les voûtes supérieures, y compris la « grande voûte » du transept, qui aura simplement quatre « ogives » et quatre « liernes », avec un « nombril » de six pieds d'ouverture [4] ; les « montans et compartimens » du triforium et des fenêtres ; enfin le « remplissage des grandes rozes » :

« Remplir les grands O des portaux... conformément au dessein qui a esté faict et arresté paraphé par Messieurs les Commissaires. »

Au centre de la composition s'ouvrira « un cercle d'environ quatre pieds de diamettre dans œuvres, et orné d'un grand soleil de cuivre doré garny de ses douze rayons, autour duquel sera faict en relief, encastré dans la pierre, les lettres en cuivre doré, des deux costez suivant le dessein. Plus, sur l'extradose dudict cercle, seront posez vingt quatre rayonnes, entre lesquelles sera laissé la place de douze rayons, lesquelles rayonnes auront de longueur dix pieds et d'espoisseur un pied et de largeur dix neuf poulces entre les deux mouchettes, et se joindront aux petittes Rozes et bordures... en la circonférence ».

Afin d'assurer ce remplissage de pierre contre « les orages et impétuosités des grands vents », il en faudra joindre les pièces par des goujons « de fer à tenon, d'un poulce en carré et de longueur un pied. »

Le « grand soleil de cuivre » devra étinceler du plus vif éclat. Il sera « doré comme la boule ou pomme qui est sur l'obélisque ».

Enfin l'entrepreneur achèvera la décoration extérieure du portail des libraires : il taillera « les compartimens qui restent à faire au pourtour du grand O », et mettra « sur le fronton de la porte » trois « petits pieds d'estaux » portant une croix et deux fleurs de lis, « le tout doré et pareil à ce qui est de l'autre costé », au portail nord.

---

(*a*) C. 389. Délibérations des années 1669, 1670, 1675, 1676. — (*b*) C. 376. Bail du 9 avril 1676.

(1) Avait-on rêvé d'un grand cadran enveloppé de rayons de bronze, comme à la façade de Saint-Paul-Saint-Louis à Paris ?

(2) Auriou Descars avait travaillé au pont de Chambord et au « pont grand proche Lailly », de concert avec « Paul Auriou contrôleur des bastimens du Roy au Comté de Blois ». (Acte de caution, à la suite du bail.) Il était bien connu du Bureau, car il travaillait depuis plusieurs années à la tour de Saint-Euverte, dont la restauration se faisait des deniers de Sainte-Croix.

(3) Trois « basses voûtes » du côté de la nef et deux du côté du chœur : une des basses voûtes attenantes au chœur avait été faite par Barbet. (Cf. *supra*, p. 106.)

(4) Dessin plus simple que celui de 1638, prévu dans le bail de Barbet. (Cf. *supra*, p. 102.)

*ACHÈVEMENT DES DEUX CROISILLONS (1676-1680). (Album, fig. 76 à 79).*

Auriou Descars prit au chantier la place si longtemps tenue par Damien Payen. Ce ne fut pas sans quelques heurts. Le vieil entrepreneur habitait « dans le cloistre, du costé du cimetière », près des « loges » où l'on taillait la pierre « lors des temps pluvieux et incommodes ». Il s'était aménagé là, à ses frais, plusieurs « cénacles » et un « bouge ». Le Bureau lui en reconnut la jouissance, sa vie durant, et c'est seulement à sa mort, survenue en 1681, que la « libre disposition » du logement fut accordée à Descars [a].

Le nouveau venu ne tarde pas à se révéler beaucoup moins diligent et moins sûr que ses devanciers. On est obligé de le contraindre à « partir dans trois jours pour les pays d'amont affin de faire venir des pierres, attendu qu'il en manque au chantier ». Il confie la taille à des sous-traitants qui négligent de travailler « sans discontinuation », et qu'il faut menacer de poursuites « par toutte voye mesme par emprisonnement... comme pour ouvrages royaux » [b].

Il se fait même reprocher quelques malfaçons. Ayant mal taillé des « ogives » il les devra retoucher « auparavant de les mettre en œuvre ». Il est pris à « travailler mal aux pyramides... ; il y en a une dont une assise est faicte de huict pièces de pierre au lieu de deux » ; à quelques autres « il y a des goujons de bois qui tiennent les fleurons », au lieu de goujons de fer ; ailleurs « quatre fleurons manquent ». Enfin, « l'une des petittes voultes n'est pas bien faicte ». A chaque « plainte » du contrôleur Besnier, le Bureau délègue un des siens pour « cognoistre de la deffectuosité », et ordonne ensuite les réparations nécessaires. Il en vient même à décider que l'entrepreneur « ne se servira que de bons ouvriers, qui luy seront desnommez » d'office. [c]

En 1678, on prend des garanties plus sérieuses :

« Ce qui reste à faire de l'entreprise dudict Descars se monte à plus de vingt mil livres... et néantmoings il ne reste deub audict Descars qu'une somme de treize mil tant de livres, ce qui nous faict cognoistre le mauvais usage d'icelluy Descars des deniers qu'il a touchez sur lesdictz ouvrages, causé tant par sa négligence et peu d'applicquation à icelluy, que par l'employ faict par icelluy Descars d'iceulx deniers à aultres choses qu'à icelluy ouvrage, et comme pour l'exécution dudict bail ledict Descars nous auroit nommé des caultions qui, par les suittes, peuvent n'estre pas suffizantes et solvables pour respondre de l'exécution dudict bail, nous aurions advisé aultant que nous pouvons d'y pourveoir. A ces causes ordonnons qu'il sera proceddé incessamment à la saisie et exécution des biens meubles appartenant audict Descars, à la saisie et arrest de ce qui luy peult appartenir, et finallement des biens meubles et immeubles appartenant audict Descars, pour seureté de l'exécution de nostre dict bail. Faict au bureau... » [d].

La saisie est opérée, non sans incidents, et le Bureau redouble de vigilance pour ne plus délivrer aucun acompte qu'à bon escient. Exemple :

« Ordce à Descars de Vc IIIIxx Xlt, scavoir seront cent livres pour le fer et le surplus pour les ouvriers. Iceux Vc IIIIxx Xlt à desduire sur IIIM VIc IIIIxx lt IIII s. ; restera IIIM IIIIxx Xlt III s. » [e]

---

(*a*) C. 389 et 390. Délibérations des années 1676 et 1681. — C. 430. Ordonn. du 2 juillet 1676. — (*b*) C. 389. Délibérations de 1676 et 1677. — (*c*) C. 389. Délibérations, *passim*. — (*d*) C. 430. Ordonn. du 10 mars 1678. — (*e*) C. 389. Délibération du 18 mai 1679.

Le montant des avances et le « restant » du crédit sont ainsi notés à toute occasion.

Cependant le programme des travaux s'exécute peu à peu : hautes et basses voûtes [1], arcs-boutants, galeries, remplissages, se construisent ou se complètent dans toute la croisée (fig. 78, 79). Là comme ailleurs, tout est conforme aux modèles anciens. Mais l'inégale largeur des travées exige de nouveaux « desseins de vitraux », qui sont « arrestez et paraphez » par les commissaires [a] (fig. 77). [2]

En 1678, sur proposition de Descars et avis favorable des experts, le Bureau agrée diverses « augmentations ». On réparera les piliers et les arcades et l'on construira le triforium de la première travée de la nef, dans le but, sans doute, d'assurer une butée meilleure à la voûte du transept. Aux « appentis » des deux croisillons, on fortifiera la charpente et l'on réparera les couvertures. Enfin, on ornera le « nombril » de chaque rose de deux soleils au lieu d'un seul : un soleil au dehors et l'autre au dedans. Ces travaux font l'objet d'un bail supplémentaire, souscrit par Descars au prix de 9.625 livres.

A la fin de l'année 1679 tout paraît achevé, à part la « grande voûte » du transept et les soleils de bronze.

Une difficulté retarde l'exécution de la grande voûte : « quelques pièces de bois empeschent la pose des pandans ». Ce sont des « pousteaux » de décharge qui « soustiennent la charpente de l'obélisque », et leur suppression serait téméraire. Descars propose un autre tracé de voûte, combiné de manière à éviter la charpenterie : les gerbes de nervures seraient multipliées ; « trois branches d'ogives » se grefferaient « sur une mesme naissance ». Cette solution est représentée par un « modèle », que l'entrepreneur se fait payer 199 livres.

On soumet l'affaire à un personnage que nous retrouverons à diverses reprises : le sieur Poictevin, « architecte ordinaire des bastimens du Roy et l'un des Ingénieurs commis par sa Majesté à la conduite et réception de ses ouvrages ». Poictevin approuve le projet de Descars, mais estime que « l'augmentation » atteindra 2.200 livres. Là-dessus, le Bureau décide de surseoir et de joindre « la grande voulte au grand bail à faire des ouvrages les plus pressants » [b].

L'exécution des soleils n'est pas différée : elle est même l'objet de soins exceptionnels. En 1679, le Bureau fait confectionner un « modèle de soleil », qui est accroché à la rose « du costé du cimetière, pour cognoistre l'effect ». Puis l'on voit Descars se rendre à Paris et traiter avec un fondeur. Au

---

(*a*) C. 389. Délibération du 29 juillet 1677. — (*b*) C. 389. Délibérations de 1679, *passim*. — C. 395. Bail du 9 mai 1680.

(1) Dans les hautes voûtes, on a remployé deux anciennes clefs, provenant sans doute des débris de la cathédrale détruite en 1568. Les pierres ont été simplement retournées et leurs profils primitifs se voient au-dessus de la voûte, dans le comble.

(2) Le bail avait prévu que les dessins des fenêtres seraient « semblables aux autres qui sont dans la nef ». Mais les différences de largeur des travées à parfaire, rendaient difficile l'imitation des modèles uniformes du XVIe siècle. Nous ne saurions aujourd'hui vérifier dans quelle mesure le bail put être observé, car les fenestrages primitifs de la nef ont été remplacés par Descars lui-même, dans sa seconde entreprise. (Cf. *infra*, p. 140.)

cours de l'année 1680, il reçoit les « deux soleils et lettres du dedans de l'église », et retourne à Paris « retirer » les soleils du dehors. Il paie la première fourniture 360 livres et la seconde 350 [a].

Ces soleils « bien et deuement dorés » n'étaient pas de banales représentations de l'emblème officiel [1]. Au lieu du masque d'Apollon, ils figuraient les traits mêmes de Louis XIV. Mais, trop haut juchée, l'effigie ne pouvait être reconnue du public : c'est une surprise, pour celui qui gravit les escaliers des « portaux », d'apercevoir tout à coup, par une étroite ouverture, l'impressionnant profil... Le modelé en est si beau, qu'on voudrait savoir le nom de l'artiste qui a fourni la maquette (fig. 76).

## III. — TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE LA NEF (1680-1684).

### *SECOND BAIL D'AURIOU DESCARS (1680).*

Nous avons vu le Bureau se prononcer, à la suite de l'expert Poictevin, en faveur d'un nouveau et plus riche plan de la grande voûte, dont il a renvoyé l'exécution au prochain bail. Il rêve d'accomplir en même temps un grand effort. Il veut en finir avec les moindres détails de la croisée, terminer les œuvres de réparation et de complément des quatre travées de la nef, et amorcer même un prolongement de celle-ci, « en conséquance de ce que Sa Majesté continue le zel qu'elle a pour lad. réédification et faict faire dellivrance des deniers à ce nécessaires » [b].

Le devis de tous ces ouvrages a été dressé par « plusieurs architectes entrepreneurs de cette ville, ensemble Jean Besnier controlleur ». Le premier article concerne la « grande voûte » :

#### *LA GRANDE VOUTE*

« Il a esté trouvé nécessaire de faire une voulte en compartimens de douze branches d'ogives à douze branches et liarne, et de huict clefs et ung nombril au milieu, qui aura six pieds d'ouverture dans les œuvres, le tout de pareille façon au desseing, profil et model faict par led. Descars, paraphé et approuvé par Mesd. Sieurs les commissaires pour ce faire... Chascune desd. clefs seront composées de deux pierres de trois piedz en carré..., et à chascune desd. clefs sera laissé ung bosage

(*a*) C. 389. Délibérations de 1679 et 1680. — (*b*) C. 395. Bail du 9 mai 1680. Préambule.

(1) Il ne reste plus aujourd'hui que les deux soleils « de dehors » avec la devise *Nec pluribus impar*. Mais la date 1706 est une fantaisie des restaurateurs modernes qui ne disposaient, en 1822, que d'une partie des anciens chiffres de bronze arrachés par la Révolution. (Cf. Collection Jarry. Mémoire de J. Noël pour fourniture de lettres en cuivre, 1822). Ils auraient mieux rétabli la date s'ils avaient connu cet article d'un inventaire du mobilier de la cathédrale, dressé le 4 fructidor an III : « Une grande cassette... dans laquelle nous avons trouvé des compartimens en cuivre, formant cette double légende *Nec pluribus impar*, et quatre autres compartimens en quatre chiffres aussi cuivre, savoir deux 7 et deux 6, de manière qu'il manque quatre chiffres, savoir deux 1 et deux 9, pour compléter la répétition de l'année 1679 qui étoit autour des deux grands vitraux de laditte Eglise... » (Cf. Collection Jarry. *Inventaire des effets trouvés en l'église Sainte-Croix*. Art. 46.) — Il est probable que les « soleils et lettres du dedans de l'église » ont été supprimés par la Révolution, mais aucun document ne relate le fait. — A l'extérieur, la date 1679 vient d'être rétablie par les soins du Ministère des Beaux-Arts (1920).

qui descendra ung pied plus bas que les mouchettes des branches d'ogives, dans lesquels serons faict les ouvrages et armes de la passion. Seront scellées en plomb les huict clefs et touttes les pierres du nombril, qui aura six piedz dans œuvres, et au bosage sera faict une couronne d'espines bien ouvrée, le tout posé de bon alignemant sans aulcun jarret. »

Cette description est à comparer au devis inexécuté de 1638. Alors déjà l'on avait prévu « divers embranchemens », mais avec un plus grand luxe de « clefs pendantes ». [a]

### *ACHÈVEMENT DE LA NEF*

Dans la nef, les hautes voûtes existent déjà : les deux premières travées ont été faites par Barbet entre 1638 et 1643, les deux autres datent du XVIe siècle. Mais il faut « réparer la première », proche de l'obélisque, dont les liernes se sont déplacées.

Le triforium est ici appelé « corridor ». Il vient d'être posé par Descars à la première travée [b]. On le continuera dans la seconde. Dans la troisième et la quatrième travées, — celles du XVIe siècle, — il suffira de remplacer quelques « montans » et « trèfles » qui manquent à trois des « anciens corridors », et de reconstituer dans son entier le quatrième « corridor », c'est-à-dire celui du côté nord dans la troisième travée. Là s'élève, depuis 1618, un mur de soutènement provisoire, rendu nécessaire par de graves lézardes. Ce mur bouche l'arcade du rez-de-chaussée, l'emplacement du triforium détruit [1] et la baie du vitrail jusqu'au formeret de la voûte. Il a été déjà condamné à disparaître en 1638, lors du « Grand Bail » [c], mais sa destruction et la restauration de la travée, furent du nombre des ouvrages dont Barbet obtint décharge. Le moment est enfin venu de tout remettre en état : le mur sera abattu et l'arcade qui est « rompue ou démolie en l'estendue de douze piedz ou environ », sera « refaicte de pareille fasson et matière qu'elle estoit avant sa ruyne, semblable à touttes les aultres de lad. nef » [2].

Au-dessus du triforium régnera l'allège des hautes fenêtres : « une assise de larmiers et quatre assizes de parpins, et au-dessus une aultre assise de larmiers en abas-jour par dedans et dehors, lesquels larmiers porterons naissance des montans et remplissages des vitraux ». Cette allège n'est à faire qu'à cinq « espaces au-dessus des cinq corridors » nouveaux, dans les 1re, 2e et 3e travées. Elle subsiste du passé, comme les « corridors » eux-mêmes, dans trois « espaces » de la 3e et de la 4e travée.

Par contre, il faut construire à neuf les « remplissages » de toutes les fenêtres [3] :

« Sur les huict assises de larmiers sera faict le remplissage des huict vitraux en compartiment

(*a*) Cf. *supra*, page 102. — (*b*) Cf. *supra*, page 138. — (*c*) Cf. *supra*, page 102.

(1) Cf. *Supra*, p. 27. Démontées en 1618 et mises de côté, les pièces de l'ancien triforium n'existaient probablement plus en 1680. On reconnaît aujourd'hui sur l'œuvre les profils du XVIIe siècle, moins fins que ceux du XVIe. Les bases de l'encadrement ne sont pas tout à fait au même niveau que dans les parties authentiques du XVIe siècle.

(2) La restauration de 1680 est facile à reconnaître. Les claveaux rapportés dessinent une courbe un peu différente de celle des autres arcades.

(3) Lors du premier bail de Descars, en 1676, il restait encore quelques vestiges importants des remplissages du XVIe siècle. (Cf. *supra*, p. 138, note 2). Tombèrent-ils de vétusté dans les années suivantes ou furent-ils implicitement condamnés par le bail de 1680 ? On ne sait.

de pareille façon et matière que ceux de la croisée de lad. nef, garnis de semblables barres de fer... Dans le nombre des huict vitraux, il y a trois arcades... qui sont fort ruynées et endommagées... lesd. arcades serons reprises par sous œuvres, en ostant chascune pièce de pierre l'une après l'aultre pour en mesme temps en estre posé une aultre... »

Il s'agit là de trois arcs formerets du « costé du chappitre » [a], qui avaient eu à souffrir, sans doute, du mauvais entretien des « dalles ».

Aux arcs-boutants, il faut réparer les vestiges du XVIe siècle et terminer l'ouvrage délaissée par Barbet en 1643. En somme, les quatre arcs-boutants du nord et les quatre du sud ont des « compartimens de trèfles, marches coulisses et degrez », à faire ou à refaire « suivant les attentes ». Aux têtes de contreforts, les « trèfles » des claires-voies ne sont qu'à réparer ; les pyramides sont à « parachever » [1].

Au bas des fenêtres, entre les « appentis » des collatéraux, il y a trois chéneaux rampants au nord, et trois au sud, dont les « marches coulisses » sont endommagées. Il faudra remettre des marches « en la place de celles qui manquent et sont rompues, et faire à neuf six murs de parapets en descente... » [b].

Dans les collatéraux « tant du costé du cloistre que du grand cimetière, seront faictes à neuf six voultes d'ogives... sur les anciennes naissances..... Item, du costé du cloistre il y a trois anciennes voutes dont les pendans sont en partye tombés ». On les restaurera, en gardant « les branches d'ogives qui sont bonnes et sollides ». [2]

Le devis de maçonnerie comporte encore quelques menus ouvrages, nécessaires au parachèvement de la croisée : les balustrades des hautes dalles, au pied du grand comble ; d'autres balustrades pour les chemins de ronde des deux portails, tant au-dessous qu'au-dessus des roses ; enfin les « remplissages » des fenêtres des deux pignons. [3]

### *CHARPENTERIE ET COUVERTURE*

Quelques réparations sont nécessaires au grand comble de la nef : « les sablières du dehors sont en partye pourris et les blochets en grande

---

(*a*) C. 390. Délibération du 27 octobre 1684. — (*b*) Sur ce dispositif, cf. *supra*, p. 66.

(1) Les arcs-boutants diagonaux sont achevés. Ceux du nord ont été faits par Lefebvre (Cf. *supra*, page 88) et ceux du sud, soit par Damien Payen en vertu de son bail de 1662, en partie inexécuté, soit par Descars en vertu de son bail de 1676 (*fig.* 79).

(2) La nef d'alors n'ayant que quatre travées, les collatéraux contenaient seize « basses voûtes ». — A la première travée, voisine de la croisée, les deux basses voûtes du côté nord ont été faites par Barbet (Cf. *supra*, page 106) et les deux du sud par Descars (*supra*, page 136). A la deuxième travée, Barbet a refait à neuf la voûte du second collatéral nord. Mais toutes les autres basses voûtes des 2e, 3e et 4e travées, font partie du bail de 1680 : au sud, l'entrepreneur construira 3 voûtes neuves et en réparera 3 vieilles : on distingue encore aujourd'hui, à leurs clefs plus petites, les « branches d'ogives » conservées; au nord, il construira 3 voûtes neuves dans le premier collatéral ; dans le second collatéral, les deux voûtes anciennes qui font suite à la voûte neuve de Barbet ne seront pas touchées : elles subsistent, aujourd'hui encore, dans leur état primitif. Il est à remarquer que les diverses « basses voûtes » des travées du XVIe siècle ne s'étaient détériorées que peu à peu : on avait procédé, en 1626, à des « abattis de vieilles voutes » qui « menaçoient ruyne ». (C. 420, 463, *passim*. — C. 387, Délibérations de mars 1626.) Sur les voûtes conservées du XVIe siècle, cf. Introduction, page XII.

(3) Le bail spécifie que le modèle de ces remplissages sera approuvé par les commissaires. On inventa un dessin (*fig.* 75) aussi bâtard que celui du premier proiet de Martellange (*fig.* 67.) Les fenêtres des deux pignons furent vitrées en 1687.

partie ». On les remplacera « à force de pezée... pour rendre lad. charpente bonne et solide ».

Sur les collatéraux, les « appentis » de la première travée ont été faits avec la croisée ; les autres sont à construire. Quatre sur six ont bien été rétablis déjà en 1601 [a], mais ayant des pièces pourries et n'étant pas « conformes à l'ouvrage », ils ne peuvent subsister. Les quatre « pavillons » de 1601 seront conservés, mais il en faut ajouter deux autres, l'un au nord, l'autre au sud, à la seconde travée.

### *LE « RALONGEMENT »*

Il ne suffit pas de parachever « partye de la nef, jusques au pinacle qui joinct les anciennes tours ». Cette nef est trop courte, et l'on songe à la prolonger. Mais la prudence conseille de ne sacrifier les anciennes tours romanes que le plus tard possible : on se contentera donc de préparer, au delà de ces tours, quelques-uns des fondements du « ralongement » projeté :

« Pour continuer la longueur de la nef pour estre à l'advenir de longueur proportionnée au chœur, sera faict, au bout des deux tours où sont les cloches, la fondation de quatre pilliers, deux de chaque costé... laquelle, pour tenir le vif fond, sera fouillée et enfoncée jusques aux plus basses eaues d'esté. »

Ces massifs de maçonnerie seront de forme ronde et s'élèveront jusqu'au niveau du sol.

En amorçant ainsi la construction de travées nouvelles, nos commissaires rentraient dans les intentions des anciens maîtres de l'œuvre : ceux-ci avaient ménagé aux flancs des derniers piliers, près des tours, divers arrachements d'arcades, de corniches et de voûtes, tout à fait significatifs [1].

Cependant, ni sous Henri IV, ni au cours des années suivantes, on ne paraît avoir inscrit le « ralongement » de la nef au programme des travaux. Au contraire on projeta, en 1612, de compléter la façade romane, en donnant à la Tour des cloches un couronnement pareil à celui de la Tour des Changes [b]. Tout porte à croire que les premiers commissaires ne rêvaient que de « réédifier » l'ancien bâtiment. Et leurs successeurs purent craindre maintes fois que la « libéralité et charité du Roy » prît fin avant cette « réédification ».

C'est seulement en 1638 qu'apparut la pensée d'un « ralongement » éventuel. On chargea Barbet de construire « vers les anciennes tours, entre les deux gros pilliers de la dernière espace », un « pignon neuf » [c], soit pour remplacer un autre pignon devenu ruineux, soit pour isoler la nef des tours, dont le corps avait peut-être servi jusque là de clôture à la cathédrale. Mais ce « pignon neuf » était provisoire : on le fit de maçonnerie vulgaire, « crespy par dehors et enduit par le dedans » [d]. Lorsque

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 23, — (*b*) Cf. *supra*, p 38. — (*c*) Cf. *supra*, p. 102. — (*d*) C. 395. Grand bail, 1638.

(1) Ces « arrachements en attente » sont signalés, en 1734, dans un procès-verbal de visite, imprimé sous le titre de « Description de l'Eglise Cathédrale ».

l'ouvrage fut achevé, les vieilles tours se trouvèrent séparées de l'église par une ruelle : la communication n'existait plus qu'à hauteur, au moyen d'une passerelle couverte [1].

Tel était encore l'état des lieux en 1680. Résolu dès lors à « continuer la longueur de la nef », le Bureau fixa-t-il les proportions de cette nef et la forme de son futur portail ? C'est probable. Il nous reste en effet deux plans, l'un sur papier, l'autre sur parchemin, qui ne peuvent être attribués qu'à cette période (fig. 125). Ils indiquent cinq travées supplémentaires, à la place et au delà des anciennes tours, avec une façade flanquée de deux tours nouvelles. C'était un bien grand ouvrage, dont l'exécution promettait de durer. Le Bureau faisait sagement de ne pas toucher trop vite aux vieilles tours : il devait les conserver quarante-cinq ans encore, et ne voir jamais l'achèvement des neuves !

Le vaste programme de travaux que nous avons analysé, fut mis aux enchères en février 1680, et adjugé le 4 avril à Auriou Descars pour 79.000 livres. Mais des concurrents ayant ensuite offert de souscrire 3.000 livres plus bas, le bail fut de nouveau « crié » le 9 mai, et Descars descendit au « rabais » de 75.700 livres :

« Après avoir long temps surcis sur led. rabais, et admonesté les assistans de voulloir encore dire, ce qu'ils n'ont voullu faire, le bail desd. ouvrages a esté adjugé aud. Descars à lad. somme de LXXV^M VII^C lt, et à la charge qu'il ne pourra rien prétendre pour les augmentations de soleils, et sur lad. somme viendra encore en desduction III^M lt, à quoy estimation a esté faicte de la voulte simple qu'il estoit obligé de faire par son bail précédent, partant ne restera plus que LXXII^M VII^C lt. » [a]

## *PREMIERS FONDEMENTS DU « RALONGEMENT » DE LA NEF (1680-1682).*

L'exécution commença bientôt : Descars avait au chantier ses approvisionnements et équipements préparés. La grande voûte était même déjà entreprise, à ce qu'il semble, avant l'adjudication du bail [b].

En même temps qu'on travaillait au vaisseau, on ébauchait le « ralongement ». Les terrassiers fouillaient près des tours romanes, sur le parvis. Cela n'allait pas sans péril pour les maisons de quelques chanoines. En dépit des étais de charpenterie et des murs de soutènement, il y eut du « dépérissement » à réparer [c].

Quand le contrôleur Besnier eut reconnu, au fond de la fouille, un « terrain sollide », on fit la pose d'une première pierre [2] ornée de l'inscription suivante :

« *Anno Domini MDCLXXXII Mense Junio hujus novæ constructionis primarius iste lapis positus est, regnante et donante Ludovico Magno XIV, quy cum nihil imperfectum relinquat, hanc basilicam, trium Regum opus, cujus instaurationem inchoavit Henricus Magnus, persecutus*

---

(*a*) C. 389. Délibération du 9 mai 1680. — (*b*) C. 395. « Procès-verbal des matériaux délaissez par Descars », 1680. — (*c*) C. 390. Délibération du 6 mai 1683.

(1) Cette disposition est très nettement figurée sur la gravure de Jean Boisseau (fig. 56).

(2) D'après une note du cahier des délibérations, la première pierre fut « mise au pillier près la tour ». (C. 390, 11 juin 1682.) Plus tard, ce pilier a été englobé dans les fondements de la nouvelle tour du sud. (Cf. Plans du XVIII^e siècle, fig. 125, 126, 131.)

*est Ludovicus Justus, ea religione perficiet absolvetque qua hæresy Calvinianæ, quæ ipsam destruxerat, finem dare allaborat et ferme jam dedit.*

« *Ponebant instaurandæ ac perficendæ isty basilicæ abs Rege ipso præfecti* ». [a]

Une courte note relate la cérémonie :

« Les Sieurs de Beauregard, Marolles et Doyen se sont transportez le susdict jour, huict iuin 1682, sur le bord des fondations pour poser ladicte première pierre... intitulée comme dessus, et a esté descendue ès dites fondations en leur présence ». [b]

Là-dessus, on continua de maçonner en moellons et chaux jusqu'au niveau du sol : mais deux fondements furent seuls exécutés, sur quatre [1]. Nous parlerons plus loin de l'intervention de Louis XIV, qui ordonna d'achever les anciens ouvrages avant d'en entreprendre de nouveaux. [c] Le « ralongement de la nef » fut abandonné pour un temps, et Descars reçut décharge des deux autres fondements, estimés au prix de 10.000 livres [d].

## *INCIDENTS ET DÉMÊLÉS (1680-1684).*

L'exécution du bail de 1680 fut fertile en incidents. Les moindres concernèrent l'approvisionnement du chantier : démêlés entre Descars et son marchand de pierres, un certain Baudot ; retards des livraisons parce qu'il n'arrive pas de « creüe à la rivière » ; ordres de « faire place aux batteaux de pierres » sur les ports d'Orléans, avec emploi d'archers dont les « vaccations » sont payées à chacun 40 sols, et dont on solde même « la despence au cabaret » ; défense d'introduire au chantier d'autres pierres que celles d'Apremont ou de Vineuil, etc. [e]

Plus graves furent les soucis que le Bureau éprouva du fait de l'entrepreneur lui-même. Descars avait déjà commis quelques malfaçons au cours de sa première entreprise [f]. Il s'y fait reprendre : dès 1680, on découvre qu'une « lierne » et un « tierceron » de la grande voûte sont posés de travers ; en 1683, qu'il y a des « deffaults considérables au remplissage des trèfles des vitraux ». [g] Cette dernière affaire est l'objet d'une expertise de l'architecte Poictevin, qui donne tort à Descars ; mais celui-ci cherche à se justifier en accusant le contrôleur :

« Les ouvrages, écrit-il, ont été faictz et conduits suivant l'intention et volonté du controolleur desdictz ouvrages, que si n'eussent été conduis suivant sa volonté il auroit aussy bien faict abattre le remplissage du premier vitrail, comme il fit en partie abattre la première piramide... S'il y avoit une loi de faire des ouvrages soubz la domination d'un controolleur députté, et qu'après estre faictz on y trouvast des deffault suffisans de les abattre, comme ceulx condamné par ledit rapport, en ce cas il ne faudroit point d'entrepreneur, mais que les ouvrages fussent faictz à la journée, car autrement non pas la bourse d'un riche entrepreneur y périroit, mais celle d'un Roy... » [h]

Descars n'en est pas moins condamné à abattre ses fenestrages, et à ne les remonter qu'après en avoir fait visiter les pièces. Mais le contrôleur

---

(*a*) C. 390. Cahier des délibérations, 4 juin 1682. — (*b*) *Ibid*, 8 juin. — (*c*) Cf. *infra*, Chap. VII, 1. — (*d*) C. 390. Délibération du 21 juillet 1685. — (*e*) C. 390. Délibérations de 1681-1682. — (*f*) Cf. *supra*, p. 137. — (*g*) C. 390. Délibérations de 1680 et 1683. — (*h*) C. 395. Lettre de Descars au Bureau, 9 octobre 1683.

(1) Le plan du projet de « rallongement » donne une teinte plus foncée aux deux piliers exécutés. Ils sont en bordure de la grande nef, au sud (fig. 125).

Besnier est mis en cause avec lui : on commence par l'avertir, en novembre 1683, « de ne se point immisser dans les ouvrages de S^te^ Croix jusqu'à nouvel ordre »[a], et l'on suspend le paiement de ses gages. On attend, pour juger définitivement son cas, la conclusion d'un examen que Poictevin doit faire de tous les travaux exécutés par Descars, sous le contrôle de Besnier, depuis 1676.

## IV. — LES MALFAÇONS (1684-1691).

### *L'EXPERTISE DE POICTEVIN (1684).*

Les dossiers de la réédification contiennent deux rapports de l'architecte Poictevin, datés du 15 mai 1684, et relatifs, l'un entièrement, l'autre partiellement, aux nombreuses malfaçons reconnues.[b]

Sur vingt « remplissages » de la croisée et de la nef, il y en a dix-sept à refaire, pour mieux assurer leur liaison aux arcs formerets, ou pour redresser les barres de fer qui sont « gauches ». Au triforium de la nef, les « trèfles » nouveaux ne sont « point accordez avec les arrachementz des trèfles anciens ». Au-dessus des « basses ailes », les « petits balcons » qui bordent les chéneaux « sont très mal faicts, y ayants 3 pouces de mortier ». Les « marches coulisses » de certains arcs-boutants ont aussi des joints trop épais, ou sont faites de mauvaise pierre, pleine de cailloux. Dans l'ensemble de la nef et de la croisée, toutes les maçonneries sont à ragréer, et les joints à refaire « avec mortier faict de pierre pulvérisée et passez au tamis, meslez avec chaux et plastre ».

Enfin l'expert formule des réserves, touchant les fondations des nouveaux piliers :

« On nous a raporté que les mattières ne sont pas bonnes, que le deffault de la construction provient de ce que l'entrepreneur n'a point faicts de retraittes, les ayants eslevés en manière de quilles. Lesd. pilliers seront visitez, et sera faitct pour cet effect des puits de la proffondeur nécessaire... aux dépens de l'entrepreneur si lesd. pilliers se trouve mal faicts, et en cas qu'ils soient de la qualité requise ce sera aux dépens du Roy que cette visitte se fera. »

Descars avait d'avance accepté l'arbitrage de Poictevin à l'égard des « remplissages des vitraux ». Il est probable qu'il n'éleva pas d'objections contre le reste du rapport, et qu'il fit mine d'endosser toutes les réparations exigées.

Mais les conclusions de l'expert étaient défavorables à Besnier autant qu'à Descars. Le contrôleur vit son affaire réglée de la façon suivante :

« Sur l'advis donné au bureau, que les deffaults faits en l'ouvrage de S^te^ Croix par Descars sont causez en partie par la faulte et négligence de Besnier controleur, qui n'a pas donné advis au bureau des deffaults, a esté arresté de luy donner communication du rapport de M^r^ Poictevin, qui contient ce qu'il fault faire pour réparer aud. deffaults, et de l'entendre dans la response, pour icelle ouye estre

(*a*) C. 390. Délibération du 5 novembre 1683. — (*b*) C. 515 et C. 395. Mémoires du 15 mai 1684.

ordonné ce que de raison. Besnier est venu ce jourd'huy au bureau, y a esté entendu, après quoy a esté ordonné qu'il restitueroit tous les appointemens par lui receus depuis qu'il est controleur à S^te Croix » [a].

## *DESCARS ET HÉNAULT.*

Besnier eut pour successeur Guillaume Hénault, entrepreneur d'ouvrages à Orléans. Désigné en mai 1684, Hénault est à l'essai « jusqu'à la S^t Jean Baptiste, pour voir sy il est capable d'un tel employ » [b]. Il se signale bien vite par l'ardeur de son zèle et la vivacité de son caractère : dès le 9 juin, Descars se plaint d' « injures dites par Hénault ». Celui-ci riposte que « c'est le dict Descars qui a commencé ». Et l'on voit le Bureau « faisant deffenses resciproques auxditz Descars et Hénault de se rien dire, à peine d'amande » [c].

D'un tel contrôleur, il n'est à craindre ni faiblesse ni connivence. Il voit et signale les moindres écarts. Harcelé d' « advis » et de « remontrances », Descars n'y peut tenir : c'est le fait d'une « énémosité de longue main », écrit-il au Bureau ; le contrôleur « s'estudie à trouver à redire partout où il peut » [d]. Hénault n'en persiste pas moins : un rapport du 3 janvier 1685 dénonce la lenteur des réparations promises et dresse une nouvelle liste de « deffauts » : mauvais « enlignement de tous les pendans » de voûtes ; différences de niveau entre les « compartimens de corridors », et de hauteur entre les pyramides ; sous les fenêtres, « les parpins [1] ne sont que des placars adosé l'un contre l'autre, et non des parpins » ou pièces entières dans toute l'épaisseur du mur, etc. [e].

Descars se débat : l'autre est son « ennemi juré, comme aiant plaidé pendant deux ans contre luy : en conséquance de telle hainne, d'une mouche il en feroit un elléfand, pour trouver moiens de se maintenir dans ses gages ». Et Descars requiert une nouvelle visite du sieur Poictevin pour « régler dans l'équité » [f].

C'est un autre architecte du roi, le sieur Lambert, qui intervient. Son rapport décide contre l'entrepreneur. Mais, buté, celui-ci se met dans son tort comme à plaisir durant toute l'année 1685, en vient à délaisser l'ouvrage [g], et va jusqu'à enlever « des pierres et autres mathériaux, lesquelz il vend et en reçoit l'argent... [h] ». [2]

Alors c'est l'orage final : Descars « ne satisfaict point à nostre ordonnance portant qu'il reviendroit au chantier et y raméneroit les ouvriers qu'il a destourné... et d'aultant que nous avons pris pour caultion les pierres, engins, cordages, chaffaux et aultres mathériaux, partyes desquelz ledict Descars s'esforce de vendre... », en conséquence tous les effets que Descars possède, soit au chantier, soit à son domicile, seront frappés de saisie. [i]

---

(*a*) C. 390. Délibération du 10 novembre 1684. — (*b*) C. 390. Délibération du 18 mai 1684. — (*c*) C. 390. Délibérations de 1684. — (*d*) C. 395. Lettre de Descars au Bureau. 3 août 1684. — (*e*) C. 395. Rapport du 3 janvier 1685. — (*f*) C. 395. Lettre de Descars à l'évêque, 13 février 1685. — (*g*) C. 396. Rapports divers. — C. 390. Délibérations de 1685. — (*h*) C. 395. Ordonn. du 5 octobre 1685. — (*i*) *Ibid.*

(1) Assises des allèges sous les hautes fenêtres. Cf. *supra*, p. 140.

(2) On signale que Descars a entrepris ailleurs des ouvrages « considérables ». (Préambule du bail du 10 novembre 1685. C. 395.)

Cette mesure est immédiatement exécutée par l'huissier appariteur du Bureau. Bien plus, on décide qu'il sera « proceddé incessamment, aux despens et risques dud. Descars, au bail au rabais des ouvrages » [a].

*LES BAUX DE RÉPARATIONS (1685-1690).*

Ce n'est pas un bail, mais trois, que le Bureau devra conclure, à mesure que d'autres malfaçons de Descars seront encore découvertes.

Le premier bail, adjugé le 10 novembre 1685, pour 7.000 l., au maître charpentier Mathurin Chican, comporte la réfection ou la réparation des balustrades régnant au pied du comble de la croisée, des « parpins » ou allèges sous les douze fenêtres de la croisée, de divers arcs-boutants, de « pendans » de voûtes mal alignés, de toute la voûte contiguë au pignon du croisillon sud, enfin « des Armes du Roy » sculptées au « pinacle » de ce croisillon. A quoi s'ajoute encore le « ragréement » général de tous les ouvrages de Descars.

Il est stipulé que ces réparations sont ordonnées « sans préjudice des autres... aussi bien que de la grande voutte de dessoubz l'obélisque, dont la solidité est mise en doubte ». [b]

Effectivement, Mathurin Chican est à plusieurs reprises chargé de travaux supplémentaires : il relève d'un pied la clef, les « branches d'ogives » et les « liernes », à la première voûte du croisillon nord, « proche l'arc doubleau de l'obélisque ». Il met « soubs le cintre » une ogive déviée. Il remplace « des pierres qui n'ont pas leur qualité », et le reste. Il en fait pour 1.060 livres de plus que le prix de son bail [c].

La grande voûte est l'objet d'une expertise spéciale. On élève « un chaffault affin de la visitter et examiner ». Le sieur Lambert, « architecte ordinaire des bastimens du Roy estant en cette ville », note « quantité de faultes considérable ». Plusieurs membres du Bureau reconnaissent sur les lieux « la vérité des avis ». Enfin deux maîtres maçons, commis l'un par le Bureau et l'autre par Descars, tombent d'accord sur un devis de réfection [d] :

« Démolir la grande voulte en toute son estandue, pour estre refaicte suivant et conformément le plan et la disposition de huict clefs, huict branches de liarnes, plan octogosne régulier d'ogives en forme de liarnes, d'égalles distances du nombril ».

C'est en somme le plan que Descars aurait dû suivre. Les pièces démontées pourront resservir, mais :

« Observera l'entrepreneur de poser le nombril plus bas qu'il n'est à présent, d'environ quatre ou six poulces... Sera faict de nouveaux calibres d'ogives, affin de réformer les mouchettes qui se trouvent inégalles dans leurs grosseurs... Observer tous les extrados... affin que les pendans puissent avoir un enlignement plus parfaict et un bombement plus juste et plus régulier... A la place des huict clefs ovalles, en sera remis huict neufves de figures rondes, de deux pieds et demy de diamètre sur deux pieds de hault... laisser le relief de cinq à six poulces soubz lesdites clefs pour y faire les ornemens qui sera ordonné par le bureau ».

---

(*a*) C. 390. Délibération du 5 octobre 1685. — (*b*) C. 395. Bail du 10 novembre 1685. — (*c*) C. 390. Délibérations de 1686 et 1687. — (*d*) C. 390. Délibérations d'avril 1687. — C. 395. Préambule du bail du 30 mai 1687.

L'adjudication est passée le 30 mai 1687, pour 2.300 livres, toujours aux dépens de Descars. [a] Le preneur est un maçon parisien, Aignan Guignu, chargé déjà, sur le chantier de Sainte-Croix, d'autres ouvrages dont nous reparlerons. [1]

Quand la voûte est rétablie en bonne et due forme, [2] on met au rabais la taille des « armes et figures ». Les sculptures de Descars, qui « ont esté trouvées malfaites ainsy que la voute » [3], représentaient les instruments de la Passion : on préfère maintenant les attributs du Roi :

« Dans les huict clefs qui sont au pourtour du nombril, il y sera faict à chascun un fleuron dans le milieu, qui compose six principalles feuilles, à l'extrémitté desquels il sera faict trois fleurs de lys et trois fleurons, le tout suivant la forme du dessein. »

« Faire au pourtour du nombril, dans le relief de la pierre, des feuilles de laurier avec des graviers entre les feuilles, avec des liens en quatre endroits. »

« Plus, dans la capacitté du nombril il sera faict, à fleur de la mouchette du dedans de la pierre de taille, une époisseur de bois de chesne d'un pied, seullement au droit de la teste du soleil, et quatre poulces et demy au droit des deux ramaux de lauriers qui entoure la teste de ce mesme soleil... Faire un modelle de terre de la grandeur de l'ouvrage, affin que l'ouvrage soit fait aveq tout l'esprit que requiert la beauté du dessein... Tous lesdits ornemens de bois seront dorés d'or bruny, tous les ornemens de pierre en général seront doré à huisle, et les fons des clefs sera d'azur. » [b]

Ce travail est adjugé, le 23 décembre 1688, pour 644 livres, au sculpteur orléanais Jean Lebeau. Un concurrent, Alexandre de Lamothe, est débouté pour n'avoir « point voulu faire de modèle » [c]. L'exécution s'achève en 1690 : il ne reste aujourd'hui, de ces décorations, que le motif central sculpté sous la trappe en bois du « nombril ». C'est un noble soleil, dans le goût du temps.

La grande voûte est à peine terminée qu'on découvre encore d'autres malfaçons de Descars. La rose du croisillon nord a tassé, ayant des joints trop épais, remplis de coins en bois : il importe de la consolider « sans remise, attendu le péril ». Descars s'y refuse et c'est Guignu qui, pour 360 livres, bouche les vides, ragrée les joints, cramponne les pierres. Puis vient le tour de la rose du sud, à laquelle, pour 191 livres, Guignu remplace une pierre tombée et quelques autres gélives [d].

Par là se clôt le long chapitre des réparations. De gré ou de force, Descars a remboursé tout ce qu'il a fallu. Il n'était pas en état de s'y soustraire : ayant entrepris la restauration de la tour Saint-Euverte, autre ouvrage royal dont les crédits de Sainte-Croix couvraient la dépense, il n'en pouvait toucher d'argent que par ordonnance du Bureau...

---

(*a*) C. 395. Bail du 30 mai 1687. — (*b*) C. 395. Bail du 23 décembre 1688. — (*c*) C. 390. Délibération du 30 décembre 1688. — (*d*) C. 396. Baux des 29 septembre 1690 et 7 avril 1691. — C. 390. Délibérations de 1690 et 1691.

(1) Le nom de cet entrepreneur peut-être lu, selon les textes : Guignu — Guigne — Guigu — Guigneux; mais lui-même signe très lisiblement : Guignu.

(2) Il est ordonné dans le cahier des délibérations (C. 390, 10 mai 1687), que « les clefs seront d'une pièce chacune ». Précédemment elles étaient formées « chascune de deux pierres ». (Bail de Descars, 1680.)

(3) Descars avait cependant orné ses « clefs ovalles » avec plus de recherche que le bail n'en exigeait. On trouve dans le cahier des délibérations, à la date du 16 mai 1680 (C. 389), la note suivante : « Sur ce qu'il a esté donné advis au bureau que Descars, au lieu de mettre aux clefs de la voute les armes de la Passion simple, il y adjouste des anges et qu'il prétend les faire payer par augmentation, a esté résolu de ne le poinct escouter à sesd. prétentions ny à touttes augmentations de son bail qu'il pourra demander. »

# CHAPITRE VII

# LA CLOTURE DE LA CATHÉDRALE 1685-1694 ET LES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU XVII^e SIÈCLE

I. LA CLOTURE DE LA CATHÉDRALE (1685-1694). — II. L'ENTRETIEN DE L'ÉDIFICE AU XVII^e SIÈCLE. — III. VUE SUR L'ŒUVRE ACCOMPLIE DEPUIS 1600.

## I. — LA CLOTURE DE LA CATHÉDRALE (1685-1694).

### *L'INTERVENTION DE LOUIS XIV.*

Si complexe qu'elle fût, si lente, si souvent contrariée, la réédification du vaisseau ne suffisait pas à l'ambition de nos commissaires. Ils rêvaient, nous l'avons vu, d'un vaste « ralongement de la nef » et se hâtaient d'en commencer l'exécution : en 1680, l'architecte Descars était chargé de fonder deux travées, sur cinq qu'on voulait construire [a].

Mais ce bel élan fut arrêté net par le roi lui-même. Ayant visité Orléans deux fois à l'automne de 1684 [b], Louis XIV s'étonna, sans doute, qu'il restât

(*a*) Cf. *supra*, p. 142. — (*b*) Archives communales d'Orléans, CC. 593.

encore tant de choses à faire aux anciennes parties de la cathédrale : il ordonna de réserver les crédits à leur achèvement :

« Sa Majesté ayant faict entendre à Monseigneur l'évesque d'Orléans que son intention estoit que l'on fit clore l'Eglise en l'estat qu'elle estoit à présent, cela nous auroit obligé d'ordonner à Jean Auriou Descars, architecte à Orléans et cy devant entrepreneur des ouvrages de ladite Eglize... de ne point travailler à la construction de deux pilliers qu'il estoit obligé de faire au devant de ladite Eglize du costé de celle de l'hostel Dieu, faisans partye de quatre compris dans son dit bail, les deux autres estant faicts lorsque Sa Majesté desclara son intention, sur prix desquels deux pilliers restans à faire nous en avons faict la diminution audict Descars, affin d'en employer le fond avec celuy que Sa Majesté a la bonté de faire et continuer pour la réédiffication de ladite Eglize, et ensuite de faire faire un divis général de tout ce qui est à faire pour fermer ladite Eglize, qui est la vuidange des terres, couverture, massonnerie, pavé, menuiserie, vitrages et serrurerie, duquel aurions faict faire affiches, mettre et publier en lieux et endroiz accoustumez et en villes et généralités circonvoisines... » [a]

C'est en ces termes, ou en termes à peu près semblables, qu'est rédigé le préambule de divers baux passés, de 1686 à 1689, à l'effet de « clore » la cathédrale et de livrer au culte toute l'étendue de son vaisseau : baux de maçonnerie, de couverture de vitrage, de menuiserie, de serrurerie, de marbrerie, de sculpture, etc., dont plusieurs ne seront étudiés que dans la seconde partie de cet ouvrage, relative aux travaux de décoration.

Les adjudications les plus urgentes furent annoncées par le moyen d'un « Divis... imprimé le 29 novembre 1685 », dont il subsiste quelques exemplaires dans les collections orléanaises [b]. Le contrôleur Hénault avait sans doute été l'auteur de ce vaste programme, car il en défendit plus tard les articles avec acharnement.

## *LE BAIL D'AIGNAN GUIGNU (1686).*

L'entreprise principale, celle de la maçonnerie, fut adjugée le 14 juin 1686 à Aignan Guignu. Elle consistait à poser des pavés ou des dalles à l'extérieur et à l'intérieur, à faire ou défaire divers murs de refend, à terminer enfin ce qu'il y avait encore d'imparfait çà et là, principalement les remplissages des fenêtres des collatéraux. Le prix du bail était de 10.500 livres, mais le dallage intérieur était compté à part, à raison de 25 livres la toise [c]. [1]

### *PAVAGE ET DALLAGE*

« Faire les vuidanges des terres et recoupe » à l'extérieur et à l'intérieur de l'église. Refaire « les perrons de la grande porte et d'une des Collatéraux du côté du cloître des Libraires, semblables en façon à ceux qui sont du côté du Grand Cimetière » [2] — Construire un nouveau perron « au por-

(*a*) C. 404. Bail des portes, 29 août 1686. — (*b*) Fascicule de 10 feuillets, sans nom d'imprimeur. — (*c*) C. 404. Bail du 14 juin 1686.

(1) Nous avons déjà signalé qu'Aignan Guignu était « maistre maçon à Paris ». Il ne prit point part aux premières séances d'enchères en mars, avril et mai 1686, et l'adjudication venait d'être passée à Mathurin Chican, charpentier orléanais, quand un « huissier à cheval » du Châtelet de Paris apporta signification d'un rabais de Guignu. Avant d'admettre ce dernier à souscrire, le Bureau le fit « comparoistre en personne ». (C. 390. Délibérations de 1686.)

(2) Cf. *supra*, p. 135. Besnier avait exécuté, en 1675, des perrons qui n'étaient probablement point de la forme ou du niveau requis. D'ailleurs, cet article du bail de Guignu sera complété par un bail d'augmentation, montant à 286 livres. (C. 396. 6 septembre 1691.)

tail de la Nef, qui est entre les deux Tours » — Relever le « pavé de Briare » à l'extérieur de l'église, de la porte de l'évêque à l'Hôtel-Dieu, avec une « pante raisonnable pour l'écoulement des eaux. » — A l'intérieur, « sera repavé à neuf la Nef et Collatéraux... de carreau de Briare et d'Auvergne [1] blanc et noir, suivant et conformément les dessins, figures, formes et façons contenus au plan, sans qu'il soit permis à l'Entrepreneur de sortir des mesures et proportions figurées par les susdits plans, qui marquent dessous l'obélisque dans l'étenduë d'une figure rectiligne, dont les pavez sont distribuez par des lignes courbes, tels qu'ils sont amplement exprimez, au milieu duquel sera un Soleil... Lesdits pavez de la Nef et Collatéraux croisée, auront un pied en carré dans les carrez des bandes posez en échiquet, suivant les dessins signé et paraphé par Messieurs les Commissaires ».

« Pour la pose dudit pavé sera fait une plate-forme de recoupe de pierre de taille passée à la claye, et puis broyée comme on fait le mortier en travaillant. Il sera noyé et perdu des éclats de pierre de taille avec icelle recoupe, aura ladite plate-forme cinq à six poulces d'épaisseur... Ledit pavé sera proprement taillé... proprement joint... posez en plein mortier de cyment meslé de sable criblé... et autant qu'il se pourra faire, égal en ses épaisseurs de deux à trois poulces ».

### *MURS DE REFEND*

Nous avons signalé quelques-uns de ces murs lors des travaux de Barbet, et d'autres à l'occasion de la fermeture des « arcades » de la nef [a] :

« Sera démoly avant toute autre chose tous les murs de refan en général, à l'exception de ceux qui séparent le Chœur de la Nef, ensemble ceux qui séparent les Collatéraux du Chœur et de la croisée ». Mais ceux-ci seront à leur tour « démolis comme dessus, lors qu'il en sera ordonné par Messieurs les Commissaires ».

Si l'on dégage les nefs, il importe aussi de les enclore :

« Sera refermé de maçonnerie les murs de refan sous les Arcs doubleaux contiguë à la Tour des Cloches... qui font la fermeture de l'Eglise en cette partie... lesdits murs enduis et blanchis par dedans, proprement crépis par dehors ».

### *FENESTRAGES DES COLLATÉRAUX*

« Sera fait à neuf les montans et compartimens des quatre vitraux au dessus des quatre portes latérales de la croisée de l'Eglise... suivant et conformément la démonstration du dessin qui sera signez et paraphez par Messieurs les Commissaires... A côté d'iceux vitraux s'en trouve pareil nombre de quatre de pareille largeur... lesquels vitraux seront garnis... tels qu'ils seront exprimez par le dessin... »

Dans les collatéraux de la Nef « du costé du Grand Cimetière », c'est-à-dire au nord, « le premier vitrail fait de présent sera entièrement démoly jusques dans le pied de rée de chaussée... A la place en sera refait un à neuf, suivant et conformément le vitrail premier qui se trouve » de l'autre côté du croisillon nord, dans le collatéral du chœur. Le « mur au dessous du larmier » sera décoré des « mêmes montans et compartimens » qu'à l'endroit désigné. Toutefois « sera tenu l'Entrepreneur d'accepter un nouveau dessin à la place de ce que dessus, si le Bureau le juge à propos ».

Le « second vitrail ensuivant en approchant la vieille Tour, qui ne porte que la figure d'un semy-vitrail... sera garny d'un seul montant avec les architectures et ornemens tels qu'ils sont exprimez par le dessin signé et paraphé... »

« Au troisième et dernier vitrail contre la vieille Tour, et dans le mesme enlignement, les montans et compartimens qui y sont se trouvent ruinez, et d'une construction mal séante : pourquoy ledit vitrail sera entièrement démoly, pour estre refait semblable en façon au Dessin signé et paraphé... »

De l'autre côté de l'église, « costé du Chapitre », c'est-à-dire au sud, « les trois vitraux qui sont paralels aux trois vitraux susdits... seront semblablement démolis pour estre refaits, comme aux susdits vitraux, avec les mesmes distributions d'architectures... »

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 101 et 126.

(1) Le cahier des délibérations spécifie qu'il s'agit de pavé de « Volvique, pareil à l'échantillon cacheté ». (C. 390, 9 et 30 mai 1686.)

*ŒUVRES DIVERSES*

Le devis prévoit de nombreuses incrustations de pierres neuves autour des fenêtres, le remplacement de « dalles » ou de « larmiers » qui sont « rompus, gelés ou tarés », la réfection de « montants en placart » érigés sur les « arcs rampants », le tout « avec les mesmes Architectures et Ornemens » et « en bonne liaison ».

En somme Guignu allait mettre la dernière main à la restauration de la nef, commencée dès 1600, mais si longtemps délaissée au profit d'autres œuvres. Il allait achever, en particulier, la réparation des vénérables travées du XVI^e siècle : les précisions du devis montrent que les fenêtres des collatéraux n'avaient pas souffert moins que le reste, d'un trop long abandon.

On constatait aussi des dégâts dans les constructions plus récentes : il fut un moment question de reprendre, en son entier, le pilier même auquel Henri IV avait posé la première pierre [a] :

« Le pilier qui porte la diagonalle du costé du Chapitre, où il y a des pierres saillantes pour mettre une inscription, est forcé par la charge du pilier supérieur, d'où aboutissent et naissent six arcs rempans, qui contrebutte le principal pilier de l'Obélisque, celui de la Nef et de la croisée, dont partie des pierres qui composent ledit pilier sont fracassées en divers endroits : pourquoy ledit pilier sera mis sur les chevalets, pour estre après lesdites pierres tirées hors de leurs places pour y en estre remis d'autres de mesmes qualitez, architectures et ornemens... » [b]

Ce paragraphe figure dans le devis imprimé avant l'adjudication, mais il fut supprimé au cours des enchères :

« Aurions faict entendre aux entrepreneurs présens en grand nombre, que nostre intention estoit de retrancher desd. ouvrages de massonnerie à faire à S^te Croix le pilier de la diagonalle du costé du Chapp^re et d'en descharger l'adjudicataire de ladicte massonnerie, nous ayant esté dit et certiffié par plusieurs expertz qu'iceluy pilier estoit bon et solide. » [c]

Il n'y avait, en effet, de « fracassé » que les saillies ou « mouchettes » de certaines nervures : conséquence, croyons-nous, d'un nouveau gauchissement de l'obélisque, dont l'énorme masse « forçait » de ce côté-là. Aux autres angles du transept, les piliers « de la diagonalle » ne bronchaient pas [1].

*LES FENESTRAGES DES COLLATÉRAUX. (Album, fig. 8, 27, 91.)*

Le Bureau avait annoncé des modèles « signés et paraphés » pour les ouvrages de caractère artistique, en particulier pour les fenestrages. Il nous reste un de ces modèles, daté de 1686. C'est le projet des « compartimens » à poser au-dessus des petites portes de la croisée [d]. Il fut exécuté, mais la Révolution en a détruit le motif principal, qui était une fleur de lis (fig. 91).

Dans les collatéraux de la nef, les fenestrages exécutés par Guignu sont encore intacts. Ils encadrent assez honorablement les magnifiques verrières,

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 10. — (*b*) « Divis... imprimé le 29 novembre 1685 », page 8. — (*c*) Préambule du bail du 14 juin 1686. C. 404. — (*d*) Cf. 2^e partie. Chap. II, 1^e.

(1) Les fractures constatées en 1685 sont encore visibles aujourd'hui.

en style du XVe siècle, qui depuis quelques années célèbrent la gloire de Jeanne d'Arc.

Le premier fenestrage après la croisée, au nord comme au sud, a moins de hauteur que les autres, parce qu'il est surmonté, à l'extérieur, d'une corniche qu'on a voulue de même niveau et de même modèle que la corniche de la croisée [1] : celle-ci prolonge, vaille que vaille, la belle corniche du XIVe siècle qui règne autour du chœur, mais elle se tient plus bas que l'autre corniche, non moins opulente, de la nef du XVIe siècle [2].

Le premier fenestrage et le troisième ont été dessinés dans un genre flamboyant assez composite : au centre de chacun d'eux s'inscrit une rose qui veut rappeler, semble-t-il, les fenestrages rayonnants des collatéraux du chœur (fig. 8, 27).

Le second fenestrage est un « semy-vitrail » accolé à une tourelle. Il est garni de lobes assez corrects pour paraître imités des anciens vestiges.

Ces dessins furent probablement l'œuvre du contrôleur Hénault, qui ne manquait ni d'imagination, ni d'initiative, et prônait volontiers ses capacités : « C'est mon métier de faire des devis, de manier la truelle et le crayon quand je veux. [a] » Sa manière de traiter le gothique n'était pas plus gauche que celle des premiers conducteurs de Sainte-Croix, Johannet ou Levesville. Nous aurons d'autres occasions d'en juger.

## *LE DALLAGE DE LA CROISÉE ET DE LA NEF.*

Le bail de Guignu visait un plan général du dallage, signé par les commissaires. Mais on simplifia beaucoup, au cours des travaux, les « dessins, figures, forme et façons ». On supprima la composition centrale, ce soleil qui devait rayonner sous l'obélisque au milieu de « pavez distribuez par des lignes courbes ». On renonça, pour la nef et les collatéraux, aux « carrez » encadrés de « bandes ». Il n'y eut qu'un seul motif, répété partout, le damier noir et blanc [3].

Le bail avait prévu, sous les dalles, une « plate-forme de recoupe de pierre de taille passée à la claye et puis broyée... » Plus de deux cents

---

(*a*) Lettre du 2 décembre 1687, jointe à un projet de vitrail. (Arch. dép. Plans de Sainte Croix).

(1) L'asymétrie du premier fenestrage déplut dès le temps de la construction. On a un procès-verbal de « Louis Rocher architecte et entrepreneur des bastiments du Roy » qui critique la « grande diformité » et demande la démolition du vitrail, pour le refaire « de mesme symétrie » que ses voisins. (Lettre du 7 septembre 1688, jointe à la collection des plans de Sainte-Croix. Arch. dép.). Déjà au moment de l'exécution, en 1687, Guignu avait voulu faire corriger le devis sur ce point. Hénault, le contrôleur, s'y était opposé, préférant la symétrie, d'ailleurs contestable, de l'extérieur à celle de l'intérieur : « L'on ne peut, disait-il, acomoder l'un sans incomoder l'autre ». (Lettre du 2 décembre 1687, jointe à la collection des plans. Arch. dép.).

(2) Au collatéral nord, la corniche du XVIe siècle a conservé des arrachements en direction de la croisée (Cf. *supra*, p. 25 et 71), bien qu'il ait été ordonné, en 1694, de les « couper ». (C. 410. Bail du 30 décembre 1694).

(3) Le plan du carrelage existe dans la collection des plans de Sainte-Croix. (Arch. dép.). Il est en deux parts, l'une avec bandes, l'autre sans bandes. Cette dernière est accompagnée de la note suivante, avec la signature de l'entrepreneur : « Le desseing cy dessus, qui est sans bandes ny eschiquet, a esté arresté pour estre exécuté par l'entrepreneur, ce jour d'huy Jeudy vingt huict novembre XVIc quatre vingt six ».

toises de dallage avaient été posées de la sorte quand, en 1690, Guignu reçut ordre d'employer un procédé plus solide :

« Les sieurs Mazur, Levé et Rocher, architectes ordinaires des bastimens Royaux, trouvez en cette ville, auroyent à nostre prière visitté et examiné si le pavé, de la manière sus exprimée, estoit bien deuement et solidement faict, et donné leur rapport contenant qu'au lieu de ladicte platte-forme il devoit estre faict un massif de moilon et mortier de chau et sable... » [a]

Effectivement, le reste du dallage, soit 218 toises, dut être posé de cette façon, et Guignu fut assuré, par un nouveau bail, de toucher 40 sols d'augmentation par toise [1].

Une autre augmentation porta sur la taille. Guignu n'était tenu que de « tailler proprement » ses dalles. Mais on reconnut que le sciage valait mieux que la taille au marteau, et on alloua à l'entrepreneur un supplément de 600 livres, pour compenser « la perte considérable » qui résultait du sciage [b].

En outre Guignu se chargea de quelques œuvres complémentaires. Pour 700 livres, il fit le « recapement du pourtour des pilliers », et répara de nombreuses « deffectuositez, tant aux mouchettes qu'aux basses » [c]. Puis, quand les murs de refend furent abattus entre la nef et le chœur, il raccorda, pour 66 livres, le « pavé neuf avec le vieulx » [d].

## *LES VERRIÈRES DE LA CROISÉE ET DE LA NEF.*

Publié en même temps que celui des maçonneries, le bail des « vistrages » n'est adjugé qu'un an plus tard, le 6 juin 1687, à Guillaume le Vieil, « maistre peintre et vitrier en la ville de Rouen » [2], pour le prix de 17.900 livres [e].

On garnira de « verre de la Nocle proche Nevers, tous les vitraux de la Nef et de la croisée, ensemble ceux des collatéraux, grands que petits, au nombre de trente-huit [3] sans y comprendre les deux roses qui seront semblablement vitrées. »

« Tous lesquels vitraux et roses seront bien et deûment peints..., semblables en façon aux vitraux du Chœur, et suivant les mesmes mesures au regard des lozanges, et quant aux bordures elles seront de six poulces de large... garnis de peinture suivant les desseins qui en seront fournis pour l'observation du colory des verres. Fera l'entrepreneur tous les différends subjectz d'ornemens qu'il conviendra d'estre faits, tant à la gloire du Roy qu'autre subjet de l'Eglise, et enfin tout ce qui se trouvera estre à propos pour une ample décoration de peinture, le tout proprement dessiné et recuit, suivant et conformément l'Art, et que chacun desdits ouvrages le requérera. Fera tous les fonds des compartimens de verre de couleur ainsi que les deux roses et les petites bordures d'un

---

(*a*) C. 515. Bail du 7 septembre 1690. — (*b*) C. 515. Bail du 30 mars 1690. — (*c*) C. 395. Bail du 2 décembre 1688. — (*d*) C. 435. Ordonn. du 19 juin 1692. — (*e*) C. 408. Bail du 6 juin 1687. — « Divis imprimé le 29 novembre 1685 », p. 16.

(1) Guignu eut à faire « une voûte au dessus des terres du puis qui a esté comblé et qui estoit au bas d'une des aisles de ladicte église ». (C. 435. Ordonn. du 19 juin 1692.)

(2) Guillaume le Vieil appartient à la même famille de peintres verriers que Pierre le Vieil, auteur d'un livre relatif à la peinture sur verre et la vitrerie. On lit dans cet ouvrage que Guillaume avait un « génie entrepreneur » : tenté par « l'entreprise dispendieuse » de Sainte-Croix, il dut « se séparer de sa famille » et n'emmena à Orléans que son troisième fils, âgé de 10 à 11 ans, « qu'il initioit déjà dans la peinture sur verre ».

(3) A savoir : 12 vitres hautes de la croisée, 8 de la nef, 8 vitres basses de la croisée, 6 de la nef, 2 vitres dans les murs de refend près des tours, 2 vitres aux pignons des croisillons.

poulce, selon les montans des vitraux, tous les plombs en général seront tirez de la même force et épaisseur à ceux du Chœur, les deux vitraux qui sont dans le haut des pinacles seront de verre blanc. »

Le Bureau veille de près à la bonne exécution du travail. Défense est faite d' « employer aucun verre ny plomb qui ne soit conforme à l'échantillon qui sera mis au greffe et veu par le controleur » [a].

Quant aux modèles des « subjectz », on les demande à « Nicolas Perelle, peintre de l'Académye royale de Paris, demeurant à Orléans » : il reçoit 70 livres 10 sols pour « avoir faict, désigné et peint les desseings de ce qu'il convient mettre en verre peint, aux remplissages des vitraux et rozes, dans la nef et basses aisles » [b].

Nous n'avons pas conservé la totalité des verrières exécutées par Le Vieil sur les modèles de Perelle. Elles ont été remplacées, à l'étage inférieur, par des vitraux modernes, détestables dans la croisée, merveilleux dans la nef. Aux fenêtres hautes de la nef, elles ont presque partout laissé place à des verres tout blancs, lors de la dernière restauration des fenestrages, au XIXe siècle. Mais elles subsistent à peu près entières aux fenêtres hautes de la croisée, et principalement aux deux roses.

Dans l'ensemble, ces vitres sont « faictes conformément à celles du chœur », comme le Bureau l'avait voulu [c]. C'est la même disposition d'enluminures en grisaille, courant au long des « montants », et d'armoiries multicolores, logées dans les « compartiments ». Mais les emblèmes du roi régnant remplacent ceux de Louis XIII ou d'Henri IV. La reine Marie-Thérèse est oubliée [1], tandis que les chiffres et armoiries de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche avaient été prodigués dans le chœur.

L'iconographie du Grand Roi s'étale surtout aux deux roses. Derrière le soleil de bronze, dans la « lunette », est peinte l'effigie d'Apollon, et tout autour de longs rayons d'or, lisérés de pourpre, jaillissent dans les douze pointes. Au pourtour, les compartiments à quatre lobes sont garnis de fleurs de lis opulentes, de chiffres, de sceptres royaux. Si l'image de la Croix s'esquisse encore çà et là, c'est seulement alliée et comme enlacée aux attributs du Monarque.

L'or domine dans le coloris, moins vif et comme bruni à la rose du nord, éclatant à la rose du sud : contraste anormal, qui provient peut-être d'une méprise au moment de la pose. N'était-ce pas coutume, chez les anciens maîtres verriers, de foncer au contraire les vitres du midi, plus éclairées que celles du nord ?

## *TRAVAUX DE COUVERTURE, MENUISERIE, SERRURERIE.*

Le devis des œuvres les plus urgentes, dressé en 1685, comportait divers travaux de couverture, de menuiserie et de serrurerie.

---

(*a*) C. 390. Délibération du 19 juin 1687. — (*b*) C. 434. Ordonn. du 14 juillet 1689. — (*c*) Cf. *supra*, Devis. — C. 390. Délibération du 20 mai 1688.

(1) Il y avait alors cinq ans qu'elle était morte.

L'ouvrage des couvreurs fut simple : quelques toises carrées d'ardoise à remplacer sur le « grand comble de la nef ». Il en coûta 550 livres [a].

Les menuisiers firent des huisseries à toutes les entrées de la croisée et de la nef, ainsi qu'aux petites portes des tourelles. Les sculpteurs y ajoutèrent des ornements de leur art. Nous décrirons ces travaux dans notre seconde partie [1].

E fin les « montants » et « compartiments » des fenêtres furent « ferrés » pour porter les vitres. Le serrurier René Couppe fournit et posa, à raison de 4 sols la livre de fer, tout ce qu'il fallait de « grandes barres », de « barres loquetières » et de « verges de fer » [b].

Tout cela se fit de 1686 à 1691, en même temps que Guignu remplissait son programme de maçonnerie, que Le Vieil posait ses verrières, et qu'on réparait les diverses malfaçons de Descars, successivement découvertes [c].

## *LE VAISSEAU TERMINÉ. (Album, fig. 81.)*

Les murs de refend tombèrent au commencement de 1690 ; mais la croisée et la nef étaient encore encombrées d'ouvriers, tandis que, à l'entrée du chœur, on entreprenait la construction d'un jubé dont nous reparlerons.

Incommodé par le bruit, la poussière, les courants d'air, le Chapitre déserta ses stalles et chercha abri, comme 70 ans plus tôt, dans la chapelle Notre-Dame, au fond de l'abside. On y transporta les lutrins, et l'on ménagea à l'entour une « clôture d'ais de sapin » qui bouchait les « neuf arcades derrière le Maistre Autel » et séparait le déambulatoire des collatéraux [d].

A quelle date les chanoines purent-ils rentrer dans leur chœur, et les fidèles eurent-ils accès aux nouvelles parties de l'église, enfin dégagées ? Entre 1691 et 1694. Mais aucun document ne permet de préciser davantage [2]. C'est en septembre 1692 que le vitrier Le Vieil reçoit son dernier paiement, et en janvier 1694 que Guignu touche la dernière somme « restant de tous ses baux » [e].

Les entrepreneurs de cette dernière période ont donné au Bureau beaucoup moins de soucis que leurs prédécesseurs. Guignu a presque été exemplaire : point de chicanes avec le contrôleur ; à peine une petite malfaçon, vite réparée ; un seul moment de négligence, que la saisie de son matériel lui fait bientôt rattraper. A la fin, pris à partie par un sieur Langlois pour des raisons inconnues, il est emprisonné : mais le Bureau lui-même prend sa défense. En somme, c'est un entrepreneur de rêve après Descars...

Quand les échafaudages de Guignu tombèrent, on put juger les derniers ouvrages accomplis dans la nef et la croisée. L'unité de style y était

---

(*a*) C. 409. Bail de Jean Lefeuvre, 11 mai 1686. — (*b*) C. 390. Délibération du 24 mai 1686. — (*c*) Cf. *supra*, p. 147. — (*d*) C. 435. Ordonn. du 6 avril 1690. — (*e*) C. 436. Ordonn. du 7 janvier 1694.

(1) En attendant les portes neuves, on fit contrelatter les portes provisoires établies précédemment (C. 404. Bail de Jean Plisson, 6 octobre 1690).

(2) On ne saurait prendre au pied de la lettre le témoignage si tardif de Colas de Brouville : « l'Eglise fut pavée et vitrée dans le mois d'octobre de ladite année 1691 ». (Rapport du 10 mai 1811. Collection Jarry).

aussi fidèlement respectée que dans le chœur, à part la décoration classique qui s'étalait au revers des deux « portaux ». De ce hors-d'œuvre, conforme aux plans de Martellange, nous avons conservé seulement les disgracieux pilastres qui interrompent l'arcature du triforium. Plus bas, l'encadrement des portes a disparu au XIXe siècle : on ne connaît plus cette ordonnance à piliers, corniches, attique et fronton, que par d'anciens dessins (fig. 81).

Au croisement des nefs, la grande voûte montée par Guignu sur les plans de Descars subsiste intacte, à part les sculptures de ses huit clefs, mutilées par les révolutionnaires. C'est une fort belle étoile d'ogives et de liernes, que réunit une couronne formée par des tiercerons. L'heureux mouvement des nervures, l'excellence de l'appareillage, l'étendue de la surface couverte, permettent de comparer cette voûte aux plus belles que les anciens maîtres d'œuvre aient réalisées dans le même genre.

## II. — L'ENTRETIEN DE L'ÉDIFICE AU XVIIe SIÈCLE.

La situation de la cathédrale au point le plus élevé de la ville, la fragilité de ses matériaux, la délicatesse de ses ornements, l'exposaient à toutes les injures de l'air et des saisons. Le Bureau des commissaires se vit bientôt obligé de défendre son œuvre, de prévenir une gangrène toujours menaçante, de panser d'inévitables blessures. Et ces soins ne tardèrent pas à absorber des sommes importantes.

### *LES COUVERTURES.*

En 1623, « l'advis d'aucuns expertz » décide le Bureau à passer son premier bail « d'entretènement », relatif aux couvertures [a]. Renouvelé tous les six ans, ce bail s'élève peu à peu, de la somme annuelle de 100 livres, à celles de 120, 170, 200 livres. L'adjudicataire est tenu de réparer les menus dégâts et de refaire à neuf une surface déterminée.

En outre, il faut pourvoir à la réparation des « débris et ruines » extraordinaires, par exemple si un « grand vent et tempeste » précipite, sur les toitures des collatéraux, les madriers des échafaudages ou les pierres des pyramides ; si les voleurs emportent du plomb ; si de « grandes neiges et cheuttes d'icelles » brisent les ardoises. En 1660, on voit réparer « divers endroicts de la couverture ruynez et desmolis par la populace lors de l'oraison funèbre de son altesse roialle feu Monseigr le duc d'Orléans, ayant esté les portes rompues [b] ». On devine que les curieux avaient forcé l'entrée des tourelles qui donnent accès aux toitures des collatéraux, afin d'aller regarder la cérémonie par les hautes fenêtres...

---

(*a*) C. 409. Bail du 1er décembre 1623. — (*b*) C. 425. Ordonn. du 29 juillet 1660.

*LES VITRES.*

L'entretien des vitres commença en 1632, et coûta 30, 40 et jusqu'à 100 livres par an. Le bail était renouvelé tous les six ans. L'adjudicataire devait réparer les menus dégâts, remettre « en plomb neuf » un nombre déterminé de panneaux, et en « déposer, laver, ressouder et reposer » un autre nombre. Aux termes d'un bail de 1699, il fallait relever « chascun an une forme haute à trois montans dans le cœur, non compris les remplissages », et « les vistres d'une chapelle de derrière le chœur; ce fait, les laver, nettoyer, ressouder et mettre des liens neufs » [a].

Des crédits supplémentaires étaient alloués « en cas que, par les foudres, orages, gresles ou autres accidentz extraordinaires, les vistres de lad. église se trouvassent endommagées considérablement... » [b]. Maintes fois on dut remédier aux méfaits des « grand vent, tempeste, foudre et thonnerre ». En 1633, après l'entrée solennelle d'un nouvel évêque, Nicolas de Netz, il fallut remplacer « quantité de lozanges » brisés par les curieux qui n'avaient pas trouvé place dans l'église [c].

On exigeait que les réparations fussent faites au moyen de « verre peint convenable au desseing et à l'ordonnance... » [d]. Il est cependant aisé de reconnaître aujourd'hui les pièces de rapport, à leur iconographie disparate : beaucoup de soleils de Louis XIV s'intercalent parmi les emblèmes des règnes précédents.

*LES « DALLES ».*

Le plus onéreux des « entretènemens » fut celui des « dalles » : on désignait ainsi tous les chéneaux de pierre, les « marches coulisses », les gargouilles.

Préoccupé de la fragilité de ce vaste système de conduites, le Bureau saisit l'occasion, en 1618 [e], de se faire donner par Salomon de Brosse un « Advis pour la conservation des dalles » :

« Les Commissaires... disent qu'ils ont remarqué que par cy devent il s'en est ensuivy une grande ruine, qu'ils ont jugé provenir desdis esgous, n'étant la pierre propre ny utille pour telles ouvrages, ce que j'ay reconu assurément, d'autant que c'est pierre d'Apremont qui est une fort belle pierre mais tendre et non pas pleine et dure comme le lis de Paris ou de Senlis, de quoy l'on se sert ordinairement en semblables ouvrages, et pour éviter la ruine desdites dalles, entablemens et gargouilles, il sera nécessaire les couvrir de plomb fort et sufisant et à deux eaux, sous lequel auparavant que de le poser se fera une aire ou endhuy de siment et chaux vive pour conserver ladite pierre qu'elle ne soit inbibée et ne reçoive l'umidité lorsqu'il ariveroit quelque fracture audit plomb, qui la conservera à tout le moins pendant la réparation que requièrent ordinairement semblables ouvrages, fait ce xxx^e jour de Juillet 1618. — De Brosse ». [f]

Ces sages conseils ne furent malheureusement pas suivis. On se contenta de rejointoyer « au mastic » les pierres des chéneaux et des « marches coulisses ». On y dépensa quelques centaines de livres en 1625 et 1635 [1].

---

(*a*) C. 391. Délibération du 2 juillet 1699. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) C. 422. Ordonn. du 15 septembre 1633. — (*d*) C. 390. Délibération du 22 mai 1693. — (*e*) Cf. *supra* p. 51. — (*f*) C. 515. « Advis du S^r de Brosse pour la conservation des dalles », 30 juillet 1618.

(1) Travaux compris dans les baux des 19 juin 1625 et 2 novembre 1635. (C. 415.)

En 1636 on se décida à passer pour six ans un bail « d'entretènement des dalles », au prix de 90 livres par an. L'adjudicataire, Jacques de Beausse, ancien contrôleur du chantier, renouvela deux fois son marché [a] et assura jusqu'en 1655 le nettoyage des dalles, leur « rejoinctoyement avec mortier de chau et ciment », et le remplacement des pierres gelées ou corrompues. Cet entretien fut suspendu en 1655, faute de fonds. Mais, dès 1657, les dégradations survenues « ès dalles hautes et basses et conduictes d'eaus et aux admortissemans des pinacles et piramides », imposent une dépense extraordinaire de 1.051 livres [b]. Il faut « dégrader tous les joincts » pour les « remplir de mastic le plus dur », et réparer les « haults admortissemens de piramides, contrepilliers bouttans, marches, gardefoux... ». Cependant le bail d'entretien n'est pas renouvelé, et l'on se retrouve, au bout de dix ans, en présence de « beaucoup de ruynes et ouvertures par le moyen desquelles les eaux passent au travers desd. dalles, qui endommagent et corrompent les voultes et édiffices qui sont au dessoubs » [c]. Des réparations exécutées en 1668 coûtèrent 370 livres, et l'on se remit à passer des baux d'entretien de six années. Mais le crédit, qui s'élevait à 90 livres par an avant 1655, ne fut plus que de 30 livres et dut être augmenté maintes fois d'allocations supplémentaires.

De 1689 à 1696, on dépensa plus de 10.000 livres à remplacer des voussoirs aux « arcs rampants », à incruster des pièces de rapport aux contreforts et pyramides, à refaire à neuf une grande partie des chéneaux [d]. Le bail d'entretien, interrompu durant cette période, fut rétabli en 1698 au prix de 80 livres, et porté à 100 livres en 1706.

## *LE « GOUVERNEMENT DE L'HORLOGE ».*

On conçoit que le Bureau ait assumé l'entretien de l'édifice jusqu'à son complet achèvement. Mais il aurait pu laisser au Chapitre la charge de pourvoir au « gouvernement, soing et conduicte de l'orloge ». Cependant, dès l'inauguration de celle-ci en 1662, il est alloué 80 livres par an à un « maistre orlogeur en grosserye » pour la conduire sans « manquemens » et la tenir toujours « bien cheminente et reiglée ». Puis on joint « l'entretènement et réparation » à la « conduicte et gouvernement » : il en coûte, dès lors, cent livres chaque année.

En 1682, on s'avisa qu'il « seroit advantageux pour ladicte Eglise et pour le publique » de mettre l'horloge « en pendulle au lieu de balenssier ». Ce fut fait au prix de 200 livres [e].

## *LA REFONTE DU « GROS GUILLAUME ».*

Le Gros Guillaume était la principale des vieilles cloches que les tours romanes abritaient. Refondue aux frais du Chapitre à diverses reprises [f] (1),

---

(*a*) C. 410. Baux de 1636, 1643, 1649. — (*b*) C. 410. Bail du 24 mai 1657. — (*c*) C. 410. Bail du 28 juin 1668. — (*d*) C. 410. Baux divers. — (*e*) C. 399. Baux divers. — (*f*) Arch. dépar. G. 201, 209, 210.

(1) Par bail du 23 mars 1616, le « forgeur ordinaire de l'artillerye de France » s'engage à « faire en sorte »

et la dernière fois en 1614, elle fut, en 1661, « blessée et rompue lorsqu'elle fut emploiée à advertir et appeller le publicq aux actions de graces quy furent rendues à Dieu en lad. Eglise, à l'heureuse et joyeuse naissance de Monseigneur le Daulphin ».

Blessée au service du roi, elle méritait d'être rétablie à ses frais. Ainsi pensèrent « Messieurs du Clergé, chanoines et chapitre de lad. Eglise », et le Bureau fut de leur avis. C'était le temps où Martin Bidou fabriquait le timbre de l'horloge [a] : on le chargea de refondre la « grosse cloche » et de la « rendre et fournir bien sonnante et en basses, comme il appartient » [b].

Ce ne fut pas petite affaire de peser le Gros Guillaume avant et après la fonte. On forgea un fléau spécial, que l'on suspendit sous la tour, avec la cloche à l'un de ses bras et à l'autre une « plate-forme » chargée des objets suivants : vingt-cinq poids de quatre livres, « cinq petits marbres et ung gros, une anclume de fert, douze pierres marquées ». Le Gros Guillaume se trouva peser 7.557 livres avant la fonte et 8.025 livres après. Les frais de cette refonte paraissent avoir atteint 2.000 livres [c].

## *RÉPARATIONS DIVERSES.*

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les sommes absorbées par diverses réparations, bien que le total en pût atteindre un assez gros chiffre. Un si grand édifice appelait tant de soins variés et délicats : consolidation de maçonneries ébranlées ou surchargées; pose de fers dans le comble « pour empescher qu'il ne remue »; relèvement de pyramides abattues par l'ouragan ; remplacement de pierres « rompues par le tonnerre »; vidange « des neiges et glaces de dessus les basses et haultes dalles, pour l'escoullement des eaues, crainte de desbordement »; nettoyage des parois intérieures et des voûtes du vaisseau [1].

Il y avait encore l'entretien des chaussées qui avoisinaient l'église et son chantier. Entre le croisillon nord et la rue dite « du Grand Cimetière », il fallait souvent combler de « grands trous faictz par les charrois ». En 1634 on pavait « tout à l'entour de la croupe », pour garantir le « fondement endommagé par les eaues qui tomboient par viollence des gargouilles [d] ». [2]

En 1657 « plusieurs personnes de touttes qualitez et conditions » viennent se plaindre de trouver les « quatres advenues de l'église » interceptées par les « eaues du Ciel qui n'ont aucun esgout » et, « au temps d'ivert », par les glaces « qui causent la chutte de plusieurs personnes qui se blessent ».

---

que le Gros Guillaume « batte esgallement d'un et d'aultre costé... et puisse estre sonné en quatre ou cinq hommes facillement ». (Arch. Départ. G. 210.)

(*a*) Cf. *supra* p. 120. — (*b*) C. 407. Bail du 20 avril 1662. — C. 389. Délibération du 21 avril 1662. — (*c*) Délibérations de mai et août 1662. — (*d*) C. 415. Bail du 10 décembre 1634.

(1) Ce soin incombait habituellement à l'adjudicataire de l'entretien des couvertures, mais parfois, à la suite de travaux salissants, le Bureau ordonnait un nettoyage spécial.

(2) C'est vers cette époque, sans doute, qu'un certain nombre de contreforts du chevet reçurent cette inscription, gravée à hauteur de vue : « Si quelqu'un souille ce temple de Dieu, Dieu le fera périr. Saint Paul ».

Déférant à cette requête [a], le Bureau commande quelques travaux de pavage. En 1673, les prisons de l'Officialité, le jardin de l'Evêché et plusieurs maisons, sont envahis par les eaux du cloître : on établit alors une pente générale vers le midi, « pour y trouver la cheute et esgout antien et naturel de la ville en rivière [b] ». En 1674, à la requête des échevins, on adjuge pour 9 ans l'entretien de la « rue de l'Evesché », sans cesse défoncée par les charrois de la cathédrale. Enfin, de 1686 à 1692, Aignan Guignu est chargé, entre autres travaux, de paver de larges surfaces aux abords de la nef [c].

## *LES MENACES DE LA VOUTE DU SANCTUAIRE. (Album, fig. 82.)*

Si empressé à pourvoir aux réparations les plus diverses, le Bureau en omit cependant une, dont la nécessité et même l'urgence lui furent dûment signalées. Au cours de son expertise de 1684 [d], l'architecte Poictevin releva des signes inquiétants à la grande voûte du sanctuaire, vieille alors de 65 ans :

« Les dix branches d'augives du cul de four au dessus du maistre hostel sont toutes jartées en telle sorte que cela menasse ruisne. Il sera nécessaire de chafauder et de cintrer led. cul de four pour le démolir et ensuite le reposer suivant ses coupes en son plain cintre, de telle sorte qu'il n'y ait plus de jaret et que led. cul de four et toutes ses lunettes en soient plus solides, et mesme d'y augmenter des pierres d'augives pour y donner les coupes et cintres nécessaires. » [e]

Au rapport de Poictevin est annexé un devis qui complète et aggrave la description du dégât :

« Les dix branches d'augives avec les lunettes sont toutes fractionnez et les branches d'augives jarettez et hors de leurs cintres, la clef est déversez, cela travaille tous les murs et cela menasse d'une très grande ruine. Pour y remédier il convient desmolir touttes lesd. branches et les lunettes pour les restablir à neuf... » [f]

Il ne parait pas que cet avertissement d'un « architecte ordinaire des bastimens du Roy et l'un de ses ingénieurs [g] », ait eu le moindre effet. Mais un siècle plus tard, en 1783, des pierres se détachèrent de la voûte « au dessus du maître autel », et le Bureau fit enfin « vérifier les réparations à faire [h] ». C'est alors, peut-être, que furent établis les étriers de fer qui tinrent plusieurs « branches » de l'énorme voûte suspendues aux charpentes [i] jusqu'au commencement du XX^e siècle.

Cette suspension ne constituait qu'un palliatif assez illusoire et même dangereux : on constatait, il y a vingt ans, l'aggravation croissante des désordres signalés par Poictevin dès 1684. Les nervures gauchissaient, la clef centrale s'affaissait, les voûtains se décollaient des murs. Çà et là, le mortier des joints s'échappait. Il apparaissait, d'ailleurs, que tout le mal provenait de la trop forte épaisseur des joints et de la qualité insuffisante du mortier : celui-ci s'était écrasé en séchant, les claveaux avaient glissé, les cintres s'étaient détendus, l'équilibre de la voûte avait été rompu.

---

(*a*) C. 415. Bail du 10 juillet 1657. — (*b*) C. 415. Bail du 16 février 1673. — (*c*) C. 394 et C. 415. Nombreuses pièces relatives aux travaux de pavage. — (*d*) Cf. *supra*, p. 145. — (*e*) C. 395. Mémoire du 15 mai 1684. — (*f*) C. 395. Devis du 8 mai 1684. — (*g*) *Ibid.* — (*h*) C. 392. Délibération du 23 janvier 1783. — (*i*) Cf. 3^e partie. Chap. VII, II°.

La menace que les anciens commissaires n'avaient pas su conjurer, fut, de nos jours, ignorée ou dédaignée par l'administration dite compétente ; et la « très grande ruine » annoncée par Poictevin se produisit brusquement dans la nuit du 7 au 8 septembre 1904 (fig. 82).

De l'énorme amoncellement de débris qui recouvrait le sanctuaire, on ne retira presque aucune pierre intacte. Quelques claveaux d'ogives seulement purent être remployés dans la nouvelle voûte, à titre de témoins. Mais tout fut refait suivant les lignes, profils et dessins de l'ancien modèle [1]. On assura suffisamment la solidité du nouvel ouvrage en réduisant les lits de mortier au minimum d'épaisseur.

## *LA FIN DE L'OBÉLISQUE. (Album, fig. 72, 73.)*

Sous son manteau de plomb, l'obélisque était un grand corps fragile. Aussi prit-on soin, dès l'origine, d'entretenir le revêtement protecteur [2]. On y dépensa 40 livres par an, de 1670 à 1680, et 70 livres dans la suite.

Cependant, dès 1677, un fait inquiétant est signalé : « les plombs du clocher tirent extrêmement, ce qui cause des réparations considérables [a] ». Dix ou douze ans plus tard, autre sujet d'alarme, beaucoup plus grave : l'obélisque « panche considérablement du costé du chapistre et icelle pante augmente de jour à jour ». Les experts remarquent « quantité de pièces de bois et des principalles qui sont pourries par le pied [b] ».

Voulant se « rendre plus certain de la chose » le Bureau profite du passage à Orléans de « trois architectes et entrepreneurs des bastimens du roy, les Sieurs Mazière, Rocher et Levé ». Leur rapport, en date du 4 septembre 1690, relate qu'étant montés au clocher en compagnie de plusieurs commissaires, ils ont « lâché un plomb du haut de l'obélisque » et reconnu que, « du dessous de la boulle jusqu'à la terrasse où sont les torchères », le poinçon est déversé de 3 pieds un pouce du côté du sud-ouest » [3]. L'étage du piédestal est pareillement dévié. Mais, en remplaçant quelques pièces pourries et en mettant des fers de chaînage, « ledict obélisque sera hors de péril pour le présent, et nonobstant son inclination et surplomb il pourra subsister un long temps [c] ».

---

(*a*) C. 389. Cahier des délibérations (rapport du « Plombeur ») 15 juillet 1677. — (*b*) C. 398. Préambule du bail du 2 août 1691. — (*c*) C. 398. Rapport de Mazière, Rocher et Levé, 4 septembre 1690.

(1) Une des anciennes retombées en claire-voie, reconstituée, est exposée dans la basse nef du croisillon sud. Elle permet de vérifier l'exacte conformité du nouvel ouvrage (*fig. 46*).

(2) Les baux portent que « le preneur sera tenu de placer le foyer pour faire les soudures en la meilleure manière et plus seure que faire ce poura, pour esviter l'inconvénient du feu, à l'effect de quoy sera tenu de faire provision, et avoir proche ledict foyer tant qu'il y aura du feu, au moings de deux poinsons plains d'eau ». (C. 406. Baux de 1670 et 1690).

(3) On se rappelle qu'en 1657 l'obélisque avait penché en sens contraire, du côté du nord-est. (Cf. *supra*, p. 116). — Dans un rapport administratif de 1811, il est raconté que l'obélisque fut, en 1691, frappé de la foudre. Il est possible qu'un accident de ce genre ait précipité la ruine. (Rapport au conseil général de la commune, signé : Septier et Colas de Brouville. — Mai 1811 — Collection Jarry.)

C'était un malade à faire durer. A cet effet, on se hâte d'établir un devis des réparations indispensables et d'ouvrir une adjudication. Mais,

« sur ce qu'il nous auroit esté dit que, supposé que l'on fit les ouvrages contenus au rapport desdits sieurs, ce qui néantmoings ne se pourroit faire sans beaucoup azarder, ce qui seroit faict ne retiendroit pas pour un long temps ledict clocher ; occasion pourquoy nous aurions prié Monsieur Mansard, intendant et ordonnateur des bastimens et jardins de sa Majesté et son premier architecte, de se transporter en cette ville et de monter audit clocher affin d'examiner d'où procèdde ladite pante... » [a] (1)

Mansart arrive le 21 décembre 1690, visite le clocher le lendemain [b], et conclut à l'impossibilité des réparations. Il faut abattre l'obélisque sans délai pour éviter « le péril imminent » et l'immense dégât « qu'un seul coup de vent peut faire [c] ».

« Du contenu auquel rapport Sa Majesté auroit esté informée, qui auroit ordonné à Monseigneur l'évesque d'Orléans, paravant que d'abattre ledict clocher, de le faire revoir au sieur Mallet, charpentier ordinaire des bastimens du Roy. » [d]

Malet (2) vint de Paris en avril 1691, reconnut de nombreux bois pourris, brisés, déplacés, à tel point que l'obélisque était « pliée dans son milieu de deux pieds et demy ». Sa conclusion fut semblable à celle de Mansart :

« Lad. obélisque peut périr et ne peut estre rétablye pour la rendre solide et de durée. Et pour évitter à un très grand accident qu'elle pourret causer par sa chutte, nostre avis est qu'il la faut abatre [e]. »

Chercha-t-on à prolonger encore le moribond? C'est seulement à la mi-juillet que le Bureau se décida à préparer un devis « pour faire des eschaffaulx et desmolir l'aiguille du clocher [f] ». On conserverait toute la souche en la recouvrant d'un comble.

Le travail fut adjugé, le 2 août, à Jean Marchand, maître charpentier, pour 4.630 livres, avec ordre de travailler incessamment et défense d'emporter aucun bois ni plomb [g]. Et la démolition commença, dès le 6 août, sans même attendre l'approbation sollicitée du roi. Cette approbation arriva le 30 août [h], sous la forme d'un arrêt du conseil en date du 19 :

« Sa Majesté étant en son conseil a ordonné et ordonne que ledit Obélisque sera incessamment démoli suivant et conformément aux devis et marchés... » [i]

Ainsi finit l'opulent clocher, si longuement attendu et préparé, réalisé au prix de tant de peines, montré ensuite avec tant de fierté. L'acte de décès fut dressé par le Chapitre [j] :

« Le Lundy 6e jour d'aoust 1691 on a commencé à démolir l'obélisque de cette église, en exécution de l'arrest du Conseil d'Estat du Roy donné sur le rapport de Mrs Mansard et Mallet, architectes de sad. Majesté, commis pour voir l'estat ruineux dud. obélisque. On l'avait commencé à élever en 1640, sous le règne de Louis 13e du nom, surnommé le Juste, séant sur le siège de l'Eglise

---

(*a*) C. 398. Bail de démolition. 2 août 1691. — (*b*) C. 390. Délibérations de décembre 1690. — (*c*) Rapport de Mansard, en date du 23 décembre 1690, cité dans le bail de démolition. — (*d*) Bail de démolition. — (*e*) C. 398. Rapport de Malet, 28 avril 1691. — (*f*) C. 390. Délibération du 14 juillet 1691. — (*g*) C. 398. Bail du 2 août 1691. — (*h*) C. 390. Délibérations d'août 1691. — (*i*) *Recueil des arrêts du Conseil*... etc. 1740, p. 42. — (*j*) Arch. dépar. G. 178. Conclusions capitulaires, 6 août 1691.

(1) Dans un bail de 1691, relatif au jubé, on lit que Mansart vint à Orléans par ordre de Louis XIV lui-même, pour visiter l'obélisque. (Cf. 2e partie. Chap. III, IVe.)

(2) Il signe Malet et non Mallet.

d'Orléans Mgr Nicolas Denets. Il a esté achevé en 1662, sous le règne de Louis 14e surnommé Le Grand, séant sur le siège de l'Eglise d'Orléans Mgr Alfonce Delbène. Il a esté abbatu sous le règne du mesme Louis Le Grand, ledit jour 6e aoust 1691, séant sur le siège de l'Eglise d'Orléans Mgr Pierre du Cambout de Coislin, Premier Aumosnier de sa Majesté et Commandeur de ses ordres... »

La démolition amusa le public. « Quantité de personnes de toutes sortes d'aage, sexe et condition, montoient journellement audict obélisque », et le Bureau dut en interdire l'accès « à peine de cinquante livres d'amande », pour empêcher qu'on ne détournât les ouvriers du travail, ou même qu'on n'emportât du plomb [a].

Car le plomb restait, dépouille précieuse dont un nouveau clocher pouvait hériter. Mais, prévoyant que le rejeton tarderait à naître, le Bureau préféra réaliser. C'était le parti le plus avantageux : les plombs ne pourraient être, dans l'avenir, « employez à aucuns ouvrages sans estre fondus » à grands frais, tandis que « ils estoyent à présent en hault prix au dessus de leur valleur ordinaire ». Il apparaissait donc « que par le retardement de la vente desdictz plombs il pourroit y avoir une perte considérable », et qu'il était « à propos pour les intérêtz de sa Majesté de faire incessamment procedder à la vente... »

Il y eut de nombreuses séances d'enchères de novembre 1691 à mai 1692 [1]. Le Bureau encaissa 9.582 l. [b] : en déduisant les frais de la démolition, il lui restait encore plus de 4.000 l. ; mais c'était peu auprès de la somme que la construction d'un autre obélisque pourrait exiger.

En attendant, la cathédrale découronnée eut un air de deuil. Une gravure de 1704 nous a conservé l'aspect lamentable de l'ancienne souche de l'obélisque, recouverte d'une chape de plomb comme d'un poêle funèbre (fig. 73).

## III. — VUE SUR L'ŒUVRE ACCOMPLIE DEPUIS 1600.

L'effort soutenu durant un siècle « pour le faict de la réédification » de Sainte-Croix, a rendu à la cathédrale son chœur, sa croisée, sa nef. Il lui manque encore une façade et des tours en harmonie avec son style. Mais elle a désormais recouvré tout ce que les Huguenots avaient abattu. Le vœu d'Henri IV est rempli : des « grandes ruines et desmolitions, reproches de nos folies [c] », il ne reste plus trace.

Cela ne s'est pas fait sans mal ni mérite. Bien que princes, évêques, commissaires, se soient ingéniés pour « que la besogne ne fût tenue en longueur » [d], les délais et les dépenses prévus à l'origine ont été dépassés de beaucoup. Heureusement, le patronage d'Henri IV, si hautement proclamé, avait attaché à l'entreprise la faveur de la dynastie. Et d'autre part, l'intel-

(*a*) C. 435. Ordonn. du 16 août 1691. — (*b*) C. 398. « Ordonnance concernant ce qui avoit esté receu du plomb par le greffier. » — (*c*) Legrain. *Décade*, VIII. — (*d*) Lettres patentes du 3 décembre 1599. *Recueil des arrêts*... etc. 1740, p. 6.

(1) On tira de la démolition 63 milliers de plomb, dont 56 seulement furent vendus. Le surplus fut employé à couvrir le comble provisoire qu'on établit sur la souche. (C. 390. Délibérations d'octobre 1691.)

ligente direction des commissaires et de leurs conseillers techniques avait assuré le développement rationnel du plan.

L'ossature du vaisseau s'est relevée d'abord en quinze ans, toute entière. Puis on a poursuivi l'achèvement du chœur, réalisé en sept ans. Mais il a fallu près de soixante-dix ans pour mener le reste à bonne fin : c'est qu'en cours d'ouvrage la croisée s'est enrichie de deux « portaux » et couronnée d'une flèche monumentale, ornements coûteux dont l'exécution a été traversée par des embarras de tout genre.

### *LES HORS-D'ŒUVRE. (Album, fig. 71, 75.)*

La critique la plus indulgente a bien des réserves à faire sur l'obélisque comme sur les « portaux ».

Nous n'avons pas craint, cependant, de plaider la cause de l'obélisque : pour étranger qu'il fût au style de l'église, ce clocher n'était pas, en lui-même, dénué d'intérêt ni de beauté [a].

Quant aux « portaux », il est bien vrai que, s'ils furent conçus dans le dessein de respecter « l'ordre de ladite église », cette louable intention eût mérité un succès meilleur. Mais, on doit le reconnaître, l'essai gothique de Martellange vaut bien, à tout prendre, beaucoup d' « inventions » analogues de la même époque. Ni les voûtes des cathédrales d'Auch, de Toulouse et de Châlons-sur-Marne, ni le clocher de Saint-Maixent [1], ni les travées de Saint-Louis de Blois ou de Saint-Jean de Bazas, ni la façade et la nef de Saint-Pierre d'Auxerre ou de Notre-Dame des Sables-d'Olonne, ni les chapelles ogivales élevées par les Jésuites en bien des villes, n'ont un style supérieur à celui des deux façades latérales de Sainte-Croix.

### *L'ŒUVRE PRINCIPALE. (Album, fig. 80-84.)*

Mis à part l'obélisque et les « portaux », qui sont des hors-d'œuvre, il reste tout le corps de l'église, c'est-à-dire la double série des travées qui, des tours au chevet et d'un « portail » à l'autre, constituent le vaisseau.

Ce bâtiment, franchement et uniquement gothique, mérite d'être apprécié avec justice. Sans doute les délais excessifs, les mécomptes, les reprises, ont pu nuire à la solidité de certains ouvrages. Mais ils n'ont altéré ni la qualité du style, ni son unité. Il y a même plus d'unité ici qu'en aucune cathédrale bâtie au cours des siècles antérieurs, en un même laps de temps. La raison, c'est que le style ogival a cessé d'évoluer et que les architectes de Sainte-Croix n'ont fait, en somme, qu'un pastiche. Mais ce pastiche n'est pas sans prix : il étonne par ce qu'il a d'exact, il intéresse par ce qu'il conserve d'original et de vivant.

L'exactitude est frappante partout où il a suffi de copier les deux anciennes travées du XVI^e siècle qu'on avait prises pour modèle. S'il se

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 122.

(1) La nef de Saint-Maixent, très supérieure au clocher, peut être comparée, pour l'exactitude du pastiche, aux meilleures parties de Sainte-Croix. Mais si les lignes et profils y sont excellemment traités, les motifs décoratifs suffisent à dénoncer bien vite la bâtardise.

rencontre çà et là quelque flottement dans les lignes et quelque gaucherie dans l'ornementation, ces taches sont bien légères et n'apparaissent qu'à la longue. Un trait domine : c'est la ressemblance, l'air de parenté de ce vaisseau d'église avec les constructions du Moyen Age les plus authentiques.

L'aspect extérieur est digne des édifices renommés du XIVe ou du XVe siècle. Il en est peu qui étalent un pareil luxe de dentelles, de feuillages, de clochetons. Aucun ne s'en pare avec plus d'aisance et de noblesse. C'est affaire de lignes bien conduites, de masses bien proportionnées, d'éléments bien rythmés. La vue d'ensemble du chevet est particulièrement séduisante : il faut savoir gré au XVIIe siècle de nous avoir restitué cette grande abside gothique avec tant de conscience, que rien absolument n'empêche de la comparer aux œuvres de la bonne époque et des meilleurs maîtres.

Autant l'extérieur éblouit par sa richesse, autant l'intérieur paraît simple et nu, de prime abord. Mais bientôt il séduit par la précision de toute l'ossature, si nettement détachée. A défaut de chapiteaux, de cordons de feuillages, de motifs pittoresques ou curieux, il étale la variété infinie et le jeu savamment nuancé de ses reliefs, de ses courbes, de ses profils. Mais ce style n'a garde d'exagérer l'impression d'élégance au détriment de la sécurité : il manifeste au contraire la solidité des masses, révèle la combinaison des poussées, inspire le sentiment d'un ferme équilibre. C'est bien le type de construction créé par le XVe siècle, qui a corrigé les excès du XIVe. L'architecture ogivale a repris de la vigueur : d'ingénieux progrès en ont accru la résistance, sans en diminuer la grâce. La simplification du décor accessoire a profité aux lignes essentielles qui jaillissent, sans entraves, d'un vertigineux élan. C'est une formule nouvelle, la dernière de l'évolution gothique : elle accuse à merveille la puissance de la structure et l'immensité des proportions, bien qu'elle affecte de supprimer les détails qui servaient, précédemment, à évaluer cette puissance et à mesurer cette immensité. Est-il beaucoup d'édifices où le caractère et le mérite de l'Art Flamboyant soient mieux en évidence qu'à Sainte-Croix ?

Il n'en est aucun, en tout cas, qui réussisse mieux à passer pour ancien, bien qu'ayant été bâti ou complété sur le tard. On ne reconnaît qu'avec peine la soudure des travées du XVIIe siècle avec les deux autres du XVIe. La correction des lignes, des coupes, des profils et de la plupart des éléments décoratifs, est telle, que des observateurs particulièrement avertis s'y sont laissé prendre : M. Anthyme Saint-Paul voulait qu'une bonne partie des travées du chœur fussent du Flamboyant authentique ! [a]

Une qualité très précieuse facilite l'illusion. Sainte-Croix n'a pas la rigidité de tant d'édifices néo-gothiques, montés de nos jours sur plans fort étudiés, par des appareilleurs émérites, et à l'aide d'un outillage perfectionné. Trop de science et de précision a rendu le pastiche moderne froid comme un produit de l'industrie, du machinisme. Mais celui du XVIIe siècle est vivant. L'œil y relève bien vite nombre d'irrégularités de détail, du flottement dans les tracés, de l'imprévu dans la coupe et la pose des pierres. Par là s'avouent les embarras, les tâtonnements des constructeurs. Par là

(a) *Congrès archéologique de France*, 1892, p. 160.

le pastiche s'apparente aux œuvres authentiques du Moyen Age, filles d'un art en progrès, fécondes en surprises, riches de solutions, pleines de vie.

## *L'APPRÉCIATION DU XVII^e SIÈCLE.*

Le jugement des contemporains, qui fut élogieux, ne pouvait s'autoriser des mêmes raisons que le nôtre. Personne n'était alors sensible à l'intérêt d'un pastiche archéologique dont le modèle n'était emprunté ni aux Grecs ni aux Romains.

Cependant, si féru qu'on se montrât de la « belle et vénérable architecture de la sainte antiquité » [a], on savait apprécier encore « l'heureux choix de proportions générales qui se rencontre en certaines églises » du Moyen Age. « Cette manière de bâtir qui faisoit paroître les édifices légers, délicats et d'une hardiesse de travail capable de donner de l'étonnement », en imposait aux « plus habiles architectes », comme le constate Félibien des Avaux en 1699, dans une « dissertation touchant l'architecture antique et l'architecture gothique ». L'époque de Mansart n'a pas absolument cru que le culte d'un genre interdisait de reconnaître du mérite à l'autre. Le « gothique » avait encore de quoi plaire, même aux adeptes du « grand goût ».

Il n'est donc pas étonnant que la « structure » de Sainte-Croix ait été, dès 1647, qualifiée d' « excellente et rare » [b]. On admirait, comme un tour de force et une merveille d'élégance, l'orfèvrerie des contreforts, des arcs-boutants, des pinacles. Mais on devait être encore plus frappé des grands effets de l'intérieur : la puissance des masses, l'élan ininterrompu des lignes, le large rythme des lumières et des ombres, répondaient si bien au culte qu'avait ce siècle pour la majesté !

Il n'était pas jusqu'aux vitraux dont le caractère ne fût conforme aux goûts d'alors. Nous préférerions de riches « histoires » polychromes à ces panneaux de verre blanc, qu'égayent seulement les coloris des « roses » et les grisailles dorées des bordures. Mais le XVII^e siècle aimait la grande lumière. Il lui suffisait d'y piquer quelques notes chaudes, où l'or dominait, comme pour parer la jeunesse de l'édifice et pour répandre sous les voûtes neuves un éclat de gloire.

Cependant on vit la pierre d'Apremont, d'abord si blanche, se vêtir peu à peu d'une patine ambrée, presque brune. Aux jours où le soleil n'étincelait pas dans les vitres, les nefs prenaient un air sérieux et même austère, que l'absence de sculptures rendait plus sensible. Mais cette gravité n'était pas pour choquer les dignes Orléanais du XVII^e siècle ou du XVIII^e. Elle semblait perpétuer le souvenir des tragiques circonstances dont chacun savait que la réédification était issue. Elle répondait à l'esprit des mystères qu'évoquait le vocable de Sainte-Croix, si fidèlement et pieusement honoré. Elle s'harmonisait enfin aux tendances particulières de la religion du temps : elle convenait au jansénisme.

---

(*a*) De Vandendriesche (1774). (Cf. *Bulletin monumental*, 1903, p. 132). — (*b*) S. Guyon. *Histoire de l'Eglise d'Orléans*. Préface.

# DEUXIÈME PARTIE

# AMÉNAGEMENTS & DÉCORATIONS

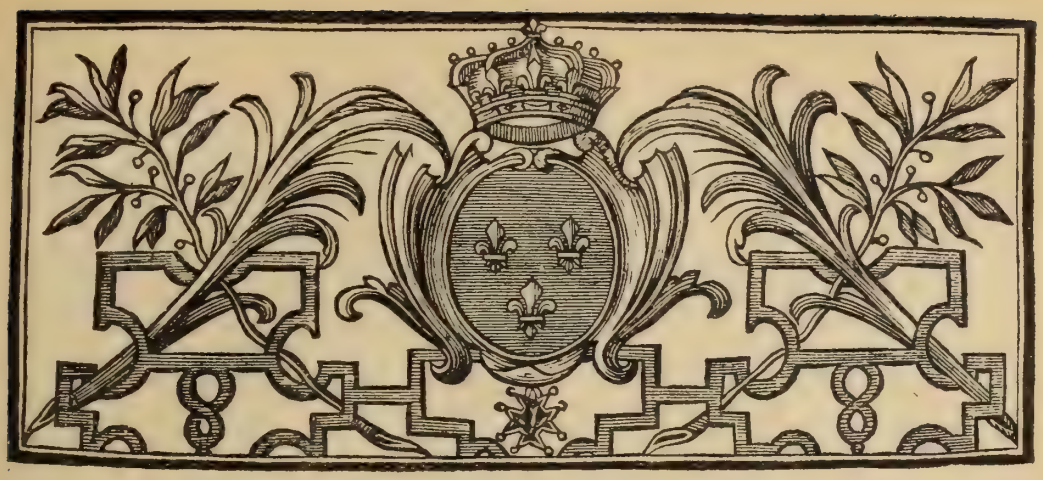

## CHAPITRE PREMIER

# LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

I. — LA « CEINTURE DU CHŒUR » (1621-1622). — II. LE TRONE ÉPISCOPAL (1621-1622). — III. LES AUTELS (1621-1642). — IV. LA CHAPELLE FUNÉRAIRE DU DUC DE FRONSAC (1622). — V. LA NOUVELLE SACRISTIE (1642). — VI. LE LUTRIN (1652-1654). — VII. SÉPULTURES.

Si fidèles à l'art du Moyen Age tant qu'ils n'eurent qu'à construire, les directeurs de l'œuvre s'en sont affranchis quand il s'est agi de décorer. Nous allons voir le chœur et les chapelles se garnir d'un mobilier tout à fait conforme à la mode du temps de Louis XIII, de Louis XIV ou de Louis XV. Sous les voûtes ogivales se dresseront autels, balustrades, mausolées, rétables et autres édicules, analogues par leurs formes à ces « fabriques » gréco-romaines qu'on érigeait alors au fond des perspectives ou dans les ronds-points des parcs.

Le disparate d'une telle ornementation est-il plus choquant dans une nef gothique que sous le berceau d'une allée d'arbres?... La critique puriste se formalise, mais un goût sans préjugés est plus indulgent. Il n'éprouve pas l'impression d'un désaccord pénible. Il croit remarquer, au contraire, que le gothique prête de bonne grâce le cadre de ses frondaisons exubérantes aux nobles compositions classiques. La rencontre est souvent curieuse, piquante et pittoresque.

Aussi bien faut-il louer des artistes formés à l'école de la Renaissance de n'avoir pas tenté de pasticher le mobilier du Moyen Age. L'essai n'eût pas été plus heureux alors, qu'il ne devait l'être plus tard, dans le délire romantique. Mieux valait utiliser franchement, et dans leur genre propre, les aptitudes du temps. C'est le parti qu'on adopta partout où le gothique était demeuré, comme à Sainte-Croix, maître de la construction. Le classique se dédommagea dans la décoration. L'exemple du compromis fut répandu par les Jésuites : on les vit couvrir leurs chapelles de voûtes ogivales, et les remplir en même temps d'un mobilier qui déployait tous les artifices du style en vogue. Bien avant de recevoir la visite de Martellange [a], les décorateurs de notre cathédrale étaient entrés dans la même voie [1].

## I. — LA « CEINTURE DU CHŒUR » (1621-1622).

*(Album, fig. 85, 86, 87).*

On n'avait pas encore achevé les travées du chœur, que déjà le Bureau songeait aux aménagements. Le 14 janvier 1621, un bail fut passé avec le maître maçon Jean Herny pour la construction d'une « ceinture » en pierre tout autour du chœur et du sanctuaire, d'un trône épiscopal, et d' « ung autel derrière le grand autel », le tout au prix de 3.500 livres [b].

La « ceinture » est destinée à séparer le chœur des collatéraux, et le sanctuaire du déambulatoire. Elle fermera « dix-neuf espasses » [2], dont les uns seront « garnys » de maçonnerie massive (derrière les stalles et au fond du sanctuaire), et les autres d'une colonnade à claire-voie (entre les stalles et le fond du sanctuaire) [3].

Derrière les stalles, les huit « espasses... qui sont quatre de chascun costé seront garnys de chascun trois pillastres avec leur pied d'estal, basses, chappiteaux... et leurs feillages dedans la frize desd. chapiteaux, et dessus lesd. chapiteaux le quadre qui tourne à l'entour, avec chacun un modilon au-dessus desd. chapiteaux garny de feillages, et entre lesd. modillons des H et des L couronnées garnyes de fleurs de Lys et Croix sans nombre, et contre lesd. pillastres des tables d'attentes rellevées selon les pillastres, et au dessus la frize continuer la cornice ainsy qu'elle est commancée.... »

« Plus il y a six aultres espasses, à scavoir troys de chascun costé, qui seront garnys de coulonnes par voye, lesquelles seront de la haulteur des pillastres qui sont commancez et de la mesme grosseur

(*a*) Cf. 1re partie, Chap. IV. — (*b*) C. 394. Bail du 14 janvier 1621.

(1) Une grande partie des aménagements que nous décrirons n'existent plus, mais il nous reste des devis détaillés et quelques anciens dessins. La disposition générale du chœur nous est connue par deux plans dont nous reproduisons le plus ancien (fig. 85), conservé aux Archives départementales (Album 19). Il est sur plusieurs feuilles de parchemin qui n'ont été assemblées, semble-t-il, qu'à des dates assez espacées. La plus ancienne partie n'est peut-être pas de beaucoup antérieure à la fin du XVIIe siècle, mais elle représente le chœur tel qu'il avait été installé dès 1621. Un autre plan de la même époque se trouve à la Bibliothèque du Musée Jeanne d'Arc, mais plusieurs des aménagements qu'il figure sont demeurés à l'état de projets.

(2) Le tour complet du chœur a 21 « espasses », mais, en 1621, les arcades de la première travée sont encore bouchées par des murs provisoires, qui ne disparaîtront qu'après la construction de la croisée. C'est seulement en 1689 qu'on prolongera la « ceinture » du chœur jusqu'aux deux gros piliers du transept. (Cf. *infra*, p. 191).

(3) Une ordonnance du 15 mars 1621 attribue à Jean Levesville un « sallaire » de 18 livres pour « plusieurs desseings et devis » concernant en particulier « la ceinture du cœur ». (C. 420).

avec leurs chapiteaux basses et piedz d'estalz ainsy qu'ilz sont commancez auxd. pilliers avec leurs cornices..., lesquelles coulonnes seront canellées au tiers, à scavoir un tiers par le baz qui ne sera point canellé et les deux tierces parties par le hault seront canellées et seront faictes deux astragalles au dessoubz.

« Plus il se trouve cinq autres espasses des petites arcades qui seront garnies de chacune ung pillastre pareil aux aultres cy dessus, avec leur modillon... »[1].

On a remarqué l'allusion aux motifs déjà « commencés ». Elle prouve que le projet de cette décoration datait du temps de la construction des piliers[a].

Aux entrées du chœur, Herny établira « deux huisseryes de pierre de taille... faictes selon le dessein qui en sera baillé », et répondant l'une à la sacristie, l'autre au portail de l'Evêque.

A l'un des piliers du sanctuaire, ou à la « ceinture » elle-même, sera apposée « l'épitaphe » d'un des derniers évêques :

« Tailler la plus grande partie de l'épitaphe de deffunct Monsieur d'Orléans et apliquer le marbre noir, refaire des pierres de rapport en tous les endroitz où il se trouvera estre nécessaire et appliquer tout le marbre qui sera baillé. Ensemble garnir lad. grande table de marbre de tout ce qu'il en conviendra et la poser bien et duement ainsy qu'il appartient. »

Il s'agit soit du monument funéraire de Jean de l'Aubespine († 1596) qui se voyait, avant la Révolution, « sur le mur à côté de la porte latérale de la sacristie », soit de l' « Epitaphe de marbre » qui signalait la sépulture de Mathurin de la Saussaye († 1584) « assez proche du grand autel du costé de l'Epistre »[b]. [2]

Tout n'est peut-être pas perdu de cette œuvre d'art : il existe dans les dossiers de Sainte-Croix un double projet de monument funéraire (fig. 86, 87) qui répond bien au style de l'époque et aux stipulations du bail d'Herny. Une main experte a dessiné le cadre architectural, le buste du défunt, les pleurants, les ornements divers. Ceux-ci ont une telle ressemblance avec certains motifs de la chapelle absidale qu'on est tenté d'attribuer les deux décorations au même auteur. Nous verrons que la chapelle est due au sculpteur orléanais Michel Bourdin[3]. Et nous trouvons d'autre part, dans le cahier des délibérations du Bureau, cette note suggestive :

« XIII^e Octobre 1622. — Sur les devis et modelles apportez par Michel Bourdin sculpteur, pour la confection de la closture du cœur et autres œuvres, en a esté faict pris avec luy à la somme de VIIM livres, comprins troys pulpitres de cuyvre spécifiez audict devis. »[c]

---

(*a*) Cf. 1^re partie. Chap. II, II^e. — (*b*) Cf. S. Guyon. *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, II, p. 436. — Bibl. d'Orléans, ms. 621 « Epitaphes et inscriptions », 1780. — Arch. Départ. C. 406. Bail du 16 août 1703, concernant la réfection des portes latérales du chœur, avec charge de « poser et reposer l'épitaphe de M. de l'Aubespine ». — (*c*) C. 386. Délibération du 13 oct. 1622.

(1) Les bases de ces pilastres se voient encore dans le déambulatoire : ce sont les seuls vestiges de la « ceinture ». Aucun document ne nous représente l'aspect des « espasses » à claire-voie ; mais on connaît celui des « espasses » pleins par un dessin exécuté en 1689, à l'occasion du prolongement de la ceinture. Cf. *infra*, p. 191. — *Album*, fig. 101.

(2) Des deux monuments, il ne reste aujourd'hui que l'épitaphe de Mathurin de la Saussaye, composée en vers latins par son neveu le doyen Charles de la Saussaye : c'est une plaque de marbre noir, sans aucun encadrement, accrochée à l'un des piliers proches de la sacristie.

(3) Michel Bourdin, né à Orléans vers 1579 et domicilié à Paris depuis 1609, venait de faire à Cléry le nouveau tombeau de Louis XI. C'était le Bureau de Sainte-Croix, chargé accessoirement des travaux de Cléry, qui avait dirigé et payé cet ouvrage.

Des pupitres il n'est question nulle part ailleurs. La « closture » du chœur vient d'être achevée par Herny[a] : on ne voit pas ce que Bourdin y peut ajouter, hormis ces marbres décoratifs qui devaient être « baillés » à l'entrepreneur pour « garnir » l'épitaphe.

Quant aux « autres œuvres », il faut y voir, semble-t-il, les décorations de la chapelle absidale, lambris, rétable, statue, dont l'importance expliquerait le prix considérable de 7.000 livres. Nous décrirons plus loin ces travaux, les seul de Bourdin que Sainte-Croix ait conservés.[1]

## II. — LE TRONE ÉPISCOPAL (1621-1622).

Le principal de l'ameublement du chœur, c'était les stalles. On rétablit, en 1622, les anciennes stalles à dossiers de la cathédrale provisoire[b] et l'on tendit au-dessus les tapisseries acquises en 1608[c].

Mais il manquait pour l'évêque un trône. Le Bureau se chargea d'y pourvoir, et joignit cet ouvrage au bail passé le 14 janvier 1621 avec Jean Herny :

« Il convient faire ung carré ou ceinture de pierre de taille pour servir à mettre la chaize de Monsieur le Révérend Evesque d'Orléans, qui aura de longueur huict piedz sur la largenr de cinq piedz, et de haulteur quatre piedz et demy, le reez du carreau de l'église jusques à l'acoudouer de lad. ceinture, dont il y aura trois ou quatre marches à monter en lad. chaise suyvant l'advis qui en sera donné à l'entrepreneur ; et par le devant d'icelle faire deux piedz d'estalz garnys de leurs basses corinte et cornice; et dessus lesd. piedz d'estal seront aussy posées deux coulonnes de l'ordre corinte, lesquelles seront canellées en leurs deux tierces parties et l'aultre tierce partie ornée de deux branchages de laurier avec deux astragalles par le millieu, avec leurs chapiteaux aussy de l'ordre corinthe ; avec sa frize qui sera remplye de feillages tout à l'entour, cornice, architrave et frontispice à l'entour des deux costez ; et à l'opposite desd. coulonnes faire deux pillastres qui sortiront du parpin qui se fera, avec leurs basses et chapiteaux, lesquelz seront canellez comme les coulonnes ; faire deux piramides sur deux piedz d'estal qui se feront sur les frontispices et à plomb sur lesd. coulonnes, ou aultre chose que nous adviserons; et par le dessoubz faire ung plat fondz de pierre orné de parquetage et architecture, et remplir de roze un chascun carré. »

On discuta sur « l'assiette et lieu » convenable à cet édicule. Le Chapitre consulté pria le Bureau de désigner lui-même « le lieu le plus propre pour la décence de ladite église »[d]. Ce fut le côté droit du chœur, au bout des stalles, près du cinquième pilier, emplacement distinct, semble-t-il, de celui de la « vieille et ancienne chaise », dont on fit « arracher le fondement »[e].

---

(*a*) C. 420. Ordon. de réception en date du 7 juillet 1622. — (*b*) Cf. Introduction, p. xv. — (*c*) Cf. *supra*, p. 29. — (*d*) Arch. Dép., G. 175. Conclusion capitulaire du 20 octobre 1621. — (*e*) C. 459. Mémoire de J. Arrault, 1622.

(1) Dans les notes de son *Voyage à Bordeaux* (1669), Claude Perrault écrit, à propos de la cathédrale de Luçon : « La clôture du tour de l'autel est bastie depuis peu, assez proprement. C'est une colonnade d'ordre composite, de même qu'à Sainte-Croix d'Orléans et à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Il y a des deux costés de l'autel deux escaliers avec des balustrades, par où on monte à un autre autel qui est fort élevé derrière le grand ». (Bibl. Nat., ms. français 24713). — Nous verrons que l' « autre autel fort élevé derrière le grand » a existé à Sainte-Croix comme à la cathédrale de Luçon.

## III. — LES AUTELS (1621-1642). (*Album, fig. 85.*)

Il était naturel qu'on apportât un soin particulier à la décoration du sanctuaire. Cependant on fit peu pour le maître-autel, qui provenait de l'église provisoire[a] : comme on avait eu soin de l'abriter pendant les travaux, on put se contenter de réparer le « pan de marche à l'entour »[b] ; de « depposer, reposer et cramponner » une « pierre de taille » qui portait le « cyboire »[c], vieux tabernacle de bronze[1] maintenu par un « gros goujon de deux pouces en carré[d] » ; d'ajouter une corniche et huit grosses boules à une ancienne « cloyson de bois » qui entourait l'autel et n'était peut-être qu'une balustrade[e][2] ; de disposer « ung estuit à mettre les torches » ; de placer enfin de « grandes verges de fer » qui, sans doute, portaient des tentures[f].[3]

Le principal effort porta sur la décoration d'un second autel, situé en arrière du principal et plus haut que lui[4]. Là se conservait, depuis plusieurs siècles, « l'estuit » des reliques de saint Mamert, vieil archevêque de Vienne, qui était à Sainte-Croix l'objet d'un culte particulier[5].

Jean Herny fut chargé, toujours en vertu du même bail, de refaire à neuf l'autel de saint Mamert, contre les quatre piliers du fond du sanctuaire et les « espasses pleins de la closture ». Ce devait être un monument de grand style :

« Faire ung autel... qui sera eslevé de la haulteur de unze piedz jusques sur le reez du carreau, et pour y monter il convient faire deux escalliers de pierre aux deux costez dud. autel, qui seront garnys de chascun vingt deux marches, qui auront chascune de longueur quatre piedz entre les œuvres avec ung demy rond par le devans; aux deux costez desd. marches se fera des ballustres de fer de la haulteur de deux piedz.... Entre les deux escalliers l'on fera une arcade en la haulteur de huict piedz soubz clef et de largeur six piedz.... Au-dessus de lad. arcade sera mys et

---

(*a*) Cf. introduction, p. XIV. — (*b*) C. 420. Ordonn. du 30 avril 1621. — (*c*) C. 459. Mémoire de Rousseau et Arrault, 1621. — (*d*) C. 459. Mémoire de serrurerie. — (*e*) C. 459. Mémoires. — C. 394. Bail du 30 sept. 1622. — (*f*) C. 460. Mémoire de serrurerie, 1623.

(1) Ce « cyboire » a été remarqué, au XVII^e siècle, par J.-B. Thiers. (*Traité de l'exposition du Saint-Sacrement*, 1673.)

(2) Sur le plus ancien plan de Sainte-Croix, on voit une balustrade encadrer les marches de l'autel. (Arch. Dép. Album 19.)

(3) Le plus ancien des plans de Sainte-Croix (Arch. Dép. Album 19) donne du maître-autel une esquisse qui paraît être un relevé plutôt qu'un projet. La table d'autel est surmontée d'un rétable. Celui-ci, composé d'un large panneau et de deux colonnes à chaque bout, s'adosse à un double escalier. Au sommet, une petite plate-forme, destinée sans doute au ciboire, semble de niveau avec le couronnement du rétable. Comme les escaliers ont douze marches, le rétable devait s'élever à 2 mètres ou 2 m. 50 du sol, hauteur suffisante pour masquer en bonne partie le socle de l'autel Saint-Mamert, placé derrière.

(4) Un texte de 1721 dit que l'autel de saint Mamert « servoit d'ornement » au maître-autel (Cf. *infra*, Chap. V, II^e).

(5) Au cours du voyage qu'il fit d'Orléans à Arles pour réclamer le secours des troupes romaines contre Attila, saint Aignan délivra « d'une fascheuse maladie » un riche personnage nommé Mamert. Adonné dès lors « aux exercices de piété », le miraculé fut « eslu Pasteur » de l'église métropolitaine de Vienne « qu'il gouverna fort sainctement » et où il institua les Rogations. Son corps, transféré à Sainte-Croix d'Orléans au VI^e siècle, fut pieusement conservé « jusqu'en l'année 1562 que ces précieuses Reliques furent bruslées par les Huguenots ». Toutefois quelques ossements, retrouvés à Reims et à Châteauneuf-sur-Loire, étaient encore vénérés au XVII^e siècle dans notre cathédrale, et trois fêtes s'y célébraient annuellement en l'honneur du saint. (S. Guyon. *Hist. de l'Eglise d'Orléans*, I, p. 87. — La Saussaye, *Annales*, p. 81. — Bréviaire d'Orléans, 11 mai.

posé la masse de l'autel et contrautel, laquelle masse aura de longueur six piedz et de largeur deux piedz et demy. Au-dessus de lad. masse sera parachevé lad. contretable ainsy qu'elle est commancée et y poser les coulonnes aux deux costez sur les basses qui sont posées ; et parachever l'arcade qui est commancée sur lad. masse d'autel ; parachever aussi la cornice, frize et architrave, avec une table d'attente au millieu et deux chérubins aux deux costez, qui seront posez dedans la frize ; faire faire au dessoubz dud. architrave ung cadre qui sera posé sur lad. arcade pour y mettre ung tableau. »

Les allusions aux motifs « commencés » prouvent que le projet de cet autel sur arcade, couronné d'un rétable, avait été arrêté dès la construction des piliers du sanctuaire, en 1611 [a] [1].

L'autel de saint Mamert demeura quinze années dans l'état où Jean Herny l'avait mis, suivant le bail de 1621 : on ignore seulement s'il y eut un tableau dans le cadre préparé. Mais, en 1635, de grands embellissements furent entrepris grâce à une libéralité particulière : événement assez rare pour avoir fait l'objet d'un procès-verbal en forme :

« Aujourd'huy quatorzme jour d'aoust Mil VIc trente-cinq, Nous commissaires, sur l'advis à nous donné par le Sieur Petau chanoine de l'église d'Orléans, qu'une personne de qualité de ceste ville luy auroit my en ses mains vingt cinq demye pistolle, et oultre qu'elle auroit déclaré avoir mis dans l'un des trons de lad. église vingt-cinq escus d'or, lesquelles deux sommes elle auroit destinez pour l'ornement de l'hostel Saint-Mamert, auquel se disent, les festes et dimanches, les messes de prime, sommes transportez en l'église Sainte-Croix, avons faict ouverture desd. trons et en l'un d'iceuz, apposé contre la chappelle Saint-Yves, avons trouvé ung petit roulleau de papier cachetté sur lequel estoit escript ces mots : L'intention de celle qui a donné les vingt-cinq escuz d'or est pour la décoration de l'hostel de la messe de prime et n'est que la moitié de ce qu'elle veut donner. Dans lequel papier avons trouvé lesdictz vingt-cinq escuz d'or ; lesquelles nous ordonnons estre mis dans le coffre où se mettent les deniers des aumosnes, puis estre avec les XXV demys pistolles emploiés par nos ordonnances à l'effet de l'intantion de la personne qui a faict ladicte donation, dont et de quoy nous avons faict et dressé le présent procès verbal. » [b]

Le Bureau résolut alors d'arrondir la somme, afin de réaliser une décoration plus ample qui avait été déjà proposée :

« Il a esté ci devant par l'un de nous remonstré que le cœur de lad. église estant de présent faict et parfaict, l'hostel de saint Mamert, qui est basti derrière le grand autel dud. cœur et eslevé plus hault que celluy auquel journellement l'on célèbre la messe de prime, n'est orné aprochant de la construction dud. cœur, il estoit nécessaire de bastir et enrichir led. hostel qui feroit une décoration, au lieu qu'en l'estat qu'il est apporte une grande difformité, c'est pourquoi auroit esté résolu qu'il en seroit faict un dessin et devis par un expert... » [c]

Le devis, auquel ce texte sert de préambule, prévoit un vaste revêtement de bois sculpté pour l'autel et son rétable. L'ensemble mesurera 14 pieds et demi de haut, sur 10 de large. Quatre colonnes à cannelures et « feillages au tiers » soutiendront un entablement orné de chérubins, de croix, de fleurs de lis. Le couronnement comportera deux grands anges juchés sur des demi-frontons à rouleaux. Au milieu s'élèvera un « amortissement » décoré d'un cartouche « avec les armes ou devise de l'Eglise », et surmonté encore d'un chérubin dans un dernier fronton.

---

(*a*) Cf. 1re partie. Chap. II, 11°. — (*b*) C. 386. Pièce jointe aux délibérations de 1623. — (*c*) C. 405. Bail du 4 oct. 1635.

(1) Dans son Dictionnaire de l'Architecture (tome II, pp. 29-39), Viollet-le-Duc cite quelques exemples d'autels de reliques surélevés. Les fidèles passaient sous « l'arcade » qui portait l'autel, afin de se mettre sous la protection du saint.

Cette architecture, bien à la mode du temps, entourera « ung cadre ou enchassure de tableau, convenable à la haulteur desdictes coulonnes. »

Pierre Corbière, sculpteur et maître menuisier d'Orléans, exécuta l'ouvrage pour 475 livres[a].

Puis le peintre Pierre Casanne y fit « l'estoffement, painture et dorure d'or bruny ». Les motifs principaux furent dorés, les fonds enduits de « sendre bleue » ou de « sendre verte pareille à celle qui est en l'hostel des Pères Jésuites ». Aux anges, on revêtit d'or « les drapperies et les aisles », et « le nud de carnation ». Toute cette enluminure coûta 775 livres[b].

« Grandement enrichi » l'autel de saint Mamert marqua une note de couleur chaude parmi les tons blanchâtres des pierres. Le goût d'alors se plaisait aux vigoureux contrastes : on le vit encore par le tableau que le chanoine Simon Le Tellier offrit pour compléter l'ensemble.

C'était la figure de Jésus-Christ en croix, devant saint Mamert à genoux. L'auteur, célèbre alors, Claude Vignon, avait cherché le clair-obscur : le corps exsangue du Supplicié tranchait sur un fond de ténèbres, qu'accusait encore le blanc surplis du saint. Cette toile a survécu à la destruction du rétable et est aujourd'hui suspendue au-dessus de la porte de la sacristie : mais elle a besoin que l'imagination lui restitue son ancien encadrement de colonnes, de chérubins, d'ornements massifs. Ainsi s'expliquent les formes lourdes du Crucifié, la prostration inélégante, encore que vraisemblable, de l'évêque, l'expression forcée des deux visages, le dessin partout appuyé, le coloris chargé. Il fallait que ce tableau arrêtât les regards, fixât l'attention. Au centre du sanctuaire, dominant l'assistance, le Crucifix, roi de cette église, était exalté, tandis qu'à ses pieds Mamert, son hôte reconnaissant, adorait [1].

Il est probable qu'au-dessous d'un monument si richement décoré, l'autre autel, qui pourtant était le principal, parut bien froid. Mais il n'est trace pour lui d'aucun embellissement. On se borna, quelques années plus tard, à le hausser et reculer pour la commodité du culte :

« Sur les advis que nous avons souvantefois receuz, que le peuple qui assiste journellement au divin service, esloignez de l'hostel, avoient de la peine estant à genoux de veoir le prestre à l'hostel pour estre trop bas, le pourtour dudict hostel trop serré pour tenir les gens d'église lors de la sélébration de la saincte messe..., l'affaire mise en délibération... avons résolu... » [c]

Effectivement, les commissaires firent relever le niveau du sanctuaire de 3 pieds et demi, rétablir l'autel 3 pieds en arrière de l'ancien emplacement, et refaire à neuf l'entourage : ce fut une clôture de bois à « balustres carrés... fleurons de fert au dessus... le tout peinct et bronzé » [2].

---

(a) *Ibid.* — (b) C. 405. Bail du 17 août 1636. — (c) C. 395 et 405. Bail du 7 août 1642.

(1) Un inventaire de 1720 mentionne le tableau en ces termes : « Tableau représentant un crucifix où est la figure de Saint Mamert. » (C. 405. Procès-verbal du 11 déc. 1720.)

(2) Le bail du 7 août 1642, adjugé à Jean Barbet au prix de 5.481 livres, comporte d'autres ouvrages dont nous parlerons plus loin (Cf. p. 179). Après exécution, on régla 1.707 livres d'augmentations.

## IV. — LA CHAPELLE FUNÉRAIRE DU DUC DE FRONSAC (1622).

*(Album, fig. 88, 89, 90.)*

Un descendant de Dunois, le jeune Léonor d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac, « estant au siège de Montpellier » en septembre 1622, « fut tué en une sortie des assiégez ». C'était l'unique fils du comte de Saint-Pol, cadet de la maison de Longueville, gouverneur de l'Orléanais, et d'Anne de Caumont « très dévote et très vertueuse princesse ». Celle-ci offrit de restaurer à ses frais la vieille chapelle Notre-Dame, au fond de l'abside de Sainte-Croix, pour y déposer le cœur de son enfant[1]. Elle la fit, en effet, « revestir de marbre, orner de belles colonnes et embellir d'un très excellent ouvrage de diverses sculptures »[a]. Ces éloges du vieux chroniqueur ne paraissent point excessifs à ceux qui contemplent, aujourd'hui encore, l'œuvre de la donatrice (fig. 88).

Il est probable que la décoration fut entièrement conçue et réalisée par le « sculpteur, peintre et architecte » qu'était tout ensemble Michel Bourdin. En tout cas, les bas-reliefs voisins du rétable lui sont attribués par la tradition, et la *Pieta* qui domine l'autel porte sa signature (fig. 89). Cette statue, l'une des plus intéressantes que l'artiste ait produites, a mérité d'être comparée à la *Pieta* de Germain Pilon (fig. 90) que conserve l'église Saint-Paul-Saint-Louis de Paris[2].

Dans les deux œuvres l'attitude est semblable, mais l'expression très différente. Insensible à tout l'extérieur, le front penché, les yeux baissés, la *Pieta* de Pilon s'absorbe dans son chagrin. Le désordre de son costume accuse son accablement. Celle de Bourdin ne veut pas être moins pathétique, mais elle pose. Le visage redressé, et comme nimbé par les plis du voile, les yeux au ciel, la poitrine palpitante, le manteau noblement drapé, elle respire l'extase théâtrale, la douleur de beau style. C'est l'éloquence d'un rôle bien joué et non la simple expression du réel, du vrai. [3]

Par là cette figure est bien de son temps. Mais, si rebelles que nous soyons devenus au genre de sensibilité que les pompeuses compositions de Rubens alimentaient alors, nous saurons distinguer, dans la *Pieta* orléanaise, entre l'inspiration et la facture. On ne peut qu'admirer l'œuvre d'art, traitée avec une si sûre et si vigoureuse maîtrise. Aussi bien, cette statue est excellemment présentée : son effet est ménagé par les marbres noirs des lambris et l'architecture du rétable l'encadre avec beaucoup de distinction.

Il est possible que d'autres libéralités particulières aient doté les cha-

---

(*a*) S. Guyon. *Histoire de l'Église d'Orléans*, II, p. 474.

(1) Le corps du jeune duc fut « inhumé à Chasteaudun au sépulchre de ses ancestres. » (S. Guyon. *Op. cit.*, p. 475.)

(2) Cf. Louis Gonse. *La Sculpture française*, pp. 131, 159. — Paul Vitry. *Les Boudin et les Bourdin*, p 21. — Il existe au Louvre une réplique, en terre cuite, de la *Pieta* de G. Pilon : c'est une épave de la décoration de la Sainte-Chapelle (Cf. *Le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle*, par H. Stein, p. 231.)

(3) De l'avis de plusieurs critiques, la *Pieta* orléanaise reproduirait les traits de la donatrice, Anne de Caumont. (Cf. *Annales religieuses du Diocèse d'Orléans*, 1909, p. 543.)

pelles de statues, de rétables, de tableaux, d'objets mobiliers, qui auraient été détruits dans la suite. Le Bureau ne fit exécuter des deniers du roi qu'un seul ouvrage de ce genre[1] : une clôture pour la chapelle des Trois-Maries. Cette chapelle occupait, au côté sud du chœur, les trois travées du second collatéral. On la sépara du premier collatéral par une « cloison de boys de chesne garnye d'ung accoudoir ». Sur l'accoudoir étaient « assemblez des colonnes » à chapiteaux « de l'ordre doricque », que couronnaient des « architraves, frize et corniche de lad. ordre. » Cette menuiserie, posée en 1626, coûta 194 livres. [a]

## V. — LA NOUVELLE SACRISTIE (1642). *(Album, fig. 1, 6, 85.)*

La sacristie de Sainte-Croix est un petit édifice du XIVe siècle, greffé au flanc du chœur. Il occupe l'emplacement d'une travée du second collatéral sud, et fait saillie sur le cloître en s'accompagnant de deux tourelles. Sur les nefs, il s'ouvre par un portail dont on admirait, avant les guerres de religion, les délicates sculptures : il n'en reste plus que des vestiges, bouquets de feuillage, niches à dais et socles, le tout fort mutilé. On reconnaît, à hauteur, les traces d'un calvaire à cinq personnages, qui ont été soigneusement martelés. (fig. 6)

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la cathédrale n'eut d'autre sacristie — on disait alors « marelle » (*matricula*) — que la salle voûtée qui s'étend du portail aux tourelles. Celles-ci donnent accès à un étage également voûté qui servait soit de réserve, soit de logement pour le « marilier ».

Mais, en 1642, on estima « qu'il estoit nécessaire de faire construire une seconde marelle, et deux chambres sur lesdictes deux marelles pour retirer le prédicateur. »[b] L'ouvrage, adjugé à Jean Barbet en même temps que les travaux de déplacement du maître-autel [c], consista simplement à annexer deux travées de la chapelle des Trois-Maries à l'ancienne « marelle ». Ces travées furent isolées de l'église par un grand mur en « quartiers de pierre de taille d'Aspremont ». Rien ne pouvait nuire davantage à l'esthétique de la cathédrale : la morne paroi coupa les perspectives, obscurcit le collatéral, et rompit l'ordonnance des beaux fenestrages dont le chœur est tout enveloppé.

La nouvelle sacristie n'eut pas de communication directe avec l'église, mais fut réunie à l'ancienne par une large baie. On lui fit un plafond de charpenterie au niveau de la naissance des arceaux, et l'étage ainsi obtenu donna deux chambres, éclairées par les lobes supérieurs des fenestrages. Les voûtes furent heureusement respectées : ce sont aujourd'hui les seules de tout le chœur qui aient encore leurs armoiries[d].

---

(*a*) C. 515. Bail du 5 fév. 1626. — (*b*) C. 395 et 405. Bail du 7 août 1642. — (*c*) Cf. *supra*, p. 177. — (*d*) Cf. *supra*, p. 60.

(1) Nous ne traitons ici que des aménagements du XVIIe s. Nous verrons plus loin (Chap. V) les décorations ajoutées aux chapelles dans les premières années du XVIIIe siècle.

## VI. — LE LUTRIN (1652-1654).

En 1652, au cours de la crise provoquée par la Fronde, manquant d'argent pour les grands ouvrages, le Bureau se donna la consolation d'ajouter aux aménagements du chœur un meuble qui jouissait alors d'une particulière importance, un lutrin :

« Les Commissaires... aiant considéré que, pour l'ornement d'une église cathédralle comme est celle d'Orléans, à l'instar de toutes les autres, il est à propos d'avoir un pupistre en forme d'aigle en cuivre, pour mettre au cœur de ladicte église, l'affaire mise en délibération, a esté résollu qu'il en seroit faict un, et à cet effect avons faict faire un modelle de bois pour servir aux fondeurs et le mettre en cire perdue, pour aprocher de plus prest aux figures faictes par ledict modelle de bois... » [a]

En réalité il y avait eu d'abord deux modèles, fournis par le sculpteur orléanais Pierre Corbière [1]. Puis un autre artiste, nommé Pavie, « fort expérimenté en telz ouvrages », avait exécuté le modèle définitif. [b] La description nous en est donnée par le devis :

« Ledict pupitre sera composé d'un piédestail triangulaire cintré qui aura les trois angles coupés, garny de son tailloir, et sera porté sur trois lions rampans... ; sur lequel piédestail sera posée une colonne cannelé garnye de son chapiteau corinthe, et de trois harpies au pied de ladicte colonne, servant d'arboutant, assemblés sur le tailloir dudict piédestail ; et sur le tailloir du chapiteau de ladicte colonne sera posé un pied de sallière en forme de coupe, qui sera concave par le dessus pour recevoir un globe qui sera mobile dans ladicte concavité, et sur ledict globe sera posé un aigle à aisles ouvertes, garnie d'une barre sur le bas desdictes ailes pour porter le livre... »

« Tout ledict pupistre sera construict, comme dit est, de cuivre jaune le plus net, le plus beau et le meilleur qu'il sera jugé à propos par gens à ce congnoissans ; le mousler et fondre en cire perdue, le tout de quatre lignes d'époisseur ». [c]

Ce fut un fondeur orléanais, François Fournier, qui se chargea de « jeter » en cuivre ce pupitre, au prix de 19 sols tournois la livre. [d]

Livrée en janvier 1654, la pièce se trouva peser 2.030 livres et fut payée 1.928 livres. [e]

## VII. — SÉPULTURES

Depuis le saccage du mobilier de la cathédrale par la Révolution, il est impossible de tracer un tableau complet des anciens aménagements du chœur, et en particulier de ceux qui purent provenir de dons généreux.

On entrevoit seulement les sépultures. Quelques-uns des promoteurs de la réédification vinrent reposer sous les dalles de l'église : dans le

---

(*a*) Préambule du bail. — (*b*) C. 389. Délibérations de 1652. — (*c*) C. 405, bail du 7 mars 1652. — (*d*) *Ibid.* — (*e*) C. 389. Délibérations de 1654.

(1) Corbière a déjà travaillé à la décoration de l'autel Saint-Mamert. (Cf. *supra*, p. 177.) Il toucha 180 livres pour ses modèles d'aigle.

chœur, les évêques Nicolas de Nets († 1646) et Alphonse Delbène († 1665); dans les chapelles, Pierre Fougeu, archidiacre de Beauce, l'un des premiers commissaires († 1634), les doyens Mathurin Simon († 1627) et Louis de Menou († 1648), les chanoines Claude Marier[1] († 1671) et Robert Martin du Larry († 1667), tous membres du Bureau. Mais il ne paraît pas qu'il y ait eu des mausolées sur ces sépultures, ni sur aucune de celles qui les avoisinaient, exception faite du monument que nous avons décrit[a]. Une simple inscription, encastrée dans le dallage, marquait la tombe des évêques. Les chanoines avaient leurs épitaphes sur pierre, marbre ou cuivre, le long des parois des chapelles. On y lisait l'éloge des défunts, leurs fondations, et les charges parfois étranges dont celles-ci étaient grevées. Le doyen Mathurin Simon avait fondé un office des Quatre-Temps, à condition que chaque fois les hosties conservées au maître-autel fussent renouvelées :

« Sera exhorté celui qui célébrera la messe, de consommer les hosties qui seront au ciboire[b] et y en metre de récentes, qui demeureront jusques à l'autre jeudi des quatre temps que pareille exhortation sera faite[3]. »

Clause curieuse, qui ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de la liturgie gallicane.

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 173. — (*b*) Cf. *supra*, p. 175.

(1) Son épitaphe lui attribuait « *hujus templi extruendi pietas* ».

(3) Nous connaissons les anciennes sépultures de Sainte-Croix par le manuscrit 621 de la Bibliothèque d'Orléans, intitulé : « Epitaphes et inscriptions... recueillies par Mr Daniel Polluche, mises en ordre par D. L. F. [Dom Fabre] bibliothécaire de Bonne-Nouvelle, 1780 ».

# CHAPITRE II

# LES PORTES DE LA CROISÉE

## 1685 - 1695

I. PREMIERS PROJETS (1685-1691). — II. LE PARTI DÉFINITIF (1693).
III. L'EXÉCUTION (1693-1696). — IV. LES BÉNITIERS (1695).

## I. — PREMIERS PROJETS (1685-1691). *(Album, fig. 91, 92, 94.)*

QUAND Louis XIV eut fait « entendre à Monseigneur l'évesque d'Orléans que son intention estoit que l'on fît clore l'église en l'estat qu'elle estoit »[a], le Bureau compléta les huisseries provisoires qui se trouvaient déjà aux entrées de la nef et de la croisée. Mais en même temps il s'occupa d'en commander d'autres qui seroient « de menuiserie propre et pour demeurer toujours »[b].

La tradition voulait que les portes d'une église, images de celles du Paradis, fussent riches de matière et embellies « d'histoires » ou d'emblèmes qui servissent à l'instruction du peuple. Mais l'iconographie religieuse s'était singulièrement appauvrie depuis la fin du XVIe siècle. L'artisan, menuisier ou sculpteur, valait encore le huchier d'antan pour la science du métier, l'adresse et le goût, mais il n'était plus « ymagier ».

(a) Cf. 1re partie. Chap. VII, 1° — (b) C. 404. Préambule du bail des portes provisoires, 6 oct. 1690.

Sainte-Croix aura d'admirables portes, qu'à peine un médaillon pieux distinguera de celles qu'on mettait alors aux résidences aristocratiques [1].

Cependant peu d'ouvrages coûtèrent au Bureau autant de démarches et de soins. Le premier projet fit partie du grand devis, imprimé le 29 novembre 1685, qui concernait tous les travaux de clôture [a] :

« Menuiserie. Sera fait à neuf les deux grandes Portes de la croisée; sçavoir, l'une du côté du Cimetière, et l'autre du côté des Libraires... lesquelles Portes seront construites de beaux et bons bois de chesne, sains, secs et nets, loyaux et marchands, sans obiers, nœuds, tempons, mastics ny futes, ensemble les Portes des Collatéraux.... Tous lesdits bois seront bien proprement dressez, corroyez et rabottez jusques au vif, en sorte qu'il n'y reste aucune vestige de siage, le tout proprement assemblé et collé suivant l'Art... »

On se conformera aux « dessins signez et paraphez par Messieurs les Commissaires, sans qu'il soit permis à l'Entrepreneur d'y augmenter ny diminuer sous quelque prétexte que ce soit.... » Le Bureau se réserve de modifier certaines clauses, « s'il est arrêté que tous les ornemens soient de bronze ».

Les dessins, qui ont été conservés [b], sont intéressants par la combinaison prévue du bronze et du bois (fig. 91). Mais la proportion est lourde, et la décoration banale. On voit l'emblême du Chapitre au tympan de la grande porte, et les initiales du roi sur les vantaux, avec deux médaillons, l'un du Christ, l'autre de la Vierge. La petite porte est couverte d'attributs royaux, distribués sans grâce. Il est vraisemblable que tout cela fut de l'invention du contrôleur Hénault, qui dirigeait alors le chantier avec tant de zèle [c].

Devis et dessins servent de base au bail conclu, le 16 mai 1686, pour 2.900 l. [d]. Les preneurs, Jean Hordequin et Etienne Landrieu, auront à exécuter les six portes décoratives de la croisée, et en outre des huisseries d' « ais de moison » pour les entrées des tourelles et le portail occidental. Mais bientôt les deux associés, n'ayant pu « convenir », sont déchargés du bail et remplacés par deux nouveaux adjudicataires, Charles Colas et Jean Manseau [e]. Le nouveau marché, en date du 29 août 1686, stipule qu'il sera rabattu 400 livres sur le prix de 2.900, si le Bureau juge « à propos de faire faire de bronze les ornemens qui sont marquez au dessein debvoir estre faictz de bois »; qu' « aucuns ouvriers » ne pourront être embauchés « qu'ilz ne soient agréez par Messieurs les Commissaires »; enfin que « la réception de l'ouvrage ne sera faicte que six mois après qu'il aura été faict et posé » [f].

Peu après, le Bureau demande au sculpteur Hubert « un modèle pour les ornemens de bronze » [g] dont on confie la fonte à Jean Bidou au prix de 29 sols 6 deniers la livre [h]. Puis tout est remis en question. On voit les modèles des portes « envoyez à Paris » [i], et bientôt un autre dessin est choisi par le Bureau et paraphé par l'évêque (fig. 92). Mais, le 28 mai 1688, un troisième projet est préféré et signé à son tour (fig. 94) [j]. Les délibérations du Bureau relatent ces changements sans commentaire, mais la supériorité

(*a*) Cf. 1re partie. Chap. VII, 1°. — (*b*) Arch. dép. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*c*) Cf. 1re partie, Chap. VI et VII. — (*d*) C. 390. Délibérations de mai 1686. — (*e*) *Ibid.* 14 juin 1686. — (*f*) C. 404. Bail du 29 août 1686. — (*g*) C. 390. Délibération du 18 oct. 1686. — Cf. 1re partie. Chap. VI, *passim*. — (*h*) C. 390. Délib. du 27 fév. 1687. — Cf. 1re partie. Chap. V, v°. — (*i*) C. 433. Ordonn. du 3 juillet 1687. — (*j*) C. 390. Délibérations du 1er avril et du 28 mai 1688.

(1) Les portes de la Croisée ont été l'objet d'une étude de M. G. Vignat dans la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, année 1896, p. 154.

évidente du second et du troisième projet explique pourquoi le premier fut écarté. D'autre part, on devine que le troisième fut substitué au second parce qu'il permettait mieux d'utiliser les bois que l'entrepreneur avait déjà coupés. Enfin l'on sait que les deux derniers dessins comportaient encore des ornements de bronze, car un certain Nicolas Radu reçut 28 livres 14 sols pour en avoir fait « un modèle »[a].

De 1688 à 1691, les menuisiers ne se hâtent pas d'exécuter leur travail. Ils ont seulement « commencé de façonner » les bois, quand, en septembre 1691, l'un des deux adjudicataires, Jean Manseau, vient à mourir. De peur que, chez le défunt, les bois ne soient « destournez », le Bureau les fait saisir et transporter « dans une des chapelles de l'église »[b]. Mais l'associé de Manseau, Charles Colas, refuse « à cause dudict déceds de satisfaire au bail ». Le Bureau fait enlever de chez lui « l'autre partye d'yceux bois » et renonce à poursuivre l'exécution du marché de 1686 : sur le prix de 2.900 livres, les entrepreneurs n'avaient reçu que 460 livres, pour l'achat de « plusieurs bois » et un commencement de façon[c].

## II. — LE PARTI DÉFINITIF (1693). *(Album, fig. 93.)*

La suspension du travail donna au Bureau le temps de remettre les dessins à l'étude, encore une fois, et de les faire modifier sensiblement : on ne sait, d'ailleurs, sous quelles influences et pour quels motifs :

« ... Estant obligés de procedder à nouveau bail au rabbais d'ycelles portes, nous en aurions faict faire plusieurs dessaings par divers expers ouvriers, yceux communiquez, examinez en notre bureau, et faict examiner à personnes à ce cognoissans, et sur yceux faict faire un devis contenant les charges auxquelles voullions faire bail d'yceux ouvrages, l'une desquelles charges estant que l'entrepreneur sera tenu de prendre lesdict bois acheptés et travaillés par ledict Colas et Manseau pour pareille somme de quatre cens cinquante livres, qui viendra en déduction de celle à laquelle yceux ouvrages seront adjugez... ». [d]

Les nouveaux dessins cités par ce préambule n'ont pas tous été conservés. Mais nous avons celui des grandes portes, « arresté le 7 mai 1693 » et paraphé à la fois par un commissaire et par l'entrepreneur [1] (fig. 93). Il comporte deux propositions différentes pour les vantaux, mais une note désigne « la moitié cy dessus », à gauche, comme bonne à suivre.

Le devis insiste sur les détails qui diffèrent le plus des anciens projets :

« Audictes grandes portes sera faict deux tables d'attentes ornées de sculptures, scavoir : dans les grands panneaux deux chiffres Royaux et au dessus une couronne royale, entourée d'une branche de Lys et de Laurier, et une frise au dessus d'un cadre orné de feuilles d'acanthe. Le tout conforme au desseing...

---

(*a*) C. 434. Ordonn. du 7 janvier 1689. — (*b*) C. 390. Délib. du 6 sept. 1691. — (*c*) C. 404. Bail du 7 mai 1693. — (*d*) *Ibid.*

(1) Ce dessin est conservé, comme les précédents, dans la collection des plans de Sainte-Croix. Au verso du document, on voit un autre dessin qui ne diffère que par quelques variantes. (Archives Départ.)

« Plus, au dessus de l'imposte, sera faict le ceintre hors œuvres d'assemblage de treize poulces et demy de largeur sur quatre poulces d'espoisseur, orné d'un gros cordon de feuillage, dans la clef duquel ceintre sera la teste d'un chérubin suivant le dessaing, et le ceintre au dedans sera aussy d'assemblage de deux poulces d'espoisseur, et les panneaux de pareille espoisseur, et au dedans sera assemblé un fond de quatre poulces d'espoisseur, où sera allégy et pris une médaille d'un Christ du costé du Cloistre des Libraires, et une Vierge du costé du cimetière. Les médailles ornée de festons, de fleurs, et le tout conforme au desseing....

« Petites portes. — Plus, les cadres seront de bois, assemblages de quatre poulces et demy de large et de trois poulces et un quart d'espoisseur, lesdicts cadres ornés d'architectures et les paneaux de deux poulces d'espoisseur colées aux clefs et languettes, et le tout en rasé par derrière.

« Plus, au dessus desdictz cadres, sera faict une frise de feuille d'acanthe et au-dessus une guirlande de fleurs, et orné d'un cordon d'architecture, et au-dessus d'ycelle sera faict deux tables d'atantes, ornées d'un paneau de sculpture enrichy d'un chiffre de Saincte Croix et entouré de palmes et lauriers... » [a]

Le « chiffre de Saincte Croix » devait bientôt laisser place au soleil royal. A ce détail près, l'exécution des petites comme des grandes portes serait exactement conforme au devis.

## III. — L'EXÉCUTION (1693-1696). *(Album, fig. 95-98 bis.)*

Jean Fibardel, menuisier à Orléans, souscrivit le bail le 7 mai 1693, au prix de 3.540 livres. Outre les six portes décoratives, il devait faire « deux tambours ou porches, l'un du costé du cimetière et l'autre du costé du cloistre de Messieurs les chanoines » [b].

En novembre 1694 le Bureau presse Fibardel de « mettre des ouvriers dans son hastellier suffisamment pour parachever les tambours [c] ». Mais il lui laisse le temps de travailler les portes « dans toutte la perfection dont l'art est capable » [1]. Les ornements ne sont sculptés qu'après nouvelle étude : il nous reste un dessin des « tables d'attente » de la grande porte, à la grandeur d'exécution, soumis au Bureau en février 1694 et approuvé sous réserve d'une correction [d]. (Fig. 95.)

Pour la sculpture, Fibardel s'associa un artiste orléanais de quelque renom : Claude Godard [e] [2]. Les ornements sont adroitement tournés, ciselés avec précision au portail nord, moins finis de l'autre côté. Les meilleurs morceaux sont les deux médaillons des tympans, celui de la Vierge surtout. On remarque aussi les glorieux soleils des petites portes. Toute cette décoration est bien dans la manière large, élégante, luxueuse, que Le Brun avait mise à la mode.

Livrées et posées en 1695 et 1696, après visite d'un « frère Thomas,

---

(*a*) *Ibid.* — (*b*) *Ibid.* — (*c*) C. 391. Délib. du 18 nov. 1694. — (*d*) Arch. dép. Collection des plans de Ste-Croix. — (*e*) C. 391. Délib. du 16 juin 1695.

(1) Clause spécifiée dans une séance d'enchères. (C. 390. Délibération du 1er mai 1693.)

(2) Les historiens orléanais citent deux Claude Godard. L'un serait mort en 1672. L'autre, décoré du titre d' « ingénieur des bastimens du roy », dessina, en 1700, un autel pour les Minimes d'Orléans. (Cf. Beauvais de Préau. *Essais hist. sur Orléans*, 1778, p. 138. — Lottin. *Recherches historiques sur la ville d'Orléans.* — Th. Cochard. *Les Minimes d'Orléans.* — Vergnaud Romagnési. *Indicateur orléanais*, t. II, p. 643.)

chartreux »[a], les précieuses huisseries se virent infliger, chose étrange, une triple couche de peinture « de couleur d'olive la plus brune »[b]. Mais, de nos jours, un heureux décapage leur a restitué la netteté de leur épiderme et la délicatesse de leurs reliefs.

## IV. — LES BÉNITIERS (1695).

« La commodité des peuples » exigeait qu'auprès des portes il y eût des bénitiers. Ils furent au nombre de six, en beau marbre, « sur une forme ovalle, taillés en coquille, polis en toutte la perfection requise », et posés sur des « consolles décorez d'architecture ».

Voulant que cet ouvrage fût conforme « à la structure et magnificence du Jubé de naguères faict [c] », le Bureau en chargea, pour 660 livres, l'entrepreneur même du Jubé, « Hiérosme Derbais, marbrier ordinaire des bastimens du Roy ». [d]

On posa deux bénitiers à la porte occidentale, près des tours. Les quatre autres furent « attachez et incrustez dans les quatre pilliers de la croisée les plus proches des deux pinacles »[1].

---

(*a*) C. 391. Délib. du 4 août 1695. — (*b*) C. 391. Délibérations de 1695 et 1696, *passim*. — (*c*) Cf. *infra*, Chap. III. — (*d*) C. 404. Bail du 9 déc. 1695.

(1) Enlevés sous la Terreur, ces bénitiers ont été depuis reposés à proximité des petites portes de la croisée. (Cf. *Inventaire des effets trouvés en l'église Sainte-Croix*, 1795. Collection Jarry).

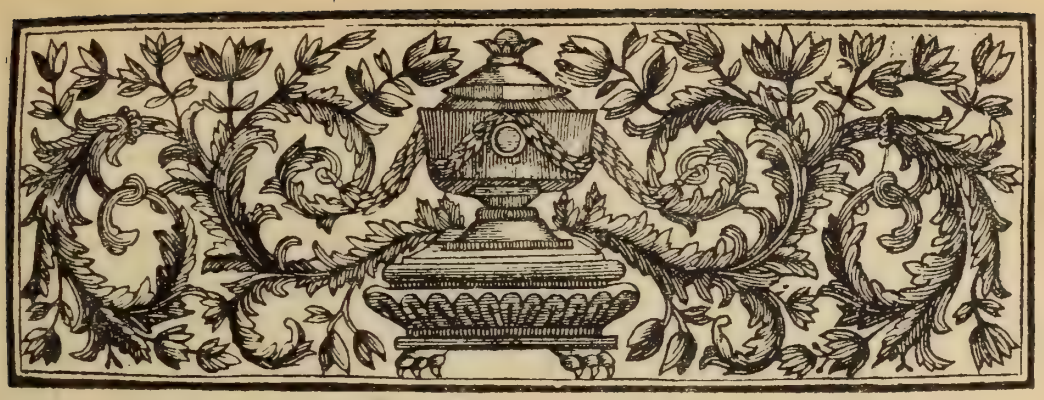

# CHAPITRE III

# LE JUBÉ 1688-1706

I. LA PRÉPARATION (1688). — II. L'ADJUDICATION (1689). — III. DEVIS ET DESSINS. — IV. EXÉCUTION ET RETOUCHES (1689-1695). — V. DERNIERS EMBELLISSEMENTS (1706). — VI. L'ORGUE.

## I. — LA PRÉPARATION (1688).

Le roi avait ordonné de faire « clore l'église » [a] : cela voulait dire, de l'avis du Bureau, qu'il fallait la « rendre dans la perfection » [b]. Or, à la limite du chœur et de la croisée, près du pignon provisoire, il existait encore, en 1688, un vieux jubé de bois, dernier vestige, avec les stalles, des aménagements sommaires du XVIe siècle. On jugea qu'au jour prochain où la muraille tomberait, il faudrait au centre des nefs un décor plus riche, au seuil du chœur un portique plus monumental; et la construction d'un jubé de pierre fut décidée.

On vit grand : ce jubé serait un exemplaire parfait de l'art du jour, l'œuvre authentique d'un maître en renom : Le Brun fut prié d'en donner les plans.

(a) Cf. *supra*, p. 183. — (b) C. 406. Préambule du bail du 28 mars 1689.

L'invitation dut être faite par l'intermédiaire de l'évêque d'Orléans, Mgr du Cambout de Coislin, premier aumônier du roi. C'est sans doute à la haute situation de ce prélat, à son crédit en cour, à l'amitié même dont Louis XIV l'honorait[1], qu'était due, depuis 1666, la régularité des crédits attribués à la cathédrale. Les mêmes raisons peuvent expliquer l'intervention, devenue si fréquente, des artistes officiels, dans l'étude des projets même secondaires, dans les expertises, dans la direction des œuvres[a].

Notons que le choix de Le Brun, en 1688, a de quoi surprendre : le grand favori de la première moitié du règne avait été dépouillé de ses honneurs et ses charges : il végétait, depuis la mort de Colbert, dans une demi-disgrâce, poursuivi par la haine de Louvois et la jalousie de Mignard. Il fallut à un dignitaire de la cour, tel que Mgr de Coislin, une certaine indépendance, pour arrêter son choix sur le vieil artiste.

Le Brun dessina un projet, mais laissa au contrôleur de Sainte-Croix, Guillaume Hénault, le soin de rédiger le devis. Nous n'avons plus les dessins[2]. Le devis, vu et apostillé par Le Brun le 20 mai 1688, décrit la structure du Jubé avec la décoration de colonnes, de pilastres, de frontispices [3]. Il est stipulé que :

« Tous les modelles de chapiteaux, figures et autres ornements de tout l'ouvrage en général seront faits à Paris, pour estre vus et examinez par Monsieur Le Brun » [b].

En outre, une « estimation... tant pour l'architecture qui doit estre faite de marbre, que pour la sculpture en pierre, métal et fonte », fixe la dépense exigée à 20.442 livres, 10 sols [c].

L'adjudication est publiée à Paris, Tours, Bourges, Rouen et Blois, comme pour les plus grands ouvrages. Mais les enchères languissent : à la cinquième séance, en septembre 1688, il n'y a encore qu'un amateur. Le Bureau demande alors à Le Brun de revoir et augmenter son projet, et les criées recommencent, en mars 1689, sur un « nouveau desseing et devis » dont nous reparlerons [d].

## II. — L'ADJUDICATION (1689).

Le bail définitif fut débattu entre Jean Lebeau, sculpteur à Orléans[e], Jean-Baptiste Tuby, « sculpteur ordinaire du Roy et professeur en son académie royale de peinture et sculpture », et « Hiérosme Derbais, marbrier ordinaire du Roy, demeurant à Paris rue Bourbon »[f]. C'est Tuby

---

(*a*) Cf. 1re partie. Chap. VI et VII. *passim*. — (*b*) C. 406. Devis sans date. — (*c*) C. 406. Estimation sans date. — (*d*) C. 406. Préambule du bail du 28 mars 1689. — C. 390. Délibérations de 1688 et 1689. — (*e*) Cf. *supra*, p. 148. — (*f*) Titres relevés dans diverses pièces.

(1) La première épitaphe de la tombe de Mgr de Coislin disait de lui : « *Ludovico magno summe carus* ». (Epitaphes recueillies par Polluche, 1780. Bibliothèque d'Orléans, manuscrit 621).

(2) Le Brun voulut, avant d'arrêter son projet, connaître la disposition du chœur et le dessin des stalles. On lui envoya le relevé déjà mentionné (Introd., p. xv, note) au dos duquel on lit : « Desseing des chaires de Sainte-Croix pour Monsieur Le Brun. » (C. 403). (Album, fig. 28.)

(3) Ce devis porte la signature de Le Brun avec la mention « Vu et approuvé ce vingtiesme may xvic quatre vingt huict. » (C. 406).

qui l'emporta finalement, le 28 mars, par un dernier rabais de 33.630 livres [a].

Jean-Baptiste Tuby était un romain d'origine que les grands travaux de France avaient attiré. Sans égaler les maîtres, Girardon, Puget ou Coysevox, il jouissait d'une très haute estime à la cour et à la ville. Sa manière, facile et souple, ne manquait cependant pas de grandeur. Il plaisait beaucoup à Le Brun, dont il excellait à traduire les conceptions. Il lui avait modelé, pour Versailles, les maquettes de quelques œuvres fameuses, comme *le Char d'Apollon* et le grand groupe de *la France triomphante*. Il lui avait fait, surtout, le tombeau de sa mère, un pur chef-d'œuvre, dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

Le cas est assez piquant de cet artiste, « sculpteur ordinaire du roy », professeur à l'Académie, qui dispute une entreprise à de simples praticiens, comme Lebeau et Derbais. Mais entre ce dernier et lui, il devait y avoir partie liée, car, aussitôt le bail conclu, on voit Tuby désigner Derbais comme caution, et peu après, comme « fondé de procuration » pour l'exécution de l'ouvrage. L'arrangement avait été, sans doute, suggéré par Le Brun : quel que fût le bénéficiaire principal du bail, il fallait, pour la sculpture comme pour la marbrerie, des hommes de confiance.

Aussi bien, ce ne sont pas les seules enchères qui mettent Tuby et Derbais en concurrence. Le même jour, ils se disputent une adjudication complémentaire, relative aux « deux murs de refan » [b], c'est-à-dire au double prolongement de la « ceinture » du chœur jusqu'au nouveau jubé [1]. Le travail était simple : il suffisait de continuer « les pierres d'attentes... pour avoir rapport à la suitte des autres ouvrages. » Seulement, au lieu des chiffres d'Henri IV et de Louis XIII, on sculpterait « de nouveaux ornemens à la gloire du Roy présentement régnant, telz qu'ilz seront ordonnez par M. Le Brun ». Un dessin conservé (fig. 101) nous montre « la forme de l'ouvrage, la quantité des pilastres », etc. C'était à la portée d'un bon maître maçon : Tuby s'y intéressa cependant, mais fut battu cette fois par Derbais qui prit le bail à 1.200 livres [c].

## III. — DEVIS ET DESSINS. *(Album, fig. 99, 100.)*

L'entreprise du jubé pouvait suffire à Tuby, vu son prix et son importance. C'était, pour 33.630 livres, fournitures comprises, un fastueux monument à édifier et à décorer. Il aurait sept toises de largeur, vingt pieds de hauteur. La masse serait en pierre d'Apremont, mais les surfaces s'enrichi-

---

(*a*) C. 390. Délibération du 28 mars 1689. —C. 406. Bail du jubé, 28 mars 1689. — (*b*) C. 390. Délibération du 28 mars 1689. — (*c*) C. 406. Bail du prolongement de la « ceinture », 28 mars 1689.

(1) Le prolongement de la « ceinture » va prendre la place des murailles provisoires qui fermaient les arcades, de part et d'autre de la première travée du chœur. (Cf. *supra*, p. 172, note 2.)

raient de marbres incrustés. On verrait surtout des colonnes d'ordre corinthien, seize du côté de la nef, quatre du côté du chœur, toutes en marbre, avec des chapiteaux de « métail bien et duement mis en coulleur de bronze ». La face principale, celle de la nef, présenterait au milieu une sorte d'avant-corps, percé d'une large porte cintrée et couronné d'un fronton. De part et d'autre, la colonnade encadrerait deux petits autels en pierre de Tonnerre, à rétables de marbre. La pierre d'Apremont reparaitrait à la corniche et à la balustrade. Sur l'avant-corps se dresserait un calvaire : la croix « en bois de brin »; le Crucifix sculpté lui-même dans le bois : « cette figure recherchée suivant ce que l'art a de plus rare et parfait »; la Vierge et saint Jean en pierre de Tonnerre; « le tout proprement fait et parfait pour avoir raport à la grandeur et méritte du dessin »[1]. Six cassolettes en bronze doré au feu serviraient « d'amortissement » à la balustrade, « sur la principale face »; leur globe serait porté par « des jamberets, pieds de griffon et portions de consolles ». Enfin, des vantaux en fer forgé, enrichis de bronze, fermeraient l'entrée, et dans le cintre apparaîtraient les armes du roi « en toutte la beauté que demande un tel subjet ». [a]

Les dessins de Le Brun illustreraient avec avantage la description contenue dans le bail, s'ils n'avaient disparu comme, hélas ! l'œuvre elle-même. Mais divers documents de date postérieure donnent le plan du jubé et révèlent les proportions de la colonnade, la liaison du monument aux piliers de l'église, l'écart des deux façades, enfin l'aménagement intérieur, qui comportait un escalier d'un côté et un réduit de l'autre.

Il nous reste surtout deux dessins, sans date ni signature : l'un figure le plan d'une moitié de la façade principale, avec l'escalier par derrière, et la coupe du portique ou avant-corps central; l'autre représente l'élévation d'une moitié de la façade postérieure, du côté du chœur. [b]

Le premier (fig. 99), exécuté « suivant la mesure de M. Le Brun », peut être antérieur aux travaux : le numérotage des marches, les annotations relatives au niveau de la nef, au garde-fou, à l'arbre de la croix, semblent destinés à guider le rédacteur du devis ou l'entrepreneur. Mais il est surprenant que, du côté du chœur, le fronton de l'avant-corps soit porté sur des consoles, au lieu des colonnes prévues dans les devis de 1688 et de 1689 et figurées sur l'autre dessin.

Le second dessin (fig. 100) paraît contemporain du premier. Ses légendes indiquent des projets de modification de la porte et d'établissement de panneaux au-dessus des stalles. Ce ne sont peut-être que des propositions faites à Le Brun par le contrôleur Hénault, chargé de rédiger les devis.

Quoi qu'il en soit, les deux esquisses permettent de reconstituer à peu près toute la structure et toute l'ordonnance du monument. On imagine l'aspect de la noble façade : des groupes de colonnes jumelles, disposées sur

---

(*a*) C. 406. Bail du jubé, 28 mars 1689. — (*b*) Arch. dép. Collection des plans de Ste-Croix.

(1) Dans le « Catalogue de la vente de feu M. Huguier, graveur, 9 novembre 1772 et jours suivants », on relève la mention suivante, au n° 298 : « Composition allégorique... et un autre dessein du Christ et des deux figures qui sont au Jubé de la Cathédrale d'Orléans, tous deux faits à la plume et lavés à l'encre de la Chine, par C. Le Brun, vendus 14lt 19. » (Collection Jarry).

deux plans, soutenant un entablement massif; du fronton couronné d'un calvaire; de la balustrade amortie par des cassolettes. Rien de très nouveau dans cet ensemble : il y avait longtemps déjà que les jubés prenaient des airs d'arcs de triomphe. Dans une collection de projets « inventez et gravez par J. Le Pautre », et édités par Pierre Mariette en 1661, on trouve plusieurs jubés tout à fait semblables à celui de Sainte-Croix [a].

## IV. — EXÉCUTION ET RETOUCHES (1689-1695). *(Album, fig. 102, 103.)*

Les travaux commencent à la fin de 1689, sous la surveillance de deux contrôleurs qui se partagent les appointements : Guillaume Hénault et Marc Gratet. Cette complication s'explique d'autant moins que le nouveau venu est simplement maître maçon comme le contrôleur habituel, et que le crédit de ce dernier ne paraît pas en déclin : avant la mise en œuvre, Le Brun a voulu donner ses instructions à Hénault lui-même, mandé à Paris[b].

L'ancien jubé est vite abattu. Un « jeu d'orgues » qu'il portait est remisé dans le grenier de la sacristie. On n'éprouve pas grand embarras à asseoir le nouveau monument : des fondements ont été retrouvés, vestiges probables d'un jubé du Moyen Age[c]. Il suffit de les « eslargir du costé du chœur » en bandant deux « asnesses » [d].

La première pierre est posée par l'évêque et les commissaires le 26 juin 1690[1]. On la décore d'une « planche de cuivre rouge en laquelle est une inscription » [e] :

« Anno Christi MDCXC mense junio. Istius novi ambonis primarius lapis positus est regnante et sumptus vere regios suppeditante Ludovico Magno XIV hujus basilicœ restauratore munificentissimo hœresi Calviniana a cujus sequacibus destructa fuerat basilica intra Galliarum fines feliciter extincta. Ponebant Petrus du Cambout de Coislin Episcopus Aurelianensis Regiorum ordinum Commendator ac regi primus ab eleemosynis cœterique construendœ eidem basilicœ abs rege ipso prœfecti. — J. Levé sculpsit » [2].

A cette date, Charles Le Brun n'est plus de ce monde. Il a disparu en février 1690, trop tôt pour assurer l'entière exécution de ses plans, les derniers peut-être de son œuvre immense. Un autre va passer qui, au prix de quelques retouches, s'appropriera tout le mérite de l'ouvrage et y attachera son nom.

Le 21 décembre 1690, le greffier du Bureau note : « Monsieur Mansard est arrivé, le bureau tenant[f]; au moment s'est transporté dans la nef et a

---

(*a*) Bibliothèque nationale. Estampes. Hd. 22. — (*b*) C. 390. Délib. du 4 août 1689. — (*c*) Cf. *supra*, p. 56, note 1. — (*d*) C. 390. Délibérations du 23 déc. 1688 et du 18 mai 1690. — C. 434 et 435. Ordonn. diverses. — (*e*) C. 390. Délib. de 1690. — C. 435. Ordonn. de 30 livres au sieur Levé « pour avoir faict et gravé » cette planche (22 juin 1690). — (*f*) Cf. *supra*, p. 163.

(1) Date donnée par une conclusion capitulaire (Arch. Dép. G. 178, f° 190. V°).

(2) Cette inscription se voit aujourd'hui sur l'un des piliers du transept, à l'emplacement du jubé détruit par la Révolution

examiné le jubé. » En mars 1691, Mansart envoie un dessin qui modifie « la platte-bande de la porte » dont le cintre vient d'être posé. En avril arrive « une lettre de Monseigneur dattée de devant Mons le 5 du courant, par laquelle Monseigneur souhaite que l'on arreste le marché avecq le s' Derebais pour l'augmentation qui est à faire au jubé » [a]. Il s'agit de nouvelles « œuvres de marbre », dont Jérôme Derbais se charge en effet, à la date du 23 août 1691, pour la somme de 3.244 livres. Voici le préambule de son bail :

« Sa Majesté ayant ordonné au sieur Mansard de se transporter en cette ville pour y veoir et visiter l'obélisque de ladite Eglise, nous l'aurions prié de voulloir jetter la veüe sur ce qui estoit faict du Jubé par Baptiste Tuby... et après l'avoir examiné, auroit remarqué et dit qu'il estoit nécessaire d'y faire quelque changement, dont et de quoy auroit faict un mémoire en forme de divis... » [b].

Les autels en pierre, déjà posés, seront remplacés par d'autres en marbre blanc veiné, avec encadrements de campan vert. Les balustres seront refaits en marbre rouge, pareil à celui des colonnes. Toutes les surfaces seront revêtues de marbre rouge et de marbre blanc. En somme, les lignes du monument seront conservées, mais partout les « œuvres de marbre » recouvriront la pierre.

Quand ces embellissements furent achevés, on en voulut d'autres. En 1694, « Monsieur Mansard estant en cette ville » observait que « les deux petits autelz n'avoient pas de proportion et de rapport, pour la beauté et la richesse, au reste dud. Jubé. » Les rétables ne se composaient, en effet, que de panneaux en marbre, à cadres de même matière. Mansart imagina des enjolivements en bronze : on logerait des chérubins au sommet des rétables, sous l'architrave du jubé; on incrusterait des consoles « sous les oreilles des cadres »; d'autres « consoles renversées, ornées de festons de fleurs et de feuilles » garniraient « tout le champ » entre les cadres et les gradins d'autel. Ces dernières consoles, étant à portée de main, seraient faites en bronze véritable, le reste en simple « mestail de plomb et estin, mis en couleur de bronze ».

Jean-Baptiste Tuby exécuta le tout au prix de 606 livres [c].

De toute l'ordonnance prévue par Le Brun, seuls la colonnade et le calvaire paraissent n'avoir été l'objet d'aucune augmentation [1]. Les cassolettes elles-mêmes (fig. 102, 103) furent modifiées, comme il appert par l'acte de réception des œuvres de Jean-Baptiste Tuby, délivré le 24 mars 1695 :

« Avons reconnu que les six cassollettes qui servent d'admortissement audict jubé ont esté faictes par l'entrepreneur beaucoup plus grosses et hautes et plus garnyes de sculptures que celles qu'il estoit obligé de faire par le premier bail... mais aussi que iceluy entrepreneur les auroit seullement verny de bronze au lieu que, par ledict bail, il estoit obligé de les dorer au feu, et lequel changement a esté faict de l'advis de Monsieur Mansard, inspecteur des bastimens du Roy » [d].

---

(*a*) C. 390. Délibérations de 1690 et 1691. — (*b*) C. 406. Bail du 28 août 1691. — (*c*) C. 406. Bail du 18 mars 1694. — (*d*) C. 436. Ordonn. du 24 mars 1695.

(1) Nous n'avons pas de description des portes de ferronnerie que J.-B. Tuby dut mettre à l'entrée du chœur. On relève seulement une allusion au « double soleil couronné qui est à ladite porte d'entrée du chœur sous le jubé. » (Bail des portes latérales du chœur. C. 405, 23 août 1703).

## V. — DERNIERS EMBELLISSEMENTS (1706).

Dix ans après l'achèvement du jubé, en 1706, on y fait encore une retouche : on remplace, au-dessus des autels, les panneaux de marbre par des tableaux. L'une des deux toiles est offerte par l'évêque :

« Feu son Eminence Monseigneur le Cardinal de Coislin[1], estant à Rome, donna ses soings pour faire faire par un des meilleurs peintres un tableau, pour placer à un des autels du jubé de lad. Eglise, et estant de retour en cette ville en auroit, par sa générosité ordinaire, fait présent à lad. Eglise, lequel tableau représente une descente de Croix... ».[a]

C'était une fort belle copie du chef-d'œuvre de Daniel de Volterre.[2] Mais il fallait une toile « parallèle » pour l'autre côté du jubé : le Bureau décida de « procedder au bail au rabais » et fit savoir la chose « aux habiles peintres de Paris », afin que le second tableau eût « quelque rapport à celuy cy dessus exprimé ».

Deux concurrents se présentèrent : Delysée, peintre orléanais, et le « sieur Robert Bonnart, peintre du Roy, demeurant à Paris rue du Coing ». Ce dernier l'emporta[b] : pour le prix de 420 livres, il devait fournir deux tableaux : un « Nostre Seigneur dans le Jardin des Olives », destiné au jubé, [3] et une « Nostre Dame dans la gloire » pour la chapelle « appellée la petite Nostre Dame ».[c]

Les tableaux du jubé prennent place, à la fin de l'année 1706, dans les cadres de marbre qui surmontent les deux autels. Le monument est enfin terminé. Il a gardé les lignes tracées par Le Brun, mais il doit à Mansart sa richesse de matière et d'ornementation, ou, comme l'on disait, sa « magnificence »[d]. Le luxe des marbres rouges et blancs, des colonnes jaspées, des chapiteaux, appliques et cassolettes en bronze ; la perfection des trois statues du Calvaire ; font de ce jubé l'ornement le plus vanté de la cathédrale : « Le jubé est un des plus magnifiques qu'on trouve en France », écrit Polluche en 1736, [e] et les autres écrivains orléanais du XVIII^e siècle lui font écho.

Nous ne pouvons juger nous-mêmes cette œuvre dans son ensemble, mais les trop rares vestiges que nous en gardons sont justement admirés.

---

(*a*) C. 406. Préambule du bail du 4 février 1706. — (*b*) C. 406. Bail cité. — (*c*) Cf. *Infra*. Chap. V, 1° — (*d*) Cf. Bail des bénitiers. *Supra*, p. 187. — (*e*) D. Polluche. *Description de la ville d'Orléans*, 1736, p. 20.

(1) Promu cardinal en 1695, décédé le 4 février 1706.

(2) Dans l'église de la Trinité des Monts, à Rome.

(3) Ni le texte du bail, ni celui de l'acte de réception (C. 391. Délibération du 26 nov. 1706), ne permettent d'attribuer l'*Agonie* du Jubé à un autre peintre que R. Bonnart. C'est à tort que certains historiens ont avancé le nom de Jouvenet : l'*Agonie* de ce dernier était dans l'église des Bénédictins de Bonne Nouvelle. Elle se voit aujourd'hui au fond de la sacristie de Sainte-Croix : le tableau de Bonnart lui fait face, mais soutient fort mal le parallèle. — Robert Bonnart, né en 1662, élève de Van der Meulen, était peintre et graveur du roi, professeur adjoint de l'Académie de Saint-Luc. Il peignit à Versailles la *Prise de Grave* et la *Bataille de Cassel*.—(Cf. *L'art au rabais*, par M. G. Vignat, dans la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, *année 1897*, p. 1103). M. Vignat montre que le prix de 420 livres pour 2 toiles est conforme aux usages du temps. Certains tableaux de Natoire et d'Oudry ne furent point payés davantage. — Le plus extraordinaire est de voir l'art mis au rabais entre un peintre du roi et un vulgaire artiste de province, qui concourent tous deux au même tarif.

Quelques-unes des colonnes ornèrent les chapelles du chevet pendant une partie du XIXe siècle ; elles sont ensuite allées au Petit Séminaire de La Chapelle.[a] Deux des cassolettes de bronze ont trouvé place au-dessus des colonnes du trône épiscopal, remonté sous la Restauration (fig. 110) ; deux autres se voient au Musée d'Orléans [1] (fig. 102, 103) : fort jolies pièces dont le modelage et la fonte sont impeccables. Le grand Crucifix de bois, sculpté par Tuby, est suspendu devant la chaire : c'est une œuvre de grand style, éloquente, mais sans abus du pathétique. [2] Les deux tableaux sont à la sacristie. La copie de Daniel de Volterre mérite l'éloge que les anciens auteurs en ont fait : son brillant coloris devait rendre à merveille dans l'encadrement de marbre. L'*Agonie* de Robert Bonnart est bien inférieure : ce peintre de batailles, adjudicataire d'un tableau de piété, n'était pas nécessairement doué pour l'art religieux.

De l'œuvre de Le Brun, de Mansart, de Tuby, il ne reste rien d'autre. On ne retrouve même pas, dans l'église, un seul débris de ces marbres rouges qui ajoutaient au symbolisme du monument une note si expressive : à la croisée des nefs, aux pieds du Crucifix, c'était comme un flot de sang...

## VI. — L'ORGUE.

Le « vieil cabinet » d'orgue de l'ancien jubé fut rétabli sur le nouveau, du côté opposé à l'escalier, au long du pilier nord. Dès 1703, il se trouva « ruyné en sorte qu'il ne pouvoit plus servir ». Le Bureau donna alors 1.000 livres à un sieur François Thierry, facteur à Paris, pour de nouveaux jeux.[b] Mais ceux-ci « estant de trop menue taille et n'ayant pas assez de fond », ne suffirent pas à « remplir l'église ». On consacra 650 livres à les augmenter, et en même temps on rebâtit le buffet sur la dimension de 13 pieds de haut et de 6 pieds 1/2 de large. Le travail fut achevé en juillet 1706[c].

Assez mal placé pour l'esthétique, cet instrument était considéré comme provisoire, « en attendant la perfection de ladite église » : alors on construirait « un orgue parfaict » pour « respondre à la grandeur et beauté d'icelle ».[d] Mais le XVIIIe siècle passa sans qu'on eût fait autre chose que

---

(*a*) Cf. *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 1913, p. 604. — (*b*) C. 411. Bail du 10 avril 1704. — C. 391. Délibérations de 1703-1704. — (*c*) C. 411. Bail du 12 janvier 1705. — C. 391. Délibérations de 1705-1706. — (*d*) Préambule du bail de 1704.

(1) Les deux cassolettes du Musée ont orné le vestibule de l'Evêché avant la Séparation des Eglises et de l'Etat — Le Jubé était surmonté de six cassolettes (Bail de 1689 et acte de réception en 1695). Elles existaient encore en 1795, comme en témoigne l'*Inventaire des effets trouvés en l'église Sainte-Croix* (Collection Jarry). Le commissaire chargé de dresser cet inventaire était mal informé quand il notait que « sur le jubé il y avoit huit cassolettes ou urnes », et quand il en portait deux comme disparues. C'est depuis 1795 qu'il en est effectivement disparu deux sur six.

(2) Vergnaud Romagnési, dans son *Histoire de la ville d'Orléans*, p. 501, attribue ce Crucifix au sculpteur orléanais Hubert. Mais, dans un écrit postérieur, il rapporte l'attestation d'un ancien praticien du chantier de Sainte-Croix, attribuant l'œuvre à Tuby. (Lettre à l'abbé V. Pelletier. Collection Jarry.)

d'entretenir et d'améliorer l'orgue de 1706. En 1731 et 1732 le Bureau fait ajouter de nouveaux jeux, et « oster les panneaux de menuiserie » du buffet « pour que le son soit plus éclatant ». On remplace ces panneaux par des « treillis de fil de fer » et par des rideaux de serge bleue que l'on tire quand l'orgue joue [a]. En 1752 le sommet du meuble s'enlaidit, aux frais du Chapitre, « d'une espèce de coffre, à l'effet de tenir droicts les tuyaux qui étoient cy-devant recourbés » [b].

La plupart de ces ouvrages se font à la requête du Sieur Colesse, qui a « la conduicte de l'orgue » et montre beaucoup de zèle pour son art. Aussi bien la musique est-elle en honneur à Sainte-Croix : on y entend une chapelle « composée d'un maître, de huit enfans de chœur et d'un nombre considérable de musiciens choristes » [c] (1). Dès 1669, un visiteur de marque, Claude Perrault, notait : « A Sainte-Croix nous entendismes la musique qui est fort bonne et qui, ce jour, ne cédoit guère à celle de Notre-Dame de Paris » (2).

---

(*a*) C. 411. Baux du 25 janvier 1731 et du 28 mai 1733, et mémoires d'ouvriers. — (*b*) Arch. Dép. G. 179. Conclusions capitulaires, p. 89 à 115. — (*c*) Luchet. *Histoire de l'Orléanois*, 1766, p. 35.

(1) On trouve des indications sur la musique à Sainte-Croix dans les « Notes artistiques sur les auteurs dramatiques, les acteurs et les musiciens dans l'Orléanais. » (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, 1897, p. 766.)

(2) Claude Perrault assiste à l'office du 14 septembre « jour de la Sainte-Croix ». (Bibl. Nat., ms. français 14713. *Voyage à Bordeaux*, par Claude Perrault, 1669.)

# CHAPITRE IV

# LES BOISERIES DU CHŒUR

## 1699 - 1706

I. UNE LÉGENDE. — II. LE PROJET DES STALLES ET DES LAMBRIS (1699-1702). — III. LA COMMANDE DES STALLES ET DES LAMBRIS (1702). — IV. LA COMMANDE DU TRONE (1705). — V. L'EXÉCUTION (1702-1706). — VI. L'ŒUVRE D'ART.

### I. — UNE LÉGENDE. (*Album, fig. 104-106.*)

Il n'est pas, dans Orléans, d'œuvre d'art plus estimée des connaisseurs que les magnifiques boiseries de la chapelle du Grand Séminaire.[1] Ce sont les anciens dossiers des stalles qui ornèrent le chœur de Sainte-Croix de 1706 à 1792.

Leur origine est l'objet d'une légende tenace, accréditée par les auteurs de notices. Exécutées, de l'avis de tous, en 1706, on veut qu'elles aient été dessinées par Le Brun, mort en 1690. La commande n'en avait pas été faite

(1) Désaffecté en 1906, le Grand Séminaire est devenu Lycée de filles. Dans l'ancienne chapelle, restée sans destination précise, les boiseries ont déjà subi, par suite de l'incurie des services intéressés, de lamentables dégradations Ne serait-il pas opportun d'accomplir le souhait de beaucoup d'hommes de goût, qui voudraient que la cathédrale recouvrât une décoration créée pour elle ?

D'admirables photographies de ces boiseries ont été faites par M. Dubreuil et publiées, en 1889, avec un texte explicatif de M. Henri Jouin. (*Les hauts dossiers des stalles de la chapelle du Grand Séminaire d'Orléans.* Orléans, Herluison édit., 1889.)

pour Sainte-Croix, mais pour Notre-Dame de Paris, d'aucuns disent pour la chapelle de Versailles : elles déplurent à Louis XIV qui les offrit au cardinal de Coislin...

Dans une remarquable étude publiée, en 1898, pour faire justice de ces dires [a], M. G. Vignat démontre leur enchaînement et leur progression d'un auteur à l'autre. Mais il lui échappe un écrit de 1846, qui nous paraît être la source première de toute la légende, à part l'attribution du modèle à Le Brun, formulée dès 1837 [b]. C'est le récit d'une excursion à Orléans, paru dans le *Bulletin Monumental*, sous la signature du vicomte de Cussy, membre de l'Institut des Provinces. L'origine de nos boiseries est contée, sans références, de la façon la plus romanesque :

« Il s'agit ici, Messieurs, d'une commande royale; ces sculptures ont été faites par ordre de Louis XIV et devaient orner la chapelle de son palais de Versailles : les marbres et les dorures ayant pris leur place, il fallut de hautes combinaisons de cour, des précautions matérielles, à peine croyables, pour qu'un des évêques d'Orléans, fort en crédit, pût obtenir ces boiseries; et le chapitre de Notre-Dame de Paris, qui les revendiquait, ne prit son parti qu'après l'achèvement de celles qu'il possède aujourd'hui. » [c]

La notice de Genty, parue la même année que ce récit, en reproduit une part [d]. Le reste est avancé par Buzonnière, sous une forme abrégée et assez timide, en 1849 [e]. N'est-ce pas dans le milieu des excursionnistes de 1846 que la légende a pris naissance? Toutefois rien n'en dénonce l'inventeur, qui fut peut-être bien différent du premier interprète.

Pour rétablir la vérité, M. G. Vignat recourt aux dossiers du Bureau de Sainte-Croix, dont il transcrit de larges extraits à titre de pièces justificatives. Nous ne pouvons qu'emprunter après lui aux mêmes sources, mais en cherchant à retracer plus en détail les démarches accomplies et l'œuvre réalisée de 1699 à 1706.

## II. — LE PROJET DES STALLES ET DES LAMBRIS (1699-1702).

Il semble que, dès le temps de la construction du jubé, on ait envisagé la réfection des stalles ou tout au moins de leurs hauts dossiers [1]. L'un des dessins du jubé que nous avons analysés plus haut [2], comporte une double proposition de dossiers à pilastres, consoles et panneaux : quelques motifs de cette décoration ont un tel volume qu'elle paraît réalisable en pierre ou en marbre plutôt qu'en bois.

---

(*a*) G. Vignat. *Les anciennes stalles de la Cathédrale d'Orléans.* (*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Tome XXVII.) — (*b*) Lottin *Recherches historiques sur Orléans* (1837), II, p. 254. — (*c*) *Bulletin monumental.* Tome XII, p. 594. — (*d*) Genty. *Notice historique et descriptive de la Cathédrale d'Orléans* (1846). — (*e*) De Buzonnière. *Histoire architecturale de la ville d'Orléans* (1849).

(1) Sur ces anciennes stalles, cf. Introduction, p. XV. (Album, fig. 28.)

(2) Cf. *supra*, p. 192. (Album, fig. 100.) Le profil des stalles anciennes est visible sur l'autre dessin du jubé (fig. 99).

Dès que le jubé fut achevé, il devint évident que les vieilles « chaises »[1], c'est-à-dire à la fois les stalles et les hauts dossiers, ou lambris, devaient être remplacés. Ces « chaises » étaient « en très mauvais estat, extrêmement basses, et n'ayant aucun rapport à la partie intérieure du jubé »[a]. Le Bureau ne commença cependant que quatre ans plus tard, en 1699, l'étude d'un projet :

« La compagnie a ordonné à Fibardel et à Godard[2] d'aller à Paris porter les desseings qu'ils ont faits pour faire de nouvelles chaires à Sainte-Croix, les communiquer aux habile menuisier pour avoir leur advis, et leur a accordé pour faire le voyage six livres par jour, qui est pour chacun III^lt^, et le voyage sera de quinze jours au plus. »[b]

A leur retour, on leur demande d'exécuter « chascun une chaire », en leur promettant une récompense « suivant l'estimation »[c]. Mais, huit jours plus tard :

« Sur ce qui a esté représenté par Fibardel et Godart qu'il seroit plus à propos de faire un fond des chaires afin de cognoistre l'effect, au lieu de deux chaires qu'il estoit ordonné au dernier bureau, la compagnie leur a ordonné de faire un fond tout entier, et le rendront faict et parfaict au jour et feste de toussaint prochain au plus tard. »[d]

Ce texte écarte l'idée du concours auquel a cru M. G. Vignat. Les deux artisans avaient collaboré, sans doute, pour l'établissement des projets portés à Paris. En tout cas, dans la suite, il n'est plus question que d'un unique « dessein et model. »

Qu'advint-il de cet essai? Quelques mois plus tard, le 11 juin 1700, on constate la présence, à Orléans, de l'architecte Jacques-Jules Gabriel, petit-neveu de Jules Hardouin-Mansart et son principal auxiliaire[3]. Ce personnage prend la peine de dresser une « estimation du model des chaires faict par Fibardel », mais le document, « mis au greffe pour y avoir recours », ne paraît être jamais sorti des cartons[e].

Il n'est plus question de rien jusqu'au 1^er^ décembre 1701 : à cette date, le Bureau prend connaissance d'un « desseing envoyé par Monseigneur le Cardinal ». C'est la première mention d'un nouveau projet élaboré à Versailles, dans les bureaux des « Bâtiments du Roi ». Les commissaires décident « d'attendre le retour de Monseigneur pour en résoudre de son advis. » L'évêque vient, en effet, le 9, mais après examen du dessin on remet à huitaine « pour en résoudre ». Deux mois se passent. Le 16 février 1702, le greffier note : « Monseigneur a rapporté le desseing et profil des chaires à faire à Sainte-Croix[4], la Compagnie les a mis en mains de

---

(*a*) Préambule du bail de 1702. Cf. *infra*. — (*b*) C. 391. Délibération du 18 mai 1699. — (*c*) *Ibid.*, 2 juillet. — (*d*) *Ibid.*, 9 juil. — (*e*) *Ibid.*, 11 juin 1700.

(1) On disait alors « chaises » ou « chaires », après avoir dit « formes » au Moyen Age, pour désigner les stalles et leurs hauts dossiers. Le nom de « stal » s'appliquait à toute une rangée de « chaises »; on disait le haut stal, le bas stal.

(2) Le menuisier et le sculpteur qui venaient d'achever les portes de la croisée. (Cf. *supra*, chap. II.)

(3) Mansart est alors surintendant, et Gabriel contrôleur général des bâtiments du roi, arts et manufactures de France.

(4) Il ne nous reste que le plan de la moitié sud du chœur, paraphé par Mgr de Coislin le 30 mars 1702. (Arch. Dép., Collection des plans de Sainte-Croix.) (Album, fig. 109.)

Fibardel pour en faire le divis ». Mais Fibardel trouve des « difficultez à l'exécution du desseing » : le Bureau l'envoie à Versailles consulter Gabriel qui décide d'employer un excellent moyen : bâtir sur place, dans l'église même de Sainte-Croix[1], un « model en plastre de quatre chaires ». Un sculpteur et trois maçons viennent de Versailles « pour travailler au model », et quand il est exécuté avec la « propreté et délicatesse convenable », Gabriel se transporte lui-même pour l'examiner : « ce qu'il a faict, et corrigé ce qu'il a trouvé de deffectueux ; ce faict, a esté résolu de procedder au bail au rabais des chaires à faire à l'église de Sainte-Croix.... » On était au 5 juin 1702 : la préparation de l'œuvre avait duré trois ans[a] [2].

Le projet définitif avait-il été entièrement conçu et élaboré par Gabriel? Les préambules des baux passés en 1702 désignent expressément cet architecte comme l'auteur des « desseings ». Mais, dans un écrit de 1708, le contrôleur de Sainte-Croix, Guillaume Hénault, témoin mieux informé qu'aucun autre, attribue le « dessein » et le « modelle » à Mansart[3]. Il est vraisemblable, en effet, que le Surintendant des bâtiments ait fourni à son subordonné des esquisses, ou bien que Gabriel ait fait approuver et corriger par son chef ses propositions personnelles.

Précisément, à la même époque, un projet de nouveau clocher pour Sainte-Croix était dressé « sous la veue de Monsieur Mansart et conduite de Monsieur Gabriel »[b].

## III. — LA COMMANDE DES STALLES ET DES LAMBRIS (1702).

Annoncées le 5 juin 1702, les enchères sont ouvertes dès le 8 et poursuivies durant quatre séances. Bien qu'on ait partagé la menuiserie et la sculpture en deux adjudications distinctes, on voit des sculpteurs disputer le premier bail aux menuisiers. Les sculpteurs sont de mérites inégaux : on remarque Claude Godard, l'auteur des portes de la croisée, et deux autres orléanais plus obscurs, Alexandre de Lamothe et Vincent Curé. Mais ils ont un concurrent parisien : « Julles Degoullons,[4] sculpteur ordinaire du Roy, demeurant aux Tuilerye »[c].

Il est à supposer que ce Jules Degoullons fut attiré aux enchères des

---

(*a*) C. 391. Délibérations de 1701 et 1702. — (*b*) C. 391. Délibération du 30 juin 1702. — (*c*) *Ibid.* juin 1702, *passim*.

(1) Un passage du bail conclu le 30 juin 1702 pour la sculpture dit bien que le « modelle en grand a esté fait en plastre dans lad. église », mais sans spécifier si ce fut dans le chœur même. (C. 403.)

(2) M. G. Vignat (*Op. cit.*, p. 10) a cru trouver dans le dossier C. 403 « un plan autre que celui qui a été choisi ». Il s'agit simplement du relevé des anciennes stalles, dressé en 1688 pour aider Le Brun à préparer les plans du jubé. (Cf. *supra*, p. 190, note 2.)

(3) « Lorsque Mr Mansart donna un dessein pour le haut et bas stal du chœur de l'église de Ste Croix, il donna en même temps un modelle de reliefs. » (Note jointe à un devis relatif au portail, 1708. — Arch. Nat. Cabinet des Estampes. Hd. 135, pièce 284.)

(4) Ce nom est souvent écrit *Dugoulon* dans les auteurs et même dans certains documents anciens. Nous adoptons ici l'orthographe de la signature de l'artiste, relevée sur les baux qu'il souscrivit à Orléans.

boiseries par Gabriel lui-même, comme naguère J.-B. Tuby l'aurait été aux enchères du Jubé par Le Brun[a]. On devine même que le sculpteur chargé récemment par Gabriel d'exécuter le modèle de plâtre, n'était autre que Degoullons : autrement il serait difficile d'expliquer la présence de celui-ci à Orléans dès la première séance d'enchères, le 8 juin, alors que la mise en adjudication n'a été décidée que le 5, et que la publication n'a eu lieu qu'à Orléans.

Aussi bien, cet artiste se recommandait au choix de Gabriel par un talent supérieur : il n'avait pas encore décoré la chapelle de Versailles ou le chœur de Notre-Dame de Paris, mais il venait de collaborer à la luxueuse ornementation de l'Œil-de-Bœuf[b]. Il occupait un rang distingué dans l'équipe d'ornemanistes à laquelle Louis XIV commandait les boiseries de ses appartements ou les vases de ses jardins[1].

Degoullons prit part aux enchères de la menuiserie, mais Fibardel l'emporta, le 30 juin 1702, par un rabais de 13.550 livres, chiffre supérieur à celui que Gabriel avait estimé suffisant : 10.867 l. 10 sols. Degoullons eut la sculpture pour 22.240 l. : elle avait été évaluée à 21.099 l. par l'architecte[c].

Le bail de menuiserie, rédigé, nous l'avons vu, par Fibardel, décrit la confection des stalles et des lambris :

Un « chassis d'assemblage de bois de chesne » portera les stalles : « cent quatre chaises ou formes, soixante pour le stal du haut, et quarante-quatre pour le stal du bas ». Ces « chaises » auront de largeur 22 pouces au plus « entre leurs parclauses et quelque chose de moins, s'il est nécessaire, pour se raccorder aux intervalles des pilliers de l'église qui doivent toujours servir de point de milieu dans les décorations ».[2]

Sur le parquet en « lozange » du « bas stal » on posera « un pulpitre ou lutrin de chaque costé comme aussi deux bancs, l'un en haut dudict chœur et l'autre en bas, scavoir : celui du bas pour asseoir Messieurs les chanoïnes clercs et celui du haut pour Messieurs les chappelains clercs, et au milieu quatre petits sièges ronds pour asseoir les enfans de chœur ».

Dans le bas stal « sera faict huit entrées, quatre de chasque costé », avec « une marche de quatorze poulces de giron », pour permettre d'accéder à « l'autre stal ».

Les parcloses ou joues des « chaises » auront « trois pieds deux poulces depuis l'estrade jusqu'à leurs museaux ». On fera à chaque « chaise » une « sellette y compris le cul de lampe ».

Au-dessus des « chaises » s'élèvera « un lambris de douze pieds de hauteur ou environ, à commencer de l'appui du haut stal, jusques au niveau de la corniche du jubé, et sur toute la longueur du stal de l'un et de l'autre costé... orné et décoré de vingt corps d'assemblage qui contiennent chacun deux chaises de largeur, et autant d'arrière-corps qui n'en contiennent qu'une... ».

Le lambris sera couronné d'une « architrave, frise et corniche ». La frise s'ornera de « consolles grouppées, qui renfermeront des métopes ». A l'architrave et à la corniche, il faudra « élégir tous les membres d'architecture marqués ... sans placage ».

« L'entrepreneur fournira de tous bons bois de chesne bien sec et net, sans obier, fistules, nœuds, et de mesme couleur pour estre verny... ».[d]

Le bail porte, avec la signature de Fibardel, celles de la caution, le charpentier Vauclin, et du certificateur de caution, le menuisier Louis.

Les ouvrages de sculpture sont décrits, dans l'autre bail, avec une précision minutieuse :

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 191. — (*b*) Cf. *infra*, p. 211 et 212, notes. — (*c*) C. 403. Baux du 30 juin 1702. — C. 515. « Estimation des chaires et sculptures », signée par Gabriel le 6 juin 1702. — (*d*) C. 403. Bail du 30 juin 1702.

(1) L'un des beaux vases que l'on admire à Versailles, près du grand degré, est de Degoullons. (André Pératé, *Versailles*, p. 54.)

(2) Il y a quelques différences de largeur entre les travées. Cf. *supra*, p. 28, note.

Les parcloses des « chaises » seront ornées de testes de chérubins avec de doubles ailes, consolles, roulleaux revestus de feuillages », et portées sur des « consolles chantournées, revestues de feuilles d'eau ». Il y aura des « culs de lampe au dessous des scellettes, ornés de feuilles d'acanthe et revers », et, aux angles des panneaux de fond, des « oreilles ornés de fleurs ».

Dans le lambris, on distingue les « avant-corps » et les « pillastres », répétés alternativement :

« Sera faict dans le haut desdits pillastres vingt-deux panneaux où seront pour ornement les armes du Roy et chiffres, alternativement avec les colliers des ordres de Sa Majesté, bastons royaux, main de justice et couronne royalle. Dans le bas seront faicts des panneaux cintrez hault et bas, ornez scavoir : le cintre d'en hault d'une coquille avec des rinsseaux, et d'un petit cartouche en manière d'agraphe qui envelopera le cintre d'en bas et le dedans desdits panneaux de chuttes de trophées d'église. »

« Les grands avant-corps seront ornez chascun de deux consolles qui porteront les oreilles de la corniche cintrée; lesdites consolles ornées de ballustres et feuilles de refentes avec de petites chuttes de feuilles d'ollive au dessus d'un cadre ovalle sous ladite corniche cintrée, orné de plate-bande et compartiment sur le gros boudin, ledit cadre renfermant un bas-relief de la vie de Nostre Seigneur Jésus Christ, différend dans chascun cadre et dont le sujet sera donné par Messieurs les Commissaires, et couronné de deux testes de chérubins entre icelluy et la mouchette de la corniche ;[1] et sur le nu par le dessous, d'une gloire de chérubins, nuées et rayons, sur le fond du grand panneau de dessous; et sera fait sous la saillie de la table d'attente dudit avant-corps, au dessus du socle dudit lambris, un ornement d'une coquille avec rinseau et compartiment. Les panneaux dudit avant-corps au dessus de ladite corniche cintrée, entre icelle et le dessous de l'architrave, sera ornée d'une mitre avec la croix et la crosse, posez sur un livre qui portera sur le cintre.[2] Les oreilles dudit cadre seront ornez de rinseaux et compartimens d'où sortiront deux chuttes de festons qui viendront tomber sur le morceau du milieu; il y aura audit lambris vingt-cinq de ces avant-corps. »[3]

Au-dessus du lambris, « corniche, frise et architrave » seront décorées de la manière suivante : « ladite corniche ornée de miroirs fleuronnez sur le quart de rond d'en hault et de feuilles de refentes sur la doucine du dessous de la mouchette des consolles couplées dans la frise, ornés de voluttes, feuilles de refentes et fleurons, avec métopes entre lesdites consolles, garnies de trophées et ornemens d'église et de musique, lesdites consolles et métopes espacés suivant les divisions marquées au dessein, des rayes de cœur et fleurons sur le talon de l'architrave et un petit ruban courant sur la baguette de ladite architrave. »[4]

« Seront ornez cinq panneaux à la haulteur des lambris des chaises, sçavoir deux au costez du trosne épiscopal et trois autres dans la partie opposée; lesdits panneaux ornés de rinseaux et compartimens dans les deux bouts d'un chascun. »[5]

« Tous lesquels ouvrages de sculpture seront bien et deuement faits, conformément aux desseins qui en ont esté reiglez et au modelle en grand qui a esté fait en plastre dans ladite église de Sainte-Croix..., et pour cet effet l'entrepreneur fera travailler icy sur les lieux, à mesure que le menuisier lui préparera le bois, et en cas qu'il veuille faire travailler quelques mourceaux à Paris, il les fera transporter et rapporter à ses despens... »[a]

A côté de la signature de Jules Degoullons on lit celles de la caution,

---

(*a*) C. 403. Bail du 30 juin 1702.

(1) Ces têtes ont été supprimées à l'exécution, ou bien exécutées et arrachées plus tard par des vandales, quand les boiseries furent enlevées de la cathédrale.

(2) A l'exécution, on substitua les attributs royaux (couronnes, sceptres, mains de justice, colliers) aux attributs épiscopaux, dans la décoration d'une partie des « corniches cintrées ».

(3) Il est difficile d'expliquer comment le devis de sculpture prévoit 25 avant-corps, alors que le devis de menuiserie n'en prévoit que 20. En fait, nous en possédons aujourd'hui 23. D'autre part le bail d'entretien cité plus loin (p. 209) mentionne 52 consoles et autant de guirlandes « sur lesdits lambris », ce qui fait supposer l'existence de 26 avant-corps, garnis chacun de deux consoles et de deux guirlandes.

(4) Il n'est malheureusement rien resté de ces « corniche, frise et architrave ». La frise actuelle, en carton-pierre, ne date que de l'installation des boiseries au Grand Séminaire.

(5) Ces panneaux ne sont pas à la chapelle du Grand Séminaire. On est tenté de les reconnaître dans les lambris du chœur de Saint-Pierre-le-Puellier (église désaffectée pendant la Révolution et rachetée en 1816 par la fabrique de la cathédrale). Mais la description donnée par le bail n'est pas assez précise pour permettre une identification. Une partie de ces lambris pourrait aussi bien provenir du trône épiscopal lui-même que des « panneaux » voisins.

un certain Regnault « maistre paticier et traiteur demeurant à Orléans », et du certificateur, le menuisier Fibardel.

Notons enfin que les adjudicataires des deux baux s'engagent à rendre « le tout bien et deuement fait, parfait et posé, sous bonne visitation et réception », deux ans plus tard, « au dix aoust de l'année que l'on comptera mil sept cent quatre ». En fait, ils prendront le double du temps prévu.

## IV. — LA COMMANDE DU TRONE (1705).

Un mot du bail de Degoullons laissait prévoir la construction d'un nouveau trône épiscopal : la place et la disposition en étaient marquées déjà sur le plan d'ensemble arrêté le 30 mars 1702 (fig. 109). Pouvait-on moins faire pour Son Eminence que pour les chanoines ? L'édicule de pierre où les évêques siégeaient depuis 1622 eût paru bien pauvre auprès des nouveaux lambris [a].

Cependant, et par raison d'économie sans doute, on différa l'entreprise jusqu'en 1705. A la demande du Bureau, Gabriel fit préparer des devis sur ses propres dessins [b], et les enchères fut ouvertes le 18 septembre. Elles attirèrent peu d'amateurs, Fibardel ne se présenta que comme fondé de procuration de deux confrères : du parisien Jean Guesnon, menuisier ordinaire du roi, et de Jules Degoullons. Peut-être avait-il lui-même assez à faire avec les stalles, dont la livraison, attendue pour le 10 août 1704, était déjà fort compromise. Les rabais de Guesnon et de Degoullons l'emportèrent en deux séances sur ceux d'un concurrent commun, Claude Rouar [c]. Guesnon eut la menuiserie pour 2.200 l., Degoullons la sculpture pour 3.900 l. (9 octobre 1705). On peut supposer, cette fois encore, que tout avait été machiné d'avance par les soins de Gabriel, dans l'intérêt de l'œuvre : la délicatesse du travail projeté exigeait une étroite collaboration de l'architecte, du menuisier, du sculpteur.

Le devis de menuiserie [d] prévoit :

« Quatre colonnes d'ordre corinte composite... portées par des piédestaux... quattre pilastres derrière lesdictes colonnes... lesquelles colonnes portant leur entablement orné d'architrave, frise et corniche cintrée, enrichis de leurs architectures; au dessus de laquelle corniche sont deux manières de socles en admortissement sur lesquels seront posées deux renomées tenant un cartouche des armes de Sa Majesté, faisant le couronnement dudict trosne, pour lequel couronnement sera préparée une masse de gros bois de la grandeur et grosseur nécessaires. »

« Sera aussi faict entre les colonnes dudict trosne une niche en cul-de-four de quatre pieds neuf pouces de diamètre, orné d'un bâti renfermant un cadre oval, rempli d'un panneau de l'espoisseur nécessaire pour estre cintré suivant le plan ; au-dessus dudit cadre une imposte de cinq à six pouces de profil, cintrée suivant la niche, portant sur le devant une archivolte cintrée renfermant la calotte de la niche, assemblée et ornée de cadres. »

« L'espasse entre l'archivolte et l'architrave de la corniche rempli d'un grand panneau cintré en élévation de l'espoisseur nécessaire pour y estre taillés et élégis les armes et cartouche de Son Eminence, le tout de vingt-un à vingt-deux pieds de hault, sur neuf pieds et demi à dix pieds de large. »

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 174. — (*b*) Baux de 1705 (C. 403). — (*c*) C. 391. Délibérations de sept. 1705. — (*d*) C. 403. Bail du 9 oct. 1705.

« Sera aussi faict le marchepied dudict trosne, et marches pour y monter, de parquet avec compartiment très-riche, porté sur une armature de charpentes..... la balustrade ornée de piédestaux faisant fasse à ceux des colonnes, remplie dans les espaces de balustres très riches... appuy de quatre à cinq poulces... plinte au-dessous, le tout orné d'architecture, ladite balustrade cintrée par le devant en manière d'ance de panier, le tout élégi dans la masse des gros bois... »

« Tous lesquels ouvrages seront faicts de bon bois de chesne de Hambourg, sans aucuns nœuds, osbier, bois rouge, picqué ni défectueux, bien assorti de couleur esgalle, autant que se pourra bien assemblés..., tous lesquels bois seront fournis par l'entrepreneur... »

La construction du trône est décrite beaucoup mieux que celle des stalles ne l'était dans le devis dressé par Fibardel en 1702. Il est vraisemblable que les baux de 1705 furent rédigés dans le cabinet même de Gabriel.

Le devis de sculpture[a] n'est ni moins précis ni moins expressif que celui de menuiserie :

On y détaille les « feuilles de persil, roulieaux, fleurons, acantes » dont s'enrichira le cadre du fond de la niche, ou l'imposte, ou l'archivolte ; les « testes de chérubins avec des doubles ailes qui grouperont ensemble sur des nuées » en haut du cadre ; les « oreilles » du cadre, à « bandes entrelassées dans le milieu desquelles sortiront des coquilles ». Le cartouche qui portera les armes du Cardinal sera « très riche, avecq le cordon de l'Ordre du Sainct Esprit où pendra la Croix dudict Ordre, et au dessus sera une double croix qui porte le chappeau du Cardinal d'où naissent les cordons et houppes... lequel cartouche sera supporté par deux branches de palmes et de lauriers ». De part et d'autre on verra des « rinceaux de feuillages qui auront deux pieds de hault, enrichis de grands mourceaux de feuilles d'acante, tournesol, tigettes, bandes, fleurs et fleurons ». Le « plat fond cintré au dessoubs de l'architrave » sera orné au milieu « d'une roze fleuronnée », et sur les côtés de « feuillages, coquilles, tournesols, palmettes » etc. La corniche aura aussi ses menus ornements, et au-dessus « seront taillées les armes du Roy » et « deux grands anges ailez de six pieds ou environ... posez sur une manière de consolle ».

On décrit encore les quatre colonnes « ornées dans les canneaux de branches de fleurs et cheuttes de fleurons », les chapiteaux « de l'ordre corinthien », les bases à « trois ornemens » différemment traités, les panneaux des piédestaux « taillez dans les milieux de plusieurs fleurs de lis sans nombre », la balustrade à « panneaux de mosaïque enrichie de bandes... », à balustres couverts de « fleurons » et de « feuilles d'acante et compartimens de bandes entrelassées », à « piédestaux ornez de chiffres du Roy couronnez d'une couronne royalle ». L'appui « qui couronne les balustres » aura aussi ses ornements, « gaudrons, bandes, feuillages, fleurons. »[1]

Le tout doit être « bien et deument » fait, et « proprement » sculpté « suivant les desseings qui en ont esté faicts par ledict sieur Gabriel architecte, controlleur général des bastimens de sa Majesté, et suivant les desseings et modèles en grand qui en seront réglez et arrestez par luy ».

Les deux baux, adjugés le 9 octobre 1705, obligent les adjudicataires à mener l'ouvrage à bonne fin dans un délai extrêmement court : le menuisier doit « parfaire » son programme avant « le quinze du mois de novembre prochain », et le sculpteur mettre « nombre de bons ouvriers suffisants » pour que le trône soit « en estat de poser à la fin du mois de novembre prochain »[2].

Le Bureau croyait-il possible d'exécuter un pareil travail en si peu de temps? Peut-être voulait-il simplement manifester sa bonne volonté à

---

(*a*) C. 403. Bail du 9 oct. 1705.

(1) Certains panneaux en retour des colonnes, du côté de la niche, sont l'objet d'une description qui conviendrait à quelques pièces des boiseries, déjà signalées, de Saint-Pierre-le-Puellier. (Cf. *supra*, p. 204, note 5.)

(2) M. Vignat voit dans ces dates « une erreur évidente, imputable sans doute au copiste ». Mais elles sont écrites en toutes lettres et dans des actes authentiques, revêtus des signatures des contractants. D'ailleurs une allusion du cahier des délibérations confirme ces dates. (C. 391. 11 juin 1706.)

l'égard du Chapitre, impatient, comme on peut croire, de réoccuper son chœur, d'où les transformations en cours le tenaient exilé depuis quelque temps déjà.

## V. — L'EXÉCUTION (1702-1706).

Dès 1703, avant même de passer la commande du trône, le Bureau s'était occupé de préparer le chœur à recevoir sa nouvelle parure. Il faisait renouveler le dallage sur le modèle de celui de la nef, « en pavé de Briare et de Volvic », et supprimer l'ancienne pente qui relevait lentement le niveau du chœur, du jubé au maître-autel. Il fallut, par suite, ajouter deux marches devant la « première estrade » du sanctuaire. En même temps on repava cette « estrade » en dalles de pierre octogones et carreaux de marbre noir, et l'on rallongea les cinq marches de la seconde « estrade » jusqu'aux piliers les plus proches, en supprimant un « balustre » qui avait jusqu'alors limité, de part et d'autre, cet emmarchement (fig. 85) [a].

Les entrées latérales du chœur furent aussi refaites, élargies, embellies. Le cadre de ces portes, lié à la clôture, fut en pierre d'Apremont « de bon banc ». On commanda, pour 1.500 l., des vantaux semblables à ceux de la porte du jubé, en ferronnerie relevée de cuivres. Il y eut, entre autres motifs, à chaque porte, « un globe couronné à double paremens chargé de trois fleurs de lis, accompagnées de cornes d'abondance et autres ornemens ». [b]

Ces travaux d'aménagement obligèrent le Chapitre à aller célébrer ses offices à quelque distance : en 1705, on transporta les vieilles stalles dans la grande nef et l'on dressa au transept, devant le jubé, un autel de menuiserie surmonté d'un tableau et d'une « suspension du Saint-Sacrement ». [c]

Pendant ce temps les menuisiers Fibardel et Guesnon, et le sculpteur Degoullons, étaient censés pousser avec diligence les travaux entrepris en 1702 et 1705. Les documents nous révèlent quelques épisodes de cette période d'exécution.

En mars 1703, on voit Fibardel se rendre « à Versailles près Monsieur Gabriel pour résoudre les difficultez ». Il rapporte bientôt un « desseing de la partie circulaire des chaires » [d], c'est-à-dire des quatre stalles et du lambris qui, de chaque côté du chœur, formaient le raccord entre la rangée principale, parallèle aux piliers, et l'autre rangée adossée, en retour d'angle, au jubé [1]. En mai, Fibardel présente au Bureau, sans doute de la part de Gabriel, un « mémoire des sujets qui doivent estre mis dans les ovalles » [e].

---

(*a*) C. 391. Délibérations de 1703 à 1707. — C. 404, 405. Baux et pièces diverses. — (*b*) C. 391. Délibérations de 1703. — C. 405. Baux divers. — (*c*) C. 403. Bail du menuisier Fibardel, 28 mars 1705. — C. 391. Délibérations du 22 mai et du 9 juillet 1705. — (*d*) C. 391. Délibérations des 15 mars et 12 avril 1703. — C. 391. Délibération du 18 mai 1703.

(1) Les « pilastres » cintrés qui se voient dans la chapelle du Grand Séminaire, sur le mur du chevet, proviennent de cette « partie circulaire ».

Le greffier note l'approbation donnée, sans prendre malheureusement la peine d'indiquer qui s'est chargé ou se chargera de fournir les esquisses des « sujets » prévus [1].

Notons qu'il est surprenant de rencontrer Fibardel en une affaire qui intéresse exclusivement le sculpteur. C'est à croire que Degoullons ne quittait guère Paris, et faisait exécuter la sculpture dans son atelier ordinaire, comme le bail lui en avait laissé la faculté. On saura peut-être un jour, par quelque mémoire retrouvé, si Degoullons n'a pas fait appel à la brillante équipe d'ornemanistes qui l'avait secondé à l'Œil de Bœuf, et qui devait bientôt l'aider encore au chœur de Notre-Dame de Paris : Marin Bellan, Pierre Taupin, André le Goupil, et autres [2].

Cependant les mois et les années s'écoulent. Le terme fixé par les baux de 1702 est atteint sans que les stalles soient prêtes : plus d'un an après, au printemps de 1706, on attend toujours la livraison. Et la date fixée pour l'achèvement du trône est, elle aussi, dépassée. On comprend que le Bureau recoure aux grands moyens :

« La Compagnie a ordonné à Fibardel de faire et poser dans le premier juillet prochain touttes les chaises haultes et basses et de rendre dans led. temps tous les panneaux lambris et corniches en estat d'estre posez, et faulte par luy d'y satisfaire a esté ordonné qu'il seroit pris des ouvriers à ses despens, et sur ce qu'il nous a représenté qu'il n'avoit que cinq compagnons et que pour satisfaire à nostre présente ordce il luy en fault au moins douze, a esté ordonné, attendu qu'il s'agit d'ouvrages royaux, qu'il luy sera permis de prendre chez les maistres menuisiers de cette ville les compagnons dont il aura besoing..., et où les maistres seroyent refusans de laisser aller leurs compagnons pour travailler aud. ouvrage, lesd. maistres seront contraints eux-mesmes d'y venir travailler. » [a]

Le même jour, 27 mai 1706, on écrit à Degoullons « qu'il vienne dans le premier de juin prochain pour travailler ». Il s'agit, sans doute, de quelques pièces en retard, ou du ragrément des pièces déjà faites, car on n'imagine pas que l'ensemble du travail de sculpture ne soit pas, alors, très avancé.

Cependant, le 11 juin, un rapport du contrôleur fait connaître au Bureau que la situation ne s'améliore pas : Fibardel « néglige de travailler », Guesnon « n'envoye pas le trosne », Degoullons « n'a point fait la sculpture dudit trosne, quoy qu'il soit obligé de la rendre faicte au mois de novembre dernier » [b]. En conséquence :

« La Compagnie a ordonné qu'il seroit mis garnison ès maisons desd. Fibardel, Guesnon et Degoullons pour y rester jusqu'à ce que lesd. chaires et trosne épiscopal soyent posées. » [c]

Mesure décisive, car à l'automne les entrepreneurs sont enfin prêts à commencer le montage. On le prépare en entaillant « une mouchette de chasque pillier », afin d'appuyer les lambris, et en dressant un « gros bâti de charpente » derrière le trosne épiscopal. On remet en place les pièces de bois « auxquelles on tend ordinairement les grandes tapisseries », mais

---

(*a*) C. 391. Délibération du 27 mai 1706. — (*b*) C. 391. Délibérations de mai-juin 1706. — (*c*) *Ibid.*, 11 juin 1706.

(1) En tout cas, la date de l'exécution des boiseries exclut tout à fait la possibilité d'attribuer les esquisses à Ch. Le Brun, comme divers auteurs l'ont fait.

(2) Cf. André Pératé, *Versailles*, p. 48. — Marcel Aubert, *La cathédrale Notre-Dame de Paris*, p. 137. — Jules Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du Roi*, V. p. 873.

on les a revêtues de « corniches de l'un et de l'autre costé » pour les accorder « à la beauté des nouvelles chaires » [a].

Enfin celles-ci s'installent aux deux côtés du chœur. Leurs lambris sont attachés aux piliers et aux parois de la « ceinture » par de nombreuses « fiches ou pattes de fer » [b]. Le trône est monté en même temps. Gabriel vient en personne inspecter l'ouvrage à la fin de novembre et ordonne quelques augmentations. Dans la « partie circulaire des chaires » la symétrie n'est pas parfaite : on ajoutera au lambris des « pilastres ornez de mosaïque », deux de chaque côté. De plus les huit « sellettes » des enfants de chœur et les quatre bancs du « bas stal » seront enrichis d'ornements. Fibardel et Degoullons se chargent de ces œuvres, chacun selon son état, le premier pour 250 livres, le second pour 660 [c].

Mais, « pour la plus grande perfection », il faut encore boucher le vide qui sépare la première stalle du portique du jubé. Gabriel donne les dessins et les devis d'« ouvrages de marbre » dont l'exécution est confiée, pour 283 livres 10 sols, à Jérôme Derbais, le marbrier parisien [d].

Le Chapitre n'attend pas que les entrepreneurs aient fait place nette, pour prendre possession du chœur. Il y officie le 7 décembre 1706, veille de la fête de la Conception [1]. Les lambris ne sont alors posés qu'en partie : on espère peut-être que l'occupation hâtera l'achèvement. Mais, à l'usage, on juge nécessaire d'ajouter quelques aménagements d'ordre pratique :

« Affin de rendre (les chaires) dans leur dernière perfection, et donner à Messieurs les chanoines la commodité qu'ils avoient à celles desmolies, qui sont des petittes armoires pour y serrer leurs bréviaires et autres livres qui leur sont nécessaires, nous aurions, condescendans à leur prière, résolu de faire faire ausd. nouvelles chaires des armoires, et en mesme temps des crachoirs pour conserver le parquet d'ycelles chaires. » [e]

Fibardel fit « soubs l'appuy et derrière le bas stal » vingt-quatre armoires de chêne, espacées de manière « que deux desd. sieurs chanoines s'en puissent servir », divisées chacune en deux compartiments, et fermées par deux volets munis de serrures. Enfin « aux endroits vuiddes d'armoires » il mit « deux crachoirs ». Le tout coûta 298 livres [f] [2].

On eût pu s'en tenir là. Mais le Bureau voulut pousser la « condescendance » à l'égard du Chapitre jusqu'à prendre à sa charge le nettoyage des boiseries :

« Le trosne de Monseigneur l'Evesque d'Orléans et les chaires de Messieurs les Chanoines de ladite Eglise nouvellement construites dans le chœur estant un ouvrage des plus beaux du royaume [3], tant en menuiserie qu'en sculture, nous avons cru qu'il estoit de notre devoir de donner nos soings pour la conservation d'un si bel ouvrage, et pour cela aurions résolu de procedder au bail au rabais, de la manière accoustumée, de ce qu'il convient faire pour l'entretien pendant le temps de neuf ans..... »

---

(*a*) C. 403. Bail du 26 août 1706. — (*b*) C. 391. Délibérations de nov. 1706. — C. 403. Bail du 2 déc. 1706. — (*c*) C. 403. Baux du 2 déc. 1706. — (*d*) C. 406. Bail du 10 fév. 1707. — Cf. *supra*, p. 190. — (*e*) C. 403. Bail du 7 janv. 1707. — (*f*) *Ibid.* et C. 391. Déliberation du 7 janv. 1707.

(1) D'après une délibération capitulaire retrouvée par M. Henri Jouin. (*Op. cit.*, cf. *supra*, p. 199, note).

(2) Cette dernière dépense porta le coût total des boiseries à plus de 43.000 livres.

(3) Dans un inventaire de 1776, les stalles sont données comme étant « les plus belles qui soient en France ». (Bibliothèque d'Orléans, manuscrit 624).

« Il convient d'en oster la poussière une fois chasque mois de chascune année, avec plumeaux et brosses et autres choses doux et propre, afin de conserver la vivacité des arrestes de l'architecture et délicatesse de la sculture, dans toutte la haulteur des lambris, frise et corniche. »

« L'entrepreneur sera tenu, à touttes les veilles de grandes festes de l'année et les cérémonies extraordinaires, de faire lesd. nettoyemens, et de les recommencer le lendemain d'icelles, affin que cela soit toujours propre ; plus, sera tenu de bien examiner, à chasque fois qu'il netoyera lesd. lambris, s'il se disjoint quelque partie desdits ouvrages, pour les reioindre et coller, comme aussy cinquante-deux festons et autant de consolles qui sont cintrez sur lesd. lambris, les coller et attascher de plusieurs pointes... »

« L'entrepreneur sera payé du prix du présent bail à la fin de chascune année d'iceluy, en raportant certificat de l'un de Messieurs les Chanoines qui sera à cet effect préposé; [il] jouira de la maison de présent occupée par Jean Fibardel, scize dans l'enclos du Cloistre de ladite Eglize, sans en payer aucun loyer. » [a]

Le preneur fut Jean Fibardel lui-même, au prix de 40 livres par an : il eut des successeurs, payés par le Bureau, jusqu'en 1763 [1].

## VI. — L'ŒUVRE D'ART. (*Album, fig. 104-110.*)

Il nous est facile, aujourd'hui encore, de vérifier si les boiseries de Sainte-Croix méritaient d'être tenues pour « un ouvrage des plus beaux du royaume ».

La plus grande partie des lambris, presque la totalité [b], a échappé au vandalisne jacobin et a été l'objet, au cours du XIXe siècle, d'un entretien assidu dans la chapelle du Grand Séminaire. Mais la corniche a disparu complètement. Le trône épiscopal, démonté en 1792, a été reconstitué tant bien que mal sous la Restauration. Le socle, le devant de la balustrade, les quatre colonnes et leurs pilastres, le grand écusson royal avec ses anges, sont entrés dans la composition d'un nouvel édicule plus vaste, sur le même emplacement. Mais l'ancien fronton cintré, les armoiries épiscopales, la niche à luxueux panneaux, n'existent plus. La partie de balustrade qui bordait autrefois le socle du côté de l'autel, était conservée avant 1906 au Grand Séminaire : elle est maintenant au Musée Historique d'Orléans. Quant aux stalles proprement dites, vendues pendant la Révolution au prix dérisoire de 160 francs le stock [c], elles ont longtemps passé pour perdues. M. G. Vignat a démontré que l'église d'Ingré en possède une trentaine, d'ailleurs en fort mauvais état. Nous pouvons ajouter qu'il s'en trouve à l'église de Meung huit autres, malheureusement mutilées. [2] Enfin il est assez vraisemblable que les panneaux du chœur de Saint-Pierre-le-Puellier proviennent soit du trône épiscopal, soit des lambris avoisinants [d].

---

(*a*) C. 403. Bail du 10 mars 1707. — (*b*) Cf. *supra*, p. 204, notes 3 et 4. — (*c*) Abbé Dubois. *Notice historique et description de Sainte-Croix*, 1818, p. 15. — (*d*) Cf. *supra*, p. 204, note 5.

(1) M. H. Jouin cite un règlement fait par le Chapitre, en 1745, pour interdire de tendre en noir le chœur, de peur qu'on ne gâte les boiseries. (*Op. cit.*)

(2) Il y avait 104 stalles selon le devis, 100 seulement au dire de l'abbé Dubois. La moitié aurait été réduite en cendres au cours des deux hivers qui suivirent le démontage. Déposées dans les salles de l'évêché, elles servirent à chauffer le « clubiste » qui avait charge de les garder. (*Mémoires de l'abbé Pataud*, cités par Herluison et Leroy. *Notes pour servir à l'histoire de l'art dans l'Orléanais*, 1900, p. 41.)

Cet ensemble de vestiges permet d'apprécier l'œuvre des architectes du roi, Mansart et Gabriel, et de leurs interprètes, Degoullons, Fibardel, Guesnon.

Pour le choix des bois, les assemblages, l'assortiment des veines, des fibres, des teintes, Fibardel et Guesnon se sont montrés les menuisiers les plus consciencieux et les plus adroits. Les moulures sont profilées avec une admirable finesse, et les champs accusent ce fini du rabotage et du polissage que notre menuiserie mécanique ne sait plus obtenir et que l'ébénisterie est seule à conserver. Là-dessus le plus expert des sculpteurs est venu modeler ses reliefs : il les a dégagés, refouillés, ciselés, avec une sûreté de touche, une souplesse, un accent merveilleux. Presque tous les motifs sont « élégis » en plein bois [1]. Néanmoins les fonds ont une netteté parfaite : le fil du rabot semble avoir couru sous la broderie, tant celle-ci se découpe avec précision, s'enlève avec légèreté.

Si l'œuvre révèle une singulière adresse du praticien, elle manifeste plus encore le talent de l'architecte. C'est ici le classique français par excellence : largeur, netteté, harmonie de la composition, subordination de l'ornement à la ligne; ménagement d'espaces qui mettent les reliefs à l'aise et en valeur; mouvement simple, ordonné, élégant; calcul des moindres effets, sous l'apparence d'une facilité souveraine.

Le caractère des motifs accuse la date de l'ouvrage. On relève la coquille et la palmette, qui n'étaient plus des nouveautés. Mais on voit apparaître la guirlande de fleurs, festonnant les attributs royaux ou épiscopaux : note de coquetterie charmante, qui annonce le XVIII^e siècle. La même gaieté s'exprime aux lèvres des chérubins : ils ne semblent naître de la nuée lumineuse que pour sourire.

Des fleurs s'enlacent encore aux trophées d'église suspendus dans les « pilastres ». Elles égaient les emblèmes sacrés, le mobilier de l'ancien Temple et les instruments du culte chrétien. Ce sont d'ailleurs les plus jolis modèles de l'orfèvrerie d'alors que le sculpteur a rendus sur le bois avec une étonnante précision [2]. Tous ces calices, ces ostensoirs, ces chandeliers, ces burettes, sont des pièces de choix, comme on en retrouve si peu, hélas ! dans nos sacristies dévastées.

Mais les plus remarquables sculptures des lambris sont encore les vingt-trois médaillons, en bas-relief, qui retracent la vie de Jésus-Christ. Jamais main plus habile n'eut à interpréter de plus beaux dessins. On voit, dans l'ovale des cadres, les personnages se grouper avec aisance, ressortir ou s'effacer selon leurs rôles respectifs, se dérober au besoin dans le vague des perspectives esquissées à fleur de bois par un ciseau magique. Tout le mouvement de chaque scène ramène l'attention au trait significatif : une pose, un geste, un regard, qui résume l'épisode et fixe la leçon. C'est

---

(1) Aux lambris, les seules pièces rapportées sont les guirlandes et les petites consoles qui surmontent ou accompagnent les « ovales ». (Cf. Bail d'entretien, *supra*, p. 210).

(2) Les trophées liturgiques commençaient à tenir la mode. On en fit, de 1707 à 1710, dans la chapelle de Versailles, et Degoullons y travailla. (A. Pératé, *Versailles*, p. 105.) A Orléans diverses imitations des trophées de la cathédrale furent exécutés pendant le XVIII^e siècle, notamment à l'église Saint-Paul (banc d'œuvre et chœur), et à Saint-Pierre-du-Martroy (chapelles latérales).

l'illustration de l'Evangile à la manière des maîtres du Grand Siècle, disparus quelques années plus tôt, Poussin, Philippe de Champaigne, Le Brun, et de quelques survivants dignes d'eux, comme Coypel et Jouvenet. On a peut-être emprunté directement à l'œuvre de l'un ou de l'autre.

Il est moins facile d'apprécier le trône épiscopal que les lambris, la restauration de cet édicule s'étant écartée sensiblement du plan primitif. Mais les divers morceaux conservent leur valeur propre. Sous une opulente parure, la balustrade et les colonnes ont des profils très élégants. Le groupe du sommet est admirable : le Moyen Age sculptait de gentils petits anges pour porter l'écu d'une France encore jeune et naïve... voici maintenant des messagers superbes, qui vous présentent et vous recommandent l'emblème de la plus glorieuse des Monarchies... [1].

Si incomplets que soient aujourd'hui les vestiges, on entrevoit cependant le beau chœur inauguré en 1706, on imagine l'effet de ce riche déploiement de boiseries au bas des piliers de la cathédrale, on devine le plaisir des chanoines, gens que la tradition et le point d'honneur voulaient cultivés, à couler leurs jours dans ce cadre merveilleux. Ils avaient des stalles du goût le plus pur, le plus poli et, à certains égards, le plus nouveau. La grandeur du siècle s'y marquait, mais non son faste : car la mode des décorations excessives était alors passée. L'art voulait parler, comme Racine, une langue souple et lumineuse. Et il y avait une bonne grâce charmante dans cet effort de raison. Le roi lui-même souriait, en vieillissant, à ce renouveau du goût. Il inscrivait en marge d'un devis de Mansart : « Il faut de l'enfance répandue partout » [a]. Le chœur de Sainte-Croix eut cet air d'élégance à la fois jeune et sage, qui fut la dernière parure, et non la moins distinguée, du grand règne.

Un parallèle s'impose entre nos boiseries et celles qui furent exécutées un peu plus tard, par le même sculpteur et ses compagnons habituels, pour le chœur de Notre-Dame de Paris [2]. Le prix de ces dernières fut plus élevé et leur décoration beaucoup plus riche. Les lambris en particulier se tapissèrent d'une profusion de feuillages et d'attributs. Mais ce fut au détriment des qualités supérieures : on ne retrouve pas à Notre-Dame le rythme impressionnant, l'élégance ordonnée, de l'œuvre orléanaise. Celle-ci est d'un art plus proprement français, et en même temps d'un caractère plus religieux.

Le prélat qui avait présidé à l'élaboration des plans et choisi sans doute les artistes, ne vit pas le travail achevé. Quelques mois avant le montage, le 5 février 1706, le cardinal de Coislin mourait à Versailles. Nous ne savons si les armoiries sculptées au fronton du trône furent les siennes. Mais un panneau des lambris porte, avec les armes du Chapitre, l'inscrip-

---

(*a*) Cité par A. Pératé. *Versailles*, p. 60.

(1) Peu de temps après l'exécution de ce groupe, un autre tout semblable était fait par le sculpteur Magnier pour la tribune royale de la chapelle de Versailles.

(2) Les comptes des Bâtiments du roi éclairent l'histoire, longtemps mal connue, des boiseries de Notre-Dame. Le 2 octobre 1715 on payait 18.261 l. à Degoullons, Legoupil, Taupin, Bellan et Lalande pour « parfait payement de 57.261 l. 15 sols, pour ouvrages par eux faits aux chaires du chœur de l'Eglise de Notre-Dame depuis 1711 jusqu'au 15 février 1715 ». (Jules Guiffrey. *Comptes des Bâtiments du Roi*, V, 873.)

tion : *Sede vacante*. Peut-être n'y eut-il dans la cathédrale, pour perpétuer la mémoire d'un épiscopat particulièrement actif et bienfaisant, que la simple « tombe de marbre » étendue sur le caveau du défunt par les soins du Bureau [1].

Mais, à défaut de mausolée, Orléans voua au cardinal la fidélité du souvenir. Chaque année, un « service solennel avec musique » était célébré à son intention. Au bout d'un demi-siècle, comme on cherchait à réduire le nombre des fondations, quelqu'un nota sur la liste, en regard de l'anniversaire de Mgr de Coislin : « A conserver par reconnaissance » [a].

---

(*a*) Arch. départ. G. 457. Projet de réduction des fondations (1760 ?)

(1) Cette tombe est sur le premier palier du sanctuaire, à gauche. Elle porte une inscription fort simple, mais à l'origine on en lisait une autre « que l'évêque successeur de M. le Cardinal de Coislin fit effacer comme trop favorable à des personnes qu'il regardoit comme jansénistes ». Ce texte faisait en effet l'éloge des collaborateurs du cardinal et vantait l'esprit de tolérance qu'on avait aimé chez le défunt : « *Ecclesiasticæ pacis amantissimus turbas composuit, concordiam fovit...* » Cf. Epitaphes recueillies par Polluche (1780). (Bibliothèque d'Orléans. Manuscrit 621).

# CHAPITRE V

# EMBELLISSEMENT DES CHAPELLES ET DU SANCTUAIRE

## 1705 - 1729

I. RÉTABLES ET GRILLES DES CHAPELLES (1705-1708). — II. L'AUTEL DU DUC D'ANTIN (1721-1729).

## I. — RÉTABLES ET GRILLES DES CHAPELLES (1705-1708).

Le successeur du cardinal de Coislin sur le siège d'Orléans, Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, obtient du roi, le 28 mai 1707, un arrêt déterminant la répartition des crédits et l'ordre des travaux. Il y est « enjoint » aux commissaires d'employer les premiers fonds disponibles tant à rétablir le clocher qu'à « construire un autel convenable à la magnificence du chœur, le fermer de balustrade de fer, et faire au-dedans de l'église ce qui sera jugé nécessaire pour la rendre dans sa perfection »[a].

Mais le Bureau n'a pas attendu cet ordre. Avant même que les boiseries du chœur soient posées, il commence d'enrichir la décoration des chapelles.

(a) Arch. Nat., E. 1940, fol. 238. — *Recueil* de 1740, p. 44.

En 1705, il fait placer des rétables dans la chapelle « appelée la petite Notre-Dame », et dans celle de saint Martin. La dépense ne s'élève qu'à 150 livres, parce qu'on remploie « quantité de pierres provenue de la démolition du trosne épiscopal » primitif[a]. Les deux colonnes de ce dernier sont transportées à la « petite Notre-Dame », où elles encadreront le tableau de Bonnart dont nous avons mentionné plus haut la commande [b].

En 1706, nouvelle entreprise, beaucoup plus coûteuse. On s'avise que les clôtures en bois des chapelles « ne conviennent pas à la beauté de lad. Eglise », et « comme Sa Majesté a tesmoigné plusieurs fois que son dessain estoit de rendre ladite église dans la dernière perfection », on décide de faire exécuter des « fermetures de fer » semblables à celles des entrées du chœur[c]. Comme toujours, on convoque des experts qui examinent divers projets. Le plus convenable, adopté pour toutes les chapelles uniformément[1], comporte des pilastres aux côtés de la porte, un encadrement ouvragé, une frise ornée des chiffres du roi et d'enroulements, un « couronnement » dont « l'oval » contiendra « le chiffre du saint titulaire ». Tous les ornements devront être « relevez et cizelez sur le plomb ».

Deux maîtres serruriers d'Orléans, François Dupuis et Laurent Tesson, se chargent, pour 5.300 livres, de forger les dix clôtures « dans toutte la perfection de l'art »[d]. Mais quand, un an plus tard, les deux premières grilles sont posées, on ne les trouve pas « assez remplies, ornées et solides »[2], et on alloue aux entrepreneurs un supplément de 1.700 livres pour ajouter des « dards garnis de deux feuilles d'eau », des fleurs de lis et d'autres ornements[e].

De ces ferronneries, achevées en 1708, la Révolution n'a rien laissé subsister dans la cathédrale : l'auteur de la plus ancienne monographie écrite depuis la tourmente, l'abbé Dubois, avance que « un député de la Convention s'est emparé des grilles qui fermaient les chapelles et le chœur »[f]. Quant aux rétables, s'il en restait encore quelque chose il y a un siècle, ces précieux vestiges n'ont pas trouvé grâce un peu plus tard, lorsqu'on entreprit d'appliquer aux chapelles les farouches principes des restaurateurs romantiques.

## II. L'AUTEL DU DUC D'ANTIN (1721-1729). (*Album, fig. 111.*)

Une fort belle épave de l'ancien mobilier avait, jusqu'à nos jours, échappé à toutes les dévastations. C'était ce maître-autel « convenable à la

(*a*) Cf. *supra*, p. 174 et p. 205. — (*b*) Cf. *supra*, p. 195. — (*c*) Cf. *supra*, p. 192 et p. 207. — (*d*) C. 515. Bail 24 mars 1706. — (*e*) C. 515. Bail du 10 mars 1707. — (*f*) *Notice historique et description de l'église cathédrale de S^te^-Croix*, par l'abbé Dubois, 1818, p. 14.

(1) Le bail de ferronnerie prévoit des grilles pour dix chapelles.

(2) Une expérience récente avait prouvé la nécessité de portes solides. Les ferronneries des deux « portes latérales » du chœur avaient été en partie rompues « par l'affluance du peuple, lors de l'inhumation de feu Son Eminence ». (C. 391. Délibération du 2 décembre 1706.)

magnificence du chœur », dont la réalisation, prévue dès 1707, avait été effectuée vingt ans plus tard, sous Louis XV. Il a fallu la chute des voûtes du sanctuaire, en 1904, pour anéantir ce dernier témoin des splendeurs passées[a].

Son histoire est curieuse : d'abord, il ne fut point payé des deniers du roi, mais offert par un généreux donateur ; puis, sa réalisation fut précédée d'une étude préparatoire particulièrement attentive et prolongée. Nous en sommes informés par le préambule d'un bail de 1721, relatif à l'autel de Saint-Mamert, autel qui, nous le savons[b], se trouvait au fond du sanctuaire, derrière le maître-autel :

« Monsieur le duc d'Antin, gouverneur de cette province, nous ayant tesmoigné que son intention estoit de faire faire à ses frais et despens un maistre autel à lad. église à la moderne, enrichy de colonnes et autres ornemens de marbre, à la place de celuy qui y estoit, et affin qu'il fut dans sa dernière perfection, qu'il estoit à propos et qu'il souhaittoit en faire faire un model en plastre, ce qui auroit esté faict, mais comme la chappelle de St Mamert servoit d'ornement à l'ancien maistre autel, qui estoit beaucoup plus hault que le model qui est faict à présent[c], ce qui auroit causé une difformité considérable, c est pourquoy nous avons cru qu'il estoit indispensable de faire démolir lad. chapelle de St Mamert, pour ensuite la faire refaire bien plus basse qu'elle estoit, affin de servir d'ornement au nouvel autel... » [d]

On venait donc de faire disparaître le vieil autel du XVIe siècle, et d'installer à la place un modèle en plâtre du nouveau projet. Il n'existe aucun document d'archives relatif à cette maquette, dont le Bureau n'eut pas à diriger la réalisation. Mais on en a récemment découvert d'intéressants vestiges : après l'effondrement des voûtes du sanctuaire, quand on enleva ce qui restait de l'autel de marbre, on trouva à l'intérieur du coffre, empilées avec d'autres débris[1], de belles pièces de plâtre, revêtues d'un décor de peinture, et semblables, par leurs formes et leurs teintes, à l'autel lui-même. Plusieurs de ces fragments portaient des reliefs dorés, en particulier une fort belle coquille et des enroulements, ou « postes », enrichis de feuillages : c'étaient évidemment les modèles des appliques de cuivre que la Révolution arracha à l'autel de marbre.

Quel avait été l'auteur du projet? Les textes ne le disent pas formellement, mais une délibération du Bureau, en date du 4 octobre 1720, permet peut-être de le deviner :

« La Compagnie a déterminé de faire faire l'ouvrage qui est contenu au desseing fait par Monsieur de Coste[2], architecte des bastimens du Roy, qui a esté paraphé par Monseigneur et resté au greffe ». [e]

Or, aux séances précédentes, il n'était question d'aucun autre ouvrage que de la transformation de l'autel Saint-Mamert : n'est-on pas en droit d'inférer que le dessin approuvé le 4 octobre concernait cet autel, et que, d'autre part, le projet du grand autel eut la même provenance? Il y avait trop de rapport entre les deux ouvrages pour qu'on ne les confiât point au

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 162 — (*b*) Cf. *supra*, p. 175. — (*c*) Cf. *supra*, p. 175, note 3. — (*d*) C. 405. Bail du 6 mars 1721. — (*e*) C. 391. Délibération du 4 octobre 1720.

(1) Avec les vestiges de la maquette de 1721 furent retrouvés des fragments d'un autel de pierre (Cf. Introduction, p. XV, note 2).

(2) Dans les documents orléanais, le nom de l'architecte Robert *de Cotte* est souvent écrit *de Coste*.

même artiste. Il est à remarquer d'ailleurs que Robert de Cotte, Premier Architecte du Roi, était le principal sous-ordre du Surintendant des Bâtiments, c'est-à-dire du donateur même du maître-autel : le duc d'Antin cumulait, en effet, cette haute charge avec celle de gouverneur de l'Orléanais [1].

Les travaux de l'autel Saint-Mamert s'exécutèrent en 1721, conformément au bail dont nous avons cité le préambule [a]. L'arche qui portait l'autel fut abattue, ainsi que les deux escaliers d'accès. On refit la plate-forme ou « palier » sur un plan beaucoup plus vaste et à un niveau bien inférieur. Elle eut des emmarchements de cinq degrés au lieu de vingt-deux. Au fond de cette plate-forme, sur un marchepied de deux degrés, s'éleva l'autel du saint, « érigé » à neuf en pierre d'Apremont. Mais le rétable « de bois doré » fut remonté « comme il estoit cy devant..., garny de ses colonnes, arrière corps, fronton et atique ». Le Bureau dépensa plus de 900 livres [b].

La réalisation du maître-autel en marbre se fit attendre huit années. Voulait-on se donner le temps d'expérimenter la commodité pratique du modèle, et de reconnaître les retouches que l'esthétique pouvait exiger? Ou bien, les promesses du donateur tardaient-elles à prendre une forme concrète [2] ?

C'est seulement en 1729 qu'on vit poser les blocs de campan, merveilleusement veinés, qui constituèrent, selon la mode du temps, un « tombeau à la romaine », de 15 pieds de longueur. Au-dessus s'élevèrent un gradin pour les chandeliers et un socle massif pour la croix, en marbre grenat du plus riche ton [3]. Les lignes étaient simples mais extrêmement étudiées : de longues et nobles courbes, à retours puissants; des renflements sinueux, diversement combinés, assouplissant les masses. Les veines du marbre animaient les surfaces, d'un poli éclatant; mais l'ensemble gardait un aspect grave, parfaitement harmonisé à la solennité du sanctuaire, à la haute couronne de piliers, aux emmarchements majestueux.

Tout était bien en place et fait à propos. Le style répondait à celui de toute la décoration du chœur. La teinte sanglante du marbre convenait au culte de la Sainte Croix. Cette richesse de couleur marquait dans l'église le point central, et le miroitement des cuivres l'accusait mieux encore.

On vantait la beauté des motifs de cuivre ciselés par Vassé « dans le goût le plus achevé » [c]. Ils ornaient les angles du tombeau, s'encadraient dans les moulures, couraient au long du gradin, s'accrochaient au socle.

---

(*a*) C. 405. Bail du 6 mars 1721. — (*b*) *Ibid.* — C. 441. Pièces diverses. — (*c*) Beauvais de Préau. *Essais historiques sur Orléans*, 1778.

(1) Nous verrons plus loin le rôle que le marquis, puis duc d'Antin, et l'architecte Robert de Cotte, ont joué dans la préparation des plans du portail et des tours, entre 1708 et 1723. (Cf. 3e Partie, Chap. II.)

(2) L'historien Daniel Polluche écrivait en 1736 : « La table de l'autel est un présent du Roy régnant fait en 1729 ». (*Description de la ville d'Orléans*, p. 20.) Quelques auteurs récents ont renchéri en avançant que Louis XV fit ce cadeau par « reconnaissance pour la naissance du Dauphin ». Ce sont des assertions sans preuves, et même dénuées de vraisemblance. Peut-on supposer que le duc d'Antin ait laissé à autrui le soin de remplir sa promesse? Il eut, d'ailleurs, tout le loisir de s'acquitter, n'étant mort qu'en 1736. Enfin, si l'autel avait été exécuté aux frais du Roi, on trouverait trace de cet ouvrage dans les dossiers du Bureau, comme on trouve trace de la transformation de l'autel Saint-Mamert.

(3) Les colonnes dont on avait projeté d'orner l'autel (cf. *supra*, p. 217) ne paraissent pas avoir été réalisées. On n'en voyait pas trace au XIXe siècle, et elles ne sont pas indiquées sur les plans levés au XVIIIe.

L'autel se couronnait de pièces d'orfèvrerie précieuse : des chandeliers et une haute croix d'argent[1].

Il ne paraît pas que, dans la décoration du sanctuaire, se soit affirmée la préoccupation, si constante ailleurs, de flatter le roi. La gloire du monarque le cédait ici au culte de Dieu, dont la Croix étincelait au vitrail d'en haut[a], trônait sur le maître-autel, figurait même dans le tableau de saint Mamert[b], seule offerte à tous les hommages.

C'était une concession de prix... Avant d'accéder au sanctuaire, le visiteur avait les yeux remplis des emblèmes royaux, qui s'étaient mêlés assidûment aux symboles traditionnels de la cathédrale. Dehors, il les voyait aux pignons de la croisée[c], au centre des roses[d], sur les frontons et les vantaux des portes[e]. A l'intérieur, il trouvait les vitres constellées des mêmes signes[f], qui s'étalaient encore sur la clôture[g], les portes[h] et les boiseries[i] du chœur. Des fleurs de lis étaient brodées aux tapis, aux portières, aux banquettes, et jusqu'au fauteuil de l'évêque[j].

Là même où l'usage iconographique aurait placé dans une apothéose le Christ et la Vierge, aux grandes verrières des roses, c'était le soleil de Louis XIV qui étincelait, escorté de tous les attributs de la monarchie comme d'un groupe de satellites[k]. Et il brillait encore au zénith de l'église, à l'intersection des hautes voûtes, sous le clocher[l], perçant de ses rayons dorés l'ombre mystique du temple. C'est à croire qu'on avait voulu, à Sainte-Croix comme à Versailles, suivre le mot d'ordre de Colbert : « Il faut louer le Roi partout! »

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 57. — (*b*) Cf. *supra*, p. 177. — (*c*) Cf. *supra*, p. 89, 127. — (*d*) Cf. *supra*, p. 136, 139. — (*e*) Cf. *supra*, p. 88, 185. — (*f*) Cf. *supra*, p. 57, 155. — (*g*) Cf. *supra*, p. 172, 191. — (*h*) Cf. *supra*, p. 207. — (*i*) Cf. *supra*, p. 204-206. — (*j*) Inventaire de 1792. (Herluison et Leroy. *Notes pour servir à l'Histoire de l'art dans l'Orléanais.*, 1900, p. 35). — (*k*) Cf. *supra*, p. 155. — (*l*) Cf. *supra*, p. 148.

(1) Un inventaire de 1776 porte que ces pièces furent « portées depuis à la Monnoye ». (Bibliothèque d'Orléans. Manuscrit 624.)

# TROISIÈME PARTIE

# LE CLOCHER,

# LE PORTAIL ET LES TOURS

---

## CHAPITRE PREMIER

# ENTRE « L'ORDRE GOTHIQUE » ET « LA FAÇON MODERNE »

## 1680-1709

I. LES PREMIERS PROJETS (1680-1697). — II. ÉTUDES DE CLOCHERS EN PIERRE (1697-1703). — III. ÉTUDES DE CLOCHERS EN BOIS (1704-1705). — IV. LE CLOCHER DE 1705. — V. LE PORTAIL ET LES TOURS DE 1705. — VI. RUINE DES PROJETS A LA « MODERNE » (1706-1709).

BIEN avant que la construction du vaisseau se terminât, et que la décoration fût parfaite, nous avons vu les commissaires prendre leurs dispositions en vue d'un nouvel ouvrage. Dès 1680, ils fondent les premiers piliers du prolongement de la nef, voulant que celle-ci soit « à l'advenir proportionnée au chœur ». Et comme ce prolongement n'est réalisable qu'à la condition de détruire les anciennes tours romanes, ils trouvent tout naturel d'ajouter au programme de la réédification un portail monumental et des tours nouvelles[a].

Mais le beau rêve paraît s'évanouir en 1685. Louis XIV arrête la pose des fondements et consacre la totalité des crédits à mettre d'abord l'église en

(a) Cf. *supra*, p. 142.

état de recevoir le peuple [a]. Différé, le projet du Bureau n'en subsiste pas moins, encouragé peut-être par les architectes officiels que les entreprises de décoration amènent à Sainte-Croix. Il sera ouvertement repris en 1705, et son exécution, bientôt commencée, deviendra l'objet de soins immenses, absorbera des sommes considérables, et durera plus d'un siècle.

D'autre part, on s'est vu contraint, en 1691, d'abattre l'obélisque devenu ruineux [b]. Longtemps le corps de l'église, naguère si fièrement couronné, demeure incomplet, tronqué. Mais on se met en mesure de réparer ce grave dommage. On sollicite des concours, on incite aux recherches, on hésite entre divers partis. C'est seulement en 1705 qu'on passera à la réalisation, qui sera d'ailleurs menée beaucoup plus vite que celle du portail et des tours.

La préparation de ce double ouvrage nous fait assister à la concurrence de deux arts, de l'art à la mode et de l'ancien art français. Fera-t-on un clocher, un portail, des tours, à la « façon moderne », c'est-à-dire en style classique, ou les assortira-t-on à l' « ordre gothique » de la cathédrale ? Les architectes du roi, les maîtres en vogue, envisagent tour à tour l'une et l'autre solution. De leurs projets classiques, tout n'est pas à dédaigner : mais eux-mêmes n'en ont pas éprouvé assez de satisfaction pour les faire prévaloir. Ils se sont piqués de savoir traiter aussi bien le style du Moyen Age que celui de leur temps ; et leurs inventions gothiques, conçues laborieusement, remaniées maintes fois, exécutées au prix de surprises perpétuelles, ont un intérêt très particulier. Ce ne sont pas les derniers fruits d'une tradition longtemps vivace, comme le furent, au XVII^e siècle, les plans du vaisseau rétabli. On y reconnaît plutôt des essais de novateurs, ou mieux de novices, qui cherchent les principes d'un art oublié, recourent aux modèles, se font la main à grand'peine. Leur bon vouloir n'a d'égal que leur témérité : avec une science si récente et si fragile, ils osent entreprendre un monument immense, qui se puisse comparer aux plus fameux !

Pour osée qu'elle doive paraître, et si discutables que soient ses résultats, la tentative aura un avantage au moins : elle attirera l'attention sur l'art ogival et lui ramènera des sympathies. Mieux étudié, déjà goûté, presque compris, « l'ordre gothique » ne sera plus éloigné de sa complète résurrection.

## I. — LES PREMIERS PROJETS (1680-1697). (*Album, fig. 112, 125.*)

En 1680, quand les commissaires annonçaient leur intention de prolonger la nef, un projet de portail était déjà dressé ou bien près de l'être. Il comportait, au delà des cinq travées qu'on voulait bâtir, une grande façade et deux tours [c].

Les plans qui nous sont restés [d], — un sur parchemin [1] et un autre sur

(*a*) Cf. *supra*, p. 149. — (*b*) Cf. *supra*, p. 162. — (*c*) Cf. *supra*, p. 142. — (*d*) Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix (album 19).

(1) Nous avons déjà signalé le caractère particulier de ce document. Cf. *supra*, p. 172, note 1.

papier (fig. 125), — donnent à chaque tour la largeur du second collatéral de la nef, accrue d'une cage d'escalier hors-œuvre. Cinq portes s'ouvrent dans la façade, séparées par des contreforts à ressauts. Deux colonnes détachées accompagnent la porte centrale, ce qui marque assez l'intention de suivre le style classique, ou tout au moins d'imiter le genre composite des « portaux » de la croisée.

Les dossiers ne signalent aucune autre étude au cours des années suivantes. On ne reparlera officiellement du portail qu'à la fin de la longue période consacrée à clore et à décorer le vaisseau, en 1705.

Mais entre temps, en 1691, les commissaires se voient contraints d'envisager une autre entreprise, la reconstruction du clocher. Plusieurs projets vont, à de courts intervalles, retenir l'attention. L'un de ces projets n'est peut-être pas nouveau. Il émane du maître charpentier Jacques Petit, que nous avons vu chargé, entre 1644 et 1647, de surveiller le montage de l'obélisque [a]. On peut supposer que Petit vécut assez longtemps pour voir la destruction du colosse, mais il est plus probable qu'il avait prévu l'événement et conçu d'avance un autre édifice (fig. 112) [b].

C'est un clocher gothique à trois étages, découpé en claire-voie, hérissé de clochetons. L'ensemble paraît s'inspirer de la cathédrale d'Amiens, et certains détails, comme la couronne enfilée dans la flèche, en sont manifestement imités. Mais l'obélisque a fourni divers motifs : l'amortissement du sommet, les panneaux et les emblèmes des rampants. L'œuvre de Le Mercier est d'ailleurs figurée en regard, avec une coupe de sa charpenterie déversée. Et une notice fait valoir les avantages de la nouvelle proposition :

« Ces deux desseins, l'un de Monsieur Lemercier, marqué A, et l'autre de Jaque Pety, sy-devant conducteur, marqué B, sont égaux pour la hauteur mais d'une décoration bieu contraire, soit pour la solidité et leur situation : en sorte qu'il y a très grande diférence pour avoir raport à la masse de Ste Croix, dont l'Eglise est décorée de plus de deux cent piramides quy serve d'amortissement à tous les ars rempans, gallerie carée et tourelles. L'expression de ses deux profils font voir que l'un est bon et que l'autre ne vaut rien, que l'obélisque est monté depuis le grand comble jusque à son extrémité sans contrevent et que la flèche de Pety est contreventée depuis son commencement iusques à sa fin. »

Le style et l'écriture de cette note permettent de l'attribuer à un personnage qui a déjà joué un certain rôle, le contrôleur des travaux de Sainte-Croix, Guillaume Hénault [c]. Le dessin est aussi dans sa manière : il a pu se charger de copier et de mettre en regard les anciens plans de Le Mercier et de Petit, afin de faciliter la comparaison. Hénault est en effet mêlé de très près aux études et aux débats dont la reconstruction du clocher est l'objet à partir de 1697. Jules Hardouin-Mansart dirige ces études, mais Hénault lui sert de correspondant sur place, lui porte à Versailles le résultat de ses observations, participe à l'élaboration des projets, fournit lui-même des idées. Et son influence, qui tend sans cesse à sauvegarder l'unité du style, finit, nous le verrons, par triompher.

---

(*a*) Cf. Ire partie, chap. V, IIIe. — (*b*) Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*c*) Cf. *supra*, p. 146, 153 184, 193.

## II. — ÉTUDES DE CLOCHERS EN PIERRE (1697-1703).

*UNE LANTERNE GOTHIQUE. (Album, fig. 113.)*

Des divers partis successivement envisagés, le plus original fut une flèche, ou mieux une lanterne, de style gothique, tout en pierre.

Il semble que ce projet soit à l'étude dès 1697. En juin de cette année, on voit Hénault mandé à Versailles par le cardinal de Coislin. Puis il travaille trois mois à confectionner un modèle en menuiserie et il se rend, en 1698, à « Chiverny et Cornay pour voir et examiner les chasteaux desd. lieux, qui sont bastis de pierre de lis, pour en connoistre l'effect, et si le clocher qu'il convient faire se pouvoit construire solidement et sans risque de mesme pierre »[a].

Après un temps de silence, en décembre 1700, on voit le contrôleur apporter au Bureau « plusieurs desseins de clocher avec un certifficat de Monsieur Mansard ». Le tout est « dépozé au greffe pour y avoir recours touttefois et quantes »[b].

Ne reste-t-il rien de ce dossier? Nous pensons qu'une des plus curieuses pièces de nos archives de Sainte-Croix en provient. C'est le projet en élévation, plan et coupe d'un volumineux clocher de pierre (fig. 113), avec une notice explicative signée d'Hénault, et adressée à « Monsieur Gabriel, conseiller du Roy et controlleur de ses bastiments » :

« Monsieur. J'ai cru que pour donner la perfection au dessein original du clocher de l'église d'Orléans aprouvé de Mr le Surintendant des Bastiments du Roy, qu'il estoit important d'y adjouter un escalier... pour raison de quoy jé formé à la coppie de ce mesme dessein fait de l'ordre du Bureau, et sur l'advis qu'il vous a plu m'en donner, quatre escaliers tournisse sur la capacité des quatre principaux pilliers de laditte Eglise, sur la hauteur des arcs doubleaux, qui forme 4 tourelles qui monte jusque à la hauteur du coridor intérieur, comme il se voit à la coupe de l'ouvrage, lesquels 4 escaliers se peuvent réduire en deux au droit du pan de l'octogone qui se trouve à l'oposite des combles de la croisée, pour arriver sur la terrasse à hauteur desdits combles. Comme je regarde la chose aussy importante que nécessaire, j'en é fait la proposition et l'é exprimé dans le plan comme dans l'élévation, affin qu'il plaise à Monsieur le Surintendant de faire là-dessus ses réflections comme aussy sur le coridor intérieur qui se trouve à quelque chose près à la moitié des combles. Car si la chose n'étoit ainsy, on se trouveroit obligé de monter 87 marches sans repos, ce quy seroit extrêmement dur et incommode, et c'est pourquoy Mr le Surintendant aura égard, s'il lui plaist, joint que cela donne un parfait accomplissement de bauté à l'ouvrage proposé. C'est pourquoy j'é pris cette liberté, soubs le bon plaisir de Mr le Surintendant, de luy en faire la remontrance. A l'égard des ars doubleaux du corps de la cerche, qui sont manière de vitraux, dans le dessein aprouvé il y a des remplissages en compartiments et à celuy sy-joint il y a des clefs pandantes. La forme du modelle donnera à Monsieur le Surintendant des moyens d'une très juste décision sur toutes les parties contraste de cet ouvrage; affin que le tout, étant bien concerté, fasse honneur, à tous les siècles à venir, à Monseigneur le Cardinal comme à Mr le Surintendant, à quy je suis très parfaitement soumis comme à vous. Et suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. — Hénault. »[c]

Cette lettre indique que Gabriel avait été mêlé par Mansart à l'étude du

(a) C. 391. Délibérations de 1697 et 1698. — C. 437. Ordonn. du 1er mai 1698. — (b) C. 391. Délibération du 9 décembre 1700. — (c) Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix.

projet : à cette époque il s'occupait aussi des stalles [a]. Elle prouve, d'autre part, l'importance particulière du plan annexé : c'est bien le projet « approuvé » par Mansart, sauf les modifications de détail proposées par Hénault.

Voilà donc une manière de tour-lanterne dans le style gothique, qu'un architecte de Louis XIV accepte de bâtir, après en avoir contrôlé et mis au point les plans. Le fait est assez inattendu et les plans eux-mêmes sortent de l'ordinaire : cette lanterne diffère sensiblement des célèbres modèles du Moyen Age, qui avaient un socle cubique, adapté au carré de transept [1]. C'est une pyramide dont la base prend la forme octogonale sans transition. Les huit piliers d'angle reposent sur les arcs doubleaux, mais il faudra des encorbellements pour supporter l'excédent de leurs pieds. On devine que la voûte de l'église disparaîtra : d'en bas le regard pénétrera les profondeurs de cet immense échafaudage de pierres, traversant les paliers grâce aux ouvertures circulaires qu'on voit bordées de balustrades à jour.

Hénault a prévu l'ascension de nombreux visiteurs : il insiste dans sa lettre sur la nécessité de leur ménager quelques « repos », et sur le plan il prodigue les balustrades qui préviendront les accidents. Mais le passage d'un palier à l'autre n'est pas expliqué, non plus que l'accès aux alvéoles supérieurs, creusés dans l'aiguille.

La silhouette ne manque pas d'élan, mais la hauteur atteinte reste inférieure à celle de l'ancien obélisque. Les clochetons multipliés remplissent le rôle qui leur appartient dans une architecture de pierre, en neutralisant les poussées. Les voûtes sont des coupoles à huit pans, évidées par huit lunettes. D'étage en étage, les points d'appui coïncident, si bien que toute l'ossature se résume en huit membres qui se rejoignent à la pointe. Mais on ne voit pas comment, à la base, les doubleaux de la croisée seront mis en état de résister à l'énorme pression de cette pyramide : si bon architecte que fût Mansart, savait-il calculer l'équilibre d'un édifice ogival comme d'un bâtiment classique, ménager des remèdes aux fléchissements possibles, prévenir enfin ces défaillances de la matière qui, parfois, avaient infligé aux maîtres d'œuvre du Moyen Age de si cruelles déconvenues ?

## *UN OBÉLISQUE DE PIERRE. (Album, fig. 114.)*

Soit crainte des risques de l'entreprise, soit incertitude dans le choix du style, soit manque de ressources, le Bureau laissa passer deux ans sans rien décider. Mais, à la date du 16 février 1702, le greffier note :

« Monseigneur a rapporté plusieurs desseings du clocher à faire à S^te^ Croix, dont l'un a esté arresté par Monsieur Mansart. La Compagnie a ordonné au controleur de faire le devis. » [b]

Le devis fait, on discute. L'emploi de la pierre est mis en question, car

---

(*a*) Cf. II^e^ partie, chap. IV. — (*b*) Ç. 391. Délibération du 16 fév. 1702.

(1) Les lanternes du type de Saint-Maclou de Rouen, qui se couronnent d'une flèche octogonale, reposent cependant sur un socle quadrangulaire. La construction à laquelle le projet d'Hénault ressemble le plus est la flèche du dôme de Milan, dont les travaux n'étaient d'ailleurs pas terminés à cette époque.

on enregistre, le 5 juin, que « Monseigneur Mansard persistoit à ce que le clocher fût faict de pierre ». Du moins prendra-t-on toutes les précautions possibles :

« La Compagnie a résolu, suivant l'advis dud. sieur Mansard, que le Controleur fera transporter à Versailles le model qui a esté faict en bois, de l'eslévation des quatre piliers de l'église sur lesquels sera posé l'obélisque, pour sur iceluy eslever le model en plastre dud. clocher. » [a]

Une autre note, du 30 juin, traduit mieux encore l'inquiétude persistante :

« La Compagnie a ordonné à Hénault Controleur d'aller à Versailles pour travailler, soubs la veue de Monsieur Mansard et conduite de Mr Gabriel, à la construction d'un model en plastre du clocher pour estre faict en pierre en cas que l'on y trouve de la solidité. » [b]

Quand Hénault eut achevé son modèle à Versailles, il est probable qu'il le ramena à Orléans, car on voit un maçon payé 18 livres pour avoir « ragreyé le model du clocher ».

Les textes n'indiquent pas clairement si cette maquette concerne encore la lanterne gothique, ou bien un autre projet. Mais n'avons-nous pas vu fabriquer déjà un modèle en bois de cette lanterne ? D'ailleurs le débat, interrompu de 1700 à 1702, semble ne s'être ranimé qu'à l'occasion d'un dessin nouveau, « arresté par Monsieur Mansard ». Et le caractère de ce dessin peut paraître indiqué par le mot d'« obélisque », que nous venons de voir employé dans le procès-verbal du 5 juin.

Précisément, il existe dans les dossiers de Sainte-Croix [c] un document qui met en regard l'obélisque de Le Merçier et une composition analogue, mais plus fine (fig. 114). La flèche moins robuste, le piédestal plus dégagé, les consoles plus élégantes, surprennent, si l'édifice doit être en charpenterie. Pour une hauteur égale, il aura moins d'assiette et de corps que l'ancien clocher. Et comment expliquer les larges niches pratiquées dans le socle octogonal ? On ne voit pas trace des croisillons et des décharges si nécessaires aux pans d'une souche de charpente. D'ailleurs le volume de ce socle est énorme : il déborde la largeur des combles et couvre toute l'épaisseur des doubleaux de la croisée. C'est un trait commun avec la lanterne gothique en pierre ; et la présence de tourelles octogonales, dans les angles, en est un autre non moins suggestif.

Tout, jusqu'à la finesse des profils et des motifs, fait supposer que nous sommes en présence d'un second dessin de clocher en pierre ; et rien n'empêche d'admettre que ce soit là le projet de 1702, dont Hénault eut à faire la maquette « soubs la veue de Monsieur Mansard et conduite de Mr Gabriel ».

Faut-il regretter que ce nouvel obélisque n'ait pas été réalisé ? Son poids n'eût pas été de beaucoup inférieur à celui de la lanterne gothique. La sveltesse de sa flèche eut été contrariée par l'énormité de son socle. Quel effet cette masse de pierre si nue eût-elle produit, au-dessus des claires-voies et des clochetons de la cathédrale ?

Le Bureau ne semble pas avoir fait grand succès à la proposition. En

(*a*) *Ibid.*, 5 juin. — (*b*) *Ibid.*, 30 juin. — (*c*) C. 397. Pièce jointe par erreur à des baux de 1661-1662.

mai 1703, on voit Hénault apporter « un desseing du clocher en grand de celuy qui a esté communiqué cy devant au bureau, Son Eminence y étant » : les commissaires se contentent de faire « escrire à Son Eminence, pour luy demander s'il aura agréable que l'on communique led. desseing à des ouvriers et expertz, et si l'on fera dresser un divis ». [a] Il n'y a pas trace d'une réponse du Cardinal et l'affaire en reste là.

## III. — ÉTUDES DE CLOCHERS EN BOIS. (*Album, fig. 115, 116.*)

Le 18 décembre 1704, le greffier apporte au Bureau « les desseings, plans, profils, eslévations et devis » d'un projet entièrement nouveau, dont on décide, séance tenante, d'annoncer la mise en adjudication pour la fin de janvier [b]. Cette fois le bois l'emporte sur la pierre. L'auteur des plans est un maître dans l'art de la charpenterie, Malet, « charpentier du roy », le même qui vint à Sainte-Croix, en 1691, visiter l'œuvre de Le Mercier en péril [c]. L'affaire s'est traitée à Versailles et Gabriel n'y a pas été étranger, car il envoie lui-même une estimation du travail [d] (1).

Ce qui nous reste des dessins [e] montre un obélisque tout à fait semblable à celui de Le Mercier, pour le profil, les ornements, la hauteur. Mais la structure est bien plus savante. Le devis [f] donne la description de cette structure, et fait allusion à un modèle en bois et plâtre.

Ce devis fut imprimé et les enchères s'ouvrirent le 29 janvier 1705. Mais elles traînèrent jusqu'en mai et ne se conclurent pas. Le Bureau s'effraya-t-il des prix demandés ? Crut-il possible de diminuer la dépense en remaniant les plans une fois encore ? C'est assez probable, car on le voit affecter 130 livres, en juillet [g], à la réparation de l'ancienne souche, que le devis de Malet condamnait au contraire à la démolition ; et d'autre part nous trouvons dans les dossiers deux dessins [h] où cette souche est utilisée comme base : l'un, composé par un certain Gaudart, est un obélisque rapetissé, l'autre est une flèche gothique, assez légère, dessinée dans la manière d'Hénault (fig. 115).

Nous entendrons bientôt le Bureau déclarer qu'il a voulu un clocher moins haut et moins large que l'ancien [i] (2). C'est donc au moment où nous sommes que les projets réduits trouvent naturellement leur place. Aux deux que nous venons de citer, il faut joindre encore celui du charpentier orléanais Vauclin : on y voit (fig. 116), posée sur une souche nouvelle beaucoup moins volumineuse, une bizarre lanterne à trois étages, casquée d'un dôme à pointe. C'est comme une ébauche maladroite et enfantine de la brillante composition qui va rallier tous les suffrages.

---

(*a*) C. 391. Délib. de 1703. — (*b*) C. 391. Délib. du 18 déc. 1704. — (*c*) Cf. *supra*, p. 163. — (*d*) C. 391. Délib. de 26 mars 1705. — (*e*) Arch. départ. Collection des Plans de Sainte-Croix. — (*f*) C. 391. « Projet du sieur Mallet ». — (*g*) C. 391. Délib. du 16 juil. 1705. — (*h*) Arch. départ. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*i*) Cf. *infra*, p. 231.

(1) La charpenterie est estimée 53.200 l. — En 1644, l'ancien obélisque avait été adjugé à 26.387 l., mais sans compter la souche, dont l'exécution dépendait d'un bail antérieur. (Cf. 1re partie, ch. V.)

(2) Le projet choisi sera dénommé, sur un de ses plans, « petit cloché ».

## IV. — LE CLOCHER DE 1705.

*UNE ADAPTATION DU DOME DES INVALIDES. (Album, fig. 117, 118, 119.)*

A la date du 28 septembre 1705 le greffier du Bureau note :

« Monsieur Poictevin a apporté un desseing qu'il a faict faire d'un clocher à poser sur l'église de S^te Croix. La Compagnie l'a agréé, et ordonné que sur iceluy il sera faict un divis, pour sur iceluy procedder incessamment au bail au rabais... lequel desseing a esté approuvé par son Eminence qui a signé au dos ». [a]

Président des trésoriers de France à Orléans, et à ce titre vice-président du Bureau de Sainte-Croix, M. Poictevin était qualifié pour suppléer le cardinal veillissant, dans les démarches à accomplir. A-t-il pu s'adresser à d'autres artistes qu'aux architectes des bâtiments du roi, mêlés déjà de si près aux premières études ? Il leur a vraisemblablement présenté l'essai de Vauclin, où se marquait une double intention : de réduire le volume et le poids du clocher, et d'imiter les dômes à la mode. Sur ces données, les architectes auront fait leurs réflexions et établi le magistral projet dont deux épures, heureusement conservées, nous donnent connaissance [1].

Les dispositions essentielles (fig. 118) rappellent la proposition de Vauclin : la souche refaite sur moins de largeur et couverte d'une terrasse qui entoure le corps du clocher; celui-ci partagé en deux étages, ajouré de baies cintrées et d'œils-de-bœuf; enfin un petit dôme, qu'un obélisque minuscule, une aiguille plutôt, termine.

Mais Vauclin avait inutilement compliqué l'armature : il avait enlacé deux corps de charpenterie carrés afin d'obtenir, sur toute la hauteur, ces côtes saillantes que le Moyen Age profilait parfois au sommet des flèches. Dans le nouveau plan la construction est bien simplifiée : ce sont des « cerches » à huit pans, simplement reliées par des poteaux et des décharges.

Le dessin d'élévation (fig. 117) présente un ensemble architectural du plus beau style, où le revêtement de plomb simule l'ordonnance d'un édifice de pierre. Ce sont les lignes du dôme des Invalides, adaptées aux proportions d'un clocher. Une colonnade enveloppe le premier étage, et se couronne d'un entablement amorti par des statues. Au-dessus de l'attique, plus développée au clocher qu'au dôme, on voit la même décoration de balustrades et de torchères. La belle courbe de la coupole est exactement reproduite. Enfin c'est la même aiguille, jaillissant d'un socle étranglé.

Il existe un dessin, de facture excellente [b] (fig. 119), qui paraît se rapporter au même projet, et présenter une variante de la partie supérieure de

---

(*a*) C. 391. Délib. du 28 sept. 1705. — (*b*) Arch. Départ. Collection des plans de Sainte-Croix.

(1) La « coupe et profil » est aux Archives départementales. Le « plan et élévation » fait partie de la collection de M. E. Jarry : l'état de vétusté de cette pièce empêche de la photographier directement, mais nous en présentons, dans l'Album, une réplique exécutée avec une fidélité rigoureuse (fig. 117).

l'œuvre. Le dôme est plus ramassé, mais il supporte une campanile à jour, ce qui répond plus complètement au modèle des Invalides. Par contre l'aiguille n'est plus celle du monument parisien, mais la réplique, en réduction, de l'ancien obélisque orléanais. Peut-être réclamait-on cette réminiscence, après avoir rêvé de refaire l'obélisque tel quel. Cependant la boule fameuse ne brille plus au sommet... Mais elle reparaît dans un autre arrangement, figuré sur un feuillet annexe : le campanile se coiffe simplement d'un petit dôme bulbeux, que surmonte la boule.

Malgré ces concessions à la tradition locale, l'imitation du dôme des Invalides paraît aussi évidente dans le second dessin que dans le premier. Nous nous garderons cependant de conclure que Mansart prit lui-même l'initiative de faire resservir son dôme, en guise de clocher, à Sainte-Croix. Mais étant connus ses rapports avec le Bureau et sa participation aux études précédentes, il est vraisemblable qu'il connut tout au moins le projet. La mise au point fut peut-être l'œuvre de Gabriel, que l'exécution des boiseries mettait alors en relations fréquentes avec les commissaires[a], ou de Robert de Cotte dont nous signalerons bientôt l'intervention, ou d'un certain Elie, architecte des Bâtiments du roi, que nous verrons dresser les épures en grand de ce clocher, ou enfin de ce sieur Poictevin, architecte du même grade, déjà chargé d'expertises diverses[b], et qui pouvait être parent du président Poictevin. De toutes façons, le patronage et le contrôle du Surintendant des Bâtiments demeurent possibles, et même probables.

## *COMMENCEMENT D'EXÉCUTION.*

Il fallait que le nouveau plan présentât de bien grands avantages, ou qu'il eût pour lui de bien hautes autorités, car le Bureau mit un zèle extraordinaire à le réaliser. En moins d'un mois, les devis sont rédigés, imprimés [1], affichés. Le 19 novembre, la charpenterie est adjugée pour 26.500 l. à l'auteur de l'avant-projet, Jacques Vauclin[c].

Le préambule du bail rappelle la lente genèse de l'œuvre, la confection de « plusieurs desseins et modèles tant en plastre qu'en bois, mesme celuy de plastre fait à Versailles sous la veue de Monsieur Mansard et sous la conduite du S^r Gabriel », enfin la détermination prise, d'après l'avis de « plusieurs personnes à ce connoissans », de faire construire « un nouvel obélisque moins hault que celuy qui a esté démoly ». La différence d'élévation est « de plus de dix toises », et le volume est réduit en proportion, « pourquoi il convient de ralonger les combles du chœur, nef et croisée ».

Le 31 décembre, il est « résolu de faire affiches pour procedder au bail de la couverture de plomb du clocher, dorure et autres ornemens ». Les enchères commencent en effet, mais on les suspend pour « auparavant faire faire en grand des espures d'iceux ornemens architectures et figures ». L'architecte Jean Joseph Elie, des « Bastimens du Roy », se charge, pour

(*a*) Cf. 2^e partie, ch. IV. — (*b*) Cf. 1^re partie, ch. VI, *passim*. — (*c*) C. 398. Bail du 19 nov. 1705.

(1) Il reste un exemplaire de cet imprimé aux Archives Départementales (C. 398).

460 livres, d'étendre « un enduit de plastre le long du mur de l'hostel Dieu » et d'y tracer « un épur de la grandeur que doibt estre un pan du clocher à faire, qui contiendra la couverture de plomb dud. clocher, ornemens et sculpture ». Pour aider à consulter l'épure, l'échafaudage « ne sera desmoly qu'après l'entière perfection dudict clocher »[a].

Que de sages précautions, mais combien inutiles!... Le travail d'Elie commence à peine, qu'arrive au Bureau une « lettre de Monseigneur l'évesque d'Aire, nommé par Sa Majesté à l'évesché d'Orléans, touchant le clocher ». On est au 10 décembre 1706. Le cardinal de Coislin est mort en février. Le nouvel évêque, Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, n'a pas encore pris possession : quel peut bien être l'objet de son intervention hâtive en une affaire si récemment réglée par son prédécesseur? Le procès-verbal du Bureau ne le dit pas, mais il note que la réponse adressée à l'évêque fut accompagnée d'un « dessein et plan en général de l'église », copié par Elie[b]. Nous verrons à quelles fins ce document devait servir.

Mais avant de poursuivre l'histoire du clocher, il nous faut d'abord mener au même point celle du portail et des tours. Liés l'un à l'autre depuis 1705, les deux projets rencontrent bientôt les mêmes obstacles et subissent le même sort.

## V. — LE PORTAIL ET LES TOURS DE 1705.

### *UN « PARALLÈLE » DU PORTAIL DE SAINT-PIERRE DE ROME. (Album, fig. 126.)*

Le 28 septembre 1705, après avoir noté la remise, par le président Poictevin, du projet de clocher, le greffier du Bureau ajoutait :

« Mondict Sr Poictevin a encore présenté un desseing de l'eslévation du frontispice et des deux tours à faire à costé d'iceluy, lequel a esté examiné et approuvé par son Eminence qui a signé au dos dud. desseing, et a esté ordonné que la nef auroit dix travées et qu'il seroit dressé un plan exact de lad. nef pour cognoistre les maisons du chappitre dont le terrain doibt estre pris pour la construction entière de l'Église, de mesme que partie des bastimens de l'hostel Dieu, et qu'il seroit proceddé incessamment au bail de la fondation d'une tour entière et de la moictié du frontispisse du costé du midy... »[c]

Le « plan exact » fut en effet présenté au Bureau et approuvé « pour estre exécuté », le 20 mai 1706. C'est par cette pièce, seule conservée[d] (fig. 126), que nous connaissons les dispositions essentielles du projet. La nef est prolongée de cinq travées, et non de six qu'il lui aurait fallu pour atteindre le total de dix. En cela le nouveau plan s'accorde avec le premier, décrit précédemment[e] : mais les tours occupent ici une surface bien plus large. Elles mesurent « onze toises cinq pieds en carré », entament deux travées du second collatéral au lieu d'une seule, et dépassent notablement les flancs de l'église, voire les ailes de la croisée. L'intérieur de ces tours

(*a*) C. 371. Délibérations de 1705 et 1706. — C. 402. Bail de l'échafaudage, 25 juin 1706. — (*b*) C. 391. Délibération du 10 déc. 1706. — (*c*) C. 391. Délibération du 28 sept. 1705. — (*d*) Arch. Départ. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*e*) Cf. *supra*, p. 143 et 224.

colossales est en rotonde et l'on y accède, de la rue, par de vastes baies. C'est une disposition imitée de Saint-Pierre de Rome, comme aussi la présence, au « frontispice », de quatre colonnes cylindriques, vraiment énormes. Il n'est pas étonnant que le contrôleur Hénault se soit servi du terme de « parallèle de S^t^-Pierre » pour désigner ce plan [a].

Le tracé des fondations se superpose à celui des bâtiments condamnés. Trois maisons du Chapitre disparaissent sous la tour sud, et une corne de l'Hôtel-Dieu sous la tour nord. Dans l'intervalle, le portail et les nouvelles travées recouvrent l'ancien parvis.

### *COMMENCEMENT D'EXECUTION.*

Pour fonder « une tour entière... du costé du midy... », il fallait commencer par exproprier les maisons canoniales. On ne sait si le Chapitre fut sollicité de les abandonner gratuitement. Le 3 décembre 1705 [b], le cardinal déclarait au Bureau qu'il évaluait le « desdommagement » convenable « à la somme de XV^Mlt^ ». Le Bureau pria « Son E. d'obtenir arrest du conseil à cet effect », et la transaction fut approuvée par arrêt du 11 mai 1706, à charge par les chanoines d'employer leur indemnité « en fonds d'héritages ou rentes sur le clergé » Les considérants relatent que la démolition était « empeschée par lesdits sieurs du Chapitre » jusqu'à ce qu'ils eussent été payés. [c]

Cependant on avait hâte de voir travailler aux fondations. Le bail en avait éte conclu, le 19 novembre 1705, avec un « entrepreneur d'ouvrages du Roy », Jacques Desvignes, sur le pied de « trente neuf livres quinze sols de la toise cube » de maçonnerie. Il était stipulé qu'on emploierait des moellons de Briare, Fay ou La Chapelle, et qu'on se fonderait sur le roc, au niveau des « plus basses eaux de l'esté ». [d]

Muni de l'arrêt du 11 mai 1706, le Bureau pousse vivement le dégagement du terrain. Desvignes approvisionne ses matériaux, ouvre des tranchées, commence la maçonnerie. Mais ce bel élan sera de courte durée. La discussion ouverte au lendemain de la mort du cardinal de Coislin [e] va porter sur les plans du portail comme sur ceux du clocher; et ce sera, pour les partisans du gothique, l'occasion de ruiner d'un seul coup tous les avantages que le style « moderne » avait paru conquérir.

## VI. — RUINE DES PROJETS A LA « MODERNE » (1706-1709).

### *L'INITIATIVE DE L'ÉVÊQUE.*

Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville était un prélat jeune, actif et fort bien en cour. Beau-frère de l'ancien Contrôleur Général des finances, Le

(*a*) Cf. *infra*, p. 236. — (*b*) C. 391. Délibération du 3 déc. 1705. — (*c*) Arch. Nat. E 1935, fol. 287. Arrêt du 11 mai 1706. — (*d*) C. 402. Bail du 19 nov. 1705. — (*e*) Cf. *supra*, p. 232.

Pelletier, et frère du Directeur Général en exercice, Joseph d'Armenonville, il ne tirait peut-être pas de cette parenté une recommandation particulière à la faveur publique [1], en un temps de vie chère et d'impôts excessifs, mais il y trouvait un puissant secours dans ses entreprises. L'une des premières consista à faire reviser et transformer tout le programme des travaux de la cathédrale.

Nous l'avons vu écrire aux Commissaires « touchant le clocher » [a], trois mois avant son entrée dans sa ville épiscopale. Il fut alors mis en possession d'un document fort précieux, aujourd'hui perdu, « le dessein et plan en général de l'Eglise de Sainte-Croix coppié sur l'ancien plan estant au greffe » [b]. Cet « ancien plan », dont nous trouvons mention pour la première fois, était peut-être une esquisse d'ensemble de la cathédrale rêvée, remontant aux origines de la réédification [2].

D'autres pièces importantes étaient déjà aux mains de l'évêque : cela paraît du moins prouvé par une lettre de son frère, qu'on a toutes les raisons d'attribuer à l'année 1706. Elle est adressée à l'architecte Gabriel :

« A Paris, ce 10 9bre.

« Mon frère l'Evêque d'Orléans désireroit voir, Monsieur, un plan fait par le Sr Aynault du portail qui reste à faire à l'église de Ste Croix d'Orléans. Ce plan est, à ce qu'on m'assure, entre vos mains. Je vous prie de le chercher et de me l'envoyer le plutost que vous pourrez ; et si vous pouvez même nous l'aporter, nous serions bien aise, mon frère et moi, de le voir avec vous et le conférer avec celuy qui luy a esté envoyé par le Sr Poictevin. Je suis toujours, Monsieur, entièrement à vous.

« d'Armenonville. » [c]

Le plan envoyé par le président Poictevin était sans doute celui qu'il avait lui-même « présenté » au Bureau en 1705, et dont on commençait alors l'exécution [d]. L'autre plan, « fait par le Sr Aynault », n'était peut-être qu'une copie du projet anonyme, envisagé avant 1705 [e] : au demeurant, il n'est pas impossible qu'Hénault, contrôleur depuis 1684, ait été personnellement l'auteur de ce premier dessin.

Les deux frères d'Armenonville s'employaient donc, dès la fin de 1706, à remettre en discussion le problème résolu un an plus tôt. Nous verrons plus loin le résultat : les plans de 1705 écartés par Louis XIV, comme étant « d'une façon moderne » et non suivant « l'ordre gothique » de la cathédrale. Mais le motif invoqué dans l'arrêt royal est-il vraiment celui qui avait inspiré les promoteurs de l'affaire ?

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 232. — (*b*) C. 391. Délibération du 23 déc. 1706. — (*c*) Arch. nat., O1 1904. — (*d*) Cf. *supra*, p. 232. — (*e*) Cf. *supra*, p. 224.

(1) L. G. Fleuriau d'Armenonville eut en effet quelque difficulté à se faire accepter dans son diocèse. En 1708 l'intendant De Bouville notait « l'aversion mal fondée qu'on a contre M. l'évêque ». Les commerçants faisaient partager au prélat le « mépris » qu'ils portaient au Directeur des finances, son frère ; les jansénistes lui reprochaient de n'être pas, comme le cardinal, « *ecclesiasticæ pacis amantissimus* ». (Cf. *Correspondance des Contrôleurs généraux avec les Intendants*. — Epitaphes recueillies par Polluche, manuscrit 621 de la Bibliothèque d'Orléans.)

(2) Cet « ancien plan » n'était autre, peut-être, que le « modelle en carton » fait par le peintre Nicolas Poncet en 1600 (Cf. *supra*, p, 12). Quoi qu'il en soit, si ce plan avait eu vraiment la valeur d'un « dessein original », comme Fleuriau d'Armenonville devait bientôt le prétendre, on n'aurait pas manqué d'en faire plus de cas auparavant, et nous le trouverions quelquefois cité au cours des discussions techniques du XVIIe siècle.

On ne voit pas bien le Directeur général des finances se préoccuper d'une question d'art : son intervention s'expliquerait plutôt par le désir d'un meilleur emploi des crédits et d'une réduction de la dépense. L'évêque, il est vrai, pouvait se montrer sensible au choix du style : mais, en plusieurs autres circonstances, il ne paraît s'intéresser qu'au côté pratique et économique. En 1707, il soumet au roi le plan d'une nouvelle répartition des fonds [a]. L'année suivante, devant un projet de façade gothique présenté par Hénault, il ne manifeste aucun enthousiasme. A son avis « les fonds sont si courts » qu'on ne saurait « avancer beaucoup » l'exécution d'un tel ouvrage. Il préférerait qu'on continuât « l'élévation des tours » conformément au « plan ancien de l'église fait par celuy qui en a donné le dessein original » : mais il s'abstient d'apprécier le style problématique de ce document [b]. Bref, pas une ligne de Mgr d'Armenonville, pas une allusion à ses propos ou à ses démarches, ne témoigne d'un goût particulier qu'il aurait eu pour l'art gothique.

## *LE ROLE DU CONTROLEUR ET DES COMMISSAIRES.*

Il a suffi, semble-t-il, de l'initiative de l'évêque et de son frère pour ouvrir le débat. Mais d'autres influences ne furent pas étrangères à la conclusion, en particulier celles du contrôleur Hénault et des commissaires.

Actif et entreprenant, très en faveur auprès des architectes officiels, très attaché en même temps aux traditions de son chantier, Hénault était homme à voir l'occasion et à trouver la manière de procurer une revanche à l'ancien style. Il avait d'ailleurs collaboré naguère, sous la direction de Mansart lui-même, à l'un des plus curieux essais gothiques : le projet de lanterne en pierre.

Nous apprécierons le zèle et l'ingéniosité du contrôleur quand nous assisterons à l'élaboration des plans définitifs [c]. Peut-être conçoit-il, dès 1706, une première ébauche du portail « d'ordonnance gothique ». En tout cas, dans la suite, il est appelé à fournir des propositions complètes, dont il étudie les détails sous l'œil des architectes de Louis XIV. Gratifié bientôt d'une approbation royale, il s'en arme envers et contre tous. S'il voit l'évêque critiquer son projet de portail, il supplie le Surintendant des Bâtiments d'intervenir et d'empêcher toute retouche. Il ne pardonne pas au Bureau d'avoir modifié les dimensions de son clocher [d]. Il tient enfin, à tout propos, le langage d'un homme qui a fait de l'entreprise son affaire personnelle.

Si le Bureau eut quelques démêlés avec le contrôleur, nous savons cependant que leur accord fut parfait quant au choix du style. Suivant le témoignage d'Hénault lui-même, les commissaires ont réclamé le retour au gothique comme au style normal de la cathédrale :

---

(*a*) Requête citée dans le préambule de l'arrêt du 28 mai 1707. — Arch. Nat. E. 1940, fol. 238. — *Recueil* de 1740, p. 44. — (*b*) Lettre de l'évêque au marquis d'Antin, 6 décembre 1708. (Collection de M. Ch. de Beaucorps.) — (*c*) Cf. *infra*, ch. II. — (*d*) Placet au marquis d'Antin. — Bibl. Nat. Estampes. Hd 135 (284).

« La réfutation que le bureau des bâtiments de Ste Croix d'Orléans a fait... d'un paralelle du portail de St Pierre de Rome, destiné pour estre joint avec... laditte Eglise, n'ut d'effets que pour ce qu'il étoit informe à laditte Eglise. » [a]

D'ailleurs, dans ses procès-verbaux, le Bureau met une certaine complaisance à présenter les nouveaux plans gothiques comme faits « par son ordre » [b]. Il en oublie de rappeler qu'une volonté supérieure avait seule rendu l'opération possible.

## *LA DÉCISION DU ROI.*

Avec tout le zèle et toute l'ingéniosité du monde, les partisans du gothique n'auraient rien pu faire sans Louis XIV. Les baux régulièrement conclus en 1705, et déjà partiellement exécutés, ne pouvaient être annulés que par l'effet d'une décision royale.

Un premier arrêt, en date du 6 septembre 1707, régla le sort du clocher :

« Sa Majesté estant informée que les Commissaires avoient fait bail au nommé Vauclin Me charpentier, le 19 novembre 1705, des ouvrages à faire pour la charpente du clocher de lad. Eglise suivant le dessein qui en avoit esté projetté alors d'une façon moderne, lequel sa Majesté s'estant depuis fait représenter et le plan de lad. Eglise rétablie d'un ordre gotique, ce qui ne conviendroit pas, elle auroit jugé à propos de faire faire un nouveau plan dudit clocher dans l'ordre gotique, convenable au dessein du bastiment de lad. église, et pour cet effet casser l'adjudication faite par lesd. Commissaires... à quoy voulant pourvoir, ouy le rapport du S. Chamillart conr ordre au Conseil Royal, controleur général des finances, Sa Majesté en son Conseil a cassé et annulé, casse et annulle le bail au rabais fait par lesd. S. Commres députez... aud. Vauclin, le dix-neuf novembre 1705,... ordonne Sa Majesté qu'il sera par eux procédé à nouvelle adjudication d'un autre clocher qui sera construit dans l'ordre gotique, suivant le plan qui en sera dressé par les ordres desdits sieurs Commissaires. » [c]

Il est probable que la décision prise rencontra quelque résistance, car, le 27 mars 1708, sur rapport du nouveau Contrôleur Général des finances, Desmarets, le roi jugea « nécessaire » que l'arrêt de 1707 fût « enregistré tant au parlement de Paris que dans les autres tribunaux » [d]. A cet effet, des lettres patentes furent expédiées le 14 août 1708 [e]. La Chambre des Comptes ne fit pas difficulté de les enregistrer, mais elle réserva le droit que Vauclin pouvait avoir à des « dommages et intérest sy aucuns sont deus... [f] » En fait, on ne sait si Vauclin, qui avait déjà touché 11.000 livres pour l'approvisionnement des bois, réclama autre chose.

Il n'était pas question du seul clocher dans l'arrêt de 1707 et dans les lettres patentes de 1708. On y lisait encore une clause relative au portail et aux tours :

« Ordonne en outre Sa Majesté... que Des Vignes continuera de travailler à la fouille et fondation de la tour à faire à ladite Eglise suivant et conformément au Bail qui luy en a esté passé le 19 nov. 1705, lequel sera exécuté selon sa forme et teneur... » [g]

---

(*a*) Note de l'écriture d'Hénault sur un papier collé au dos d'un plan de Sainte-Croix. (Bibliothèque du Musée Jeanne-d'Arc.) — (*b*) C. 391. Délibér. du 28 décembre 1708 et du 23 mai 1709. — (*c*) C. 385. Arrêt du 6 septembre 1707. — (*d*) C. 385. Arrêt du 27 mars 1708. — (*e*) C. 385. Lettres patentes du 14 août 1708. — (*f*) *Ibid.* Attache de la Chambre, 27 août 1708. — (*g*) C. 385. Arrêt du 6 septembre 1707.

Il est à croire que le portail à la moderne avait encore des partisans tenaces, ou bien qu'un nouveau projet mis à l'étude utilisait les fondements déjà commencés.

Mais, le 26 novembre 1708, Louis XIV se prononça pour un portail gothique [a], dont la largeur devait être moindre que celle des fondements. En conséquence, le bail de Desvignes dut être annulé par l'arrêt suivant, en date du 23 avril 1709 :

« Sa Majesté s'estant fait représenter le dessein sur lequel on travailloit et ne l'ayant pas trouvé convenable à lad. Eglize, le Sr de Coste [1], son premier architecte, auroit fait un nouveau dessein du plan et élévation des tours et du grand portail de lad. église, que Sa Majesté auroit aprouvé. Mais comme ce nouveau dessein est de bien moindre estendue que le premier, et que ledit Des Vignes... a fait plusieurs fouilles, excavations de terres et ouvrages de maçonnerie, dont partie sera inutile... Le Roy en son conseil a ordonné que... il sera procédé à l'adjudication... des ouvrages à faire... suivant le nouveau plan et dessein... sans s'arrester à l'adjudication faite audit Des Vignes... sauf à estre ledit Des Vignes payé et remboursé des frais et dépenses qu'il se trouvera avoir faites... » [b]

Depuis 1705, l'entrepreneur avait, du côté sud, « fait une excavation de cinq toises de profondeur ou environ dans toute la largeur, et dans le millieu jusques aux plus basses eaues de l'esté, fondé un pillier, un massif de la largeur du vuide de la tour » [c]. Un tiers de ces ouvrages devenait inutile. On estima le prix des terrassements inachevés et des matériaux approvisionnés, et on accorda à Desvignes, en plus des acomptes déjà versés, une somme de 2.500 livres de « dommages intérests pour l'inexécution du bail » [d].

Telles sont les circonstances connues de la ruine des plans « à la moderne ». Qu'est-ce qu'aurait donné leur exécution ? Il est intéressant de l'imaginer, bien qu'on manque, pour concevoir l'ordonnance entière, d'un dessin d'élévation du portail et des tours. Nous avons cependant pu tirer quelques indications du plan en surface. En outre, un écrit d'Hénault fait allusion à « cinq ordres de colonnes » [e]. Accolait-on au portail de Saint-Pierre de Rome des tours académiques, comme celles de la cathédrale de Rennes, d'une si désespérante banalité ? Il est vrai que le clocher aurait égayé la silhouette, en érigeant dans les airs son dôme coquet et son aiguille.

Au surplus, comme Mansart avait probablement inspiré ou contrôlé les plans, l'édifice se serait recommandé, à tout le moins, par cet air de magnificence que le prince de l'architecture répandait partout...

---

(*a*) Cf. *infra*, p. 242. — (*b*) C. 385. Arrêt du 23 avril 1709 et Lettres patentes du 8 juin 1709. — (*c*) *Ibid.* — (*d*) C. 439. Ordonn. du 24 octobre 1709. — (*e*) C. 497. Requête au Bureau, 1722.

(1) Pour *de Cotte* (Cf. *supra*, p. 217).

# CHAPITRE II

# LES ESSAIS GOTHIQUES
## DE GUILLAUME HÉNAULT ET ROBERT DE COTTE
# EXÉCUTION DU CLOCHER
## 1708-1723

I. LES PLANS DU CLOCHER (1708). — II. LES PLANS DU PORTAIL ET DES TOURS (1708). — III. EXÉCUTION DU CLOCHER (1709-1711). — IV. PREMIERS TRAVAUX DU PORTAIL ET DES TOURS (1709-1723).

## I. — LES PLANS DU CLOCHER (1708).

*L'AVANT-PROJET. (Album, fig. 120, 121.)*

Nous avons vu la ruine des projets à la moderne s'accomplir de 1706 à 1709. Il nous faut revenir un peu en arrière pour assister, en 1708, à l'élaboration des plans gothiques.

En cassant le bail du clocher, le 6 septembre 1707, le roi chargeait les commissaires de faire eux-mêmes dresser un plan « dans l'ordre gothique ». La commande en fut portée en haut lieu, car, le 12 janvier 1708, le greffier du Bureau notait ceci :

« A esté mis sur le bureau par Monseigneur le plan de l'église de Ste Croix dans le milieu duquel est un desseing de clocher à faire à lad. église auquel sont escripts ses mots : bon à suivre, le trente un décembre XVIIe sept, signé Mansart. La Compagnie a ordonné que led. plan demeureroit au greffe et qu'il seroit proceddé incessamment au bail au rabais dud. clocher sur led. desseing. » [a]

Mais le dessin fait ou approuvé par Mansart n'était sans doute qu'une esquisse trop vague. L'adjudication, décidée en janvier, n'était pas encore ouverte en mai, lorsque Mansart vint à mourir. Il semble que tout fut alors remis en discussion : le 19 octobre, le Bureau envoyait le contrôleur Hénault conférer avec les successeurs du grand architecte [b].

Hénault put emporter un dossier assez riche, tant on avait accumulé, depuis quinze ans, d'études et de propositions diverses. Il y en avait deux toutes récentes, qui nous ont été conservées.

L'une est intitulée : « Dessin fait par Vauclin en 1708 » [c] (fig. 120). Une notice présente ce dessin comme la « première figure de l'idée ». Fidèle au système déjà préconisé par lui en 1705 [d], Vauclin compose sa flèche de « deux obélisques carrés entrelacés et liés ensemble ». Il pose cette flèche sur trois « cerches » en gradins, dont les pans sont armés de croisillons robustes. Il fait à l'ensemble une silhouette assez effilée et une parure assez gothique. Une coupe est jointe au dessin d'élévation pour « donner l'idée » des assemblages et de leur « force et solidité ».

L'autre projet [e] (fig. 121), « fait et composé par Hénault » [1] lui-même, porte bien la marque du contrôleur dans le style des ornements et les procédés du rendu. Comme Vauclin, Hénault greffe son clocher sur la vieille souche, dont il ne remplace même pas les motifs de plomberie. On lit, sous le profil de cette souche, une note explicative :

« 8e partie de la cerche octogosne, réputez bonne, érigée sur les 4 grands ars doubleaux du milieu de la croisée... pour servir de basse et de fondement au clocher gothique piramidal, ordonné estre faict par sa Majesté, à la poursuitte et diligence de Mrs les Commissaires... »

Ce clocher comporte deux terrasses et trois couronnes de clochetons. Au sommet de la flèche reparaissent les globes de Le Mercier. La structure des clochetons est curieuse : point de poteaux d'axe, mais, aux quatre angles, des montants légers, assemblés par des croisillons. Sur ces châssis dilatés à dessein, le revêtement de plomb joue la pierre : on a visiblement reproduit la forme des pinacles des contreforts.

Le manque de poteaux d'axe ayant provoqué des critiques, Hénault a joint à son dessin d'élévation une coupe où les clochetons sont figurés avec et sans « noyau dans les corps ». On y lit cette note, qui est bien dans la manière de l'ombrageux contrôleur :

« Ces deux propositions d'assemblage sont renvoyez aux honnestes gens de l'art désintéressez dans le fait, qui ne connoisse ny le compositeur ni les contradicteurs en leurs noms ny en leurs qualitez. L'affaire est de conséquence qui mérite faire attantion avant que de rien entreprendre. »

---

(*a*) C. 391. Délibération du 12 janv. 1708. — (*b*) *Ibid.*, 19 oct. 1708. — (*c*) Arch. dép. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*d*) Cf. *supra*, p. 230. — (*e*) Arch. dép. Collection des plans de Sainte-Croix.

(1) Cette note se lit sur le plan en coupe.

*LES PLANS DÉFINITIFS. (Album, fig. 123, 124, 128.)*

A Paris, Versailles et Marly, où il dut se transporter[a], Hénault fut en rapports avec le marquis d'Antin et avec Robert de Cotte qui avaient succédé à Mansart, l'un comme Surintendant des Bâtiments, l'autre comme Premier Architecte.

Robert de Cotte, expressément chargé par Louis XIV [b] de dresser les plans du clocher, inspira, ou tout au moins corrigea, le travail que le contrôleur de Sainte-Croix fit près de lui. On retrouve parmi les papiers de son cabinet un dessin de la main d'Hénault [c] (fig. 123), lequel se distingue du projet précédent par d'importantes modifications : les clochetons ont définitivement d'épais « noyaux » ou poteaux d'axe, revêtus de menuiserie ; l'ancienne souche disparaît, du moins au-dessus de la moitié de la hauteur des combles ; la nouvelle souche est moins volumineuse, au point que le clocher perd à sa base une couronne de clochetons ; au contraire la flèche est épaissie, afin de contenir une vis d'escalier enroulée autour du poinçon ; enfin la hauteur totale est réduite.

Mais ce dessin ne servit encore que d'ébauche. Le parti définitif nous est représenté à l'arrière-plan du grand projet de façade que nous étudierons plus loin (fig. 128). La silhouette est bien la même, mais quelques détails sont corrigés : il n'y a plus de candélabres, — souvenirs de l'ancien obélisque, — aux angles de la terrasse inférieure, ni de croix de saint André dans les baies des deux étages principaux.

Nous savons par Hénault lui-même qu'un rendu spécial de ce clocher fut signé, le 26 novembre 1708, par D'Antin et De Cotte [d]. La pièce est malheureusement perdue. Mais il nous reste la coupe de la charpenterie, signée par De Cotte, à Versailles, le 14 janvier 1709 [e] (fig. 124). Tout y est conforme à la coupe précédente, sauf la souche qui est entièrement refaite et ne garde plus de l'ancien obélisque que la grande plate-forme de base. Enfin, nous avons une sorte de devis, arrêté par De Cotte à la même date et intitulé : « Mémoire instructif de la charpente qu'il convient faire pour la piramide de l'Eglise d'Orléans » [f].

Sur ces divers documents fut établi le bail d'exécution, dont nous nous occupons plus loin.

## II. — LES PLANS DU PORTAIL ET DES TOURS.

*ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS.*

A prendre au pied de la lettre les écrits d'Hénault [g], qui ne sont pas toujours clairs, il paraîtrait qu'un plan de portail « d'ordonnance gothique », dressé par lui-même, aurait reçu l'approbation de Louis XIV dès la fin de

(*a*) C. 391. Délib. du 20 déc. 1708. — (*b*) Cf. *infra*, p. 247 : Bail du 28 fév. 1709. — (*c*) Bibl. Nat., Estampes, Topographie, Va 91, fol. 146. — (*d*) Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (284). Placet d'Hénault au marquis d'Antin. — (*e*) Arch. dép. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*f*) C. 398. — (*g*) C. 497. Requête d'Hénault aux commissaires, 1722. — Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (284). Placet d'Hénault au marquis d'Antin.

décembre 1706. Si cette indication est exacte, il faut admettre que le roi revint sur sa décision quelques mois plus tard : nous l'avons vu, en effet, à la date du 6 septembre 1707, ordonner la continuation des travaux du portail, « conformément au bail » passé avec Jacques Desvignes en 1705 [a].

Cependant, on ne devait pas attendre que la résiliation du bail de Desvignes fût prononcée, pour préparer les plans d'un autre ouvrage. En octobre 1708, envoyé auprès des architectes du roi « pour le clocher », Hénault fut amené, on ne sait par quelles circonstances, à élargir son mandat. Il étudia, à Paris, Versailles et Marly, un projet de portail et de tours gothiques, le fit « examiner » par Robert de Cotte et Jacques Gabriel, obtint l'agrément du marquis d'Antin, et recueillit surtout l'approbation du roi lui-même, le 26 novembre 1708 [b]. Il cite cette date deux fois, dans un projet de devis élaboré aussitôt après, et dans une requête de 1722 [c].

De retour à Orléans, Hénault présenta ses dessins au Bureau, mais ne reçut pas des compliments unanimes. L'évêque formula ses réserves dans une lettre au marquis d'Antin : à son avis, les fonds étaient « si courts » qu'on ne pouvait « avancer beaucoup » l'ouvrage ; d'ailleurs Hénault n'avait été « envoié que pour le clocher » ; s'il tenait à étudier « l'élévation des tours », il aurait dû « travailler » d'après « le plan ancien de l'église, fait par celuy qui en a donné le dessein original » [d].

Croyant son œuvre menacée, Hénault écrivit lui-même au marquis d'Antin, tout en protestant de sa déférence à l'égard du « très digne Prélat mescontent de la conduitte du suppliant pour s'estre excusé de réformer le dessein... » [e]. Néanmoins, il semble que le dessin dut alors subir quelques retouches, car Hénault lui-même y a fait allusion. Il écrivit, plus tard, que De Cotte avait « donné la perfection au portail et tours à la réquisition de nostre très digne Prélat » [f]. Enfin le bail des fondations nouvelles, passé le 29 août 1709, fit état de « desseings approuvez par sa Majesté le vingt décembre mil sept cent huict » [g] : ne s'agissait-il pas d'un nouvel et définitif acquiescement, visant le projet corrigé ?

Le travail qu'Hénault fit en 1708 marque le point de départ d'une longue et riche série de conceptions, d'essais, d'études, de remaniements. On peut dire que tout l'effort de renaissance gothique, accompli au XVIII^e siècle sur le chantier de Sainte-Croix, procède de trois documents : le plan en surface, le dessin de façade et le projet de devis dressés en 1708. Tous trois nous ont été heureusement conservés parmi les papiers du cabinet de Robert de Cotte, et nous devons nous arrêter à les étudier quelque peu.

## *LE PROJET DE DEVIS.*

Hénault n'a point manqué de donner à son devis un titre emphatique :

« Devis des œuvres de maçonnerie, architecture, pierre de taille, charpente, serrurerie, couverture, menuiserie, vitrage, qu'il convient faire et fournir pour la fabrique du portail et tours de l'église Sainte-Croix d'Orléans, approuvés par sa Majesté le 26 novembre 1708 ». [h]

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 236. — (*b*) Pièces diverses citées *infra*, p. 245, 246. — (*c*) C. 497. Requête aux Commissaires (1722). — (*d*) Lettre du 6 déc. 1708. (Collection de M. Ch. de Beaucorps.) — (*e*) Bibl. Nat. Estampes, Hd. 135 (284) Placet au marquis d'Antin. — (*f*) Cf. *infra*, p. 246. — (*g*) C. 402. Bail du 29 août 1709. — (*h*) Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (284).

Sur un fondement de plus de dix toises de profondeur, s'élèvera le portail, divisé en trois parties égales, le milieu correspondant à la grande nef, les côtés aux doubles collatéraux. L'intérieur formera un péristyle monumental dont les trois voûtes auront 36 pieds de diamètre, comme « celle qui est dans le milieu de la croisée », et atteindront à la même hauteur, c'est-à-dire à cent pieds. Sept grandes roses, égales aux roses de la croisée, éclaireront ce péristyle : trois sur la façade, deux sur les flancs, deux par derrière. Au-dessus des voûtes, une plate-forme portera deux tours octogonales sans flèches.

La dépense s'élèvera à la somme de 631.690 livres, soit 421.940 livres pour le portail proprement dit, et 209.750 livres pour les tours : « Le prix de 631.690ᵗ fait une grose différence d'avec la somme de dix-huit cent mil livres... » conclut Hénault, en citant, semble-t-il, l'estimation faite sur les plans de 1705.

Hénault réclame avec insistance une maquette de l'édifice :

« L'auteur du dessein fait connoistre la nécessité d'un modelle, en faisant attention que, lorsque M. Mansart donna un dessein pour le haut et bas stal du chœur de l'Eglise de Sainte-Croix, il donna en même temps un modelle de reliefs. [a]

« Aujourd'huy, Messieurs du bureau des Bastiments donne pour modelle le corps de la nef, collatéraux de laditte Eglise, pour bien finir ce qui reste à suivre de ces parties. De là s'ensuit qu'il doit en donner un pour le portail et les tours... l'ouvrage se trouvant d'une singulière fabrique... le peu d'usage que l'on a du gothique demande aussi une singulière application à bien commencer un ouvrage pour le bien finir. »

*LES DESSINS. (Album, fig. 127-130.)*

Nous ignorons si le modèle fut réalisé, mais à son défaut nous avons, pour interpréter le devis, trois dessins du plus haut intérêt : deux plans et la vue du portail en élévation [b].

Un plan, chargé de diverses couleurs, figure les assises de la tour sud, avec indication des fondements déjà réalisés. Un autre (fig. 127) représente l'église entière avec son parvis et les bâtiments de l'Hôtel-Dieu. La nef n'est allongée que de deux travées [c], mais elle s'accroît encore d'une longueur égale, grâce au péristyle, et celui-ci s'épanouit de part et d'autre, sous les tours, à la manière d'une croisée : disposition grandiose dont on connaît en France quelques prototypes, à Noyon, Mantes, Saint-Germer, mais avec des proportions beaucoup moins audacieuses.

Pour assurer une large communication entre le péristyle et les cinq nefs, on a réduit les piliers au minimum d'épaisseur : ces piliers offriront-ils une résistance suffisante à l'énorme charge des tours ?... Sur chaque face latérale du péristyle s'ouvrent des alvéoles jumelés, dont l'un sert de cage d'escalier. Le tracé des voûtes semble indiquer trois coupoles portées par des arcs-doubleaux puissants.

Le plan d'ensemble n'est peut-être pas tout à fait aussi ancien que celui de la tour sud, ou que le dessin d'élévation, qui est lui-même accompagné d'un demi-plan. Il diffère de l'un et de l'autre par la forme des portes, dont

(*a*) Cf. *supra*, p. 202. — (*b*) Bibl. Nat., Estampes, Topographie ; Va. 91, 277-280 ; Va. 432. — (*c*) Cf. *supra*, p. 232.

il supprime le trumeau. Pareil en tout le reste, mais établi avec plus de précision, il représente sans doute le terme des études préparatoires, le rendu destiné à l'exécution.

Le troisième dessin, lavé à l'indigo et à l'encre de Chine, montre la façade complète, un demi-profil, et une moitié de plan (fig. 128).

Le tracé, les ornements, les coloris, les ombres, tout est dans la manière lourde d'Hénault. Le document n'est certainement pas antérieur à l'automne de 1708, car il figure le modèle définitif du clocher, ni postérieur au mois d'août 1710, car ce clocher porte encore la décoration de « galbes » ou crochets qui fut supprimée à cette époque [a]. Ne serait-ce pas la pièce même que Louis XIV examina et approuva, le 26 novembre 1708 ? Les parties inachevées s'expliqueraient par la hâte avec laquelle Hénault dut travailler pendant sa mission à Paris, Versailles et Marly [1]. En tout cas, nous sommes assurés d'avoir au moins, soit une esquisse préparatoire, soit une copie du projet approuvé, car tout est exactement conforme aux estampes qui, bientôt après, popularisèrent les traits du futur portail (fig. 129, 130) [2].

Que vaut cet essai d'architecture gothique ? On n'en saurait contester l'audace : les proportions sont celles des plus hardis monuments du Moyen Age ; et, à l'aide de réminiscences diverses, les lignes veulent composer quelque chose d'inédit, d'original. Mais comme l'interprétation du style paraît enfantine et gauche ! Depuis Martellange et ses « portaux », l'art de reproduire le gothique n'a nullement progressé : c'est la même application à tapisser les surfaces de panneaux inutiles, à profiler sans raison des bandeaux disgracieux, à tout affubler d'une décoration bâtarde. Il y a des détails d'une recherche puérile, comme ces balcons étagés aux angles de la façade, ou cet alignement de statues au bas des tours.

Les statues sont seulement indiquées, de même que les écussons qui couronnent les roses. Au-dessous, dans les tympans, le dessinateur n'a pas même esquissé son intention : on devine qu'il songe à des bas-reliefs. Pour toute cette sculpture, il abandonne la composition à de plus habiles que lui.

Si neuf et personnel que l'ensemble veuille paraître, il est aisé de retrouver les modèles qui ont inspiré divers traits. La silhouette rappelle Notre-Dame de Paris ; comme aussi le partage de la façade en trois zones, dont la plus élevée est une galerie à claire-voie. Les niveaux de ces zones correspondent à ceux des « dalles » ou chéneaux qui règnent, à Sainte-Croix même, au pied des combles : on en retrouve les balustrades à panneaux découpés. Les « portaux » de la croisée ont fourni plusieurs choses : la forme surbaissée des arcades qui enveloppent les portes, la hauteur et le diamètre des roses, l'idée des écussons au-dessus des roses, le modèle des clochetons qui surmontent les contreforts, à la naissance des tours. Les tours elle-mêmes ont un aspect assez nouveau : ne cherchent-elles pas simplement à s'assortir avec le clocher ?

---

(a) Cf. *infra*, p. 248.

(1) Nous savons qu'Hénault ne fut pas absent d'Orléans plus de six semaines. Le 19 octobre, le Bureau lui donnait 60 l. pour faire son voyage, et le 6 décembre l'évêque accusait réception des dessins rapportés par le contrôleur. — (C. 391. Délibérations de 1708. — Lettre de l'évêque à M. d'Antin, 6 déc. 1708. Collection de M. Ch. de Beaucorps.)

(2) M. E. Jarry possède un dessin colorié, tout à fait conforme à ces estampes. N'en serait-ce pas l'un des modèles, et peut-être de la main même d'Hénault ?

L'étage inférieur du portail ne suggère, à première vue, aucun souvenir, avec ses cinq portes à trumeaux, ses larges impostes vitrées et ses trois grands arcs à accolades. Cependant, à l'observation, on ne peut manquer d'apercevoir une analogie piquante avec la façade de Saint-Marc de Venise. Une image du célèbre monument n'aurait-elle pas prêté au dessinateur l'idée des tympans décorés et des arcs en accolade, de la balustrade qui les souligne, des colonnes autour des contreforts, et même, dernière ressemblance bien curieuse, des tympans vitrés à meneaux de pierre ?...

Tous ces éléments mêlés font un amalgame assez hybride. Il est difficile de ne pas reconnaître à l'auteur un certain sens de l'équilibre des masses, de la grandeur et de l'harmonie monumentales, mais son vocabulaire archéologique et même sa grammaire architectonique ne sont encore qu'à l'état de rudiment.

## *LE MÉRITE D'HÉNAULT.*

Nous n'avons pas hésité à reconnaître à Guillaume Hénault une très large part dans l'élaboration du projet du portail et des tours : le style du devis porte bien sa marque, et deux sur trois des dessins conservés, le plan partiel et la vue du portail en élévation, sont assez manifestement de sa main.

Cependant un arrêt du Conseil, du 23 avril 1709 [a], et un bail du 29 août [b] désignent Robert de Cotte comme ayant lui-même, sur l'ordre de Louis XIV, dressé ce « nouveau » projet.

Il était obligatoire, en effet, que les actes officiels fissent la part très large à un personnage du rang et du mérite de M. de Cotte, dès lors qu'il avait pris la peine d'intervenir. Mais cette intervention avait-elle consisté à faire davantage que de corriger et de patronner l'œuvre de l'humble contrôleur de Sainte-Croix ? On n'a pas lieu de le croire.

Le premier document qui signale le projet, dès le lendemain de l'élaboration, c'est la lettre écrite au marquis d'Antin par l'évêque d'Orléans le 6 décembre 1708 [c]. Or. cette lettre attribue nettement les dessins au « S^r Hénault » en observant qu'il « auroit dû travailler » dans un tout autre sens.

Hénault lui-même a revendiqué assez haut la paternité de son œuvre. Dans les observations qui suivent le devis, il se donne formellement comme « l'auteur du dessein » [d], et, dans un placet au marquis d'Antin, il présente le devis comme devant être simplement « visé par M. de Coste [1] » [e]. Quelques années plus tard, il proposera le plan d'une autre église à De Cotte, en ces termes :

« Vostre bonté a bien daigné aprouver avec estime l'ouvrage que jé fait pour le portail et tours de l'église d'Orléans, après y avoir donné tout le bon goût que ce célèbre ouvrage attendoit de la grandeur et de la force de vostre génie. Ce présent dessein attan la mesme grâce ». [f]

---

(a) Cf. *supra*, p. 237. — (b) Cf. *infra*, p. 249. — (c) Lettre citée p. 242 (Collection de M. Ch. de Beaucorps). — (d) Cf. *supra*, p. 243. — (e) Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (284). — (f) Lettre du 19 mars 1718. Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (295).

(1) Rappelons que le nom de cet architecte est souvent écrit *de Coste* pour *de Cotte*.

Il écrira à D'Antin pour le même objet :

« Le gotique et l'antique sont réunis... qui fera un ouvrage singulier lorsque M. de Coste premier architecte du Roy, y aura donné la perfection, ainsy qu'il a fait au portail et tours de l'Eglise S^te Croix à la réquisition de nostre très digne Prélat ». [a]

Enfin, quand « sur le déclain de ses jours et avant que de les finir » il aura « travaillé à l'explication des différends plans, profils » du portail, « indispensablement nécessaires pour suivre l'ouvrage et le mener à sa fin », il priera encore le Bureau de « les faire examiner par Monsieur de Coste, premier architecte du Roy et Monsieur Gabriel controlleur général de ses bâtiments, premiers examinateurs du dessein en question ». Il rappellera qu'il a « travaillé à la cour sous leurs veü », et se prévaudra de « l'estime que le Roy et le publique » ont eue pour son œuvre [b].

Ces textes suffisent à caractériser clairement le rôle de Guillaume Hénault. On peut croire que les architectes officiels le lui laissèrent jouer sans conteste, et ne lui envièrent point l'initiative dont il était si heureux d'user. L'œuvre gothique de Sainte-Croix ne pouvait guère intéresser leur « génie », ni servir leur réputation. On ne voit pas, d'autre part, quels avantages ils tiraient de leur concours : les comptes si précis du Bureau ne leur attribuent pas d' honoraires. Il est bien probable qu'ils se sont bornés, pour contenter le roi, à exercer un contrôle, à donner des conseils, à faire des corrections.

On pourrait cependant supposer avec quelque vraisemblance qu'ils fournirent une idée directrice, une esquisse peut-être, avant qu'Hénault prît la plume : le contrôleur aurait travaillé, « sous leur vue », à interpréter leur pensée. Et l'on se sent en effet tenté d'attribuer à des maîtres de l'architecture les traits essentiels de la composition : la proportion des étages, le profil des masses, et surtout le plan.

Si ce plan était d'Hénault seul, ce serait pour l'humble artiste orléanais une grande trouvaille ! Dans la suite, les meilleurs architectes se montreront séduits par ce péristyle en forme de vaisseau transversal, aussi haut et vaste que la croisée de l'église. Bien des éléments du projet seront retouchés, corrigés, améliorés ; mais on s'attachera à conserver, et l'on ne sacrifiera qu'en désespoir de cause, le vestibule monumental, éclairé par sept roses, couvert de trois larges voûtes, percé de baies égales aux nefs, découvrant du premier coup, au visiteur, toutes les perspectives du grand temple.

## III. — EXÉCUTION DU CLOCHER (1709-1711).

*LES BAUX.*

Les travaux du clocher gothique furent mis à bail dès l'achèvement de l'étude des plans, et adjugés le 28 février 1709, pour la somme de 31.534 livres, à Julien Chiquam, maître charpentier orléanais [1].

(*a*) Lettre de 1718. Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (295). — (*b*) C. 497. Requêtes au Bureau et à l'Evêque (1722).

(1) Un exemplaire du devis imprimé existe dans la collection de M. E. Jarry.

Le préambule de l'acte [a] rappelle, comme d'ordinaire, les raisons et les circonstances de la nouvelle entreprise :

« Sa Majesté ayant cassé et annullé le bail que nous avions faict à Jacques Vauclin... et ordonné qu'il seroit proceddé à nouvelle adjudication d'un autre clocher qui sera construit dans l'ordre gotique, suivant le plan qui en seroit dressé par nos ordres, lequel plan auroit esté faict, de l'ordre du Roy, par le sieur de Coste son premier architecte, sur lequel aurions fait faire et dresser un devis d'ouvrages de charpente... »

La suite décrit la nouvelle souche à construire, le rallongement des quatre combles pour la joindre, le clocher proprement dit avec ses seize « piramides ». Au sommet, la boule et la croix auront les dimensions qui seront fixées après essai. Il est stipulé que l'exécution sera prompte : avant le 1er septembre de l'année courante, on aura terminé la souche ; et le reste avant le 1er juillet 1710. Enfin le nouvel entrepreneur versera à l'ancien 11.000 livres pour les bois approvisionnés.

Un autre bail [b] est conclu cinq mois plus tard, pour le couronnement du clocher : « croix, fleurs de lis et boulles de cuivre » :

« Comme nous avons conservé celles qui estoyent à l'antien clocher démoly [c], nous avons jugé à propos de nous en servir, après les avoir diminuées de haulteur et espoisseur, attendu la proportion qu'il leur fault donner au nouveau clocher qui est moins hault de dix toises que celuy démoly et moins gros. »

La grosse boule aura 5 pieds 8 pouces de diamètre, et les deux petites 30 pouces. On remploiera les anciennes lames de cuivre en les rivant « ainsi que l'on couture les joings des chaudières » [1].

L'ouvrage est adjugé au serrurier Gabriel du Clos pour 920 livres.

Au printemps de 1710, Chiquam en est au montage, quand il remarque des « deffectuosités considérables » : les pièces de la nouvelle charpenterie ne s'assemblent pas normalement à l'ancienne plate-forme. Des experts, convoqués « à diverses fois » reconnaissent effectivement que « l'ouvrage n'est pas solide attendu qu'il y a plusieurs poteaux qui sont à faux » ; mais ces vices « n'ont pû estre cognus et veus qu'après la démolition » de la vieille souche. Finalement le Bureau passe avec Chiquam un bail supplémentaire de 1.000 livres, pour différentes pièces à ajouter ou à remplacer [d].

En même temps, « comme Chiquam fait espérer que dans peu la charpente dudit clocher sera entièrement faite et posée », on procède « au bail au rabais pour la fonte du plomb provenu de la démolition de l'antien clocher [2]... et pour l'employ d'iceluy tant à la couverture dudict nouveau que ornemens ». L'ouvrage est adjugé à Jean Giot, maître couvreur orléanais, au prix de 64 livres le millier de plomb refondu et employé [e]. Il faudra

---

(*a*) C. 398. Bail du 28 février 1709. — (*b*) C. 398. Bail du 10 juillet 1709. — (*c*) Cf. *supra*, p. 108, 117. — (*d*) C. 398. Bail du 30 mai 1710. — (*e*) C. 398. Bail du 30 mai 1710.

(1) On plaça dans la grosse boule une inscription sur cuivre qui est aujourd'hui conservée à la sacristie de la cathédrale : « Tous les cuivres et fers ont esté refaits et pozé par Gabriel du Clos et Nicolas du Clos frères m. sereuriers à Orléans. 1710. »

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le diamètre de cette boule. M. de Buzonnière lui donne 1 m., M. de Monteyremar 2 m. La vérité est entre les deux, le bail portant 5 pieds 8 pouces. La boule de l'obélisque avait eu 7 pieds 1/2.

(2) On avait, en 1692, vendu le plomb provenu de la démolition de l'obélisque. Il ne s'agit ici que du plomb retiré de la souche.

« couvrir ledit clocher, ornemens et terrasses, incontinent après qu'ils auront esté construicts. »

Le Bureau presse l'ouvrage. Si le charpentier prend du retard, on le menace de « tout faire à ses frais et despens ». Il faut qu'avant l'hiver les plombs soient posés, par crainte des pluies, et les échafaudages enlevés, par crainte des vents. On tient à éviter au nouveau clocher les tares funestes que l'ancien obélisque avait dues aux lenteurs de sa construction.

## *RETOUCHES ET ACHÈVEMENT.*

Un détail de la décoration pouvait retarder beaucoup l'ouvrage : cette garniture de crochets ou « galbes » en bois sculpté et plombé, courant sur toutes les arêtes de la flèche et des « pyramides ». On songea un moment à embaucher d'office tous les sculpteurs de la ville [a]. Mais Hénault vint proposer la suppression pure et simple de tous les galbes, « pour esviter les réparations fréquentes ». Le Bureau y consentit [b], en décidant « qu'à la place les filets des arrestiers seroyent dorez » :

« Affin de donner la dernière perfection et beauté au clocher nouvellement construit sur ladite Eglise, il y convient dorer d'or matte non seulement le haut d'icelluy, mais encore plusieurs ornemens... » [c]

Au prix de 38 sols du pied carré de dorure, François Herman Vueyen s'engage à dorer tous les arêtiers, ainsi que les fleurs de lis du sommet des « pyramides » :

« Ladicte dorure matte sera faicte en huisle de deux impressions, en huisle d'une couche d'or couleur, sur lesquelles seront posées les feuilles d'or, et sera posé du vermeil sur l'or dans les sculptures en filets où besoing sera... L'or sera déposé au greffe par ledit Vueyen qui le retirera à mesure qu'il en aura besoin ». [d]

Les boules et la croix, refaites par Du Clos, étaient déjà confiées à un « marchand orfeuvre », Pierre Ytasse, qui les dorait au feu moyennant 6 livres 15 sols du pied carré [e].

La dorure mate revint à 5.194 livres pour 2.734 pieds, et la dorure au feu à 1.375 livres pour 203 pieds trois quarts [f].

A l'approche de l'hiver, « les quatre eschaffaulx les plus eslevez » sont démontés, par crainte, sans doute, d'une « grande foudre et orage », qui ébranlerait le nouveau clocher comme autrefois l'obélisque [g]. Cependant il reste à terminer une partie de la plomberie et de la dorure, qui n'est exécutée qu'au cours de l'année 1711.

L'ancien plomb ne suffisant pas, on achète quinze milliers de « plomb d'Angleterre »; Jean Giot en vend le millier 213 livres et le pose pour 44 livres [h]. Des balustrades de fer sont mises par Du Clos au bord des terrasses [i]. Enfin l'horloge est rétablie dans la souche du clocher et ses « appeaux » dans le « beffroy ».

---

(*a*) C. 391. Délibération du 6 août 1710. — (*b*) *Ibid.*, 28 août. — (*c*) C. 398. Bail du 28 août 1710. — (*d*) *Ibid.* — (*e*) C. 398. Bail du 16 août 1710. — (*f*) C. 391. Délibérations des 13 nov. 1710 et 23 oct. 1711. — (*g*) Cf. *supra*, p. 113, 116. — (*h*) C. 398. Bail du 25 juin 1711. — (*i*) C. 398. Bail du 9 avril 1711.

A la date du 27 août 1711, le greffier du Bureau note : « La Compagnie a résolu de se transporter au clocher pour examiner si l'entrepreneur d'iceluy a satisfaict à son bail... »[a]. La charpenterie est reconnue « bien et deuement faite », et l'acte de réception est délivré, le 11 septembre 1711, à la veuve de Julien Chiquam, décédé au cours des travaux[b].

Quand les derniers paiements furent effectués, il se trouva que la dépense totale du clocher gothique montait à près de 55.000 livres : l'ancien obélisque avait coûté plus du double.

L'œuvre produisait un effet médiocre. Ce n'était plus, comme l'obélisque, un couronnement somptueux du corps de l'église. Lourde de formes et pauvre d'ornements, dénuée tout à la fois de puissance et d'envolée, cette flèche n'avait rien de commun avec les modèles fameux du Moyen Age. On peut même dire qu'aucun des pastiches gothiques tentés à Sainte-Croix ne fut plus bâtard (fig. 199)[1].

## IV. — PREMIERS TRAVAUX DU PORTAIL ET DES TOURS (1709-1723).

### *LE BAIL DE JOSEPH PASTY (1709).*

Nous avons vu, le 23 avril 1709, l'ancien bail des fondations du portail et des tours annulé par arrêt de Louis XIV[c]. Après avoir liquidé les dommages et intérêts de l'entrepreneur destitué, le Bureau ouvrit de nouvelles enchères le 23 mai, « pour la fouille et fondation d'une tour et partie de l'église... suivant le nouveau desseing »[d]. L'adjudication est prononcée le 29 août en faveur de Joseph Pasty, au prix de 39 livres 10 sols la toise cube de maçonnerie.

Le bail[e] décrit les caractéristiques du plan. Les tours auront « onze toises, au rez-de-chaussée, de largeur, et autant de longueur, sans la saillie des ornemens et éperons gothiques qui seront devant la salle du portail et auront près de deux toises ». Les fondations nouvelles se joindront à celles

---

(*a*) C. 391. Délibération du 27 août 1711. — (*b*) *Ibid.*, 11 sept. 1711. — (*c*) Cf. *supra*, p. 237. — (*d*) C. 391 Délibération du 23 mai 1709. — (*e*) C. 402. Bail du 29 août 1709.

(1) Le clocher d'Hénault fut abattu en 1857, parce qu'on dut renoncer à corriger une inclinaison menaçante. Il avait été visité par Viollet-le-Duc, à la demande du ministre des cultes, et c'est une lettre de ce dernier, en date du 12 mars 1855, qui nous fait connaître l'avis du célèbre architecte : « La souche de la charpente est mal combinée; il y a excès de bois et oubli des premières notions de la charpente. Il existe enfin, dans la construction de cette charpente, un vice primitif auquel on ne pourrait jamais remédier. L'octogone de la flèche, au lieu de présenter quatre de ses angles sur les faîtages et les quatre autres dans les noues, présente ses faces. Ce système est déjà vicieux; mais en outre, les fermes inférieures sont disposées de façon à ne pas contrebutter l'effort de la charpente supérieure, agissant comme un puissant levier sous la pression du vent. Les pieds de ces fermes sont pourris, ont fléchi, se sont déversés, et aujourd'hui la flèche tient bien plutôt par la masse du bois mis en œuvre sans discernement que par le système adopté à la souche. Redresser cette souche déversée serait une opération extrêmement difficile sinon impossible... » (Arch. Départ. Série V, Sainte-Croix). — *Voir dans l'Album (fig. 122) une photographie de ce clocher, prise au cours des travaux de démolition.*

qui ont été faites déjà[a]. Là où il faudra fouiller, on « enfoncera jusqu'à l'endroit qui sera réglé, le terrain estant reconnu bon et solide ». Aucuns matériaux ne pourront être employés « qu'ils n'aient esté vus et visitez par une personne préposée par Messieurs les Commissaires ».

Pasty ne travailla pas longtemps. C'était l'époque de la guerre de succession d'Espagne et de la grande détresse du trésor : « Sa Majesté ayant cessé de faire le fonds pour continuer et parachever lesd. ouvrages »[b], le Bureau les suspendit en octobre 1710[1]. En 1711, le Bureau put cependant achever le clocher, mais, dans la suite, le chômage devint presque complet à Sainte-Croix : on avait assez de pourvoir à l'entretien de l'édifice.

En 1714, après la paix, il parut que « le fonds » allait être rétabli. Le Contrôleur Général, Desmarets, fit demander un « dessein de l'eslévation de l'église », avec indication de « ce qui estoit faict et ce qui restoit à faire »[c]. Mais Louis XIV mourut, et les successeurs de Desmarets à la direction des finances manifestèrent à l'égard des affaires de Sainte-Croix les dispositions les moins favorables. Ils entreprirent une revision des comptes, contestèrent la légitimité de certaines dépenses, et prétendirent que, de 1630 à 1711, il s'était glissé un « abus considérable dans l'emploi et destinations différentes de tous les deniers ». Et tandis que le Bureau se débattait dans un épineux procès, le versement des produits annuels restait suspendu durant cinq années ; il ne fut rétabli que par un arrêt du Conseil en date du 20 septembre 1720[d].

Prévoyant cette solution, le Bureau se préoccupe de la reprise du travail dès le début de l'année 1720. Mais l'entrepreneur des fondations, Joseph Pasty, objecte que « depuis l'année 1711 les matières sont enchéries de plus d'un tiers », et réclame l'annulation de son bail. Le Bureau se rend à ses raisons, et, par acte du 8 février, décide de procéder à une adjudication nouvelle[e].

## *LE BAIL DE JEAN DUBOIS (1720).*

Le 11 avril 1720, Jean Dubois se chargeait de continuer les fondations au prix de 50 livres la toise cube, au lieu de 39 livres 10 sols. Il fut spécifié que les fouilles descendraient « jusques aux plus basses eaux de l'esté, le terrain estant reconnu bon et solide et mis de niveau »[f].

Dubois travailla deux ans avec Pasty comme associé. En août 1722, on fouillait à l'encoignure de la tour sud, près de la salle capitulaire, quand un tassement fit écrouler une partie de ce bâtiment. Les entrepreneurs ayant négligé de « contre-venter les trous et les soustenir dans leurs bords », furent déclarés responsables par le Bureau[g], mais en appelèrent au Conseil de Régence. Celui-ci fit écrire à l'évêque d'Orléans par le Contrôleur Général des finances, Dodun :

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 233, 237. — (*b*) C. 441. Ordonn. du 8 fév. 1720. — (*c*) C. 440. Ordonn. du 22 fév. 1714. C. 391. Délib. du 22 fév. 1714. — (*d*) Cf. Tome II, 3e Partie, Chap. II, IIIe. — (*e*) C. 411. Ordonn. du 8 fév. 1720. — C. 391. Délibération du 8 février 1720. — (*f*) C. 402. Bail du 11 avril 1720. — (*g*) C. 391. Délibérations de 1722 et 1723.

(1) Pasty avait alors touché près de 9 000 l.

« Le conseil a cru, avant de décider... qu'il estoit à propos de sçavoir les motifs des ordonnances des Commissaires. J'ay l'honneur de vous envoyer pour cela les requestes et pièces de ces entrepreneurs, que je vous supplie de vouloir bien communiquer à Mrs les Commissaires, et de leur marquer qu'ils m'informent... des motifs qui les ont portez à rendre leurs ordonnances contre ces deux entrepreneurs. »

La suite de cette lettre montre que le Bureau avait alors d'autres soucis :

« A l'égard de ce que vous me marquez par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 14 du mois passé, au sujet de la difficulté où vous vous trouvez pour la continuation des travaux, le conseil a décidé que M. Gabriel, architecte du Roy, seroit envoyé à Orléans pour examiner si l'on pourra faire des fondations sur le roc, ou si l'on fouillera jusques au-dessous des basses eaux. Je vous prie de dire à Mrs les Commissaires de m'envoyer promptement les motifs de leurs ordonnances, et de ma part j'auray attention que M. Gabriel se rende au plustost à Orléans, afin que, sur ce qu'il estimera de plus convenable pour la continuation de vos ouvrages, vous puissiez vous mettre en estat de faire travailler. » [a]

Les raisons alléguées par le Bureau contre les entrepreneurs ne furent pas jugées suffisantes [1], et d'autre part l'expertise de Gabriel aboutit, nous le verrons, à d'importantes modifications dans le programme des travaux. Aussi l'affaire eut-elle pour conclusion deux arrêts du Conseil, en date du 29 septembre et du 28 décembre 1723, qui déchargèrent les plaignants « des condamnations contre eux prononcées », et résilièrent leur bail en vue d'une « construction différente » [b]. Dubois et Pasty reçurent, pour prix de leurs ouvrages et approvisionnements, la somme de 5.600 livres.

## *LA FIN D'HÉNAULT.*

A la réouverture du chantier, en 1720, le « ci-devant contrôleur », inoccupé depuis dix ans, avait repris ses fonctions. Mais il dut les abandonner en 1723, soit à cause de l'âge et des infirmités, soit par suite de l'affaire des éboulis, dont il aurait été rendu responsable. On sait seulement qu'il eut un successeur nommé par arrêt du Conseil, et choisi dans le personnel des services publics : le sieur Desroches « architecte et ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité d'Orléans ». Le roi avait jugé nécessaire de « commettre une personne de l'art capable et intelligente » [c].

Ce motif pouvait contenir un blâme indirect à l'adresse du prédécesseur. On devine le dépit qu'Hénault dut éprouver. Son esprit ombrageux s'était toujours formalisé des moindres reproches. A maintes reprises, il avait adressé de longs plaidoyers à D'Antin, à De Cotte, à l'évêque, au Bureau, pour répliquer aux critiques dont ses plans étaient l'objet, protester contre les retouches, dénoncer la malignité des confrères qui imputaient ses idées « à extravagance et folie ». Chaque fois, il s'était prévalu de l'approbation royale : l'apparence d'une disgrâce dut l'accabler.

Il n'était pas atteint seulement dans son amour-propre. On sait qu'il

---

(*a*) C. 402. Lettre datée de Versailles, le 3 mai 1723. — (*b*) C. 385, et *Recueil* de 1740, p. 57, 58. — (*c*) C. 385. Arrêts du 29 sept. et du 28 déc. 1723.

(1) Gabriel estima que les entrepreneurs n'avaient pas pu éviter l'accident : « la trop grande étendue de l'excavation n'a pas permis de faire des étrésillonnements... et le bâtiment du chapitre était fondé sur un mauvais terrain ». (C. 402. Rapport du 4 août 1723.)

avait du mal à vivre avec ses honoraires de contrôleur et quelques gratifications obtenues pour ses plans[1]. Le roi et M. d'Antin lui avaient bien accordé chacun une pension, mais il se plaignait, dans un placet adressé au second vers 1720, de n'en rien toucher, et d'être réduit à une « extrême nécessité ». Il imaginait des expédients pitoyables, comme de réclamer à l'architecte Poictevin le salaire de plans que celui-ci l'avait autrefois chargé de dresser[a]. En 1722, il offrait au Bureau des plans détaillés du portail et des tours, dans l'espoir d'une rétribution :

« Comme ce célèbre édifice compran plusieurs estages, le supliant, sur le déclain de ses jours et avant que de les finir, et pour satisfaire à vos ordres et vous montrer son attention et son affection à vous obéir, il a travaillé à l'explication des différends plans, profils... lesquels desseints luy ont coûté beaucoup d'étude, de paine et de travail... » [b]

Il concluait en demandant que De Cotte et Gabriel fussent chargés d'examiner son travail et de régler « les salaires et vacations quy luy sont deüe, aux fins de laditte requeste, à l'usage ordinaire des grands édifices ».

Il implorait en même temps l'évêque par cette supplique :

« Monseigneur, Vostre bonté et vostre charité est si grande qu'elle se laissera toucher à la prière que je luy fais, de vouloir bien porter le Bureau à me vouloir bien favorablement répondre laditte requeste, aussy sincère qu'elle est véritable. L'estime que le Roy et le publique en a fait des ouvrages qui y sont compris, est une marque évidente des bons offices que jé eu l'honneur de rendre au Bureau, depuis 38 année que jé exercé la commission de controlleur, d'architecte et de conducteur d'ouvrage, suivant les ordres et les intentions généralles et particulières que le Bureau a bien daigné me confier, dans lesquelles emploix j'en é remply tous les devoirs quy m'ont esté possible, et en tout ce que l'on pouvoit espérer de ma fidélité... » [c] (2)

Il est pénible de penser qu'un homme si sûr de son mérite, et par ailleurs si besogneux, finit peut-être dans l'opprobre et le dénuement. Il dut mourir vers le commencement de 1725, car on trouve dans les délibérations de cette année-là, à la date du 5 avril, une « ordonnance de quatre-vingt livres aux Demoiselles Hénault »[d]. Etait-ce le prix de quelques plans rachetés, ou simplement un secours?

---

(*a*) Bibl. Nat., Estampes, Hd. 135 (284). Placet au duc d'Antin. — (*b*) C. 497. Requête d'Hénault, 1722. — (*c*) C. 497. Requête d'Hénault, 1722. — (*d*) C. 392. Délibération du 5 avril 1725.

(1) On trouve dans les comptes des Bâtiments du Roi, à la date du 6 août 1714, mention d'une somme de 300 l. accordée à « Hénault, contrôleur de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, pour les frais de voyage qu'il a faits à Versailles pour le service des Bâtimens, en 1714 ». (Jules Guiffrey. *Comptes des Bâtiments du Roi*, V, col. 780.)

(2) On ne sait ce qu'il advint de cette requête.

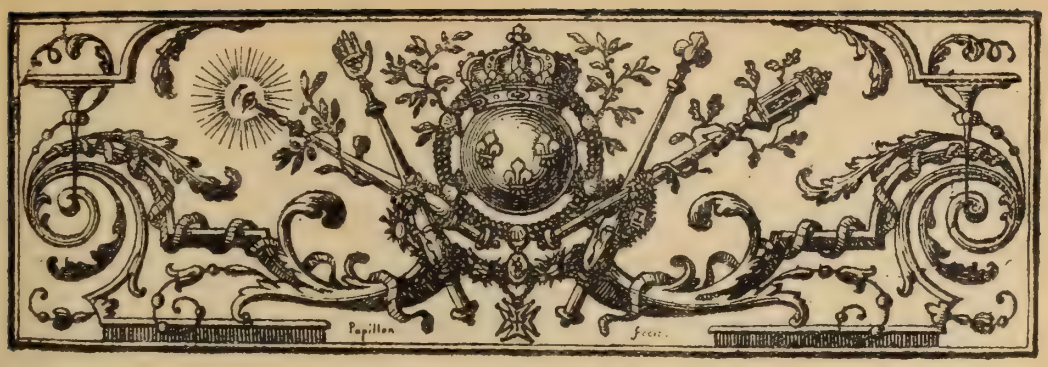


# CHAPITRE III

# L'ŒUVRE DE GABRIEL

## 1723-1767

I. — LES FONDEMENTS (1723-1735). — II. LE MODÈLE (1736-1740). — III. LES « EXHAUSSEMENTS » (1739-1767).

## I. — LES FONDEMENTS (1723-1735).

### *L'ÉTUDE DU TERRAIN (1723).*

Une lettre adressée à l'évêque d'Orléans, le 3 mai 1723, par le Contrôleur Général des finances, nous a déjà révélé « la difficulté » que le Bureau trouvait à la « continuation des travaux »[a] : était-il bien nécessaire de faire descendre les fondements du portail et des tours jusqu'aux plus basses eaux de l'été, comme le bail de 1720 l'avait stipulé ? A quoi Dodun répondait :

« Le conseil a décidé que M. Gabriel, architecte du Roy, seroit envoyé à Orléans pour examiner si l'on pourra faire des fondations sur le roc, ou si l'on fouillera jusques au-dessous des basses eaux ».[b]

(*a*) Cf. *supra*, p. 251. — (*b*) C. 402. Lettre datée de Versailles, le 3 mai 1723.

Jacques-Jules Gabriel n'était pas seulement Contrôleur Général des Bâtiments, mais encore Premier Ingénieur des Ponts et Chaussées du royaume. Il était naturel qu'on lui demandât la solution d'une difficulté d'ordre technique. D'ailleurs il connaissait la cathédrale d'Orléans et avait suivi l'élaboration du projet de portail [a].

Gabriel est à Orléans le 15 mai 1723 et visite les fouilles déjà faites afin de « connoistre les différentes natures de terrain ». Mais « la confusion des terres éboullées dans l'excavation » l'empêche d'y rien voir, et il se contente de donner ses ordres en vue d'une autre visite : on déblaiera la fouille de la tour sud, creusée précédemment jusqu'à 6 toises, et l'on percera dans le fond un puits « jusqu'à l'eau ». D'autre part, voulant « estre instruit plus particulièrement de la manière dont les pilliers de l'église et les anciennes tours sont fondées », il prescrit de creuser un trou « au pied du premier pilier de lad. église du costé de l'hostel-Dieu », et un autre au pied de la tour des cloches [b].

Ces fouilles sont exécutées assez vite. L'ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité d'Orléans, Henry Girard Desroches, les examine, et envoie à Gabriel un rapport que celui-ci soumet à l'Académie Royale d'Architecture :

« Extrait des registres de l'Académie Royale d'Architecture, du lundy 14e juin 1723.

« Monsieur Gabriel a fait voir un procès-verbal datté du 4e juin mil sept cent vingt et trois, signé Desroches, au sujet des fondations à faire pour la construction des tours de l'Eglise de Ste-Croix Cathédrale d'Orléans. La lecture qui en a été faitte marque que, dans la profondeur de vingt et un pieds du rez de chaussée, il se trouve des terres noires en partie rapportées. Au dessous il se trouve une terre neuve et jaune, qui a assez de consistance, en dix pieds de profondeur. Sous cette terre jaune est une terre blanche, espèce de tuf qui contient cinq pieds en profondeur.

« Ensuitte est un banc de cailloux, de six à huit pouces d'épaisseur, soutenu d'une continuation de tuf blanc très ferme, sous lequel un des entrepreneurs a assuré qu'en travaillant à la fondation de la partie qui est faitte pour asseoir la tour neuve, il a trouvé un banc de pierre bien suivy de quatre à cinq pieds de hauteur, qu'ensuitte jusqu'à l'eau, qui est à trois toises quatre pieds plus bas, est un massif de tuf blanc très dur, ce qui fait en tout onze toises de profondeur. Mr Gabriel ayant demandé l'avis de la compagnie pour ce qui reste à fonder, y ayant une partie de l'excavation faitte jusqu'au banc de pierre, l'Académie supposant, comme il est dit dans le procès-verbal, que les anciennes tours de l'Eglise de Ste Croix d'Orléans sont fondées sur la terre jaune marquée cy dessus, et que le terrain dont on a fait l'excavation soit exactement conforme à ce qui est exposé par ledit procès-verbal, la compagnie est d'avis que l'excavation faitte jusques sur le banc de pierre soit entièrement remplie de maçonnerie et que, pour le restant des fondations, on ne fouille pas plus bas que le dessus de la terre jaune, qu'on dit être neuve et solide et de dix pieds de hauteur et qui se trouve seulement à vingt et un pieds de profondeur, auquel cas la compagnie est d'avis de faire un massif de maçonnerie dans toutte la superficie des tours et autres batiments avec de grands empatements.

« Délivré à Mr Gabriel par nous, secrétaire de l'Académie Royale d'Architecture.

« Félibien. » [c]

L'Académie laissait à l'architecte toute la responsabilité des informations. Ne voulant pas s'en tenir au procès-verbal de Desroches, Gabriel se transporta lui-même à Orléans. Il visita les fouilles, le 2 août, « en présence »

---

(*a*) Cf. *supra*, chap. Ier et II, *passim*. — (*b*) C. 402. Rapport du 4 août 1723. — (*c*) C. 402. Pièce du 14 juin 1723.

de l'évêque et de plusieurs commissaires[a], et dressa un nouveau procès-verbal de l'« état des lieux », dont voici les principaux passages :

« Avons veu un massif de maçonnerie fait à l'encoignure du portail, vers le chapitre, qui doit porter une partie de la tour à droite d'iceluy... lequel massif il nous a été certiffié avoir été fondé jusqu'à l'eau à unze toises ou environ de profondeur.

« Et une grande excavation de terre à la suitte de ce massif... fouillée jusque sur un banc de pierre qui est à six toises trois pieds six pouces en contrebas du pavé des rues voisines, où, ayant examiné le profil des terres de lad. excavation, nous aurions encore reconnu que, jusqu'à trois toises et demye de profondeur desd. pavés, ce ne sont que terres noires meslées, la plus grande partie raportées et de nulle valeur ; qu'à lad. profondeur de trois toises et demye il se trouve une terre neuve et jaune de bonne consistance, continuant sans interruption en toute la superficie de la masse sur plusieurs hauteurs ou profondeurs différentes, depuis neuf jusqu'à douze pieds ; qu'à cette profondeur, au dessous de cette terre jaune, se trouve un banc de cailloux assés continuel, suivant les sinuosités de lad. terre jaune, de sept à huit pouces d'épaisseur, qu'il faut casser à coups de masse, et sous ce banc de cailloux un tuf blanc très ferme et suivy également, de six à huit pieds de profondeur, lequel tuf est assis sur le banc de pierre où lad. excavation a été fouillée.....

« Dans la masse depuis le dessus de ce banc de pierre jusqu'à l'eau... nous avons trouvé un ancien puits dans lad. masse, que lesd. entrepreneurs ont décombré et fouillé jusqu'à l'eau, dont nous avons fait mesurer la profondeur, qui est de quatre toises quatre pieds, y compris six pouces d'eau au fond d'icelui. Dans lequel puits nous aurions prié Mr Desroches, architecte et ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Orléans, de descendre, pour faire sonder en notre présence les différents terrains dont lad. masse est composée, qui commence par le banc de pierre susdit... sur cinq à six pieds d'épaisseur, et au dessous de cette hauteur jusqu'à l'eau... un tuf blanc très ferme, solide et bien égal, et sans interruption, dans lequel se trouve accidentellement quelques bancs de cailloux blancs de cinq à six pouces d'épaisseur.....

« Auprès de la tour des cloches, nous avons trouvé [un trou] fouillé de dix sept à dix huit pieds de profondeur, et reconnu au fond d'icelui la mesme terre jaune, neuve, de bonne concistance, telle qu'elle est à trois toises et demye de profondeur dans l'excavation des terres de la nouvelle tour ; et à cette profondeur le dessous de la fondation de lad. ancienne tour, qui est assise sur la terre jaune de temps immémorial.

« Et le trou au pied du pillier de l'église, du costé de l'hostel-Dieu, fouillé environ à six toises de profondeur jusque sur le banc de pierre dont il est parlé cy-dessus ; par le profil des terres duquel trou nous avons reconnu, à la mesme profondeur, la terre jaune de mesme nature qu'aux autres excavations, et au dessous un sable jaune meslé de terre très dur ; et qu'aux six toises de profondeur où se trouve le banc de pierre, la fondation dud. pillier perce au dessous, ce qui nous a fait juger que ce pillier est fondé jusqu'à l'eau.

« Et par le revers du mesme trou, nous avons encore reconnu la fondation de l'autre ancienne tour qui cimettrise à celle des cloches, que nous avons trouvée assise sur la mesme terre jaune et à pareille profondeur.

« Touttes les observations étant faites, et après avoir reconnu tous les différents terrains jusqu'à l'eau, qui se trouvent neufs, de bonne concistance, propres à fonder, depuis la terre jaune susd. qui est à trois toises ou trois toises et demye de profondeur au dessous des pavés ; et les masses de chacun desd. terrains continuant égallement partout, faisant entr'eux environ sept toises et demye d'épaisseur de bonne masse sans interruption jusqu'à l'eau ; d'ailleurs n'ayant pas trouvé à l'eau un meilleur terrain que celui de dessus, bien au contraire le tuf moins serré et détrempé ; veu encore la fondation des anciennes tours assise sur cette première terre jaune de temps immémorial, sans que lesdites tours soient sorties hors de leur aplomb, ny donné aucune marque de destruction quoyque très massives et pesantes ; nous estimons qu'il auroit suffy d'asseoir la fondation des nouvelles tours et des pilliers et murs de l'Eglise sur cette mesme terre jaune où les anciennes tours ont été fondées, en faisant des massifs de maçonnerie pleins, sous toutte la superficie de chacune des nouvelles tours et sous le mur du portail entre lesdites tours, d'autres massifs de vingt pieds d'épaisseur sous les pilliers et intervalles des arcades de la nef, liez par des traverses de massonnerie vis-à-vis chacun des pilliers de lad. nef et sous les pilliers et arcades des collatéraux ; le tout ainsi qu'il est désigné au plan desd. fondations que nous avons dressé et paraphé pour estre annexé au présent procès-

(a) C. 391. Délibération du 2 août 1723.

verbal [1] ; touttes lesd. masses de massonnerie faisant un corps solide et inébranlable pour asseoir les tours, pilliers et murs de cette église.

« Et comme l'excavation faite pour continuer la fondation de la nouvelle tour à droite se trouve fouillée jusque sur le banc de pierre, à six toises trois pieds six pouces de profondeur des pavés, nous estimons indispensable de fonder tout le reste du massif de cette tour jusqu'à lad. profondeur et sur le banc de pierre, et qu'à l'avenir, lorsqu'on fondera l'autre tour, le portail, les murs et pilliers des collatéraux, les murs de la nef et les traverses de lad. nef et collatéraux, il suffira d'en asseoir les fondations sur lad. terre jaune, à trois toises et demye de profondeur, en faisant les mesmes massifs pleins désignés par le plan paraphé. » [a]

Suivent quelques indications sur la qualité des matériaux. Gabriel demande « que les mortiers soient tiercés de la meilleure chaux de Fay et de sable de la rivière de Loire bien broyés et incorporés ensemble ».

Il donne aussi son avis sur le « Chapitre », qu'il convient de rebâtir plus loin, à 12 pieds de la tour sud, et sur l'Hôtel-Dieu, dont il faut retrancher quelques bâtiments pour pouvoir fonder la tour nord. Enfin il calcule que les fondations projetées précédemment auraient cubé 2.908 toises, alors que les nouvelles ne monteront qu'à 1.983 toises. Et l'ancien système, « sans aucuns murs de traverse », était « une mauvaise manière de fonder », tandis que le nouveau, « avec de grands massifs et des traverses », ne laissera subsister aucun risque.

Gabriel se fiait à la « consistance » de la terre jaune et à la solidité des bancs de pierre ou de tuf situés plus bas, en invoquant l'exemple des constructeurs des tours romanes. Il est surprenant qu'il ne se soit pas laissé impressionner davantage par la tradition de leurs successeurs, tradition dont il avait trouvé l'indice dans une des fouilles, et dont le Bureau possédait les preuves dans ses dossiers [2]. Les rapports d'experts et les anciens baux révélaient, qu'à partir au moins du XVe siècle, on avait cherché le solide bien au-dessous du lit de terre jaune. En fondant la croisée au XVe siècle [b], la nef au XVIe [c], les « portaux » en 1623 [d], les premiers piliers du ralongement en 1685 [e], le premier massif de la tour sud en 1705 [f], la continuation de ce massif en 1720 [g], les architectes avaient voulu qu'on descendît à 10 ou 11 toises de profondeur, jusqu'aux plus basses eaux, c'est-à-dire jusqu'au niveau du fond de la Loire, dont le lit de roches calcaires a son prolongement sous la ville.

Si Gabriel s'était conformé à cette pratique, il aurait évité aux nouvelles tours le risque dangereux que nous les verrons subir.

## *ACHÈVEMENT DES FONDATIONS DE LA TOUR SUD (1723-1726).*

Le rapport du 4 août 1723 eut un effet décisif. Un arrêt du Conseil, en date du 29 septembre, ordonna « la construction des ouvrages suivant le

(*a*) C. 402. Procès-verbal du 4 août 1723. — (*b*) Cf. *supra*, p. 72. — (*c*) Cf. *supra*, p. 255. — (*d*) Cf. *supra*, p. 73. — (*e*) Cf. *supra*, p. 142, 143. — (*f*) Cf. *supra*, p. 233. — — (*g*) Cf. *supra*, p. 250.

(1) Ce plan subsiste aux Archives Départementales (Collection des plans de Sainte-Croix) (fig. 131). On y reconnaît : à droite, les fondations plus anciennes des gros piliers d'angle ; sous les deux tours, les grands massifs projetés; entre les piliers de la nef, les « traverses ». Le plan des tours romanes est tracé avec une grande précision.

(2) Nous avons vu cependant, lors de la construction de la croisée, que les chapelles du chœur, voisines du croisillon sud, ne sont fondées qu'à la profondeur de 3 toises 3 pieds, donc sur la terre jaune, comme les tours. Ces chapelles datent du XIVe siècle. (Cf. *supra*, p. 96).

procez-verbal du S^r Gabriel », et cassa l'ancien bail. Le 28 décembre, le roi « désirant faire connoistre plus particulièrement ses intentions »[1], insista, par un nouvel arrêt, sur « l'exécution du contenu au procès-verbal », et régla le sort du « Chapitre » récemment écroulé, ainsi que de la partie de l'Hôtel-Dieu qui occupait l'emplacement de la tour nord. Il fallait achever la démolition du Chapitre avant de continuer les fouilles, et le rebâtir à 12 pieds de distance quand les fondations de la tour sud seraient terminées. « A l'égard des bâtimens de l'Hôtel-Dieu » il était prescrit de retrancher « quant à présent » ceux qui nuisaient à la fondation, et plus tard ceux qui gâteraient la vue du portail[a].

L'architecte et ingénieur Desroches, désigné dans les deux arrêts [b] « pour conduire lesdits ouvrages », prépare le devis des travaux de maçonnerie « à faire dans la partie de la fondation dont l'excavation des terres a été faite ». Gabriel corrige ce devis à Versailles le 24 mars, et, le 11 mai, le bail est passé à Nicolas Montant au prix de 68 livres la toise cube[c] : 18 livres de plus qu'à l'adjudication précédente[d], à cause soit d'un nouvel enchérissement des matières, soit des exigences particulières du devis :

« Lesdits ouvrages seront de gros moilons essemillés, portant au moins chacun trois pieds cubes de pierre, et tous de même hauteur d'assise, d'un pied au moins, et dont les lits et joints seront piquez et dressez pour avoir bonne assiette et s'aprocher les uns des autres pour faire liaison... La pierre sera de bonne nature, bien dure, non gélisse ni boussineuse, provenant des carrières de Fay ou de La Chapelle... Les libages pour les encoigneures seront des qualitez requises... observant le talus d'un pouce par pied de hauteur... Les mortiers seront composez, sçavoir d'un tiers de la meilleure chaux de Fay et des deux tiers de sable de la Rivière de Loire, bien broyez et incorporez ensemble. »

Pour faire « trois cens quatre vingt toises cubes de maçonnerie ou environ, contenues en ladite fondation, à la place de l'excavation faite », l'entrepreneur n'a de délai que jusqu'au « 20 septembre de la présente année », à peine de « déduction du huitième du prix de son adjudication ». Montant n'en prend pas moins du retard et termine ses ouvrages un an après la date fixée : le huitième lui est impitoyablement retranché, et son compte arrêté à 18.824 l. au lieu de 21.187 l.[e]. Il essaie bien de réclamer une augmentation, pour avoir dû boucher plusieurs trous de carrière qui se sont présentés au fond de la fouille : on la lui refuse par la raison que « les matériaux, voitures et ouvriers ont diminué du tiers ou quart »[f].

La baisse des prix produit un effet sensible sur deux autres baux, passés le 20 septembre 1725 et le 4 janvier 1726[g]. Ambroise Lemoyne, entrepreneur de Beaugency, se porte adjudicataire du « rallongement de la fondation du côté du Chapitre » pour 40 livres la toise cube, puis du « restant » de cette fondation pour 41 livres 10 sols : il s'agit, en somme, d'achever le grand massif de la tour sud, et de réaliser les autres massifs et « murs de traverse », nécessaires au fondement d'une moitié « du portail » et du

---

(*a*) C. 385 et *Recueil* de 1740. — Ces arrêts furent revêtus de lettres patentes le 15 janvier 1724. — (*b*) Cf. *supra*, p. 251. — (*c*) C. 402. Devis manuscrit et imprimé, 1724. Bail du 11 mai 1724. — (*d*) Cf. *supra*, p. 250. — (*e*) C. 402. Pièces de 1725 et 1731. — (*f*) C. 402. Requête de Montant et rapport de Desroches, septembre 1725. — (*g*) C. 402. Baux et pièces annexes.

(1) Ces arrêts ont aussi cassé le bail des fondations précédemment conclu. (Cf. *supra*, p. 251.)

« ralongement » de l'église. Conformément au « procès-verbal de Monsieur Gabriel », il suffira d'asseoir ces derniers massifs et murs de traverse sur le lit de terre jaune.

Les deux baux de Lemoyne comportent la démolition des anciennes tours romanes. Il est stipulé que :

« La ditte démolition se fera avec piqs, aiguilles, pinces et marteaux, et non avec la poudre pour faire des mines, afin de ne point étonner les voûtes de l'Eglise ni incommoder les bâtimens des environs. L'entrepreneur ne sera point tenu de descendre les matériaux du haut en bas avec cordes et machines, seulement les laisser tomber, et avoir quelqu'un dans le bas pour les retirer à fur et à mesure, pour qu'ils ne se brisent point les uns sur les autres, et particulièrement les quartiers de pierre dont la tour est revêtue à ses paremens... »

Les matériaux provenus de la démolition pourront être remployés aux nouveaux fondements, s'ils sont des dimensions et qualités requises.

La tour du sud, ou tour des cloches, commença de disparaître à la fin de l'année 1725 ; elle fut entièrement démolie, ainsi que la tour du nord, ou tour des Changes, durant l'année 1726 [1]. Leurs fondations ne furent arrachées qu'à l'endroit des massifs ou des murs de traverse à construire.

Ambroise Lemoyne achève ses ouvrages en novembre 1726. Il a dû, en cours d'exécution, combler une galerie de carrière et plusieurs puits. Quand il touche sa dernière ordonnance, il se trouve avoir reçu 18.330 l. [a].

## *LES FONDATIONS DE LA TOUR NORD (1731-1735).*

On ne pouvait se mettre tout de suite à réaliser l'autre moitié des fondements : il fallait d'abord en dégager le terrain. Sans doute la tour des Changes venait de disparaître, mais il restait à démolir plusieurs dépendances de l'Hôtel-Dieu, opération qui devait être précédée d'un accord avec l'établissement exproprié.

(a) C. 402. Rapports de Desroches. 7 déc. 1725, 29 nov. 1726.

(1) La tour du nord, ou « tour des Changes », était découronnée depuis 1703. Son pavillon de charpenterie « menassant ruyne », avait été supprimé. (C. 391. Délibérations des 26 avril, 9 août, 9 nov. 1703.)

Un accident était survenu à la tour du sud, ou « tour des cloches », quelques mois avant sa démolition. La plus forte cloche, dite le Gros Guillaume, était tombée « sur le premier plancher qui porte le beffroi, un des tourillons ayant manqué ». Comme elle se trouvait « en risque de tomber plus bas, rompre les deux planchers au dessous, et de se casser... », on l'avait fait descendre au rez-de-chaussée de la tour, et en même temps les quatre autres cloches. « Conduites et rangées soigneusement dans une des basses ailes de l'église », toutes ces cloches avaient même été abritées derrière une cloison de planches, pour éviter que le public ne fit du « scandale » par « frapement contre icelles ». (C. 407. Bail du 5 mai 1725.)

Dix ans après la descente des cloches, le Chapitre désespéra de les voir monter dans les tours nouvelles, et voulut tirer d'elles un profit immédiat en les vendant. Le Bureau fit bien entendre que c'était là chose « très préjudiciable et contraire aux intentions du Roy », mais les chanoines passèrent outre. Ils cédèrent le Gros Guillaume (pesant 8.025 l.) et St-Mamert (4.500 l.) aux Bénédictins de Marmoutiers ; St-Quiriace (4.500 l.) et Constantin (2.000 l.) à la cathédrale de Montauban ; enfin Ste-Hélène (1.180 l.) au Chapitre de St Aignan. L'opération, accomplie en 1737, rapporta la somme de 17.428 l., qui servit au Chapitre à soutenir un « procez des champarts » et à acheter un « grand dais ». Mais voulant s'acquitter de cet emprunt, le Chapitre constitua peu à peu un placement au profit de la fabrique de l'église. On disait même que, le jour venu d'établir une sonnerie dans les nouvelles tours, l'honnête compagnie n'aurait pas manqué d'offrir un poids de métal égal à celui des anciennes cloches.

(Ce dernier renseignement est tiré du manuscrit 977, n° 115, de la Bibliothèque d'Orléans — Le poids des cloches est emprunté à un état dressé en vue de leur descente (C. 402). — Le poids de la dernière est rectifié d'après un acte capitulaire du 13 juillet 1757 (G. 179). Cette pièce indique aussi l'emploi de la somme provenue de la vente. — Les acquéreurs sont cités dans un rapport de Colas de Brouville, du 10 mai 1811. (Collection Jarry.)

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu étaient gens fort attentifs aux intérêts de leur maison. Ils n'acceptèrent point un plan dressé par Gabriel pour la reconstruction des bâtiments qu'on leur enlevait, et en particulier de leur église, sur le nouvel emplacement qui leur était offert. On perdit trois années en procédures, jusqu'au jour où un second plan de Gabriel fut imposé aux récalcitrants par la volonté royale [a].

Entre temps, le contrôleur Desroches essaya d'obtenir qu'il lui fût alloué, à la reprise des travaux, un supplément d'honoraires. Il touchait déjà, en vertu de ses lettres de nomination, 600 livres par an, c'est-à-dire le double de ce que les anciens contrôleurs arrivaient à gagner, au taux de 20 sols par journée ouvrable. Un arrêt du Conseil, du 20 juillet 1728, lui accorda un supplément de 400 livres « en considération des augmentations d'ouvrages » prévues [b]. Mais la Chambre des Comptes fit opposition à cette largesse. Dépité, Desroches ne se contenta point d'en appeler au Conseil, mais déclara en outre qu'il ne travaillerait qu'après avoir obtenu gain de cause. La rédaction des devis attendus, la visite des travaux d'entretien, l'expédition des certificats exigés pour les acomptes, restèrent en souffrance. Las d'émettre sans succès des rappels et des sommations, le Bureau députa en cour l'un de ses membres, afin de « supplier Sa Majesté de permettre aux Commissaires de nommer un autre controlleur... ainsi qu'il s'est toujours pratiqué avant l'arrêt du Conseil et lettres patentes... par lesquelz ledit sieur Desroches a été nommé ». On ne sait comment fut accueillie cette démarche, mais, deux semaines plus tard, Desroches faisait savoir au Bureau qu'il reprenait ses fonctions aux mêmes gages que précédemment [c].

Desroches eut ordre de mettre la dernière main au devis de la « nouvelle église et bastiment de l'Hôtel-Dieu », et à celui du « restant des fondations ». Le premier fut conforme au plan dressé par Gabriel, le second au procès-verbal fait par le même architecte en 1723 : les fouilles ne devaient pas descendre plus bas que la superficie du « terrain solide et jaune », à une profondeur d'environ 20 pieds [d].

Le tout forma une unique et importante entreprise. Ce fut Ambroise Lemoyne qui s'en chargea, au prix de 82.700 l., par bail du 8 mars 1731 [e].

L'exécution dura quatre ans. En septembre 1734, Gabriel vint visiter les nouvelles installations de l'Hôtel-Dieu, avec les fondements de la tour nord et des parties correspondantes du portail et du « ralongement » de la nef. Il reconnut que ces fondements avaient bien été assis et construits suivant ses instructions, et admit diverses augmentations pour une somme de 9.315 livres [f] : l'entrepreneur avait en particulier bouché deux trous de carrière sous la tour nord [g].

Les « bâtiments » de l'Hôtel-Dieu étaient reconstitués à l'est de cet établissement, sur une partie du cloître, près du croisillon nord de la cathédrale. La nouvelle église se trouvait en bordure de la rue de l'Evêché. Le terrain rendu à l'Hôtel-Dieu étant moindre que celui qu'il cédait, on lui dut

---

(*a*) C. 385. Arrêt du Conseil, 29 mai 1729. — Arrêts de la Chambre des Comptes, 20 et 27 mars 1730. — (*b*) C. 385. Arrêt du 20 juillet 1728. — (*c*) C. 438. Pièces diverses. — C. 392. Délibérations de 1730 et 1731. — (*d*) C. 412. Devis imprimé. — (*e*) C. 412. Bail du 8 mars 1731. — (*f*) C. 412. Procès-verbal du 28 sept. 1734. — (*g*) C. 412. Acte du 29 juillet 1734.

un dédommagement de 5.480 livres. Il fallut aussi employer 3.720 livres en 1734, et 1.025 en 1735, pour consolider certains « pignons » du vieil hôpital, que les démolitions avaient mis en péril[1]. Un peu plus tard, il y eut à payer 13.829 l. au Chapitre de Sainte-Croix, pour trois maisons canoniales qu'on abattit devant le nouveau portail[2]. Le Chapitre prétendit même se faire rembourser le prix du terrain retranché de son cloître au profit de l'Hôtel-Dieu, mais il ne paraît pas qu'il ait eu gain de cause[a].

Au total on a dépensé, pour dégager l'emplacement de la tour nord et poser ses fondements, une somme voisine de 100.000 livres. Mais, d'après une estimation de Desroches, la partie de cette somme afférente aux fondements eux-mêmes, ne dépasse pas 30.000 livres : le reste correspond aux travaux de compensation et aux indemnités. Il en résulte que l'exécution des « massifs » a coûté beaucoup moins cher pour le côté nord que pour le côté sud : il avait fallu au sud, par suite des changements de plan, près de 70.000 livres.

En trente années, le Bureau a consommé une part énorme de ses revenus, environ 170.000 livres, à préparer simplement l'assiette du portail et des tours : beaucoup d'argent enfoui sans qu'il y paraisse grand'chose ! C'était assez la manière du temps, s'il faut en croire une circulaire adressée par le duc d'Antin aux Contrôleurs des Bâtiments du Roi :

« Je vois avec un chagrin que je ne puis vous exprimer que, quelques peines que je me donne et quelqu'œconomie que je puisse apporter dans l'administration de ma charge, nous débordons tous les ans nos fonds, et quelquefois très considérablement, sans qu'il paroisse au public aucun ouvrage neuf qui en vaille la peine. Monsieur le Cardinal de Fleury le trouve très mauvais, et avec grande raison... »[b]

## II. — LE MODÈLE (1736-1740).

### *RÉVISION DES PLANS.*

Desroches plaisantait volontiers son chef de service, et non sans quelque sujet. Gabriel était méticuleux, voulait tout voir, réclamait pièce sur pièce pour ses dossiers. Desroches s'y prêtait « afin de le tranquiliser sur sa délicatesse et lui donner occasion de papilloter, sans qu'il en soit beaucoup de besoin... — Enfin, ajoutait-il, il faut lui donner cette légère satisfaction, cela me paroist assez juste puisqu'il est notre premier... »[c].

Gabriel eut, en 1736, une belle occasion d'exercer son zèle. Il s'agissait de « la levée et trassé des plans du ralongement de l'église et tours du portail... affin de parvenir à dresser plus correctement le devis de l'éléva-

(*a*) C. 412. Pièces diverses. — (*b*) Arch. Nat. O¹ 1246². Lettre du 16 nov. 1729. — (*c*) C. 412. Lettre de Desroches à M. Poullin, greffier du Bureau (28 janvier 1734).

(1) Par contre on retira 2.474 l. de la vente des matériaux de l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu.

(2) Condamnées à disparaître, par un arrêt royal de 1728, ces maisons ne furent effectivement abattues qu'à la suite d'un second arrêt en date du 5 avril 1746.

tion... » Les sieurs Loriot[1] et Druen, envoyés de Paris, commencèrent les relevés. Gabriel vint lui-même à la fin de septembre et passa deux ou trois semaines à dresser « deux plans de l'alongement de l'église avec son portail et ses deux tours ». Il ne se borna pas à mettre au point le projet établi en 1708 par Hénault et De Cotte : tout en respectant les dispositions essentielles, il fit bien des retouches et des remaniements que nous décrirons plus loin.[a]

Ce travail lui permit de constater, comme Hénault l'avait fait avant lui, que la « singulière fabrique »[b] de l'ouvrage exposait les entrepreneurs à beaucoup de difficultés et de méprises, s'ils n'avaient pour guides que des épures sur papier. Il était sage de mettre à leur disposition une maquette.

## *CONFECTION DU MODÈLE.*

De retour à Versailles, Gabriel y fit commencer, aux frais du Bureau, la construction d'un grand « modèle » en bois, à l'échelle de 4 pouces par toise. Un tel soin fut exigé des menuisiers et des sculpteurs que la besogne dura deux années entières ; on en peut suivre les phases par une série de lettres[c].

23 août 1737.

Gabriel à Desroches.

« Le modèle avance assez ; il y a beaucoup d'étude. Il serait à propos de faire toucher au menuisier qui le fait travailler icy, qui s'appelle le Sr L'Echaudé, une somme de six cent livres. »

31 août 1737.

Gabriel à Desroches.

« Le model est actuellement à la hauteur des voûtes des bas côtez, qui sont les premières. S'il y a des propositions à faire, il est temps... »

17 déc. 1737.

Gabriel à Mgr N. J. de Paris, évêque d'Orléans.[2]

« Le model de l'Eglise Ste Croix avance. Nous sommes aux grandes voûtes de la nef. C'est un bel ouvrage qui exige bien de l'étude et de l'aplication ; j'y tiens le Sr Loriot, architecte du Roy et l'un de mes dessinateurs, qui conduit tout, et je le vais voir souvent pour en régler les difficultez qui s'y trouvent. Le Sr l'Echaudé, menuisier qui le fait, n'a touché que six cent livres sur cette dépense qui employe tous les jours trois ou quatre hommes. Il seroit nécessaire pour l'aider que vous ayez la bonté d'envoyer une ordonnance de pareille somme... »

4 juillet 1738.

L'évêque d'Orléans à Mr Sinson de Gauvilliers, doyen des trésoriers de France à Orléans.

« J'arrive de Versailles, Monsieur. J'y ay veu M. Gabriel qui m'a mené aux potagers du Roy y voir le Modèle qui avance beaucoup. Il est à présent à la moitié de sa hauteur, mais cette moitié de l'ouvrage faitte comprend beaucoup plus de travail que dans la partie qui reste à faire. Je reçois dans ce moment un billet de M. Gabriel pour faire donner 800 l. à M. L'Echaudé, menuisier. J'ay l'honneur de vous l'envoyer... »

---

(*a*) C. 392. Délibérations de septembre 1736 et avril 1737. — (*b*) Cf. *supra*, p. 243. — (*c*) C. 442.

(1) L'architecte Loriot était alors inspecteur du château de Versailles. Il fut, dans la suite, professeur à l'Académie d'Architecture.

(2) Successeur de L.-G. Fleuriau d'Armenonville, qui décéda en 1733.

24 janvier 1739.

Gabriel à Desroches.

« J'ay réglé, Monsieur, le plan et le profil des deux derniers étages des tours ; on débite le bois pour les finir sur le model; c'est la dernière chose à y ajouter. Il y a longtemps que L'Echaudé m^e menuisier qui y fait travailler, n'a receu d'argent ; proposez, je vous prie, à Mgr l'Evesque et à M^rs du Bureau un sac de mil livres... »

29 mai 1739.

Gabriel à Desroches.

« Le Model est fait, Monsieur. On travaille aux caisses pour l'emballer et le transporter... »

D'intéressants détails sont encore consignés dans un « certificat » de Gabriel, en date du 25 janvier 1740 :

« Nous, Chevallier de l'Ordre de S^t Michel, Inspecteur Général des bâtimens du Roy, et Premier Architecte de Sa Majesté, conduisant par nos lumières et nos soins les ouvrages disposez pour finir l'Eglise de S^te Croix... certifions à Monseigneur l'Evêque d'Orléans et à Messieurs les Commissaires... que dans l'estimation et arresté que nous avons fait du modèle en bois du portail et des deux tours qui a été exécuté sous nos yeux à Versailles, transporté depuis à Orléans pour y estre posé en un lieu destiné dans l'Eglise, montant à la somme de unze mil cinq cens quarente six livres dix sols... nous n'y avons pas compris les ouvrages qu'il convenoit faire pour disposer la place ou se devoit mettre led. modèle dans l'Eglise de Sainte Croix, dont la dépense a monté à cent quatorze livres douze sols un denier...

« Que les figures en terre cuitte et bas reliefs en bois ont été ordonnez par nous au S. Rousseau, sculpteur du Roy, dans le dessein de ne rien laisser d'imparfait de tout ce qui étoit marqué dans les plans et élévations approuvez par le feu Roy, lesquelles figures, bas reliefs et autres choses de l'ordonnance, nous avons arresté à la somme de trois cens vingt sept livres.

« Qu'en outre le S. L'Echaudé, menuisier du Roy, qui a fait led. modèle avec grande précision et beaucoup de soin, n'étoit pas chargé des fers, visses et autres ouvrages de serrureries, pour maintenir led. modèle en état, de sorte qu'il ne puisse se désassembler, tant en le voiturant qu'en le posant dans le grand escallier de Versailles, pour le faire voir au Roy, et dans le lieu de sa destination à Orléans ; que nous avons ordonné de le peindre à huille d'une coulleur uniforme pour le conserver, et le rendre plus gracieux à la vüe et lui donner une coulleur de pierre ; lesquels fers et peintures nous avons arbitré, sur les mémoires qui nous ont été représentez, à la somme de deux cens quatre vingt douze livres, dont led. S. L'Echaudé doit estre indemnisé...

« Et qu'ayant jugé à propos d'envoier avec les voitures à Orléans, Monsieur Loriot, architecte du Roy, qui a eu le soin de diriger tout cet ouvrage pendant qu'il s'est exécuté à Versailles, avec une application et une intelligence telle qu'il convenoit, y estre resté pour estre présent à la pose de ce modèle et le mettre dans un état de perfection suivant nos ordres, il doit estre remboursé des frais de son voiage et récompensé de ses peines et attentions, ce que nous estimons à vingt louis d'or vallant quatre cens quatre vingt livres.

« Touttes lesquelles sommes rassemblées montant ensemble à celle de douze cens treize livres douze sols un denier, que nous avons estimé devoir estre paiée pour tout ce qui a été fait aud. modèle au delà de ce qui est porté dans notre estimation, en foy de quoi nous avons signé le présent certificat, à Versailles, le vingt-cinqiesme jour de Janvier mil sept cens quarente.

« Gabriel. »[a]

Le Bureau ne lésina point. Une ordonnance du 4 avril assura au menuisier L'Echaudé le complément des acomptes déjà versés, à l'architecte Loriot et au sculpteur Rousseau les rétributions fixées par Gabriel. La dépense totale se trouva monter à la somme de 12.759 l. 22 s.[b]

Le « dépost du model » dans une basse nef de la cathédrale, fut l'objet d'un procès-verbal de Desroches et de deux commissaires[c]. Ce document

(*a*) C. 442. « Certificat » du 25 janvier 1740. — (*b*) C. 392. Délibération du 7 avril 1740. — (*c*) C. 401. Rapport du 10 janvier 1740.

rappelle d'abord que le modèle, « formé pour servir à la construction », a été présenté au roi, par Gabriel, dans le grand escalier de Versailles, « où Sa Majesté l'a approuvé, aiant été suivy conformément aux plans et élévations cy-devant approuvez du feu Roy Louis Quatorze ». Il est maintenant déposé « au second bas costé, costé du Nord, parallèlement à la Nef et au bout d'ycelle Eglise, qui se trouve fermée par un pignon provisoire ». On l'a garanti au moyen d'une « cloison de charpente renfermant deux travées entre les piliers ». Enfin, « tant pour éviter les humidités que pour estre plus favorablement placé afin de distinguer plus aisément touttes les parties », on l'a élevé sur un « assemblage de charpente, de deux pieds dix pouces au-dessus du carreau ».

## *VALEUR DU MODÈLE. (Album, fig. 132, 133.)*

Conservé à la cathédrale pendant tout le XVIII^e siècle, et transporté après la Révolution dans le grand escalier de l'hôtel épiscopal, le modèle s'y trouve encore aujourd'hui, à peu près intact : il a même été classé récemment parmi les monuments historiques [1] (fig. 133).

L'aspect d'ensemble est bien celui du dessin de 1708 (fig. 128) [a]. Gabriel a emprunté à Hénault l'ordonnance de l'édifice, la proportion des étages, le nombre des portes, le dessin des roses, de la galerie, du couronnement des tours, et de bien d'autres détails. Mais tout est plus robuste. Les masses ont partout gagné sur les claires-voies. Les portes et les roses ont moins d'ouverture. Les tours n'ont plus que quatre faces évidées sur huit : les quatre autres sont cantonnées de contreforts puissants. La raison de ces changements est évidente : l'architecte a craint les porte-à-faux et n'a voulu se fier qu'au volume et à l'exacte superposition des piles.

Aux côtés du portail, on ne voit plus ces balcons étagés qu'Hénault faisait correspondre aux paliers des escaliers. Ceux-ci même sont supprimés : de grandes fenêtres occupent la place des alvéoles qui leur servaient de cages. Il n'y aura pas, sous ce portail, un seul escalier montant de fond jusqu'aux tours.

A l'intérieur (fig. 132), Gabriel s'est gardé de toucher à ce que le projet d'Hénault présentait de plus intéressant. Le vestibule conserve son étendue, sa hauteur, ses vastes communications avec les cinq nefs. Cette partie du modèle est étudiée et exécutée avec autant de soin que l'extérieur. Une vue prise de l'une des fenêtres latérales, donne l'illusion d'un monument réel, de dimensions immenses ; d'énormes piliers, pareils à ceux de la croisée, supportent trois voûtes à nervures multiples ; un triforium court des deux côtés, d'un pilier à l'autre ; le jour pénètre abondamment, à gauche, par l'arcade du grand vaisseau ; la perspective est fermée par l'autre fenêtre latérale, surmontée d'une rose.

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 244.

(1). Voici les dimensions de ce modèle : hauteur totale, sans le socle, 4 m. 10 ; largeur, 2 m. 87 ; hauteur du « portail » proprement dit, sans les tours, 2 m. 10 ; distance du perron à l'entrée des nefs de l'église, 1 m. 20

Au dehors comme au dedans, les parois de l'édifice sont tapissées de moulures dessinant des panneaux, des lobes, des rosaces, des croix. Martellange avait fait l'essai du genre dans la décoration de ses « portaux » ; mais ici la profusion et la gaucherie sont pires. Gabriel est même allé beaucoup plus loin qu'Hénault : n'a-t-il pas tenté de reproduire, en basse taille, les luxueuses claires-voies dont le Moyen Age revêtait parfois ses façades? Mais il n'en a réalisé qu'une contrefaçon ridicule.

Il est à remarquer que la flore sculpturale fait défaut. Les crochets, bouquets et fleurons, si en honneur à la cathédrale d'Orléans, n'apparaissent nulle part sur ce modèle. Les rampants, les gables, les pinacles, ont des arêtes nues. Cette mode économique n'était pas usitée encore en 1708, quand Hénault dessinait son projet, mais elle avait été inaugurée par lui-même, deux ans plus tard, au cours de la construction du clocher[a].

On voit sur les contreforts, à la base des tours, quatre des statuettes modelées par Rousseau. D'autres ont disparu, qui occupaient les socles du rez-de-chaussée. Aux tympans des portes, les bas-reliefs sculptés sur bois figurent : au centre, l'écusson royal porté par deux anges ; sur les côtés, le portement de croix et la descente de croix.

C'est un précieux document que ce modèle : connaît-on rien qui manifeste mieux l'embarras qu'éprouvait un maître de l'art, deux siècles après la Renaissance, à traiter le style ogival?... Voilà ce qu'un Premier Architecte de Louis XV pouvait produire de meilleur en ce genre, au prix d'un long et studieux effort, et à l'aide d'un plan antérieur, déjà très poussé.

L'artiste manque de tout pour réussir dans la tâche qu'il assume. Il ignore les procédés techniques du Moyen Age. Il croit rendre le monument plus solide en accroissant les masses, et risque en réalité de tout écraser sous le poids. Nulle part il n'indique une combinaison d'arceaux, un équilibre de poussées, une de ces adresses de construction dont les vieux maîtres d'œuvre étaient coutumiers. Il n'est pas plus expert dans la décoration : il semble dessiner d'abondance, comme s'il se fût agi d'un genre facile, d'un style usuel! A-t-il pris la peine d'étudier les grands modèles? L'imitation précise d'un document ne se laisse deviner en rien.

Heureusement d'autres viendront après Gabriel, qui remanieront la partie décorative de son œuvre après s'être informés, autant que possible, de quelques-unes des exigences de l'esthétique ogivale. Mais, sous la parure améliorée, subsistera l'indigente ossature, dont les premiers travaux auront déjà fixé les traits.

## III. — LES « EXHAUSSEMENTS » (1739-1767)

### *PREMIER EXHAUSSEMENT (1739-1746).*

Après l'achèvement des fondations en 1735, le chantier du portail chôme trois ans, soit qu'on veuille laisser aux « massifs » le temps de se tasser, soit

(a) Cf. *supra*, p. 248.

qu'on attende l'exécution du modèle. Mais bien avant que celui-ci soit terminé, dès le printemps de 1738, Gabriel réclame lui-même la reprise du travail : « Il est honteux, écrit-il à l'évêque, avec les fonds que vous avez, que l'on ne fasse aucune opération ». Il expédie de Versailles « un gros paquet de tous les desseins qu'il faut pour commencer à ériger l'Eglise », et il charge Desroches de préparer le devis d'une première campagne [a].

Desroches rédige en effet le « devis des ouvrages de maçonnerie à faire pour élever au-dessus des fondations » les dix premières assises du portail et du « ralongement de la nef », sur une hauteur de 12 pieds 3 pouces, atteignant le « lit de dessus du premier larmier ». Il évalue la dépense à 100.323 l. et prévoit, pour les « soins et peines » de l'entrepreneur, un bénéfice du dixième [b]. Il établit enfin un volumineux mémoire intitulé : « Détail pour parvenir au prix estimatif des ouvrages... », dans lequel les pierres des dix assises sont toutes décrites, mesurées, estimées [c].

Gabriel est à Orléans le 8 octobre, revoit le devis, signe de nouveaux dessins, et remet le tout au Bureau. L'impression du devis est ordonnée en février 1739 [1], et après publication à Orléans, Paris et autres lieux, l'adjudication est passée, le 30 avril, à Ambroise Lemoyne, pour le prix de 105.500 l.

Le premier article du bail [d] pose les principes :

« Comme ce monument est un des plus grands vaisseaux qui soit dans le Royaume, et que son élévation est très considérable, on y a prévu par les fondations qui ont été faites en platée et non par piliers, afin de prévenir les écarts qui pourroient résulter du grand poids qui sera dessus ; indépendamment de cela il est encore très important de faire une construction solide au dessus desdites fondations, en n'y employant aucun moilonnage dans les massifs renfermez par les pierres de revêtement des parremens des piliers et faces, ce qui a déterminé à construire ces remplissages avec gros libages esmillez, qui se raccorderont à la hauteur de chacune assise, et tenus de niveau à leurs lits de dessus... »

La suite est divisée en plusieurs sections :

« *Qualitez et façons des Matériaux.*

« Les libages... seront des carrières de Beaugency, prises à Berchelin ou Vernon,... essemillez à la règle en leur lit et en leur pourtour, appareillez de façon qu'il s'aprochent à un pouce près au plus ».

« Aux assises des parements extérieurs, en toute la hauteur », on emploiera des « pierres dures des carrières de Briarre »; aux deux premières assises de l'intérieur, des pierres de « la carrière de Mignard, à La Charité »; au-dessus, des pierres de Nevers; toutes les fournitures à la charge de l'entrepreneur.

« *Constructions* ».

Sous ce titre sont décrits les divers piliers et murs du portail et du « ralongement », assise par assise, avec une grande précision de détails. Le texte renvoie aux « plans paraphez » qui fixent la coupe de toutes les pierres.

« Afin d'établir une solidité convenable à tout l'édifice » l'architecte exige « des crampons de fer à tous les joints des trois premières assises... lesdits crampons de dix lignes quarrées, de douze pouces de longueur chacun... scellez en plomb. »

« *Conditions.*

« Pierres taillées avec une grande propreté, sans aucune écornure ni trous qui parroissent...

---

(*a*) C. 442. Lettres de janvier et avril 1738. — (*b*) C. 401. — (*c*) C. 402. — (*d*) C. 401. Bail du 30 avril 1739

(1) On trouve, dans les collections orléanaises, des exemplaires de cet imprimé, intitulé : « Devis des ouvrages de maçonnerie à faire pour élever au dessus des fondations... MDCCXXXIX ». Les divers plans et profils paraphés par Gabriel le 22 avril et le 8 octobre 1738, sont aux Archives Départementales. (Collection des plans de Sainte-Croix.) Ils témoignent du soin méticuleux que l'architecte apportait à la préparation des ouvrages.

« Toutes les saillies, membres et moulures poussées bien régulièrement... ne faire les montantes que par écarissement, pour les pousser ensuite sur la place, afin d'éviter les écornures...

« Pour l'exécution des ouvrages... fournir tous les matériaux nécessaires... toutes peines d'ouvriers... Les rendre finis, en état d'être reçus, en l'espace de quatre années. »

L'entrepreneur paiera « la dépense commencée » du modèle en bois, « et celle qui reste à y finir... dépense estimée à la somme de onze mille cinq cens quarante six livres dix sols. » [a]

Lemoyne eut d'abord à faire provision de matériaux. Tout alla bien aux carrières de La Charité et de Beaugency, mais à Briare il éprouva des « difficultés insurmontables », dont il fit part au Bureau en mars 1741 :

« Cette pierre est présentement d'une nature si seiche et si serrée qu'elle est extrêmement susceptible de la gelée... » Les blocs n'ont pas les dimensions requises, ou bien sont débités « le lit en joint, ce qui est extrêmement contraire et mesme deffendu dans les bonnes constructions ». Les entrepreneurs du pont de Gien devaient aussi se fournir à Briare, mais ils ont dû, pour les mêmes motifs, y renoncer. » [b]

Ces entrepreneurs, les sieurs de la Rue et Gérardin, se trouvant alors à Orléans, viennent certifier l'exactitude des allégations de Lemoyne. Le Bureau autorise Lemoyne à se pourvoir « par devers le roy », pour obtenir permission de substituer à la pierre de Briare celle de « Berchelin et Vernon au canton de Beaugency, laquelle, de mémoire d'homme, n'a été susceptible de gelée... d'une nature très excellente pour résister au fardeau » [c]. Le remplacement fut en effet approuvé par arrêt et lettres patentes des 1er et 2 juin 1742 [d].

Un peu plus tard, on s'avisa que la pierre de Nevers, réservée aux parements intérieurs, n'offrait pas non plus les garanties désirables. Un constat fait « dans les carrières de Luzanges et du Pont Saimons près Nevers », prouva que quantité de pièces préparées pour Sainte-Croix se trouvaient « gattées tant par les gelées que par l'ardeur du soleil ». On estima que la pierre d'Apremont, jusqu'alors employée à la cathédrale, [d] serait « infiniment meilleure que celle de Nevers », et la substitution fut faite sans recourir, semble-t-il, à l'autorité du roi [e].

Ces difficultés occasionnèrent un grand retard : la maçonnerie n'était pas commencée encore quand Gabriel mourut, en avril 1742. La première pierre ne fut posée qu'en septembre. A cette occasion, l'évêque d'Orléans voulut obtenir « des médailles de Sa Majesté ». Il lui fut répondu, par l'intermédiaire du Contrôle Général des finances, que Louis XV ne se considérait point comme « auteur » ni « fondateur » de la cathédrale, et qu'en conséquence son intention n'était pas de « faire graver une médaille exprès pour cela, mais seulement d'en faire donner quelques-unes des dernières gravées sur les principaux événements de son règne ». Le directeur de la Monnaie, Jules-Robert de Cotte, eut ordre de faire tenir à l'évêque quatre médailles d'argent « convenables à cet objet » [1], lesquelles furent mises « soubs la première pierre » [2].

(*a*) Cf. *supra*, p. 262. — (*b*) C. 402. Supplique d'Ambroise Lemoyne, 20 mars 1741. — C. 392. Délibération du 20 mars 1741. — (*c*) *Ibid.* — (*d*) C. 385. — Arch. Nat. P. 2.445 f°. 8. — (*e*) C. 402. Constat de 1743. — C. 401. Rapport du 18 janvier 1746.

(1) Les lettres que nous résumons ici ont été publiées par M. l'abbé Jarossay dans le Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais (tome XVII, n° 211). Elles sont tirées des minutes de la correspondance du Contrôle Général des finances. (Arch. Nat. Gr. 59.)

(2) Le cahier des délibérations du Bureau signale un « procès-verbal des médalles mises soubz la première pierre », lequel est perdu. (C. 392. 24 sept. 1742.)

La construction des dix assises prévues au bail, se poursuit régulièrement au cours des années suivantes et s'achève en janvier 1746.

*DEUXIÈME EXHAUSSEMENT (1746-1751). (Album, fig. 134.)*

Desroches eut à dresser le devis d'un « second exhaussement »[1], avec de nouveaux dessins aussi finis que les premiers[a], et un mémoire estimatif évaluant la dépense à 138.411 livres[b]. Il s'agissait d'élever la maçonnerie de 16 pieds 9 pouces 6 lignes, ce qui comportait treize assises, sur toute la surface du portail et du « ralongement ».

L'adjudicataire fut encore Lemoyne, qui traita au prix de 141.000 l., le 10 mars 1746[c].

Le bail est rédigé avec la même précision, et souvent dans les mêmes termes que le précédent. Il stipule que la construction sera continuée « avec la même solidité qu'elle a été faite ». On n'emploiera dans les massifs que de « gros libages essemillez », mais :

« Les pierres de revêtemens des parremens tant intérieurs qu'extérieurs seront toutes des carrières d'Apremont... bien pleines sans aucuns files ni moyes, bien ébouzinées et avivées jusqu'au dur, taillées, layées et repassées au fer en leurs faces, avec joints retournez d'équerre... en sorte qu'il y ait trois lignes au plus de joints aux lits, et que les joins montans soient les plus petits que faire se pourra. »

Suit la description des treize assises, des « claveaux en voussoirs » pour les arcs, des « eschafauts d'un fort assemblage de charpente, assez solide et durable » pour porter les engins et subsister « pendant tout le courant de l'édifice ». Nous avons, d'autre part, le plan de ces échafaudages (fig. 134).

L'entrepreneur fournira « tous les matériaux... toutes peines d'ouvriers... et toutes choses généralement quelconques ». Il commencera sans délai pour finir en quatre années. Une clause concerne la police du chantier :

« Pour éviter les désordres qui se commettent journellement dans ce chantier par des enfans et malfaiteurs, qui mutilent les pierres et les écornent, soit avec leurs couteaux ou en jettant des éclats de pierre, d'autres qui y font leur ordure et y commettent mille infamies, on juge à propos, pour parer à tous ces incidens et même pour la décence de ce lieu, d'en suprimer toutes entrées aux gens inutiles, en faisant une porte provisoire d'assemblage de charpente à l'endroit de la grande porte... A l'égard des quatre petites portes latéralles, elles seront toutes bouchées. »

L'ouvrage s'exécuta sans incident de 1746 à 1751. Il fut reçu le 9 septembre de cette année, après visite du contrôleur et des commissaires, qui, « le devis à la main », trouvèrent « tout conforme aux conditions du bail »[d].

*TROISIÈME EXHAUSSEMENT (1752-1767). (Album, fig. 135, 136.)*

Desroches dressa sans tarder le devis d'un troisième « exhaussement »[e] de la hauteur de 17 pieds 9 pouces. Il y joignit, comme précédemment, un

(*a*) Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix. Plans signés par Desroches le 15 déc. 1745, et par les commissaires le 3 fév. 1746. — (*b*) C. 401. Pièce datée du 19 janvier 1746. — (*c*) C. 401. Bail du 10 mars 1746. — (*d*) C. 402. Acte du 9 sept. 1751. — (*e*) C. 401. Devis imprimé.

(1) On trouve des exemplaires imprimés de ce devis.

état des pierres nécessaires[a], un mémoire estimatif montant à 196.602 l.[b], une série de plans.[c]

Ceux-ci avaient un intérêt particulier : ils figuraient les arcades du rez-de-chaussée, la galerie ou triforium de l'intérieur, la corniche de l'extérieur. Ils reproduisaient très exactement le modèle de bois (fig. 135, 136).

Pour tout ce « travail extraordinaire », Desroches reçut du Bureau une gratification de 600 livres[d].

Ce fut encore Ambroise Lemoyne qui se chargea de l'entreprise, pour la somme de 198.500 l. (27 avril 1752)[e].

L'ouvrage consistait à poser quatorze assises, avec les arcades tant du portail que du ralongement de la nef. La taille des pierres se compliquait de sculpture : les colonnes de la façade auraient des chapiteaux « traités et sculptés de l'ordre composite, bien recherchés et fouillés suivant l'art ». Au-dessus, la corniche s'ornerait de deux riches cordons, l'un de « feuilles et rosettes », l'autre de « branches, feuilles de vigne et raisins, bien fouillés et vuidés à jour ». Ces motifs seraient copiés sur la corniche de l'« ancien ouvrage », c'est-à-dire de la nef du XVIe siècle, à laquelle le « ralongement » et le portail devaient « se raccorder ».

La construction des massifs était soumise aux mêmes conditions que précédemment. Tous les parements seraient en pierre d'Apremont.

La forme et la disposition des échafaudages étaient prévues. Un escalier de bois devait être monté « dans la nef et le long du pignon qui la ferme, pour arriver sur le dit échaffaut », car « par cette grande hauteur les échelles ne sont plus praticables ». Enfin l'entrepreneur devait, comme toujours, fournir « tous les matériaux... toutes peines d'ouvriers... et toutes choses généralement quelconques... »

Au cours des travaux, en janvier 1756, survint le décès de Desroches. Le Bureau fit aussitôt saisir au cabinet du défunt « tous les papiers, mémoires, plans et autres choses concernant l'office de contrôlleur ». On lui donna pour successeur le sieur Roger, ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité d'Orléans. Le Bureau « proposa » lui-même cette nomination, par lettres adressées au Contrôleur Général des finances et au Directeur des Ponts et Chaussées, mais c'est un arrêt du Conseil, en date du 10 février 1756, qui la prononça[f].

En 1763, Ambroise Lemoyne meurt à son tour : sa caution, François Poislon, entrepreneur à Orléans, lui est subrogée pour l'achèvement du bail[g]. Trois ans plus tard, en juillet 1766, il n'y a plus que « partie des faux trèfles d'appui à finir », dans la galerie du triforium[h]. Enfin, le 30 janvier 1767, a lieu la réception de l'ouvrage, « exécuté, dit l'acte, dans toute la régularité, solidité et propreté »[i].

Le portail et le « ralongement » s'élèvent alors un peu plus haut que le dessus de la corniche, à 45 pieds du sol : c'est le quart, environ, de la hauteur des tours. On y a dépensé, depuis 30 ans, une somme de 450.000 livres. Un seul entrepreneur a réalisé cet ouvrage en trois adjudications. On peut

---

(*a*) C. 400. Etat daté du 1er mars 1752. — (*b*) C. 401. 1er mars 1752. — (*c*) Arch. Dép. Collection des plans de Sainte-Croix. — (*d*) C. 392. Délibération du 20 avril 1752. — (*e*) C. 401 et 443. Bail du 27 avril 1752. — (*f*) C. 392. Délibérations de 1756. — (*g*) C. 401. Acte de subrogation. — (*h*) C. 401. Procès-verbal du 24 juillet 1766. — (*i*) C. 515. Ordonn. du 30 janvier 1767.

peut dire qu'Ambroise Lemoyne a travaillé avec plus de régularité et de conscience qu'aucun de ses prédécesseurs au chantier de Sainte-Croix : il n'y a pas, dans le cours de la réédification, de période plus exempte de difficultés, de surprises, d'incidents.

Cependant les contemporains gémissaient de la lenteur de l'œuvre, à laquelle, disaient-ils, on ne travaillait que « de deux années l'une » ; ce qui ne semble être vrai que des tout derniers temps. Ils s'en prenaient à la modicité des crédits, qui, à leur sens, n'avaient pas « de proportion avec leur destination »[a]. Mais l'heure allait venir d'une rare et magnifique aubaine...

(*a*) Bibl. d'Orléans. Manuscrit 976, n° 91. « Récit de M. le Premier Président... 1763. »

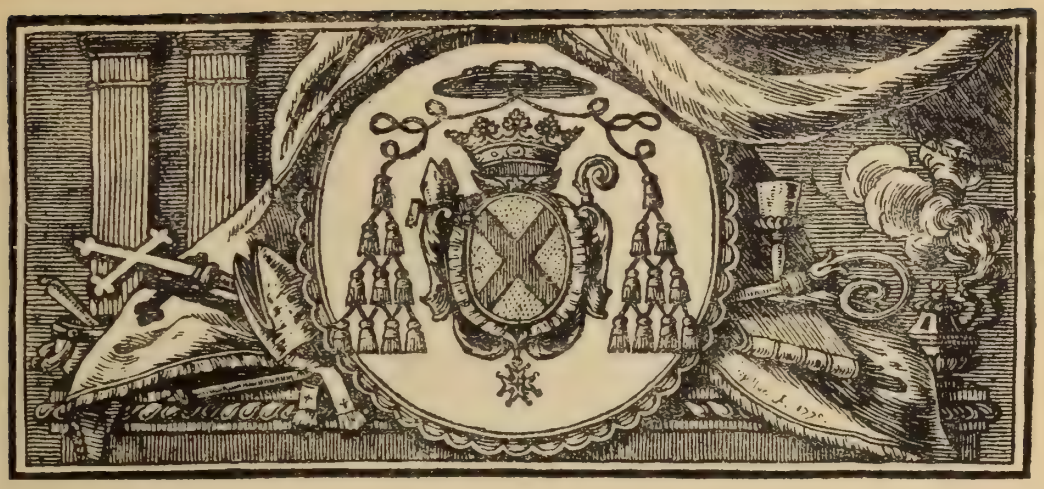

# CHAPITRE IV

# L'ŒUVRE DE TROUARD

## 1765-1773

I. NOUVEAUX CRÉDITS ET NOUVELLE DIRECTION (1767). — II. NOUVEAUX PLANS (1765-1771). — III. LES TRAVAUX DE 1767 A 1774. — IV. L'AFFAIRE TROUARD (1773-1776).

## I. — NOUVEAUX CRÉDITS ET NOUVELLE DIRECTION (1767)

### *L'ETRENNE DE Mgr DE JARENTE*

Le diocèse d'Orléans avait pour évêque, depuis 1758, un des prélats les plus enviés du royaume : Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, grand ami de Choiseul, Ministre de la Feuille, Directeur Général des Economats. Ce personnage, entaché de toutes les faiblesses qu'on déplorait chez le haut clergé de ce temps, a encouru les sévérités de l'histoire. Mais il y aurait injustice à ne pas lui reconnaître un amour très éclai-

ré des arts, et un goût très vif des grandes entreprises. Comme tant d'autres de ses brillants collègues, il excellait à « déployer ses talents hors de son état »[a].

Mgr de Jarente rêva de mener à bon terme la construction de sa cathédrale, et de faire plus beau tout en allant plus vite. Mais il lui fallait plus d'argent que les anciens octrois n'en rapportaient : son crédit et ses charges de cour l'aidèrent à en obtenir. En 1767, Louis XV affectait aux travaux de Sainte-Croix une somme de 2.760.000 livres, réalisable en seize ans de la façon suivante : 62.500 livres seraient prises, chaque année, sur le Trésor royal, et 110.000 livres sur la caisse des Economats. Cette seconde subvention serait l'objet d'une retenue annuelle de 10.000 livres, en vue de constituer un fonds d'entretien. Mais tout le reste, soit au total 2.600.000 livres, servirait à « conduire incessamment à son terme la réédification de l'Eglise S^te^-Croix »[1].

## *REORGANISATION ADMINISTRATIVE.*

Avec ces largesses, Mgr de Jarente obtint encore le privilège d'en surveiller lui-même l'emploi. Seul il assumerait la « direction générale des opérations », seul il s'occuperait de « choisir » les entrepreneurs, et de sa « seule autorité » disposerait des crédits : ceux-ci provenaient d'ailleurs, pour la plus large part, des Economats, dont l'heureux prélat avait la gestion[b].

Quel serait dorénavant le rôle du Bureau ? On songea à le supprimer purement et simplement, et des lettres patentes furent même préparées à cet effet. Mais la Chambre des Comptes prit la défense de la vénérable commission et l'on aboutit à un compromis : le Bureau ne s'occuperait plus que de la recette et de l'emploi de ses anciennes ressources. Celles-ci seraient d'ailleurs strictement réservées aux réparations et à l'entretien de l'église. Les grands ouvrages du portail, des tours et du « ralongement » seraient à la charge des Economats, « tous les pouvoirs » étant réunis « en la seule personne » du Directeur Général, l'évêque d'Orléans. Quant aux contestations qui pourraient « survenir entre les adjudicataires, les ouvriers et autres, pour l'exécution des marchés », elles relèveraient de la juridiction de l'intendant de l'Orléanais, M. de Cypierre, qui héritait ainsi d'une partie des pouvoirs du Bureau, tandis que l'évêque en prenait une autre. M. de Cypierre et Mgr de Jarente étaient d'ailleurs dans les meilleurs termes[c].

---

(*a*) Cf. P. de la Gorce. *Histoire religieuse de la Révolution.* I, p. 44. — (*b*) C. 479. Mémoire de 1767 rédigé pour M. de Cypierre. — (*c*) C. 479. Correspondance de M. de Cypierre et projet d'arrêt. — Arch. Nat. K. 1206. Mémoire du 20 janvier 1766. — C. 385. Arrêt du 19 avril 1768. — C. 479. Arrêt du 12 mars 1767.

(1) Nous résumons ici les renseignements tirés de pièces diverses : Arch. Nationales, O^1^ 1904^2^ — K. 1206 — AD, XVII, 17A — Arch. Départ. C. 489, correspondance de l'évêque et de l'intendant, etc. — L'origine et la nature des nouveaux crédits, alloués en 1767, sont étudiés spécialement au Tome II.

*NOUVELLES SOURCES HISTORIQUES.*

A partir de cette réorganisation, nous ne trouvons plus tous les renseignements désirables aux mêmes sources que précédemment.

Le Bureau n'augmenta ses archives, entre 1767 et 1790, que des pièces relatives à ses fonctions réduites : maigres apports, qui ne fournissent presque aucun aperçu sur les principaux ouvrages.

Les dossiers de la continuation du portail et des tours se formèrent, semble-t-il, dans un « bureau du receveur général des Economats », mentionné par un rapport d'experts en 1789 [a]. Ils paraissent aujourd'hui perdus.

A défaut de devis, de marchés, de mémoires, on conserve heureusement plusieurs dessins et modèles : deux élévations de la façade, au musée d'Orléans ; divers plans et épures, à la Bibliothèque de Besançon ; trois modèles en bois et neuf maquettes en terre, au musée de la même ville [1] ; quelques dessins dans les collections particulières ; une médaille frappée en 1767 ; une précieuse estampe gravée en 1771 et d'autres de moindre valeur.

Enfin, si les actes administratifs ont disparu, bon nombre d'autres documents aident à suivre la marche des travaux et révèlent même beaucoup de détails. Ce sont, aux Archives du Loiret, différentes pièces : rapports, notes, minutes de lettres, provenant des bureaux de l'intendant ; dans une collection privée, trois précieux rapports d'experts ; à la Bibliothèque de Besançon, quelques écrits ; aux Archives Nationales, le riche dossier de l'affaire Trouard.

## II. — NOUVEAUX PLANS (1765-1771)

*L'ARCHITECTE TROUARD.*

Mgr de Jarente eut la bonne fortune de rencontrer un artiste à sa convenance : Louis-François Trouard, né à Paris en 1729, grand prix d'architecture en 1753, élève de Loriot que nous avons vu préposé par Gabriel à l'exécution du modèle des tours [b].

Trouard était apte à faire beaucoup mieux que ses prédécesseurs au chantier de Sainte-Croix. D'esprit curieux et souple, il s'informerait de l'esthétique du Moyen Age, saurait entrevoir les lois, ou tout au moins s'approcher du genre. Il ne s'embarrasserait pas trop des principes, mais les adapterait avec adresse à ses conceptions personnelles. Il ne ferait pas un gothique d'érudition, sévèrement exact, mais un gothique de fantaisie, d'une fantaisie aimable, distinguée, pimpante, comme toute fantaisie de ce

(*a*) Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot (6 nov. 1789). (Collection Jarry). — (*b*) Cf. *supra*, p. 261-262

(1) Les documents de Besançon proviennent d'un legs fait par le dernier architecte de Sainte-Croix avant la Révolution, Adrien Paris, bisontin d'origine. (Cf. *infra*, Chap. VI.)

temps-là. Il rendrait le gothique acceptable aux plus délicats, et lui ferait conquérir les suffrages des artistes, des rois et des reines du goût, des gens de cour, que le hasard des voyages amenait souvent à Orléans. Il comblerait enfin les vœux du prélat grand seigneur, ami de toutes les élégances, qui rêvait d'attacher son nom à quelque brillant et rare ouvrage.

Il se peut que Trouard ait été appelé par Mgr de Jarente lui-même à prendre au chantier de Sainte-Croix la place restée vacante depuis la mort de J.-J. Gabriel. Son rôle commença dès 1765.

L'évêque était alors en instance auprès de Louis XV pour obtenir de nouveaux crédits. Mais il fallait une base à ses demandes : il envoya Trouard à Orléans pour « examiner et reconnoître l'ouvrage déjà fait et celui qui restoit à faire ». Nous savons par Trouard lui-même que son rapport « fut tel que l'on ne se crut point en état de fournir aux frais qu'exigeroit cette entreprise »[a]. Il ne cite pas de chiffres, mais certains documents indiquent que l'achèvement des tours d'après le modèle de Gabriel était alors évalué à 2.400.000 livres environ.

« L'année suivante, raconte Trouard, fournit des secours et des moyens inattendus,... trois abbaïes qu'on réunit aux Œconomats,... et conformément aux ordres du Roy, Mr l'Evêque d'Orléans renvoya le Sr Trouard prendre de plus amples connoissances, avec pouvoir de proposer tous les changements qui lui paroitroient utiles et convenables... » [b]

Mgr de Jarente annonça lui-même la visite de l'architecte aux commissaires de Sainte-Croix et à l'intendant M. de Cypierre[1]. Voici la lettre qu'il écrivit à ce dernier :

« A Compiègne le 15 septembre 1766.

« Je crois devoir vous prévenir, Monsieur, que je m'occupe bien sérieusement des moiens à faire terminer sous peu d'années le portail de l'Eglise de Ste-Croix d'Orléans, mais avant de prendre toutefois une détermination fixe et engager Sa Majesté à se décider, j'ay cru devoir m'instruire avec certitude et prendre une connoissance exacte des travaux faits et de ceux qui restent à faire, et en conséquence j'ay chargé le Sr Trouard, qui a toute ma confiance, de se transporter sur les lieux le plutôt qui luy sera possible, pour prendre des instructions bien exactes de l'état des lieux, et ensuite de faire des devis estimatifs de ce qui reste à terminer; je vous prie donc, Monsieur, de luy procurer toutes les facilités dont il aura besoin pour accélérer son travail dont je suis pressé ; je me flatte que dans cette occasion intéressante, comme en toute autre, vous voudrés bien partager mon amitié pour luy et le cas que je fais de son mérite et de ses talents... » [c]

L'intendant répondit :

« Je connais déjà Mr Trouard et je sçais combien il mérite votre confiance, aussi me ferai-je un plaisir de le voir... » [d]

L'architecte nous raconte lui-même[e] qu'à Orléans il conféra « avec M. Roger, ingénieur du Roy, et chargé des travaux du portail jusqu'à ce moment » :

« De retour il fit deux desseins destinés à passer sous les yeux de Sa Majesté ; le premier absolument pareil à l'ancien modèle, l'autre avec les changemens, soit d'amélioration ou d'embellisse-

---

(*a*) Arch. Nat. O¹ 1904². Mémoire de Trouard (1774). — (*b*) *Ibid.* — (*c*) C. 489. Lettre du 15 sept. 1766. — (*d*) C. 489. Lettre du 22 sept. 1766. — (*e*) Arch. Nat. O¹ 1904². Mémoire de Trouard (1774).

(1) M. de Monteyremar a reproduit la lettre adressée aux commissaires, qui est tout à fait semblable à celle que reçut l'intendant. (*Notice hist. sur Sainte-Croix*, 1865. p. 65.) Elle appartenait alors à un particulier, mais les Archives départementales viennent d'en faire l'acquisition.

ment que lui dicta son goût et l'étude particulière qu'il avoit faite sur cette partie de son art depuis 1765. Il eut surtout pour objet, dans ce double travail, de fournir au Roy, dont les connoissances en architecture sont aussi sûres qu'étendues, les moyens de pouvoir choisir. Le Sr Trouard eut la satisfaction d'apprendre que son nouveau dessein avoit paru au Roy digne de ses éloges et de son suffrage, à cela près que Sa Majesté lui fit dire qu'elle trouvoit que les petites portes n'étoient point assez analogues au reste. L'observation étoit juste, et la crainte seule d'occasionner une dépense trop considérable avoit empêché le Sr Trouard de rien proposer à cet égard. Il s'en occupa de manière à remplir les intentions du Roy, lequel, après avoir approuvé le plan et l'élévation, ordonna à M. l'Evêque d'Orléans de procéder à la plus prompte exécution. »

C'est le 11 janvier 1767 que Louis XV approuva ces dessins malheureusement perdus [a]. Mais un « devis présenté à Sa Majesté » dans la même occasion, nous est demeuré [1] : simple énumération des matières et des façons, et estimation en gros montant à 1.960.000 l., ce qui représentait près de 500.000 l. d'économie sur les prévisions antérieures. On sait en effet que « les plans présentés par le Sr Trouard » étaient des plans « réduits » [b].

Sur quoi les réductions portaient-elles ? On serait bien embarrassé de le dire, si Mgr de Jarente n'avait pris soin de léguer à la postérité, sous la forme d'une médaille, l'image du monument qu'il rêvait de couronner.

## *LA MÉDAILLE DE 1767. (Album, fig. 137, 138, 139.)*

On rencontre cette médaille, soit en bronze, soit en argent, dans diverses collections. L'avers porte un beau profil de Louis XV [2]. Le revers, gravé par Duvivier, figure la façade du portail et des tours de Sainte-Croix, avec l'exergue : BASILICA S.S. CRUCIS AURELIANENSIS. HENRICI IV VOTUM PERSOLVIT LUDOVICUS XV. MDCCLXVII. La précision de cette délicate image ne laisse aucun doute sur son exactitude documentaire : on ne peut qu'y reconnaître la copie d'une élévation d'architecture.

Le rez-de-chaussée du portail apparaît conforme au modèle de Gabriel, sauf dans la partie centrale : la corniche a disparu entre les deux contreforts du milieu ; une voussure profonde se creuse sous l'arc en accolade ; entre cette voussure et la grande porte, le tympan est décoré d'un écusson. De part et d'autre, les tympans qui surmontent les petites portes ne sont plus décorés de bas-reliefs, mais d'écussons. Au-dessus règne l'ordonnance fixée depuis Hénault et De Cotte : trois roses, une galerie à jour, et des tours à deux étages. Mais le détail a bien changé : il n'y a plus de panneaux ni de lobes en basse taille ; les contreforts sont évidés, ornés de statues et

---

(*a*) Arch. Nat. O1 1904². Marché du 5 fév. 1767. — (*b*) C. 479. Mémoire de 1767, provenant du bureau de l'intendant.

(1) Une copie de ce devis est annexée au rapport qui fut dressé, en 1811, par Septier et Colas de Brouville pour le « Conseil Général de la Commune d'Orléans ». (Collection Jarry.)

(2) Les exemplaires de cette médaille ne portent pas tous le même portrait du roi. C'est tantôt un Louis XV cuirassé, grand module, tantôt un semblable, petit module, tantôt un Louis XV sans cuirasse, très finement modelé par Roettiers fils.

Une gravure, qui peut être contemporaine de la médaille, reproduit avec gaucherie le dessin du revers. On y lit cette inscription : « Frontispice du grand portail de l'Eglise cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans. A Paris, chez Monthare, rue Saint-Jacques. »

Le plan d'Orléans gravé en 1775 par Moithey, présente le même dessin.

de ciselures ; la claire-voie de la galerie est découpée avec recherche ; le premier étage des tours est flanqué de clochetons ajourés, au lieu des pinacles massifs de Gabriel ; les statues qu'Hénault et Gabriel posaient sur la balustrade, sont maintenant dans des niches, aux côtés des fenêtres ; les fenêtres elles-mêmes ont un arc en accolade qui traverse les corniches. L'étage supérieur est tout nouveau : il a perdu ses contreforts d'angle et ne consiste plus qu'en une légère colonnade. Le couronnement est formé d'une crête amortie par de légers pinacles. Somme toute, les proportions d'ensemble sont les mêmes que dans l'ancien projet, mais la décoration est remaniée, allégée et tout à la fois enrichie.

On se rend compte aisément que la réduction du prix ne peut porter sur la sculpture. Le devis prévoit d'ailleurs « douze figures d'apôtres sur les tours », au lieu des quatre de Gabriel, et stipule que les quatre statues des portes seront en marbre. Mais la taille de pierre est simplifiée par la disparition des panneaux et des lobes. Enfin le volume des matériaux est bien moindre : au dire de Trouard lui-même, ses tours sont « incomparablement plus légères »[a].

Au demeurant, Mgr de Jarente ne se faisait peut-être pas beaucoup d'illusions sur l'économie prétendue. Il paraît avoir principalement recherché l'amélioration des plans de Gabriel. Comme les nouveaux crédits s'élevaient à plus de deux millions et demi, il se sentait assez de latitude pour parer aux surprises de l'exécution, et pour autoriser même, le cas échéant, quelque augmentation des ouvrages.

En attendant, l'évêque se montra fort satisfait du projet de Trouard. L'honneur qu'il lui fit d'une frappe montre assez le plaisir qu'il avait à le patronner. Il offrit cette médaille à tous ceux qui devaient prendre quelque part à la construction. Ce fut même l'occasion pour lui d'un geste gracieux à l'égard du Bureau[b], qui ne pouvait avoir oublié le complot tramé naguère contre ses privilèges, voire contre son existence.

## *LA GRAVURE DE MOREAU LE JEUNE (1771). (Album, fig. 140.)*

Trouard n'était pas homme à dédaigner d'enrichir son œuvre, si on lui en accordait licence ; et il avait pour chef, en Mgr de Jarente, l'un des plus faciles, des plus souriants administrateurs de cet heureux temps [1] : des augmentations ne tardèrent pas à être mises à l'étude, agréées, résolues.

Quel chiffre atteignaient-elles ? Plus de 200.000 l., si le devis cité par l'abbé Dubois[c] se rapporte bien à cette époque, comme il paraît[2]. La dépense devait s'élever à 2.178.080 l. au lieu de 1.960.000 l. On sait très exacte-

(*a*) Arch. Nat. O¹ 1904². Lettre du 22 mai 1778. — (*b*) C. 392. 26 août 1768. Lettre d'envoi enregistrée au cahier des délibérations. — (*c*) Abbé Dubois. *Notice historique et description de Sainte-Croix* (1818), p. 29.

(1) Dès le mois de mars 1767, Trouard envisageait des changements. Il écrivait au marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments : « Je ne serés certain de la réussite que lors que j'aurés votre approbation ; les desseins n'en sont pas si bien arrestés, que je ne sois à même d'y faire les améliorations que vous pourrés m'indiquer ». Marigny accorda une audience, mais on ignore la suite. (Arch. Nat., O¹ 1904².)

(2) L'abbé Dubois a eu communication de ce devis par Colas de Brouville, qui, nous l'avons vu, a cité lui-même le premier devis dans un rapport. (Cf. *supra*, p. 275, note 1.)

ment l'emploi prévu de cette somme par divers documents, en particulier par une estampe que Moreau le Jeune grava, en 1771, pour le nouveau bréviaire d'Orléans.

La cathédrale est représentée finie. Sur son parvis, que la foule encadre, une procession se déploie. Le portail est pareil à celui de la médaille, mais les tours sont bien embellies : on voit des escaliers à jour cantonnés aux angles du premier étage, les clochetons reportés à l'étage du dessus, et celui-ci couronné d'une galerie octogonale, qui forme un troisième étage tout à claire-voie.

La surélévation du monument est avantageuse : cependant, vues de trois quarts, ces tours paraissent trop lourdes, embarrassées de leurs broderies. Elles rappellent les « Tours de Beurre » qu'on voit à Bourges et à Rouen : énormes entassements de pierre, ornés à profusion, et si gauchement terminés.

### *LE DESSIN D'ÉLÉVATION. (Album, fig. 141.)*

L'impression est meilleure devant la façade. Nous avons, pour en juger, un fort beau dessin d'élévation conservé au Musée d'Orléans.

Ce dessin est à comparer au premier projet figuré par la médaille. On sent le but des retouches : l'architecte a voulu proportionner les tours au volume et à la hauteur du portail, réduire les retraits des divers étages, accroître l'élan de tout l'ensemble par la verticalité et par l'exhaussement.

La précision du rendu permet d'apprécier les ornements, empruntés au projet primitif ou ajoutés. Les portes latérales sont séparées par des niches à dais, qu'on ne voyait pas sur la médaille, et surmontées d'impostes à claire-voie d'un dessin nouveau. Ce sont là, sans doute, les modifications réclamées par Louis XV en 1767 [a]. Au-dessus, les tympans sont assez finement dessinés pour qu'on y puisse reconnaître, à gauche les armoiries de Mgr de Jarente, à droite celles du Chapitre. Le portail central ne laisse rien ignorer des richesses de sa voussure, de ses dais, de son écusson royal. Les niches des contreforts abritent des statues, sous des gables à claire-voie fleurdelisés. Les cimes se décomposent en plusieurs pyramides fleuronnées. Autour des roses est brodée une délicate guipure. La galerie, très élégante, offre un rythme de colonnettes et de découpures variées. Les quatre pilastres intercalés ne portent plus une corniche mais des gables, qui rompent l'horizontalité des lignes et amorcent la liaison du portail aux tours. La balustrade de la terrasse est devenue une crête. Le premier étage des tours n'a de différence avec l'ancien dessin que par ses jolies tourelles d'angle, finement ajourées. Entre le premier et le second étage, plusieurs corniches ou bandeaux ont disparu. Les clochetons qui occupaient précédemment la place des tourelles, sont maintenant au sommet de celles-ci. Le troisième étage a des groupes de colonnettes isolées, à tous les angles de l'octogone : ces groupes portent de grands anges qui agitent des couronnes. Une

(*a*) Cf. *supra*, p. 275.

riche broderie de lobes, de frises, de crêtes, pare les deux étages supérieurs.

Le nouveau dessin de Trouard a sur le premier une supériorité incontestable, mais il l'emporte surtout, et de très loin, sur le projet de Gabriel. Combien paraissent indigentes et gauches les inventions de ce dernier, en regard de la composition facile et brillante de son successeur ! Sans doute, le gothique de Trouard ne procède pas d'une documentation vraiment scientifique, et ne saurait être rattaché à aucune époque ni école du Moyen Age ; mais la fusion d'éléments disparates produit des effets inattendus, piquants et jolis. L'architecte s'est inspiré des riches décorations du XIVe et du XVe siècle, sans aliéner sa liberté d'interprétation. Il a adapté ses emprunts à l'ordonnance hardie que ses prédécesseurs ont conçue et que lui-même a complétée. Et l'usage d'un style désuet n'a point entravé l'aisance de son talent : son œuvre a toute l'élégance, la distinction, l'harmonie, qu'on doit attendre d'un artiste du XVIIIe siècle.

## *LA COUPE DU PORTAIL (Album, fig. 142).*

Un autre dessin, récemment découvert [1], présente la coupe du portail d'une fenêtre latérale à l'autre, et du pavé jusqu'aux voûtes. Il est aussi précieux que le premier, soit par la beauté de son exécution, soit par les renseignements qu'il fournit. On a même quelques raisons de le croire un peu plus ancien.

Divers motifs, exactement répétés, suffisent à prouver qu'il s'agit bien du projet de Trouard : telles les claires-voies des trois roses et les pyramides des contreforts ; mais certaines particularités rappellent plutôt le premier dessin de cet architecte que le second. L'ornementation des contreforts est conforme au type figuré par la médaille : les niches, vides de statues, ont des socles et des dais polygonaux. On voit de ces niches sur les flancs du portail comme à la façade, tandis que la gravure de 1771 et le dessin d'élévation n'en montrent qu'à la façade seulement.

Mais ce sont là des détails bien minimes. L'intérêt principal du document réside dans les grandes lignes de l'édifice représenté. Nous apprenons que Trouard ne s'était pas contenté de remanier l'extérieur du portail et des tours ; il avait encore transformé profondément, à l'intérieur, le parti conçu sans doute par Hénault, adopté par De Cotte, respecté par Gabriel.

Le fond du dessin représente le mur oriental du péristyle, du côté de l'église. S'il s'agissait du mur occidental, c'est-à-dire du revers de la façade, on ne s'expliquerait ni l'absence d'impostes à claire-voie au sommet des petites portes, ni l'obscurité de la rose centrale : cette rose manque de jour parce qu'elle n'ouvre pas, comme les voisines, sur le ciel, mais dans le vaisseau de la cathédrale.

Reportons-nous aux plans d'Hénault ou au modèle de Gabriel [a] : le mur oriental du péristyle ne formait pas une séparation si nette ; la grande nef

---

(*a*) Cf. Album, fig. 127, 132.

(1) Avec un lot de plans de l'architecte Pagot, qui acheva les tours au XIXe siècle. (Cf. *infra*, chap. VIII.)

communiquait avec le péristyle comme avec la croisée ; l'arcade centrale était entièrement vide entre les deux gros piliers et jusqu'aux voûtes ; de part et d'autre, sous les roses, les petites baies étaient complètement dégagées ; les vantaux des cinq portes étaient reportés aux ouvertures correspondantes du mur de façade.

Trouard a donc pris le parti de clore l'église à l'entrée des cinq nefs, et de ne faire de l'immense péristyle qu'une sorte de parvis couvert en avant des portes, un vrai « portail ». La médaille aurait déjà pu nous avertir du changement, puisqu'elle présente des grilles aux entrées de ce portail, au lieu d'huisseries massives qu'il aurait fallu, pour répondre à l'ancienne disposition. Evidemment, la façade y gagne en légèreté ; mais là n'est point, sans doute, la véritable raison d'une transformation si radicale et au surplus si coûteuse. L'énorme remplissage de maçonnerie dont on va garnir l'arcade centrale du vaisseau, a été vraisemblablement imposé par des considérations d'ordre technique : il aura pour fonction d'affermir les gros piliers, de prévenir les tassements et les dérangements que l'énorme charge des tours pourrait occasionner. C'est un soutien de renfort, dont l'utilité sera pleinement démontrée par l'expérience. Ce mur a d'ailleurs l'avantage d'offrir, du côté de l'église, une large surface propre à l'installation d'un grand orgue. Enfin, il permet d'établir des escaliers montant de fond. Gabriel avait supprimé ceux qu'Hénault pratiquait témérairement dans les piles : Trouard en logera deux dans l'épaisseur du nouveau mur, de chaque côté de la porte centrale.

La solidité et la commodité pouvaient gagner aux remaniements de Trouard, mais l'esthétique y perdait. Le trait le plus original et le plus bel effet du plan primitif disparaissaient : si le vestibule restait encore très haut, très vaste, très richement orné, il manquait de son ancien dégagement, il n'offrait plus aux regards la perspective entière des cinq nefs. Pour compenser ce dommage, il y avait l'aspect de dentelle que prenait la façade, avec ses portes sans vantaux et ses roses sans verrières ; et l'on peut croire que Trouard n'était pas indifférent à ce supplément d'élégance...

## *UN NOUVEAU MODÈLE. (Album, fig. 143, 144.)*

Pour faciliter aux entrepreneurs la réalisation de ses plans, Trouard voulut, comme Gabriel, un modèle en bois. Mais nous ignorons dans quelles conditions, où et par qui, cette pièce fut exécutée. Il n'est pas même certain qu'elle ait été, comme l'autre, installée près du chantier. Trouard nous apprend seulement qu'il la présenta au roi, entre 1771 et 1773, et qu'il recueillit les « éloges les plus encourageants »[a] [1].

(*a*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Mémoire de Trouard.

(1) Cette présentation est racontée, avec des détails sans doute légendaires, dans un mémoire adressé en 1807 à Napoléon par les fabriciens de Sainte-Croix : « Les travaux ne furent suivis qu'avec une extrême lenteur jusqu'à l'année 1768 .. A cette époque, un modèle exécuté en relief sur le dessin de M. Gabriel, fut présenté au roi, qui, frappé de l'élégance et de la beauté de ce chef-d'œuvre, le fit placer dans son cabinet à Versailles, où il fut longtemps l'objet de l'admiration universelle... » Il y a erreur au moins sur le nom de Gabriel (*Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 1908, p. 614. Mémoire cité sans référence.)

En 1778, le modèle se trouvait à la Bibliothèque de Saint-Victor de Paris [a]. Il y fut examiné par les architectes Mique, Jardin et Guillaumot, qui lui trouvèrent une « différence considérable » avec celui de Gabriel, et « totalement » à son avantage [b].

De cette pièce précieuse, il ne reste aujourd'hui, à notre connaissance, que deux fragments, légués au Musée de Besançon par l'un des successeurs de Trouard, Adrien Paris : l'une des tourelles du premier étage des tours (fig. 144), et l'un des huit pans du troisième étage (fig 143). Ces morceaux ont visiblement été détachés d'un ensemble : ils portent des vestiges d'assemblages ; la section de l'étage octogonal a même été sciée.

L'exécution des moulures et des sculptures est d'une délicatesse, d'un fini étonnants. La peinture blanchâtre n'a point empâté les reliefs. La tourelle surtout paraît ouvrée et ciselée comme un travail d'orfèvrerie. Elle mesure $0^{m}93$ de hauteur, et $0^{m}14$ de diamètre. Chaque face n'a que $0^{m}08$ de large, ce qui donne aux meneaux, aux rampes, aux pendentifs, une extrême finesse. On voit à l'intérieur le noyau et les marches de l'escalier.

La section du troisième étage (fig. 143) a $0^{m}50$ de haut, sur $0^{m}33$ de large. Il semble qu'une colonnette manque à chacun des groupes détachés, mais c'est une suppression voulue : on la remarque aussi sur le dessin d'élévation. Le principal intérêt qu'offre cette pièce est de montrer comment l'architecte entendait construire et stabiliser l'aérienne couronne de ses tours. Les piles d'angle seraient réunies par des arcs en tiers-point, masqués derrière la corniche de l'arcature. On peut voir l'un de ces arcs au revers de la pièce : il porte une sorte de balcon, ou chemin de ronde, auquel la crête sert de balustrade. L'étage aurait été à ciel ouvert, sans voûte ni toiture.

### *LA STATUAIRE. (Album, frontispice et fig. 145, 146.)*

Trouard ornait le portail et les tours de beaucoup plus de statues que Gabriel n'avait projeté d'en mettre : 36 au lieu de 8. Il serait bien intéressant de connaître les sculpteurs auxquels il confia l'exécution de ce vaste programme, mais un seul nom nous a été transmis, celui de Pajou [c]. Au dire d'un contemporain, le grand artiste aurait fourni un saint Athanase, une sainte Cécile, un saint André. Il est certain qu'il fut l'auteur du motif de la porte centrale, l'écu de France porté par deux anges, d'une si belle facture (fig. 146) : il en a dessiné une esquisse à la sanguine qui existe encore dans une collection particulière [1] (*frontispice de l'Album*). D'ailleurs on a de lui deux répliques de ce groupe, sans grands changements, au Palais-Royal et au Palais-de-Justice de Paris.

Trouard projetait d'ériger, sous le péristyle, les statues des souverains qui avaient commencé et terminé la réédification. Pajou lui crayonna un Henri IV et un Louis XV en pied, conservés à la Bibliothèque de Besan-

---

(*a*) Arch. Nat. $O^{4}$ $1904^{a}$ et Collection Jarry. — Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, 2 juin 1778. — (*b*) Collection Jarry. — Rapport des mêmes sur les honoraires, 6 nov. 1789. — (*c*) Cf. *Pajou*, par H. Stein.

(1) Cette esquisse appartient à M. E. Biais, d'Angoulême. Elle porte l'inscription suivante : « Exécuté en pierre au dessus de la principale porte de Sainte-Croix à Orléans, par Pajou, 1769. »

çon[1]. Il y a même, au Musée de cette ville, la maquette en terre du Henri IV[2] (fig. 145).

*LES SOURCES D'INSPIRATION.*

Chargé de refondre les plans de Sainte-Croix, Trouard n'avait voulu aborder la tâche qu'après une préparation spéciale. Il a lui-même signalé « l'étude particulière qu'il avait faite sur cette partie de son art depuis 1765[a] ». Un rapport, dressé en 1789 par une commission chargée de fixer ses honoraires, rappelle les enquêtes et les voyages qu'il s'est imposés : « Il a envoyé à ses frais à Rouen, Amiens, Dijon et Bourges, pour faire dessiner les détails des productions gothiques les plus estimées ; il a en outre été lui-même à Strasbourg, Beauvais et plusieurs autres villes, pour le même objet[b] ». Indications précieuses, qui vont nous aider à relever sur l'œuvre les réminiscences des divers modèles consultés.

Le porche central, si heureusement remanié par Trouard[3], répète la proportion et un peu la décoration du porche nord de la cathédrale de Beauvais : les dentelures sont pareilles, et la voussure n'est pas sans analogie. Un trait particulier, la forme rétrécie du lobe le plus élevé, se retrouve aux trois porches occidentaux de la cathédrale d'Amiens.

Les impostes à claire-voie des petites portes font songer aux impostes assez semblables des façades de Reims et de Soissons.

Amiens et Reims paraissent avoir fourni le couronnement des contreforts, empanaché de clochetons. La claire-voie fleurdelisée qui garnit le sommet des niches, peut avoir été copiée sur les fenestrages des tours-lanternes de la cathédrale ou de l'église Saint-Ouen, à Rouen.

Les roses de Trouard n'ont pas le même dessin que celles de Gabriel. La rose du milieu est en forme de soleil, sans doute pour s'assortir aux roses de la croisée ; mais, dans le détail, elle ressemble plutôt à une petite rose qui éclaire une travée du collatéral sud de la cathédrale de Beauvais. Les roses latérales sont d'un type connu, dont il y a des exemples multiples. Trouard a pu s'inspirer des façades de Strasbourg et de Reims, des croisillons de la cathédrale et de Saint-Ouen de Rouen.

La galerie imite, dans l'ensemble, celle des portails de N.-D. de Paris et de N.-D. d'Amiens. Mais il faut aussi noter sa ressemblance avec le triforium de la cathédrale de Metz : une corniche à pendentifs redentés court au pied des colonnettes, à Orléans comme à Metz[4].

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 275. — (*b*) Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, 6 nov. 1789. (Collection Jarry.)

(1) Sur papier, 0 m. 12 × 0 m. 08. (Legs Paris.)

(2) Hauteur : 0 m. 32. (Legs Paris.)

(3) Les pieds-droits bâtis par Gabriel furent retouchés, et la corniche déjà posée dans le travers du tympan disparut.

(4) Dans un rapport rédigé au commencement du XIXe siècle par l'architecte Pagot, on lit que « Trouard emprunta beaucoup à la cathédrale d'York », en particulier « la galerie qui existe au-dessus des trois grandes roses et le premier étage des tours ». (Collection Jarry. Rapport sans date.) Cette allégation n'est guère soutenable : la façade d'York n'a pas de galerie ; les tours n'ont de ressemblance avec les nôtres que par un seul trait : le gable en forme d'accolade qui surmonte les fenêtres. Mais on en trouverait quantité d'exemples en France ! — C'est plutôt avec le modèle de Gabriel que la façade d'York, toute tapisssée de nervures, pourrait avoir une vague analogie.

Au-dessus des contreforts, les piles de refend s'achèvent par des gables aigus qui traversent la crête et amorcent les profils des tours. Ces gables portent de grands fleurons festonnés dont le modèle peut provenir, soit du porche Saint-Laurent de la cathédrale de Strasbourg, soit du riche assortiment de motifs du XVe siècle qu'on voit à la façade de la cathédrale de Toul.

Ce dernier édifice, visité sans doute par Trouard dans son voyage de Strasbourg, a dû lui fournir le dessin de la grande crête qui règne au bas des tours. Mais plusieurs emprunts sont encore probables : les crêtes qui couronnent le second et le troisième étage, les découpures suspendues aux socles des statues du premier étage, et bien d'autres ornements, répondent au genre des dentelures tressées et brodées de Toul.

Les escaliers à jour sont évidemment imités de la cathédrale de Strasbourg. Comme à la flèche fameuse, leur cage est polygonale ; chaque face est traversée par un étroit meneau ; des redents sont suspendus au limon. Mais le dessin se complique d'une balustrade à compartiments anguleux et d'une broderie courant sur le limon, qui rappellent un escalier de la cathédrale de Rouen [1].

Les fenêtres du premier étage ont des remplages correctement tracés dans le style du XIVe siècle : ces remplages ressemblent fort à ceux des baies jumelles qui, à Strasbourg, surmontent la grande rose.

Le second étage se pare des colonnettes et des arcatures de l'originale façade de N.-D. de Dijon : c'est tout ce que les dessinateurs de Trouard paraissent avoir rapporté de cette ville. Mais ils ont peut-être pris leur route par Chaumont et relevé, dans l'église Saint-Jean, les curieux pendentifs ajourés du triforium : il y a bien de la ressemblance entre ces pendentifs et les broderies que l'architecte de Sainte-Croix a suspendues sous ses arcatures dijonnaises.

Quant à l'étage supérieur, c'est Rouen avec sa Tour de Beurre et sa lanterne de Saint-Ouen, c'est Toul avec ses deux riches tours octogones [2], qui en ont donné la forme. Là comme à Orléans, les couronnes se dégagent malaisément des parties inférieures. Cependant elles sont, à Orléans, plus légères et mieux ajourées qu'à Rouen et à Toul : aussi prennent-elles un air de parenté avec les galeries à colonnettes qui forment diadèmes sur les chapelles de Notre-Dame de Reims. Ne serait-ce pas, d'ailleurs, la cathédrale des anges qui aurait inspiré l'idée d'en jucher si haut à Sainte-Croix ?

Les chapiteaux qu'on voit sur les dessins de Trouard ne sont pas d'ordre corinthien, comme tous ceux qui avaient été sculptés à Sainte-Croix depuis 1601. Ils cherchent à se parer des profils et de la flore du XIIIe siècle. Leurs longs feuillages, appliqués à de rigides corbeilles, rappellent assez le style normand : l'architecte aurait-il pris pour modèles les chapiteaux si caractéristiques du chœur de la cathédrale de Rouen ?

---

(1) L'escalier de la Bibliothèque, à l'intérieur du croisillon nord.

(2) Victor Hugo a relevé avec aigreur cette analogie : « J'ai des doutes à l'endroit de la cathédrale de Toul. Je la soupçonne d'avoir quelque affinité avec la cathédrale d'Orléans, cette odieuse église qui de loin vous fait tant de promesses, et qui de près n'en tient aucune... En approchant j'ai cru voir que les tours étaient octogones, ce qui m'a déplu, et qu'elles étaient surmontées d'une balustrade pareille au couronnement des tours d'Orléans, ce qui m'a choqué ». (*Le Rhin*, 1839. Lettre XXIX.)

De tous les édifices visités, c'est la cathédrale de Bourges qui paraît avoir fourni la contribution la plus faible. Cependant, on a peut-être emprunté aux baies de la Tour de Beurre le dessin de ces arcs surbaissés, garnis de redents, qui, à Sainte-Croix, courent sous la galerie de la façade, ou surmontent les statues du premier étage des tours.

D'une manière générale, l'enquête n'eut pour objet que « les détails des productions gothiques », selon le mot déjà cité du rapport de 1789[a]. Décorateur plus que constructeur, Trouard s'intéressa seulement à la parure des édifices du Moyen Age, et négligea de leur demander le secret de leur stabilité. Sa science technique demeura aussi sommaire que l'avait été celle de Gabriel. On sait d'ailleurs, par lui-même, qu'il ne changea rien aux combinaisons prévues par son prédécesseur, et qu'en fait de construction il se contenta de « suivre la route tracée » par le « modèle de Monsieur Gabriel »[b].

## III. — LES TRAVAUX DE 1767 A 1774. (*Album, fig. 146 à 155*)

### *LES MARCHES.*

Le 11 janvier 1767, après avoir « approuvé le plan et l'élévation », Louis XV « ordonna à M. l'évêque d'Orléans de procéder à la plus prompte exécution »[c].

Les dispositions prises à cette époque nous sont connues par divers documents postérieurs, en particulier par un long mémoire de Trouard lui-même[d] :

« Pour obvier à toute interruption dans les travaux dès qu'ils seroient une fois commencés, le Sr Trouard alla visiter les carrières. Il se fit accompagner du Sr Roger ainsi que du Sr Picart entrepreneur du Pont d'Orléans, homme généralement reconnu pour être aussi honnête qu'intelligent. Les connoissances antérieures qu'il avoit du local ne furent pas d'une médiocre utilité. »

Craignant de n'avoir pas, en tout temps, une quantité de pierre suffisante, Trouard s'assura de « nouvelles carrières pour suppléer à celles d'Apremont ». Il les trouva aux Châtelets, près de La Charité-sur-Loire[1]. Dans les deux localités, il mit les carriers en concurrence et parvint à faire baisser leurs prétentions de 30 sols 9 deniers le pied cube à 26 sols 10 d.

Puis il demanda pour contrôleur du chantier le Sr Roger, « qui jusqu'à ce jour avoit présidé à tous les travaux faits à Sainte-Croix » :

« Un motif plus délicat encore lui faisoit désirer d'avoir pour contrôleur ce même M. Roger, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. M. l'Evêque d'Orléans, malgré les instances contraires que lui fit le Sr Trouard, et dont la preuve doit se trouver dans ses lettres au prélat, voulut absolu-

(*a*) Cf. *supra*, p. 281. — (*b*) Cf. *infra*, ch. V, p. 303. — (*c*) Cf. *supra*, p. 275. — (*d*) Arch. Nat. O1 1904 Mémoire justificatif de Trouard (1774).

(1) En compensation des frais « de son séjour à Orléans pour lever les plans du Portail... et de ses voyages sur les carrières », Trouard reçut 2.000 l. « par ordre du Roi, du 1er fév. 1767 ». (Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, du 6 nov. 1789. Collection Jarry.)

ment conserver pour associé le Sr Rondel son beau-père, entrepreneur des Œconomats depuis 30 ans. — Je ne vois pas, répondit le Ministre, que mon estime pour les talens du gendre, et le désir où je suis de les employer, soient une raison pour moi d'exclure le beau-père. »

En effet, quand Roger eut fixé les prix des divers articles, le marché fut passé, sans enchères, aux sieurs Jean Rondel « entrepreneur de bâtiments, demeurant à Paris », François Poislon, entrepreneur orléanais qui avait achevé précédemment les ouvrages d'Ambroise Lemoyne, Charles Picart, entrepreneur du pont d'Orléans. De cet acte, signé le 5 février 1767, il reste une copie à la suite du mémoire justificatif de Trouard [a].

Le préambule annonce que l'architecte et le contrôleur ont été nommés par arrêt du Conseil. La suite ne contient pas un devis descriptif, mais une estimation des divers articles de l'ouvrage. On note que le monument doit être élevé de 30 toises au-dessus de son niveau actuel, ce qui lui fera atteindre 37 toises [1].

Le prix de la taille des pierres est fixé dans le marché à 10 livres 10 sols la toise carrée. Au moment de la signature, Trouard demanda l'emploi de la toise de Paris au lieu de la toise d'Orléans « trop arbitraire, surtout dans un ouvrage gothique où tout est presque ornement ou sculpture ». [2]

« Mais les entrepreneurs, dont deux étoient d'Orléans, ayant représenté que la façon de toiser de Paris leur étoit moins familière, pour ne pas dire inconnue, prièrent encore d'observer, qu'en outre du fini de l'ouvrage, on exigeoit d'eux qu'ils se soumissent à ne laisser aucun bossage, à finir toutes les pierres sur le chantier, afin d'épargner au Roy les frais dispendieux d'échafauder les sculpteurs, enfin qu'ils s'obligeassent à un premier ragrément après la pose, ainsi qu'au dernier, lequel est d'autant plus difficile qu'il n'y a point d'échafaud en dehors. Ils déclarèrent qu'ils craignoient de s'engager trop légèrement sur tous ces objets, dont l'expérience seule pouvoit les mettre en état de juger. Il fut convenu alors qu'ils s'en rapporteroient à la justice de M. l'Evêque d'Orléans et à l'équité des personnes préposées. » [b]

L'incident ayant été ainsi réglé de vive voix, les entrepreneurs signèrent le marché, et l'évêque y mit l'approbation suivante :

« Ayant pris lecture de la présente soumission et des conditions y contenues, Nous l'avons agréé et approuvé d'après les ordres du Roy qui nous a commis à cet effet. A Paris, le 5 février 1767. Louis-Sextius de Jarente, Evêque d'Orléans. » [c]

Le 22 février 1767, un arrêt du Conseil légalisa la convention [d].

A la fin de l'année, les entrepreneurs constatèrent que, par suite de la façon de toiser, leur recette était inférieure à leur dépense « de plus de la moitié » [e] :

« Dans l'instant, requeste de leur part à M. l'Evesque d'Orléans ; renvoy de cette requeste à M. Trouard et Roger ; ils s'occupent à en approfondir les objets ; vers la fin de la seconde campagne, en 1768, ils produisent un avis très discutté ; ils y établissent que la perte indiquée par les

---

(*a*) Mémoire cité. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Ibid.* — (*d*) Arch. Nat. O¹ 1904³ « Etat de la question relative à la construction du portail ». — (*e*) Mémoire cité.

(1) Il ne s'agit encore que du premier projet, où les tours ont deux étages seulement.

(2) Inventée « postérieurement aux constructions gothiques », la façon de Paris était plus simple, plus rapide, mais bien moins précise que celle d'Orléans. Elle consistait à mesurer les pierres, même moulurées et refouillées, « en cinglant », c'est-à-dire sans tenir compte des rentrants. Elle produisait un « développement » inférieur parfois d'un tiers à celui qui résultait de la méthode orléanaise. Celle-ci était donc, en réalité, la moins « arbitraire »

entrepreneurs est vérifiée par pièces; ils concluent à ce que le prix de 10 l. 10 s. soit porté à 15 l. 15 s., en énonçant que ce prix exigera encore des entrepreneurs la plus sévère œconomie. » [a]

Cette offre était bien inférieure à la demande des entrepreneurs, qui réclamaient 25 livres. Après une nouvelle étude, Trouard et Roger en vinrent à proposer le prix de 20 livres. C'était en décembre 1768. Les entrepreneurs allèrent à Versailles soutenir leur requête devant Mgr de Jarente :

« Ce prélat demanda au S. Roger s'il étoit content de leur travail. Cet ingénieur lui ayant répondu que oui, M. l'Evêque d'Orléans dit : Eh bien, partagés la différence et payez 22 l. 10 s.; et ce prélat voulut que la taille précédemment faite fut payée sur ce pied. Il prit en conséquence sur lui-même de faire écrire un nouveau marché dans lequel la taille fût portée à 22 l. 10 s. au lieu de 10 l. 10 s. Il supprima l'ancien marché et donna au nouveau la même datte que celuy qui avoit été fait en 1767, et substitua ce nouveau marché à l'arrêt du Conseil et Lettres Patentes qui avoient autorisé le premier marché. » [b]

Roger, en racontant cet incident, croit devoir noter que le « deffaut de formalité n'attaque en rien la délicatesse de M. l'Evêque d'Orléans ». Il se refuse à chercher les raisons qui ont pu conseiller au prélat d'omettre les formes ordinaires : « on doit, dit-il, être persuadé qu'il n'en a eu que de bonnes ». Mais tout le monde ne partagea point cet optimisme : l'étrangeté des arrangements pris en 1768 allait bientôt occasionner à Trouard et à Roger lui-même les plus sérieux désagréments.

## *PROCEDÉS TECHNIQUES.*

Cependant, Trouard s'employait à « pousser l'ouvrage avec la plus grande activité ». Il jouissait, pour ce faire, d'un traitement de 8.000 livres par an, qui s'ajoutait à ses émoluments ordinaires d'architecte des Economats. Quant à Roger, ses gages restaient à la charge du Bureau, qu'il secondait d'ailleurs dans la direction des travaux d'entretien : il recevait 600 livres comme précédemment.

Les méthodes pratiquées au chantier diffèrent, sur divers points, de celles qui avaient été suivies jusqu'alors. Les pierres ne sont plus épannelées aux carrières, mais expédiées à l'état de blocs. Le « voiturier par eau », qui est un sieur Saget, est tenu d'« amener la totalité des pierres tirées dans l'année, indépendamment des chargemens quelconques dans les crues de la rivière »; et l'on remédie par là « à l'inconvénient trop ordinaire d'avoir en certains tems de l'année la pluspart des ouvriers à rien faire » [c].

La taille s'exécute tout entière à pied d'œuvre. Les profils et les sculptures étant achevés avant la pose, il ne reste plus, après celle-ci, qu'à faire un « dernier ragrément » :

« Le ragrément fait sur place n'a rien qui ressemble aux ragréments ordinaires. Il n'a pas été construit un seul échafaut de fonds sur la face extérieure dudit portail. En conséquence il a fallu en faire le ragrément aussitôt après la pose de chaque assise, avec échafauts volants au droit des parties

(*a*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Lettre de M. Cuvillier à M. de l'Espée, 29 janv. 1775. — (*b*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Mémoire justificatif de Roger. — (*c*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Mémoire justificatif de Trouard (1774).

saillantes, et les ouvriers couchés sur le lit de dessus au droit des parties lisses. Plus, toutes les moulures des chambranles et les autres membres d'architecture, si multipliés dans le Gothique, n'ont pu être poussés comme à l'ordinaire en faisant le ravalement. Chaque assise portoit ses moulures toutes faites dans les chantiers ; quelques-unes même, des parties de sculpture ; ce qui exigeoit nécessairement un ragrément plus difficile, pour faire raccorder les moulures et sculptures de chaque assise à celles qui leur répondoient dans l'assise au-dessous. » [a]

Les concessionnaires d'une « entreprise aussi importante, on peut dire aussi étonnante dans son genre », furent obligés de « faire venir à grands frais des ouvriers de Paris »[b]. Il est facile en effet de constater sur l'œuvre que le plus grand soin fut apporté à son exécution. Trouard s'en félicitait, et allait jusqu'à écrire :

« L'ouvrage est, sans contredit, le plus fin et le plus achevé qui se soit fait en France depuis plusieurs siècles. » [c]

Mais il s'en fallait de beaucoup que cet ouvrage fût aussi solide que délicat. On y employait, nous l'avons vu, deux pierres différentes, celle d'Apremont et celle des Châtelets. La plus résistante était la seconde, mais comme elle n'avait ni la finesse ni la teinte ambrée de l'autre, qui avait servi à bâtir les premiers « exhaussements »[d], elle fut réservé aux parois latérales et postérieures du portail [1]. On monta donc la façade, avec ses découpures et ses refouillements, toute en pierre d'Apremont, qui était cassante et gélive : or cette façade, regardant l'ouest, se trouvait particulièrement exposés aux intempéries...

Le danger fut d'ailleurs aggravé par l'emploi abusif du fer. De longues tiges traversèrent les colonnettes, de la base au sommet, et se rattachèrent par leurs extrémités à des barres horizontales qui maintenaient les écartements. Des goujons assujettirent les pièces des claires-voies ; des crampons relièrent les assises : l'édifice fut entièrement lardé de fer, surtout dans les parties les plus ajourées, comme la grande galerie [2]. Recouvert d'une pierre poreuse, ce fer ne tarda pas à éprouver l'action de l'humidité : il s'oxyda, se gonfla, rompit enfin la pierre. De plus il contraria, par sa rigidité, le tassement de la maçonnerie : les tiges verticales, principalement, créèrent des inégalités de résistance, occasionnèrent des dérangements, des fractures, des lézardes.

Trouard avait peut être cru perfectionner l'art du Moyen Age, en faisant un si large emploi de l'armature métallique. Il eût été mieux inspiré de se mettre simplement à l'école des vieux maîtres, d'apprendre la combinaison des coupes de pierre, l'équilibre des poussées, l'assemblage des pièces au moyen de chevilles en cuivre ou en bois. Sans rien sacrifier de l'élégance de son œuvre, il lui aurait assuré une solidité pareille à celle des merveil-

---

(*a*) Arch. Nat. O[1] 1904[3]. Rapport de A. Chezy, ingénieur, et de J. F. de l'Espée, architecte, 25 fév. 1775. — (*b*) Arch. Nat. O[1] 1904[3]. Mémoire de Trouard, adressé le 2 janvier 1775 à M. d'Angiviller et à M. de Trudaine. — (*c*) Arch. Nat. O[1] 1904[3]. Mémoire justificatif de Trouard (1774). — (*d*) Cf. *supra*, p. 266.

(1) Il est facile de distinguer, sur les côtés des tours, la transition de la pierre d'Apremont à celle des Châtelets.

(2) Un inventaire de 1795 signale « une mécanique en fer et cuivre qui a servi à percer les tours, garni de fers, poulies, poids de fonte et de pierre, et de tous ses accessoires ». On peut penser qu'il s'agit d'une machine à perforer les pierres. (*Inventaire des effets trouvés en l'église de Sainte-Croix*. 4 fructidor an III. — Collection Jarry.)

leuses claires-voies du passé. Au contraire, moins de cinquante ans après sa construction, le portail dut subir une restauration considérable [a].

S'il faut en croire l'architecte de cette restauration, François Pagot, une circonstance particulière expliquerait le délabrement plus rapide d'une partie de la façade, la grande galerie :

« Le désir de flatter un premier ministre, Mr le duc de Choiseul, lorsqu'il passa par Orléans pour se rendre à Chanteloup, fit construire cette galerie avec précipitation sans construire les faces latérales, pour lui montrer le degré d'avancement des travaux qu'il ne devait examiner que de dans sa voiture... » [b]

## *INCIDENTS DIVERS.*

Au dire de Trouard, les travaux n'auraient pas souffert, de 1767 à 1771, « la plus légère interruption ». C'est manière de parler, car un rapport de police adressée à l'intendant nous informe d'un commencement de grève, survenu en 1769 :

« Les ouvrages de Ste Croix ont cessé hier à unze heures du matin, par l'effet d'une cabale séditieuse ; voicy le fait. Un certain nombre d'ouvriers de Normandie furent mandés l'année dernière et se rendirent ici le 8 mars, sur l'annonce qui leur fut faite qu'on leur paiyeroit dès lors les journées sur le pié des grands jours d'été ; on leur tint parole ; cela étoit tout simple. Les mêmes ouvriers et peut-être encore d'autres sont venus cette année d'eux-mêmes et dans le même tems ; les entrepreneurs qui n'avoient pris aucun engagement avec eux ont cru n'être obligés de les payer qu'à proportion de la grandeur des jours ; ils ont en conséquence soldé samedy dernier la première quinzaine à deux sols de moins que le plus fort prix, se proposant de le donner à compter de lundy dernier parce que les ouvriers ont commencé ce jour à remplir la grande journée. Quelques mécontens sont allés hier matin d'atelier en atelier pour exciter leurs camarades à demander leur compte et à quitter, en les menaçant, s'ils ne le faisoient pas, de leur casser bras et jambes. Ils pouvoient bien se plaindre du prix et le débattre, mais ils ne devoient pas se rendre coupables de sédition.

« Presque tous assemblés se sont présentés chés le Sr Poislon sur les unze heures. Il leur a payé ce qui leur étoit dû, mais non sur le pié de la grande journée, pour n'avoir pas l'air de céder à la violence. Si les Srs Poislon et Picard m'avoient porté sur le champ leurs plaintes de la sédition, j'aurois, suivant les apparences, été à portée de faire arrêter les chefs, mais, sans doute dans l'espérance de voir revenir le plus grand nombre à suplique, ils n'ont présenté leur requête que ce matin ; ce retard a donné le tems à plusieurs de s'en aller et je n'ay pu en découvrir qu'un, connu sous le nom de La Volonté, que j'ai fait mettre en prison ; je me suis contenté de réprimander quelques autres, mais je ne vois pas que ces exemples ayent aucun succès, la journée se passe sans qu'il s'en représente aucun et je compte faire élargir demain matin celuy qui est en prison.

« Si les Srs Poislon et Picard avoient simplement dit hier matin aux mécontens que leur intention étoit de leur donner le plus fort prix à compter de lundy dernier, ils auroient peut-être prévenu et évité la cessation de leurs travaux.

« Ce Samedy 1er avril 1769,
Brillard. » [c]

En marge, un commis de l'intendance a ajouté : « Le Sr Picard, que j'ai vu ce matin, m'a dit que tous les mutins étoient partis, que plusieurs avoient travaillé hier et que tous reprendroient mardy matin, ce 2 avril ». Et plus bas on lit ces mots, de la main même de l'intendant, M. de Cypierre : « Affaire finie d'après la notte cy dessus »

Ce ne fut pas, pour M. de Cypierre et ses agents, la seule occasion

(*a*) Cf *infra*, Chap. VIII. — (*b*) Rapport de Pagot (1817 ou 1818). (Collection Jarry). — (*c*) C. 489. Rapport du 1er avril 1769.

d'exercer les droits que la réorganisation de 1767 [a] avait transférés du Bureau à l'intendant.

Dès le début des travaux, il fallut défendre l'entrepreneur Picard contre plusieurs « voituriers » de La Charité-sur-Loire, qui portaient contre son honnêteté des accusations calomnieuses. Frappés d'un mandat d'arrêt, les coupables se dérobèrent, mais on considéra leur fuite comme un désaveu et une « preuve de leur repentir » [b].

Une autre affaire eut pour sujet l'interprétation des marchés passés avec les voituriers par terre, pour le transport des pierres des Châtelets au port de Charenton près Pouilly ; une autre encore fut relative au cas d'un batelier dont la cargaison de pierre avait coulé en Loire [c].

L'intendant apportait un zèle louable à remplir ses fonctions d'arbitre et de policier. Il écrivait à Trouard :

« J'ai cette partie très à cœur, pour ce qui peut me concerner, et je serai très jaloux d'y concourir pour la décoration de notre ville, la gloire de M. l'Evêque et votre satisfaction. » [d]

## *L'OUVRAGE A LA FIN DU REGNE DE LOUIS XV.*

En 1771, Mgr de Jarente fut entraîné dans la disgrâce de Choiseul et perdit la charge de Directeur Général des Economats. Il eut pour successeur par intérim le duc de la Vrillière, qui se garda de rien déranger et laissa les affaires de Sainte-Croix « suivre la même marche », honorant même « l'ouvrage de sa visite et de ses éloges » [e].

En 1773, le duc de la Vrillière était remplacé par le conseiller d'Etat Claude-Henri Feydeau de Marville, dont nous aurons plus loin à exposer le rôle.

Nous possédons quelques indications sur le montant des dépenses effectuées de 1767 à 1774, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Au printemps de 1774, les sommes dépensées auraient atteint le total de 1.580.000 l. selon M. Feydeau de Marville [f], de 1.187.000 l. selon Trouard [g]. Ce dernier chiffre est beaucoup plus vraisemblable : on sait, en effet, qu'en septembre de la même année, tous les mémoires présentés par les entrepreneurs depuis 1767 ne dépassaient guère 1.200.000 l. [1].

La recette ne suffisait pas tout à fait à couvrir la dépense. Les annuités servies par les Economats et par le Trésor royal, en vertu des arrangements de 1767, avaient produit, au 1er janvier 1774, une somme de 950.000 l. à 1 million. On manquait donc de 200.000 l. environ pour solder les 1.187.000 l. de travaux que Trouard accusait à cette même date. Mais on faisait état d'une créance de 157.000 l. due par le Trésor royal, qui, depuis la disgrâce de Mgr de Jarente, n'avait plus versé sa contribution annuelle de

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 272. — (*b*) C. 481-482. Pièces de février 1767. — (*c*) C. 481. Pièces de 1767. — (*d*) C. 482. Lettre de M. de Cypierre, 21 juin 1767. — (*e*) Arch. Nat. O¹ 1904². Mémoire justificatif de Trouard. — (*f*) Arch Nat. O¹ 1904². « Mémoire mis sous les yeux du roy Louis 16 dans les premiers moments de son règne ». — (*g*) *Ibid.* Mémoire de Trouard.

(1) Chiffre établi d'après les indications d'un rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, du 6 novembre 1789 Collection Jarry) — et d'après l' « Extrait du Compte définitif... 10 septembre 1774 ». (Arch. Nat. O¹ 1904².)

62.500 l. Informé de ce fait par M. de Marville, Louis XV promit de doubler l'allocation durant trois années, afin de compenser le retard [a].

Quel était, en 1774, l'état de l'ouvrage? Une notice contemporaine nous le marque :

« On a refait la principale porte, et l'on a élevé toute la face du portail jusqu'au carré qui servira de base aux deux tours. Cette partie qui est finie, à cela près du remplissage des roses, fait l'admiration de tous les connoisseurs, par la légèreté des ornemens et sa belle exécution. » [b]

En même temps qu'on élevait le portail, il avait fallu nécessairement continuer la construction des piliers et des principaux arcs du « ralongement » de la nef. Autrement le portail aurait manqué de butée de ce côté-là [1].

Il ne paraît pas douteux que la statuaire ait été exécutée en même temps que le reste. On réserva seulement les quatre statues de l'étage inférieur, que Trouard avait prévues en marbre [c]. Au-dessus, les anges de la porte centrale et les saints des contreforts furent taillés dans la pierre. Quelques-unes de ces effigies de docteurs, de pontifes, de vierges, sont d'une facture remarquable, mais on est plus embarrassé encore de leur donner des noms, que d'en découvrir les auteurs [d].

## IV. — L'AFFAIRE TROUARD (1773-1776).

L'architecte qui avait joué un si grand rôle sous Mgr de Jarente, fut aux prises, au cours des années 1774 et suivantes, avec une cabale favorisée par le nouveau Directeur Général des Economats. Nous sommes informés de l'affaire par un important dossier des Archives Nationales [e]. C'est la source à laquelle nous avons puisé déjà les plus utiles renseignements sur l'histoire des plans et des travaux. Il nous reste à en tirer le récit des incidents qui marquèrent la disgrâce de Trouard, sa défense et sa justification.

### *LA CABALE.*

Peu de temps après l'arrivée de M. de Marville aux Economats, Trouard sut que les travaux de Sainte-Croix étaient l'objet de propos désobligeants. Il s'en plaignit au Directeur Général, qui lui déclara tenir du roi lui-même « que l'on soupçonnoit les prix accordés aux entrepreneurs beaucoup trop chers... » [f].

Gendre de l'un des entrepreneurs, l'architecte sentit l'insinuation et offrit de s'en remettre à un arbitrage. Ce fut en vain. L'opinion de M. de Marville paraissait faite. Il la marquait assez en enlevant à Trouard

(*a*) Arch. Nat. O[1] 1904[3]. « Mémoire mis sous les yeux du roy Louis 16... » — (*b*) Moithey. *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* 1775, p. 15. — (*c*) Cf. *supra*, p. 276. — (*d*) Cf. *supra*, p 280. — (*e*) Arch. Nat. O[1] 1904[3]. — (*f*) *Ibid.* Mémoire justificatif de Trouard (1774).

(1) Il est probable qu'on ne fit plus rien au « ralongement » de 1774 à 1790, pendant la construction des tours proprement dites. Nous verrons en quel état se trouvait cette partie de l'église en 1791. (Cf. chap. VI, II°.)

« certaines parties des Economats » pour les confier à un jeune architecte, Jacques Legrand, « que protégeoitson secrétaire et qui bâtissoit sa maison »[a].

Bientôt, le 17 mars 1774, le contrôleur Roger recevait de M. de Marville l'ordre « au nom du Roy, de remettre les plans, rôles d'attachemens, coupes, élévations et singulièrement tous les marchés, à l'architecte de confiance qu'il envoyoit pour visiter l'ouvrage. Cet architecte, connu par son goût et ses talens, disoit M. de Marville, étoit le Sr Legrand »[b].

Legrand fut à Orléans le 21 mars, « accompagné d'une douzaine de tailleurs de pierre, de maçons et d'appareilleurs ». Il aurait, d'après Trouard, pris à l'égard de Roger et des « employés » une attitude insolente; ses « satellites » se seraient permis des « forfanteries burlesquement puériles, toisant les pierres, les marquant de leurs chiffres et publiant que les anciens entrepreneurs alloient être chassés et remplacés par eux »[c]. De cette expédition, Legrand rapporta les renseignements nécessaires pour dresser un « état des travaux », un « devis estimatif de ceux qui restoient à faire », et un mémoire des économies que l'on aurait pu réaliser précédemment[d].

Cependant M. de Marville cherchait encore à cacher ses intentions : il invitait Trouard à passer chez lui, le comblait d'amabilités, et proposait de faire avec lui le voyage d'Orléans. Il avouait, d'ailleurs, que sa délicatesse avait été choquée de la découverte d'un double marché, l'un approuvé par le roi en 1767, et l'autre, plus avantageux pour les entrepreneurs, substitué au premier sans apparence d'autorisation. Trouard expliqua les circonstances de cette opération, prouva que les prix n'avaient été majorés qu'après une longue expérience et une enquête attentive, et se crut entièrement disculpé[e].

A Orléans, M. de Marville se montra plein d'égards pour Trouard comme pour Roger, et garda le plus parfait silence « au sujet du Sr Legrand et de son opération scandaleuse ». Mais informé que celui-ci était toujours dans la ville et se tenait « enfermé dans son auberge », Trouard « ne put tenir ». Il laissa éclater devant M. de Marville « ses justes plaintes contre l'irrégularité d'une semblable démarche ». L'entretien, raconte-t-il, fut « aussi vif qu'honnête ». Cependant, dès le lendemain de cette scène, le ton des rapports était redevenu cordial. M. de Marville « sembla ne plus regretter qu'une seule chose, c'étoit que l'ouvrage eût coûté si cher... ». Mais il se garda d'avouer qu'il avait en poche, depuis le 20 mars, un arrêt du Conseil qui sanctionnait officiellement ce grief et portait annulation des marché[f]

Le voyage d'Orléans avait eu lieu dans les derniers jours de mars. Aussitôt après, Trouard était chargé par M. de Marville de dresser le projet d'une nouvelle adjudication. Quand il remit son travail, le 8 avril, il ne fut pas « médiocrement étonné de s'entendre dire qu'un autre que lui recevroit cette adjudication, et qu'ensuite M. de Marville demanderoit au Roy par qui Sa Majesté voudroit faire continuer l'ouvrage. Il crut en ce momentvoir le Sr Legrand placé derrière M. de Marville qui lui disoit d'un

(*a*) Mémoire cité. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Ibid.* — (*d*) Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot. 6 nov. 1789. Collection Jarry.) — (*e*) Arch. Nat. O[4] 1904[a]. Mémoire justificatif de Trouard (1774). — (*f*) *Ibid.*

air triomphant : Nous le savons déjà, vous et moi, Monsieur... ». En effet, quelques jours plus tard, Trouard recevait signification de l'arrêt du 20 mars, tenu jusque-là « dans l'ombre d'un mistère équivoque ». C'était, dit-il, « le dernier des partis violens qu'il eût cru devoir attendre pour gage de toutes les caresses, des procédés honnêtes et distingués dont M. de Marville l'accabloit depuis un an ». A vrai dire, cet arrêt ne comportait, à l'égard de l'architecte lui-même, qu'un blâme indirect. Mais la « cabale affamée » qui poussait M. de Marville comptait bien en faire sortir « la destitution du Sr Trouard »[a].

Voulant se débattre jusqu'au bout, Trouard prépara un mémoire justificatif destiné à Louis XV, et, sans retard, sollicita une audience de l'abbé Terray, Contrôleur Général des finances. On a la réponse de celui-ci : « Je ne vous dissimulerai pas que l'affaire me paroit de nature à mériter ma plus sérieuse attention... Je vous indiqueray un moment pour venir me trouver à Paris...[b] » Mais entre-temps M. de Marville faisait procéder à la nouvelle adjudication, passait outre aux protestations des anciens entrepreneurs, installait officiellement Legrand dans la place de Trouard, et donnait un successeur au contrôleur Roger.

## *L'AFFAIRE DEVANT LOUIS XVI.*

Sur ces entrefaites, le 10 mai 1774, Louis XV mourait. L'avènement du nouveau roi, résolu à « se barricader d'honnêtes gens », mettait en péril bien des situations de cour. Le Directeur des Economats sentit la nécessité de parer la riposte que ses victimes préparaient : dans un mémoire « mis sous les yeux du Roy Louis 16 dans les premiers moments de son règne », il s'attacha à justifier les mesures récemment prises : 1774

« Le feu Roi, prévenu que les marchés passés par M. l'Evêque d'Orléans ne l'avoient pas été avec les formalités prescrites ordinairement, et que sa religion et celle des architectes à qui il avoit donné sa confiance avoit pu être surprise, a chargé le S. de Marville d'examiner la forme des marchés et en même tems de se faire informer si la religion de M. l'Evêque d'Orléans, en les passant, n'avoit pas été trompée.

« La forme des marchés s'est trouvée insoutenable par les vérifications que le S. de Marville a fait faire... le S. de Marville a été autorisé à en passer de nouveau et à en faire l'adjudication. Cette adjudication... a été faite à un prix si inférieur à celui des anciens marchés qu'il en a résulté sur les prix une diminution de plus du cinquième et presque du quart... »[c]

Bientôt, inquiet des réclamations que Trouard faisait entendre et qu'il portait sans doute jusqu'au souverain, M. de Marville dressait un second rapport « pour informer Sa Majesté du ton peu mesuré qu'emploioit M. Trouard pour se plaindre de ce qu'il est dépouillé de la conduite de l'Eglise d'Orléans » :

« Les entrepreneurs étant changés, disait-il, les prix de la nouvelle adjudication étant beaucoup inférieurs à ceux des marchés faits sur les devis du S. Trouard, il n'étoit plus possible de lui laisser la conduite de l'ouvrage : d'ailleurs le feu Roi, en chargeant M. de Marville de faire vérifier le juste

(*a*) Mémoire cité. — (*b*) Arch. Nat. O1 1904². Lettre du 21 avril 1774. — (*c*) Arch. Nat. O1 1904³ « Copie du Mémoire que M. de Marville a mis sous les yeux du Roy... » (mai 1774.)

prix des marchés faits par M. l'Evêque d'Orléans, lui avoit promis, si les opérations du S. Legrand, architecte qu'il avoit mis à la tête de cette vérification, réussissoient, s'il pouvoit trouver des entrepreneurs qui se chargeassent de l'ouvrage à des conditions plus avantageuses, de lui en confier la conduite, et votre Majesté a bien voulu en conséquence l'autoriser à l'en charger ».

Puis M. de Marville essayait de se donner le beau rôle à l'égard de Trouard :

« Une opération aussi publique a fait du bruit, on a tenu des propos peu avantageux sur le compte desd. Srs Trouard et Roger, et leurs amis ont parlé à Mr de Marville et ont imaginé qu'une lettre d'eloge, qu'il a toutefois tâché de ne faire tomber que sur la beauté du plan et de son exécution, pourroit faire plaisir à M. Trouard. M. de Marville s'y est prêté ; il a écrit au Sr Trouard une lettre qu'il a cru très honnête. Le Sr Trouard, au lieu de s'en contenter et de se tenir tranquille, a écrit plusieurs lettres très extraordinaires, on pourroit même dire indécentes, à M. de Marville, qui, pour faire cesser ce commerce déplacé, a été obligé de récrire au S. Trouard, et en continuant de rendre justice à ses talents, il lui a fait entendre qu'il feroit bien de se tenir tranquille et que, s'il le mettoit dans le cas de s'expliquer sur le fonds de l'affaire, il en seroit mortiffié ». (a)

Cependant, ni dans ce mémoire, ni dans ses lettres à Trouard, M. de Marville ne montrait de hâte à préciser ses insinuations. Il écrivait à l'architecte le 29 juin :

« Vous en sçavez assez. Je vous en ai assez dit, pour vous faire connoître mes raisons ; ne me forcez pas à les rendre publiques ; mon caractère de vérité me forceroit à entrer dans bien des détails... » (b)

Mais ces vagues menaces n'intimidaient pas plus l'architecte que les entrepreneurs et le contrôleur, évincés avec lui. Tous s'employaient activement à effacer le déshonneur de leur destitution, en demandant que les ouvrages fussent estimés et les anciens marchés vérifiés par une expertise en forme.

## *INTERVENTION DES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS DU ROI.*

Les victimes étaient aux prises avec de tels adversaires que leurs réclamations risquaient d'être bientôt étouffées dans les bureaux de Versailles. Une circonstance particulière les servit. Trouard ayant la qualité d'« intendant et contrôleur des Bâtiments du Roi », et Roger celle d'« ingénieur en chef des Ponts et Chaussées », leur affaire ne leur était pas toute personnelle. Elle intéressait deux puissantes compagnies, jalouses de leur honneur corporatif : les Architectes et les Ingénieurs du Roi. En mai 1774, le Contrôleur Général des finances recevait cette lettre :

« Monseigneur,

« Les bruits injurieux qui, depuis longtemps, se répandent publiquement contre M. Trouard au sujet de la conduitte de l'Eglise de Sainte-Croix d'Orléans, allarment à juste titre les officiers des Bâtiments du Roy. Leur confiance dans votre équité les assure que vous voudrez bien prendre la connoissance la plus étendue et la plus scrupuleuse de cette affaire, et rendre authentique l'intégrité de leur confrère, s'il est irréprochable comme ils ont lieu de le présumer. C'est le vœu d'un

(a) Arch. Nat. O1 1904a. « Copie du Mémoire... pour informer sa Majesté... du ton peu mesuré qu'emploioit M. Trouard... » (1774). — (b) Arch. Nat. O1 1704a. Lettre du 29 juin 1774, dans l'« Etat de la question... »

Corps jaloux de sa réputation, de la confiance du Roy, de votre estime, Monseigneur, et dont la délicatesse est vivement affectée par le soupçon le plus léger sur un de ses membres; daignez l'entendre et le juger.

« Gabriel, Billaudel, Lécuyer, Gabriel, Soufflot, Hazon. » [a]

Avec de telles signatures, la requête devait faire son chemin. On voit bientôt les représentants les plus autorisés du ministre, les chefs des deux services auxquels appartenaient Trouard et Roger, prendre l'affaire en mains. Ce sont le comte d'Angiviller, Directeur des Bâtiments du Roi, et M. Trudaine de Montigny, Directeur des Ponts et Chaussées, personnages considérables l'un et l'autre par leurs talents autant que par leurs titres. Ils conviennent de faire « examiner assez profondément » la gestion des « deux artistes compromis » pour qu'il ne reste « pas même l'ombre d'un préjugé défavorable sur leur compte », et, à cet effet, ils désignent pour experts l'architecte académicien Jacques-François de l'Espée et l'ingénieur Antoine de Chezy [b].

Le dossier remis aux experts contenait divers mémoires ou lettres de M. de Marville, de Trouard, de Roger.

M. de Marville cherchait à établir que l'ancien marché avait été majoré par complaisance [c]. Il en donnait pour preuve les prix beaucoup plus faibles que les nouveaux adjudicataires venaient de souscrire : soit, pour la taille de pierre, 14 livres 15 sols la toise, au lieu de 22 livres 10 sols. A quoi Trouard répondait que l'expérience avait prouvé la nécessité d'un prix plus élevé, et que les entrepreneurs de M. de Marville allaient fatalement à la déconfiture :

« Ce sont des gens dont les connoissances sont infiniment au dessous de celles qu'exigeroit le travail qu'ils ont la hardiesse d'entreprendre. Ils l'abandonneront... Ils ne redoutent point un recours, parce qu'ils n'ont point de facultés sur lesquelles on puisse l'exercer : ils vivront toujours quelque temps à l'ombre de cette entreprise... » [d]

Il ne s'exprimait pas avec moins d'aigreur sur le compte de Legrand :

« Je ne vois pour formateur des devis, pour architecte de la continuation de l'entreprise, qu'un homme qui s'est donné en spectacle à toute la ville d'Orléans par ses déclamations sur le compte de Mr Roger et du mien... qui a voulu conquérir et qui a conquis sur moi un édifice qui devoit faire ma gloire, et qu'il n'a considéré que par l'émolument, puisque dans le fait il s'agit d'exécuter mes desseins. »

Sur la question du vice de forme, reproché aux anciens marchés, Trouard soutenait qu'on avait eu maintes raisons de traiter de gré à gré, sans adjudication :

« La marche qu'on a suivie est celle des Bâtimens, c'est celle que suit la ville de Paris, celle qu'on a suivie pour l'aile du Château, où l'on a admis et l'on a renvoyé les entrepreneurs sans aucune forme d'adjudication publique, parce qu'elle expose à n'en jamais avoir que d'ignorans ou d'avides. » [e]

Il n'entendait pas, d'ailleurs, être responsable de l'omission des formes ordinairement requises :

« M. l'Evêque d'Orléans, Ministre dans sa partie, autorisé par le Roi avec une étendue dont

---

(*a*) Arch. Nat. O[1] 1904[a]. Lettre du 14 mai 1774. — (*b*) Arch. Nat. O[1] 1904[a]. Lettres d'Angiviller et de Trudaine. Janv. et fév. 1775. — (*c*) Arch. Nat. O[1] 1904[a]. Mémoires de M. de Marville, cités plus haut. — (*d*) Arch. Nat. O[1] 1904[a]. Mémoire de Trouard en date du 2 janv. 1775. — (*e*) *Ibid.*

lui seul a connu les bornes, entraîné peut être par la confiance de son Souverain, par la certitude qu'il avoit de la mériter, éclairé peut-être trop imparfaitement par ses bureaux, dont M. Roger ni moi n'étions membres, a écarté toutes formes légales... » [a]

Aux yeux de Trouard, les marchés ainsi passés étaient comparables à des « écrits privés » et « susceptibles de tous les changements imaginables ». Si Mgr de Jarente crut bon de les modifier à l'avantage des entrepreneurs, c'est que l'équité lui en fit un devoir. D'ailleurs :

« Il n'a pu faire un secret à son Maître d'un acte de justice digne de lui plaire. Ceux qui le blâment aujourd'hui de n'avoir pas rempli les formes, ne songent pas sans doute qu'il n'appartenoit à personne de pénétrer dans le secret du cabinet du Ministre, encore moins de l'inculper. » [b]

Roger tenait, pour sa propre défense, un langage tout pareil :

« Le deffaut de formalité n'attaque en rien la délicatesse de M. l'Evêque d'Orléans... Le S. Roger, interrogé par M. de Marville sur cette substitution de marché, lui a répondu avec toute la naïveté d'un homme qui n'a rien à se reprocher... ... Après beaucoup de discussion et d'essais... on s'est procuré la preuve de la perte réelle des entrepreneurs... Le prix de 22 l. 10 s. paroîtra aux yeux des artistes et des vrais connoisseurs à peine suffisant, si on veut le comparer à celuy qu'ont eu les entrepreneurs de la place de Louis XV, ceux de la halle de Paris et ceux de la Garre, auxquels la toise quarrée a été payée 23 et 27 l. » [c]

## *L'EXPERTISE.*

De l'étude des dossiers il ressortait que les fautes reprochées à Trouard et à Roger par M. de Marville n'étaient aucunement établies, ni même exposées d'une façon précise. Le Directeur Général accusait Trouard « sans articuler aucun fait », et son langage à l'égard de Roger respirait « le mécontentement », sans présenter « aucune inculpation autre que le deffaut de formes » [d].

Désireux de faire toute la lumière, MM. de l'Espée et de Chezy allèrent enquêter sur les lieux, puis ils exposèrent leurs démarches, réflexions et conclusions, dans un long rapport en date du 25 février 1775 [e].

Ce document insiste principalement sur l'augmentation des anciens marchés, point de départ de toute l'affaire. Les experts ne font pas difficulté d'admettre que les entrepreneurs aient été trompés par la substitution de la toise de Paris à celle d'Orléans, par la délicatesse particulière de l'ouvrage, par l'interdiction d'user d'échafaudages extérieurs, etc. En conséquence, ils ne s'étonnent pas que le prix de la taille ait dû être porté de 10 l. 10 s. à 22 l. 10 s. :

« Si nous eussions été appelés après pareil ouvrage fait, tel que celuy-cy l'est, pour mettre le prix à lad. taille... nous aurions crû le devoir estimer au moins à 21 l. »

Quant à l'adjudication nouvelle faite par M. de Marville sur le pied de 14 l. 15 s., ils pensent que cette diminution du prix sera compensée par une moindre perfection du travail, par l'augmentation de divers articles,

---

(*a*) Mémoire cité. — (*b*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Mémoire justificatif de Trouard (1774). — (*c*) *Ibid.* Mémoire justificatif de Roger. — (*d*) Arch. Nat. O[1] 1904[2] « Etat de la question relative à la Construction du Portail de S[te]-Croix d'Orléans. » — (*e*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Rapport de A. de Chezy et J.-F. de l'Espée, 25 février 1775.

par certaines habiletés du toisé, par « des demandes dispersées en un grand nombre d'endroits ».

Pour répliquer, M. de Marville fit tenir aux deux experts les marchés qu'il avait conclus. Ils durent reconnaître que la diminution du prix de la taille ne paraissait « compensée par aucune augmentation de prix sur d'autres objets », mais ils n'en persistèrent pas moins dans leur avis « qui étoit indépendant de cette adjudication ». Ils constatèrent d'ailleurs que les nouveaux entrepreneurs avaient moins de charges que les anciens, et que l'imprécision de plusieurs articles pouvait favoriser les majorations [a].

## *LA SOLUTION.*

Muni des conclusions de l'expertise, le comte d'Angiviller écrivit à Trudaine le 4 mars 1775 :

« Il me semble que nous devons à M. de Marville de conserver ce raport pour nous seuls en procurant d'ailleurs satisfaction à M^rs Roger et Trouard, mais sans risquer que celle-ci leur suggère quelque démarche qui puisse blesser M. de Marville ». [b]

Cependant, impatient d'une justification éclatante, Trouard harcelait son chef de service :

« Tous les momens qui retardent votre jugement définitif sur cette odieuse affaire, sont autant de pris sur le repos et la tranquillité de mon âme. » [c] — « Daignez prononcer d'une manière qui ne me laisse plus aucune inquiétude et qui puisse m'autoriser à ne plus redouter ni le soupçon du Roy, ni les vôtres, ni ceux de qui que ce soit. » [d]

Enfin, le 27 mars, il recevait du comte d'Angiviller la lettre suivante :

« J'ai cru devoir dire publiquement à Sa Majesté qu'après avoir fait examiner très profondément la matière par M^rs de l'Espée et de Chezy, deux des hommes du Royaume sur les lumières, l'expérience et la probité desquels on peut le plus compter, il restoit bien avéré que les 22 l. 10 s., prix que vous avez réglé, comme chargé de la direction du portail d'Orléans, pour la taille de la pierre, a été justement combiné, qu'il a été légitimement alloué aux entrepreneurs en raison de toutes les charges qu'on a fait entrer dans la combinaison de ce prix, et que ces entrepreneurs ont exécuté ces charges avec une fidélité qui justifie votre surveillance et celle de ceux qui ont coopéré avec vous... La question qui sembloit vous compromettre a été discuttée sur le lieu même des travaux qui étoient à juger : et, je n'hésite pas à l'espérer, cette publicité appuiée de celle de votre existence toujours égale dans le service du Roy, vous met au-dessus de tous les propos que vous semblez trop redoutter dans l'état actuel des choses... » [e]

Trouard ne fut pas complètement satisfait. Tandis que son innocence était reconnue par M. d'Angiviller, M. de Marville s'obstinait à lui refuser une gratification qui lui avait été autrefois promise par Mgr de Jarente [1]. D'ailleurs on avait ménagé ses adversaires, qu'il aurait voulu voir confondus ouvertement. On ne l'avait lui-même réhabilité qu'en le couvrant, disait-il, « du voile d'une justiffication obscure ou équivoque » [f].

---

(*a*) Arch. Nat. O^1 1904^2. Lettre des mêmes au comte d'Angiviller, 4 mars 1775. — (*b*) *Ibid.* Lettre du 4 mars 1775. — (*c*) *Ibid.* Lettre du 28 février 1775. — (*d*) *Ibid.* Lettre du 4 mars 1775. — (*e*) *Ibid.* Lettre du 27 mars 1775. — (*f*) *Ibid.* Lettre du 2 mai 1776.

(1) Nous verrons (*infra*, p. 312) qu'il s'agissait d'une gratification de 24.000 l., laquelle devait récompenser les études, recherches, voyages, faits par l'architecte pour l'élaboration des plans. Trouard avait déjà touché, pour la conduite des travaux, des honoraires proprement dits, calculés sur le pied de 8.000 l. par an.

Le fait est que de méchants bruits circulaient encore l'année suivante, et que M. d'Angiviller lui-même s'en émouvait. Il s'informa auprès du dessinateur orléanais Desfriches dont on a la réponse :

« Je suis très certain que Mr Trouard n'a pas tenu chez moy certains propos où il aye inculpé plusieurs personnes de l'administration comme ayant reçu de l'argent, ou au moins s'estoit présenté comme leurs ayant été utile lors de son entrée dans les Bastiments. » (a)

Il paraît bien que les choses en restèrent là. Cependant, quatorze ans plus tard, en 1789, Trouard eut l'avantage de recevoir enfin la gratification réclamée et d'entendre les experts commis à ce sujet vanter les mérites de son œuvre, proclamer l'entière correction de ses actes, et blâmer M. de Marville de n'avoir point accueilli ses plaintes « sur le trop faible traitement accordé » (b).

Quant au contrôleur et aux entrepreneurs, que nous avons vu s'indigner de leur destitution aussi vivement que l'architecte, ils prirent leur part des mêmes réparations d'honneur. Les entrepreneurs obtinrent même beaucoup plus vite le remboursement de leur dû. Bien que Legrand eût opposé à leurs prétentions un état de réductions montant à 200 000 livres, M. de Marville jugea prudent de négliger ce profit pour ne point s'attirer d'embarras nouveaux. Menacé d'un recours au Conseil, il fit régler les entrepreneurs sur le prix de leurs marchés et leur accorda même une gratification de 15.000 l. (c)

M. de Marville était plus habile homme que beau joueur. En dépit des politesses dont le comte d'Angiviller et M. Trudaine ne manquèrent pas de le combler, il accueillit avec mauvaise grâce la solution donnée au cas de Trouard et de Roger, et s'entêta à ne point partager « le même jugement ». M. d'Angiviller rompit la discussion avec élégance :

« Le sentiment profond, écrivait-il, que j'ai de la justice qui détermine vos jugements, m'empêchera toujours d'insister sur un succès que votre cœur n'avoueroit pas franchement. » (d)

## *LE ROLE DE L'ÉVÊQUE ET DE L'INTENDANT.*

Un des côtés les plus curieux de cette affaire, c'est que les débats, les démarches, les enquêtes se soient déroulés sans que personne pensât à y mêler les deux personnages qui avaient précédemment tenu les principaux rôles, l'évêque d'Orléans, Mgr de Jarente, et l'intendant, M. de Cypierre.

A vrai dire, l'intendant fut informé des premiers agissements de M. de Marville. Il reçut de lui ces lignes, au mois de mars 1774 : « Je ne négligerai rien... mais je vous avoue que, si je puis obtenir de la diminution sur les prix, qui me paroissent excessifs, j'y ferai de mon mieux (e). » Quelques jours après, inquiet de nouvelles, Cypierre écrivait à un « subdélégué » (1) : « Si M. Bretonneau sçait les arrangements que M. de Marville a fait pour le portail de Sainte-Croix, il me fera plaisir de m'en faire part, car on dit icy

(a) Arch. Nat. O¹ 1904². Lettre du 12 janvier 1776. — (b) Cf. *infra*, p. 312. Rapport de Miqne, Jardin et Guillaumot (6 novembre 1789). — (c) Même rapport et lettre de Trouard à d'Angiviller, 19 déc. 1774. (Arch. Nat. O¹ 1904².) — (d) Arch. Nat. O¹ 1904². Lettres diverses. — (e) C. 484. Lettre de M. de Marville, 17 mars 1774.

(1) Cypierre était absent d'Orléans ; il paraît avoir écrit de Paris ou de Versailles.

qu'il a fait de furieuses réformes ». Puis il notait : « Cette affaire fait le plus grand bruit icy »[a]. Mais rien ne trahit son sentiment sur le fond, rien surtout n'indique qu'il ait eu à dire son mot...

L'abstention de Mgr de Jarente est encore plus complète. C'était, pour l'ancien ministre, le temps d'une disgrâce sévère dont les motifs ne sont pas entièrement connus. Ecarté par le roi, il ne devait attendre des gens de cour aucun ménagement : M. de Marville ne cachait pas sa surprise des mesures arrêtées par lui, et n'avait cure que le tapage de ses réformes pût lui paraître offensant. En jetant le soupçon sur Trouard, le nouveau Directeur des Economats savait bien que le coup portait plus haut... Il fallait qu'il fût bien certain de l'impuissance où son prédécesseur était maintenant réduit !

Le prélat ne joua plus aucun rôle dans la construction du portail et des tours, pendant les dix-sept années que son épiscopat dura encore après sa disgrâce : il ne put qu'être spectateur du développement et des péripéties de l'entreprise. — Ironie ! En 1772, l'auteur du *Voyage de la Raison en Europe* consacrait à la cathédrale d'Orléans ces lignes :

« Les ouvrages du dehors ont une noble délicatesse qui arrache l'admiration. L'honneur de finir ce pompeux édifice sembloit attendre M. de Jarente. C'est s'immortaliser que de couronner une pareille œuvre ! »[b]

---

(*a*) C. 484. Billet de M. de Cypierre, 1er avril 1774. — (*b*) *Voyage de la Raison en Europe, par l'auteur des lettres récréatives et morales*. Compiègne et Paris, 1772.

# CHAPITRE V

# L'ŒUVRE DE LEGRAND

## 1774-1787

I. LES CHANGEMENTS DE 1774. — II. LA CONSTRUCTION DU PREMIER ÉTAGE DES TOURS (1774-1778). — III. LE PORTAIL EN PÉRIL (1778). — IV. LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION (1778-1782). — V. CONTINUATION DES TOURS (1782-1787). — VI. LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES (1789).

## I. — LES CHANGEMENTS DE 1774.

*LES ENTREPRENEURS.*

Les pièces de l'affaire Trouard nous ont instruit déjà des principaux changements opérés en 1774 au chantier de Sainte-Croix.

Le 5 mai, une adjudication publique pourvut au remplacement des entrepreneurs évincés par l'arrêt du Conseil du 20 mars. La nouvelle compagnie, formée des sieurs Charles et Louis Sandrier, Jean-François Fougeroux et Zanole, avait souscrit des prix bien inférieurs aux anciens, du moins pour la taille de pierre : 14 l. 15 s. au lieu de 22 l. 10 s.

Il faut admettre, avec les enquêteurs chargés d'apprécier le cas de Trouard, qu'une aussi forte différence de prix sur un des articles, devait être compensée par quelques avantages sur d'autres. D'ailleurs les ouvrages qui restaient à faire aux trois étages des tours étaient si compliqués, que les prétextes ne manqueraient pas aux demandes d'augmentation.

*LE CONTROLEUR.*

A la place de Roger, M. de Marville nomma contrôleur le chevalier de Viard, auquel fut adjoint un sieur Croisé, avec le titre d'inspecteur. De Viard et Croisé occupèrent une maison louée au Chapitre par le Directeur des Economats [a].

Cependant Roger conserva les fonctions qu'il remplissait pour le compte du Bureau. A son décès, survenu en 1777, il eut pour successeur le Sr Gallot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui continua, aux mêmes gages de 600 l. par an, d'assurer l'entretien de la cathédrale.

*LA JURIDICTION DE L'INTENDANT.*

Dès l'entrée de M. de Marville aux Economats, M. de Cypierre s'était mis, très poliment, à ses ordres :

« Je suis informé que vous avez passé une nouvelle adjudication des ouvrages à faire pour la construction du Portail... En conséquence j'ay l'honneur de vous envoyer l'expédition de l'arrêt du Conseil du 12 mars 1767 qui m'attribuoit la connoissance des contestations relatives à l'exécution de la première adjudication, cet arrêt devenant absolument inutile... Si vous croyez, Monsieur ,devoir faire expédier un nouvel arrêt portant attribution de juridiction au Commissaire départi à Orléans... j'y trouverai l'avantage d'être en correspondance avec vous, Monsieur, sur cet objet, et je serai toujours flatté des occasions de profiter de vos lumières. » [b]

M. de Marville fit certainement les diligences nécessaires, car la correspondance de l'intendant nous le montre exerçant sa juridiction dans une affaire de péage pour transport de pierre, en 1779 [c], et dans une affaire de retard à la livraison de matériaux, en 1786 [d].

*L'ARCHITECTE ET LES PLANS. (Album, fig. 156, 157.)*

Jacques-Guillaume Legrand, né en 1743, d'abord ingénieur des Ponts et Chaussées, faisait alors ses débuts dans la carrière d'architecte. Chargé si tôt d'un ouvrage d'importance, préféré et substitué à un artiste en renom, ne serait-il pas porté à abuser de son succès ?

« On doit s'attendre, écrivait Trouard, à voir cet architecte nouveau s'exercer à tronquer et défigurer ce monument sur lequel il va faire son coup d'essai. Il est de toute nécessité qu'il y mette du sien, et tout ce qu'il y peut mettre aujourd'hui doit se trouver à une telle hauteur, que toutes ses fautes se perdront en l'air. Circonstance heureuse pour dérober aux yeux du public les changements qu'il a la vanité de croire nécessaires, mais qu'il annonce comme le fruit de son expérience et de son goût... » [e]

---

(*a*) Arch. Dép. G. 457. Pièces de 1775 et 1781. — (*b*) C. 479. Lettre du 4 juin 1774. — (*c*) C. 485. — (*d*) C. 487. — (*e*) Arch. Nat. O1 1904a. Mémoire justificatif de Trouard (1774).

Cependant les retouches de Legrand ne furent pas toutes maladroites. Elles figurent, au musée d'Orléans, sur un grand dessin gouaché qui porte la signature de l'architecte et la date de 1779 (fig. 156). En comparant cette élévation de façade à celle que Trouard avait faite (fig. 141), on est de prime abord frappé par la plus grande sveltesse des tours. Legrand a heureusement haussé le second et le troisième étage, et a même élargi quelque peu ce dernier. Mais un examen plus attentif découvre divers détails malencontreux, qui gâtent l'effet d'exhaussement. La colonnade supérieure est juchée sur un socle d'une hauteur exagérée ; l'obscurité de ses baies indique qu'elle est recouverte d'une terrasse ou d'un toit, au lieu de rester à ciel ouvert ; les saints du sommet sont plus lourds que les anges dessinés par Trouard ; les clochetons du second étage ont leurs cimes entourées de torsades qui ne valent pas les anciens crochets ; enfin les escaliers du premier étage ont des couronnements trop massifs : c'était à dessein que Trouard avait coupé les lignes horizontales, et relié les tourelles avec l'étage supérieur par des amortissements ajourés.

Toutefois, la structure de ces tourelles est heureusement modifiée. Trouard les faisait en une dentelle si légère que les intempéries les auraient rongées et consommées en moins de dix ans. Legrand les simplifie et les renforce. Cette transformation ne nous est pas représentée seulement par le dessin, mais encore par une maquette en bois, de même proportion que la maquette de Trouard [1], et conservée comme elle au musée de Besançon (fig. 157). Il est certain que la nouvelle tourelle fut mise à l'essai, au lieu et place de la précédente, sur le grand modèle complet dont nous avons parlé [a], car toutes deux portent par derrière le même dispositif d'assemblage [2].

La maquette de Legrand est moins complète que celle de Trouard : elle ne montre pas le noyau et les marches de l'escalier. Mais la décoration extérieure, seule modifiée, est exactement rendue. Les faces, qui sont au nombre de cinq au lieu de quatre, ne sont plus subdivisées par des meneaux intermédiaires. Aux angles, de simples nervures remplacent les colonnettes. Au sommet, le couronnement ne s'orne que d'une guirlande de dentelures et de pendentifs. La sculpture est très réduite ; on a toutefois indiqué au crayon des rosaces à ciseler tout le long du limon de l'escalier.

Le dessin du musée d'Orléans n'est pas tout ce qui reste des « plans, coupes, élévations », dont Legrand a fait état devant les experts chargés d'évaluer ses émoluments [b] : la bibliothèque de Besançon possède plusieurs épures dont nous reparlerons. Quant aux devis des ouvrages exécutés de 1774 à 1787, et à celui de la charpente à faire « pour la jonction de l'église au portail », ils ont disparu [c].

---

(a) Cf. *supra*, p. 279. — (b) Cf. *infra*, p. 312. — (c) Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, 6 novembre 1789. (Collection Jarry.)

(1) Hauteur, 0 m. 94. — Largeur, 0 m. 15.

(2) La maquette ne porte pas de date, et c'est sa conformité au dessin d'élévation de 1779 qui nous la fait attribuer à l'époque de Legrand. Mais il serait à la rigueur possible qu'elle eût été préparée dès le temps de Trouard, et que cet architecte eût pris lui-même l'initiative de la retouche la plus utile.

## II. — LA CONSTRUCTION DU PREMIER ÉTAGE DES TOURS (1774-1778)

*(Album, fig. 156-158)*

M. de Marville sollicita de Louis XVI « dans les premiers moments de son règne » le maintien des crédits affectés par Louis XV, en 1767, à l'achèvement de Sainte-Croix :

« Si l'intention de votre Majesté, écrivait-il, est de continuer cet ouvrage, il faut convenir qu'outre qu'il est bien avancé, par la beauté dont il est, ce seroit un grand dommage de l'abandonner ». [a]

On ignore la réponse du roi, mais il est probable que le régime des annuités fixes fut bientôt supprimé. On constate en effet de grandes variations dans les dépenses, qui s'élevèrent d'abord à des chiffres considérables, et décrurent ensuite rapidement d'année en année.

En 1775, le prix des ouvrages atteignit 312.077 l., et en 1777, 404.298 l. [b] Cependant, de 1774 à 1778, on ne construisit en tout et pour tout que le premier étage des tours. S'il est vrai que Legrand s'était fait fort de mener l'entreprise beaucoup plus vite que Trouard [c], et de l'achever même en deux ans, il avait été bien téméraire ! Ne l'avait-il pas été tout autant en se flattant de bâtir à meilleur compte ?

On continua d'employer simultanément la pierre d'Apremont et celle des Châtelets [d], mais en les mêlant sur les diverses faces des tours. La pierre d'Apremont fut réservée aux motifs qui exigeaient une taille plus délicate : les tourelles à jour, les statues et leurs socles, les remplages des fenêtres. Mais les parements nus, les arcs, les corniches, furent en pierre des Châtelets. La teinte ambrée de la pierre d'Apremont s'étala assez largement encore, pour qu'il n'y eut point de disparate entre les tours et la façade du portail.

La décoration du premier étage comprenait un certain nombre de statues, huit à chacune des tours. Ce furent des apôtres et des docteurs. On ne sait l'origine que du Saint-André et du Saint-Barnabé, commandés en 1775 à Edme Dumont, pour la somme de 2.600 l. [e].

## III. — LE PORTAIL EN PÉRIL (1778)

### *L'ALERTE DE 1778.*

Un gros embarras vint entraver l'œuvre de Legrand et en reculer le terme au delà de toute prévision. En 1778, des troubles inquiétants se mani-

(*a*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. « Copie du Mémoire que M. de Marville a mis sous les yeux du Roy Louis 16 dans les premiers moments de son règne ». — (*b*) Rapport de Mique, Guillaumot et Jardin, 6 novembre 1789. (Collection Jarry.) — (*c*) Arch. Nat. O[1] 1904[2]. Mémoire justificatif de Trouard (1774). — (*d*) Cf. *supra*, p. 283, 286. — (*e*) *Nouvelles archives de l'Art français*. 1877, p. 267. — H. Stein. *Histoire et Description des églises d'Orléans*, p. 6.

festèrent dans l'édifice. Sous le poids énorme des pendentifs qui portaient les tours, les grands arcs du portail s'écrasaient : on voyait les pierres se desceller, se fendre, s'émietter même. Il fallait d'urgence aviser aux moyens de conjurer une catastrophe.

Doutant peut-être des talents de son protégé, M. de Marville demande au comte d'Angiviller, Directeur Général des Bâtiments, de désigner « des commissaires de l'Académie », qui étudieront sur place les causes du mal et les remèdes [a].

Le choix de M. d'Angiviller tombe sur Richard Mique, premier architecte du roi, intendant général des Bâtiments, Charles-Axel Guillaumot, architecte du roi, ingénieur en chef de la généralité de Paris, et enfin Soufflot, l'architecte de Sainte-Geneviève. Mais celui-ci s'excuse sur « les douleurs » qui « l'empêchent de monter et de descendre » et sur son « cathare qui ne finit pas » [b]. Il est remplacé par Henri Jardin, architecte ordinaire du roi.

Informé du « nouvel incident », Trouard n'est pas homme à garder le silence. Il communique ses impressions à l'un des experts, dans une lettre du 22 mars 1778 :

« Cet événement a d'autant plus droit de me surprendre que je crois n'avoir rien négligé de ce qui pouvoit assurer la solidité de l'édiffice ; recherches, voyages, études, rien n'a été épargné pour me mettre au fait de l'espèce de construction particulière à ce genre, et rien n'a été exécuté que d'après les modèles sur lesquels j'avais cherché et fixé mes moyens. Ces modèles ont dû diriger celui qui a été chargé après moi de l'exécution de mon projet puisqu'ils m'ont été enlevé, mais mes moyens, fruits de mes réflexions, n'ont été confiés à personne, on ne me les a pas demandé et je ne connois pas ceux qui ont été suivis ; ainsi, je le répète, je ne crois pas qu'on puisse m'imputer ce qui arrive aujourd'huy... »

Trouard semble dire que ses modèles figuraient simplement les lignes décoratives de l'édifice, sans en indiquer la structure. Il n'accepte donc pas la responsabilité des « moyens » inventés par Legrand pour asseoir les tours sur le portail.

Quand il a lui-même bâti le portail, il a « suivi en tout la route tracée par ce qui existoit d'après un modèle de M. Gabriel... Les différences qui existent dans la partie inférieure sous les tours ne consistent qu'en des détails... » Et les tours qu'il projetait de construire étaient « incomparablement plus légères » que celles de Gabriel...

« Peut-être le vice qui se manifeste aujourd'huy vient-il de la fondation : c'est un accident auquel je désire ardemment qu'on puisse remédier, mais il est incontestable que je n'i ai aucune part... Si contre mon attente ce mal venoit de moi ou de personnes qui ont été employées sous mes ordres, je vous demande comme une grâce de ne pas m'épargner et de dévoiler sans aucun égard la part que je pourois y avoir ; mais si cette faute devoit s'attribuer à ceux qui m'ont précédé, ou remplacé, j'attend de votre équité, Monsieur, ainsi que de votre honnêteté, que vous le manifesterez sans aucuns ménagemens... La célébrité du monument, l'éclat occasionné par le changement de direction, tout doit justifier à vos yeux, Monsieur, ma délicatesse sur ce point... » [c]

---

(*a*) Arch. Nat. O¹ 1904². Lettres de 1778. — (*b*) Arch. Nat. O¹ 1904². Lettre de Soufflot au comte d'Angiviller. — (*c*) Arch. Nat. O¹ 1904². Lettre du 22 mars 1778.

*L'EXPERTISE.*

Mique, Jardin et Guillaumot visitèrent le monument à la fin de mai 1778. Leurs observations et leurs conclusions furent consignées dans un long rapport[a] :

« Nous nous sommes transportés en la ville d'Orléans le lundy vingt-cinq du mois de May de la présente année mil sept cens soixante dix huit, où étant arrivés, nous avons procédé à la visitte et examen des dits ouvrages, que nous avons continué les jours suivants jusques et compris le premier Juin, accompagnés de M. Le Grand architecte, chargé de la conduite de cet édifice, et des sieurs contrôleur et inspecteur et des entrepreneurs actuels, ainsi que de ceux employés précédemment sous M. Trouard, et avons reconnu que lesdits ouvrages ont considérablement soufferts d'un effet occasionné par un tassement général et differents tassements particuliers, ainsi que par des écartements produits par la poussée des différents arcs qui forment la decoration et la liaison de cet édiffice, tous les pilliers, ainsi que les murs de remplissage et les voussoirs desdits arcs, étant fracturés considérablement et en différents endroits, et plusieurs des assises desdits pilliers, ainsi qu'un grand nombre de voussoirs et claveaux, étant écrasés sous les fardeaux. »

« Pour parvenir à connoître la cause de ces effets », les experts ont fait d'abord exécuter « différentes fouilles ». Ils ont par là constaté que l'« empattement » de la tour nord « se réduit à rien » sous le « pillier d'encoignure de côté de l'Hôtel-Dieu » ; qu'à cet endroit il « existe un puisard qui reçoit les eaux d'un évier de l'Hôtel-Dieu » ; que les fondations ne sont construites « qu'avec moilons entretenus de quelques blocs de pierre de taille » ; que le fond est une « terre jaune glaiseuse, mêlée de sable, susceptible de compression ».

Ensuite ils ont « fait procéder au nivellement des différentes parties ». Ils ont reconnu qu' « au-dessus du socle du piédestal », le portail incline de 2 pouces 8 lignes du midi au nord, et que tout l'ensemble de la nouvelle construction, ralongement de l'église et portail, incline de l'est à l'ouest de 5 pouces 9 lignes sur le côté nord, de 2 pouces 4 lignes sur le côté sud.

A la hauteur de la galerie du triforium, l'inclinaison est de 4 pouces 3 lignes, du midi au nord.

A la hauteur « du dessous des grandes roses », l'inclinaison est de 2 pouces 9 lignes, du midi au nord[1].

Puis les experts ont « fait tendre des aplonds pour connoître l'état actuel des fruits des murs et piliers ». Ils ont reconnu que tous les piliers d'angle surplombent à l'extérieur : du côté de l'Hôtel-Dieu la déviation atteint 2 pouces 9 lignes.

« Desquelles visittes, recherches et examen, faits avec toute l'attention possible, il résulte que nous croyons devoir attribuer les effets qui se remarquent dans ladite construction à différentes causes, sçavoir :

« 1°. A la foible construction des fondations, lesquelles étant composées de matériaux de très petites dimensions, ont dû nécessairement subir un fort tassement et ne doivent leur salut qu'à

---

(*a*) « Portail d'Orléans — 2 juin 1778. — Rapport de trois architectes qui ont fait le voyage pour examiner les effets manifestés dans la maçonnerie. » (Collection Jarry. — Arch. Nat. O[1] 1904[2].)

(1) On se rappelle que la tour nord n'avait été fondée que sur « la terre jaune », tandis que la tour sud avait été assise sur le roc. (Cf. *supra*, ch. III-1°.)

l'énorme masse de l'empattement en plattée qui occupe tous les quarrés de l'emplacement des tours.

« 2°. A la mauvaise qualité du sol, qui a dû se comprimer considérablement, à mesure que le poids des constructions supérieures, et notament celui des tours, s'est fait sentir. (1)

« 3°. A la qualité de la pierre employée auxdites constructions, particulièrement celle d'Apremont, qui est extrêmement fière et cassante, susceptible de s'écraser sous le fardeau et par le rapprochement des joints.

« 4°. A ce qu'un des flancs de chacune des deux tours, se trouve continué en contrebas et sans interruption, depuis le quarré desdites tours, jusqu'à l'arc inférieur qui termine la hauteur du Porche, pénétrant l'arc en ogive supérieur destiné à soutenir ce flanc; laquelle partie de mur ne rencontrant pas la même résistance que les trois autres flancs desdites tours, a dû causer sur les arcs inférieurs une pression et une poussée, qui a dérangé tout l'équilibre, et a augmenté la poussée naturelle de la totalité des tours portée en encorbellement sur des pendentifs, ainsi qu'il est facile de le conclure de l'état de dégradation où se trouvent ces arcs inférieurs.

« 5°. Enfin, peut-être, à la rapidité avec laquelle ont été élevées lesdites tours, dont le poids, au rapport d'un des entrepreneurs, étoit augmenté chaque jour d'environ cent cinquante milliers. »

Le quatrième point nous paraît indiquer la cause la plus grave, la plus décisive, des tassements survenus : car des fondations à toute épreuve, une meilleure pierre, une construction lente et prudente, n'auraient point empêché l'effet fatal des erreurs commises dans la combinaison des poussées...

Ni Legrand, ni Trouard, ni surtout, avant eux, Gabriel, dont le « modèle » avait fixé la structure du monument, n'avaient aperçu la menace résultant de la pression des tours sur l'ossature du portail. Sans doute les supports étaient de forte taille : l' « empattement » des fondations, la saillie des contreforts, le volume des piliers, l'épaisseur des murailles, auraient pu suffire, si les constructions supérieures avaient été combinées avec adresse. Mais là où le Moyen Age n'eût point manqué d'équilibrer les charges et d'amortir les poussées, on semblait avoir tout risqué sans aucun souci du péril. Au sommet du portail, de grands arcs très aigus, reliés par des pendentifs, formaient l'assiette des tours : or ces arcs et ces pendentifs comportaient une telle prodigalité de matière, que leur poids, accru de celui des tours, excédait la limite de résistance des supports. De plus il existait, sous ces arcs principaux, d'autres arcs moins aigus, destinés à servir de doubleaux et de formerets aux voûtes du portail : or ces arcs « inférieurs », constitués par une simple voussure épaisse de 2 pieds, supportaient des « parties de murs » beaucoup trop massives, se désagrégeaient sous la charge, et, en transmettant celle-ci aux piliers, aggravaient la pression déjà excessive des « arcs supérieurs ».

Les effets du tassement avaient mis dans un état particulièrement critique deux des « arcs inférieurs ». C'étaient ceux qui traversaient le vide du portail, dans les intervalles des travées, et qui n'étaient pas, comme les autres, soulagés partiellement par les « flancs » de l'édifice. Quand on examine ce qui subsiste aujourd'hui du premier dispositif, on est effrayé par l'excès des matériaux accumulés, à 100 pieds de hauteur, sur les reins de ces arcs débiles.

---

(1) Le phénomène de compression a peut-être été aggravé par l'existence d'anciennes carrières, qui n'auraient pas été découvertes et bouchées lors de la fondation du portail. (Cf. *supra*, p. 257, 259.)

## *LES REMÈDES PROPOSÉS.*

Le rapport des experts se termine par l'exposé des moyens propres à « empêcher les effets ultérieurs » et à « réparer le mal actuel » :

« Nous pensons que la première et principale opération à faire, consiste à établir une forte et solide armature en fer, à la naissance des arcs inférieurs de l'intérieur du Porche, et ce dans tout le pourtour du paralellograme formant l'étendue dudit Porche; ladite armature ayant pour objet d'empêcher l'écartement occasionné par la poussée des arcs inférieurs, combinée avec celle des arcs supérieurs, qui prennent leur naissance à la même hauteur; de laquelle armature M. Le Grand nous a communiqué un projet, ainsi que la manière de le placer, qui nous a paru très bien imaginée, et que nous pensons devoir être exécutée.

« Mais comme l'un des flancs de chacune des tours, n'est, comme nous l'avons dit, supporté que par un arc qui a subi des altérations considérables, nous pensons qu'il seroit imprudent de confier ce flanc à cette armature en fer seulement, quelque forte qu'elle pût être, et nous estimons qu'il est indispensable de soulager ce poids qui est énorme, par un mur construit de fonds, élevé jusqu'à l'entrados de l'arc inférieur, dans lequel on observera les ouvertures des portes et autres décorations analogues à celles du surplus dudit Porche ; ce qui est d'autant plus facile que la fondation de ce mur existe déjà, au moyen de la plattée qui règne sous le quarré de chaque tour...

« Quoique nous regardions le Porche projetté à l'entrée de cette église, comme une des grandes beautés de ce monument, et que nous désirerions qu'il pût être conservé, néantmoins nous pensons que, dans l'état où se trouvent les différents points d'appuis des tours, il y auroit trop de danger à abbandonner le quart de chacune d'elles à un arc considérablement mutilé par la charge qui l'accable, dont la réparation seroit une reffection presque totale.... : d'ailleurs l'armature en fer, qui est indispensable, traverseroit ce Porche, à la hauteur de la naissance des arcs, et nuiroit beaucoup à sa beauté, pourquoy nous pensons que le mur que nous proposons n'est pas moins indispensable.

« Indépendamment de ces deux moyens qui ont pour objet d'arrêter les progrès du mal, il est également nécessaire de réparer et former des incrustements dans toutes les parties des murs, pilliers et arcs lézardés et écrasés, et de remettre toutes les dégradations actuelles dans le meilleur état possible, et ce avec les précautions relatives à la nature de ces réparations et avec les matériaux les plus durs et de la meilleure qualité.

« Quant à la continuation desdits travaux, Monsieur de Marville nous ayant aussi requis de donner notre avis sur la question de sçavoir si l'on peut, sans danger, élever les tours de deux autres étages qu'elles doivent avoir, suivant le projet de M. Trouard, ou s'il seroit plus prudent de se borner à n'en élever qu'un seul, au-dessus de celui déjà élevé, nous pensons qu'il est impossible de prononcer avec certitude sur cette question, parce qu'on ignore si les effets du tassement et de la charge sont parvenus à leur dernière période..... Si après la réparation du mal actuel, il s'en manifestoit d'autre avant de continuer à élever ces tours, il seroit plus prudent de se borner à l'élévation actuelle, surtout eû égard au poids des cloches qui doivent encore être placées dans ces tours, et aux effets que ne peut manquer de produire l'ébranlement de la sonnerie; mais si d'icy à l'ouverture des travaux de la campagne prochaine, rien n'annonce un nouvel eflet de tassement ou de surcharge, on pourra élever dans laditte campagne un nouvel étage seulement, et ne se déterminer à élever le troisième étage que lorsqu'on sera assuré par de nouvelles observations que rien n'annonce une continuation de tassement ou de surcharge. »

Les experts ne dissimulent pas que l'application des remèdes va porter atteinte à l'une « des grandes beautés » de l'édifice. Le vestibule monumental qui règne sous les tours sera morcelé en trois salles par les nouveaux murs construits « de fonds ». C'en sera fait du grandiose projet conçu sans doute par Hénault, approuvé par De Cotte, poursuivi par Gabriel. Déjà Trouard lui avait causé un sensible dommage [a] en dressant un mur

(*a*) Cf. *supra*, p. 278.

de refend entre la nef et le portail. Les deux nouveaux murs vont achever de rapetisser les proportions et de tronquer les perspectives.

Remarquons toutefois que les experts n'interdisent pas de placer les voûtes au niveau précédemment fixé. Ils ne condamnent pas non plus les décorations intérieures, mais prescrivent au contraire de les « observer » dans la construction des nouveaux murs : ceux-ci auront par conséquent leurs « ouvertures de portes », leurs galeries de triforium, et sans doute aussi leurs roses.

## IV. — LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION (1778-1782).

### *L'ARMATURE.*

Il n'y a point, dans l'histoire de la cathédrale, de période plus obscure que celle qui suit immédiatement l'expertise de 1778. Nous savons cependant que les conclusions des délégués de M. d'Angiviller furent adoptées par M. de Marville, et que Legrand eut ordre de hâter l'exécution du programme.

Il était logique de commencer par établir l'armature de fer, dont le projet était préparé. On la fit consister en trois tirants énormes (8 cent. 1/2 de côté), qui traversèrent parallèlement les piliers et les murailles, au niveau du bas des roses, et s'amarrèrent à des ancres noyées dans les contreforts [1]. Ce dut être un travail délicat de percer les maçonneries sans les ébranler, et de réparer certaines longues entailles sans laisser de traces. En fait, le chaînage n'est visible qu'à l'intérieur des tours, là où deux tirants traversent le vide des arcades : le troisième tirant est complètement enclavé dans les murs de façade [2].

Si puissante qu'elle fût, l'armature ne put résister à l'effet d'écartement que les piliers continuaient de subir. Il est probable qu'elle n'était pas posée depuis bien longtemps quand, sous la tour nord, une rupture se produisit : aujourd'hui encore, on voit les deux tirants intérieurs brisés ; des éclisses boulonnées rattachent les tronçons, disjoints de quelques centimètres.

L'alarme causée par cet accident fut cause, sans doute, du développement considérable que prirent les ouvrages de maçonnerie.

### *LE RENFORCEMENT. (Album, fig. 159-164.)*

Comptant beaucoup sur le chaînage, les experts de 1778 n'avaient modifié l'architecture du portail que par l'adjonction de deux murs de

(1) On remarque sur les parements des contreforts latéraux, au nord et au sud du portail, les pierres qui ont été incrustées pour masquer les ancres.

(2) Un observateur prévenu reconnaîtra sur la façade, au-dessous des roses, une assise de pierres moins brunes, qui a été rapportée pour couvrir le tirant extérieur.

refend sous les arcs transversaux. Mais on sentit la nécessité de soulager encore tous les arcs latéraux, en épaississant les diverses parois de l'édifice, à l'intérieur. Puis on eut l'idée d'abaisser le niveau des voûtes, afin de réduire la surcharge que leur poussée infligerait aux piles [1].

Ces changements vont faire disparaître ce qui restait de l'ordonnance du beau vestibule primitif. Nous assistons à leur élaboration grâce à deux épures, provenues sans doute des dossiers de Legrand [a] [2].

La première représente l'intérieur de la tour sud (fig. 161), selon une coupe pratiquée d'est en ouest, par le centre des roses. On distingue nettement à droite l'un des contreforts de la façade, à gauche la première fenêtre du collatéral de l'église, en haut les arcs « supérieurs », les pendentifs, les massifs, qui portent la tour. Mais au-dessous de l'arc « inférieur » trois dessins sont superposés. C'est d'abord l'ancien dessin du flanc du portail : grande fenêtre, corniche transversale et rose ; par-dessus, le tracé des nouvelles maçonneries de renforcement, qui comportent sur les côtés de forts placages, et dans le milieu trois arcs étagés : l'un coupant la fenêtre à mi-hauteur, le second servant de formeret à la nouvelle voûte, le troisième s'appliquant sous l'ancien arc « inférieur » et masquant en partie la rose. Enfin, brochant sur le tout, le profil de la voûte déploie ses liernes et ses tiercerons entre la rose et le formeret.

De part et d'autre, la coupe des massifs latéraux nous les montre épaissis : le triforium laisse place aux puissantes voussures des arcs formerets. Plus bas, les piliers des portes sont renforcés à l'intérieur par des colonnes d'angle.

La seconde épure, beaucoup moins chargée (fig. 162), offre quelques précisions utiles. Les nouvelles colonnes ont des chapiteaux sculptés ; les vastes panneaux ménagés sous les formerets sont donnés comme « renfermant les bas-reliefs » ; au-dessus, l'arc le plus élevé du système de renforcement est dessiné au trait, et non plus en pointillé comme sur l'autre épure. Cet arc est d'ailleurs répété à droite et à gauche, dans le profil des murs latéraux. Une légende, inscrite plus bas, indique que c'est le modèle des « arcs ogives à construire sur les trois faces intérieures des tours au-dessous des anciens arcs, et qui seront semblable à ceux construits dans les deux murs de refend... ».

Il ressort de ce texte qu'avant de terminer, et peut-être même de commencer le renforcement des « faces intérieures des tours », on avait d'abord mené à bonne fin la construction des murs de refend.

La visite de l'édifice complète les indications contenues dans les deux épures. Les murs de refend et les « faces intérieures » ont la même architecture, et leurs assises sont si bien raccordées qu'on les croirait exécutées simultanément. La liaison est aussi parfaite, à chacune des « faces inté-

---

(*a*) Bibl. de Besançon. (Dossier Paris.)

(1) Trouard avait ménagé deux escaliers sur les côtés de la porte principale, dans l'épaisseur du plus ancien mur de refend. Au dire de l'historien Dubois, ces escaliers furent remplis de maçonnerie à l'époque du renforcement. L'un d'eux devait être débouché plus tard. (Cf. *infra*, p. 366.) — Dubois. *Notice historique et description de Sainte-Croix*, 1818, p. 32.

(2) L'intelligence des anciennes épures (fig. 161, 162) est grandement facilitée par la comparaison avec deux coupes (fig. 159, 160) qui ont été exécutées au début du XIXe siècle, après achèvement du sommet des tours, mais avant la pose des voûtes.

rieures », entre les placages neufs et l'ancienne maçonnerie. On ne trouve trace du remaniement qu'aux pieds-droits et aux voussures des fenêtres.

L'architecte a fait son possible pour rendre au portail en richesse ce qu'il perdait en grandeur (fig. 164). Des colonnes corrigent la nudité des anciens piliers. Au-dessus des chapiteaux, courent de jolies guirlandes de roses, ciselées dans les archivoltes. Sous les formerets, des panneaux d'attente étaient destinés à recevoir des bas-reliefs, qui n'ont pas été exécutés. Nous verrons que le successeur de Legrand projeta, par économie, de substituer des inscriptions aux sculptures [a]. Mais la Révolution survint et rien ne fut fait, dans la suite, pour agrémenter ces surfaces [1].

Les voûtes n'ont été réalisées qu'au commencement du XIXe siècle [b]. Mais au-dessus, dans une sorte de grenier perdu (fig. 163), on voit la partie supérieure des ouvrages de renforcement du XVIIIe siècle : ce sont les puissants « arcs ogives » adaptés sous les anciens doubleaux et formerets, pour en conjurer la ruine. Comme cet étage de l'édifice ne devait pas être accessible au public, Legrand n'a pas cherché à dissimuler les changements de plan et les retouches. Les arrachements, préparés par Trouard en vue des voûtes du premier projet, n'ont pas été supprimés. Les « arcs ogives » ont été construits comme de vrais arcs de soutènement, sans aucun profil. D'ailleurs les dimensions en sont variables : très volumineux au-dessus des murs de refend et sur les faces nord et sud du portail, ils ont moins d'épaissseur sur les faces est et ouest, où les doubles baies du rez-de-chaussée restreignent la largeur des points d'appui.

Combien de temps fallut-il pour mener à bien la consolidation du portail ? Réussit-on à finir tout en un an, comme un rapport de 1788 [c] donne à le croire, ou mit-on plusieurs années, comme il paraît plus vraisemblable ? Il est seulement certain qu'en 1782 l'ouvrage était achevé ou près de l'être, car on se préparait à continuer l'élévation des tours.

## V. — CONTINUATION DES TOURS (1782-1787).

### *REVISION DES PLANS (1782).*

Avant l'expertise de 1778, Legrand avait déjà fait, « tant sur le papier qu'en modèle », une étude de l'achèvement des tours. Nous savons, par une brève allusion d'un écrit postérieur, que ce projet comportait la suppression du troisième étage [d]. Nous avons vu, d'autre part, qu'interrogés par M. de Marville « sur la question de sçavoir si l'on [pourrait] sans danger élever les tours de deux autres étages... ou s'il seroit plus prudent de se borner à n'en élever qu'un seul au-dessus de celui déjà élevé », Mique, Jardin et Guillaumot avaient répondu qu'on ne pouvait « prononcer avec certitude » avant que la consolidation du portail eût produit son effet [e].

(*a*) Cf. *infra*, p. 324. — (*b*) Cf. *infra*, p. 365. — (*c*) Cf. *infra*, p. 318. — (*d*) Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, du 6 nov. 1789. (Collection Jarry.) — (*e*) Cf. *supra*, p. 306.

(1) La vue du péristyle modifié (fig. 164) est à comparer avec le modèle de Gabriel (fig. 132) et avec le projet de Trouard (fig. 142).

Mais, en 1782, pleinement tranquillisé sur la solidité de l'édifice, Legrand présentait de nouveaux plans, où le troisième étage était rétabli. Approuvés par Louis XVI le 4 août 1782 [a], ces plans ne devaient être suivis que pour la construction du second étage, de 1782 à 1787. Ils ne nous ont pas été conservés, mais nous savons, par un document postérieur, qu'ils introduisirent des « changements » [b] dans la structure de cet étage, sans altérer néanmoins l'ordonnance décorative précédemment fixée. Par contre, le dessin du troisième étage fut profondément modifié : des épures exécutées en 1786 ou 1787 [c], en vue de la pose des premières assises, ne répondent plus à un couronnement octogonal (fig. 165). L'importance donnée aux quatre massifs d'angle laisse supposer qu'ils auraient porté des tourelles ou pinacles. Les vides existant entre les massifs auraient été peut-être couverts par des arcs [1], et là-dessus se seraient élevées des galeries formant sur chaque tour un diadème carré.

## *CONSTRUCTION DU SECOND ÉTAGE (1782-1787). (Album, fig. 166-171.)*

Les experts de 1778 avaient si formellement condamné la pierre d'Apremont, qu'elle fut tout à fait écartée de la construction du second étage des tours, et remplacée par la pierre des Châtelets. Toutefois on se servit pour les colonnes d'une autre pierre, très fine et très dure, dont nous ignorons la provenance.

Une « Coupe et Elévation » [d] (fig. 166), datée du 18 août 1782, nous montre la structure de la « gallerie », avec tout le détail des profils, des tailles de pierre et des cotes. Les colonnes ont 18 pieds 10 pouces de fût. On les prendrait ici pour des monolithes, mais sur l'œuvre on voit qu'elles sont formées de deux pièces.

Un autre dessin [e] (fig. 168) représente la coupe horizontale d'un quart de l'étage, à la hauteur d'une des premières assises au-dessus du soubassement. On se rend compte que tout ne consiste qu'en colonnades, sauf le massif qui, à chaque angle, enveloppe l'escalier.

Une coupe semblable, mais comprenant toute la superficie de l'étage, figure la 19e assise, à la hauteur des chapiteaux [f] (fig. 169). On y voit ceux-ci liés, soit entre eux, soit aux massifs, par des crampons de fer. Dans les intervalles, des lignes croisées indiquent les arêtes des petites voûtes ogivales à construire : complication bien inutile, car les dentelures de façade en cacheront tout l'effet. Un plafond de dalles et de boutisses eût été bien plus solide et moins coûteux.

L'inscription de ce dernier dessin donne à entendre que, dès l'année 1783, les massifs atteignaient le niveau de la 19e assise et la colonnade était en place. Les campagnes suivantes virent la pose des petites voûtes, des arcatures extérieures, des frises et des corniches, des crêtes. Il y avait là

---

(*a*) Lettre de Feydeau de Brou, du 15 juillet 1788. (Bibl. de Besançon. Dossier Paris.) — Cf. *infra*, p. 316. — (*b*) Cf. *infra*, p. 318. — (*c*) Bibl. de Besançon. — (*d*) *Ibid.* — (*e*) *Ibid.* — (*f*) *Ibid.*

(1) Ces arcs ont été réalisés par le successeur de Legrand, pour porter une autre forme de couronnement. Cf. *infra*, p. 317.

quantité de moulures, de découpures, d'ornements, qui furent sans doute exécutés à pied d'œuvre, comme au temps de Trouard. Nous connaissons quelques noms de sculpteurs : l'entrepreneur de cette partie était un sieur Boiston, et ses « compagnons » s'appelaient Romagnési, Méta et Aubert. En mai 1786, Boiston fut remplacé par les sieurs Mollière et Quenet [a].

Les clochetons à jour, logés aux angles du second étage, furent vraisemblablement réalisés dans le même temps, bien que leur fonction les rattachât plutôt à l'étage du dessous dont ils terminaient les escaliers. Leur décoration fut conforme au dessin fait par Legrand en 1779 : ils eurent des pinacles à torsades de feuillage, d'un goût contestable (fig. 156).

D'ailleurs le profil de ces édicules, pour léger et svelte qu'il fût, ne s'harmonisait point exactement aux lignes générales de l'édifice. La liaison était insuffisante entre le corps des escaliers et celui des clochetons, qui paraissaient simplement posés comme des hors-d'œuvre. Cet effet devenait parliculièrement sensible dans les vues d'angle : les clochetons ne semblaient plus faire corps avec le monument. Et toutefois leur silhouette nuisait à l'harmonie générale, en gonflant les tours à mi-hauteur, en dérangeant la proportion décroissante des trois étages. Doit-on beaucoup regretter que la méthode de restauration destructive, dont la cathédrale d'Orléans a tant souffert, ait sévi sur ces fragiles ornements ? On les a complètement supprimés, il y a quelque trente ans, pour n'avoir plus à les entretenir [1].

## *FIN DE L'ŒUVRE DE LEGRAND.*

Il est probable qu'à la fin de l'année 1786 le second étage des tours était terminé ou presque, et que le soubassement du troisième commençait déjà de s'élever. Le temps était venu, pour Legrand, d'imprimer à l'œuvre de Sainte-Croix sa marque personnelle. Dans la construction du second étage, il ne s'était pas écarté sensiblement du projet de Trouard ; mais il allait exécuter le troisième d'après le plan tout nouveau qu'il avait lui-même dressé et fait approuver en 1782.

Cette « gloire » [b], comme on disait alors si volontiers, lui échappa au moment où il croyait la saisir. M. de Marville mourut au cours de l'année 1786, et l'architecte, qui avait été sa créature, dut bientôt abandonner la conduite des travaux.

Legrand crut-il sage de résigner spontanément l'emploi, encore que la direction des Economats échût à un parent de son protecteur, Feydeau de Brou ? ou fut-il simplement disgracié, et subit-il la juste revanche de l'intrigue dont Trouard avait été la victime ? Aucun texte ne nous fixe à cet égard, mais nous sommes tentés de trouver plus de vraisemblance à la

---

(*a*) Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, du 6 nov. 1789. (Collection Jarry.) — Lettres conservées à la Bibliothèque d'Orléans et publiées par H. Herluison et P. Leroy. (*Notes pour servir à l'histoire de l'Art dans l'Orléanais*. 1900, p. 32.) — (*b*) Cf. *infra*, p. 313.

(1) Comparer, dans l'Album, les figures 176 et 177. Voir aussi les figures 185, 189, 193, 199.

seconde hypothèse : la succession de Legrand fut en effet recueillie, en 1787, par un élève de Trouard.

En treize années, Legrand avait lentement réalisé la construction du premier étage des tours, la consolidation du portail, l'érection du second étage. Nous manquons de données certaines pour évaluer le prix de chacun de ces ouvrages; mais nous savons, par le règlement des honoraires de l'architecte, que le total avait atteint la somme de 1.808.942 l. 14 s. [1]

## VI. — LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES (1789)

Des difficultés se produisirent quand il fallut régler le montant des honoraires ou indemnités auxquels Legrand pouvait avoir droit. Comme, au même moment, Trouard renouvelait auprès de M. de Brou les réclamations qu'il n'avait jamais pu faire accepter par M. de Marville [a], Louis XVI remit les deux affaires au jugement des architectes qui avaient visité l'ouvrage en 1778.

Le rapport de ces experts est daté du 6 novembre 1789 [b] :

« Nous soussignés Richard Mique... Nicolas-Henry Jardin et Charles-Axel Guillaumot... commissaires nommés en vertu de l'ordre du Roi du 15 février 1789 pour prendre connoissance des réclamations de Messieurs Trouard, architecte de S. M., contrôleur général de ses bâtiments, Le Grand, cy-devant architecte des économats,.. et en faire notre rapport, pour être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra ; nous sommes réunis un grand nombre de fois pour examiner et prendre connoissance de tous les mémoires et autres papiers qui nous ont été remis par Monsieur Feydeau de Brou, Conseiller d'Etat, Directeur général des Economats... duquel examen il résulte ce qui suit.

« Il paroit, d'après un mémoire présenté au Roi par M. Trouard, et d'après différentes lettres de cet architecte adressées à M. de Marville, que lorsqu'il a été chargé, par feu M. l'Evêque d'Orléans, de la conduite des travaux à faire pour achever le Portail de l'Eglise de S^te^-Croix de cette ville, il étoit déjà chargé par ce même prélat du soin de tous les édifices dépendants de l'administration des Economats, au moyen de quoy, se regardant comme l'obligé de ce prélat, il s'en est rapporté absolument à luy sur le traitement qu'il étoit dans le cas d'obtenir pour ce travail. Celuy d'usage dans tous les tribunaux, au Domaine, aux Economats, etc. etc., est le vingtième, ou le sol pour livre de la dépense, pour conduite et règlement des mémoires, indépendamment du prix des plans et des frais de voyages, quand l'éloignement des travaux en exige.

« Les plans se payent communément par une somme fixe, et les voyages sur des états de dépenses, ou bien l'on accorde pour ces objets un second sol pour livre.

« Mais lorsqu'un architecte est chargé par une administration d'un monument considérable, dont la construction est présumée devoir durer un grand nombre d'années, l'ordonnateur fixe à l'architecte des honoraires convenables et les plans et voyages sont payés à part ou par une gratification. Tel a été le traitement fait à feu M. Soufflot pour l'église de S^te^-Geneviève, celui de feu M. Coutant pour la Madeleine, et tel est encore aujourd'huy celui de M^rs^ Brebion et Couture, pour l'achèvement de ces deux monuments. Tel a été aussy le party qu'a pris feu M. l'Evêque d'Orléans avec M. Trouard. Il lui a fixé 8.000 l. d'honoraires annuels et lui a donné l'espoir d'une gratification de 24.000 l. lorsque le monument seroit achevé...

« Dépouillé de la conduite de ce monument par M. de Marville... M. Trouard a été pleinement justiffié par un rapport de MM. de l'Epée et de Chezy... Quoi qu'il en soit, M. de Marville étoit

(*a*) Cf. *supra*, p. 295. — (*b*) Minute signée des trois experts. (Collection Jarry.)

(1) Chiffre calculé en tenant compte des rectifications faites par les experts qui furent chargés de fixe les honoraires de Legrand. (Rapport de Mique, Jardin et Guillaumot, 6 nov. 1789. Collection Jarry.)

bien le maître de donner sa confiance à un autre ; mais comme il résultoit de ce changement une atteinte à la réputation de M. Trouard, il en naissoit l'obligation ou de faire juger cet architecte coupable... ou de le démouvoir en le satisfaisant convenablement et complettement pour son travail. Les 8.000 l. d'honoraires acceptés par M. Trouard étoient sa moindre récompense lorsqu'il y joignoit le traitement d'architecte des Economats et la satisfaction de terminer un monument auquel sa gloire étoit attachée ; mais en le privant de cette gloire et de cette attribution de 8.000 l., M. de Marville le privoit aussy de la place d'architecte des Economats. Il lui enlevoit donc tous ses avantages à la fois ; ainsy il étoit de sa justice d'évaluer ces pertes de M. Trouard et d'accueillir sa réclamation sur le trop foible traitement accordé... »

Les experts rappellent les longues études auxquelles Trouard se livra, les voyages qu'il s'imposa ou qu'il fit faire à ses frais, et concluent, « d'après la connoissance très intime de l'étendue et du mérite de son travail », qu'une indemnité lui est due, qui « ne sauroit être moindre de la somme de douze mille livres » [1].

Ils examinent ensuite le compte présenté par Legrand. Après avoir écarté plusieurs demandes injustifiées [2], ils calculent les honoraires de l'architecte sur la base du sol pour livre, qui lui a été fixée par un « bon du Roy du 2 octobre 1774 », et en évaluent le montant à la somme de 84.522 l., dont une part considérable, 75.570 l., lui a été versée déjà au cours des travaux. Ils lui accordent enfin une indemnité de 12.000 l. pour frais de voyages, plans, études, etc.

Sur ce dernier point, Legrand était traité avec autant de faveur que Trouard. Mais il s'en fallait de beaucoup que le sol pour livre lui procurât des honoraires aussi avantageux que ceux de son prédécesseur. Il avait, en 13 ans, gagné 20.000 l. environ de moins que Trouard eût fait dans le même temps, grâce à son traitement fixe de 8.000 l.

---

(1) Trouard avait touché une première indemnité de 2.000 l. en 1767. (Cf. *supra*, p. 283, note.) — En y ajoutant le produit de ses honoraires annuels, soit 48.000 l. pour six années, et les 12.000 l. qui lui furent accordées en 1789, on établit le montant de toutes les sommes par lui reçues à 62.000 livres.

(2) Legrand cherchait à se faire payer certaines opérations du début qui lui avaient déjà valu des gratifications de 1.200 l. et de 4.000 l. En ajoutant ces sommes aux honoraires et à l'indemnité qui lui sont accordés par les experts, on calcule que les travaux de Sainte-Croix lui ont rapporté, en tout, 101.722 livres.

# CHAPITRE VI

# L'ŒUVRE DE PARIS

## 1787-1793

I. LE COURONNEMENT DES TOURS (1787-1790). — II. ESSAI D'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE (1790-1792). — III. LA DÉSORGANISATION (1793).

## I. — LE COURONNEMENT DES TOURS (1787-1790).

### *LE NOUVEL ARCHITECTE.*

« Aujourd'huy dix huit mars, mil sept cent quatre vingt sept, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté désirant pourvoir à l'exercice de la place d'Architecte des Economats, et étant informée de l'expérience, capacité et probité du Sr Paris, membre de son Académie d'Architecture et déjà employé à son service en qualité de dessinateur de son cabinet, Elle l'a nommé et nomme à lad. place d'Architecte des Economats, pour par lui en jouir aux appointements qui seront réglés par sa Majesté et aux autres avantages et prérogatives qui peuvent être attachés à ladite place, tels et ainsi qu'en ont joui ou dû jouir ses prédécesseurs en icelle. Sera ledit Sr Paris, en ladite qualité d'Architecte des Economats, tenu de suivre, diriger et inspecter, sous les ordres du sieur Feydeau de Brou, Directeur Général des Economats, tous les ouvrages, constructions et réparations... » [a]

(a) Bibliothèque de Besançon. (Dossier Paris.)

C'est en vertu de ce brevet que Pierre-Adrien Paris prit au chantier de Sainte-Croix la succession de Legrand. Né à Besançon en 1745, il avait étudié l'architecture à Paris sous Trouard, avant de devenir pensionnaire de l'Ecole de Rome. Nommé en 1778 dessinateur du cabinet du roi, et en 1784 architecte des Menus, il avait fourni pour les fêtes et cérémonies de la cour des projets fort appréciés, et avait même dressé un plan de remaniement et d'achèvement du château de Versailles, dont l'exécution n'avait été différée que par pénurie d'argent. En 1780, il avait occupé à l'Académie d'architecture la place laissée libre par la mort de Soufflot. [a]

Les services antérieurs et les titres de Paris, joints à l'estime personnelle que Louis XVI lui portait [1], expliquent assez la nomination particulièrement avantageuse dont il fut gratifié en 1787. Mais Trouard n'y fut peut-être pas étranger : demeuré puissant, lavé de tout soupçon par ses pairs, enchanté naturellement de la disgrâce de son rival, il put profiter de ses relations avec le nouveau Directeur des Economats [b] pour mettre en avant le nom de son ancien élève, demeuré l'ami de son fils.

## *REFONTE DES PLANS (Album, fig. 172-174).*

Paris se contenta d'abord de suivre les traces de Legrand. Ce qu'il fit en 1787 pour terminer, s'il en était encore besoin, le second étage des tours, et pour commencer le troisième, fut exactement conforme aux plans de son prédécesseur. Mais il ne tarda pas à concevoir l'idée de quelques retouches.

Nous avons vu que Legrand avait fait approuver, en 1782, un projet de couronnement quadrangulaire, à tourelles ou clochetons d'angle [c]. Paris rêva d'autre chose et se donna la peine d'aller visiter quelques « édifices gothiques » afin de « rassembler les matériaux nécessaires ». [d] Puis il dressa successivement deux plans, dont le premier fut présenté à Louis XVI en juillet 1788.

« J'ai mis sous les yeux du Roi, écrivait Mr de Brou à l'architecte, le projet que vous avés fait pour la construction du troisième ordre des tours du Portail de Ste-Croix, en rendant compte à Sa Majesté des motifs qui ont déterminé ce changement au projet qu'elle avoit approuvé le 4 août 1782, et de l'avis favorable que MM. Mick, Guillaumot et Jardin ont donné à ce nouveau projet, qu'ils ont considéré non seulement comme plus agréable et plus élégant, mais aussi comme procurant plus d'économie, le cube de construction étant moins considérable, et plus de solidité parce qu'il donne une charge moins considérable sur les constructions inférieures.

« D'après ces considérations, le Roi a approuvé l'exécution de votre nouveau projet par sa décision qu'Elle a écrit sur le dessein, dattée du 13 de ce mois.

« Comme MM. les Commissaires ont jugé ainsi que vous, que pour assurer la bonne exécution, il étoit nécessaire de faire un modèle en relief de ce troisième ordre, je vous autorise à faire exécuter ce modèle. Je suis bien persuadé que vous apporterés tous vos soins pour que la dépense en soit aussi modérée qu'il sera possible.

« Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. FEYDEAU. » [e]

---

(*a*) « Notice sur M. Paris », en tête du *Catalogue de la Bibliothèque de M. Paris*, Besançon, 1821. — Bellier de la Chavignery. *Dictionnaire général des Artistes de l'Ecole française.* — (*b*) Cf. *supra*, p. 312. — (*c*) Cf. *supra*, p. 310. — (*d*) Notice citée. — (*e*) Lettre du 15 juil. 1788. (Bibl. de Besançon, Dossier. Paris.)

(1) Louis XVI aimait à visiter souvent son « Premier Dessinateur » dans l'appartement qu'il lui avait choisi lui-même au château de Versailles. En 1788, il le fit chevalier de St-Michel et l'annoblit. (Cf. Notice citée.)

Nous n'avons plus ni le « dessein » ni le « modèle » de ce nouveau projet, mais des indications concordantes démontrent qu'il s'agissait de couronnes octogonales, toutes semblables à celles que Trouard avait autrefois proposées; il était assez naturel que Paris voulût procurer à son maître la satisfaction de voir reprendre et réaliser l'idée originelle.

Cependant, en poussant l'étude des plans, l'architecte se trouva gêné par la forme du soubassement ou « socle » déjà construit. Il lui parut que des couronnes circulaires s'adapteraient mieux que les octogonales, et pour rendre la comparaison frappante, il mit les deux dispositions en parallèle sur un plan qui nous est resté [a] (fig. 172).

C'est une épure d'une précision et d'un relief remarquables. Elle démontre qu'une galerie à huit pans et à huit massifs d'angle ne saurait trouver place sur le socle quadrangulaire de Legrand. Toutes les colonnettes d'arrière-plan, et la plus large partie de chacun des massifs d'angle, portent à faux, ou n'ont pour assiette qu'une sorte de balcon existant à l'intérieur de la tour et simplement figuré ici par un trait.

Si massif que fût cet encorbellement (fig. 159), était-il prudent de lui faire porter la charge principale du nouvel étage? Sans doute, Paris n'ignorait pas que des porte-à-faux audacieux avaient été réalisés par le Moyen Age : il avait lui-même visité avec soin la Tour de Beurre de Rouen, en prenant croquis des parties hautes [b]. Mais il ne trouvait rien, dans les tours d'Orléans, qui répondît aux vrais procédés gothiques : les encorbellements du second étage n'avaient aucun rapport avec les jeux d'arceaux et les combinaisons de décharges, qui constituaient l'armature résistante des anciens clochers.

En regard du plan d'étage octogonal, l'architecte présente une disposition beaucoup plus simple, en forme de cercle parfait. Là, du moins, la construction tombe d'aplomb sur le soubassement. Il ne subsiste de porte-à-faux que de part et d'autre des escaliers : on les rachètera facilement par de petits arcs ou des trompes. En outre, tout devient plus léger : au lieu de huit piliers massifs, il en existe seulement quatre, assis sur les cages d'escaliers. La galerie ne comporte qu'une seule rangée de supports, qui ne sont plus des colonnettes, mais des meneaux amincis. Une double armature en fer s'oppose à toute déformation : on voit, d'un côté, les cercles et les tirants qui constituent, à la base de la couronne, une enrayure complète; et de l'autre, ceux qui relient les sommets de tous les supports.

Avec le plan que nous venons d'étudier, la Bibliothèque de Besançon conserve un dessin d'élévation (fig. 173) et deux coupes, dont l'exécution n'est pas moins soignée. La construction repose sur le socle de Legrand, dont les massifs sont reliés par des arcs. Assez semblable à la couronne de Trouard, elle en diffère par sa forme circulaire, par ses meneaux substitués aux colonnettes, et par la composition mieux étudiée des avant-corps qui accompagnent les massifs. Une des coupes (fig. 174) montre la terminaison de l'escalier sous un des avant-corps : on ne pourra monter au sommet de la couronne que par une échelle.

---

(*a*) Bibl. de Besançon. — (*b*) Croquis mêlés aux plans de Sainte-Croix. (Bibl. de Besançon.)

Ce sommet est aménagé en chemin de ronde, avec la crête pour balustrade à l'extérieur, et une main-courante en fer de l'autre côté. Les dernières assises font saillie au dedans de la tour, et ne sont maintenues en équilibre que par le contrepoids de la crête. Il est probable que Paris a pris l'idée de cette disposition à la Tour de Beurre de Rouen.

Legrand avait prévu une couverture au sommet du troisième étage : Paris revient à l'idée de Trouard et place la couverture plus bas, sur l'enrayure métallique qui maintient le soubassement. Ainsi la couronne sera tout à fait à ciel ouvert.

## *L'EXPERTISE DE 1788.*

Les trois architectes qui, depuis dix ans, jouaient le rôle d'arbitres dans les affaires de Sainte-Croix, Mique, Guillaumot et Jardin, avaient approuvé le premier projet de couronne dressé par Paris. [a]. Le second leur fut soumis quelques mois plus tard, en octobre 1788, à l'occasion d'un voyage qu'ils firent à Orléans, pour « reconnoître les réparations » exécutées depuis 1778, et examiner si l'on pouvait « sans inconvénient élever le troisième étage projetté ».

« Nous avons fait, ce jourd'hui 27 des dits mois et an, la visite de ce monument, et nous avons reconnû que toutes les réparations indiquées au dit Procès-verbal (du 2 juin 1778 [b]) ont été faites et que le deuxième étage des tours a été élevé, sans que depuis il se soit manifesté aucun nouvel effet ; et comme les ouvrages de réparations en armatures de fer, incrustemens et autres, sont déjà terminés depuis environ 9 ans, nous pouvons assurer que cet édifice a acquis le degré de solidité désirable, et nous pensons qu'il n'y a aucun inconvénient à élever le troisième étage projetté pour terminer les tours.

« Ensuite Monsieur Paris, Architecte du Roi, chargé maintenant de la direction et conduite de ce monument, nous a engagé à prendre communication du projet de disposition et de construction du troisième étage de ces tours, et il nous a fait observer que, malgré le désir qu'il avoit de suivre exactement le projet de Monsieur Trouard, dont les plans et le modèle ont été approuvés par le Roi, les changemens que Monsieur Legrand, successeur immédiat de Monsieur Trouard à la conduite de cet édifice, a introduit dans le plan du deuxième étage des tours, l'obligeoient également à quelques changemens dans la disposition du troisième étage de ces tours, ce qui en effet est devenu inévitable. Nous avons vu avec beaucoup de satisfaction la composition de ce projet du troisième étage, et nous avons reconnu qu'il réunit la solidité à la légèreté propre à ce genre d'architecture, et qu'il a combiné, avec autant d'intelligence que d'économie, l'emploi des fers nécessaires pour s'opposer à toute espèce d'écartement [1].

« Nous croions devoir observer ici à Monsieur le Directeur Général des Economats, combien il est à désirer qu'il puisse obtenir un fond suffisant pour accélérer la perfection de ce monument, qui ne peut que souffrir de rester si longtems imparfait et exposé aux intempéries des saisons, puisque malgré les précautions coûteuses qu'on est obligé de prendre pour en préserver le haut des murs, ils éprouvent toujours quelques dégradations qu'il faut réparer à l'ouverture de la campagne, indépendemment du dépérissement des échaffauds et des équipages, qui arrive aussi à la longue, et qui occasionne des dépenses nouvelles, lesquelles absorbent une partie des fonds destinés à la continuation et à l'achèvement des travaux. Fait à Orléans le vingt sept octobre mil sept cent quatre vingt huit.

« MIQUE, GUILLAUMOT, JARDIN. » [c]

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 316. Lettre de M. de Brou. — (*b*) Cf. *supra* p. 306. — (*c*) Minute portant les signatures des trois experts. (Collection Jarry.)

(1) La solidité de l'œuvre de Paris ne sera pas toujours appréciée aussi favorablement par les experts les plus qualifiés (cf. *infra*, p. 356), et sa délicatesse même soulèvera des critiques. (Cf. *infra*, p. 358.)

*LES MAQUETTES DES STATUES. (Album, fig. 178).*

Sur son dessin d'élévation, Paris avait fait figurer, au sommet du nouvel étage, des anges assez semblables à ceux du projet de Trouard (fig. 141). C'étaient de gracieux messagers qui montraient aux mortels la direction des cieux, en agitant des couronnes.

Les modèles définitifs furent demandés au sculpteur Delaistre [1]. On voit aujourd'hui, au musée de Besançon, les « esquisses » en terre des huit anges, hautes de 24 centimètres (fig. 178) ; un ancien catalogue les donne comme « faites par Delaistre sur les dessins de M. Paris. » [a]

Si cette note est exacte, il faut reconnaître à l'architecte le mérite d'avoir imaginé un symbolisme beaucoup plus expressif que celui du premier dessin. Quatre de ces anges portent les instruments de la Passion : [2] ils les présenteront, du haut de la façade, aux visiteurs de l'église Sainte-Croix. Quatre autres ont l'attitude de l'adoration : placés à l'arrière des tours, ils rendront hommage à la Croix elle-même, qui brille au sommet du clocher.

*EXÉCUTION DE L'ŒUVRE. (Album, fig. 175-177).*

La construction du troisième étage dut être commencée au printemps de 1789, et fut menée bon train. Paris a revendiqué lui-même le principal mérite de cette rapidité :

« Depuis que le Sr Paris a été chargé de terminer la construction du Portail de Ste-Croix, non seulement il a mis tous ses soins à composer le dernier étage des tours dans une légèreté progressive et analogue à ce genre d'architecture, mais encore il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour en accélérer l'exécution. Convaincu de la nécessité de finir un ouvrage qui se dégradoit tant qu'il restoit dans un état d'imperfection, il a contribué par sa sollicitation à déterminer l'administration de l'Economat, malgré la gêne où elle se trouvoit, à consacrer à cet édifice des fonds beaucoup plus considérables que ceux qu'on y avoit employé depuis plusieurs années. » [b]

On se servit de la pierre des Châtelets, comme précédemment, sauf aux meneaux et aux colonnettes, qui furent en calcaire plus dur et plus fin, et à quelques ornements délicats, qu'on fit en pierre d'Apremont : ainsi les palmettes de la corniche et les dentelures des arceaux.

A la base de chaque couronne fut établie la puissante armature en fer, destinée à prévenir « toute espèce d'écartement » et à porter bientôt la couverture. Au sommet, un autre chaînage assura la solidité du chemin de ronde.

---

(a) *Catalogue de la Bibliothèque de M. Paris.* Besançon, 1821, p. 219. — (b) Arch. Départ. L. V. « Mémoire sur la continuation des travaux de l'Eglise de Ste Croix d'Orléans » (fin 1790).

(1) Delaistre jouissait de la faveur de Mgr de Jarente de la Bruyère, et avait modelé pour lui, en 1784, les trois remarquables statues de la chapelle du château de Meung, une Vierge, un Saint-Louis, une Sainte-Thérèse. (*Etude historique sur le château de Meung*, par Marcel Charoy, p. 161.)

(2) L'un des anges a perdu les attributs qu'il portait : ce devaient être les instruments de la flagellation fouet et colonne.

Les entrepreneurs des travaux de maçonnerie furent Zanole et Sandrier, que nous avons vus introduits au chantier par Legrand, en 1774 [a]. Quenet et Mollière, aidés des « compagnons » Aubert, Méta et Romagnési, restèrent chargés de la sculpture [b], et l'architecte se déclara « très satisfait de leur ouvrage » [c]. Un certain Poumet était occupé comme « sculpteur modeleur » [d].

Les anges, de dimensions colossales, se composèrent chacun de cinq blocs, liés et immobilisés à l'arrière par des barres de fer. Au témoignage de Poumet, recueilli plus tard par l'archéologue Vergnaud-Romagnési, ils furent exécutés par « M. Nogaret, élève de M. Beauvais. » [e] Mais cet artiste suivit de fort près les « esquisses » de Delaistre. Les attitudes furent à peine modifiées. L'un des anges reçut comme attribut la croix, afin de faire pendant à celui qui portait la lance.

Il ressort de divers textes que la statuaire du portail proprement dit fut complétée sous Paris, en même temps que s'achevait le couronnement des tours : les quatre niches du rez-de-chaussée, laissées vides jusqu'alors, abritèrent les statues des Evangélistes taillées en pierre, et non en marbre comme Trouard l'avait projeté [f]. Le sieur Poumet a attribué les deux de la porte centrale à Beauvais, qui reçut 1.800 livres pour chacune ; celle de la tour nord à Dupré, qui toucha 1.200 livres ; celle de la tour sud à Chardin : mais étant demeurée inachevée [1], cette dernière « ne fut point payée le prix convenu, 2.000 l. » [g]

Les quatre figures d'Evangélistes ne méritent point la place privilégiée qu'elles occupent. On aurait tort, d'ailleurs, de juger par elles de toute la statuaire étagée jusqu'au sommet des tours [2].

## *LA FIN DES ÉCONOMATS.*

Les Économats couronnaient la cathédrale d'Orléans au moment même où la suppression des bénéfices ecclésiastiques les condamnait, comme tant d'autres institutions, à disparaître. Leur existence se prolongea cependant jusqu'en janvier 1791, le temps de liquider les affaires courantes, sous un nouveau directeur, M. Delessart.

Mais, bien avant la fin, l'argent manqua. En août 1790, les ouvriers de Sainte-Croix « menaçoient d'abandonner les travaux s'ils n'étoient pas paiés » [h]. Delessart obtint, non sans peine, que la Municipalité d'Orléans délivrât 12.000 livres sur un fonds qu'elle venait d'hériter du Bureau des commissaires [i].

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 299. — (*b*) Cf. *supra*, p. 311. — (*c*) Lettre du 4 sept. 1791. (*Notes pour servir à l'Hist. de l'art dans l'Orléanais*, par Herluison et Leroy, 1900, p. 33). — (*d*) Lettre de Vergnaud-Romagnési à l'abbé V. Pelletier, 12 nov. 1859. (Collection Jarry). — (*e*) *Ibid.* — (*f*) Cf. *supra*, p. 276. — (*g*) Lettre citée de Vergnaud-Romagnési. — (*h*) Arch. Dép. L.V. Lettre du procureur du district, 11 oct. 1790. — (*i*) Cf. *infra*, p. 322.

(1) Cette statue, un saint Jean, n'a été mise en place qu'en 1792. (Note d'un mémoire du dossier de Paris. Bibliothèque de Besançon.)

(2) La hauteur des tours, en y comprenant les anges, atteint à 81m64. M de Buzonnière, qui donne ce chiffre, le décompose ainsi : 40m80 pour le portail, 37m60 pour les tours, 3m24 pour les anges. Les hauteurs approximatives des trois étages des tours sont de : 16 mètres pour le premier, 11 pour le second, 9 pour le troisième non compris la crête du couronnement et les anges. (*Histoire Architecturale d'Orléans*, II, p. 94 et 98.)

Quand l'abolition des Economats fut un fait accompli, il restait dû aux divers entrepreneurs une somme de 237.122 livres. Le Directoire du Département décida, par un arrêté du 1er juin 1791, que « d'après les intentions du Corps Législatif », cette somme serait « censée faire partie de l'arriéré de la dette nationale et conséquemment acquitée par la caisse de l'Extraordinaire. » [a] Les entrepreneurs se virent en effet renvoyés « devant le commissaire liquidateur de la dette publique ». On ignore le succès qu'ils eurent...

Quel est le montant des crédits consacrés par les Economats, de 1767 à 1790, aux travaux de la cathédrale d'Orléans? Il n'est pas possible de l'évaluer avec exactitude. Les ouvrages dirigés par Trouard coûtèrent, nous l'avons vu, 1.187.000 livres, et ceux de Legrand 1.808.942 livres [b]. Mais le prix des travaux de Paris ne nous est pas connu. En supposant que ces dernières dépenses aient approché de 500.000 livres, et qu'en outre les frais d'administration et les honoraires d'architectes [1] aient absorbé, dans tout le cours de la période, une somme de 200 à 300.000 livres, on obtiendrait un total approximatif de 3.700.000 ou 3.800.000 livres.

Avec ces fonds, les Economats ont complété et fortifié le portail, continué la maçonnerie du « ralongement » de la nef [2], et mené les deux tours à un état proche de leur perfection. C'était, en vingt-deux ans, une avance notable pour une entreprise dont la lenteur était devenue proverbiale [3]. Mais l'économie égalait-elle la rapidité? Précédemment, de 1600 à 1767, le Bureau n'avait dépensé que deux millions et demi à relever et décorer le vaisseau, à construire la croisée, à édifier deux fois la flèche, à commencer le « ralongement » de la nef, à bâtir le premier tiers du portail...

## II. — ESSAI D'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE (1790-1792)

### *LA RÉORGANISATION DE 1790.*

A l'aube de la Révolution, la silhouette de la cathédrale était à peu près complète, mais il s'en fallait de beaucoup que la construction et l'aménagement fussent terminés. Les tours, le portail, le « ralongement » de l'église n'étaient encore qu'une ossature de pierre, ouverte à tous les vents, sans toits, sans voûtes, sans clôtures.

Le roi mis en tutelle, l'Economat aboli, il y avait beaucoup de chances

---

(*a*) Arch. Départ. L. V. Arrêté du Directoire du département, 1er juin 1791. — (*b*) Cf. *supra*, p. 288 et p. 312

(1) Les honoraires de Trouard s'étaient élevés à 62.000 livres et ceux de Legrand à 101.722 livres. (Cf. *supra* p. 313). — On ignore le montant des honoraires de Paris. (Cf. *infra*, p. 328.)

(2) Pour cette partie de l'ouvrage, qui n'est pas décrite par les documents avec autant de précision que le reste, voir plus haut p. 289. Nous verrons plus loin quel était l'état du « ralongement » à la fin de la gestion des Economats. (Cf. *infra*. p. 324).

(3) Les Orléanais disaient d'une entreprise interminable : « C'est l'œuvre de Sainte-Croix ! »

que l'œuvre fût différée, abandonnée peut-être, faute de fonds. Par bonheur, le Bureau des commissaires, réduit depuis 1768 aux fonctions accessoires dont nous reparlerons, avait amassé de belles économies : plus de 300.000 livres. L'Assemblée Nationale fit transférer cette somme à la Recette municipale, en ordonnant de l'employer à la continuation des travaux de Sainte-Croix [a].

Cependant, ce n'était pas aux municipalités, mais aux conseils et directoires départementaux, que les lois nouvelles attribuaient la conduite des constructions d'églises. Les autorités du département du Loiret recueillirent donc les pouvoirs administratifs, exercés précédemment par le Directeur Général des Economats. Elles en furent averties par une lettre de M. Delessart lui-même :

« Paris, 29 octobre 1790.

« L'administration de l'Economat, Messieurs, devant finir au mois de janvier prochain, la construction du portail d'Orléans, qui lui étoit confiée, obtiendra sans doute, de la part du Département du Loiret, toute l'attention et l'intérêt dont un monument de cette importance est susceptible.

« Etant chargé par le Roi de suivre les détails de l'Economat et d'en rendre compte à sa Majesté, je serai à portée de vous transmettre les renseignemens que vous pourrés désirer, relativement aux adjudications et marchés qui ont été approuvés, et aux autorisations intervenues, et je me ferai un plaisir de vous procurer sur ce point tout ce qui pourra dépendre de moi.

« Quant à la partie de l'Art, il vous en sera rendu compte d'une manière aussi exacte que satisfaisante par M. Paris, de l'Académie d'Architecture, et architecte de l'Economat, chargé spécialement de la conduite et direction des travaux du Portail. Cet artiste, vraiment distingué par ses talens et son honnêteté, se rend aujourd'hui à Orléans pour vérifier les derniers ouvrages de la campagne : Il aura l'honneur de vous voir, Messieurs, et pourra, si vous le jugés convenable, vous offrir, dès ce moment, les détails préliminaires à la reprise des travaux pour la campagne prochaine. Trouvés bon que j'aie l'honneur de vous le recommander avec cet intérêt qu'inspire, pour le bien même de la chose, un homme qui réunit à une grande probité, des connoissances et des lumières éprouvées.

« Je désire infiniment que M. Paris obtienne votre confiance : j'ai eu occasion de prévenir sur son compte MM. les Officiers Municipaux d'Orléans qui, comme vous savés, Messieurs, ont à leur disposition des deniers applicables à la réédification du Portail, et je viens de leur rappeler les témoignages que je suis obligé de rendre sur le compte d'un artiste qui méritera autant de suffrages qu'il aura d'occasions de se faire connoître.

« J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« DELESSART. » [b]

Avec de telles recommandations, Paris fut maintenu en charge, et ses propositions pour la campagne de 1791 furent acceptées par le Directoire départemental. En novembre 1790, le Directoire prend un arrêté décidant que l'architecte pourra disposer, l'année suivante, d'une somme de 38.686 livres, que « lad. somme sera prise et imputée sur les fonds confiés à la Municipalité d'Orléans... et enfin que l'acquittement en sera fait par la Municipalité, sur les mandats tirés par le Directoire du district, en observant les délais prévus... » [c]

Ces derniers mots font allusion aux garanties obtenues par la Municipalité, qui cherchait à éviter l'obligation de rembourser trop vite. Elle avait

---

(*a*) Décret du 12 mai 1790. (*Collection des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée Nationale* 1791, tome II, p. 92.) — (*b*) Arch. Dép. L. V. Lettre adressée au Directoire du Département du Loiret. — (*c*) Arch. Dép. L. V. — Bibl. de Besançon. (Dossier Paris.)

dû, en effet, disposer provisoirement des économies de l'ancien Bureau, afin d'éteindre les dettes criantes[1] « qu'elle avoit été obligée de contracter en 1789 »[a] : autrement, il lui aurait fallu emprunter « à des conditions très onéreuses »[b]. En autorisant cette opération, l'Assemblée Nationale avait statué « que l'emploi de ladite somme » ne pourrait « être fait suivant sa première destination », sans que la Municipalité fût « prévenue quelque temps à l'avance », soit 15 jours pour moins de 5.000 l., 1 mois pour moins de 10,000 l., 2 mois pour moins de 20.000, etc.... [c] On comptait que les remboursements ainsi réglés s'effectueraient sans gêne, car la ville d'Orléans s'était, comme tant d'autres, rendue « soumissionnaire » de biens nationaux dont la « revente » devait lui rapporter un « bénéfice » du seizième[d].

## *LES TRAVAUX DE 1791.*

Pour obtenir les 38.686 livres nécessaires à la campagne de 1791, Paris avait présenté au département un « mémoire sur la continuation des travaux »[e]. A son avis, rien n'était plus pressant que de mettre la fragile ossature des tours à l'abri des intempéries :

« Les tours doivent être couvertes au dessus du second étage, le troisième ordre formant une espèce de couronne aérienne et sans couverture. La légèreté de la construction gothique, jointe à la considération des effets fâcheux qui se sont manifestés ci-devant dans les parties inférieures du Portail, ont obligé à des précautions pour lier le tout de la manière la plus solide. Par cette raison on a formé, au sommet du second étage, une armature en fer, qui sert en même temps à porter la couverture [f] qui sera en cuivre laminé, ce métal étant plus solide et moins pesant que le plomb. »

Cette couverture, en forme de calotte, sera masquée par le soubassement du troisième étage. Un escalier de fer conduira au sommet de la couronne. Les eaux s'écouleront par des tuyaux de cuivre et de fonte, établis dans toute la hauteur de chaque tour. Les « terrasses » des divers étages seront dallées en pierre de Mignier[2] « seule propre » à cet usage. Enfin, l'on construira la « pointe du pignon de l'église », en arrière de la grande terrasse qui sépare les deux tours.

Ce programme fut exactement rempli. La maçonnerie, estimée par Paris 19.946 livres, fut exécutée par Zanole et Sandrier ; la ferronnerie (6.500 l.) par un sieur Lavaur ; la « chaudronnerie » des coupoles et des tuyaux de cuivre (12.240 l.) par un sieur Hochart. Il semble qu'une certaine économie ait été réalisée sur les prévisions de l'architecte.

---

(*a*) Arch. Dép. L. V. Note des officiers municipaux à la suite d'un Mémoire de Paris, 1791. — (*b*) *Gazette Nationale* (vendredi 13 mai 1790). Séance de l'Assemblée, du 12 mai. — (*c*) *Collection des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée Nationale*, 1791. Tome II, p. 92. Décret du 12 mai 1790. — (*d*) Arch. Dép. L. V. Arrêté de l'Assemblée administrative du département, 8 déc. 1791. — (*e*) Arch. Dép. L. V. « Mémoire sur la continuation des travaux de l'Eglise de S^te^-Croix ». — (*f*) Cf. *supra*, p. 318.

(1) Ces dettes auraient été occasionnées par « un achat de denrées », pendant la disette des derniers mois de 1789. (Lettre de Zanole, sans date. Arch. Dép., L.V.)

(2) Il s'agit sans doute de la belle pierre dure de *Mignè*, dans le Poitou.

Le contrôleur fut un nommé Souhart qui, peut-être, exerçait déjà cet office depuis quelque temps [1].

On sait que les travaux ne furent pas entièrement achevés dans l'année, par suite de « circonstances imprévues jointes à la lenteur de quelques ouvriers ». [a]

*PROJET D'ACHÈVEMENT.*

A la fin de la campagne de 1791, Paris adresse au Directoire départemental un « état de proposition, tendant à diviser la dépense à faire pour terminer l'édifice, et à la répartir en six années ». [b]

L'architecte distingue entre les travaux du « portail » et ceux du « prolongement de l'église ». L'achèvement du portail exigera : 71.832 livres pour « la maçonnerie, consistant dans les voûtes du vestibule, la construction et le dallage de la plate-forme entre les tours, le remplissage des grands vitraux latéraux, la construction du grand perron au devant du portail, le ravalement et le pavé du vestibule »; — 6.000 livres pour les inscriptions « en lettres de plomb dorées », à poser dans les tympans ou « pignons de forme d'augive », sous les formerets du vestibule : on renonce aux bas-reliefs, naguère projetés [c], « dont la dépense s'élèveroit au moins à 84.000 l. » ; — 1.800 livres pour la façon du « bois pour les fenêtres »; (s'agit-il de fermetures provisoires, en attendant les vitres ?) — 37.600 livres pour la menuiserie et la sculpture des cinq grandes portes qui sépareront le vestibule et l'église ; — 20.000 livres pour la « ferrure des portes », les « armatures des deux grands vitraux », et les « cinq grilles qui fermeront le vestibule ». — Le « total de la dépense du portail » s'élèvera à 137.232 livres.

Le « prolongement de l'église » demandera : 138.024 livres pour « la construction des arcs-doubleaux ou nervures des voûtes, les parties de remplissage des mêmes voûtes, les arcs-boutants et leurs pyramides, les soubassements des vitraux avec le raccordement des galeries, le remplissage des quatre vitraux et d'une rose, les voûtes des bas-côtés, la construction de la tribune pour l'orgue, et enfin le pavé de ce prolongement »; — 22.050 livres pour « la charpente consistant dans les ceintres et échaffauds, ainsi que dans les combles de la nef et des bas-côtés »; — 3.600 livres pour la sculpture de la tribune de l'orgue; — 7 000 livres pour « les gros fers nécessaires à cette construction, avec les armatures des grands vitraux »; — 4.000 livres pour la couverture en ardoise; — 2.520 livres pour la plomberie; — 2.400 livres pour la vitrerie; — 15.500 livres pour la réparation tant des « voûtes de la partie antérieure de l'église » que des « anciens combles ». La « dépense du prolongement » atteindra la somme de 195.094 livres.

---

(*a*) Bibl. de Besançon. Dossier Paris. Pièces diverses. — (*b*) Arch. Dép. L. V. — Bibl. de Besançon. Dossier Paris. — (*c*) Cf. *supra*, p. 308.

(1) En 1791 et 1792, on voit Souhart toucher 2.100 livres pour ses appointements de l'année, et 460 livres pour le loyer d'un « appartement servant de bureau et de dépôt des modèles ». (Arch. Dép., L.V. Pièces diverses.)

Avec les imprévus, évalués au dixième de l'estimation, le « total général » s'élèvera à 365.558 livres. Sur quoi l'architecte remarque :

« Pour jouir le plutôt possible du fruit de la dépense qu'a coûté jusqu'à ce jour cet Edifice, un des plus beaux de son genre, il est nécessaire d'achever le prolongement de l'Eglise, de préférence au portail. Cette partie est d'autant plus pressée que les anciennes voûtes de la nef, ainsi que la charpente de son comble, poussent au vuide, et que cet effet fâcheux ne peut être arrêté que par la résistance de la nouvelle construction. Elle pourroit être terminée en deux campagnes. Mais afin que le trop prompt remboursement des fonds ne gêne pas la Municipalité d'Orléans, l'Architecte a l'honneur de proposer à l'Administration de ne finir ce prolongement qu'en trois années. »

Après quoi, on pourra terminer le portail « en deux ou trois ans suivant que les fonds le permettront ».

« Dans l'espace de cinq ou six années, on peut finir absolument un Edifice dont la perfection est désirée depuis si longtemps, Edifice que la beauté de son architecture dans son genre, la hardiesse et la légèreté de sa construction, ont placé d'avance parmi les premiers temples d'Europe. »

L'architecte prie le Directoire départemental de « prendre une solution » à bref délai, et conclut :

« Indépendamment des motifs pressants qui militent pour la continuation de cet Edifice, l'Assemblée ne croira pas au dessous de sa sollicitude de porter les yeux sur les besoins d'une quantité d'ouvriers voués depuis longtemps à cette construction, et qui probablement manqueroient de ressources si elle étoit suspendue. »

Le Directoire départemental crut nécessaire de soumettre le mémoire de l'architecte aux officiers municipaux et même au Directoire du district. Les officiers municipaux demandèrent qu'on ne leur réclamât de l'argent qu'autant qu'ils en recevraient eux-mêmes « de la caisse de l'Extraordinaire ». Le Directoire du district estima que la Municipalité ne manquerait pas de récupérer, « avant l'ouverture de la campagne de 1792 », les sommes qui lui étaient dues, et insista pour une prompte exécution du « plan proposé par M. Paris » [a].

Le Directoire du département prit un arrêté conforme à ce dernier avis, approuva le plan de l'architecte, permit de dépenser 80 000 livres durant l'année 1792, invita la Municipalité à faire rentrer le produit de son bénéfice du seizième sur « la revente des Domaines nationaux », enfin décida qu'il serait « fait, auprès de l'Assemblée Nationale législative, les démarches nécessaires à l'effet d'obtenir une somme de cent dix mille livres pour compléter le fonds », car il s'en fallait de cette somme que la dette à recouvrer pût acquitter les frais prévus [b].

Une lettre fut aussitôt adressée au « président de l'Assemblée Nationale » par « l'Assemblée administrative » du département. On y demandait que le « Trésor National » fournît les 110.000 livres nécessaires à l'achèvement de Sainte-Croix. On alléguait que « la réédification de cet édifice [avait] toujours été à la charge du trésor public », qu'une loi récente avait imputé sur le budget de l'État les frais d' « agrandissement des églises conservées », qu'enfin on ne pouvait différer les travaux « sans nuire à la solidité » d'un des « plus beaux monumens de ce genre » [c].

Il n'y a pas trace des suites de cette pétition.

---

(a) Arch. Dép. L. V. Note à la suite du mémoire de Paris. — (b) Arch. Dép. L. V. Arrêté du 8 déc. 1791. (c) Arch. Dép. L. V. Lettre de décembre 1791.

*L'EFFORT DE 1792.*

On se met à l'œuvre au printemps de 1792. Le programme de l'année consiste à exécuter les travaux les plus urgents du « prolongement de l'église » : les arcs-boutants, les arcs-doubleaux, les toitures.

L'architecte et les entrepreneurs font leur possible pour mener rapidement l'ouvrage. On voit l'un des entrepreneurs de la maçonnerie, Zanole, « prêter sa signature » au charpentier Le Merle pour aider à « l'exécution des objets commandés » [a]. Les Directoires du district et du département excitent la Municipalité à hâter le recouvrement des « sommes suffisantes ». Mais les événements contrarient ce beau zèle : dans la fièvre provoquée par la journée du 10 août, et bientôt accrue par la menace d'invasion, beaucoup d'ouvriers quittent le chantier pour les bataillons de volontaires [b]. Les autres sont retardés par les « mauvais temps, vers la fin de l'automne », et ne réussissent pas à terminer le programme avant l'hiver [c]. Les arcs-doubleaux et les arcs-boutants sont en place, le grand comble est monté et l'ardoise posée, mais il reste à couvrir les collatéraux dont la charpenterie n'est que taillée.

A la fin de l'année 1792, Paris dressa le bilan de l'entreprise [d].

Il estime que la Municipalité a « payé » [1], en 1790, 12 000 livres ; en 1791, 29.564 livres ; en 1792, 95.000 livres. Quand elle aura encore déboursé 8.400 l. pour l'achèvement des ouvrages de 1792, il lui restera entre les mains une somme de 168.034 livres « dont le département peut disposer pour la continuation des travaux. »

Cette continuation devra consister à « terminer au moins » le ralongement de la nef, « afin de mettre le public à même d'en jouir ». Il y faudra consacrer deux campagnes, dont la première, celle de 1793, exigera une dépense de 70.974 livres.

Saisie de ce mémoire et pressée de faire connaître « ses ordres le plutôt possible » [e], l' « Assemblée administrative » du département vota peut-être, en février 1793, que « les ouvrages proposés par le citoyen Paris pour la reconstruction... pendant la campagne de 1793 [seraient] exécutés... » [f] Mais ce fut une manifestation toute platonique. Dix mois plus tard, l'architecte pouvait écrire :

« Au commencement du mois de Mars dernier, j'ai écrit au Directoire pour lui demander ses ordres sur l'ouverture des travaux projettés pour cette année ; cette lettre, ainsi qu'une seconde, est restée sans réponse ; ces travaux sont restés arrêtés ou suspendus... » [g]

---

(*a*) Arch. Dép. L. V. Lettre de Zanole (sans date). — (*b*) Bibl. de Besançon. Dossier Paris. Pièces diverses. — (*c*) Arch. Dép. L. V. Lettre de Paris (23 brumaire, an II). — (*d*) Bibl. de Besançon. Dossier Paris. Brouillon de mémoire sans titre. — (*e*) Arch. Dép. L. V. Lettre de Paris, 22 janvier 1793. — (*f*) *Ibid.* Brouillon d'arrêté, 5 fév. 1793. — (*g*) *Ibid.* Lettre de Paris, 23 brumaire an II.

(1) L'emploi de ce terme ne doit pas faire entendre que tous les mémoires de 1792 aient été déjà acquittés. (Cf. *infra*, p. 327).

## III. — LA DÉSORGANISATION (1793).

Suspendus à la fin de l'année 1792, les travaux de Sainte-Croix ne seront repris qu'après une longue période de chômage et de désorganisation.

En 1793 et 1794, la « cy-devant église de Sainte-Croix, aujourd'huy temple de la raison », est soumise à un affreux saccage dont nous reparlerons. Après thermidor un peu d'espoir renaît. L'ingénieur en chef du département écrit :

« En considérant l'influence probable que la liberté du culte pourra avoir à l'égard de l'édifice cy-devant Ste-Croix, la nature et la beauté de l'édifice en lui-même, considéré comme monument, il est à croire, on pourroit même dire à e pérer, qu'on pourvoyra... à son complet achèvement.... » [a]

Mais les caisses publiques ont à satisfaire bien d'autres besoins... Le chantier de Sainte-Croix demeurera désert tout le temps du Directoire, du Consulat, de l'Empire, jusqu'en 1816.

Le personnel s'est dispersé peu à peu. Les plans, modèles et dossiers accumulés dans « l'appartement servant de bureau et de dépôt », ont été laissés, semble-t-il, à l'abandon. Un certain nombre de plans entrent aux Archives départementales, pour en être d'ailleurs enlevés dans la suite, et détournés ; un autre lot, formé des pièces les plus récentes, reste entre les mains de l'architecte ; la plus large part disparaît ou s'éparpille [1].

Les anciens entrepreneurs enlèvent ou vendent leur matériel, « outils, planches, matériaux d'échafault et autres ustenciles ». Les bois de charpente destinés aux toitures des bas-côtés, sont emmagasinés sous le portail, mais à la merci de gens qui rompent « les cloisons en planches ». On voit dans le même lieu les « grosses pierres de taille travaillées à fillet et moulure, prestes à poser » aux remplissages des fenêtres latérales du portail. Une ruelle voisine contient quantité de « vieux bois de charpente, provenant de démolition de chafault pouris et vermoulus ». Tout se gâte et se détruit, sous l'œil de l'Administration du district, jalouse cependant du droit qui lui est réservé de « veiller à la conservation des effets mobiliers appartenant à la République... » [b]

Il y a trace de nombreuses et instantes démarches, faites par les entrepreneurs pour obtenir le paiement de leurs derniers mémoires. Peut-être les dépenses prévues par l'architecte et régulièrement autorisées ont-elles été remboursées totalement ou presque [2]. Mais, au cours de l'année 1792,

---

(*a*) Arch. Dép. L. V. Rapport de l'ingénieur Bouchet, 12 thermidor an III. — (*b*) Indications tirées de l'inventaire du 4 fructidor an III. (Collection Jarry.)

(1) En 1795, le modèle des tours de Gabriel, conservé dans le collatéral nord de la nef, sert d'abri à un lot de « plans, desseins et modèles sur papier ». Près de là se trouvent quatre « épures en bois de sapin sur lesquelles sont dessinés différentes figures ». (Inventaire du 4 fructidor an III, Collection Jarry).

(2) Les dossiers que nous avons pu visiter n'offrent pas de certitude à cet égard. — Dans ses *Recherches historiques sur Orléans*, (2e partie, II, p. 388) Lottin signale divers mémoires de 1792, montant à plus de 60.000 l. qui n'étaient pas encore acquittés à la fin de 1793.

le renchérissement de beaucoup de matières et la « rareté des ouvriers » ont occasionné de notables augmentations : on a fait entendre aux entrepreneurs que ces augmentations seraient imputées sur le compte de 1793, qui n'a même pas été ouvert... On voit donc Zanole, Le Merle, Lavaur, réclamer à la Municipalité 10.000 livres, 12.000 livres, 2.000 livres, jusqu'au jour où la Convention prononce « la réunion des biens des communes aux domaines de la République ». Nos gens ont alors la satisfaction de s'entendre déclarer titulaires de « dettes nationales »... Furent-ils jamais payés d'une autre monnaie ? [a]

Zanole et Sandrier font valoir des prétentions particulières. Ils veulent une indemnité pour « les avances considérables » qu'ils ont faites, et la « grande quantité de matériaux » qu'ils ont approvisionnée « dans l'espérance de parvenir à la confection entière de l'ouvrage ». Les administrateurs du département accueillent cette requête : « Considérant que la suspension totale de ces travaux cause une perte réelle aux pétitionnaires, qui se voient aujourd'hui frustrés du bénéfice sur lequel ils avoient lieu de compter », il leur sera accordé une indemnité dont le taux « sera fixé par deux experts ». Mais on ignore si cette décision sortit un effet pratique [b].

Plusieurs entrepreneurs demandent à pouvoir disposer des bois de charpente qui ont servi à leurs travaux, et dont le prix viendrait en déduction de leurs créances [c]. Mais, sous prétexte que ces bois sont devenus propriété nationale, les administrateurs ne veulent autoriser qu'une vente aux enchères [d]. On ne sait ce qu'il en advint [1].

L'architecte Paris ne paraît plus à Orléans après 1792. Ses biographes nous le montrent traité en suspect après la mort de Louis XVI, réduit à « chercher un asile dans les montagnes de la Franche-Comté », et recueilli enfin par un ami au château de Colmoulin près du Havre [e].

C'est du Havre, en effet, qu'il écrit aux autorités départementales du Loiret, à la fin de 1793, pour réclamer, lui aussi, le paiement d'une dette [f]. Ses honoraires, calculés « sur le pied du sol pour livre », montent à la somme de 5.922 livres pour la campagne de 1792. Mais la Municipalité ne lui en a pas versé le moindre acompte, « faute de fonds » :

« La Nation s'étant chargée des dettes des Municipalités, je dois présenter à la liquidation mon titre, pour être enregistré sur le grand livre en vertu de l'article 82 de la loi décrétée les 15, 16, 17 et 24 août 1793. Je vous prie donc, Citoyens, de m'accorder une ordonnance... afin que je puisse être porté parmi les créanciers de la Nation, et liquidé aux termes de la loi... » [g]

Il nous reste un arrêté des « administrateurs du département », en date du 2 prairial an II, qui déclare « la créance dont il s'agit dette nationale », et renvoie « le citoyen Paris par devant le directeur général de la liquidation, pour obtenir... son inscription au Grand Livre » [h]. Les démarches de l'architecte eurent-elles, à la fin, un résultat palpable ? On l'ignore.

Dans la suite, le nom de Paris s'efface tout à fait. Quand les travaux

---

(*a*) Bibl. de Besançon. Dossier Paris. Notes et brouillons de l'architecte. — Arch. Dép. L.V. Pièces diverses. — (*b*) Arch. Dép. L. V. Arrêté des administrateurs du département, 29 frimaire an III. — (*c*) *Ibid.* Pièces diverses. — (*d*) *Ibid.* Arrêté du 28 vendémiaire an IV. — (*e*) Notice, en tête du *Catalogue de la Bibliothèque de M. Paris.* Besançon, 1821. — (*f*) Arch. Dép. L. V. Lettre du 23 brumaire et du 8 frimaire an II. — (*g*) Lettre du 8 frimaire. — (*h*) Arch. Dép. L. V. Arrêté du 2 prairial an II.

(1) Cependant il paraît bien que, d'une façon ou de l'autre, ces bois furent vendus. (Cf. *infra*, p. 359.)

reprirent, après vingt-quatre ans de chômage, ce fut sous une autre direction. Il est probable que l'architecte ne revit jamais Orléans : sous l'Empire, il occupa à Rome la place de directeur de l'École française, puis il passa les dernières années de sa vie à Besançon, où il mourut en 1819.

Il légua à sa ville natale de riches collections, qui contenaient nombre de pièces relatives à Sainte-Croix : modèles, maquettes, dessins, plans et papiers divers. Nous avons signalé les principaux de ces documents, qui ont rapport aux tours, au portail et au «ralongement» de l'église. D'autres concernent les transformations intérieures de la cathédrale, dont nous parlerons. Il y a enfin quelques esquisses des portes décoratives que l'architecte se préparait à placer sous le péristyle (fig. 179, 180, 181) ; leur genre, qui veut être gothique, est préférable à celui du projet exécuté plus tard.

Paris n'a pas eu la satisfaction de mettre la dernière main à l'œuvre de Sainte-Croix, mais il est le dernier artiste qui ait imprimé à l'édifice sa marque personnelle. C'est une marque heureuse : les couronnes des deux tours sont de jolies choses, même après les retouches modernes qui en ont altéré la légèreté [a].

---

(*a*) Cf. *infra*. Ch. VIII.

# CHAPITRE VII

# L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE AU XVIIIe SIÈCLE ET LE SACCAGE RÉVOLUTIONNAIRE

I. L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE AVANT 1767.
II. L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE DE 1767 A 1790. — III. LE SACCAGE RÉVOLUTIONNAIRE.

## I. — L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE AVANT 1767.

### *L'AGGRAVATION DES DÉGATS AU XVIIIe SIÈCLE.*

Nous avons vu, au XVIIe siècle [a], le Bureau des commissaires affecter des sommes relativement importantes aux réparations de la cathédrale. Avec les années, le corps sans cesse accru, et d'ailleurs si fragile, de l'édifice, devait naturellement exiger des soins toujours plus assidus et des pansements plus fréquents.

Cependant, jusqu'en 1727, les dépenses d'entretien demeurèrent toutes au même taux que précédemment : 200 l. par an pour les couvertures,

(a) Cf. 1re partie, chap. VII.

160 l. pour les vitres, 100 l. pour les « dalles », 100 l. pour l'horloge, 40 l. pour le nettoiement des boiseries du chœur, soit en tout 600 l.

La légitimité de ces dépenses fut contestée, en 1716, dans un « avis de correction » de la Chambre des Comptes, mais admise ensuite, au moins tacitement, par un arrêt de la même Chambre, en date du 14 décembre 1719 [a]. Il semble toutefois que cet incident ait eu pour conséquence de rendre le Bureau très prudent en matière de réparations et d'entretien. C'est à grand'peine, et seulement devant la menace d'un trop grand « dépérissement », qu'il consent à porter le bail des couvertures à 1.290 l. en 1727, et le bail des vitres à 608 l. en 1729. Mais il résiste, en 1734, aux instances du contrôleur Desroches, qui réclame 1.542 l. au lieu de 100 pour les « dalles » et 200 l. au lieu de 100 pour l'horloge. Il ne veut plus souscrire aucune augmentation sans autorisation spéciale du roi [b].

En vue des démarches à accomplir et des justifications à présenter, le Bureau fait dresser par Desroches une sorte d'inventaire général de l'édifice, imprimé sous ce titre :

« *Description de l'Eglise Cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, suivant la visite faite le dix janvier mil sept cens trente quatre et jours suivans. A Orléans, chez L. F. Couret de Villeneuve, M.DCC.XXXIV.* »

Dans ce fascicule de 80 pages, tous les membres de l'édifice sujets à des travaux d'entretien sont décrits, comptés, mesurés : il y a 40 escaliers « en gargouille » sur les rampants des arcs-boutants, 157 gargouilles proprement dites, 3.268 toises courantes de joints cimentés dans les chéneaux ; les 104 vitraux « tant grands que petits », couvrent une superficie de « 519 toises un tiers six pouces quarrées » ; la surface totale des couvertures est de « 1.703 toises 1/4 quarrées ».

Ces chiffres, contrôlés sur place par les délégués du Bureau, démontreront l'importance des baux d'entretien, et serviront de base à l'augmentation des prix.

## *NOUVEAUX CRÉDITS ET NOUVEAUX BAUX (1735-1736).*

Les calculs de Desroches ont amené le Bureau à reconnaître que, pour remettre l'édifice en bon état, il faudrait, pendant six années, élever la dépense, qui était naguère de 600 livres, à la somme de 3.476 l. 12 s., ainsi répartie : 1.542 l. 12 s. pour les « dalles », 1.086 l. pour les couvertures, 608 l. pour les vitres, 200 l. pour l'horloge, 40 l. pour les boiseries.

L'évêque, Mgr de Paris, et le chanoine Hardouin reçoivent mission de faire agréer ces chiffres au Contrôleur Général des finances, Orry. Ils obtiennent un arrêt du Conseil, en date du 23 août 1735 [c], qui valide les baux précédents, autorise le Bureau à en passer d'autres, pour six ans, aux prix demandés, « sans excéder », et stipule qu'« après l'expiration desdits

(*a*) *Recueil* de 1740. p. 49. — (*b*) Préambule de l'arrêt du 23 août 1735, cf. *infra*. — (*c*) C. 385. Arrêt du 23 août 1735.

baux, pendant l'espace de vingt années », on devra restreindre la dépense annuelle à « la somme de 2.000 l. seulement ».

Les enchères eurent lieu en 1736 et donnèrent des résultats avantageux. L'entretien des couvertures trouva preneur à 770 l., celui des vitres à 339 l., celui de l'horloge à 100 l. : on réalisait sur ces trois chapitres une économie de 685 l. Le bail des boiseries resta à 40 l. [a] Le bail le plus important, celui des « ouvrages de maçonnerie pour le rétablissement et entretien du dehors... piramides, dalles et autres »... fut adjugé à 1.540 l. [b] Il eut pour preneur Ambroise Lemoyne, qui venait d'achever les fondations du portail et attendait la mise à bail du premier « exhaussement » [c].

Lemoyne ne s'engageait pas seulement à assurer l' « entretien courant », mais à accomplir encore, durant les six années à venir, un gros effort de « réparation et réfection ». A cette fin, Desroches avait préparé un devis volumineux, en 221 articles, qui entrait « dans le détail de toutes les parties concernant la maçonnerie de ce grand et superbe vaisseau ». Il signalait quantité de pierres à remplacer, surtout aux arcs-boutants, aux pyramides, aux chéneaux. Tous les « anciens joints et principalement ceux des dalles » devaient être « ouverts et regrattez jusqu'à un pouce de profondeur avec des outils et ciseaux fins, droits et coudez, pour en retirer les anciens cimens », qui n'étaient « qu'une espèce de terre ». Il fallait choisir pour cet ouvrage « un beau temps sec », faire « lesdits joints avec un mortier de ciment composant une espèce de mastic », et frotter « à force pour rendre le tout bien lisse » [d].

## *L'ÉCHAFAUD ROULANT.*

Une des plus lourdes charges de l'entreprise consistait à fournir, monter, démonter et transporter de place en place les échafaudages. Lemoyne crut pouvoir l'alléger par un moyen de son invention. Il fait un grand « échafaux composé de quatre des plus hault mas de sapin, avec forte charpente entre iceux, traverse dans le millieu de distance à autre, couverte de planches, lequel peut se rouler par machine et forces d'homme »

Cette tour de bois se pousse de contrefort à contrefort, sert d'appui aux échafaudages volants, prête ses paliers à l'installation des échelles et des engins. Mais elle est assez encombrante et difficilement démontable. L'hiver venu, Lemoyne se contente de la mettre « à couvert des injures du tempz.. le long de l'église, dans l'endroit le plus convenable pour ne point estre nuisible aux cérémonies qui se font au dedans et au dehort de cette église ».

Or, une nuit de l'hiver de 1737, « le vent impétueux » renverse « ledit échafaut » et met « ses mats de sapin presque totallement en pièces ». Lemoyne se voit dans le cas de dépenser 400 l. à le réparer, après en avoir consacré 500 à le construire [e]...

---

(*a*) C. 408. 409, 399, 403. Baux de 1736. — (*b*) C. 392, Délibérations de 1736. — C. 414. Bail du 30 avril 1736 (avec devis imprimé). — (*c*) Cf. *supra*, Ch. III. — (*d*) Devis imprimé sous le titre de *Réparations et entretiens des maçonneries... 1736.* — (*e*) C. 401. Supplique d'Ambroise Lemoyne.

On ne sait si le Bureau voulut bien « entrer dans cette triste circonstance », et accorder un secours à l'entrepreneur. Mais la machine rebâtie présenta des « inconvéniens » d'une autre nature, auxquels il fallut obvier par cette ordonnance :

« Pour empescher des gens et ouvriers assez agilles de monter, et avoir communiquation au dehors du vaisseau et des bas costez où cet eschafault atteint, et communiquer de suitte jusques au hault de l'Eglise, nous enjoignons audit Lemoyne, hors de son travail, d'assujetir un ouvrier à coucher sur les bas costez, proche dudit eschafault, pour faire la garde et empescher d'y monter, duquel eschafault ledit Lemoyne, hors son travail, retirera les planchers, et éloignera ledit eschafault de quatre à cinq piedz de l'ouvrage ou des gargouilles affin que l'on n'y puisse communiquer. » [a]

Cela n'empêcha point « deux jeunes garçons » d'escalader, un jour de fête, en plein après-midi, « le grand échafault roullant et les autres échafaultz y tenans » : ils montèrent jusqu'au « comble de ladite église » en transportant « une eschelle d'une gallerie à l'autre », au risque « d'y perdre la vie et de gaster et endommager les travaux et ornemens ». Le Bureau en prit occasion d'interdire l'accès des échafauds « à peine de trente livres d'amande » [b].

## *RÉPARATIONS SUPPLÉMENTAIRES (1739-1742).*

En exécutant son bail de 1736, Lemoyne fut amené à découvrir des dégâts beaucoup plus considérables que l'on « ne se l'estoit imaginé », et jugea nécessaire « pour faire un ouvrage solide... de démolir les piramides et les autres ouvrages de maçonnerie beaucoup au-dessous de ce qu'il en estoit tenu par son devis » [c].

Le contrôleur Desroches vérifia les observations de Lemoyne. Il reconnut en effet un « dépérissement » tel, que « si on avoit attendu plus tard... tout ce vaste édifice en auroit souffert infiniment » et peut-être jusqu'à « l'écroulement de la plus grande partie ».

On prit enfin l'avis de Gabriel qui vint, à ce moment-là, visiter le chantier du portail [d]. L'architecte déclara, lui aussi, qu'une forte augmentation des dépenses était « indispensable ». En conséquence un arrêt du Conseil, en date du 5 mai 1739, autorisa le Bureau à « faire les ouvrages jugés nécessaires par augmentation jusqu'à concurrence de la somme de 22.610 l. » [e]

Ce crédit, évalué à dire d'experts, ne suffit cependant pas aux réparations. Il y eut un excédent de dépenses de 4.538 l. Les commissaires ne voulurent payer cette somme qu'après s'y être fait autoriser par un nouvel arrêt du Conseil, qui valida en même temps une augmentation de 1.496 l. pour les vitres, occasionnée par les dégâts d'une grêle [f].

Ces menus faits prouvent assez le souci qu'avait le Bureau de ne plus rien ordonner de sa propre initiative : les envahissantes pratiques de la centralisation se subtituaient définitivement au régime d'autonomie contrôlée.

---

(*a*) C. 409. Ordonn. du 8 avril 1738. — (*b*) C. 392. Délibération du 11 déc. 1738. — (*c*) C. 385. Préambule de l'arrêt du 5 mai 1739. — (*d*) Cf. *supra*, p. 265. — (*e*) C. 385. — (*f*) C. 385. — Arch. Nat. P. 2445. f° 8, v°. Arrêt du 1er mai 1742.

## *PÉRIODE D'ENTRETIEN NORMAL (1742-1762).*

En 1742, les baux de 1736 arrivaient à échéance. Alors commença la période de vingt années, prévue par l'arrêt de 1735, où le Bureau ne pouvait plus disposer annuellement, pour l'entretien de l'église, que d'un crédit de 2.000 l. [a]

En fait, il ne fut guère dépensé que la moitié de cette somme : les vitres coûtèrent 290 l., l'horloge 100 l., les boiseries 40 l., les couvertures 610 l. d'abord, puis seulement 390 l. [b] Quant aux maçonneries extérieures, si largement restaurées par Ambroise Lemoyne, on se contenta d'ordonner pour elles, de temps à autre, quelques soins indispensables : « rejointoyement » des « dalles », ou rétablissement de pyramides « dérangées par les gros vents » [c].

En 1762, à l'expiration du délai imparti par l'arrêt de 1735, le Bureau dut solliciter une « continuation » des dépenses d'entretien. Les requêtes et mémoires qui furent alors expédiés en cour, et adressés particulièrement au Contrôleur Général Bertin, ne parurent point convaincants : on étudiait en haut lieu les moyens de hâter l'achèvement de l'église, en réservant à cet objet la plus grande part possible des fonds. La question des dépenses d'entretien fut ajournée.

## *LES SUITES D'UN OURAGAN (1762-1767).*

Cependant l'édifice appelait en ce temps-là, comme toujours, quelques réparations urgentes. En novembre 1762, un ouragan vint aggraver sensiblement le mal :

« Une piramide abattue a fracassé par sa chute d'autres ornemens extérieurs qui menacent une ruine prochaine : des parties enlevées de la couverture sont un passage aux eaux qui pourrissent la charpente, s'amassent sur les voûtes, les pénètrent et innondent l'Eglise. La charpente est même tout à fait découvert dans plusieur quartier ; cette charpente en un mot la plus belle possible, qui fait l'admiration des étrangers et qui a coûté des sommes très considérables, court les plus grands risques si elle n'est sur le champ réparée ; le grand obélisque [1] enfin, qui donne depuis longtemps des inquiétudes trop fondées, a été fort ébranlé par cette dernière tempête... et il est évident que sa chute, si elle n'étoit le plus promptement prévenue, écraseroit la couverture et la charpente... Tout est constaté par un procès-verbal en forme du huit avril dernier, fait par le Sieur Roger, ingénieur des Ponts et Chaussées et controlleur des bâtimens de laditte Eglise, suivant lequel ces objets réunis sont estimés à 27.200 livres. » [d]

Les auteurs de cet exposé n'étaient pas les commissaires de Sainte-Croix, mais, par extraordinaire, les chanoines. Le Bureau soutenait alors de laborieuses négociations, en vue de faire augmenter les ressources de l'œuvre du portail : il crut habile, sans doute, de confier au Chapitre

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 332. — (*b*) C. 392. Délibérations. — (*c*) C. 515. Mémoire du contrôleur. — C. 413, 443. Devis et ordonnances. — (*d*) Préambule de l'arrêt du 23 août 1763. Cf. *infra*.

(1) Le nom d'obélisque, si justement attribué au clocher de Le Mercier par son auteur lui-même (cf. *supra*, p. 107), était sans doute appliqué encore, par tradition, à la flèche gothique.

l'instance relative aux crédits des réparations. Mais, gens prudents en toute rencontre, les vénérables « doyen, chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale » prirent garde que cette démarche ne tournât à leur préjudice :

« Les suplians ne représenteront pas à Sa Majesté que [les frais d'entretien] ne sont et ne peuvent être à leur charge. Les Rois prédécesseurs de Sa Majesté et Sa Majesté elle-même ont assigné des fonds pour la construction... desquels une partie a été de leur autorité toujours employée aux réparations et entretiens...

« Plus cet édifice est vaste et sera considérable, plus il diffère de ce qu'il auroit été si le plan en eut été formé sur les moyens du Chapitre supliant, qui, outre qu'il n'a jamais joui d'une dotation avantageuse, a vu dans les guerres de Religion son patrimoine dévasté et ses biens pillés, et plus aussi cette grande construction annonce des entretiens infiniment au dessus des forces du Chapitre supliant. »

Pour conclure, les chanoines demandaient simplement au roi « d'autoriser les commissaires de la réédification... à faire faire les réparations mentionnées... jusqu'à concurrence de la somme de 27.200 l. ..., et à employer au payement des adjudicataires d'icelles les fonds destinés à la réédification... » [a].

Les « suplians » eurent gain de cause, en bonne partie du moins. Un arrêt du 23 août 1763 autorisa les commissaires, « pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir, à faire faire les réparations... jusqu'à concurrence de la somme de 22.200 livres... sur le produit des fonds assignés pour la réédification » [b].

C'était un peu moins qu'on n'avait espéré. Mais on pouvait cependant, avec 22.200 livres, aviser aux réparations les plus nécessaires et mettre l'ensemble de l'édifice « en bon état d'entretien ».

Les travaux furent exécutés de 1764 à 1767. Une part considérable du crédit, soit 10.294 livres, fut affectée à la restauration du clocher [c].

## II. — L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE DE 1767 A 1790

### *DISPOSITIONS PRISES EN 1767.*

Nous avons vu les grands changements opérés en 1767 au chantier de Sainte-Croix [d]. Tandis que les constructions nouvelles sont mises à la charge des Economats, dont l'évêque d'Orléans est alors le Directeur, les travaux d'entretien et de réparation restent confiés au Bureau des commissaires. Les fonds ne manqueront pas pour ce second objet, car tout le produit des anciens octrois devient disponible. On fera même des économies, qu'on destinera soit à enrichir « la décoration intérieure », soit à « créer un fonds capable de subvenir à l'immense entretien de cette église », quand les octrois eux-mêmes prendront fin [e].

---

(*a*) Même texte — (*b*) C. 385. — Arch. Nat. P. 2486, f° 199. Arrêt du 23 août 1763. — (*c*) C. 413. Bail du 9 mai 1764, et ordonnance du 27 janvier 1767. — (*d*) Cf. *supra*, Chap. IV, 1°. — (*e*) Bibl. d'Orléans. Manuscrit 977, n° 112.

Au surplus, une somme de 10.000 livres doit être retenue chaque année sur les opulentes largesses des Economats, et placée « au profit du Chapitre... pour procurer audit Chapitre les moyens de fournir aux réparations »[a].

Il est donc annoncé que le Chapitre prendra bientôt le rôle qu'il a implicitement revendiqué par son intervention de 1763[b]. Il assurera lui-même, comme il est normal, l'entretien de son église, à l'aide du fonds préalablement constitué. Jusque-là, tranquillisé sur les risques et sachant son patrimoine hors de cause, il ne craindra pas de renouveler sa première démarche et de solliciter, pour le Bureau, les crédits des réparations ordinaires ou extraordinaires, chaque fois qu'il en sera besoin.

Privé par les Economats de la conduite des grands ouvrages et réduit à n'exécuter que les réparations dont le Chapitre provoque la commande, le Bureau conserve cependant toutes les formes de son ancienne autonomie. C'est ainsi qu'on le voit, en 1773, garder comme contrôleur des travaux d'entretien l'ingénieur Roger, que M. de Marville a exclu du chantier des tours[c]. Roger meurt en 1777, et le roi lui donne pour successeur un autre ingénieur des Ponts et Chaussées, Gallot[d].

## *TRAVAUX EXÉCUTÉS DE 1767 A 1786.*

Louis XV régla l'affectation des anciens octrois par arrêt du 19 avril 1768. Il permit aux commissaires d'employer « pendant six années, à compter du premier janvier 1768, deux mille livres chaque année aux entretiens et réparations ordinaires »[e].

On aurait pu rétablir les divers baux qui n'avaient été suspendus, depuis 1762, que faute d'autorisation royale. Le Bureau se contenta de consacrer 520 livres par an aux couvertures et 320 livres aux vitraux. Il préleva aussi 470 livres pour quelques aménagements de la sacristie. Au terme des six années, il restait une somme de 6.490 livres sur le crédit accordé. C'était le « concours des ouvriers occupés à la réédification des tours » qui avait empêché de faire davantage au reste de l'église[f].

Un nouvel édit, délivré en 1776 à la poursuite du Chapitre, prolongea pour dix ans la concession des 2.000 l.[g] Les baux d'entretien des couvertures et des vitres furent aussitôt renouvelés, le premier au prix de 630 livres, le second de 365 livres. Mais on ne fit rien pour les dalles, cependant si fragiles, jusqu'en 1783. Quand on voulut alors affecter 300 livres à leur « entretien, netoyement et autres menues réparations », la somme se trouva insuffisante : il y fallut dépenser 782 livres en 1784, et 1.127 livres en 1785[h].

Quelques réparations extraordinaires s'ajoutent, de 1767 à 1786, aux travaux d'entretien.

---

(*a*) Lettres patentes du 4 janvier 1767, citées dans un rapport sur Sainte-Croix du commencement du XIXe siècle. (Collection Jarry.) — (*b*) Cf. *supra*, p. 335 — (*c*) Cf. *supra*, p. 291. — (*d*) C. 392 Délibérations de 1777. — (*e*) Arch. Dép. C.385. — Arch. Nat. P. 2495, f° 359. Arrêt du 19 avril 1768. — (*f*) C 392. Délibérations du Bureau. — C. 398, 413. Pièces diverses. — (*g*) C. 384. Lettres patentes du 10 fév. 1776. — (*h*) C. 392. Délibérations de 1783 à 1785.— C. 445. Ordonnances.

L'arrêt du 19 avril 1768 accorde 20.000 livres pour la restauration du clocher. Déjà, de 1764 à 1767, on a consacré à cet objet une somme de 10.294 livres [a] mais sans parvenir à arrêter un « affaissement » de la charpenterie, qui fait craindre une « ruine prochaine ». On se hâte donc de remplacer des poutres, des solives, des planchers, de ressouder les plombs, d'établir des tirants en fer [b].

En février 1770, un ouragan cause de grands dégâts : « Douze piramides, vers le chevet de l'église, ont été abatues, et leur chute a écrasé une partie de la couverture et brisé plusieurs vitraux, et deux autres piramides qui ont été dérangées et tournées sur elles-mêmes menacent de se renverser. » [c] La réparation, autorisée par arrêt du 5 juin de la même année, coûta 10.000 livres [d].

En 1776, l'édit obtenu au profit des entretiens ordinaires permet aussi d'employer 6.490 livres à divers travaux « urgents », particulièrement aux dalles et aux vitres [e].

Au cours des années suivantes, on voit le Bureau solder quelques dépenses exceptionnelles avec les économies qu'il réalise sur son annuité de 2.000 livres : en 1780 il fait reprendre, sur 45 pieds de hauteur, une pyramide dont le délabrement « expose la vie de ceux que le devoir et la religion amènent à l'église » ; en 1783, il fait consolider « la voûte au-dessus du Maître Autel », dont quelques pierres se détachent [1] : il fait exécuter un peu partout des réparations « provisoires et indispensables. » [f]

## *LES PROJETS DE LA DERNIÈRE HEURE (1786-1790) (Album, fig. 183).*

En 1786, à l'expiration du délai fixé par le dernier arrêt, le Chapitre intervient une fois encore pour faire renouveler les crédits d'entretien. Il essaie même d'obtenir 3.000 livres par an au lieu de 2.000, car « les réparations ordinaires deviennent plus considérables de jour en jour, par l'effet de la vétusté, et par l'augmentation connue du prix des ouvrages de tout genre ». En outre, il demande une somme de 28.703 livres pour divers « objets extraordinaires, d'une nécessité ou d'une utilité évidente... » [g]

L'affaire chemine lentement. Ce n'est qu'en septembre 1787 que le Contrôleur Général des finances, Loménie de Brienne, notifie ses intentions : il ne se refuse pas « à accorder la prorogation du secours de deux mil livres », et même à l'accroître quelque peu ; il consacrera probablement 20.000 livres aux « réparations extraordinaires » ; mais au préalable il tient à « se procurer deux sortes de renseignements... le montant des fonds qui

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 336. — (*b*) C. 398, 444, 514. Pièces diverses.— Arch. Nat. K. 1206. Pièces diverses. — (*c*) Arch. Nat. K. 1206. Procès-verbal de Roger. – (*d*) C. 385. Arrêt du 5 juin 1770. — C. 413. Bail du 27 sept. 1770. — (*e*) C. 413, 445. Baux et ordonnances. — (*f*) *Ibid.* — C. 932. Délibérations de 1783 à 1786. — (*g*) Bibliothèque d'Orléans. Manuscrit 977, n° 112. Requête « au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil ».

(1) Sur l'état menaçant de cette voûte, dès la fin du XVII^e siècle, voir *supra*, p. 161.

restent en caisse, qui doivent être emploiés à la décoration intérieure de l'église,... un état par apperçu de la dépense que pourra occasionner la décoration intérieure »[a].

En somme, le ministre revenait au projet de 1767[b], et songeait à appliquer à quelques ouvrages d'art une partie des fonds mis en réserve.

Le Bureau répondit au désir de Loménie de Brienne en lui adressant un « bref état » des sommes encaissées depuis 1767, des dépenses faites conformément aux arrêts, enfin des économies réalisées, qui montaient à près de 300.000 livres. Il y joignit les « plans et devis » des décorations désirables. De ce dossier il ne subsiste qu'une seule pièce, un plan général, dû à l'architecte orléanais Benoît Lebrun[c] (fig. 183).

Le document porte cette légende :

« Plan du chœur de l'Eglise Cathédrale d'Orléans, avec les projets d'embelissemens proposés en Janvier 1788, tant dans le dit chœur que dans les chapelles des bas côtés au pourtour. Dressé par M. Lebrun, architecte à Orléans. Présenté à Messieurs de l'Académie Royale d'Architecture cy après dénommés : Nazon, Franque, Desmaisons, Jardin et Cherpitel, le neuf février mil sept cent quatre vingt huit. »

Rien n'est changé dans la disposition du chœur proprement dit, mais, au fond du sanctuaire, l'autel de saint Mamert est refait sur un nouveau modèle et encadré de douze colonnes. Les chapelles ont toutes des retables à colonnes et un pavement noir et blanc en échiquier. Enfin, dans toute l'étendue du chœur et du sanctuaire, une mosaïque de grand style remplace l'ancien dallage.

Quelqu'un ne trouvait pas son compte à ces projets de dépenses de luxe : c'était le Chapitre, qui avait compté sur les économies du Bureau pour la constitution d'un fonds d'entretien. Il plaida, dans un mémoire adressé à Louis XVI[d], que le moment n'était pas venu d'enrichir la décoration intérieure d'une « église maintenant livrée à la poussière, embarrassée d'atteliers et de démolitions ». Il serait temps, plus tard, « d'employer le surplus des rentes, avec le produit de l'octroi accordé jusqu'à l'entière réédification, à des embellissements intérieurs qui répondissent à la magnificence du dehors ». En attendant, il convenait de destiner à un but utile les sommes « amassées », et de ne pas les laisser « oisives » :

« Il seroit digne de la piété du Roi... d'appliquer ces fonds à la fabrique de la Cathédrale, par forme de dotation, à la charge par elle de faire seule à l'avenir toutes réparations ordinaires et extraordinaires. »

Ces suggestions sont développées dans un second mémoire[e]. Le revenu nécessaire à toutes les réparations est calculé d'après l'exemple « de quelques églises renommées, telles que celles de Chartres, d'Amiens, de Rheims et

---

(*a*) Bibliothèque d'Orléans. Manuscrit 977, n° 112. Copie de la lettre adressée au coadjuteur d'Orléans par M. Blondel, intendant des finances. — (*b*) Cf. *supra*, p. 336. — (*c*) Archives communales d'Orléans. II, 17. — (*d*) Bibl. d'Orléans. Manuscrit 977, n° 112. « Mémoire concernant l'octroi accordé à l'Eglise d'Orléans ». — (*e*) Bibl. d'Orléans. Manuscrit 977, n° 115. « Mémoire pour M. l'Evêque d'Orléans et le Chapitre de la cathédrale de cette ville. »

de Beauvais ». L'entretien de ces cathédrales coûte annuellement, suivant « les informations qu'on a prises, quinze, vingt, vingt-cinq et trente mille livres ». Pour Sainte-Croix, il faudra « au moins dix-huit mille livres ».

Seul le roi peut pourvoir à cette dépense, en formant une « mense des réparations » au moyen des économies du Bureau :

« Que deviendroit donc l'Eglise de Ste-Croix, ce grand monument, ce vœu de la Religion et de l'Etat, si la fabrique, telle qu'elle existe, si même l'Evêque et le Chapitre pouvoient être chargés de son entretien et de ses réparations ?... » Ni la fabrique, ni l'évêché ne sont en état de « supporter une nouvelle charge » et le Chapitre de Ste-Croix est « un des moins bien dotés ; les prébendes canoniales, en y comprenant même les fondations et les distributions manuelles, rapportent à peine 1.800 l. chacune ».

Pour assurer « à perpétuité » la « régie et administration » de la nouvelle « mense », il est « un moyen simple » : c'est « d'appliquer à la fabrique de la cathédrale les fonds tant actuels que futurs », destinés à cette mense. La fabrique héritera des fonctions du Bureau en même temps que de ses deniers. Elle en tirera d'ailleurs quelques profits personnels :

« Pour que tout soit en proportion dans un aussi grand et aussi beau monument, Sa Majesté jugera sans doute qu'il est autant de sa justice que de sa piété d'affecter, sur la mense des réparations de l'Eglise, une somme annuelle de 3.000 l. au moins, à la mense actuelle de la fabrique pour ses besoins particuliers... tels que ceux des ornemens, du linge, du luminaire, des frais de sacristie, de la maîtrise des enfants de chœur, et autres du même genre... »

Nos chanoines prenaient les bienheureuses économies du Bureau pour une manne providentielle, qui devait satisfaire tous les besoins. Et ils ne craignaient pas de conclure :

« Ainsi le vœu de Henri IV recevra son entier accomplissement par la sagesse et les sentiments religieux de Louis XVI » !

L'affaire était encore « pendante au Conseil de Sa Majesté », quand, le 12 mai 1790, l'Assemblée Nationale lui donna une solution inattendue : les économies du Bureau durent être versées à la caisse municipale pour être employées conformément à leur « première destination », c'est-à-dire affectées à l'achèvement de la construction de l'église... Vainement les chanoines engagèrent-ils une suprême instance auprès d'on ne sait quel ministre [a] : ils réclamaient que la Municipalité fût astreinte à payer 3.000 livres pour l'entretien annuel, et 28.703 livres pour les réparations urgentes... Ce fut un cri *in extremis* : avant la fin de l'année, le vénérable Chapitre était enseveli, avec ses doléances et ses rêves, sous les ruines des institutions écroulées...

Le Bureau partageait le même sort : privé de ses octrois et dépouillé de ses économies, il avait cessé de fonctionner, n'ayant plus de raison d'être.

---

(a) Bibliothèque d'Orléans. Manuscrit 977, n° 112. Requête commençant par : Monseigneur.

## III. — LE SACCAGE RÉVOLUTIONNAIRE

### *LE BOULEVERSEMENT DU CHŒUR. (Album, fig. 182, 184.)*

L'Assemblée Constituante installait dans les cathédrales, au lieu et place des Chapitres, des « paroisses épiscopales » administrées par de nouvelles « fabriques ». La fabrique de Sainte-Croix compta parmi ses marguilliers Benoît Lebrun, l'auteur du plan de 1788. [a]

Mais l'heure n'était plus aux décorations de pur luxe : avant tout il fallait que la fabrique s'occupât de convertir le « chœur du cy-devant Chappitre en un chœur paroissial » [b]. A cet effet, l'administration départementale fut saisie, au nom des « habitants de la paroisse épiscopale », d'un mémoire [c] rédigé par Lebrun et daté du 10 mai 1791 :

« ... Un des effets de la révolution de laquelle nous devons tous attendre notre bonheur, donne à cette église une destination plus étendue et on peut le dire plus généralement utile... Mais pour rendre cet édifice propre à l'objet qu'on se propose et en obtenir tous les avantages qu'on doit attendre, il convient d'opérer sans délai les changements qui doivent être faits dans l'intérieur...

« Les changements... consistent à disposer le chœur de manière à ce que tous les fidèles voient également bien toutes les cérémonies du culte... On pense que la disposition la plus avantageuse à donner au chœur, serait de laisser libres tous les intervalles compris entre les pilliers environnant ce même chœur.

« Le Jubé, les murs fermant toutes les travées des pilliers, l'autel St-Mamert, le maître autel et les stalles seraient démolis.

« On substituerait, à la place desdits Jubé et murs, des grilles de fer de cinq pieds de hauteur seulement, portées sur un socle de pierre de taille. On construirait deux portes grilles latérales et une porte grille pour la nef ; cette dernière serait plus grande et plus décorée que les deux autres.

« Le maître autel serait reconstruit en lui donnant la forme dite romaine, surmonté de colonnes soutenant un baldaquin, et placé dans le chœur en laissant les deux tiers de la longueur dudit chœur du côté de la nef ; les gradins de cet autel seraient élevés à cinq pieds au-dessus du sol de l'église.

« Les pilliers du chœur seraient décorés de manière à leur donner une légèreté apparente et la forme qui convient à la beauté de l'édifice et à la dignité du lieu ; à chacun des deux premiers pilliers du chœur il serait construit un petit autel faisant face à la nef.

« Le portique de la chapelle de la Vierge serait démoli et cette chapelle serait convenablement décorée. Il serait construit et placé une chaire, un buffet d'orgue et un banc d'œuvre. Les chapelles latérales seraient prolongées jusqu'aux premières petites portes... dans l'une de ces chapelles il serait construit des fonds baptismaux...

« Le jubé, les stalles, les colonnes, le portique de la chapelle de la Vierge et généralement toutes les démolitions, seraient utilement employées à la construction et à la décoration des chapelles latérales. »

Mais comment payer les frais de cette transformation ? Lebrun proposait une solution fort simple :

« Les habitans de la paroisse épiscopale de Sainte-Croix ont l'honneur de prier MM. les Administrateurs du département du Loiret et du district d'Orléans, de solliciter auprès de l'Assemblée

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 339. — (*b*) Arch. Dép. L. V. Requête des Marguilliers, mai 1792. — (*c*) « Mémoire sur l'Eglise Ste-Croix d'Orléans, par M. Lebrun, architecte, le 10 mai 1791. » (Collection Jarry. — Copie.)

Nationale un décret qui les autorise à faire, avec les fonds en réserve qui sont dans les mains de la Municipalité d'Orléans, tous les changemens et constructions nécessaires au chœur et chapelles de leur église. »

Lebrun n'ignorait pas que les économies du Bureau avaient été affectées déjà à l'achèvement du portail [a], mais il comptait que l'Etat voudrait bien prendre cet ouvrage à sa charge [1], et pourvoir en outre aux « réparations tant ordinaires qu'extraordinaires ». Ainsi « les fonds en réserve dans les mains de la Municipalité », pourraient être exclusivement réservés à « tous les changemens » intérieurs.

Cette requête n'avait aucune chance de succès. Mais la fabrique se crut peut-être en mesure de solder les premières dépenses, au moyen de ses ressources normales ou de fonds hérités de l'ancien Chapitre. Au commencement de l'année 1792, l'architecte du portail, Paris, fut prié d'étudier la transformation du chœur. Il dressa successivement « deux plans accompagnés de devis »; le second, « ayant eu l'approbation des corps administratifs », fut mis en exécution sans retard [b].

Le plan que nous retrouvons dans les papiers de l'architecte [c] (fig. 184) n'est peut-être pas le plan définitif. Il n'en présente pas moins des dispositions curieuses, qu'une notice explique. Comme dans le projet de Lebrun, le jubé, les lambris, la clôture du chœur, disparaissent, et tout le mobilier change de place. Mais le nouvel arrangement est tout autre. Le maître-autel est transporté à l'entrée du chœur et précédé d'une balustrade en demi-cercle, qui déborde dans le transept comme à Saint-Sulpice Les stalles, adossées à une simple grille, sont rangées entre le nouveau et l'ancien sanctuaire, et partagées en deux groupes par une large allée transversale. Au milieu de l'ancien sanctuaire se dresse le trône épiscopal; le fond est occupé par une « tribune de l'orgue », dont la plate-forme circulaire repose sur « une partie des colonnes du Jubé ». Aux extrémités « des bras de la croix », deux chapelles prennent place devant les grandes portes, condamnées « comme superflues ». On note qu'une des deux « serviroit pour la Communion » et que « les autels sont formés avec des parties du Jubé ». D'autres chapelles, de part et d'autre du nouveau sanctuaire, sont « pareillement » décorées avec « des matériaux du Jubé ». Enfin un retranchement isole trois travées du collatéral nord : c'est une nouvelle sacristie pour « placer le trésor »; on pourra « pratiquer au-dessus un logement du sacristain pour la sureté ».

On conserve, avec ce plan, une esquisse au crayon de la tribune à construire dans le rond-point de l'ancien sanctuaire (fig. 182). La composition est singulière : les colonnes corinthiennes du jubé portent des arceaux gothiques; une frise Louis XVI est surmontée d'une balustrade flamboyante.

Les travaux de transformation ne furent pas poussés bien loin. En mai 1792, les marguilliers se disaient « affligés des délais » que le « rétablisse-

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 322. — (*b*) Arch. Départ. L.V. Lettre de Paris au Directoire du département, 8 frimaire an II. — (*c*) Bibliothèque de Besançon, dossier Paris.

(1) Lebrun demandait même que l'Etat donnât « la priorité à l'établissement d'une sonnerie qui répondît au besoin de la paroisse et à la grandeur de l'édifice ».

ment » du chœur éprouvait, et « du peu d'espoir » qu'ils gardaient « de le voir prochainement completté »[a]. A la fin de l'année, les démolitions préliminaires n'étaient même pas terminées. Le jubé avait disparu en premier lieu, parce qu'on avait hâte que « de la nef, les fidèles pussent facilement voir le prêtre à l'autel »[b]. Le trône épiscopal, les stalles, les lambris étaient peut-être démontés, mais la clôture du chœur existait encore. Les orgues, installées précédemment sur le jubé, avaient été remontées ailleurs, probablement sur une tribune provisoire, car il ne paraît pas que la galerie décorative proposée par Paris eût été réalisée[c].

La dépense s'élevait à 10.000 l. que la fabrique avait bien du mal à payer. Déjà, l'année précédente, dans une requête aux administrateurs du département[d], les marguilliers avaient avoué leur « embarras » et demandé « l'application aux ouvrages de la paroisse épiscopale » d'une somme de 2.514 l., demeurée « entre les mains du Greffier de la ci-devant Commission nommée par le Roi pour le fait de la Réédification ». Effectivement, la fabrique fut mise en possession de cette somme par arrêté du Directoire départemental, en septembre 1792[e]. Elle ne put cependant pas régler toutes ses dettes avant de disparaître à l'automne de 1793 : l'architecte Paris réclama en vain 1.200 l. d'honoraires [1][f].

Un an avant la Terreur, les « marguilliers en exercice » avaient dressé l'« inventaire général de tous les ornements, argenterie, linge, tapisseries, tapis d'autel, cuivre, étain, buffet, armoire et autres objets appartenant à la fabrique... »[g]. La sacristie était pleine encore de pièces d'orfèvrerie, d'ornements sacrés, de reliquaires, de tapisseries historiées, de tapis de Turquie. Une partie de ces richesses provenait des « paroisses réunies » à la cathédrale. La fabrique comptait sa fortune, à la veille de tout perdre...

## *LA DESTRUCTION DES EMBLÈMES.*

L'architecte Paris se trouvait à Orléans à la fin d'août 1792, quand « l'Assemblée Administrative du Département » prit la délibération suivante :

« Du 28 août 1792, l'an 4e de la Liberté
et la 1ère de l'Egalité.

« L'Assemblée considérant que les armoiries qui existent parmi les décorations extérieures de l'Eglise Episcopale de Ste-Croix d'Orléans, offrent aux yeux des Citoyens autant d'emblèmes de la féodalité qui doivent disparoitre sous le règne de l'Egalité,

---

(*a*) Arch. Départ. L.V. Requête des marguilliers, mai 1792. — (*b*) Dubois. *Notice historique et description de l'Eglise Sainte-Croix*, 1818, p. 14. — (*c*) Inventaire du 4 fructidor an III. Article 7e. (Collection Jarry.) — (*d*) C. 457. Requête des Marguilliers au Directoire du département, 26 déc. 1791. — (*e*) C. 457. Arrêté du 20 sept. 1792. — (*f*) Arch. Départ. L.V. Lettres de Paris, des 22 janvier 1793 et 8 frimaire an II. — (*g*) Manuscrit de la Bibl. d'Orléans, publié par H. Herluison et P. Leroy. (*Notes pour servir à l'histoire de l'Art dans l'Orléanais*, 1900, p. 35.)

(1) Cette dette fut ajoutée à celles que Paris réclamait du département pour ses honoraires des travaux du portail, et l'architecte fut « renvoyé par devant le Directeur général de la liqnidation pour obtenir... son inscription au Grand Livre ». (Cf. *supra*, p. 328.)

« Ouï le Procureur Général Syndic,

« A arrêté que l'architecte de l'Eglise de Ste-Croix sera invité à supprimer ces armoiries, charge ses commissaires de veiller à l'exécution de la présente délibération. » (a)

L'invitation fut portée à l'architecte le jour même, de vive voix. Il répondit, après réflexion, par la note suivante :

« Paris a l'honneur de présenter quelques observations à Monsieur le Procureur Général Sindic du département du Loiret, sur l'ordre verbal qu'il lui a donné hier au sujet des Armes qui sont sur le Portail de l'Eglise de Ste-Croix.

« 1° Il est nécessaire que le Directoire veuille bien expédier un ordre à l'architecte pour faire éfacer ces Armes, sans cela il ne peut opérer : un ordre de Monsieur le Procureur Sindic seroit également bon.

« 2° Faut-il ôter la couronne et les cordons des ordres? Tout cela joue un grand rôle dans la place, et comme c'est un travail absolument à jour, on ne peut simplement l'éfacer comme les fleurs de lys; il faut l'abatre, sauf à y substituer quelque chose dans la suite, au moien de quelques incrustemens, si cela est trop nud.

« 3° Il y a, dans l'arcade à gauche de la principale, les Armes de l'Evêque. Faut-il les éfacer aussi? Elles sont surmontées d'un chapeau épiscopal accompagné de tous ses cordons. Faut-il supprimer chapeau, cordons et Armes?

« 4° Dans l'arcade à droite sont les Armes du Chapitre. Sans doute il faudra les enlever aussi. L'écusson est surmonté d'une couronne d'étoiles pour occuper une place qui corresponde avec le chapeau des Armes de l'Evêque, qui sont dans l'autre arcade.

« Paris prie Monsieur le Procureur Général Sindic de vouloir bien détailler ces objets dans l'ordre qu'il attend pour faire commencer le travail : les dispositions se font en attendant et les ouvriers sont prêts. Il a l'honneur d'assurer Monsieur le Procureur Sindic de son obéissance.

« Orléans, le 29 août 1792. » (b)

Cette note ne marquait aucun enthousiasme, mais assez de bon vouloir et surtout beaucoup de prudence. Le procureur répondit sur-le-champ :

« Je viens de mettre, Monsieur, sous les yeux du Conseil du Département, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et il m'a autorisé à vous confirmer par écrit ce que j'avois eu l'honneur de vous dire de vive voix, d'après une discussion qui avoit eu lieu le matin dans l'Assemblée : ainsi, Monsieur, vous pouvez mettre en œuvre les ouvriers que vous avez eu la précaution d'appeller.

« 1° En faisant effacer les armoiries.

« 2° En faisant ôter les couronnes et les cordons des ordres, sauf à y substituer d'autres ornemens, au moyen de quelques incrustemens, s'ils sont nécessaires pour la décoration.

« 3° En faisant suprimer, dans l'arcade à gauche, les armes de l'Evêque, ainsi que le chapeau qui les surmonte, et les cordons qui les accompagnent.

« 4° En faisant enlever, dans l'arcade à droite, les armes du chapitre avec leurs accessoires.

« Vous savez, Monsieur, que ce travail exige la plus grande célérité, et le conseil n'a pu qu'applaudir aux dispositions que vous avez déjà faites.

« Le Procureur Général Sindic du Département du Loiret
« Le Marsis.

« Orléans, ce 29 août 1792.
« L'an IV de la Liberté. » (c)

Les « emblèmes de la féodalité » eurent bien vite disparu des trois « arcades » du portail. Mais ils subsistèrent provisoirement aux façades de la croisée, aux voûtes du vaisseau, et en bien des endroits où ils faisaient partie intégrante de la construction.

---

(a) « Extrait du procès-verbal des séances de l'Assemblée Administrative du département du Loiret. » (Bibl. de Besançon, dossier Paris.) — (b) Arch. Départ. L.V. — (c) Bibliothèque de Besançon, dossier Paris. — Le brouillon de cette lettre est aux Archives du Loiret, L.V.

L'année suivante, le zèle des autorités orléanaises fut ranimé par les décrets de la Convention. Le 1er août 1793, l'Assemblée annonçait la confiscation de tout édifice privé qui ne serait pas, dans huitaine, dépouillé de ses armoiries Le 4, elle ordonnait d'effacer « les attributs de la royauté » sur les monuments publics de Paris. Ces mesures attirèrent de nouveau l'attention, à Orléans, sur les armoiries de Sainte-Croix, mais la dépense que leur suppression devait occasionner paraissant excessive, le Directoire départemental crut bon d'en référer au Ministre de l'Intérieur :

« Ce 20 août 1793.

« Citoyen,

« Nous vous renvoyons ci-joint copie d'une lettre que nous venons de recevoir du Directoire du district d'Orléans, relativement à la suppression de signes féodaux dont est encore revêtue l'Eglise de Ste-Croix de cette ville.

« Pour faire disparoître toutes les armoiries et autres marques de servitude qui blessent les yeux dans cet Edifice, il sera nécessaire de faire une dépense assés considérable; cet objet est trop important pour que nous prenions sur nous de l'ordonner. Nous vous prions en conséquence, Citoyen, de nous indiquer la caisse sur laquelle vous croirés devoir l'imputer. » (a)

Cette lettre n'eut sans doute pas d'autre réponse que le décret rendu par la Convention, le 14 septembre suivant : les officiers municipaux de toutes les communes de France devaient, « sous peine de destitution », procéder à « la suppression des armoiries et signes de la royauté dans les églises et tous autres monuments publics, dans le courant du mois à compter de la publication du décret ». Les dépenses étaient mises à la charge des départements (b).

C'est alors, selon toute vraisemblance, que fut continuée la besogne entreprise en 1792. On mutila les écussons et attributs royaux des deux façades latérales ; on effaça presque toutes les armoiries enluminées qui décoraient les voûtes ; on fit disparaître du portail tout ce qui figurait la fleur de lis, soit à la cime des gables ou des clochetons, soit dans la dentelle des pendentifs ; on pourchassa l'emblème royal jusque dans les remplages des fenêtres, où il se trouvait dessiné par le caprice des nervures. Ces destructions, opérées à la hâte et par des moyens de fortune, occasionnèrent de notables dégâts. Les fenêtres défoncées restèrent béantes, et les toitures inférieures, détériorées par la chute des matériaux, ne furent point réparées. Divers écrits des années suivantes signalent que le mauvais état de l'édifice avait pour cause « le peu de précaution » qu'on avait mis « à enlever les signes de royauté » (c) (1).

Une lettre adressée par le Directoire du district au Directoire du dépar-

---

(a) Arch. Départ. L.V. Lettre du Directoire Départ. au Ministre de l'Intérieur. — (b) *Collection générale des Lois*... (1789-1814), tome IV. — (c) Arch. Départ. L.V. Pièces diverses de l'an III et de l'an IV.

(1) A l'intérieur de l'église, quelques blasons des voûtes ont échappé à la mutilation : — deux dans le collatéral sud du chœur : les vandales en ont ignoré l'existence au-dessus de la nouvelle sacristie (cf. *supra*, p. 60) ; — deux dans le collatéral nord de la nef : ils furent protégés par un « retranchement » ou magasin, pratiqué dans ce collatéral (cf. *infra*, p. 348) ; — un, enfin, dans la grande nef, à proximité du « ralongement » : il était alors masqué par la maçonnerie du pignon provisoire. Il est à remarquer que les blasons voisins de ce dernier n'ont été que légèrement martelés : on craignit sans doute d'ébranler les voûtes de cette partie de l'église, qui dataient du XVIe siècle, et dont l'état de délabrement donnait alors de l'inquiétude (Cf. rapport de l'architecte Paris, en 1791, *supra*, p. 325.)

tement, en août 1794, pourrait faire supposer qu'à cette époque les destructions ordonnées depuis un an n'étaient pas encore exécutées. Elle prouve, tout au moins, que la besogne n'avait pas été complète :

« Orléans, le 14 août 1794
« L'An 2e de la République Française.

« Citoyens,

« Par votre lettre du 8 août présent mois, vous appellé notre surveillance sur les signes qui retracent la Royauté ou la féodalité et principalement sur ceux qui se trouvent sur l'édifice de Ste-Croix; conformément à votre intention, nous nous sommes empressés de donner les ordres nécessaires à la municipalité d'Orléans, pour qu'elle fasse disparaître ces emblèmes et notamment l'hyérogliphe portant ces mots : *Nec pluribus impar* [a]. Mais nous vous observons, Citoyens, qu'il ne parait pas convenable que les dépenses occasionnées pour la destruction de ces signes soit supportées par la municipalite d'Orléans seulement, attendu que l'édifice dont il s'agit est commun à tout le Département et que ce doit être l'objet d'une dépense générale. Nous vous prions, Citoyens, de nous faire part de la décision que vous croirez devoir prendre à ce sujet.

« Les Administrateurs du Directoire
du district d'Orléans. » [b]

Quelle qu'ait été la solution du cas, on sait que l'œuvre du vandalisme révolutionnaire fut menée à terme « L'hiéroglyphe » disparut : ses lettres et ses chiffres de bronze allèrent rejoindre divers débris dans un magasin de l'église [c] (1). On ne vit plus, dans « l'édifice de Sainte-Croix », d'autre trace de la « servitude » que le fourmillement des « signes » monarchiques qui tapissent les verrières. On n'avait pas le moyen de remplacer tout le vitrage, et l'on ne commit pas l'imprudence de le supprimer : combien serait-il resté de fidèles au culte de la Raison ou de l'Etre Suprême, s'il avait fallu le célébrer dans les courants d'air?

Les emblèmes de la « superstition » ne furent point abolis avec autant de rigueur que ceux de la « féodalité ». Les croix subsistèrent là où elles faisaient corps avec la construction : ainsi à la balustrade du triforium et dans les remplages des fenêtres ou des roses. Mais elles furent abattues des pignons de la croisée et des frontons des portes, effacées dans certains cartouches décoratifs, martelées autour des clefs de voûte où elles accompagnaient les écussons [d]. Enfin la glorieuse croix de cuivre doré, qui étincelait à la pointe de la flèche, fut descendue : on mit à la place une pique, coiffée d'un « Bonnet de la Liberté » en fer blanc [e] (2).

---

(*a*) Voir Album, fig. 76. — (*b*) Arch. Départ. L.V. — (*c*) Cf. *infra*, p. 348. — (*d*) Cf. *supra*, p. 60. — (*e*) Arch. Départ. L.V. Lettres et rapports de l'an V et de l'an X.

(1) Il ne paraît pas que les soleils de bronze, à l'effigie de Louis XIV, aient été descendus. — Aucun document ne relate l'enlèvement, à l'intérieur de l'église, des soleils et des inscriptions qui faisaient pendant à ceux du dehors; mais il est probable que leur disparition date de cette époque.

(2) Ces profanations étaient célébrées par le lyrisme du temps. Les voûtes de la cathédrale, devenue « Temple de l'Etre Suprême », entendirent, le 14 juillet 1794, cet aimable couplet :

Soldats, fondez sur ces prêtres
La baïonnette à la main;
Point de quartier pour ces traîtres
Bourreaux nés du genre humain :
Que leur croix, ce signe antique
De leur superstition,
Soit le manche d'une pique,
Ou serve d'écouvillon!

(Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, 2e partie, tome III, p. 137.

## *LA DÉVASTATION.*

Quand le culte catholique eut été interdit, à l'automne de 1793, les « clubistes », maîtres de la cathédrale, mirent la sacristie au pillage [1], dispersèrent le mobilier, emportèrent les tableaux [2], dépouillèrent le maître-autel de ses appliques de bronze, enlevèrent, pour en faire des armes, toutes les précieuses grilles des chapelles et du chœur [3], remisèrent les lambris et les stalles à l'évêché, où celles-ci servirent à chauffer le gardien pendant deux hivers [4]. La clôture du chœur fut abattue, à la demande, dit-on, du machiniste du théâtre, grand maître des cérémonies républicaines [5].

La cathédrale vit, en 1793, célébrer la Raison, et en 1794 l'Etre Suprême. L'attirail de ces pompes s'y trouvait encore, en août 1795, quand l'administration du district fit procéder à un inventaire de tous les « effets » contenus dans l'édifice [a]. On inscrivit :

« Six chassis garnis de toille sur lesquels sont inscrits les droits de l'homme.
« La grande collonne sur l'autel, en toille peinte en blanc.
« Un faisseau représentant des piques faites en bois, contenant quarante trois bâtons.
« Onze petites flammes tricolores, portantes différentes inscriptions.
« Un vieux train de carosse ayant servi au char lors des fêtes pour promener les déesses de l liberté, n'ayant que trois mauvaises roues...
« Deux chariots à quatre roues en mauvais état, peints en rouge, qu'on a déclarés provenir des réquisitions faites par la Commune.
« La guéritte peinte en rouge, proche la tour en dehors. »

L'église sert de remise au matériel le plus varié. On y voit les engins du « serrurier entrepreneur de la grosse artillerie », des fusils, des centaines de piques, les « roues des échelles du mail », la « mécanique en fer et cuivre qui a servi à percer les tours » [b], enfin :

« Quarente pièces de bois de chesne en bois neuf, ouvragés et taillés, prêtes à poser, que le citoyen Romagnézy a déclaré être un échafault destiné à recevoir la guillotine pour les exécutions, y compris les deux crémaillères et montant d'escalier pour monter à l'échafault. » [6]

---

(*a*) « Inventaire des effets trouvés en l'église Sainte-Croix. 4 fructidor an III. » (Collection Jarry.) — (*b*) Cf. *supra*, p. 286.

(1) Lottin donne des détails sur ce pillage, sur la destruction des reliques et sur la profanation des tombeaux. (*Recherches*... 2e partie, tome II, p. 414.)

(2) On retrouva plusieurs de ces tableaux, quelques années plus tard, dans les dépôts de la ville. (Arch. Départ. T. 19.) Cf. *infra*, p. 369.

(3) Selon les historiens orléanais, le conventionnel Lefiot, chargé « de faire main basse sur tous les fers ouvragés », en aurait détourné une partie à son profit personnel. (Dubois, *Notice historique et description de Sainte-Croix*, p. 14. — De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*. I, p. 257.)

(4) Cf. *supra*, p. 210, note 2.

(5) Cf. De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*. II, p. 82.

(6) Cet échafaud semble n'avoir pas servi. On note, dans l'inventaire, qu'on ignore par qui il a été « fait et commandé », et en marge, qu'on l'a « rendu au citoyen Berthelot, menuisier, en exécution d'un arresté du département... »

On trouve épars, dans les nefs, bien des vestiges des destructions récentes; colonnes de marbre, quartiers de pierre de taille, carreaux de dallage, statues de marbre ou de carton doré, etc. Mais il reste fort peu d'objets ayant servi au culte catholique : on ne signale qu'un pupitre en fer et quelques chandeliers de même métal destinés « au service des morts ». Aux voûtes pendent trois « vieux lustres en perles de cristal » et « onze lustres de cuivre doré or moulu, garnis de leurs cristaux... provenants du château de Châteauneuf »[1].

Deux « retranchemens palissadés » qui se trouvent au bas de la nef, « le long du grand pignon », contiennent « quantité d'effets confondus et dans un désordre extrême ». On y voit les pilastres, balustres, cadres en marbre, de l'ancien jubé ; les cassolettes en bronze et les chapiteaux en plomb, de même provenance ; d'autres chapiteaux de marbre et de pierre ; les bénitiers de marbre ; les lettres et chiffres de bronze qui étaient « autour des deux grands vitraux » de la croisée; plusieurs statues ou bas-reliefs; le « Grand Christ en bois du jubé »; l'aigle du chœur, en bois et bronze; des « cantalabres en bois doré »; des « épitaphes » sur cuivre ou sur marbre; des « pierres sacrées » ; « un tas de plomb provenant des vitraux de l'église »; « le model du clocher en bois »; « le model des tours du temple », contenant divers « plans, desseins et modèles sur papier ».

A l'intérieur du portail on voit, au milieu d'un amas de bois de charpente, quelques colonnes en marbre et chapiteaux en plomb. Dans le « champtier du sculpteur », d'autres colonnes en marbre, de tailles et de teintes diverses; des colonnes en pierre; les « deux grandes figures en pierre blanche sorties du jubé »; deux « pièces de tapisserie, une grande et une petite, à personnages laine et soie ». Quant à la sacristie, elle est encore garnie d'armoires nombreuses, mais vides.

Le « Commissaire de l'administration du district » constata qu'un certain nombre d'objets portés sur un précédent inventaire étaient « de manque ». Mais les « dilapidations » s'expliquaient trop bien : toutes sortes de gens avaient des clefs de l'église. Au cours même de l'inventaire, entre deux vacations, on vola dans l'un des « retranchements ». Le Commissaire fit son possible pour ramasser les diverses clefs, et pourvut au gardiennage du matériel inventorié. Il évinça le citoyen Romagnési qui s'était, de son propre chef, « rendu dépositaire » d'un certain nombre d'objets « dans le temps de la désorganisation de toutes les authorités », et fit choix du citoyen Lambert, « garde-magazin de l'évêché ».

Dans la suite, de nombreux « effets » reconnus en 1795, et quelques œuvres d'art en particulier, devaient disparaître de la cathédrale sans laisser aucune trace de leur destination [2]. Ces prélèvements se firent-ils de façon

---

(1) Ces lustres provenaient du riche mobilier du duc de Penthièvre. Ils étaient en cristal de roche et excitaient l'admiration des connaisseurs. Transportés à Orléans pour servir aux fêtes révolutionnaires, ils etaient destinés à être ensuite vendus au profit de l'Etat. Mais un commerçant de la ville, Jacques Johanet, réussit à faire ajourner cette vente, et les lustres demeurèrent à la cathédrale. (Cf. Abbé Bardin, *Châteauneuf, son origine et ses développements*, 1864, p. 88.)

(2) Ainsi : les deux statues de pierre provenant du jubé, deux des six cassolettes de bronze, les tapisseries, le modèle du clocher.

régulière ou autrement? On l'ignore. Le mobilier de Sainte-Croix n'a plus d'histoire précise entre 1795 et 1816.

## *L'ÉDIFICE A L'ABANDON.*

Affectée au culte de la Raison, puis à celui de l'Etre Suprême, rendue provisoirement au culte catholique en 1796, par application de la loi du 11 prairial an III, transformée en « temple Décadaire » à la fin du Directoire, la cathédrale n'avait rien à gagner à tous ces changements : l'entretien de l'édifice fut aussi mal assuré que la conservation du mobilier.

Les dernières réparations dont on relève la trace furent exécutées en 1790 par Thibault, « architecte », et Dupuis, couvreur. Elles montèrent à 1.231 livres et furent payées par la Municipalité [a].

A la fin de l'année 1792, sur la demande des marguilliers, le « citoyen Thibault, expert », visita les couvertures, les chéneaux, les verrières, et évalua à 10.646 l. le prix des « travaux extrêmement urgents ». Le Directoire départemental en référa au Ministre de l'Intérieur, et fit observer que « l'église de Sainte-Croix, monument précieux », devait être mise « au rang des édifices nationaux », et à ce titre entretenue des deniers de l'Etat. Cette lettre n'obtint pas de réponse et il ne semble pas qu'une instance, faite en mars 1793, ait eu plus de succès [b].

Deux ans plus tard, au moment où « les lois restrictives du culte » furent rapportées, les catholiques orléanais songèrent à demander l'usage de la cathédrale : ils furent arrêtés par l'étendue des frais de réparation et d'entretien, dont on prétendit leur faire supporter la charge [c].

On s'attendait à « voir tomber en ruine ce superbe édifice », quand une heureuse intervention rappela le Directoire départemental au sentiment de sa responsabilité. Le « citoyen Bouchet, ingénieur en chef des travaux publics du département », prit sur lui de proposer aux « administrateurs » une expertise des réparations « les plus absolument indispensables ». Il ne craignit pas de leur écrire :

« Il me sembleroit bien fâcheux que, faute d'un entretien suffisant et fait à propos, nous eussions tous à nous reprocher de concourir aux actes vandaliques exercés contre ce beau monument, en n'arrêtant pas les progrès de destructions qui en seroient infailliblement la suite. » [d]

Un devis fut alors dressé en vue de la réparation des toitures : il montait à plus de 100.000 livres, et l'on estimait que le prix de la restauration des verrières excéderait « de beaucoup cette somme ». Où trouver l'argent nécessaire? Le Directoire du département s'adressa aux autorités gouvernementales : les administrateurs de l'enregistrement, la commission des travaux publics, la commission des revenus nationaux, se récusèrent [e]. Mais

---

(*a*) Arch. Dép. L. V. Pièces diverses. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Ibid.* — (*d*) *Ibid.* Rapport et lettre du 12 thermidor an III. — (*e*) *Ibid.* Pièces diverses.

l'affaire prit un tour curieux à la suite d'une lettre envoyée au Ministre des Finances, en novembre 1795 :

« Il suffira, sans doute, pour vous déterminer, de vous exposer que les réparations à faire à cette Eglise, que l'on considère avec raison comme un des plus beaux monuments des arts, ont été occasionnées par l'enlèvement... des signes de royauté et de féodalité...; que c'est ce motif qui a empêché la municipalité d'Orléans de la rendre aux habitans de cette commune pour y exercer leur culte, et qu'enfin le prix des ouvrages dont il s'agit doit être à la charge de la caisse des revenus nationaux, comme ayant pour objet la conservation d'un monument qui, sous tous les rapports, fait l'ornement de la République. » (a)

La réponse du Ministre nous a été conservée :

« C'est la loi du 11 prairial dernier, relative au rétablissement ou à la célébration des cultes, qui a fait naître l'idée de pourvoir à la réparation de l'Edifice de Sainte-Croix ; trois sections de la commune d'Orléans l'ont demandé aux officiers municipaux pour l'exercice du culte catholique, sous la condition préalable que la couverture et les vitrages, détériorés par suite du peu de précaution qu'on a pris à enlever les signes de Royauté, seroient réparés... » Mais la loi invoquée porte que les édifices seront « rendus dans l'état où ils se trouvent, à la charge de les réparer et entretenir ». Il faut donc que les pétitionnaires assurent eux-mêmes la remise en état de l'édifice. La Nation n'en saurait faire les frais que si elle devait en tirer un revenu... (b)

Le Directoire départemental renouvela sa requête en se défendant d'avoir voulu prendre les intérêts de la religion. Son but, écrit-il le 2 nivôse (23 décembre 1795), est :

« de conserver un Edifice qui, par son travail et son architecture, est regardé à juste titre comme un des plus beaux monumens de la République... »

Et le 5 pluviôse (25 janvier 1796), il insiste :

« Ce monument, chef-d'œuvre d'architecture et l'un des plus beaux ouvrages de l'Ecole française, est sur le point de tomber en ruine. La couverture est dans un tel état que, si l'on diffère de faire les ouvrages dont elle a besoin, il faudra des sommes énormes... Le culte catholique n'y est pas célébré et les sections réunies de la Commune d'Orléans ne se chargeront jamais de le faire réparer pour y établir leurs autels. Ce n'est donc pas, citoyen ministre, comme bâtiment affecté à un usage particulier, que nous vous prions de le considérer, mais comme propriété nationale, comme un ouvrage dont la magnificence atteste la splendeur de la nation qui l'a fait élever... » (c)

Ces arguments venaient à leur heure. On se préoccupait enfin, en haut lieu, de réagir contre la fureur du vandalisme, et de protéger le patrimoine artistique de la France. Les administrateurs du Loiret en eurent la preuve par cette lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 10 germinal an IV (30 mars 1796) :

« D'après l'examen fait, Citoyens, des devis et détails estimatifs des réparations à faire pour la conservation de la ci-devant Eglise de Sainte-Croix d'Orléans, il résulte des renseignemens pris et de la décision du Conseil des Bâtimens Civils, qu'il paroit convenable de conserver ce Monument en l'utilisant de manière que sa conservation ne soit pas onéreuse à la République. Je vous invite en conséquence, Citoyens, à m'envoyer les plans de cet Edifice, avec un état et détail estimatif des réparations auxquelles il est urgent de faire procéder afin d'éviter de nouvelles dégradations, et de joindre à ces pièces une notte indicative des besoins que peut avoir la Commune d'Orléans soit en magasin ou hôpitaux, soit en atteliers ou autres bâtimens de ce genre. Salut et fraternité.

« Le Ministre de l'Intérieur,
« Benezech. » (d)

---

(a) Arch. Dép. L.V. Lettre du Directoire du Département au Ministre des Finances, 5 frimaire an IV. — (b) *Ibid.* Réponse du Ministre. 28 frimaire an IV. — (c) *Ibid.* Lettres du Directoire au Ministre, 2 nivôse et 5 pluviôse an IV. — (d) *Ibid.* Lettre du Ministre de l'Intérieur, 10 germinal an IV.

Le Directoire départemental demanda aussitôt à l'ingénieur Bouchet d'établir les plans réclamés, et d'y ajouter ses « réflexions sur l'usage le plus utile et le plus convenable que l'on pourroit faire de cet édifice... »

Aucun document ne nous instruit de la suite des pourparlers. Mais on sait que, trois mois plus tard, l'idée de transformer la cathédrale en magasin, hôpital ou atelier était abandonnée. On prenait le parti de la rendre au culte, en partageant entre l'Etat et les fidèles les dépenses nécessaires : ce fut l'effet d'un arrêté municipal en date du 3 messidor an IV (21 juin 1796) :

« Considérant que l'église de Sainte-Croix, monument des arts, ne peut pas être assimilée aux autres édifices destinés à l'exercice du culte, quant à la disposition de la loi du 11 prairial, qui met à la charge des citoyens pétitionnaires l'entretien et les réparations desdits édifices, et que les grosses réparations de l'église de Sainte-Croix sont une charge nationale.

« L'Administration municipale arrête :

« L'Edifice de la ci-devant église de Sainte-Croix est mis provisoirement à la disposition des pétitionnaires et autres citoyens qui se réuniroient ultérieurement à eux, à l'effet d'y exercer librement le culte catholique, et d'y tenir concurremment, au besoin, les assemblées ordonnées par la loi ; le tout sous la surveillance des autorités constituées.

« Les pétitionnaires demeureront chargés des frais et réparations nécessaires pour disposer l'intérieur dudit édifice et le rendre propre à l'exercice du culte.

« Il sera fait par l'Administration toutes les diligences nécessaires, et auprès des autorités qu'il appartiendra, pour obtenir que les grosses réparations à la charge du Trésor National soient faites incessamment... » [a]

Il est probable qu'en dépit de ces belles assurances, l'Etat ne s'acquitta pas entièrement de ses devoirs envers ce « monument des arts ». Quand, dans la suite, le « temple dit e Sainte-Croix » dut abriter les « réunions décadaires », l'administration municipale s'effraya du « mauvais état » de ses verrières, du « froid excessif » qu'on y éprouvait, et du « danger » qui en résultait « pour les citoyens, surtout pour les époux, leurs parens et leurs témoins ». On avait déjà bien assez de mal à faire prendre au sérieux les cérémonies des Théophilanthropes ! Il fut décidé que les « réunions décadaires » auraient lieu, durant la mauvaise saison, à l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu, autrement dit « au petit temple dit de l'Hospice d'Humanité » [b].

## *LA DISPARITION DU « BONNET ». (Album, fig. 218.)*

Le dernier incident relaté par les pièces de cette période est l'enlèvement du « Bonnet de la Liberté ». Nous avons vu, en 1793, arborer cet emblème au sommet du clocher [c] : trois ans plus tard, il avait cessé de plaire ! A l'occasion de la fête du 10 août 1796, « l'Administration centrale du Loiret » proclamait : « Les Français n'ont pas brisé la couronne pour y substituer le bonnet sanglant de Marat !... » [d]

Le suspect parut s'offrir lui-même à l'exécution. La tige de fer qui le supportait penchait vers l'est. On s'avisa donc, en janvier 1797, d'envoyer des experts reconnaître si cette inclinaison ne constituait pas une menace

(*a*) Arch. Dép. L. V. Arrêté du 3 messidor an IV. — (*b*) Arrêté municipal du 18 frimaire an VIII (9 déc. 1799), cité par Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, 2e partie, tome IV, p. 274. — (*c*) Cf. *supra*, p. 346. — (*d*) Lottin. *loc. cit.*, p. 79.

pour la sécurité publique. Mais le couvreur Dufeu, qui avait posé le bonnet en 1793, fit valoir que la pique était solidement fixée, et qu'en tout cas le bonnet, « de fer blanc très léger », ne ferait pas grand mal en tombant. Au surplus, l'enlèvement offrirait beaucoup plus de « dangers » que la pose n'en avait comporté : « Il y avait alors au sommet du clocher une croix dont les branches ont servi de points d'appui ; des cordages y ont facilement été attachés... » Bref, ni Dufeu, ni aucun autre couvreur, ne consentait à se charger de l'opération à moins de « quinze cent livres en numéraire » [a].

Peu de temps après cette expertise, survenait le coup d'Etat de fructidor. La réaction jacobine contribua sans doute à sauver temporairement l'emblème menacé. Mais la conspiration reprit à la fin de l'année 1801, après la signature du Concordat. On fit état de ce que la tige de fer avait « acquis une plus grande inclinaison », et bien que les gens de l'art n'y voulussent point reconnaître « une cause prochaine de chute », le bonnet fut enlevé. Mais on prit garde que sa disparition ne pût être interprétée comme une victoire de parti. Il fut remplacé par un symbole qui devait mettre d'accord la plupart des gens : une girouette, peinte en jaune !... Et l'échange ne coûta que 440 livres [b].

---

(*a*) Arch. Dép. L. V. Pièces diverses de l'an V. — (*b*) *Ibid.* Pièces diverses de l'an X.

# CHAPITRE VIII

# L'ACHÈVEMENT

## 1816-1829

I. L'ATTENTE DES FONDS. — II. L'ÉTUDE DES PROJETS. — III. LES TRAVAUX DE RESTAURATION (1816-1822). — IV. LES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT (1822-1829). — V. LE MOBILIER.

## I. — L'ATTENTE DES FONDS.

Après la publication du Concordat, les Orléanais espérèrent de voir bientôt reprendre les travaux de Sainte-Croix. Leur nouvel évêque, Etienne Bernier, était l'un des négociateurs du traité; leur préfet, Jean Maret, était le frère d'un ami de Bonaparte, devenu secrétaire général du Consulat. Au surplus, l'opinion publique s'était montrée si souple dans la bonne ville ! [a] Il y avait eu tant d'applaudissements pour le coup d'Etat

(a) Lottin. *Recherches historiques sur Orléans*, 2e partie, tome IV, *passim*.

de Brumaire, et de telles foules se pressaient dans la cathédrale, à chacun des *Te Deum* chantés pour les succès du régime nouveau !

Nos gens n'étaient pas les seuls qui, d'un bout de la France à l'autre, attendissent de la providence gouvernementale la réparation subite des maux accumulés depuis dix ans. En dépit de beaucoup de démarches, de suppliques, de flatteries [1], ils obtinrent bien peu de choses entre 1800 et 1815 : le chantier du portail demeura fermé, et si le vaisseau de l'église fut l'objet de quelques réparations urgentes [2], son entretien normal ne commença d'être assuré qu'à partir de 1811 [3].

Tous les témoignages attestent que l'édifice avait gravement souffert de son long abandon. Mais ils insistent particulièrement sur les dégradations du portail et des tours. Voici le tableau qu'en fait l'architecte appelé, vers la fin de l'Empire, à diriger les ouvrages de restauration :

« L'eau pénétrait de toute part dans les constructions et s'infiltrait jusque dans les naissances des voûtes ; la seule plate-forme, comprise entre les deux tours, présentait une surface de 160 mètres, déduction du vide de l'ouverture octogone placée au milieu. Trois pieds de terre, sans mortier ni dalles, laissaient pénétrer les eaux dans les murs ; le fer employé avec profusion s'oxidait de toute part, son gonflement fendait toutes les pierres avec d'autant plus de facilité qu'une partie de ces pierres ne sont point posées sur leur lit de carrière et le sont en délit, comme le serait un livre placé sur champ. Ainsi les pyramides, les grandes roses, la galerie placée au-dessus, une partie des vitraux, les escaliers et le dernier étage des tours menaçaient de s'écrouler... » [a]

Il ne suffirait pas de remédier à cet état déplorable. Il faudrait encore, sous peine de voir survenir d'autres dégâts, terminer tout ce que la fatale interruption de 1793 avait laissé d'incomplet aux tours, au portail, et au « ralongement » de la nef. Nous trouvons un aperçu détaillé de ces divers objets dans un rapport dressé, en 1811, par une commission du conseil général de la commune d'Orléans [b]. On y énumère : les voûtes, le dallage, les grilles, le perron du portail ; les impostes ajourées des quatre petites portes de la façade ; les menuiseries des cinq portes intérieures ; la pose des « montants » préparés, avant 1793, pour les deux fenêtres latérales ; « douze grands bas-reliefs à sculpture dans le péristyle et les tours » ; les voûtes des deux nouvelles travées du vaisseau ; les couvertures des bas-côtés, dont « il reste une grande partie des bois », taillés en 1792 ; « la tribune en pierre dans l'église, avec les colonnes qui doivent la supporter » ; le dallage des travées neuves ; enfin « deux grandes statues colossales en marbre, à mettre dans le péristyle, au milieu des tours, dont l'une doit repré-

---

(*a*) Mémoire dressé, en 1830, par l'architecte Pagot. (Collection Jarry.) — (*b*) Arch. Départ. T. 293. « Rapport fait au Conseil Général de la Commune d'Orléans par les membres de sa Commission, sur la demande à faire à Sa Majesté Impériale des fonds nécessaires pour terminer la réédification de l'église de Sainte-Croix de cette ville ». Signé : Septier et Colas de Brouville (1811).

(1) Ces tentatives sont exposées au tome II, 1re partie, chap. IV.

(2) Il paraît qu'on fit en 1803 une « réparation majeure des vitraux, couvertures, voûtes et murs ». (*Notes pour servir à l'Histoire de l'art dans l'Orléanais*, par Herluison et Leroy, 1900, p. 6.) Nous savons seulement, par des pièces sûres, que le préfet ordonna de payer à l' « entrepreneur » Lebrun, en février 1804, 3.109 fr. ; en mai, 211 fr. 60 ; en sept., 4.060 fr. ; en oct. 1805, 6.000 fr., le tout pour réparations faites à Sainte-Croix, et qu'il restait encore, après le dernier versement, plus de 11.000 fr. à payer. (Arch. Départ., 4 K, 3 et 10.)

(3) Une annuité de 3.725 fr. fut consacrée, en 1811, à l'entretien des couvertures, des chéneaux, des vitres. (Allusion relevée dans un devis de 1816. Collection Jarry.)

senter celui qui posa la première pierre de l'édifice et l'autre celui qui l'aura terminé ».

Renseignement pris « des gens qui conduisaient (avant 1793) les détails et les dépenses de cet ouvrage », on croit qu'il suffirait, pour l'achever, d'une somme de 750.000 francs « payable en 6 ans ». On insiste sur l'urgence de l'œuvre :

« S'il est un des plus beaux monuments de la France, sous le rapport de l'architecture, [cet édifice] présente extérieurement aujourd'hui le triste aspect d'un bâtiment presque ruiné avant d'avoir été fini, et qui le sera bientôt si l'on n'achève les travaux indispensables pour en conserver la solidité. »

Il paraît qu'à la suite de ce rapport l'architecte du département, François Pagot, fut chargé d'établir un projet précis, qui reçut l'approbation ministérielle en 1812; mais l'exécution « dut être ajournée, faute de fonds, en 1813 et 1814 » [a].

En 1815, quelques jours après Waterloo, on sut que l'administration impériale avait enfin, au moment de disparaître, ouvert un crédit initial de 40.000 francs « sur le fonds de réserve de 1814. » [b] Louis XVIII ne pouvait faire moins que Napoléon : le préfet du nouveau régime pressa l'architecte, en mars 1816, d'élaborer un « devis estimatif des réparations et constructions les plus urgentes... jusqu'à concurrence de 40.000 fr. » [c] Ce n'était qu'un premier effort : par une suite ininterrompue de largesses, le gouvernement de la Restauration allait mener à bon terme l'œuvre commencée, deux siècles plus tôt, par le fondateur de la dynastie.

## II. — L'ÉTUDE DES PROJETS.

### *LES ARCHITECTES.*

L'architecte du département du Loiret, appelé à diriger l'achèvement de Sainte-Croix, François Pagot, était un Orléanais d'origine, élève de l'Ecole Nationale d'Architecture, et lauréat du Grand Prix. Ses compatriotes le tenaient pour une manière de gloire locale : il eut d'ailleurs le temps, en quarante années, de leur construire un bon nombre d'édifices publics, exemplaires trop fidèles de l'esthétique si froide, si indigente, qu'on affectionnait alors.

Pagot était en faveur à l'évêché d'Orléans, comme à la préfecture. En apprenant que les travaux de la cathédrale lui étaient confiés, l'administrateur provisoire du diocèse, M. Raillon [1], lui écrivait :

---

(*a*) H. de Monteyremar. *Notice historique sur l'église Sainte-Croix*, 1865, p. 114. — (*b*) Lettre du préfet à l'architecte, 28 juin 1815. (Collection Jarry.) — (*c*) Lettre du préfet à l'architecte, 20 mars 1816. (Collection Jarry.)

(1) M. Raillon remplissait les fonctions de « vicaire général capitulaire », par la volonté de Napoléon, le siège épiscopal étant vacant depuis 1810.

« Heureusement, Monsieur, pour la conservation de ce bel édifice, il ne pouvoit être en meilleures mains que les vôtres. J'ai déjà assuré Monsieur l'Administrateur Général des Cultes que nous avions le bonheur de trouver en vous un homme consommé dans la connoissance de son art, et de plus d'une probité rare de notre tems. » [a]

Le titre d'architecte départemental ne conférait pas à Pagot une complète autonomie. Dès 1816, on voit apparaître au chantier de Sainte-Croix l'inspecteur général des Bâtiments civils, Guy de Gisors. Ce haut fonctionnaire est chargé par le ministre de se concerter avec le préfet du Loiret, « à l'effet de dresser un projet général pour l'achèvement de la cathédrale. » [b] Il visite attentivement l'édifice et constate qu'il faut, avant tout, arrêter les dégradations du portail et des tours. Cette ruine, « d'autant plus fâcheuse que la sûreté des passants en est journellement compromise », paraît attribuable à trois causes : à la mauvaise qualité de la pierre ; à l'emploi excessif du fer, servant « de support et d'axe à des ouvrages en pierre trop dégagés et trop fragiles pour résister aux effets destructifs de l'oxide de ce métal » ; à la trop grande légèreté du couronnement des tours : « l'artiste, se laissant aller au désir de produire des ajustemens de la plus grande élégance, a négligé de s'appesantir sur les difficultés qu'il auroit à vaincre pour les exécuter solidement à 300 pieds d'élévation ».

M. de Gisors proposa au ministre de faire examiner par une commission d'architectes « les moyens de consolider cet édifice sans rien changer à son ensemble et à sa décoration ». Mais il fallait trouver des experts « assez instruits et dans la décoration et dans la construction ». Orléans, au dire de Pagot, n'en possédait pas ; et sans doute il parut trop dispendieux d'en faire venir de la capitale : on se contenta donc, pour commencer, des seules lumières de l'architecte départemental.

## *DEVIS DES TRAVAUX URGENTS.*

Dès le mois de mars 1816, nous avons vu le préfet réclamer à Pagot un projet pour l'emploi du crédit de 40.000 francs [c]. Ce projet fut le fruit d'une étude minutieuse. Pagot examine l'édifice dans le plus grand détail, en compagnie de deux « administrateurs de la fabrique », MM. de Tristan et d'Allaines, consigne ses observations dans un rapport au préfet, en date du 27 avril, et établit un devis [d] : on remplacera, pour 460 francs, quelques plombs enlevés pendant la Révolution aux couvertures de l'église et au clocher ; on posera, pour 11.000 francs, des dalles et une toiture sur la « plate-forme » du portail ; le reste du crédit, soit 28.540 francs, servira à restaurer les ornements les plus délabrés des deux tours. Mais ce dernier ouvrage est trop complexe pour faire l'objet d'une estimation détaillée :

« Dans l'examen que Monsieur de Gisors a fait de cet édifice, il a reconnu l'impossibilité de présenter un devis des travaux de restauration ; la nature des dégradations, la variété dans les ornemens, la dificulté des échaffaudages, et la longueur du service dans l'emploi des matériaux lui ont

(*a*) Lettre du 29 nov. 1815. (Collection Jarry.) — (*b*) « Observations sur les travaux qui s'exécutent pour l'achèvement du portail de Sainte-Croix d'Orléans. » (Collection Jarry.) — (*c*) Cf. *supra*, p. 355. — (*d*) Rapport et devis, 27 avril 1816. (Collection Jarry.)

fait juger que les travaux ne pouvoient s'exécuter que par attachement. Néantmoins il conviendroit peut-être, pour obtenir une remise sur les bénéfices des entrepreneurs, de mettre les fournitures en adjudication, pour celles qui sont susceptibles d'être toisées, telles que les fournitures de la pierre et des mortiers approchés à pied d'œuvre... »

Les remarques de Pagot firent adopter, par l'administration, un régime intermédiaire entre l'adjudication pure et simple et le travail « par attachement ». Bien que nous n'ayons le texte complet d'aucun des marchés passés dans la suite, nous savons, par divers documents, qu'on procédait de la manière suivante : les « fournitures » et les « travaux » étaient mis en adjudication pareillement, sur une mise à prix commune, approuvée par le ministre. Le dernier rabais proposé ne constituait pas un forfait, mais servait seulement de base au calcul d'un « rabais proportionnel », dont le taux était plus ou moins élevé selon le succès de l'adjudication. Quand l'ouvrage était achevé, on totalisait les frais de tout genre, constatés par « attachements », et on appliquait à cette somme le « rabais proportionnel ». La déduction ainsi faite assurait à l'Etat, dans le règlement final, sa part ou, comme disait Pagot, sa « remise », sur les « bénéfices » des entrepreneurs.

## *ÉTUDE DES MOYENS DE CONSOLIDATION.* (*Album, fig. 159, 160.*)

Le programme de la première campagne ne présentait aucune difficulté d'ordre technique. Il n'en serait pas de même dans la suite : on n'aurait pas simplement à restituer des motifs, mais à consolider des constructions, dont il faudrait éviter d'altérer l'élégance. Aussi pensa-t-on de nouveau à former un comité d'étude, qui aurait compris les inspecteurs généraux De Gisors et Molinot, et l'architecte Rondelet qui avait « rétablile Panthéon ». Mais « la dépense qu'eût occasionnée le déplacement de trois architectes de la capitale, et la modicité des fonds disponibles », déterminèrent le ministre à déléguer M. de Gisors seul [a].

Celui-ci est à Orléans à la fin de l'année 1817. Il reconnaît la « nécessité de consolider non seulement les constructions légères qui forment la décoration, mais encore les masses principales, qui, primitivement mal conçues et mal exécutées, ont beaucoup souffert du séjour des eaux qui les ont pénétrées jusqu'à la naissance des grands arcs placés au-dessus des grandes rosaces ». Cependant il se contente d'examiner le mal et, comme après sa première visite, il laisse à l'architecte départemental le soin d'étudier et de proposer les remèdes [b].

Pagot propose en effet : l'établissement d'arcs-doubleaux sous les tours, pour soutenir les « voussoirs des pendentifs » ; la restauration ou plutôt la reconstruction de la grande galerie de la façade, dont les colonnes et les lobes sont rongés par les eaux d'infiltration et fracturés par l'oxydation des chaînages ; la réfection des têtes de contreforts et des grandes roses, pareillement ruinées ; la construction, au dedans de l'étage supérieur des

(*a*) Lettres échangées entre Pagot et le préfet. (Collection Jarry.) — (*b*) Rapport de Pagot à « Monsieur de Gisors, inspecteur général », 1817. (Collection Jarry.)

tours, d'une sorte de couronne auxiliaire en bois, ou « cerche de charpente » :

« Vous avez reconnu, Monsieur, écrit Pagot dans son rapport à l'inspecteur général, que le dernier étage des tours peut être considéré comme une corbeille ouverte de toute part et qui n'est point en harmonie avec les étages inférieurs. Les vices de construction dans les masses principales et les effets qui en sont résultés, ont porté M. Paris à diminuer de moitié le poids des constructions projettées; il devoit y avoir huit figures de saints au lieu de quatre qui existent, et seulement trois arcades au lieu de sept entre les piliers ornés de colonnes qui supportent ces figures. Il résulte, disons-nous, de la disposition nouvelle, un effet si désagréable, que vous avez jugé nécessaire de proposer la construction d'une cerche; je la propose en charpente recouverte de plomb... huit points seuls présentent de la solidité pour asseoir des extrémités de poutres, mais pas assez de surface ni de possibilité d'y construire en pierre. La cerche formeroit une galerie et ne seroit ouverte que par trois arcades dans son milieu... » [a]

Critiquée par les gens de l'art, la légèreté du dernier étage enchantait, au contraire, le bon public orléanais. Romantique avant les esthètes, ou resté fidèle inconsciemment au vieil esprit du Moyen Age, le populaire s'étonnait que cette dentelle de pierre, si hardiment découpée, n'eût pas les suffrages de tous.

L'excuse des architectes était de chercher avant tout la solidité. Mais il y avait divers moyens de l'obtenir, et ceux que Pagot proposait ne furent pas du goût de M. de Gisors :

« Toutes constructions, écrivait l'inspecteur, qui ne seraient pas en contact direct avec [les] meneaux, ne les secoureraient nullement. De plus, comment pourrait-on adapter solidement et proprement, à des constructions en pierre, des constructions en bois recouvertes en plomb, qui d'ailleurs, je le répète, ne seraient d'aucun secours pour celles qu'il importe de consolider ? Il me semble qu'on y réussirait en formant des niches symétriquement placées entre deux arcades, tellement que les sept existantes seraient réduites à quatre, et que les trois autres formeraient des piédroits solides, quoique dégagés par les niches à adapter d'un pilier à l'autre... Au-dessus des arcades des niches on établirait intérieurement une enrayure en fer, portant des fermes ajustées de manière à former un comble circulaire à recouvrir d'une calotte en cuivre. » [b]

Le procédé de M. de Gisors fut effectivement préféré, après avis favorable du Conseil des Bâtiments civils. Seulement, dans le plan définitif, au lieu de faire alterner les « niches » de remplissage et les « arcades » à jour, on groupa les premières par quatre autour des piliers d'angle, et les secondes par trois au milieu de chaque face des tours. De la sorte, les pleins et les vides de cet étage se trouvèrent à l'aplomb de ceux des parties inférieures : disposition à la fois plus solide et plus élégante.

Le Conseil des Bâtiments eût à statuer encore sur les autres propositions de Pagot. Il approuva le projet de restauration des contreforts, des roses et de la grande galerie [c]. La structure de celle-ci serait améliorée :

« ... Reconstruire en pierre de Châteaulandon les piliers des galeries qui ne sont pas susceptibles de réparations, en donnant aux dosserets qui sont derrière eux une plus grande largeur et un peu plus de saillie, et en refaisant, par assises d'un seul morceau chacune, ces piliers qui ne se composent présentement que de fuseaux de pierre posées en délit et accolées les unes aux autres sans liaison. » [d]

Mais Pagot n'eut pas gain de cause pour les arcs-doubleaux qu'il deman-

---

(*a*) Rapport cité. — (*b*) « Extrait du rapport fait à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, le 30 mars 1818, par M. Gisors. » (Collection Jarry.) — (*c*) Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Loiret, 20 oct. 1818. (Collection Jarry.) — (*d*) Proposition de Pagot rapportée par M. de Gisors. (Rapport du 30 mars 1818.)

dait d'établir sous les tours, et dont l'exécution eût occasionné une dépense de 84.000 francs :

« Quant à ce qui concerne les moyens indiqués pour fortifier la partie inférieure des tours, le conseil a reconnu que l'on pouvait s'en rapporter au système de construction pour la solidité, et que les porte-à-faux, ou plutôt les encorbellemens, que présentent les pendentifs, ne doivent pas inspirer de craintes; que l'on peut se dispenser des arcs-doubleaux additionnels et se contenter de remplacer les pierres dégradées des pendentifs, en les enlevant avec soin pour ne pas ébranler la masse, ce qui demanderait que l'on ne remît les morceaux que successivement et assise par assise. » [a]

## *LES PLANS D'ACHÈVEMENT.*

Le plus délicat de l'entreprise, la réparation des dégâts, se termine en 1822. De 1822 à 1829, on travaille à l'achèvement de l'intérieur du portail et du « ralongement » de la nef. Comme précédemment, les projets dressés par Pagot ne sont exécutés qu'après approbation des inspecteurs généraux et du Conseil des Bâtiments civils.

Quelques-uns de ces projets exigèrent de l'architecte une étude approfondie et un effort vraiment personnel : ainsi le pavement du péristyle, les huisseries des portes intérieures, les grilles des portes extérieures, la tribune de l'orgue, etc. Un lot de plans, d'esquisses et de rendus, récemment retrouvé [b], prouve à la fois le labeur de Pagot et son inexpérience. Il était loin, plus loin encore que Trouard ou Paris, de saisir le véritable esprit de la décoration ogivale.

Cependant la plupart des ouvrages ne donnèrent pas lieu à tant de recherches : les constructions antérieures servirent de guides Il suffit d'inventer les moyens de réalisation, en particulier les combinaisons d'échafaudages. Ces derniers furent, paraît-il, exécutés avec beaucoup d'adresse et d'économie :

« Les seuls échafaudages établis pour la construction des grandes voûtes de l'église [c], dont la nef a 42 pieds de largeur, avaient coûté près de 100.000 francs. On les vendit au commencement de la révolution. L'architecte actuel les remplaça par des échafaudages dont la dépense ne s'éleva pas à 20.000 francs. Peut-être se décidera-t-il à les publier; l'approbation que plusieurs personnes de mérite ont donnée aux moyens qu'il a employés doivent l'y encourager. » [d] (1)

L'achèvement de la cathédrale aurait été bien facilité, si l'on avait pu consulter les plans dressés à cet effet au XVIIIe siècle. Mais nous savons le sort qu'avait eu la précieuse collection [e]. Cependant Pagot eut à sa disposition quelques épaves, « empruntées à la préfecture » (2), qui sont aujourd'hui introuvables : un « plan du portail lavé en rouge », une « face extérieure

---

(*a*) Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Loiret, 20 oct. 1818. (Collection Jarry.) — (*b*) Nouvelle collection de plans de Sainte-Croix. (Arch. Départ. du Loiret.) — (*c*) Cf. *supra*, p. 326. — (*d*) Rapport anonyme de 1826. (Collection Jarry.) — (*e*) Cf. *supra*, p. 327.

(1) Dans son *Histoire de la Ville d'Orléans*, 1830 (p. 499, note), Vergnaud-Romagnési écrit : « Nous avons eu lieu de nous convaincre personnellement que des échafauds construits suivant l'ancien mode pour faire une étendue déterminée des voûtes, avaient coûté 150 000 liv de charpente et 50.000 liv. de ferrure, en 1790 ; et qu'en prenant cette somme pour base de celle nécessitée pour les voûtes à faire en dernier lieu, il eût fallu 120 000 liv. environ pour les échafauds seulement, tandis qu'ils n'entrent dans la dépense que pour 22.000 francs. »

(2) Le dépôt des Archives Départementales était dans l'hôtel de la préfecture.

de la moitié du portail par le soubassement seulement », une « élévation intérieure de deux arcs-doubleaux », des « détails de différents échaffaudages », un « dessin des stalles » [a]. Enfin il put s'inspirer, pour son projet de portes [b], d'une coupe ancienne du portail de Trouard qui est restée jointe à ses propres plans (fig. 142) : on ne sait, d'ailleurs, d'où lui vint ce remarquable document [1].

## *LE « MODÈLE » DE DIOT. (Album, fig. 185.)*

Pagot s'est servi d'une pièce curieuse, qu'il a décorée du nom de « modèle ». C'est une reproduction en plâtre du portail et des tours, de 0m,59 de hauteur sur 0m,37 de largeur, patiemment exécutée, au commencement de la Révolution, par un dessinateur du chantier de Sainte-Croix, Charles Diot [2]. Devenu maître de dessin, restaurateur de tableaux et brocanteur, Diot avait gardé son « modèle » : Pagot en proposa l'acquisition au préfet, par lettre du 15 juillet 1816 :

« Dans un moment où l'on s'occupe de la restauration et de l'achèvement du portail de Ste Croix, ne conviendroit-il pas de faire l'acquisition d'un modèle en plâtre très-précieux et fait avec le plus grand soin, sur une échelle de une ligne par pied, par un dessinateur anciennement attaché à la construction de ce portail. La facilité que présente ce modèle d'examiner les parties qui ont besoin de réparations et d'en saisir l'ensemble, m'engage à vous proposer de faire l'acquisition de ce modèle qui a coûté trois années entières de travail à son auteur, qui le céderoit moyennant 1.200 francs. M. Gisors, qui l'a examiné, a saisi tout l'avantage de se procurer ce modele unique et qui sera d'une très grande utilité. Il seroit déposé à la Préfecture, et vous-même, Monsieur le Préfet, trouveriez très avantageux de juger de la justesse des demandes qui vous seront faites pendant la durée des constructions. » [c]

Le préfet et le ministre entrèrent dans les vues de l'architecte, et le modèle, payé 1.200 francs, fut transporté à la préfecture [d]. Là, il put aider les autorités administratives à comprendre les devis et les mémoires qui leur étaient soumis. Mais servit-il à l'élaboration des plans ? Il n'avait ni les dimensions, ni l'exactitude d'une véritable maquette, et ne pouvait guère apprendre aux architectes qu'une seule chose : la forme des ornements emblématiques détruits par la Révolution.

Pour nous, ce modèle ne manque point d'intérêt. Il restitue l'aspect des tours avant les retouches qui en ont alourdi le sommet, et permet d'apprécier l'effet primitif des couronnes ou « corbeilles ». Il prouve, quant au reste, la fidélité de la plupart des restaurations opérées par Pagot. Enfin il conserve les traits de divers motifs supprimés ou altérés au cours du XIXe siècle.

---

(*a*) Bordéreau joint aux pièces de 1816. (Collection Jarry.) — (*b*) Cf. *infra*, p. 367. — (*c*) Lettre de Pagot au préfet. Minute datée du 15 juillet 1816. (Collection Jarry.) — (*d*) Correspondance de Pagot, 1816. (Collection Jarry.)

(1) Le dallage des collatéraux de la nef porte, tracées au burin, quelques grandes épures figurant soit des détails de la décoration des tours, soit des remplages des fenêtres, à la grandeur d'exécution. On est tenté d'attribuer ces épures à l'époque de Pagot, mais il n'est pas impossible qu'elles aient été exécutées plus tôt, au cours des derniers travaux du XVIIIe siècle.

(2) La pièce est aujourd'hui au Musée Jeanne-d'Arc, à Orléans. Elle porte, sur le socle, cette inscription : « Fait en plâtre par Charles Diot sur une échelle d'une ligne pour pied, commencé le 17 octobre 1790 et fini le 17 avril 1793. ».

Remarquons l'absence, aux quatre petites portes de la façade, de ces impostes découpées qui figuraient sur tous les projets du XVIIIe siècle, dont un mémoire de 1811 faisait encore mention [a], et que Pagot ne devait point réaliser. Si Diot a omis ces ornements, c'est peut-être qu'il se bornait à représenter l'état de l'édifice entre 1790 et 1793 [1]; mais il est possible aussi que la simplification des portes eût été déjà résolue par l'architecte Paris.

## III. — LES TRAVAUX DE RESTAURATION (1816-1822).

### *LA DIRECTION DE L'ŒUVRE.*

Avant l'ouverture de la première campagne, Pagot demanda que la direction des travaux fût assurée par « un bureau composé d'un architecte, d'un inspecteur et d'un dessinateur » [b].

On sait que le ministre accorda tout au moins un inspecteur. Cet employé, souvent appelé « piqueur », eut charge de « prendre les attachemens » jour par jour, et de les faire signer « contradictoirement » par l'entrepreneur et l'architecte. Il reçut un traitement de 1.000 francs par an. L'office fut rempli successivement par les sieurs Thuillier, Jullien et Prévost.

L'architecte s'acquitte de sa propre tâche avec beaucoup d'activité. Sa correspondance et ses rapports nous le montrent fort assidu à surveiller, stimuler, vérifier. Il délivre aux entrepreneurs les « certificats pour acomptes». Il fait connaître au préfet, chaque trimestre, le degré d'avancement des ouvrages, par des « états de situation » [c]. Son zèle et ses talents sont appréciés : « Le Ministre me charge, lui écrit le préfet, de vous donner des éloges sur la manière dont vous avez exécuté les vues du Conseil des Bâtimens » [d] [2].

Les bureaux de la préfecture formèrent sans doute un dossier de toutes les pièces fournies par l'architecte, mais ce dossier demeure aujourd'hui introuvable. Par bonheur, les minutes de Pagot et les documents dont il fut lui-même le destinataire, ont été mieux conservés [e] : en les réunissant aux plans et dessins cités plus haut, on parvient à suivre d'assez près les travaux exécutés de 1816 à 1829, jusqu'au complet achèvement de la cathédrale. Ces travaux donnèrent lieu à plusieurs adjudications successives [3], dont les quatre premières, les plus importantes, sont particulièrement bien connues.

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 354. — (*b*) Rapport du 27 avril 1816. (Collection Jarry.) — (*c*) Dossiers de Pagot. (Collection Jarry.) — (*d*) Lettre du préfet, 21 janv. 1823. (Collection Jarry.) — (*e*) Collection Jarry.

(1) Sur les flancs du portail, les fenêtres sont représentées telles qu'on les voyait à cette époque : leurs remplissages ne sont pas montés.

(2) Les honoraires de Pagot sont calculés sur le pied du vingtième du montant des dépenses.

(3) Dans les conditions exposées plus haut, p. 357.

*PREMIÈRE ADJUDICATION (1816). (Album, fig. 185, 200.)*

Les travaux de première nécessité, dont nous avons vu préparer le devis, furent mis au rabais à la fin d'août 1816 et adjugés, pour 38.000 francs, au sieur Dubois, entrepreneur de bâtiments à Orléans [a].

L'œuvre, exécutée en 1816 et 1817, consista :

A réparer l'étage supérieur des tours : dalles de grès remplacées, joints refaits en « mastic d'Hil », dentelures des arceaux supprimées à cause de leur état de ruine ;

A rétablir, en pierre de Malveau[1], la plupart des appuis ajourés du second étage, ainsi que les pyramides des tourelles d'angle ;

A refaire, en pierre de Château-Landon, une partie des meneaux des fenêtres, au premier étage ; à incruster quelques pierres de Malveau dans les cages d'escaliers ; à remettre des « croix gothiques » au-dessus des niches de saints ;

A enlever la « couche de terre » qui garnissait la grande plate-forme ; à revêtir celle-ci de belles dalles de Château-Landon ; à couvrir l'ouverture octogonale du milieu par une coupole en cuivre, avec charpente en bois « suivant le système de Philibert Delorme » ;

A supprimer, autour de la plate-forme, vingt-quatre petites « pyramides » qui accompagnaient les « frontons » des contreforts. Traversées par des tiges de fer, ces pyramides tombaient en éclats. Elles furent remplacées par des « amortissements » en forme de feuillages ;

A refaire, en pierre de Château-Landon, le tiers de la crête du portail, dans l'intervalle des deux « frontons » du milieu ;

A remettre en bon état les chéneaux ou « dalles » tout autour de l'église.

En somme, la première campagne eut pour objet la restauration des parties supérieures de l'édifice, dégradées par les infiltrations d'eau, l'oxydation des chaînages, les gelées. On constata que la pierre d'Apremont avait particulièrement souffert : on lui substitua tantôt celle de Malveau, semblable de grain et de teinte, mais beaucoup plus solide, tantôt celle de Château-Landon, fine, dure et blanche comme marbre, la plus belle pierre de la contrée. On se fit autoriser par le ministre à prendre aux célèbres carrières, d'où les blocs étaient transportés à Orléans par voie d'eau.

A la fin de l'année 1817, il se trouva que les dépenses de l'entrepreneur dépassaient d'environ 2.000 francs le montant de l'adjudication [b]. L'administration d'alors n'était pas blasée sur les surprises de ce genre, et le préfet écrivit à l'architecte :

« Je regrette que vous ayez non seulement dépassé le montant du devis approuvé par le ministre, mais encore que vous ne vous soyez pas assujetti aux allocations de fonds : [2] car je ne pourrai faire payer qu'avec les fonds mis à ma disposition pour les travaux dont il s'agit. » [c]

---

(*a*) Devis, mémoires et pièces diverses. (Collection Jarry.) — (*b*) Cf. *supra*, p. 357. — (*c*) Lettre du préfet, 11 févr. 1818. (Collection Jarry.)

(1) Carrière des environs de Nevers, fournissant une pierre analogue à celle des Châtelets, qu'on employait au XVIIIe siècle.

(2) Avec les honoraires de l'architecte et le traitement de l'inspecteur, le crédit originel de 40.000 l. était largement dépassé.

Mais le ministre de l'Intérieur trouva une solution. Il laissa à la charge de l'entrepreneur les « matériaux par lui approvisionnés et non employés », et arrêta le « prix net » des travaux, déduction faite du « rabais proportionnel », à la somme de 38.020 fr. 71 [a].

## *DEUXIÈME ADJUDICATION (1818) (Album, fig. 186.)*

En septembre 1818, Dubois se porta encore adjudicataire de la seconde tranche des travaux, pour la somme de 28.700 francs [b].

Le principal objet était la restauration, ou mieux la « reconstruction presque totale » de la « galerie » du portail (fig. 186). Il avait déjà fallu, en 1817, soulager la claire-voie et même le mur de fond de la galerie, par des « chevalements », tant la ruine paraissait menaçante.

Pagot apporta tous ses soins à cette délicate restauration qu'il n'avait entreprise « qu'en tremblant » :

« Il s'agissait de reprendre en sous-œuvre une grande galerie dont les piliers délicats ne devaient leur solidité qu'aux axes métalliques qui les traversaient... Il supprima tous les fers, non seulement aux pierres posées par assises horizontales, mais encore à celles dont les joints sont dans une direction quelconque par rapport à l'horison... et les remplaça par des axes en bois de chêne bien bouillis dans l'huile et recouverts ensuite d'un excellent mastic. » [c]

Cependant les chapiteaux furent assujettis aux colonnes par des goujons de fer, revêtus de feuilles de cuivre.

On refit les principaux supports, qui, primitivement, étaient formés de trois colonnes en faisceau, sans lien entre elles. Ce furent des piliers de même profil, mais compacts, et montés par assises. Le Malveau et le Château-Landon remplacèrent partout l'Apremont.

L'entrepreneur eut à faire une revision nouvelle des chéneaux ou « dalles » de l'église. Il répara les joints en « mortier de ciment et en mastic de d'Hil », remplaça les pierres dégradées, mais fit une hécatombe de vieilles gargouilles...

A la fin des travaux, en 1820, les comptes furent arrêtés à la somme de 27.433 francs, qui faisait une légère économie sur le prix de l'adjudication [d].

## *TROISIEME AJUDICATION (1820) (Album, fig. 187, 188.)*

En mai 1820, une troisième adjudication fut souscrite par le sieur Pothier, entrepreneur de travaux publics à Orléans, gendre de Dubois. Elle consistait, pour une somme bien plus élevée que les précédentes, 77.100 francs, à terminer la restauration extérieure du portail et des tours [e].

On revint aux tours afin d'exécuter, à leur sommet, les travaux de

---

(*a*) Lettre du ministre, 29 avril 1818. (Collection Jarry.) — (*b*) Devis, mémoires et pièces diverses. (Collection Jarry). — (*c*) Rapport sans date, dans les dossiers de Pagot. (Collection Jarry.) — (*d*) Cf. *supra*, p. 357. — (*e*) Devis, mémoires et pièces diverses. (Collection Jarry).

consolidation dont nous avons raconté l'étude [a]. A chacun des angles, sur les côtés des massifs, quatre arceaux furent aveuglés par des placages en forme de « niches ». On voulut monter ces placages avec des pièces monolithes, mais le Conseil des Bâtiments civils fit préférer des assises enclavant et soulageant les meneaux (fig. 188). On y employa de la pierre de Malveau et de Mynier [1]. Sous les cintres, on refit en pierre de Château-Landon les pendentifs supprimés en 1817 [b]. Enfin l'étage fut recouvert d'une coupole très aplatie, en fer et cuivre (fig. 187) [2].

Quelques incrustations de pièces neuves complétèrent la restauration des autres étages, principalement des cages d'escaliers. Plus bas, on acheva de rétablir la crête de la grande plate-forme en pierre de Château-Landon. Plusieurs des grandes roses menaçant ruine, on refit, en pierre de Château-Landon, les remplissages des trois de la façade et de celle du midi. La rose centrale de la façade ne garda point son dessin particulier, mais prit le même que ses deux voisines. On rebâtit en pierre de Malveau les hautes cimes des contreforts, et on leur restitua les amortissements en forme de croix que la Révolution avait abattus.

En outre, la cathédrale recouvra ses plus notables emblèmes. Au grand portail, le sculpteur Romagnési refit les armes royales [3], dont il n'était resté que les deux anges porteurs, œuvre charmante de Pajou [c]. Aux deux roses de la croisée, furent rétablies les lettres de la devise : *Nec pluribus impar*. Mais comme il manquait deux chiffres de la date, on se trompa en essayant de la restituer : il fallait 1679 et non 1706 [d]. Enfin, au sommet de la flèche, la croix reprit sa place d'honneur.

Le 11 juin 1822, l'architecte écrivait à M. de Riccé, préfet du Loiret :

« M. le Vicomte. Le clocher de l'Eglise cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans était, avant la Révolution, surmonté d'une croix, qui a été remplacée par un bonnet, ensuite par une girouette. Vous avez jugé convenable, M. le Vicomte, de faire replacer sur une Eglise qui porte le nom de Sainte-Croix le signe religieux le plus convenable ; je me suis en conséquence occupé du rétablissement d'une grande croix ornée de fleurs de lys qui, suivant les mémoires ci-joints, a donné lieu à une dépense de 1.024 fr. 39. » [e]

C'était une croix en fer et bois, recouverte de cuivre doré. Elle reposait sur l'ancienne boule de cuivre, dont l'éclat fut ravivé.

A la fin des travaux, les comptes furent arrêtés [4] à la somme de 75.526 francs. On avait, pour la seconde fois, réalisé une légère économie.

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 358. — (*b*) Cf. *supra*, p. 362. — (*c*) Cf. *supra*, p. 280. — (*d*) Cf. *supra*, p. 139, note. — (*e*) Lettre du 11 juin 1822 (minute). (Collection Jarry.)

(1) *Mynier* est peut-être écrit pour *Migné*. (Cf. *supra*, p. 323.)

(2) La transformation de l'étage supérieur des tours souleva de nombreuses critiques. — Vergnaud-Romagnési écrivait en 1830 : « Nous partageons l'opinion de beaucoup d'artistes qui ont vu avec bien du regret s'élever, en 1821, des murs intérieurs aux quatre angles du dernier ordre des tours. Ces murs interceptent le jour... » (*Histoire de la ville d'Orléans*, p. 499.) — Les auteurs du XIXe siècle sont tous du même avis. (Cf. De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, t. II, p. 83.)

(3) L'esquisse de cette restitution est conservée. (Nouvelle collection de plans de Sainte-Croix. Arch. Dép.)

(4) Toujours d'après le procédé exposé ci-dessus, p. 357.

## IV. — LES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT (1822-1829).

*QUATRIÈME ADJUDICATION (1822) (Album, fig. 190, 194, 195.)*

De 1816 à 1822, on n'avait guère fait autre chose que de réparer les dégâts subis par l'édifice au cours des vingt-cinq années précédentes. Une somme de près de 150.000 francs avait été absorbée par de simples travaux de restauration.

Mais le gouvernement des Bourbons était résolu à mener à bonne fin l'œuvre d'Henri IV. On allait maintenant reprendre les travaux de construction, suspendus à l'automne de 1792, et terminer les deux parties de la cathédrale qui étaient demeurées incomplètes : l'intérieur du portail et le « ralongement » de la nef.

D'ailleurs, l'état du « ralongement » appelait des soins rapides :

« Les murs et les piliers sont élevés, mais, exposés à toutes les intempéries, ils se détériorent tous les jours, les joints s'ouvrent, les pierres se fendent, et chaque année accroit sensiblement la dépense... La toiture du comble de la grande nef a bien été prolongée jusqu'au portail, mais comme les côtés sont ouverts dans une hauteur de plus de cent pieds, le vent et la pluie pénètrent de toute part... On avait taillé les charpentes des toits qui devaient couvrir les voûtes (des basses nefs) ; elles ont été vendues en 1793... » [a]

La date citée n'est pas tout à fait exacte : on sait qu'en 1795 les bois de charpente étaient en dépôt sous les tours [b], et qu'ils s'y trouvaient encore en 1811 [c]. Mais un document de 1816 signale la vente, à des particuliers, de bois qui paraissent bien être ceux de 1795 et de 1811, ou du moins ce qu'il en restait [d].

Une large tranche des travaux d'achèvement fit l'objet, en juin 1822, de la quatrième adjudication, prise, comme la précédente, par le sieur Pothier, pour la somme de 178.660 francs [e]. Mais Pothier étant décédé quelques semaines plus tard, ce fut son beau-père, Dubois, qui poursuivit l'exécution du marché [f].

On construisit d'abord les voûtes de la grande nef dont les arcs-doubleaux attendaient depuis 1792 [g]. Les croisées d'ogives furent en pierre de Malveau ; les quartiers en moellons de Bourré, comme dans tout le reste de l'église. Les remplissages des fenêtres et les claires-voies du triforium furent montés, les premiers en pierre de Château-Landon, les secondes en pierre d'Apremont. Au pignon de la nef, la rose reçut un remplissage en pierre de Donzy [1], dont le dessin répéta celui des roses extérieures.

En même temps on posait les toitures et les voûtes des collatéraux. Les ogives des voûtes furent en pierre de Malveau et les quartiers en Bourré. Les fenêtres, achevées avant 1793, n'eurent besoin que de réparations.

Sous le portail, on fit trois grandes voûtes « à triple arête », avec un luxe de liernes et de clefs. Toutes les nervures furent en pierre de

(a) Extraits des rapports de l'architecte. (Collection Jarry.) — (b) Inventaire du 4 fructidor an III. (Collection Jarry.) — (c) Cf. *supra*, p. 354. — (d) Lettre de l'entrepreneur Dubois à Pagot (1816). (Collection Jarry.) — (e) Devis, mémoires et pièces diverses. (Collection Jarry.) — (f) Cf. *supra*, 1re et 2e adjudications. — (g) Cf. *supra*, p. 326.

(1) Près de Cosne, dans la vallée du Nohain.

Donzy et les remplissages en Bourré. Les clefs reçurent une décoration singulière : on y scella des « croix fleurdelysées en fer fondu » [1], peintes dans le ton de pierre.

Au premier étage des tours, les fenêtres furent garnies de « lames » de fer, afin de « garantir de la pluie le dessus des nouvelles voûtes du portail ».

Enfin, dans la nef, les fenêtres des nouvelles travées furent vitrées en losanges blancs, à lisérés violets : on paya 8 fr. 50 le mètre carré de verre blanc monté en plomb, et 30 fr. 55 le mètre carré de verre de couleur.

Il est à noter qu'on prit la peine de badigeonner « toutes les nouvelles constructions pour les mettre en harmonie de couleur avec les anciennes ». Particulièrement utile au dedans de l'église, cette précaution avait été observée déjà dans les réparations extérieures. L'enduit employé contenait de la cendre et de l'alun.

La dépense de la quatrième adjudication, arrêtée le 30 décembre 1826, s'éleva à la somme de 147.771 francs [a]. Cette fois, on avait réalisé une économie de plus du sixième.

## *LES DERNIÈRES ŒUVRES (1827-1829) (Album, fig. 189-200.)*

Les dossiers des travaux postérieurs à 1826 n'ont pas été conservés comme ceux des campagnes précédentes. Pour faire l'historique de cette période, nous ne disposons que des renseignements fournis par l'œuvre elle-même, ou de quelques rares documents sauvés de la dispersion.

Pagot eut à restaurer l'arcade d'entrée de l'église, dans le mur de refend qui sépare le portail de la grande nef. Il a lui-même décrit l'état dans lequel il trouva cette arcade, construite par Trouard entre 1768 et 1774 :

« Les jambages de l'arcade... étoient autrefois vides, on y avoit ménagé deux escaliers qui devoient monter au Jubé. La masse énorme de pierre placée au-dessus de cette arcade, en faisant fendre ces piliers, donna de l'inquiétude pour leur conservation, et l'on résolut de supprimer les escaliers et de les remplir de maçonnerie, ce qui n'a pas empêché que les colonnes engagées, les archivoltes de cette arcade, ne se soient brisées. Un tassement général a occasionné que les deux demi-piliers engagés à droite et à gauche du portail se soient aussi fendus de toute part. Ces restaurations ne peuvent se faire qu'avec beaucoup de précaution afin d'éviter un déchirement considérable... » [b]

L'arcade fut diminuée de largeur. Les jambages, dilatés, acquirent assez de résistance pour qu'on pût dégager l'un des escaliers (fig. 192). La décoration de la porte se composa simplement d'un encadrement mouluré, bordé de deux colonnes et d'une archivolte.

Une tribune fut construite à l'entrée de la nef. Elle eut une façade en pierre, à deux faisceaux de colonnes et à trois arcs inégaux (fig. 192 et 196).

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 357. — (*b*) Rapport de Pagot (1821). (Collection Jarry.)

(1) Les 24 croix, fondues à Nevers, coûtèrent 776 fr. 25.

La balustrade, placée au même niveau que celle du triforium, fut aussi du même dessin [1].

Les nouvelles travées de la nef eurent un dallage en pierre blanche et lave de Volvic, qui continua l'échiquier du reste de l'église. Sous le péristyle, Pagot aurait voulu déployer un beau tapis de mosaïque, figurant les emblèmes royaux. Il dut se contenter d'un pavement beaucoup plus simple, blanc et noir, à larges bandes et champs losangés. Un perron monumental se développa sur le parvis, dans toute la largeur de la façade (fig. 192).

Sur les côtés du portail, les grandes fenêtres reçurent leurs remplissages à réseaux compliqués (fig. 191), qui attendaient à pied d'œuvre depuis si longtemps [a]. Aux portes extérieures furent établies des grilles, et aux portes intérieures de puissants vantaux de chêne.

Ces menuiseries furent décorées comme les clefs des voûtes [b] : on y appliqua des motifs en fonte de fer, d'un goût tout à fait conforme au style « troubadour » qui tenait alors la vogue [2] (fig. 190).

Tout était terminé au printemps de 1829. C'est alors que tomba le pignon provisoire qui séparait les nouvelles travées du reste de la nef (fig. 194-198).

Quel avait été, en douze ans, le montant des sommes dépensées ? Nous n'avons malheureusement de données certaines que pour les quatre premières adjudications : les documents relatifs à ces travaux accusent une dépense globale de 288.750 francs. En supposant que les ouvrages exécutés dans la suite, de 1827 à 1829, aient coûté environ 80.000 francs, et que, d'autre part, les honoraires de l'architecte, les gages de l'inspecteur, les menus frais, aient atteint, au cours de toute l'entreprise, environ 35.000 francs, on est conduit à évaluer le montant de tous les débours à une somme voisine de 400 000 francs. Pagot avait d'avance indiqué ce chiffre « par approximation » [c], tandis que d'autres, avant lui, avaient annoncé près du double [d]. Il est vrai que d'importantes décorations de sculpture, prévues dans les anciens projets, ne furent pas réalisées : il n'y eut ni bas-reliefs à l'intérieur du portail, dans le cadre des formerets, ni statues colossales en marbre sous les deux tours.

Après l'achèvement de la cathédrale en 1829, Pagot resta, quinze ans encore, chargé de l'entretien. A ce titre, il fut l'auteur de quelques notables réparations, et de divers essais d'embellissement. Il consolida ou remplaça bon nombre de pinacles ; refit en pierre de Château-Landon les remplages de toutes les hautes fenêtres de la nef ; prolongea, de la croisée aux tours, la balustrade du grand comble ; en fit courir une autre de même type devant les toitures inférieures, tout autour de l'église ; enfin renouvela et multiplia les pignons de pierre qui masquent ces toitures, dans l'intervalle des contreforts (fig. 193).

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 327. — (*b*) Cf. *supra*, p. 366. — (*c*) Correspondance de Pagot. (Collection Jarry.) — (*d*) Cf. *supra*, p. 355.

(1) Cette tribune a été démolie en 1878 pour l'installation d'un nouvel orgue. Les chapiteaux et une partie de la balustrade sont allés décorer la terrasse de la propriété de l'Ardoise, à La Chapelle-Saint-Mesmin.

(2) Lottin (3e partie, tome II, p. 308) et De Monteyremar (p. 116) attribuent le modèle des portes au sculpteur Romagnési. Lottin admire les ornements « fondus et fixés avec des vis », attendu que « cette nouvelle découverte est bien plus solide et bien moins coûteuse que le travail au ciseau ! »

Vanté par les contemporains[a], ce dernier ornement appelle au contraire des réserves. Pagot n'a gardé aucun témoin des pignons qui existaient antérieurement, de chaque côté du chœur [b]. Il a remplacé le modèle primitif par un autre de sa composition, qu'il a fait servir à la fois au chœur et à la nef. Le dessin en est peu correct, et sans rapport avec l'ordonnance des parties voisines : au fait, était-il possible d'accorder ces pignons avec une balustrade que le Moyen Age n'avait sans doute pas prévue ?

## V. — LE MOBILIER

Des beaux aménagements du XVII^e et du XVIII^e siècles, on ne retrouvait guère dans la cathédrale, à l'époque du Concordat, que la décoration de la chapelle Notre-Dame et le maître-autel.

La chapelle Notre-Dame, à l'extrémité de l'abside, avait gardé son rétable et ses lambris de marbre noir et blanc. Elle recouvra sa belle *Pieta* et les deux anges porteurs des instruments de la Passion, œuvres de Bourdin [c] (1). Mais on ne reconstitua point la clôture et le portique qui complétaient autrefois cet ensemble.

Dans les autres chapelles, on aménagea des autels à rétables, en utilisant les marbres, et particulièrement les belles colonnes, provenus de la démolition du jubé [d].

Le maître-autel était une épave de grand prix [e]. Non contents de le profaner à plaisir, les Jacobins l'avaient encore mutilé : les appliques de bronze avaient disparu. Mais le corps même de l'autel, formé de marbres de Campan massifs, était intact. Le gradin avait bien été démonté : on en retrouva les blocs dans un magasin de l'église [f]. Sur ce gradin, de teinte rouge antique, une magnifique garniture de cuivre doré vint bientôt prendre place : ce furent une croix et six chandeliers, ciselés dans le meilleur style de la Restauration. De taille imposante, ces pièces répondaient aux proportions de l'autel lui même et à la majesté de l'édifice. La décoration du sanctuaire était complétée par une demi-couronne de lustres en cristal de roche, provenant du château de Châteauneuf-sur-Loire (2).

La Révolution avait dépouillé la cathédrale de tous ses tableaux. Mais

---

(*a*) De Buzonnière. *Histoire architecturale d'Orléans*. Tome II, p. 84. — Jacquet. *Monographie de Sainte-Croix*, p. 63. — (*b*) Cf. *supra*, p. 58. — (*c*) Cf. *supra*, p. 178. — (*d*) Cf. De Buzonnière. *Histoire architecturale d'Orléans*. Tome II, p. 83. — (*e*) Cf. *supra*, p. 216. — (*f*) Inventaire du 4 fructidor an III. (Collection Jarry.)

(1) Ces pièces avaient passé le temps de la Révolution abritées dans un des « retranchements » de l'église. (Cf. Inventaire du 4 fructidor an III. Collection Jarry.)

(2) La garniture de l'autel et la plupart des lustres ont été écrasés par la chute de la grande voûte en 1904. Les lustres avaient été mis en dépôt à Sainte-Croix durant la Révolution. (Cf. *supra*, p. 348.) Après le Concordat, le Chapitre reconstitué offrit de les rendre à la duchesse d'Orléans, fille et héritière de leur ancien et légitime propriétaire, le duc de Penthièvre. Mais la princesse répondit à ce procédé délicat en en faisant don à la cathédrale. (Cf. Abbé Bardin. *Châteauneuf, son origine et ses développements* (1864), p. 88.)

les marguilliers de la nouvelle fabrique cherchèrent une compensation. Ils s'avisèrent qu'un grand nombre de toiles de diverses provenances dormaient dans les dépôts publics, et demandèrent toutes celles « offrant des sujets analogues à la religion » :

« L'exposition de ces tableaux dans notre Eglise, que tous les étrangers s'empressent de visiter, les mettra à portée de juger des richesses que notre Département peut posséder en ce genre... » [a]

Mais le préfet fut d'avis de partager la collection entre les paroisses de la ville [b]. Sainte-Croix dut se contenter d'un choix, d'ailleurs assez riche, dont les marguilliers formèrent, en 1806, ce qu'ils appelaient « un muséum sacré ». On y voyait, entre autres toiles : une fort belle *Visitation de la Vierge*, par Mignard, laquelle avait appartenu aux Visitandines et devait leur être bientôt restituée ; quelques grandes compositions du XVII^e siècle figurant les scènes de la Passion; les deux tableaux de l'ancien jubé [c]; celui de l'ancien autel de saint Mamert [d]; plusieurs autres provenant de l'église des Bénédictins de Bonne-Nouvelle [1], dont un, de grande valeur, peint par Jean Jouvenet : c'est *l'Agonie de Jésus-Christ* qui occupe actuellement la place d'honneur dans la sacristie de la cathédrale. La sincérité, l'émotion, la piété du célèbre maître, se sont-elles mieux exprimées dans aucune autre de ses compositions? Et l'art religieux de notre Grand Siècle a-t-il produit beaucoup d'œuvres plus fortes?

Ces toiles sont aujourd'hui suspendues aux parois intérieures ou extérieures de la sacristie. Mais elles ornèrent d'abord diverses parties de l'église. Les plus grandes ont formé pendant quelque temps une sorte de clôture en demi-cercle derrière le maître-autel. Elles étaient adossées aux piliers du rond-point et aveuglaient les arcades. Au centre figurait *l'Agonie* de Jouvenet.

L'ancienne « ceinture » du chœur avait presque entièrement disparu. Il n'en restait que le soubassement, autour du sanctuaire. On la remplaça, en 1809, par la grille en fer et fonte qui se voit encore (fig. 194). Le modèle en fut fourni par l'architecte orléanais Lebrun, dont nous avons l'avant-projet [e] La même année, le successeur de Mgr Bernier sur le siège épiscopal d'Orléans, Louis Rousseau, faisait remettre des stalles dans le chœur [f] : c'étaient d'excellentes menuiseries, relevées de quelques sculptures, dans le style de la fin du règne de Louis XIV (fig. 194). Elles provenaient sans doute d'une église supprimée. Les anciennes stalles de la cathédrale, de même forme, mais beaucoup plus riches, avaient été détruites ou dispersées. [g] Les magnifiques lambris subsistaient encore, mais on ne voulut pas les rétablir, de peur d'isoler le chœur des basses nefs. L'abbé Dubois, théologal du Chapitre, proposa de séparer les panneaux, et de les « appliquer sur les piliers » [h] : il se consuma en démarches infructueuses, et les

---

(*a*) Arch. Dép. T. 19. Lettre des marguilliers au préfet, 27 pluviôse an XIII. — (*b*) *Ibid.* Pièces diverses. — (*c*) Cf. *supra*, p. 195. — (*d*) Cf. *supra*, p. 177. — (*e*) Etude datée du 23 avril 1809. (Nouvelle collection de plans de Sainte-Croix. Arch. Dép.) — (*f*) Cf. Abbé Dubois. *Notice historique de Sainte-Croix* (1818), p. 15. — (*g*) Cf. *supra*, p. 210. — (*h*) Abbé Dubois. *Notice historique de Sainte-Croix* (1818), p. 15.

(1) Le prieuré de Bonne-Nouvelle est devenu la préfecture du Loiret. L'église a été détruite.

lambris ne furent utilisés que plusieurs années après, pour la décoration de la chapelle du Séminaire.

Il restait quelques notables débris du trône épiscopal [a] : tout le socle avec la balustrade, les quatre colonnes, le groupe du couronnement. L'architecte Pagot les fit entrer dans la composition du trône actuel, dont les études préparatoires ont été conservées [b] (1). Cet édicule ne se recommande que par la beauté des morceaux anciens. Le reste, c'est-à-dire principalement la demi-coupole à caissons, est d'une excessive lourdeur. On a posé sur les colonnes, en manière d'amortissement, deux des cassolettes de bronze provenant du jubé [c] (fig. 194 et 110).

Pagot eut encore à donner les plans de la chaire à prêcher (fig. 197). Ce ne fut pas, comme le trône, un essai de restitution, mais une œuvre toute nouvelle qui répondit fidèlement, trop fidèlement, à la mode contemporaine (2). L'abat-son, les rampes d'escaliers, le socle, sont brodés de découpures en style troubadour. Mais on retrouve quelque chose du classicisme dans lequel Pagot avait été nourri. Les deux anges, si grecs de mise et d'allure, l'abat-son élégamment profilé, les lignes d'ensemble très sobres, font de cette chaire une œuvre à part : c'est le type de ce qu'un architecte officiel était capable de produire, en fait d'art religieux, à l'aurore du romantisme.

Une des esquisses laissées par Pagot [d] est lavée de teintes diverses ; on constate que l'architecte eut un moment l'intention d'exécuter les motifs troubadours en bronze vert. L'abat-son aurait consisté en une vaste couronne royale toute dorée.

L'aménagement de la cathédrale fut complété, en 1829, par un grand orgue installé sur la nouvelle tribune, à l'entrée du vaisseau. C'était un fort bel instrument qui provenait de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire [e]. Construit à la fin du XVII^e ou au commencement du XVIII^e siècle, amplifié un peu plus tard par Dom Bedos, très admiré jusqu'à la Révolution par les visiteurs de la célèbre basilique, il était tombé, en 1796, avec l'abbaye elle-même, aux mains de l'architecte Lebrun, grand acquéreur de biens nationaux [f]. Le premier évêque concordataire, Mgr Bernier, voulut l'acheter, mais Lebrun le céda gratuitement [g]. La cathédrale avait bien des titres à cette générosité : Lebrun en était le paroissien et avait même exercé les fonctions de marguillier, au temps du culte constitutionnel [h]. La donation fut faite en 1806, mais on ne transporta l'orgue à Orléans que vingt ans plus tard (3). Le fac-

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 205. — (*b*) Nouvelle collection de plans de Sainte-Croix. (Arch. Départ.) — (*c*) Cf. *supra*, p. 192-196. — (*d*) Nouvelle collection de plans de Sainte-Croix. (Arch. Départ.) — (*e*) H. Tournaillon. *Le Grand Orgue de la cathédrale d'Orléans*, 1880. — Lottin. *Recherches historiques sur Orléans*, 3^e partie, tome II, p. 126. — (*f*) L. Guillaume. *Benoît Lebrun, architecte à Orléans* (1907). — (*g*) Chanoine Cochard. *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 1908, p. 614. — (*h*) Cf. *supra*, p. 341.

(1) L'une de ces études est datée de 1810.

(2) D'après M. de Monteyremar, cette chaire fut inaugurée en 1821. Elle avait été sculptée par Romagnési et avait coûté 3.264 francs. (*Notice historique sur Sainte-Croix*, p. 115.)

Il ne paraît pas que l'œuvre ait eu grand succès. Si Vergnaud-Romagnési la vante (*Histoire d'Orléans*, p. 501), De Buzonnière la critique âprement (*Histoire architecturale d'Orléans*, II p. 83), et De Monteyremar n'est guère plus indulgent. (*Notice*, p. 115.) Voir aussi Jacquet, *Monographie de Sainte-Croix* (1844), p. 59.

(3) D'après Lottin (3^e partie, tome II, p. 126), on donna en échange à l'église de Saint-Benoît « le petit jeu qui était dans Sainte-Croix ». (Cf. *supra*, p. 196 et 342.)

teur Callinet le répara, et Pagot lui fit un buffet orné de beaux motifs en bois de chêne, cariatides et statues, qui provenaient de Saint-Benoît[1].

On revit dans la cathédrale une autre pièce de sculpture, vestige précieux entre tous : le grand crucifix de bois, d'un si beau caractère, que J.-B. Tuby avait fait, au XVII^e siècle, pour le jubé[a]. Ce crucifix fut suspendu dans le déambulatoire, en face de la chapelle Notre-Dame, avant d'aller prendre place devant la chaire, où nous le voyons aujourd'hui[b].

Les aménagements intérieurs ne se firent pas tous aux frais de l'Etat, comme les travaux de restauration et d'achèvement. La fabrique en prit une part à sa charge, mais, dès 1810, elle se trouva gravement endettée : il fallut mettre à contribution les deux départements formant le diocèse, le Loiret et le Loir-et-Cher, pour l'extinction d'un passif de 42.000 francs[c]. Nous manquons toutefois de renseignements sur la totalité des sommes dépensées et le prix des divers ouvrages.

## *L'INAUGURATION.*

Le « bon œuvre » de la réédification de Sainte-Croix[d], commencé en 1599 par Henri IV, s'achevait sous Charles X, au printemps de 1829. La date choisie pour l'inauguration solennelle de la cathédrale fut le 8 mai, quatrième centenaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Il n'y eut pas de dédicace liturgique, car le souvenir du miracle originel interdisait, depuis quatorze siècles, d'ajouter quoi que ce fût à la bénédiction dont la main divine avait couvert les lieux[e].

Mais à défaut d'onctions rituelles, la cathédrale reçut d'un peuple entier la plus digne des consécrations. L'heure était de celles où l'âme nationale, qui veille toujours sous les voûtes de nos églises, se manifeste plus à l'aise et s'exprime plus haut. Quand toute la cité se fut pressée dans les nefs pour le service commémoratif de la Victoire de 1429, un cortège se forma, composé des autorités de tout ordre, religieuses, militaires, administratives, municipales, judiciaires, parcourut le vaisseau nouvellement terminé, franchit la grande porte qui s'ouvrait pour la première fois, et remplit le péristyle, où l'écho des orgues se mêlait au bruit des fanfares. De là, on partit d'un même pas, suivant la tradition, vers les lieux illustrés par la Pucelle.

Cette génération de Français, qui avait traversé tant de jours troubles et s'apprêtait à en connaître d'autres, oubliait ses disputes accidentelles dans la communauté du souvenir et de l'action de grâces. Vraiment une et indivisible, la France rassemblait tous ses fils sous les plis de l'étendard de Jeanne d'Arc, à l'ombre du célèbre édifice sauvé par Henri IV et rebâti,

---

(*a*) Cf. *supra*, p. 192. — (*b*) De Buzonnière. *Histoire architecturale d'Orléans*, tome II, p. 68. — (*c*) De Monteyremar. *Notice historique sur Sainte-Croix* (1865), p. 112. — (*d*) Lettres patentes d'Henri IV, 9 août 1599. Cf. tome II, p. 17. — (*e*) Cf. Introduction, p. VII.

(1) L'orgue a été entièrement restauré et transformé, en 1879, par Cavaillé-Coll.

des deniers publics, par les soins de sept rois. Quelle nouvelle dédicace pouvait mieux convenir à cette cathédrale ? L'accord de tous les cœurs, au jour de l'achèvement, répondait au geste de Dieu lui-même, bénissant, dès le principe, l' « œuvre de Sainte-Croix ».

Il fut frappé une médaille et tiré une lithographie qui représentèrent le cortège du 8 mai, sortant de la cathédrale par le grand portail.

On plaça sous le péristyle, au pied de la tour nord, une table de marbre portant cette inscription :

L'AN M.DCCC.XXIX,
IV^ME ANNÉE DU RÈGNE DE CHARLES X,
CD ANS APRÈS LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS
PAR JEANNE D'ARC,
LA RESTAURATION DE CETTE CATHÉDRALE
DONT LA I^RE PIERRE A ÉTÉ POSÉE LE XVIII NOVEMBRE M.DC[1]
PAR HENRI IV,
A ÉTÉ TERMINÉE SOUS L'ÉPISCOPAT
DE M^GR J^N BRUMAULD DE BEAUREGARD ;
LE VICOMTE DE RICCÉ ÉTANT PRÉFET ;
LE COMTE DE ROCHEPLATTE MAIRE ;
PAGOT ARCHITECTE.

(1) Date erronée. La pose de la première pierre par Henri IV eut lieu le 18 avril 1601. (Cf. *supra*, p. 9.) Le rédacteur de l'inscription a confondu la date d'ouverture du Jubilé de Sainte-Croix avec la date de la visite royale.

# CONCLUSION

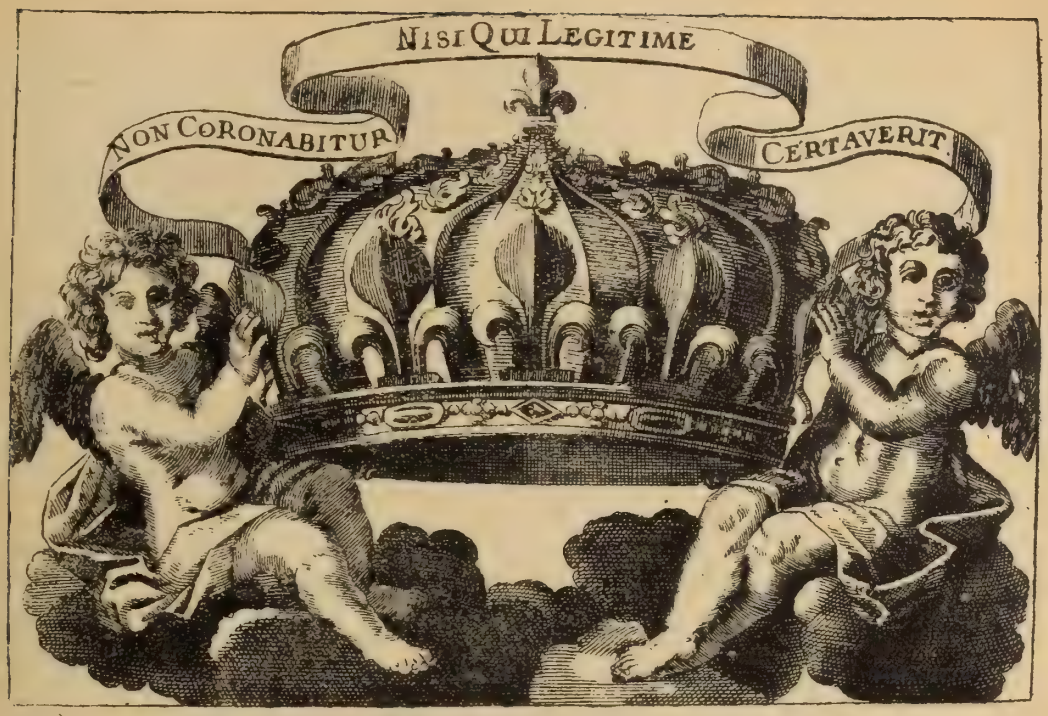


# CONCLUSION

La réédification de Sainte-Croix tient une place à part dans l'histoire de l'Art Français.

Bien que la lenteur de l'œuvre soit demeurée proverbiale [1], ce n'est pas cette durée de 230 ans qui en fait l'originalité. Le Moyen Âge n'avait pas mis moins de temps à parachever ses grandes églises; et les retards, les arrêts, les retouches, les mille traverses occasionnées par la disette d'argent ou l'inconstance des hommes, ne furent pas, au XVII^e et au XVIII^e siècles, des nouveautés.

C'est par les circonstances et les conditions de son développement que la cathédrale d'Orléans se distingue de ses sœurs aînées. Celles-ci s'étaient épanouies à l'aise, dans l'unité au moins générale du plan et du style. Elles avaient grandi comme sous la poussée d'une sève généreuse, filles d'un art en pleine vigueur, dont leurs accroissements marquaient les progrès.

Au contraire, l'œuvre de Sainte-Croix est en désaccord avec le mouve-

(1) On dit encore, à Orléans, d'une chose qui ne finit pas : « C'est l'œuvre de Sainte-Croix ! »

ment de l'art contemporain. Son histoire se résume en une double lutte. Pendant un siècle, le « gothique », déjà bien vieilli, résiste obstinément aux assauts du « classique » impatient de tout envahir. Il est bien près de succomber, quand on le voit se ranimer à l'appel du roi lui-même, et, durant un autre siècle d'audacieux effort, piquer l'attention du public, reconquérir des partisans, et préluder à la revanche de sa longue disgrâce.

Les débuts sont relativement faciles. On refait des travées ogivales d'après un modèle authentique et à l'aide de traditions de chantier. Mais l'embarras commence à la construction de la croisée. On recourt aux maîtres de l'architecture, qui proposent des façades inspirées de la dernière mode de Rome ou de Paris. Par bonheur, le « Bureau », directeur de l'entreprise, n'a garde de céder au goût des nouveautés. Il s'entête à vouloir sa cathédrale telle que le Moyen Age l'avait faite, ou telle du moins qu'il l'aurait achevée, s'il l'avait pu. Et c'est aux princes de la mode eux-mêmes qu'il s'adresse pour accomplir ce programme de réaction! Martellange, oubliant le « Gesù », dessine des « portaux » à décor gothique. Le Mercier délaisse les dômes, pour lancer une flèche dont la silhouette évoque les fiers clochers du Moyen Age, plus que la parure ne rappelle les obélisques. Plus tard, Hardouin-Mansart encourage et guide les essais de l'architecte orléanais Guillaume Hénault, qui rêve d'une tour-lanterne flamboyante!

L'ameublement est seul abandonné à l'art contemporain, et traité d'ailleurs avec le plus grand souci de perfection, comme pour témoigner que ce n'est pas faute de culture, mais par une préférence calculée, que les auteurs de la réédification ont maintenu le style anachronique du bâtiment.

A la fin du XVII^e siècle, le vaisseau présente l'aspect d'une restitution ogivale qui ne prétend à aucun autre mérite que celui de la fidélité : fidélité relative là où l'absence de modèle contraignait le constructeur à tâtonner, mais entière partout où s'offraient des documents ou des indices.

Dès le début du XVIII^e siècle, les conditions changent et les résultats prennent une autre signification. On en est à édifier le portail et les tours, dont rien absolument n'enseigne ni le plan, ni la coupe, ni la décoration. Il y a tout à inventer. C'est une genèse pénible, hésitante, en dépit du concours des plus grands artistes. On se résout à exécuter un fastueux projet à la « moderne », puissamment patronné. Mais Louis XIV s'interpose en faveur de « l'ordre gothique », et revêt de son approbation un dessin dans ce style, présenté par Guillaume Hénault et Robert de Cotte. Puis Jacques Gabriel remanie, Trouard embellit, Legrand consolide, Paris améliore. D'autres interviennent à titre d'experts et s'empressent au sauvetage du monument, mis en péril par des imprudences. La tâche qu'on poursuit n'a rien de simple ni de coutumier : tout y est effort, recherche, surprise et complication.

Dans cette tâche, la part des bons Orléanais du « Bureau » est bien allégée. Ils avaient, au XVII^e siècle, tous les pouvoirs et toutes les responsabilités; et c'était à titre purement consultatif qu'ils prenaient avis des architectes du roi. Mais, au XVIII^e siècle, la centralisation monarchique

a absorbé le gouvernement des Arts. Le chantier de Sainte-Croix reçoit ses directives de Versailles. Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, interviennent en personne dans l'étude des projets. Par ordre de Louis XIV, c'est dans le cabinet du Premier Architecte lui-même qu'on dresse les plans originels. Ensuite, les remaniements sont toujours soumis à l'approbation royale. Les artistes appelés à contribuer à l'entreprise, sont tous choisis dans les services de la couronne. Si quelque embarras survient, l'Académie Royale d'Architecture est requise de le résoudre.

Le monument érigé sous de tels patronages n'est pas une de ces bâtisses à la grecque ou à la romaine, dont l'art officiel était si prodigue : c'est le pastiche gothique le plus considérable, le mieux étudié, et l'on peut dire le plus original, qui ait vu le jour entre la Renaissance et la Révolution (*Album*, fig. 199, 200).

La conception générale, arrêtée dès 1708, est d'une singulière audace. On veut égaler, dépasser peut-être, les plus étonnants partis du Moyen Age. La cathédrale aura un vestibule large comme ses cinq nefs, haut comme la plus grande; et le cadre de ce vide immense servira de socle à deux tours. A réaliser l'idée, les architectes s'évertuent, s'ingénient, s'obstinent, sans deviner malheureusement les ressources que la véritable technique ogivale leur aurait prêtées. Bientôt compromis par des maladresses, un instant menacé et finalement altéré, leur plan fait plus d'honneur à l'esprit d'initiative qu'à la science ou à l'habileté du XVIII^e siècle.

Mais où l'effort des rénovateurs du vieil art n'est pas sans succès, c'est dans la recherche des détails d'architecture et dans la composition des ensembles décoratifs. Quelle distance des pauvres « portaux » de Martellange à la façade de Trouard! L'enquête menée autour des grands modèles a fourni quantité de motifs dont l'artiste a su fondre les disparates dans un mélange curieux. On peut blâmer les libertés qu'il s'est permises en interprétant le décor gothique, mais ces variations ont leur grâce et surtout l'ordonnance générale séduit. D'ailleurs les principes essentiels des vieux maîtres sont retrouvés : la verticale domine dans les grandes lignes et transperce partout dans les moindres; l'ornement s'encadre dans l'architecture, la souligne et l'égaye, sans la masquer; les formes apparentes signalent les dispositions intimes de l'édifice.

Il est remarquable que ces qualités n'aient point souffert des vicissitudes de la construction. Les architectes se sont suivis en se corrigeant et se complétant : aucun d'eux n'a porté atteinte aux traits caractéristiques du dessin. Les retouches, les retranchements, les additions, qu'il est si piquant de relever dans les projets successifs de la façade, ont abouti à quelque chose d'étonnamment harmonieux, équilibré, complet (fig. 199). A qui veut bien s'abstraire des exigences du vocabulaire archéologique, ce monument produit l'effet d'une œuvre supérieurement composée, riche d'expression, grande d'allure, empreinte à la fois d'élégance et de dignité. De quelque point qu'on les aperçoive, les tours ont grand air. Et elles achèvent à merveille les lignes du vaisseau : imagine-t-on plus majestueux profil que celui de cette cathédrale si royalement couronnée? (Fig. 201-206.)

Ebloui, comme tout le monde, par une magnificence qui « de loin vous

fait tant de promesses », Victor Hugo se trouve déçu en approchant, et « dit son fait », sans retenue, à la trop glorieuse église... [a] Mais le poète archéologue est d'une école sectaire, qui n'agrée que l'authenticité du style. Choqué des inexactitudes du pastiche, aveuglé par les fautes de détail, il devient inattentif aux qualités générales, insensible aux grands effets d'art. Il ne se doute même pas du mérite que les auteurs de ce pastiche ont eu à le créer...

Car ce que Hugo méprise n'est point, comme il le croit, le déclin d'un style, mais le renouveau. On n'a pas attendu les coryphées du Romantisme pour commencer, en France, la réhabilitation du « gothique ». Un siècle avant eux, l'entreprise du portail de Sainte-Croix marque le retour de la tolérance, voire de la faveur officielle, à cette forme d'architecture si longtemps dédaignée. Le monde des artistes regarde, dès lors, avec moins de prévention, un genre que les architectes mêmes du roi s'essayent à pratiquer. Et le public s'intéresse bien vite à l'audacieuse tentative : c'est la curiosité qu'on visite, c'est la nouveauté qu'on admire, à ce grand carrefour de routes qu'est la ville d'Orléans. L'édifice achevé, on l'égale sans hésiter aux plus célèbres productions du Moyen Age. Dans son *Recueil et Parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes, remarquables par leur grandeur, leur beauté ou leur singularité*, un professeur d'architecture à l'Ecole Polytechnique, J. N. L. Durand, rangeait côte à côte, sous la rubrique « style gothique », les tours de Reims et celles d'Orléans. Il n'est donc pas surprenant que les motifs « troubadours », mis en vogue vers 1815 par les ébénistes, les orfèvres et les relieurs, ressemblent de si près à ceux dont Gabriel, Trouard, Legrand et Paris, avaient revêtu Sainte-Croix (fig. 207). L'analogie est si forte, et parfois l'identité si complète, qu'on a toutes les raisons de supposer une influence directe du grand chantier orléanais.

L'esprit du temps servait cette influence. En plein courant romantique, sous l'Empire, sous la Restauration et jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe, la ferveur moyenâgeuse était affaire de sentiment plus que de science. Au spectacle des dentelles de Sainte-Croix, il était rare que l'admiration fût troublée par des scrupules archéologiques. On célébrait communément cette cathédrale comme un chef-d'œuvre. Non contents d'en faire « l'un des plus beaux ouvrages de l'Ecole française » [b], les Orléanais voulaient qu'il n'y eût « rien de plus beau » [c]. Et les arbitres du goût national leur donnaient raison. L'organisateur du Musée des Monuments français, Alexandre Lenoir, citait « la restauration de l'église Sainte-Croix à Orléans », parmi les œuvres faites « pour honorer le XVIII^e siècle » [d]. Dufourny et Visconti, maîtres réputés entre tous, estimaient ce monument « digne de figurer parmi les édifices gothiques les plus magnifiques et les plus célèbres » [e].

Un siècle d'une vieillesse résistante, un siècle d'un renouveau ambitieux : voilà ce que vaut à l'art ogival la réédification de Sainte-Croix. Le

---

(*a*) Victor Hugo. *Le Rhin*. Lettre XXIX. (Cf. *supra*, p. 282, note 2.) — (*b*) Cf. *supra*, p. 350. — (*c*) Jacquet. *Monographie de Sainte-Croix*, p. 56. — (*d*) Al. Lenoir. « *Musée Impérial des Monuments français. Histoire des Arts en France...* » (1810.) — (*e*) Maurice Tourneux. « *Mission de Dufourny et de Visconti au château de Richelieu en 1800* », p. 53.

lien s'établit par elle entre la tradition du Moyen Age et la réviviscence romantique. L'œuvre vaut par les habitudes qu'elle entretient et par les aspirations qu'elle éveille. Ses défauts dérivent d'une trop longue sénilité, ou d'une impatiente jeunesse : ils ne font qu'accentuer sa signification historique et sa valeur documentaire. Ses mérites, d'ailleurs, n'ont pas toujours été méconnus de la critique moderne. De bons juges ont estimé que « c'est une grande œuvre et une œuvre imposante, parce que c'est une œuvre vivante »[a]; qu'elle « tient plus qu'elle ne promet »; et que « ce n'est pas, quoi qu'on en dise, une cathédrale manquée »[b]. Serait-il excessif d'ajouter que le majestueux édifice des Bourbons présente, somme toute, plus d'intérêt que n'en devait avoir le vaisseau incomplet, abattu en 1568? Un témoin du début de la réédification, le chroniqueur Legrain, célébrait déjà, dans sa *Décade de Henri le Grand*, « ce magnifique temple de Sainte-Croix... si bien rebasty » par le « commandement » et aux « despens » du roi, « que l'on peut dire que les réparations excellent la première invention »[c].

---

(*a*) G. Lafenestre. *Orléans*, dans *La France historique et monumentale*. — (*b*) Anthyme Saint-Paul. *Congrès archéologique de France*, 1892, p. 159. — (*c*) Legrain. *Décade de Henri le Grand*, livre VIII.

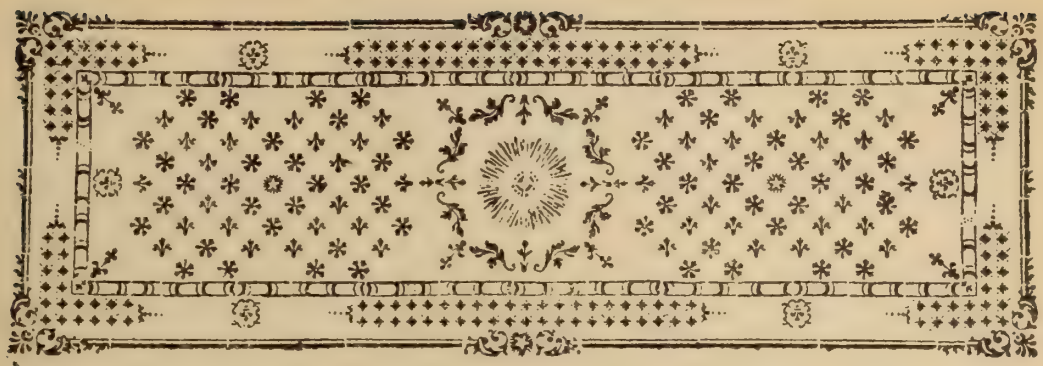

# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

*INTRODUCTION*


I. — L' « abatis » de l'ancienne cathédrale . . . . . v
II. — Les vestiges . . . . . VIII
III. — La restauration provisoire . . . . . XIV
IV. — Sources de l'histoire de la réédification . . . . . XVI
V. — Caractère de l'œuvre . . . . . XVII


*PREMIÈRE PARTIE*

## LA RECONSTRUCTION DU VAISSEAU

*CHAPITRE PREMIER*

*LA PRÉPARATION DE L'ŒUVRE*


I. — L'aide du roi . . . . . 3
II. — L'organisation technique . . . . . 12
III. — La formation du chantier . . . . . 17


*CHAPITRE II*

*LE RELÈVEMENT DU « GRAND CORPS » (1601-1620).*


I. — La nef (1601-1604) . . . . . 23
II. — Le chœur (1605-1615) . . . . . 27
III. — Le haut comble (1612-1620) . . . . . 36

*CHAPITRE III*

*L'ACHÈVEMENT DU CHŒUR (1615-1623).*

I. — Œuvres complémentaires du grand-vaisseau . . . . . 45
II. — Œuvres complémentaires des collatéraux. . . . . 57
III. — Particularités de l'édifice . . . . . 61
IV. — L'inauguration du chœur. . . . . 66

*CHAPITRE IV*

*LA CROISÉE (1622-1636).*

I. — Les fondements (1622-1625) . . . . . 69
II. — A la recherche d'un « noble dessin » (1624-1626). . . . . 77
III. — Plans et devis de Martellange (1626). . . . . 85
IV. — Première campagne de travaux : l'entreprise de Théodore Lefebvre (1627-1636). . . . . 90

*CHAPITRE V*

*L'OBÉLISQUE (1637-1662).*

I. — Travaux préparatoires (1637-1643). . . . . 99
II. — Refonte des plans du clocher (1642). . . . . 106
III. — Le gros-œuvre (1643-1651) . . . . . 109
IV. — Ornements, retouches, couronnement (1654-1662). . . . . 113
V. — Conclusion de l'entreprise. . . . . 120

*CHAPITRE VI*

*VERS L'ACHÈVEMENT DE LA CROISÉE ET DE LA NEF (1622-1691).*

I. — Le portail des libraires (1662-1675) . . . . . 125
II. — Travaux complémentaires de la croisée (1676-1680). . . . . 135
III. — Travaux complémentaires de la nef (1680-1684) . . . . . 139
IV. — Les malfaçons (1684-1691). . . . . 145

*CHAPITRE VII*

*LA CLOTURE DE LA CATHÉDRALE (1685-1694) ET LES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU XVII^e SIECLE.*

I. — La clôture de la cathédrale (1685-1694) . . . . . 149
II. — L'entretien de l'édifice au XVII^e siècle . . . . . 157
III. — Vue sur l'œuvre accomplie depuis 1600. . . . . 164

*DEUXIÈME PARTIE*

## AMÉNAGEMENTS ET DÉCORATIONS

*CHAPITRE PREMIER*

*LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS.*

I. — La « ceinture du chœur » (1621-1622). . . . . 172
II. — Le trône épiscopal (1621-1622). . . . . 174
III. — Les autels (1621-1642). . . . . 175
IV. — La chapelle funéraire du duc de Fronsac (1622). . . . . 178
V. — La nouvelle sacristie (1642). . . . . 179
VI. — Le lutrin (1652-1654). . . . . 180
VII. — Sépultures . . . . . 180

*CHAPITRE II*

*LES PORTES DE LA CROISÉE (1686-1695).*

I. — Premiers projets (1685-1691) . . . . . 183
II. — Le parti définitif (1693) . . . . . 185
III. — L'exécution (1693-1696) . . . . . 186
IV. — Les bénitiers (1695) . . . . . 187

*CHAPITRE III*

*LE JUBÉ (1688-1706).*

I. — La préparation (1688) . . . . . 189
II. — L'adjudication (1689) . . . . . 190
III. — Devis et dessins . . . . . 191
IV. — Exécution et retouches (1689-1695) . . . . . 193
V. — Derniers embellissements (1706) . . . . . 195
VI. — L'orgue . . . . . 196

*CHAPITRE IV*

*LES BOISERIES DU CHŒUR (1699-1706).*

I. — Une légende . . . . . 199
II. — Le projet des stalles et des lambris (1699-1702) . . . . . 200
III. — La commande des stalles et des lambris (1702) . . . . . 202
IV. — La commande du trône (1705) . . . . . 205
V. — L'exécution (1702-1706) . . . . . 207
VI. — L'œuvre d'art . . . . . 210

*CHAPITRE V*

*EMBELLISSEMENT DES CHAPELLES ET DU SANCTUAIRE (1705-1729).*

I. — Rétables et grilles des chapelles (1705-1708) . . . . . 215
II. — L'autel du duc d'Antin (1721-1729) . . . . . 216

*TROISIÈME PARTIE*

## LE CLOCHER, LE PORTAIL ET LES TOURS

*CHAPITRE PREMIER*

*ENTRE « L'ORDRE GOTHIQUE » ET LA « FAÇON MODERNE » (1680-1709).*

I. — Les premiers projets (1680-1697) . . . . . 224
II. — Etudes de clochers en pierre (1697-1703) . . . . . 226
III. — Etudes de clochers en bois (1704-1705) . . . . . 229
IV. — Le clocher de 1705 . . . . . 230
V. — Le portail et les tours de 1705 . . . . . 232
VI. — Ruine des projets à la « moderne » (1706-1709) . . . . . 233

*CHAPITRE II*

*LES ESSAIS GOTHIQUES DE GUILLAUME HÉNAULT ET ROBERT DE COTTE. EXÉCUTION DU CLOCHER (1708-1723).*

I. — Les plans du clocher (1708). . . . . 239
II. — Les plans du portail et des tours (1708). . . . . 241
III. — Exécution du clocher (1709-1711). . . . . 246
IV. — Premiers travaux du portail et des tours (1709-1723). . . . . 249

*CHAPITRE III*

*L'ŒUVRE DE GABRIEL (1723-1767).*

I. — Les fondements (1723-1735). . . . . 253
II. — Le modèle (1736-1740). . . . . 260
III. — Les « exhaussements » (1739-1767). . . . . 264

*CHAPITRE IV*

*L'ŒUVRE DE TROUARD (1765-1773).*

I. — Nouveaux crédits et nouvelle direction (1767) . . . . . 271
II. — Nouveaux plans (1765-1771). . . . . 273
III. — Les travaux de 1767 à 1774. . . . . 283
IV. — L'affaire Trouard (1773-1776). . . . . 289

*CHAPITRE V*

*L'ŒUVRE DE LEGRAND (1774-1787).*

I. — Les changements de 1774 . . . . . 299
II. — La construction du premier étage des tours (1774-1778). . . . . 302
III. — Le portail en péril (1778). . . . . 302
IV. — Les travaux de consolidation (1778-1782). . . . . 307
V. — Continuation des tours (1782-1787) . . . . . 309
VI. — Le règlement des honoraires (1789). . . . . 312

*CHAPITRE VI*

*L'ŒUVRE DE PARIS (1787-1793).*

I. — Le couronnement des tours (1787-1790) . . . . . 315
II. — Essai d'achèvement de l'église (1790-1792). . . . . 321
III. — La désorganisation (1793) . . . . . 327

*CHAPITRE VII*

*L'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE AU XVIII^e SIÈCLE ET LE SACCAGE RÉVOLUTIONNAIRE.*

I. — L'entretien de l'église avant 1767 . . . . . 331
II. — L'entretien de l'église de 1767 à 1790. . . . . 336
III. — Le saccage révolutionnaire. . . . . 341

*CHAPITRE VIII*

*L'ACHÈVEMENT (1816-1829).*

I. — L'attente des fonds . . . . . 353
II. — L'étude des projets . . . . . 355
III. — Les travaux de restauration (1816-1822) . . . . . 361
IV. — Les travaux d'achèvement (1822-1829) . . . . . 365
V. — Le mobilier . . . . . 368

*CONCLUSION*

De la place que tient la construction de Sainte-Croix dans l'histoire de l'art français . . . . . 375

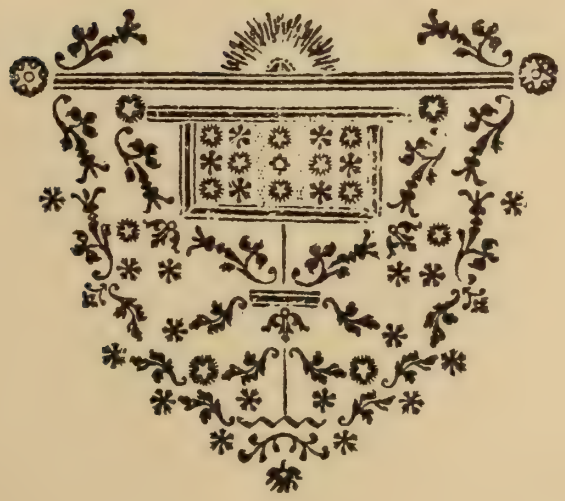

# TABLE DES VIGNETTES

## DU TOME PREMIER


*SUR LE TITRE.* — Frontispice d'un opuscule intitulé : *Prolongation du Grand Jubilé de très-plaine rémission*, imprimé en 1601, à Orléans, chez Saturnin et Fabien Hotot.

*EN TÊTE DE LA LETTRE DE L'AUTEUR A MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.* — Frise d'un mandement des vicaires généraux du diocèse, imprimé en 1757, à Orléans, chez Charles Jacob. — Lettrine de l'*Histoire et Antiquitez de la Ville d'Orléans*, par François Le Maire, imprimée en 1645, à Orléans, chez Maria Paris.

*EN TÊTE DE LA RÉPONSE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.* — Armoiries de ce prélat, sur une frise provenant du *Rituel d'Orléans*, imprimé en 1726, à Orléans, chez François Rouzeau.

*EN TÊTE DE L'INTRODUCTION.* — Frise d'un *Précis signifié du procès pendant au bailliage d'Orléans*, entre le Chapitre de Ste-Croix et divers particuliers, imprimé vers 1770, à Orléans, chez Charles Jacob.

*A LA FIN DE L'INTRODUCTION.* — Cul-de-lampe d'un devis du *Ralongement de l'église Ste-Croix*, imprimé en 1746, à Orléans, chez Couret de Villeneuve.

*PAGE 3.* — Frise de divers ouvrages imprimés au XVIIIe siècle, à Orléans, chez François Rouzeau ou chez la veuve Rouzeau-Montaut. (Ainsi : *Traités sur différentes matières de droit civil*, par Pothier.)

*P. 23.* — Frise de l'*Histoire de l'Eglise et Diocèse d'Orléans*, par Symphorien Guyon, imprimée en 1647, à Orléans, chez Maria Paris.

*P. 43.* — Vignette tirée de la frise de la page 171.

*P. 45.* — Frise de la *Coutume d'Orléans*, par Delalande, imprimée en 1704, à Orléans, chez Jean Borde.

*P. 68.* — Ecu d'Orléans, provenant de l'*Ordre de la procession générale...*, imprimé en 1780, à Orléans, chez la veuve Rouzeau-Montaut et Jacques-Philippe Jacob.

*P. 69.* — Frise du *Devis des ouvrages de maçonnerie à faire pour fonder le Grand Portail... 1708*, sans nom d'imprimeur.

## TABLE DES VIGNETTES

*P. 99.* — Frise des *Antiquitez historiques de l'Eglise royale S^t-Aignan d'Orléans*, par Hubert ; ouvrage imprimé en 1661, à Orléans, chez Gilles Hotot.

*P. 123.* — Vignette de *L'Empire François*, par Laurent Turquoys, imprimé en 1651, à Orléans, chez Gilles Hotot.

*P. 125.* — Comme à la page 99.

*P. 149.* — Frise d'une supplique du Chapitre de S^t-Aignan au Lieutenant général du bailliage d'Orléans; sans date et sans nom d'imprimeur.

*P. 171.* — Frise de la *Description de l'Eglise Cathédrale de Sainte-Croix, 1734*; du devis intitulé : *Réparations et entretiens... de l'Eglise de S^te-Croix, 1736*; et de divers autres opuscules imprimés à Orléans chez Couret de Villeneuve.

*P. 181.* — Ecu du titre du *Recueil des arrêts... concernant la réédification de l'Eglise de Sainte-Croix, 1740;* et de divers autres opuscules imprimés à Orléans chez Couret de Villeneuve.

*P. 183.* — Frise de *L'Empire François*, par Laurent Turquoys, imprimé en 1651, à Orléans, chez Gilles Hotot.

*P. 187.* — Ecu tiré de la frise de la page 299.

*P. 189.* — Frises de divers opuscules imprimés au cours du XVIII^e siècle, à Orléans, chez Couret de Villeneuve. (Ainsi : *Arrêt relatif à la réunion aux offices des Notaires du Châtelet de ceux des Notaires apostoliques du Diocèse d'Orléans, 30 avril 1748.*)

*P. 197.* — Cul-de-lampe des *Portraits parlans*, ouvrage imprimé en 1646, à Orléans, chez Claude Verjon.

*P. 199.* — Frise de l'*Histoire de l'Eglise et Diocèse d'Orléans*, par Symphorien Guyon, imprimée en 1647, à Orléans, chez Maria Paris.

*P. 213.* — Ecu du titre de *L'Empire François*, par Laurent Turquoys, imprimé en 1651, à Orléans, chez Gilles Hotot.

*P. 215.* — Frise d'un arrêt du 12 mars 1767, relatif aux travaux du portail de S^te-Croix, réimprimé en 1775, à Paris, chez P.-G. Simon.

*P. 219.* — Cul-de-lampe de la *Description de l'entrée des Evesques d'Orléans*, par Polluche, opuscule imprimé en 1734, à Orléans, chez François Rouzeau.

*P. 223.* — Frise d'un arrêt du 12 mars 1767, relatif aux travaux du portail de S^te-Croix, imprimé en 1767, à Paris, à l'Imprimerie Royale.

*P. 237.* — Vignette tirée de la frise de la page 171.

*P. 239.* — Frise de la *Coutume d'Orléans*, par Delalande, imprimée en 1704, à Orléans, chez Jean Borde.

*P. 252.* — Ecu ornant le plan d'Orléans inséré dans l'ouvrage de Georges Braun intitulé : *Urbium præcipuarum totius mundi libri...*, Cologne, 1606.

*P. 253.* — Frise de la *Déclaration du Roy pour la représentation des titres en la Chambre des Comptes... à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1742.* (Dossiers de S^te-Croix, aux Archives départementales du Loiret, C. 515.)

*P. 269.* — Comme à la page 213.

*P. 271.* — Frise aux armes de Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans de 1758 à 1788; en tête de divers mandements imprimés à Orléans chez Rouzeau-Montaut.

*P. 297.* — Ecu du même évêque, en tête d'ordonnances imprimées, sous forme d'affiches, à Orléans, chez Jacques-Philippe Jacob.

## TABLE DES VIGNETTES

*P. 299.* — Frise du *Recueil des arrêts... concernant la réédification de l'Eglise de Sainte-Croix, 1740*; et de divers autres opuscules imprimés à Orléans chez Couret de Villeneuve.

*P. 313.* — Vignette de la *Description de l'Eglise Cathédrale de Sainte-Croix, 1734*, imprimée à Orléans chez Couret de Villeneuve.

*P. 315.* — Frise d'un devis du *Ralongement de la nef* de Ste-Croix, imprimé en 1739, à Orléans, chez Couret de Villeneuve.

*P. 329.* — Vignette de la *Description de la Ville d'Orléans* par Polluche, imprimée en 1736, à Orléans, chez François Rouzeau.

*P. 331.* — Frise de divers imprimés de l'époque révolutionnaire, tirés à Orléans chez Rouzeau-Montaut.

*P. 352.* — Cul-de-lampe d'un recueil d'arrêts concernant les péages de la Loire, imprimé en 1584, à Orléans, chez Eloi Gibier.

*P. 353.* — Frise du *Rituel d'Orléans*, imprimé en 1726, à Orléans, chez François Rouzeau, et de divers mandements tirés au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, chez Rouzeau-Montaut.

*P. 372.* — Comme à la page 123.

*P. 375.* — Vignette du titre de la *Coutume d'Orléans*, par Delalande, imprimée en 1704, à Orléans, chez Jean Borde, « imprimeur ordinaire du Roi, à la Couronne d'Or ».

*P. 379.* — Comme à la page 43.

*P. 381.* — Frise des *Œuvres Posthumes de Mr Pothier, 1778*, et de divers autres ouvrages imprimés à Orléans chez Claude-Anne Le Gall.

*P. 385.* — Cul-de-lampe tiré du même ouvrage.

*P. 387.* — Frise du *Règlement pour l'exercice de la justice et police de la Ville d'Orléans*, imprimé en 1689, à Orléans, chez François Boyer et Pierre Rouzeau.

*P. 389.* — Vignette d'un opuscule intitulé : *G. Prousteau epistola ad P. de Porrade*, imprimé en 1695, à Orléans, chez la veuve Paris, *ad insigne Crucis aureæ*.

*ACHEVÉ D'IMPRIMER.* — Vignette du titre de divers opuscules imprimés au XVIIe siècle, à Orléans, chez Jules Hotot « à l'enseigne de l'imprimerie ». — Fleurs de lis d'une ordonnance de police de la Châtellenie de la Fauconnerie, en date du 11 juin 1781, imprimée à Orléans, sous forme d'affiche, chez Jacques-Philippe Jacob.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 31 MARS 1921

SUR LES PRESSES DE FRAZIER-SOYE

168, Boulevard du Montparnasse

PARIS

HEcolF.
C.

195457

Author Chenesseau, Georges.

Title Sainte-Croix d'Orléans, Vol. 1.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU